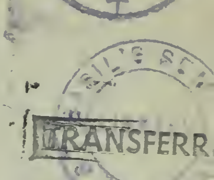
Does Not Circulate


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

TRANSFERRED
TRANSFERR

JUN 1 1 1958

PROPOSITION DE M. PONS

Contre les traités qui maintiennent l'égalité en faveur des catholiques du canton de Genève.

M. Pons, membre du Grand Conseil du canton de Genève, a proposé au Grand Conseil, dans la séance du 23 mai, que le Conseil d'Etat fût chargé de demander au Conseil fédéral de faire des démarches auprès de la cour de Sardaigne pour obtenir la révision et la modification de l'article 12 du traité de Turin du 16 mars 1816.

Voici le texte de sa proposition :

Le Grand Conseil de la république et canton de Genève,

Désirant concilier les engagements qu'imposent au canton de Genève les traités, avec les obligations qui résultent pour lui de la nouvelle constitution fédérale ;

Considérant que, dans ce but et dans l'intérêt général, il importe de faire cesser le contraste choquant que l'art. 12 du traité de Turin établit, en matière de droit civil et politique, entre les citoyens du canton et en particulier entre ceux des communes des deux parties du territoire cédé par les traités de Paris et de Turin ;

Arrête :

Le Conseil d'Etat est chargé de signaler au Conseil fédéral,

1° Que certaines dispositions de la constitution et des lois fédérales, quant à l'exercice des droits civils et politiques, sont inexécutables dans les communes détachées de la Savoie, en vertu du traité de Turin ;

2. Qu'en présence de l'égale protection et des fortes garanties que les nouvelles constitutions, soit cantonale, soit fédérale, donnent aux citoyens des deux cultes, l'article 12 de ce traité n'a plus de raison de subsister (sauf en ce qui concerne les engagements que le canton de Genève a pris pour l'entretien du culte y intéressé, engagements qu'il a toujours largement tenus);

3. Que le traité de Turin ayant été conclu entre la cour de Sardaigne et la Confédération suisse, c'est à celle-ci qu'il incombe de faire, en temps opportun, les démarches convenables pour obtenir la révision et la modification de l'art. 12 de ce traité.

La proposition de M. Pons ayant été développée par lui, et appuyée, elle a été renvoyée au Conseil d'Etat.

M. Pons prétend « ne pas soulever une question confessionnelle, » et « ne s'expliquer que comme le ferait un catholique. » Il se porte comme le défenseur « des citoyens catholiques du » territoire cédé par le traité de Turin ;..» de ceux en particulier » qui veulent se passer de la bénédiction nuptiale catholique,... » de ceux qui veulent contracter des mariages mixtes,... de » ceux qui veulent pouvoir choisir leurs officiers municipaux » parmi les protestants,... de ceux qui ne veulent pas de distinc- » tion de culte dans les cimetières,... de ceux qui veulent la » séparation de l'Église et de l'Etat... » Il veut, dit-il, « l'égalité » entre les citoyens des deux partis du territoire cédé, il veut » l'indépendance de l'Etat... » Il avoue que « la constitution de » 1814 donnait un ascendant incontestable à l'élément protestant, » et il croit que les constitutions actuelles cantonale et fédérale » n'ont plus d'article qui fasse du protestantisme la religion do- » minante...» Enfin, il veut que « les institutions civiles soient à » l'abri de toute influence cléricale... »

Encore un assaut dirigé contre la religion catholique dans le canton de Genève. Il faut avouer que les attaques ne nous ont pas manqué depuis dix ans. C'est un parti pris : on ne veut pas nous laisser tranquilles. Tantôt une chose, tantôt une autre. Puis tous les prétextes sont bons; et encore, si nous trouvions toujours de loyaux adversaires... Mais non. Ainsi, voici M. Pons, protestant foncé, qui vient s'imposer, avec une outrecuidance inconcevable, non comme voulant soulever une question confessionnelle, dit-il, mais comme le défenseur des catholiques!! En vérité, c'est trop fort. Mais par quel coup de Jarnac va-t-il faire

croire que l'article 12 du traité de Turin, qui est essentiellement confessionnel, peut être modifié sans soulever une question confessionnelle? Et de quel droit un protestant peut-il prononcer, si ce n'est avec des lunettes toute protestantes, sur ce qui est chez les catholiques confessionnel ou non confessionnel? Et qui donc lui a donné mission de s'offrir bénévolement comme le défenseur de l'égalité chez les catholiques, et comme le pourfendeur de l'influence cléricale? Les catholiques ne savent-ils pas que M. Pons est l'auteur du pitoyable système d'éducation publique qui démoralise le canton de Genève, et du système des écoles mixtes condamné par l'Église catholique? Aussi la première conviction qui se forme chez les catholiques, à la lecture de la proposition de M. Pons, c'est qu'elle est essentiellement confessionnelle, précisément parce que M. Pons dit qu'elle ne l'est pas;... que cette proposition cache un but certainement anti-catholique et protestant, puisque c'est M. Pons qui en est le père;.. si M. Pons croit être l'organe de quelques rares catholiques qu'il appelle *éminents,* il ne sait pas voir que si ces catholiques ne sont catholiques que de nom, cela ne prouve rien en faveur de sa proposition hétéroclite, et que plusieurs d'entre eux, s'ils apercevaient le but caché de M. Pons de « décatholiser » nos campagnes au profit du protestantisme genevois, ils voteraient cent fois contre sa proposition.

Mais pourquoi les protestants veulent-ils donc tant s'occuper de nos affaires religieuses et dans le Grand Conseil et hors du Grand Conseil? Allons-nous vous empêcher de faire ce que vous voulez dans votre ancien territoire? Mais nous ingérons-nous dans vos règlements de mariages, de mariages mixtes, de mariages civils, de mariages tout à l'heure polygames par le mormonisme, de vos immoraux divorces, des cinq ou six-cents ménages non mariés à Genève? etc., etc. Quand les catholiques croiront devoir demander des modifications aux traités, ils sauront choisir leurs organes, s'adresser aux autorités légitimes; ils ne viendront pas s'occuper de ce qui ne les regarde pas, et ils prendront surtout une autre balance que la balance protestante de M. Pons pour peser le commodo et l'incommodo de leur situation.

I. Dès l'abord nous pouvons apprécier l'inaptitude de M. Pons à faire des propositions au Grand Conseil contre les catholiques; il n'a pas même les premières notions du droit public. Il s'imagine 1° que le traité de Turin *modifié*, tout est dit, tandis que rien n'est fait; 2° que la Confédération helvétique et la cour de Turin peuvent tout défaire, tandis qu'il y a des tiers et des ayant cause qui ont droit au chapitre; 3° que des constitutions locales, cantonales ou fédérales peuvent prévaloir sur des traités INTERNATIONAUX et ANTÉRIEURS à ces constitutions. Quand on en est là en droit public, en justice stricte, en droits acquis, on ne se mêle pas de faire le législateur et le réformateur.

Or, quand la Confédération et la cour de Turin briseraient l'article 12 du traité de Turin de 1816, on trouverait derrière et au-dessus le traité de Vienne. Le traité de Turin n'est qu'un accessoire du traité de Vienne; et le lendemain du jour où la Suisse et le Piémont viendraient briser contre les catholiques des engagements sacrés, ceux-ci se trouveraient debouts comme devant et venant invoquer, avec bien autrement de droit, de force et d'espérance, la France, l'Autriche, les puissances qui ont signé le protocole de Vienne. Qu'on en juge soi-même par la lecture du traité de Vienne et du traité de Turin. Toutes les dispositions qu'attaque M. Pons sont dans le traité de Vienne; il n'y a qu'une simple citation dans le traité de Turin, avec un droit de plus en faveur d'un tiers, que ni le Piémont, ni la Suisse ne peuvent prétériter, tous les deux ensemble, ni à eux tout seuls.

Voici le traité Vienne :

Les puissances alliées ayant témoigné le vif désir qu'il fût accordé quelques facilités au canton de Genève, soit pour un désenclavement d'une partie de ses possessions, soit pour ses communications avec la Suisse:

Sa Majesté le roi de Sardaigne étant empressée d'autre part de témoigner à ses hauts et puissants alliés toute la satisfaction qu'elle éprouve à faire quelque chose qui puisse leur être agréable, les plénipotentiaires soussignés sont convenus de ce qui suit.

Art. 1. Sa Majesté le roi de Sardaigne met à la disposition des hautes puissances alliées la partie de la Savoie qui se trouve entre, etc.

D'autre part Sa Majesté ne pouvant se résoudre à consentir qu'une partie de son territoire soit réunie à un Etat où la religion dominante est différente, sans procurer aux habitants du pays qu'elle cède la certitude qu'ils jouiront

du libre exercice de leur religion, qu'ils continueront à avoir les moyens de fournir aux frais de leur culte, et à jouir eux-mêmes de la plénitude de leurs droits de citoyens.

Il est convenu que :

1. La religion catholique sera maintenue et protégée de la même manière qu'elle l'est maintenant dans toutes les communes cédées par Sa Majesté le roi de Sardaigne, et qui seront réunies au canton de Genève.

2. Les paroisses actuelles qui ne se trouveront ni démembrées ni séparées par la délimitation des nouvelles frontières, conserveront leurs circonscriptions actuelles, et seront desservies par le même nombre d'ecclésiastiques ; et quant aux portions démembrées qui seraient trop faibles pour constituer une paroisse, on s'adressera à l'évêque diocésain pour obtenir qu'elles soient annexées à quelqu'autre paroisse du canton de Genève.

3. Dans les mêmes communes cédées par Sa Majesté, si les habitants protestants n'égalent point en nombre les habitants catholiques, les maîtres d'école seront toujours catholiques. Il ne sera établi aucun temple protestant, à l'exception de la ville de Carouge, qui pourra en avoir un.

4. Les officiers municipaux seront toujours, au moins pour les deux tiers, catholiques, et spécialement sur les trois individus qui occuperont les places de maires et des deux adjoints, il y en aura toujours deux catholiques. En cas que le nombre des protestants vint, dans quelques communes, à égaler celui des catholiques, l'égalité et l'alternative sera établie tant pour la formation du Conseil Municipal que pour celle de la mairie. En ce cas, cependant, il y aura toujours un maître d'école catholique, quand même on en établirait un protestant. On n'entend pas par cet article empêcher que des individus protestants habitant une commune catholique ne puissent pas, s'ils le jugent à propos, y avoir une chapelle particulière pour l'exercice de leur culte, établie à leurs frais, et y avoir également à leurs frais un maître d'école protestant pour l'instruction particulière de leurs enfants. Il ne sera point touché, soit pour les fonds et revenus, soit pour l'administration, aux donations et fondations pieuses existantes, et on n'empêchera pas les particuliers d'en faire des nouvelles.

5. Le gouvernement fournira aux mêmes frais que fournit le gouvernement actuel pour l'entretien des ecclésiastiques du culte.

6. L'église catholique actuellement existante à Genève y sera maintenue telle qu'elle existe, à la charge de l'Etat, ainsi que les lois éventuelles de la constitution l'avaient déjà décrété ; le curé sera logé et doté convenablement.

7. Les communes catholiques et la paroisse de Genève continueront à faire partie du diocèse qui régira les provinces du Chablais et du Faucigny, sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du Saint-Siége.

8. Dans tous les cas, l'évêque ne sera jamais troublé dans les visites pastorales.

9. Les habitants du territoire cédé sont pleinement assimilés, pour les droits civils et politiques, aux Genevois de la ville ; ils les exerceront con-

curemment avec eux, sauf la réserve des droits de propriété, de cité ou de commune.

10. Les enfants catholiques seront admis dans les maisons d'éducation publique; l'enseignement de la religion n'y aura pas lieu en commun, mais séparément, et on emploiera à cet effet, pour les catholiques, des ecclésiastiques de leur communion.

11. Les biens communaux ou propriétés appartenant aux nouvelles communes leur seront conservés, et elles continueront à les administrer, comme par le passé, et à en employer les revenus à leur profit.

12. Ces mêmes communes ne seront point sujettes à des charges plus considérables que les anciennes communes.

13. Sa Majesté le roi de Sardaigne se réserve de porter à la connaissance de la Diète helvétique, et d'appuyer par le canal de ses agents diplomatiques auprès d'elle, toute réclamation à laquelle l'inexécution des articles ci-dessus pourrait donner lieu.

Voici le traité de Turin.

Nous donnons le préambule, l'article 12, et l'article 13 que M. Pons a probablement oubliés :

Sa Majesté le roi de Sardaigne, en considération du vif intérêt que les puissances signataires du traité de Paris du 30 mai 1814 avaient témoigné pour que le canton de Genève obtînt quelques facilités, soit dans le but de désenclaver une partie de ses possessions, soit quant à ses communications avec la Suisse, ayant consenti par le protocole du congrès de Vienne du 29 mars 1815, à mettre à la disposition de ces mêmes puissances une partie de la Savoie y désignée, pour être réunie à Genève; et afin de donner à ce canton une marque particulière de sa bienveillance, ayant également consenti aux stipulations contenues dans les articles 5 et 6 du dit protocole, etc.

Art. 12. Sur tous les objets auxquels il a été pourvu par le protocole de Vienne du 29 mars 1815, les lois éventuelles de la constitution de Genève ne seront pas applicables.

Et attendu que le dit protocole a arrêté, art. 3, § 1, « que la religion catholique sera maintenue et protégée de la même manière qu'elle l'est maintenant dans toutes les communes cédées par Sa Majesté le roi de Sardaigne et qui seront réunies au canton de Genève, » il est convenu que les lois et usages en vigueur au 29 mars 1815, relativement à la religion catholique dans tout le territoire cédé, seront maintenus, sauf qu'il en soit réglé autrement par l'autorité du Saint-Siége.

En exécution du § 6 du dit article 3, lequel a arrêté que le curé de l'église catholique de Genève sera logé et doté convenablement, cet objet est réglé conformément à la stipulation contenue dans l'acte privé en date de ce jour.

Art. 13. Le gouvernement de Genève voulant montrer les sentiments dont il est animé envers les habitants des communes cédées, et son désir de pour-

voir convenablement aux établissements de charité et d'instruction publique, consent à ce que les prix non payés des biens des communes non vendus sous l'administration française, et les créances obtenues à ce titre par les dites communes, soient perçus par elles et employés à leur profit; que les établissements de charité et d'instruction publique existants, conservent leurs fonds, et les avantages dont ils étaient en possession; enfin il pourvoira à ce que les dits établissements ne puissent à aucun égard se trouver en souffrance, par le fait de la présente cession de territoire.

Mais non-seulement la seule mise en regard des deux traités démonte la pièce d'artillerie dirigée par M. Pons contre les catholiques, mais elle prouve que la proposition Pons porte une atteinte directe aux droits des tiers et aux ayant cause dans la question. Ces tiers sont :

LES CATHOLIQUES du canton de Genève, qui ont droit à la conservation des conditions religieuses de leur passage de la France et de la Savoie au canton de Genève; qui ne demandent ni modification, ni révision, et qui ne pourraient être dépouillés, sans injustice et sans violence, des garanties qui les aident à conserver l'ÉGALITÉ et leur religion contre la prépondérance protestante.

LES HAUTES PUISSANCES signataires.

LE SAINT-SIÉGE, qui a aussi signé le protocole de Vienne.

LE SAINT-SIÉGE, qui a acquis des droits déterminés par les traités, indépendamment de ses droits essentiels. (§ 5 de Vienne, art. 12 de Turin.)

LE SAINT-SIÉGE, qui n'a consenti à faire passer le canton de Genève de la dépendance du diocèse de Chambéry, sous celle du diocèse de Lausanne, qu'à la condition des garanties des traités de Vienne et de Turin. Pense-t-on que le Pape se regarderait encore comme lié avec Genève, après cette suite d'injustices, d'usurpations internationales, nationales, anti-catholiques, le tout pour satisfaire à des caprices de réformateurs inintelligents des vrais intérêts de la religion catholique?

Et quand on entend invoquer les constitutions cantonales ou fédérales contre le traité de Turin, oublie-t-on que les traités ont été conclus plus de 30 ans avant ces constitutions? oublie-t-on que ces traités ont rétabli la Confédération helvétique et constitué le canton de Genève précisément par ces cessions con-

ditionnelles? oublie-t-on que les lois contraires à des traités antérieurs à ces lois sont nulles de plein droit, dans ce qu'elles ont de contraires à ces traités? Mais, dit-on, nous ne demandons la modification des traités que pour arriver à la plénitude de l'autorité des constitutions et des lois. Mais ici, nous avons une observation importante à soumettre non-seulement à M. Pons, mais aux catholiques du canton de Genève.

Pour le passé, ce serait l'anéantissement des traités, l'anéantissement de droits religieux déterminés, certains, acquis, paisiblement exercés.

Pour le présent, ce serait l'accroissement de la prépondérance protestante et la destruction de la véritable égalité.

Pour l'avenir, comprenez-bien ce qu'on prépare aux catholiques. Chez les catholiques, la stabilité est le caractère de leurs institutions religieuses, comme de leur morale et de leurs doctrines. Or, dans nos temps de révolutions continuelles, de changements perpétuels de constitutions, de systèmes politiques, de partis politiques qui se succèdent avec une rapidité étonnante, nous ne sommes jamais sûrs de rien. Aujourd'hui une constitution, ou une loi, ou un gouvernement tout protestant, ou tout socialiste, ou tout despotique. Demain le système de la souveraineté de l'Etat sur l'Église, ou le système de la spoliation des biens de l'Église, ou le système de la prépondérance du protestantisme. Après demain, les usurpations *légales* sur l'Église, comme à Fribourg ou au Tessin. Là le placet regium; là les curés nommés ou destitués par l'Etat; là les traitements confisqués. Ici le joséphisme; ici le gallicanisme; ici l'autocratisme. Ainsi incessantes tendances contre la liberté de l'Église, incessants assauts des sociétés secrètes, des sectes ennemies, des partis politiques, des utopistes, des faiseurs de tous les genres... Et vous voulez que nous abandonnions des drois, des garanties, des protections qui nous préservent de ces maux; et vous voulez que nous nous abandonnions à la merci de constitutions, de lois ou de gouvernements éphémères, dont les uns ne protégent rien et dont les autres usurpent tout; dont les uns sont sans consistance et sans vie, et dont les autres ne demeurent permanents que pour maintenir la permanence du mal!! Jugez vous-

mêmes de quelle folie les catholiques se rendraient coupables, s'ils abandonnaient les moyens de stabilité, de liberté et de religion que leur donnent les traités, pour subir peut-être demain toutes les aberrations possibles des gouvernements possibles!

On le reconnaîtra peut-être un jour : les traités ont sauvé plus d'une fois Genève de l'anarchie civile et d'une plus grande anarchie religieuse. Si les catholiques n'avaient pas été là avec leur élément de résistance et d'autorité, combien de fois n'aurions-nous pas vu les ardents perdre la république, les deux partis extrêmes se prendre aux cheveux. Otez les traités; ah! comme on aura beau jeu de nous, catholiques, comme on se jouera de « l'influence cléricale! » comme les majorités protestantes auront bientôt mis les catholiques à la raison, à l'aide de ces quelques catholiques *éclairés* que M. Pons appelle *éminents!* Et puis, s'il le faut, on vous mettra au cou, chers catholiques du canton de Genève, une bonne loi fédérale, un ordre fédéral, et puis *punctum*... Vous réclamerez, et on fera pour vous ce qu'on a fait pour Fribourg, pour le Tessin; et vous serez le jouet de la fable :

> Le corbeau, honteux et confus,
> Jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.
>
> LAFONTAINE.

Par exemple, supposez que demain M. Pons devienne l'homme de la situation, après demain M. W. Turrettini, ensuite M. Oltramare, ensuite l'Union protestante, ensuite M***. Voyez-vous tout de suite dans combien de gâchis successifs passeront les pauvres catholiques, sans autre protection que la constitution, la loi, le Grand Conseil, le Conseil d'Etat Pons, Turrettini, Oltramare?

Aussi, à moins que les catholiques du canton de Genève ne perdent l'ouïe, la vue, les pieds, les mains et la raison, ils tiendront *mordicus* aux traités, précisément parce que ni hommes, ni institutions ne leur présentent en ce moment aucune espèce de garantie et de stabilité, de justice et de liberté sincère. J'ose poser devant M. Pons cette triste question : Où est aujourd'hui la nationalité du canton de Genève, où va-t-elle, que va-t-elle devenir? . . . .

II. Qu'arriverait-il, si les traités étaient détruits et que M. Pons réalisât ses idées d'égalité? Le mariage civil établi dans les communes catholiques cédées par la Savoie, les mariages mixtes facilités, l'élément protestant accru dans les Conseils municipaux, les cimetières perdant leur caractère religieux, l'Église séparée de l'Etat, l'Église soumise à l'État, la prépondérance du protestantisme sur le catholicisme..... Ce serait là les conséquences ou cherchées directement, ou réalisées nécessairement. Or, le mariage seulement civil est antipathique à la religion catholique, et conduit à un grand nombre de plaies sociales que tant de publicistes, de moralistes, de statisticiens, catholiques et protestants, signalent aujourd'hui de toutes parts. Les assemblées parlementaires de l'Angleterre et de la Prusse, les Consistoires protestants eux-mêmes jettent le cri d'alarme..... Les mariages mixtes sont condamnés par l'Église, ils sont à Genève un des moyens avoués de propagande du protestantisme. Il en serait de même de la prépondérance numérique des magistrats protestants dans les Conseils municipaux des communes catholiques. Les cimetières communs sont anti-catholiques, et ont une tendance immorale à chasser la religion des *églises des morts*, pour en former des charniers du matérialisme. Quant à la séparation de l'Église et de l'État, s'il s'agit d'un des systèmes proposés dans ces derniers temps, c'est ou une véritable spoliation intérieure, ou une impiété jetée à la face de l'Europe civilisée par Genève; c'est une tactique habile, mais démasquée, du rationalisme contre le catholicisme; ce n'est ni la liberté religieuse comme en Amérique, ni la sage indépendance des pouvoirs, ni la moralité des peuples, c'est le dernier coup de pied donné au christianisme positif au profit de l'indifférence religieuse et de la haine du catholicisme.

Mais, s'écrie M. Pons, je ne veux pas de la prépondérance du protestantisme, je veux l'égalité des catholiques, je veux l'indépendance de l'État, je veux la réalisation des institutions fédérales... M. Pons ne veut pas de la prépondérance du protestantisme, et il indique positivement les moyens d'y arriver. M. Pons se pose comme le défenseur des catholiques! mais qu'il daigne

se mêler de ses affaires. M. Pons borne son rôle, il n'est le défenseur que des quelques rares catholiques qui veulent se passer du mariage religieux, qui veulent faire des mariages mixtes, qui veulent des maires protestants, qui veulent un cimetière commun, ou la séparation de l'Église et de l'État. Mais faut-il donc, pour quelques pauvres catholiques, indignes de ce nom, froisser l'immense majorité des catholiques qui veulent conserver leur religion, leurs institutions et leurs usages, et qui ne craignent pas d'exprimer en masse qu'ils n'ont ni peur, ni déplaisir de ce que M. Pons appelle sournoisement, en citant 1821 et M. Lafontaine, « l'influence cléricale. » Alors M. Pons se retranche encore; il ne demande que l'*égalité*, dit-il, pour ces quelques catholiques. En leur accordant ce qu'ils ne demandent pas, on détruit l'égalité entre les catholiques et les protestants, on augmente l'antagonisme confessionnel, on soulève la question de la séparation territoriale, soit à la manière de Bâle, soit par retour à la France et à la Savoie... D'ailleurs, la proposition de M. Pons est irréfléchie. N'est-il pas palpable, pour nous citoyens catholiques du canton de Genève, que si un catholique veut faire un mariage civil, ou un mariage mixte, ou se faire enterrer protestant, etc., rien ne lui est plus facile; quelques mois de domicile dans une commune protestante ne suffisent-ils pas? quelqu'un les gêne-t-il? Ou si un curé leur refuse la communion pascale, ou la bénédiction de l'Église, ou les prières des morts, appelez-vous détruire l'influence cléricale, forcer le prêtre par huissiers, gendarmes, lettres de cachet ou suspensions de traitements, à jouer la comédie, manquer à sa conscience, à l'Église et à la foi catholique? Voyez-vous que l'Etat ne soit pas indépendant, alors même qu'il existe avec les conditions territoriales, commerciales, religieuses, internationales et fédérales qui constituent son autonomie, ou bien voulez-vous dans votre esprit, sans l'exprimer de bouche, que l'indépendance de l'État soit la suprématie absolue sur les consciences, les croyances, les droits et les libertés diverses qui limitent très-légitimement et très-nécessairement cette indépendance? comme il en est ainsi en matière de législation, de propriété, d'impôt, de presse, de commerce, etc.

M. Pons n'a donc mission ni comme protestant, ni comme délégué des catholiques pour faire sa proposition, parfaitement inopportune.

M. Pons demande l'abrogation du traité de Turin, et il sait très-bien que derrière ce traité existe le véritable palladium de la liberté religieuse des catholiques, le traité de Vienne.

M. Pons sait très-bien que les traités étant brisés, le Pape est libre de replacer le canton de Genève sous la juridiction diocésaine qu'il jugera convenable.

M. Pons sait très-bien que l'immense majorité des catholiques tiennent aux traités, précisément en proportion de l'acharnement des partis et des sectes qui leur sont hostiles, à en poursuivre le retrait.

M. Pons sait très-bien que, sans les traités, les catholiques du canton de Genève tombent à la merci de toutes les révolutions, de tous les changements de constitutions, de partis, de législateurs et d'administrateurs plus ou moins systématiques, ou utopistes.

M. Pons sait très-bien que les modifications qu'il demande sont hostiles à la religion catholique, condamnées par l'Église, sans autre résultat que de contenter quelques hommes irréligieux et d'irriter les masses catholiques qui tiennent à leur religion.

M. Pons ignore-t-il que son système est essentiellement protestant? qu'il me permette alors de lui citer les lignes suivantes, qui me paraissent admirablement bien résumer la question de l'importance des traités au point de vue catholique :

Quand on vient dire aux catholiques qu'en invoquant sans cesse les traités ils demandent des priviléges, qu'ils veulent se placer, au point de vue religieux, dans une position plus avantageuse que les protestants, et qu'ils affaiblissent l'égalité que leur a accordée la constitution, on méconnaît les faits, on égare les esprits et on retarde la bonne harmonie entre tous les citoyens de la même patrie.

Les protestants ont la majorité numérique dans la population du canton; cette majorité est dans une proportion encore plus grande entre les *citoyens* jouissant des droits politiques; la grande majorité du Grand Conseil est protestante, le Conseil d'Etat également. La ville, qui a la principale influence dans le canton, qui a les richesses, l'industrie, le commerce, le mouvement, les administrations, les tribunaux, les établissements d'instruction publique,

les banques, l'arsenal et toutes les forces accessoires qui pèsent si fortement sur la campagne, la ville de Genève compte une grande majorité de protestants, surtout de *citoyens* prstestants; les pasteurs et ministres sont nombreux, ils exercent une grande influence, même politique, par leurs alliances avec les principales familles de Genève; les riches genevois donnent abondamment pour soutenir les œuvres de prosélytisme de leurs ministres; ceux-ci reçoivent encore davantage de l'Angleterre et de l'Ecosse. Le prosélytisme des convertisseurs, des livres et de l'argent, est organisé sur une grande échelle; les sectes religieuses, profondément divisées entre elles, se réunissent comme un seul homme lorsqu'il s'agit de combattre le catholicisme, et le journal du parti le plus riche, le plus habile et le plus nombreux, n'a pas craint de manifester la pensée-mère des protestants de Genève, en disant: « L'Etat doit être protestant... l'Etat doit soumettre et dominer » l'Église catholique... » Et le manifeste de la nouvelle Union protestante proclame que « le premier élément de sa nationalité, c'est le protestantisme, » et que « ses efforts tendent à faire pénétrer la foi réformée au sein même » du catholicisme. » C'est le même cri, c'est la même espérance qui faisaient dire à un Genevois de 1815, en recevant les vingt-deux communes catholiques: « Dans vingt ans, nous les aurons décatholisées. »

Qu'on pèse bien ces faits exacts, ces prépondérances, ces influences capitales, inévitables, et qu'on prenne ensuite les traités. Qu'on considère les avantages immenses, territoriaux, commerciaux, politiques, financiers, militaires, internationaux, qui ont été pour Genève la conséquence de la donation bénévole et généreuse des vingt-deux communes catholiques; qu'on apprécie la sollicitude de la France et de la Sardaigne pour protéger les enfants qu'elles cédaient à Genève protestante, et on proclamera facilement ces vérités :

1. Les traités ont fait considérablement pour Genève.
2. Les traités n'ont imposé à Genève que des conditions minimes.
3. Les traités ne sont que protecteurs au point de vue religieux.
4. Sans les traités, en 1815, aujourd'hui, ou demain peut-être, l'égalité serait détruite, la balance ne serait plus exacte, la campagne serait à la merci de la ville, la religion catholique serait dominée par l'élément protestant.

Il est donc de l'intérêt suprême des catholiques de tenir avec une invariable fermeté aux traités, soit à leur point de vue constitutionnel et politique, soit à leur point de vue religieux catholique.

Il faudrait fermer les yeux à la lumière du soleil pour ne pas comprendre que rien ne peut remplacer ces traités. Les constitutions changent, les gouvernements changent, les influences changent; la liberté et l'égalité écrites dans les constitutions ne seraient réelles que si la campagne pouvait balancer la ville en richesses et dans tous les genres de puissance et d'action que les cités possèdent exclusivement, et surtout la cité de Calvin. Les traités forment donc un contre-poids légitime, suffisant, sage, modéré, nécessaire. Ils sont le palladium de la liberté des campagnes et des catholiques.

Quant à ce qu'il y a à faire, si la proposition de M. Pons ob-

tient quelque suite, c'est ce que nous verrons plus tard. Mais d'avance nous déclinons la responsabilité des conséquences de cette manie fiévreuse d'agiter les plus délicates questions, dans les circonstances les plus difficiles.

LES VAUDOIS DU MOYEN AGE

Ch. V. (H. II. 5.)

Suite de la période ante-hussite.

Polémique contre la corruption du clergé. La papauté. Les Vaudois se croient, malgré tout, fort bons catholiques. Organisation intérieure de la communauté vaudoise. Les sacrements.

Les adhérents de Valdo ne se proposèrent d'abord que de réformer les mœurs de l'Église. Leurs premières attaques furent dirigées uniquement contre la corruption du clergé. Le dogme n'y entrait pour rien. Ils n'avaient pas encore fait l'étonnante découverte qu'aux enseignements du Christ l'Église avait ajouté des traditions humaines. Cette accusation, du reste, ne devait pas se faire longtemps attendre. L'infaillible raison des nouveaux sectaires devait trouver, tôt ou tard, que les portes

de l'enfer, en dépit de la solennelle promesse du Fils de Dieu, avaient prévalu contre l'Église; mais, pour le moment, ils acceptaient humblement les vérités qu'elle enseignait depuis douze siècles. Ce qu'ils condamnaient dans les prêtres, c'était surtout leur orgueil. En effet, comment ne pas taxer d'outrecuidance des gens qui se croyaient permis d'interdire aux vrais successeurs des Apôtres de prêcher l'Évangile aux populations? Le Souverain Pontife, les cardinaux, les archevêques, les évêques et les prêtres, toute la hiérarchie catholique, en un mot, ne rappelait-elle pas, en prononçant son véto sur la divine mission des Pauvres de Lyon, la conduite de la Synagogue vis-à-vis du Christ et de ses disciples? En revendiquant à lui seul le droit d'annoncer publiquement l'Évangile, le clergé ne manquait-il pas à l'humilité? Ne professait-il pas, par là, qu'il valait mieux que les autres? D'ailleurs, quelle était la première condition requise pour autoriser à la prédication? L'imposition des mains? Évidemment non; c'était là une pure formalité, dont le christianisme pouvait, au fond, se passer. Ce qu'il fallait, avant tout, c'était une vie exemplaire, une sainteté parfaite. Cette condition première, Valdo et ses disciples seuls la remplissaient. Eux seuls donc, et non les prêtres, avaient droit d'enseigner la multitude. S'opposer à leurs efforts, les empêcher de faire retentir l'Évangile dans les églises, dans les rues, sur les places publiques, leur intimer l'ordre de ne plus pénétrer dans les domiciles des particuliers pour annoncer la bonne nouvelle, c'était faire la guerre au Christ et renouveler les odieuses persécutions des Pharisiens.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur le procès intenté à la présomption du clergé catholique par les humbles réformateurs des rives du Rhône. Nous ne retiendrons pas non plus nos lecteurs sur les conseils bienveillants que l'auteur du *Vergier de Consollacion* donne, au nom de sa secte, et *en toute humilité,* aux prélats de l'Église. Ce sont les mêmes sages préceptes, à l'endroit des prêtres, qu'ils entendent à tout propos de la bouche de leurs adversaires. L'Église, il est vrai, par la voix de tous ses docteurs, et au nom de l'Évangile, recommande depuis dix-huit siècles aux pasteurs chargés de veiller sur leurs troupeaux,

l'humilité la plus profonde, une conduite exemplaire et conforme à la morale chrétienne, conditions sans lesquelles leurs prédications et leurs enseignements ne sauraient fructifier dans le cœur des fidèles ; elle menace même des châtiments les plus rigoureux tout prêtre infidèle aux devoirs que lui impose sa sainte vocation; n'importe! c'est comme si l'Église n'avait jamais parlé, comme si elle tolérait même avec une criminelle indulgence les prévarications de ses ministres! Heureusement le protestantisme est là pour lui rappeler que les vertus d'humilité et de chasteté sont indispensables à quiconque a charge d'âmes.

Valdo et ses sectateurs se montrèrent-ils toujours ennemis de la Papauté? Aucunement. Ils reconnurent d'abord, dans le Souverain Pontife, le successeur de saint Pierre, l'héritier légitime de la suprématie accordée au Prince des Apôtres par Jésus-Christ (1). Nous savons qu'ils se rendirent même à Rome pour demander au Pape de sanctionner leur nouveau ministère et soumettre à son approbation la traduction qu'ils avaient faite de plusieurs livres des Saintes Écritures. Mais à peine Innocent III leur eut-il signifié que la prédication laïque était contraire aux lois de l'Église, que leurs vues changèrent. C'est l'histoire de Luther et d'autres hérésiarques, reconnaissant au Siége de Rome le droit de décider en matières religieuses, sous condition toutefois qu'il ne se prononçât pas contre leurs innovations. L'amour-propre froissé, — sommes-nous injuste, en le disant? — poussa donc au schisme les Pauvres de Lyon, comme le moine de Vittemberg. C'est égal! Valdo et sa secte se croiront appelés un jour, comme plus tard Luther, à donner au Souverain Pontife et à toute la hiérarchie catholique des leçons d'humilité.

En excommuniant Valdo et ses partisans, le Pape prouvait évidemment qu'il ne savait plus distinguer l'erreur de la vérité; qu'il n'était plus infaillible. S'il n'eût pas condamné leur conduite, il aurait pu prétendre encore au titre de Vicaire de Jésus-Christ. La hiérarchie catholique, pour ne s'être pas oppo-

(1) *Recognoscentes* (sic) *primatum apud ipsum papam residere apostolicæ potestatis.* Tract. de hæresi pauperum Lugdun. in Mart. et Dur. Chef. nov. T. v. f. 1778.

sée à la sentence du Souverain Pontife, perdait aussi nécessairement ses droits à la succession apostolique, et l'Église tout entière, gouvernée par des chefs spirituels qui ronouvelaient à l'égard des nouveaux envoyés du Christ les persécutions de la Synagogue contre le divin Maître, donnait au monde l'incontestable preuve d'une honteuse décadence.

Mais l'Église, découvrent *plus tard* les sectateurs de Lyon, n'était pas déchue d'hier. Son infidélité était de vieille date. Elle remontait à la première moitié du quatrième siècle, quand l'indigne successeur de saint Pierre, Sylvestre I[er], s'oubliant jusqu'à accepter une riche donation des mains de Constantin-le-Grand, jeta ainsi les premières bases de la honteuse puissance temporelle du siége de Rome (1). Les adhérents de Valdo, infaillibles interprètes des antiques prophéties (— ç'a toujours été le don spécial des hérétiques de pénétrer dans le vrai sens des oracles de l'Ancien Testament et de l'Apocalypse, —) enseignaient que ce roi puissant, déhonté et fourbe, dont parle Daniel (VIII, 24), et qui devait causer un jour la ruine du peuple de Dieu, c'était Sylvestre I[er] (2). Ce pape, que l'Église comptait au nombre de ses saints, était, sinon l'Antechrist, du moins un de ses plus insignes précurseurs!

La fameuse découverte de la donation du premier empereur chrétien au successeur de saint Pierre, et celle des conséquences fatales qui en étaient résultées pour la sainteté de l'Église, ne sont pas dues cependant aux novateurs de Lyon. Ils héritèrent plus tard la connaissance de ce double fait historique de leurs confrères de la Lombardie. A l'époque présente de leur histoire, ils ignoraient jusqu'au nom de ce prétendu Léon qui, scandalisé, dit-on, des richesses dont regorgeait la cour romaine, voulut donner au pape une éclatante leçon, en renonçant à tout ce qu'il possédait sur la terre pour embrasser une pauvreté absolue.

(1) *Docebant Waldenses,* dit Rainier, *quod ecclesia Christi permansit usque ad beatum Sylvestrum et in eo defecit quousque ipsi eam restaurarunt.* M. Herzog avoue loyalement que la donation de Constantin n'est qu'une fable inventée à plaisir.

(2) V. Moneta. f. 412.

Ils connaissaient sans doute les S. Antoine, les S. Hilarion, les S. Paul et les S. Benoît, et tant d'autres qui avaient courageusement renoncé, pour l'amour du Sauveur, aux trésors de la terre ; mais jusqu'alors ils n'avaient lu nulle part la vie du fabuleux personnage dont leurs descendants ont prétendu longtemps avoir tiré leur origine.

Les Vaudois lombards, où avaient-ils donc puisé l'étrange fable dont ils s'étaient hâtés d'édifier leurs amis de France? Dans une tradition, populaire en Italie déjà au dixième siècle. Du temps d'Arnold de Brescia, on en parlait encore tout haut dans les rues de Rome comme d'un fait positif (1). Saint Bernard de Clairvaux, écvrivait au pape Eugène IV (2), faisant allusion à la pompe de sa cour : *in his successisti non Petro, sed Constantino,* et, plus tard, Dante disait, au XIX[e] chant de son *Purgatoire* (v.115-117) :

Ahi Constantin, di quanti mal fu matre,
Non la tua conversion, ma quella dote.
Che da te prese il primo ricco patre.

Heureusement la critique historique a enfin fait justice de cette vieille erreur qui s'était glissée, on ne sait comment, dans les décrétales du pseudo-Isidore. Déjà au moyen âge elle avait trouvé d'ardents contradicteurs. En 999 l'empereur Othon III avait déclaré publiquement que c'était là une odieuse fiction. De nos jours, on est du moins d'accord (nous parlons des historiens que n'aveugle point l'esprit de parti), à donner à la donation de Constantin des proportions infiniment moins vastes, et à la restreindre à la restitution au Saint-Siége de quelques biens ravis à l'Église par ses persécuteurs. Il se pourrait encore que, en transférant à Byzance le siége de son empire, Constantin eût cédé à saint Sylvestre sa résidence impériale, et que le peuple romain, préférant vivre sous la domination patriarcale du Souverain Pontife que d'obéir à des despotes étrangers, jeta ainsi de lui-même les premières bases du pouvoir temporel des papes.

Chose singulière ! quoique excommuniés par le Souverain Pon-

(1) V. Gieseler. Kirchengesch. II. 2, 78.

(2) Consideratione, etc. L. IV. C. V.

tife, les Vaudois s'abstinrent de ces déclamations injurieuses contre le siége de Rome, dont les catholiques du moyen âge sont eux-mêmes parfois si peu avares. Dans aucun des anciens documents de la secte, vous ne rencontrez de ces grossières épithètes qui souillent à chaque page les écrits de la Réforme. La prophétie de Daniel appliquée à saint Sylvestre ne se rencontre que dans Moneta, et le petit traité gros d'invectives contre le pape, qui se trouve classé parmi les manuscrits vaudois, dans la bibliothèque de Genève (N° 209[a]), est en latin, et ne saurait conséquemment être attribué en toute certitude à un partisan de la secte de Valdo. Les Vaudois se contentèrent d'abord d'enseigner uniquement et sans injures, que la papauté et l'Église étaient déchues du moment où le Souverain Pontife condamna ouvertement leurs doctrines. Le vers 409 de la *Nobla Leyzon : tuit li papa que furon de S. Silvestre entro en aquest*, ne contredit pas cette assertion. Les mots « de saint Sylvestre » ne se trouvent pas dans le manuscrit de Dublin ; ils sont évidemment une interpolation d'une époque postérieure.

Les Vaudois, nous le redisons, parce que c'est là un fait important, tout en s'opposant à la hiérarchie romaine, se croyaient néanmoins encore membres de l'Église. Les catholiques eux-mêmes ne leur donnaient pas le nom d'hérétiques. C'est ce qui ressort clairement de la *Somme* du célèbre Alain de l'Isle, dirigée contre les hérétiques, les Vaudois, les Juifs et les païens, et du fait que ceux qui rentraient dans le sein de l'Église, devaient, d'après une décision du concile de Tarracone (1242), abjurer leurs erreurs en commençant par ces paroles : *Non sum Waldensis, nec hæreticus* (1). Les novateurs de Lyon ne voyaient, au fond, qu'une seule différence entre eux et la majorité des catholiques ; c'est qu'ils étaient fidèles (*fidel catholic*), tandis que les autres étaient mauvais (*mal catholic*), comme s'exprime l'auteur du *Commentaire du Cantique des Cantiques* (II, 6) ; distinction purement morale et qui ne regardait aucunement le dogme. Eux seuls, pensaient-ils, étaient justes, eux

(1) Hahn II, 735.

seuls savaient se garder purs des corruptions du siècle. Tandis que les autres se contentaient de croire, ils agissaient, accomplissaient vraiment les préceptes évangéliques, aimaient leur prochain, supportaient les épreuves avec une résignation digne du chrétien. Ils étaient la bonne semence dont parle le Seigneur, qui tombe sur un sol fertile et produit des fruits au centuple. Ils reprochaient à la plupart de ceux qu'ils considéraient encore comme leurs coreligionnaires, de n'avoir que la foi et de négliger les œuvres. Ne dirait-on pas que ces mauvais catholiques dont se plaignaient les Vaudois, professaient le dogme protestant de la justification par la foi seule!

Cependant, tout en se disant bons catholiques, les partisans de la nouvelle secte manifestaient de fortes tendances à l'hérésie. Nous avons déjà vu qu'ils professaient certaines doctrines qui n'étaient guère orthodoxes. Ils cherchaient aussi à opposer aux institutions de l'Église des créations qui leur étaient toutes particulières. Ceci nous conduit à parler de l'organisation intérieure de la secte vaudoise. Après avoir excommunié à leur tour le Souverain Pontife, par esprit de représailles, sans doute, et non-seulement le Souverain Pontife d'alors, mais tous les papes passés et futurs, il ne leur seyait guère d'en créer un de leur façon. Aussi prirent-ils le sage parti de ne point admettre dans leur hiérarchie de chef suprême de l'Église autre que Jésus-Christ. Jésus-Christ seul, disaient-ils, est le souverain évêque, *el sobeyran Vesco*, des fidèles. Selon les écrivains catholiques du moyen âge, les Vaudois admettaient un triple degré dans leur échelle hiérarchique : l'évêque, le prêtre et le diacre. Leurs données, à cet égard, coïncident exactement avec ce que nous trouvons rapporté dans le *Commentaire du Cantique des Cantiques*. Il y est parlé en premier lieu des *Devant pausa*, ou préposés, appelés ailleurs *Vesco;* après les évêques viennent les *predicador*, nommés aussi *preyre*, ou *vilh*, d'après le sens du mot grec *presbuteros*. A la suite des *preyre*, ou anciens, se trouvent classés les *Diache* (1), ou diacres. D'un autre côté, la secte distinguait entre

(1) Quoique au pluriel, les mots *Diache, preyre* et *Vesco* ne prennent point

les *predicador* de premier et de second rang. C'est ce qui ressort des termes *major*, *magnus minister* et *minor*, qui se rencontrent dans le *Liber Sententiarum*, f. 377. Les missionnaires ou prédicateurs vaudois fonctionnaient toujours deux : un plus jeune accompagnait toujours un plus âgé que lui. Il y avait aussi des ecclésiastiques qui n'étaient ni chargés d'aller en mission, ni même appelés à l'enseignement, mais formaient une espèce d'ordre monastique, comme le démontre le même Commentaire. A ces nouveaux moines était imposée l'obligation commune de lire et de méditer les Saintes Écritures, ainsi que les sentences des Pères (*les sententias de li sant*), et de vivre dans la pauvreté et la chasteté. Les uns, cependant, devaient se rendre utiles à la communauté en vaquant aussi à des œuvres serviles, tandis que les autres menaient une vie purement contemplative. Ceux-ci constituaient les *contemplants*, les *vrais religieux*. Les Vaudois avaient aussi leurs religieuses. Elles n'occupaient peut-être pas le même couvent que les moines, comme on l'a supposé, mais un corps de bâtiment qui lui était contigu. Les *preyre* ou prêtres avaient la charge des âmes, confessaient, imposaient les pénitences. Ils se préparaient à leur future vocation par de longues études, *diù*, comme s'exprime Yvonet. Avant d'ordonner le prêtre, les Préposés de l'église vaudoise faisaient faire au candidat une espèce d'examen de conscience et l'obligeaient à confesser ses péchés. Il devait avoir observé toute sa vie la plus absolue chasteté. On lui adressait ensuite les sept questions suivantes : Y a-t-il un seul Dieu? Ce Dieu unique est-il le créateur des choses visibles et invisibles? A-t-il donné la loi à Moïse? A-t-il envoyé son fils pour être incarné dans le sein d'une vierge? Y a-t-il une Église incorruptible? Croyez-vous à la résurrection des morts? Le Christ doit-il venir de nouveau pour juger les vivants et les morts? Le candidat au saint ministère avait aussi à répondre sur les sept sacre-

la consonne finale *s*, qui, dans la langue provençale, et conséquemment dans le dialecte des écrits vaudois, distingue toujours l'accusatif pluriel des substantifs de la seconde déclinaison d'avec le nominatif. C'est le contraire au singulier. Cette règle générale s'explique par le latin.

ments. Il devait encore promettre (ceci équivaut, il nous semble, à un serment, que les Vaudois, cependant, mettaient au nombre des péchés mortels), il devait promettre solennellement de ne jamais trahir aucun de ses confrères dans la foi, de ne rien posséder en propre, d'être toujours fidèle à son vœu de chasteté, et, finalement, de sacrifier, au besoin, l'amour de la famille à celui de ses coreligionnaires. Admettait-il les *sept article de la fe*, et jurait-il fidélité aux serments qu'il venait de prêter, il recevait l'ordination par l'imposition des mains. C'est du moins ce que nous pouvons conclure du traité *De ordinatione prespiterorum* (sic), contenu dans un manuscrit de Strasbourg de 1404. Quoique d'une époque postérieure à celle dont nous nous occupons, et appliquée aux Vaudois de l'Allemagne, la formule usitée alors pour l'ordination rappelle, selon toute probabilité, une ancienne tradition de la secte.

Quand le prêtre vaudois ne pouvait pas prêcher en public, il se faisait entendre dans les maisons. Il présidait des *meetings* religieux, lisait quelques passages des Saintes Écritures, ou d'autres livres de piété, et faisait là-dessus une méditation, pour l'édification du petit troupeau. Une prière, pendant laquelle les fidèles se mettaient à genoux, commençait et terminait la pieuse réunion. Si l'occasion s'en présentait, le ministre offrait aussi à vendre, à bas prix, quelques chapitres détachés de la Bible ou des extraits tirés des saints Pères (Lib. Sent. f. 206). Les fidèles faisaient aussi, à ce qu'il paraît, le métier de colporteurs. Sous le prétexte de débiter des marchandises, ils se glissaient dans les domiciles, et profitaient de la circonstance pour présenter aux honnêtes chalands quelques petits traités, *aliquod devotum capitulum*, comme s'exprime le pseudo-Rainier.

Mais revenons au prêtre. Sa fonction principale était la confession. Il prononçait sur le fidèle repentant agenouillé devant lui, l'absolution selon la formule suivante, que nous trouvons dans le même manuscrit de Strasbourg mentionné plus haut : « Que le Seigneur qui pardonna à Zachée, à Marie-Magdeleine et » à Paul, et qui délivra Pierre de ses chaînes, te fasse la grâce » de te remettre tes péchés. Le Seigneur te bénisse et te garde! » Formule purement déprécatoire, comme nous le voyons, et con-

forme au principe vaudois que Dieu seul, quel que fût le pouvoir accordé par Jésus-Christ à saint Pierre et aux Apôtres de lier et de délier, de retenir et de remettre, peut pardonner les péchés. Là-dessus le pécheur était soumis à une pénitence. Le confesseur avait bien le droit de punir le coupable, mais non celui de l'absoudre! Il remplaçait Dieu seulement dans sa justice, mais non dans sa miséricorde! Le protestantisme, il faut le dire, s'est montré ici plus conséquent que l'école de Valdo. La pénitence consistait souvent, d'après le *Liber Sententiarum*, f. 355, à répéter l'oraison dominicale de 80 à 100 fois l'une après l'autre, où, selon les manuscrits de Cambridge (III, 25), aussi souvent que faire se pouvait. L'*Ave Maria* était ajouté quelquefois au *Pater noster*, comme le prouvent les mêmes manuscrits. L'auteur du formulaire *De Ordinatione prespiterorum* a donc eu tort de dire, en parlant des Vaudois : « *Item septies in die orant, et non orant aliud nisi Pater noster, non addendo Ave Maria.* » Cependant ces sectaires ne récitaient, comme nous l'avons fait observer précédemment, que la salutation, et peut-être aussi les paroles de reconnaissance adressées à la mère de Jésus par sainte Elisabeth, omettant la touchante prière finale composée par saint Cyrille, dans le concile d'Éphèse, et adoptée ensuite par l'Église. Outre la prière, le confesseur imposait au pénitent le jeûne et l'abstinence, si vivement recommandés, du reste, aux fidèles par l'auteur du livre des *Vertucz* (Ms genev. N° 206) et dans d'autres écrits vaudois. C'est ce que reconnaissaient aussi les écrivains catholiques de l'époque : *In jejunando nobiscum estis*, disait Ebrard aux adhérents de Valdo. Nous ferons savoir, en passant, à nos lecteurs, que les Vaudois dont il est question dans le manuscrit strasbourgeois de 1404, jeûnaient le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi de chaque semaine, et se contentaient même un de ces jours de pain et d'eau. Les catholiques, trompés par le costume des confesseurs vaudois, les prenaient souvent pour de véritables prêtres et s'adressaient à eux. Ceux-ci se gardaient bien de se faire connaître, et, pour tromper leurs pénitents, assistaient souvent avec eux au sacrifice de la Messe. Les Vaudois s'abstenaient-ils des sacrements de l'Église? Des témoignages nombreux

et positifs nous montrent qu'ils y participaient souvent, soit par conviction, soit pour échapper à la vigilance de l'autorité ecclésiastique. A en croire Moneta (V, 1, 15), les sectaires français, *ultramontani*, reconnaissaient à l'Église un véritable sacerdoce, admettaient les sept sacrements et croyaient que le prêtre catholique avait le pouvoir de consacrer le corps du Sauveur, *credunt nos conficere.* Ils ajoutaient qu'ils étaient disposés à recevoir de l'Église la sainte Eucharistie, ainsi que les autres sacrements, si on voulait les leur administrer. Ils y participaient, en effet, d'après ce qu'en assurent d'autres écrivains catholiques, qui ne pouvaient voir-là, cependant, qu'un acte d'hypocrisie. « *Ex eadem simulatione*, dit Yvonet (f. 1778), *frequentant nobiscum ecclesias, intersunt divinis, offerunt ad altare, percipiunt sacramenta, confitentur sacerdotibus, jejunant jejunia ecclesiæ et festa colunt et benedictiones sacerdotum inclinato capite suscipiunt.* » Les passages sont trop nombreux pour que nous puissions les passer tous en revue. Nous nous contenterons d'ajouter que G. Morel, dans son rapport à OEcolampade, ainsi que les Frères de Bohême, se plaignaient amèrement de ce que les Vaudois assistaient à la messe et prenaient part aux sacrements. Leur conduite nous rappelle celle de bon nombre de protestants français qui, après la révocation de l'Édit de Nantes, pour échapper à l'exil et à la séquestration de leurs biens, faisaient extérieurement profession d'appartenir à l'Église qu'ils abhorraient du fond de leurs cœurs.

Les écrivains catholiques du moyen âge peuvent cependant s'être trompés en accusant d'hypocrisie les Vaudois de leur temps. Du moins, quelques passages des écrits de la secte, remontant à cette époque, feraient croire qu'elle admettait alors vraiment les sacrements de l'Église. Dans l'*Epistola fideli*, le mariage, nous l'avons vu, est nommé comme le quatrième sacrement (1). Dans le traité de Paris *De vitiis et virtutibus*, les sacrements sont tous énumérés, et dans la *Cantica* (Commentaire du Cantique des Cantiques), il est parlé des *Sagrament de la*

(1) L'écrivain catholique Lydus Tudensis (L. III. C. I) place aussi le mariage au quatrième rang parmi les sacrements.

Gleysa évidemment dans le sens catholique. Les Vaudois, on ne saurait le contester, croyaient aussi à la nécessité du baptême pour les enfants, auxquels ils le faisaient administrer par des prêtres de l'Église, et ne rebaptisaient pas ceux qui passaient dans leurs rangs, quoi qu'en ait dit Etienne de Bourbon. Ils reconnaissaient que Jésus-Christ avait institué ce premier sacrement pour effacer le péché originel et purifier l'âme de ses souillures, grâce, du reste, dont le péché pouvait de nouveau détruire les salutaires effets, comme s'exprime clairement la *Glosa Pater* (Ms. genev. N° 206).

Les adhérents de Valdo professaient-ils sur le saint dogme de l'Eucharistie une croyance parfaitement orthodoxe? Yvonet et Etienne de Bourbon sont les seuls auteurs qui répondent à cette question par la négative. Tous les autres s'accordent à dire que la secte ne différait à cet égard de l'Église que par un point, c'est qu'elle faisait dépendre le pouvoir de la consécration, de la sainteté du prêtre et l'étendait à tous les fidèles. Leur assertion est pleinement confirmée par un ancien écrit vaudois. Le traité intitulé *Glosa Pater*, et qui appartient à la période antehussite, s'étend longuement sur la sainte Cène. L'auteur y combat l'hérésie de ceux qui n'admettaient pas le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ. Il est vrai de dire qu'il n'emploie pas une seule fois le terme de *transubstantiation*, mais a soin toujours de lui substituer celui de transformation. Mais, au fond, cela ne signifie rien, et rappelle seulement les subtilités de l'école scholastique, surtout de Pierre Lombard, le célèbre Maître des Sentences, que les anciens Vaudois paraissent avoir eu en grande vénération. La *Glosa Pater* distingue, dans la quatrième prière de l'oraison dominicale, (« *donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien* »), quatre espèces de pains, *pan de natura, de dottrina, de gracia e de gloria*. « Le troisième pain, y est-il dit, est le pain de grâce » (c'est-à-dire le corps et le sang de Jésus-Christ), qui est reçu » chaque jour à l'autel, sous la forme du pain et du vin. C'est de » ce pain que parle le Seigneur dans l'Évangile, quand il dit : » Le pain que je vous donne, est ma chair, que je livre pour la » vie du monde. Et saint Paul dit : la coupe de bénédiction que

» nous bénissons, n'est-elle pas la communion au sang du » Christ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion » au corps du Christ? Le Seigneur Jésus-Christ est *vraiment* reçu » dans ce sacrement, *vrai* Dieu et *vrai* homme, et *vrai* Fils de » Dieu le Père, et vrai fils de la Vierge Marie » (1). « Le fidèle, » continue l'auteur, doit se préparer à recevoir ce sacrement par » un examen de conscience, *esaminacion de consciencia.* Pour ne » pas communier indignement, il est nécessaire qu'il purifie son » âme par une contrition sincère, par la confession et la satis- » faction. Ce très-sacré pain, *aquest santesime pan,* chacun doit » y participer avec foi. Tout fidèle doit croire que le pain se » change au corps et le vin au sang de Jésus-Christ, aussitôt » après que le prêtre a prononcé sur ces deux substances les » paroles commandées par le Seigneur. Il ne faut pas chercher » à se rendre compte de ce mystère; qu'il nous suffise de savoir » que Jésus-Christ est vrai et tout-puissant (2)... Il te convient » de t'approcher de ce sacrement avec une foi vive, si tu ne veux » ressembler à ces Juifs incrédules qui murmuraient en disant : » *Comment peut-il nous donner sa chair à manger?* »

Oui, le Vaudois avait raison : Jésus-Christ est tout-puissant, et Jésus-Christ ne sait mentir! C'est là l'unique solution du saint mystère. Plût à Dieu que les Vaudois n'eussent jamais douté de la vérité et de l'omnipotence du Fils de Dieu! Plût à Dieu que le protestantisme, avant d'aborder avec sa faillible raison le plus auguste de nos sacrements, eût pris à cœur la sage réponse du saint évêque d'Hippone : Si vero quæris modum quo id fieri potest, breviter respondeo, mysterium fidei *credi salubriter, potest, investigari salubriter non potest!* (3)

(1) *Le Segnor Y. X. es receopu verayament en aquest Sagrament, veray home e veray Dio, e veray filh de Dio lo payre et veray filh de la Vergena Maria.*

(2) *Car el deo Creyre verayament que poys que lo preveyre* (prêtre) *ha dit sobre lo pan e sobre lo vin las parolas ordenas de Y. X. ayzo* (ainsi) *viaczament* (aussitôt) *dal pan es fait lo corc de Y. X. e dal vin es fait lo sang de lui. Ma non conventa rendre raczon en cal maniera puisa esser ayzo. Ma Tasta a nos aquella solucion, car X 25 veray et tot poderos.*

(3) S. August. Lib. sent. Prosperi.

L'ITALIE ET L'ART MODERNE.

En parlant, il y a quelques mois, des poésies du Père Gall Morel (1), de ce bénédictin de la Suisse allemande, dont le nom a été plus d'une fois cité dans le monde scientifique et littéraire, j'ai fait allusion à d'autres œuvres sorties de sa plume. Que les lecteurs bienveillants me permettent de consacrer aujourd'hui quelques pages à un travail récent de cet écrivain distingué, à une espèce de traité de l'art moderne en Italie. Ce travail, qu'il intitule modestement une *Esquisse* (un titre qui n'est pas ambitieux ne risque pas de tromper l'attente du public), est destiné avant tout aux élèves d'esthétique d'Einsiedlen; il ne saurait passer inaperçu; c'est l'œuvre d'un homme qui a des connaissances étendues au point de vue des beaux-arts, qui a beaucoup vu et beaucoup lu, et qui, dans un séjour assez long en Italie, à Rome en particulier, a pu faire des études directes sur des su-

(1) Le Père Gall Morel, Saint-Gallois d'origine, est fils d'un Savoisien du Faucigny. Chose digne de remarque! ce petit pays de montagnes qui nous avoisine, où naquirent Vaugelas et saint François de Sales, a constamment fourni, dans le domaine littéraire, des hommes du plus haut mérite. Qu'il nous suffise de rappeler, parmi les auteurs presque contemporains, les Michaud et les De Maistre, et, de nos jours même, sans en mentionner plusieurs autres, Mgr d'Orléans, dont l'entrée dans le sein de l'Académie française a eu lieu non sans éclat et avec cette saveur évangélique qui s'allie si bien à un beau style, à de nobles idées et à un véritable talent.

ets qui l'intéressent vivement, pour lesquels il était bien pré-
paré, et dont il parle en observateur sérieux et attentif.

Ce travail, qui traite aussi de la poésie et de la musique en Italie, ne s'arrête pas à l'antiquité et au moyen âge ; il s'occupe également de l'époque contemporaine, et ce n'est pas sa partie la moins intéressante.

Tout en signalant la lutte assez vive qui se manifeste en Italie entre les tendances élevées et les tendances contraires, l'auteur ne se dissimule point, avec ce ton franc qui le distingue, que, dans ce pays célèbre, dans la patrie des beaux-arts, les beaux-arts ne soient en décadence. Sans doute, il y a de nobles et sérieux efforts vers les tendances élevées, mais cette lutte rencontre en Italie plus de difficultés peut-être que partout ailleurs. Les grandes idées intimement religieuses et tout ce qui rappelle une nature saine, la vigueur mâle, la véritable grandeur, ont disparu pour faire place souvent, dans les beaux-arts, à des œuvres maniérées, élégantes, sensuelles, efféminées, à des œuvres sans vérité, sans entrailles, sans profondeur.

Résumons brièvement les griefs que l'auteur articule et sur lesquels il nous pardonnera d'insister principalement dans cet article.

Tout en s'abstenant de toucher aux questions ardues de la politique, le morcellement de l'Italie et l'absence d'un esprit vraiment national le frappent tout particulièrement. Il admet, avec d'autres écrivains, que cet esprit ne peut se retremper réellement que dans la renaissance plus générale et plus complète de l'esprit religieux, notamment dans les classes riches et lettrées de la population.

Une des conséquences nécessaires d'un tel état de choses, c'est l'absence d'efforts communs dans le domaine des beaux-arts; autrefois il n'était point rare de voir un certain nombre de citoyens, des communes entières, des villes, des républiques, unir et grouper leurs forces pour faire naître des œuvres d'un mérite incontestable. Ainsi a pris naissance le *Campo Santo* de Pise. Où trouver aujourd'hui l'unité artistique que cette unité des esprits pouvait seule produire? Dans les cimetières modernes, à Naples, par exemple, quelle confusion de styles hétérogènes se

heurtant sans harmonie et sans ensemble! Même remarque pour beaucoup de chapelles latérales qui, dans diverses églises de construction récente, sont des propriétés particulières; même remarque lorsqu'on visite les ateliers des artistes ou les expositions d'œuvres modernes. On néglige les maîtres; aux dépens du bon goût, on vise à l'éclat et à la nouveauté; on veut se faire remarquer, et on tombe facilement dans l'affectation; l'art véritable ne peut qu'en souffrir.

Tandis qu'on cherche à s'immortaliser par des monuments qui n'ont rien de durable, on voit trop souvent l'Italie honorer ou plutôt étouffer sous des lauriers sans valeur, des morts d'une célébrité fort contestable. L'imitation servile ou maniérée joue son rôle dans ces œuvres; et pourtant, chose singulière! ce servilisme s'allie à un grand mépris, à un mépris plein de mesquinerie, pour l'art étranger. Tout ce qui vient du nord est peu épargné; ce qui n'est pas italien n'est pas beau; la musique, au théâtre, dans les églises, en plein air, le prouve surabondamment.

La sensualité et la trivialité dans les arts se rencontrent à chaque instant, surtout dans les villes, et le sentiment du beau s'est affaibli. Cette décadence a gagné les rangs élevés de la société; l'auteur a eu l'occasion d'entendre plus d'une fois, et non sans tristesse, des personnes haut placées, parler, comme d'œuvres vulgaires, du dôme de Milan, des poésies de Schiller, d'une messe de Mozart. Que cette décadence du goût exerce sur les artistes une influence déplorable, on ne saurait en être surpris; ils doivent, pour réussir, se plier aux ordres qu'on leur donne, aux désirs qu'on leur manifeste; ils doivent conformer leurs œuvres, autant que possible, au goût dépravé de ceux qui leur font des commandes.

Le manque d'études approfondies, de connaissances réelles en matière d'art, se fait aussi beaucoup sentir, quoiqu'il y ait, on ne peut le méconnaître, dans presque toutes les branches de l'art, des Italiens extrêmement distingués; mais ces hommes oubliés dans la solitude des écoles, ne sont que rarement connus de la population qui ne les comprend pas. Ajoutez cette circonstance que, dans chaque province, on ne s'occupe guère que des œuvres qui paraissent dans la province même; vous trouveriez

difficilement à Rome un livre qui s'est publié à Naples. C'est toujours, et plus que jamais, ce vieil esprit exclusif qu'ont légué à l'Italie moderne les républiques et les petits Etats d'autrefois, et que l'Italie contemporaine exagère encore. Comme le sentiment patriotique, le sentiment de l'art s'emprisonne en quelque sorte dans les murailles de chaque cité. Sortez de là, vous ne trouverez, de ville en ville et de contrée en contrée, que trop de rancunes surannées et mesquines, au lieu de ces sympathies généreuses et éclairées qui vivifient les beaux-arts.

Les hommes de science et les artistes vivent volontiers isolés; ils travaillent et étudient pour eux seuls. Dans nombre d'endroits, les académies et les réunions scientifiques dégénèrent en vaines cérémonies et n'ont pas l'utilité réelle et sérieuse qu'elles devraient avoir.

Les organes de publicité littéraire sont aussi peu nombreux, presque toujours passionnés; les éloges qu'on prodigue outre toute mesure y jouent un grand rôle, et ont, pour le progrès des beaux-arts, des inconvénients extrêmes.

Encore une remarque qui s'applique plus spécialement aux écrivains : il est rare de voir un homme de plume trouver un éditeur en Italie. Il faut ou qu'un auteur soit riche, ou qu'il ait la chance d'être patroné et soutenu par un protecteur généreux; aussi le zèle désintéressé de la vérité reste-t-il à l'arrière-plan; c'est là une différence essentielle, dans les lettres, entre l'Italie et l'Allemagne.

Tout ce qui tient à l'esthétique est trop négligé dans les écoles, dans les académies, dans les universités, aussi bien que dans les établissements d'éducation. Des plaintes se font entendre çà et là à ce sujet, mais sans résultat efficace jusqu'à ce jour.

Après avoir résumé ces inconvénients divers et montré le revers fâcheux de la médaille (que nous avons rappelé trop crûment peut-être dans ce compte-rendu), où trouver, se demande l'auteur, le remède à un tel état de choses? Ce remède variera nécessairement suivant l'idée qu'on se forme de l'art et de son histoire. Les uns conseilleront avant tout à notre époque de ranimer, de vivifier le vrai et le beau, la croyance et les mœurs, l'ordre et la liberté; ce n'est qu'en rétablissant et en restaurant cette base

première que pourra se manifester la véritable forme du beau, celle qui peut convenir à notre âge. La justesse de cette idée est incontestable ; chacun doit faire son possible, dans la limite de ses forces, pour frayer la voie à un état de choses meilleur. Il ne faut point toutefois se dissimuler qu'il ne dépend pas d'un individu de réaliser une telle idée, qui ne peut être que l'œuvre du grand Maître.

D'autres, au contraire, estimant que l'impuissance de l'art à notre époque ne lui permet pas de créer une forme nouvelle et originale, tournent les yeux d'une manière absolue vers le passé. Mais quelle période de l'art choisir comme modèle? L'antiquité classique et païenne, ou bien l'art chrétien et le moyen âge?

C'est à la première de ces époques qu'on se rattacha, il y a trois siècles, lors de la renaissance ; et la renaissance, à vrai dire, n'a jamais cessé complètement en Italie. De nos jours encore, pour beaucoup de gens, dans ce pays, le genre gothique est synonyme de barbarie. Constatons comme un fait que l'architecture et la sculpture italiennes ne connaissent guère que le genre classique.

L'art chrétien a aussi ses partisans qui le défendent avec énergie ; l'auteur du mémoire est de ce nombre. L'art, suivant lui, doit se retremper dans la profondeur du sentiment religieux ; ce n'est point cependant à une puérile imitation du genre gothique qu'il aspire. Il lui faut davantage : une vie réelle, des croyances, ce sentiment du vrai et du beau, qui, animant une nation tout entière, peut lui permettre encore de faire de grandes choses. Il ne s'agit pas d'ajouter quelques détails plus ou moins insignifiants et sans originalité, aux vieilles tours gothiques de nos cathédrales ; qu'avant tout, sur la base du christianisme, s'élève un monument nouveau, vivant, une espèce de cathédrale gothique de l'époque contemporaine, œuvre sentie et originale des temps modernes. En d'autres termes, il faut une forme nouvelle, chrétienne, qui, dans un langage que notre temps pourra comprendre et qui rappellera notre temps, respire, avec la dignité de l'art, l'originalité de la pensée et la puissance d'un génie pur et créateur.

Comme on le voit, l'auteur répudie pleinement la doctrine du

naturalisme, ce terre à terre sans élévation et sans portée, qui, au lieu de vivifier l'homme dans les œuvres d'art, ne tend qu'à le rabaissser en le matérialisant. Sans doute, et l'histoire est là pour le prouver, il n'est pas facile d'inculquer et de répandre des notions plus saines et plus justes du vrai et du beau ; ce noble enfantement ne saurait avoir lieu sans douleur ; mais, si la décadence est dangereuse, un zèle trop ardent a ses dangers aussi. Cela est très-vrai déjà du caractère froid des peuples du nord ; à plus forte raison cela est-il vrai du caractère vif et bouillant des Italiens qui dépassent trop facilement en tout, même dans le bien, de justes bornes.

Après ces préliminaires pleins d'intérêt, dont un résumé fort sec n'a pu donner qu'une idée imparfaite et décolorée, l'auteur aborde, une à une, les diverses branches de l'art en Italie, et parle successivement de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la musique et de la poésie.

On lira avec fruit cette partie fort instructive de son mémoire. Le même esprit critique dont nous avons, pour les préliminaires de ce travail intéressant, rappelé surtout le côté sévère, se reproduit ici. Franchise impartiale, science nette et bien digérée, convictions sérieuses, c'est ce que nous montre à chaque page ce travail que nous aurions voulu voir plus développé ; l'auteur pèche souvent par trop de concision. On sent qu'il eût pu facilement faire, sur les sujets dont il traite, au lieu d'un simple mémoire, un ouvrage de plus longue haleine. Il annonce en particulier, sur la musique, une dissertation qu'il a écrite à Rome. Peut-être un jour publiera-t-il aussi quelques-unes des poésies que lui a inspirées la ville éternelle.

Quant à nous, qui avouons notre profonde insuffisance dans ces délicates questions de l'art, nous sommes heureux du moins de pouvoir, dans la limite de nos forces, rendre justice à ce savant qui honore notre pays ; des travaux distingués, des études approfondies et la culture assidue des lettres, méritent assurément d'être appréciés par tous les hommes sérieux ; ce sont des titres d'honneur qu'auront toujours en grande estime ceux qui

n'aspirent pas, suivant les belles paroles d'un éminent contemporain, « à cette triste indépendance dont le propre serait de ne rien croire et de ne rien aimer. »

Jules Vuy.

PETITS EXTRAITS CURIEUX.

Au moment où les caractères incommuniquables de l'Unité et de l'Universalité viennent de se manifester avec une force et une majesté si éclatantes dans toutes les contrées du monde catholique, nous constatons un état de luttes croissant entre les divers protestantismes.

Les divisions, les contradictions et les décadences se multiplient.

Qu'il nous soit permis de nous borner, pour aujourd'hui, à donner quelques citations de journaux protestants bien propres à faire réfléchir les hommes sérieux.

INVASION DES CORPORATIONS RELIGIEUSES DANS LE PROTESTANTISME.

...« En vérité, nous n'aurions pas imaginé que le protestantisme pût être jamais modifié dans son essence intime par le levain de Rome, autant qu'il l'est déjà à cette heure. Nous savions que le fécond auteur du *Mariage au point de vue chrétien* préparait un livre sur les ordres monastiques ; mais nous pensions qu'il s'agissait des ordres anciens, et que l'auteur, mettant en œuvre ses riches matériaux historiques, allait nous raconter l'origine et les développements de la vie conventuelle au sein de l'ancienne Église romaine. Et lorsque nous le vîmes annoncer deux volumes sur les corporations monastiques *au sein du protestantisme*, nous nous demandâmes ce qu'il pouvait y avoir de nouveau à dire sur ce sujet.

... » Il est donc vrai que des chrétiens sincères, fervents et en-

nombre, se proposent d'enlacer le protestantisme dans un vaste réseau d'institutions monastiques! que plusieurs l'avouent hautement, et qu'ils ont déjà réussi à multiplier les mailles de ce funeste piége, au point de couvrir d'immenses contrées!!! O Dieu, pour quel temps nous as-tu réservés! s'écriait l'apôtre Jean, sur la fin de sa carrière. Ce cri vous échappera plus d'une fois à la lecture des *Corporations monastiques*, à moins que vous ne soyez déjà éblouis par le faux brillant de la charité en livrée.

» L'auteur nous fait assister au développement de l'œuvre en Allemagne, en Angleterre, en Suisse et en France, et nous la montre envahissant le champ des missions en Orient et jusqu'en Chine. L'Amérique, où elle a essayé de prendre pied, la répudie; et l'on ne parvient à maintenir à Pittsburg une *maison-mère* (terme consacré) qu'en y entretenant des *sœurs* importées d'Allemagne. Avec le second volume s'ouvre la deuxième partie, intitulée : *Considérations générales*. Ici sont groupés et discutés les caractères de l'institution, suivis d'appels généreux et fermes aux fondateurs, aux *sœurs* et aux *frères* (car il y a déjà des soi-disant frères), enfin au protestantisme évangélique...

» Certes, les Allemands ne sont pas toujours absorbés dans les spéculations métaphysiques; on voit qu'ils ont le sens très-pratique, quand ils le veulent. Hélas! ils l'ont parfois beaucoup trop; car ils marchent à leur but, au fait, à l'exécution, sans s'arrêter autant qu'il le faudrait au choix des moyens. Non-seulement ils font des moines pour des diacres, et des nonnes pour des diaconesses, mais ils tordent sans façon, sans pudeur et sans remords, les belles paroles de l'Écriture au profit de leurs institutions. C'est à faire saigner le cœur. Pour nous, nous protestons au nom des droits sacrés du peuple de Dieu, contre ces détournements des appels et des promesses du Sauveur, contre cette confiscation des dénominations de vierges, de frères, de sœurs, de serviteurs et de servantes du Seigneur, que la parole applique à tous les enfants de Dieu sans distinction, et que ces messieurs accaparent pour leurs adeptes...

» Les rapports de M. Germond (Saint-Loup, en Suisse) sont également discutés avec soin, surtout celui de 1850. Ici la modération donne une grande puissance à son argumentation. Le lecteur impartial conclut aussitôt comme lui. Il est vraiment triste de voir M. le pasteur Germaud, lui si ferme dans sa foi au Sauveur, s'oublier pour justifier ses tendances monastiques, jusqu'à exalter le

catholicisme et à déprécier les tendances libérales du réveil protestant.

» A propos des pseudo-diaconnesses de la Suisse, nous avons deux erreurs de fait à relever dans le récit de notre auteur. Il dit, en parlant de l'origine de l'œuvre : « Tous, ou presque tous, nous avons mis la main à ce travail insensé. » Je vous demande pardon ; c'est un petit, très-petit nombre de chrétiens qui, dans le canton de Vaud, y ont mis la main. Les autres les regardaient avec plus ou moins de défiance. Nous pourrions en citer plus que vous ne pensez, qui se sont tout de suite prononcés avec énergie contre cette importation romaine. Plus loin vous dites que « l'institution s'élevait pour servir d'abri aux femmes battues de l'orage. » Ce but ne fut pas le seul ; on annonça, dès le commencement, l'intention d'opposer aux sœurs grises des controversistes catholiques l'organisation de la charité conventuelle dans le protestantisme. L'établissement nouveau fut donc fondé dans un intérêt de parti religieux autant que par des motifs de philanthropie. Quant aux intérêts de la vraie religion et de la charité selon le Seigneur, on ne paraissait pas se douter qu'ils fussent distincts de l'esprit monastique... » *(Archives du Christianisme.)*

DISCORDE DANS LA CHIMÉRIQUE ALLIANCE CHRÉTIENNE UNIVERSELLE.

... « La discussion a pris un caractère plus ardent. M. le pasteur Martin-Paschoud exposait son opinion sur l'autorité ecclésiastique au sein de notre Église. Il ne pense nullement que les pasteurs aient le droit de tout dire en chaire, et, par exemple, d'y prêcher le puséisme et l'incrédulité. Il croit que, pour prévenir de semblables désordres, ni le tribunal, ni la loi ne nous font défaut. Le tribunal, c'est chaque consistoire dans son ressort ; la loi, l'ensemble de nos liturgies, et, pour plus de précision, le Symbole des Apôtres, seule Confession de Foi aujourd'hui régnante et faisant partie de nos constitutions actuelles. Si un pasteur niait en chaire *la rémission des péchés* proclamée dans ce Symbole, ou le péché lui-même, le Consistoire pourrait et devrait l'exclure. Mais, dans les limites du Symbole, aucune loi n'existe, et un pasteur a le droit d'expliquer le péché en toute liberté, d'affirmer ou de nier, selon sa foi, que l'enfant, avant l'éveil de sa conscience, soit déjà coupable, et coupable d'un péché commis sept mille ans avant lui. Sur ce point, que le Symbole ne décide pas, il n'y a aucun scandale

à ce que les opinions opposées se produisent dans la même chaire. Cela est légitime et légal; cela est conforme à l'ordre établi et officiel. Ce qui est un scandale, c'est qu'un collègue dénonce pour ce fait un collègue au public et à l'autorité, et demande contre lui des mesures personnelles, comme il vient d'arriver à Paris dans les deux premiers numéros d'un journal religieux.

» Le rédacteur du journal en question s'est justifié en soutenant que lorsqu'on attaquait certaines doctrines, il ne pouvait et ne devait pas se taire. M. Martin a répliqué énergiquement qu'il n'est pas moins difficile à d'autres de se taire quand ces mêmes doctrines sont exposées. De vives réclamations ont été présentées aussitôt par deux membres. A ce moment, la conférence a craint que le débat ne prît un caractère personnel ou violent, et l'ordre du jour a été prononcé sur l'incident....

» La conférence commune aux églises nationales et dissidentes a été cette fois la plus importante des deux. On y a traité d'abord cette question, proposée par M. le pasteur Monnier, de Fresnoy-le-Grand : dans quel esprit doit être dirigée la controverse contre le catholicisme? Intéressant, mais confus, le débat ne pouvait aboutir à aucun résultat....

» MM. Pécaut, Gaufrès, Ath. Coquerel fils et plusieurs autres membres expriment avec charité et avec douleur la crainte que la réunion de juillet ne soit entraînée, par ses tendances mêmes, à proclamer ses membres seuls évangéliques...

» Ces prévisions ont été plus que justifiées par les réponses des membres les plus importants de l'Alliance... La conférence a déclaré que les rapporteurs de l'Alliance auront à juger et à blâmer les diverses *erreurs* qui existent en divers pays; que des opinions comme celles des puséistes, des rationalistes, des rédacteurs de la *Revue de Strasboueg*, etc., etc., *doivent* être critiquées et condamnées dans ces rapports...

» M. F. Monod a été beaucoup plus loin encore; il a dit en propres termes que ceux qui croient à la pleine divinité de Jésus-Christ, à sa déité, et ceux qui n'y croient pas ou y croient avec une restriction quelconque *sont de deux religions* différentes. En conséquence, l'une de ces deux religions étant tout à fait étrangère à l'autre, a parfaitement le droit de condamner celle qui lui est opposée, et *vice versâ*....

» Une autre opinion, radicale aussi, mais à un tout autre point de vue, a été fort remarquée, c'est celle de M. Astié. Il regarde

l'Alliance évangélique, l'Alliance chrétienne universelle et toute tentative analogue comme chimériques. Elles sont destinées à manifester une concorde qui n'existe nullement, ni quant au dogme, ni même quant au sentiment religieux. L'Alliance évangélique a échoué dès le principe; elle a commencé par exclure en fait, dans l'acte même que la constituait, presque tous les chrétiens d'Allemagne et des États-Unis. M. Astié croit que la réunion projetée fera des démonstrations dogmatiques, des actes, non pas de fraternité, mais de guerre. Du reste, M. Astié ne craint pas de dire qu'il a vu en Amérique certains unitaires qui étaient chrétiens, reconnus comme tels par les pasteurs orthodoxes, et invités par eux à prêcher dans leurs propres chaires. » *(Le Lien.)*

L'ADORATION DE JÉSUS-CHRIST EST UNE IDOLATRIE.

M. Leblois, pasteur à Strasbourg, a prononcé, le 31 décembre, les paroles suivantes (1) :

« La communion qui a pris le nom de *catholique*, adoptant les erreurs du paganisme qui peuplait l'Olympe de dieux et de déesses, enseigna l'existence d'une espèce d'Olympe chrétien, appelé le *Ciel*, et placé au-dessus des nuages. Elle en fit la demeure de Dieu, de Jésus-Christ, des anges et des saints.

» Dès le commencement du quatrième siècle, en 325, une assemblée d'évêques et de prêtres, réunie à Nicée, décréta que Jésus était un Dieu égal à Dieu. Bientôt les anges et les saints reçurent à leur tour des hommages divins, et devinrent des dieux inférieurs, parmi lesquels on éleva peu à peu au-dessus des autres une femme, la mère de Jésus, Marie, dont le culte fait depuis longtemps pâlir celui de Dieu et dont la divinité complète, si l'on peut s'exprimer ainsi, vient d'être décrétée à Rome, il y a vingt-trois jours à peine (2).

» Les sectes protestantes qui ont adopté les mêmes erreurs concernant un ciel limité, n'ont conservé de toute cette idolâtrie que le culte de Jésus, mais d'une manière si exclusive, qu'il menace, comme celui de Marie dans l'Église romaine, d'effacer complètement celui du seul vrai Dieu.

(1) Le Directoire de l'église de la profession d'Augsbourg a prononcé contre M. Leblois la réprimande simple.

(2) Peut-on défigurer avec plus d'impudence ou d'ignorance la doctrine catholique?

» Lorsqu'on y parle encore de Dieu, il semble que ce soit par grâce. On le nomme à peine dans les prières. C'est Jésus qui reçoit tous les hommages, et lui, qui répondait au jeune homme qui l'appelait *mon bon Maître :* « Pourquoi m'appelles-tu bon? Nul n'est bon que Dieu, » est représenté aujourd'hui comme meilleur même que Dieu, puisque Dieu, dit-on, condamne les hommes dans sa colère, et Jésus les soustrait à cette condamnation par son amour !

» C'est pour mettre un terme enfin aux progrès de cette *idolâtrie*, aussi contraire à la raison qu'à toute l'Écriture, et pour ramener ses enfants à l'adoration véritable, que Dieu leur a fait la grâce de leur dévoiler son *livre*, négligé depuis Jésus-Christ, de leur montrer inscrit dans l'univers son nom, sa grandeur, son amour, et de leur révéler sa sainteté qui est, comme son Être, sans limites. »

SOURIRE DU LIEN A LA VUE DE Mme DE GASPARIN.

Nous lisons dans le *Lien* du 28 avril :

« En particulier, ils pourront lui objecter en toute justice que son interprétation du ch. VII de la 1re épître aux Corinthiens est tout ce qu'on peut voir de plus arbitraire. Il est de toute évidence que saint Paul, dans ce chapitre, sans proscrire le mariage, regarde cependant le célibat comme préférable (I, 7). Il n'est pas moins évident qu'il regarde comme meilleure la conduite du père qui ne marie pas sa fille, v. 38. La discussion à laquelle l'auteur en appelle entre Paul *ayant l'Esprit*, v. 40, Paul parlant par conseil, v. 6, et Paul *inspiré*, en vertu de laquelle Paul *ayant l'Esprit*, dit des choses que Paul *inspiré* n'eût jamais dites, ne persuadera personne, et l'on aura peine à ne pas sourire en voyant l'auteur constituer une contradiction entre Paul *ayant l'Esprit* exaltant le célibat, et Paul *inspiré* préférant le mariage !.. »

RÉTABLISSEMENT D'UNE CONFESSION DE FOI A GENÈVE.

M. Gaberel, pasteur de Genève, écrit au *Lien :*

« ...L'ébranlement causé par la discussion touchant la séparation de l'Église et de l'État, s'est calmé à l'extérieur ; mais il reste une face de la question qui préoccupe beaucoup de personnes, c'est le désir de redonner une confession de foi à notre Église. Les partisans de ce système sont encore peu nombreux, mais très-actifs, et, à l'occasion des prochaines élections du Consistoire, ils s'efforceront de modifier dans ce sens le personnel de ce corps. Je ne

LIBRARY

crois pas que notre Genève protestante soit destinée à faire ce pas en arrière, et je doute infiniment que les amis de la pleine liberté de conscience cèdent volontiers une fraction notable de ce droit si chèrement conquis sur le despotisme romain et les institutions imparfaites de la réforme...

» Il faut, dit M. le pasteur Bedot, un Consistoire qui ait la sympathie de la grande majorité des protestants genevois; ce corps devra maintenir son indépendance et ses droits vis-à-vis des autres corps constitués, présents ou futurs; ensuite, nous devons examiner nettement l'affaire des confessions de foi au point de vue de notre Église nationale. Il y a un an, je ne me serais pas préoccupé de cette question, je la croyais résolue pour Genève; mais j'ai vu que plusieurs personnes reviennent à cette opinion et qu'on travaille à la faire progresser; il est nécessaire de nous entendre à ce sujet et de connaître le terrain sur lequel se placera le futur Consistoire. Enfin la séparation de l'Église et de l'État n'est point une affaire vidée; il est essentiel d'imprimer une direction ferme et arrêtée au corps ecclésiastique touchant cette grave question. »

OBLIGATION D'INTERPRÉTER LA BIBLE SELON LA PROFESSION DE FOI LUTHÉRIENNE.

Synode du Missouri. — « Les luthériens, comme tels, sont tenus d'interpréter, non pas leurs livres symboliques conformément à la Bible, mais la Bible conformément à leurs livres symboliques et de s'attacher fermement et immuablement au « *quia;* » car si, sur un point, quel qu'il soit, que nos symboles enseignent d'une manière claire et irréfragable, nous cessions de retenir le « *quia,* » si, sur quelque point que ce soit, nous inclinions vers le « *quatenus* (*cum scripturâ consentiunt*), ce serait sortir de notre caractère de luthériens, ce serait, ou peu s'en faut, nous placer dans les rangs des rationalistes. » *(Le Lien.)*

LE CHRISTIANISME ÉVANGÉLIQUE A GENÈVE ET EN ALLEMAGNE.

« Il faut accorder qu'il existe quelque différence entre le christianisme évangélique allemand et celui qui porte ce nom à Genève, et qui résulte d'un réveil religieux de plus de trente années.

» Le christianisme évangélique, à Genève, est plus spirituel, plus dogmatique (plusieurs diront trop dogmatique), sans être moins vivant ; — tandis que celui d'Allemagne est plus libre dans son allure, plus pratique (d'autres diront plus relâché dans les doctrines). » (*Archives du Christianisme.*)

L'ÉCRITURE N'EST PAS LA RÉVÉLATION DIVINE.

« Je n'ai pas déclaré qu'il n'y a point de révélation, j'ai seulement nié que l'Écriture fût la révélation. SCHÉRER. »

(*Archives du Christianisme.*)

LA DEMI-ORTHODOXIE VICTORIEUSE DANS LE GRAND-DUCHÉ DE BADE.

« Les membres du synode général du grand-duché de Bade, qui est à la veille de se réunir, viennent d'être élus. La grande majorité des élus, dit un journal allemand, *est à demi-orthodoxe* et suit la nouvelle bannière, adoptant pour *base* et point de départ *les confessions des réformateurs.* » (*Le Lien.*)

L'ÉTAT OBLIGEANT AU SERMENT D'ORTHODOXIE.

« Un arrêté récent du ministère de la Hesse électorale oblige tous les professeurs de collége, à leur entrée en charge, de promettre par serment, de *rester fidèles*, dans leurs enseignements, *aux symboles de l'Église.* Cet arrêté a reçu à peine un commencement d'exécution ; et déjà un professeur du collége de Hanau vient d'être révoqué de ses fonctions, pour un refus de serment. » (*Lien.*)

ATTAQUES CONTRE LES FONDEMENTS MÊMES DE L'ÉVANGILE.

M. Monod s'écrie dans les *Archives du Christianisme :*

... « Nous espérons, entre autres, qu'il émouvra d'une sainte jalousie les pasteurs évangéliques des églises réformées de France et les engagera à protester aussi, non-seulement à huis-clos, mais publiquement lorsque, parmi ceux qu'ils sont forcés d'appeler leurs collègues, il s'en trouve qui attaquent publiquement les fondements même de l'Évangile. L'homme qui nie le péché originel, par exemple, comme l'a fait naguère M. le pasteur Coquerel père, dans un sermon imprimé, nie l'Évangile, tout autant que l'homme qui rejette la divinité de Jésus-Christ ; ou, pour mieux dire, une de ces

négations ne marche jamais sans l'autre... Mais que peut et doit-on penser à cet égard, tant que du haut des mêmes chaires, au nom de la même Église, se prêchent alternativement le oui et le non, le pour et le contre; tant qu'une partie des architectes s'évertue à renverser chacune des pierres que d'autres architectes s'évertuent à faire entrer dans la structure de l'édifice?... »

INVASION DES DOCTRINES RELACHÉES SUR L'ÉCRITURE.

... « Il nous sera permis d'être moins rassurés, de considérer avec douleur l'invasion croissante des doctrines relâchées sur l'Écriture, leur domination presque absolue dans les thèses de Montauban et de Strasbourg, leur importation par le jeune clergé, surtout au sein des Eglises nationales...... Il nous est impossible d'envisager sans une profonde affliction l'effroyable péril que font courir au protestantisme, au christianisme, tant de bons protestants et de sincères chrétiens. Le cœur se serre à la pensée des conséquences qu'ils préparent sans le vouloir, et des ruines qu'ils accumuleront bientôt, pour peu que leur succès s'étende et que les idées des pasteurs deviennent celles des troupeaux. »

A. de Gasparin.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE ADORE LA SAINTE VIERGE COMME JÉSUS-CHRIST.

« Flétrir la divinité de Jésus-Christ comme une erreur grossière, et l'adoration qui lui est rendue comme une idolâtrie digne d'être comparée au culte déplorable qu'une Eglise déchue offre aujourd'hui à la la Vierge Marie, c'est renverser les fondements de la Révélation, dont Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, est l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin..» *(Arch. du Christian.)*

Est-ceignorance ou mauvaise foi chez les neuf pasteurs du Consistoire de l'Eglise évangélique de Paris, qui ont écrit ces lignes?

. . . .

Quel grave enseignement que ce cahos d'idées!

(*La suite au prochain numéro.*)

MÉLANGES ET NOUVELLES.

SUISSE. — Diocèse de Bâle. — Mgr Charles Arnold administre actuellement le sacrement de Confirmation dans le canton de Lucerne ; il est accueilli partout avec les témoignages les moins équivoques de vénération, de joie, et, on peut ajouter, d'enthousiasme.

— Sa Grandeur a exprimé aux gouvernements des cantons soumis à sa juridiction le vœu d'ériger un Séminaire diocésain, et elle a ajouté qu'à l'avenir, et jusqu'à ce que ce besoin soit satisfait, elle ne conférera les saints ordres qu'aux théologiens qui s'y seront préparés dans un Séminaire désigné par elle.

Saint-Gall. — Depuis huit ans, le Grand Conseil de ce canton était en majorité radical ; toutefois le terrain religieux n'avait pas encore été envahi par les homme du *progrès* et de la révolution. L'article 22 de la constitution assure à chacune des deux confessions, catholique et protestante, le soin de gérer elle-même ses affaires. Les membres catholiques du Grand Conseil forment donc un collége (c'est le nom reçu), dans lequel les hommes des saines doctrines avaient eu jusqu'à ce jour le dessus. Au dernier renouvellement intégral du Grand Conseil, le 6 mai dernier, les trois districts (catholiques) de Sargans, de Gaster et du Lac, ont nommé pour leurs députés vingt-huit ultra-radicaux, et ont ainsi mis aux mains d'un parti ennemi les intérêts les plus chers de 100,000 catholiques, car il ne faut pas oublier que ces élus, étant catholiques au moins de nom et par leur baptême, forment présen-

tement la majorité dans le collége catholique. A la vérité, ils n'osent pas se promettre une victoire de longue durée ; aussi vont-ils vite en besogne.

Le Grand Conseil s'est réuni le 4 juin en session ordinaire. A peine M. Weder eut-il pris le fauteuil de la présidence, qu'il proposa la révision de la loi sur la manutention des affaires ecclésiastiques, réservée jusqu'à présent à chacun des deux cultes respectifs. Cette motion fut accueillie et renvoyée à une commission. Celle-ci a fait son rapport, et le projet qu'elle a élaboré a été soumis au Grand Conseil le 13 juin. Il a été discuté ce jour-là et les suivants, et de ces délibérations il est sorti une loi telle que M. Weder l'avait en vue. Le second jour est intervenue une protestation solennelle de Mgr l'évêque de Saint-Gall ; mais ni cette pièce, ni les discours de quelques orateurs bien pensants, n'ont arrêté le mal. La loi a été adoptée par 95 voix contre 43. Elle ferait honneur aux régimes de Fribourg et du Tessin. En voici les principales dispositions :

Le Conseil d'Etat a le droit et le devoir de haute surveillance sur les autorités ecclésiastiques et leur administration. Organisation, administration, comptes, revenus des églises et des écoles, des fondations pies et des bénéfices, tout est soumis au Conseil d'Etat, comme les choses purement communales ou civiles ; annuellement, ou aussi souvent que bon lui semble, il se fait rendre compte de l'administration financière des deux communions et de celle des couvents. Il exerce son droit de haute surveillance sur le clergé des deux cultes comme suit : 1° Dans le cas où ils n'auraient pas encore prêté le serment commun aux autres citoyens, tous les ecclésiastiques doivent jurer d'observer fidèlement la constitution et les lois ; 2° toutes les nominations aux bénéfices, même à titre provisoire et pour un temps qui dépasserait deux mois, sont subordonnées à l'approbation, au placet du gouvernement ; 3° quand un ecclésiastique, dans l'exercice de ses fonctions, troublera la paix confessionnelle ou politique, ou quand il s'opposera aux prescriptions des constitutions et lois fédérales, ou cantonales, ou qu'il tiendra une conduite peu en harmonie avec la dignité de ses fonctions, le Conseil d'Etat pourra lui retirer le placet, et cet ecclésiastique perd par-là même la faculté de résider ou d'habiter dans le lieu où il était, à moins qu'il n'y ait le droit de bourgeoisie ; 4° un ecclésiastique ne peut être privé des revenus de son bénéfice sans l'autorisation du Conseil d'Etat.

Le gouvernement a également plein pouvoir pour tout ce qui concerne la fondation et la direction des établissements d'instruction.

A la suite de cette loi, le Grand Conseil s'est immédiatement mis en devoir d'en procurer l'exécution. A la place du conseil d'administration et du conseil d'éducation qui existaient séparément, il a créé un corps unique chargé pour quatre ans de la direction des affaires ecclésiastiques. M. Weder en a été nommé le président. Ce nom dit tout désormais.

Les ultras ont donc le pouvoir dans les mains, et on aperçoit assez où ils veulent en venir. Tandis que la France, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, la Belgique, la Toscane et la Turquie brisent les liens dans lesquels le dix-huitième siècle s'était efforcé d'enlacer l'Eglise catholique, certains cantons de la *libre* Helvétie, en particulier Saint-Gall et le Tessin, forgent à cette Eglise, leur mère, de nouvelles chaînes.

Dans le Grand Conseil de Saint-Gall, les débats sur la loi que nous venons d'analyser ont été empreints de la haine la plus aveugle contre l'Eglise catholique, ses prêtres et ses institutions. Un homme qui a renoncé, autant qu'il était en lui, au sacerdoce, et qui est aujourd'hui landamman, a parlé avec le mépris le plus outrecuidant de la protestation épiscopale. Le nom de ce malheureux doit être livré à la publicité : c'est Helbing. On n'a qu'un but, celui de radicaliser le canton. Le cours de philosophie, institution libre sous la direction du vénérable doyen du chapitre Greith, et le petit séminaire qui doit son existence au dévouement de son directeur, M. Einsenring, et de l'association dite de Sain-Gall (Gallus-Verein), paraissent voués à la destruction. L'instruction primaire a également devant elle un triste avenir.

Nous nous abstenons de réflexions qui se présenteront d'elles-mêmes à nos lecteurs. Nous nous contenterons d'ajouter, en terminant, avec une feuille à laquelle nous empruntons la plupart de ces détails : L'arc trop tendu finit par se rompre, *et Dominus providebit.*

ÉTRANGER. — Allemagne. — Le onzième anniversaire séculaire du martyre de saint Boniface a été célébré à Fulda et à Mayence, le 5 juin, avec la plus grande pompe. A l'occasion de cette fête, S. Em. le cardinal-prince Schwartzenberg a convoqué à Moyence tous les évêques allemands. Dans cette réunion, les évêques ont dû traiter les questions pendantes et relatives aux rapports de l'épiscopat allemand avec les autorités publiques. On lit à ce sujet dans le *Bien public* de Gand :

« L'Allemagne catholique était, il y a quelques jours, tout entière à la grande solennité religieuse que l'Eglise a voulu consacrer à la mémoire onze fois séculaire du martyre de saint Boniface.

» C'était un magnifique et touchant spectacle, celui que présentaient les populations d'outre-Rhin restées fidèles à la foi de Jésus-Christ. Tandis que le protestantisme payait à peine un froid hommage de gratitude au sublime apôtre qui a arraché l'Allemagne au paganisme et à la barbarie, tout à côté éclatait l'enthousiasme, se manifestait en transports de reconnaissance la vénération de l'Eglise romaine. Toute la différence des deux confessions est dans ce rapprochement. A l'une les traditions de dix-neuf siècles, à l'autre une histoire qui date d'hier. A l'une toutes les gloires du passé, à l'autre les ignominies d'un Henri VIII, d'un Luther, d'un Calvin. A l'une le grand apôtre de l'Allemagne, avec son auréole de saint et de martyr, à l'autre le souvenir presque indifférent d'un apostat qu'on ne comprend plus.

» Il faudrait avoir assisté à la fête qui s'est célébrée le 5 juin à Mayence pour apprécier l'élan religieux qui transporte les catholiques d'outre-Rhin, alors que la Réforme semble se résigner à une décomposition lente mais certaine. L'Allemagne presque entière y était représentée par ses prélats, au nombre de vingt environ, et ce qui donne peut-être une plus haute idée encore de la grandeur de cette solennité, c'est que l'un des dignitaires les plus distingués de la cour romaine, le cardinal Viale-Prela, qui occupe la nonciature de Vienne, avait voulu y assister.

» Que dire de l'empressement et du transport des fidèles? L'anniversaire qui se célèbre est pour eux un événement religieux et national tout à la fois, et leur grande préoccupation est de savoir par quel monument durable ils pourront en consacrer le souvenir. La *Volkshalle* de Cologne ouvre ses colonnes à tous les projets qui surgissent, et il ne s'agit de rien moins que de la fondation d'une

université catholique ou d'un séminaire destiné particulièrement à former de jeunes prêtres pour les missions.

» Cette dernière pensée semble inspirée par la vie même de saint Boniface. Le grand apôtre de l'Allemagne était un infatigable missionnaire. Avant d'évangéliser les peuplades répandues au delà du Rhin, il avait travaillé sur une autre terre à la vigne du Seigneur. L'Angleterre ne se souvient presque plus de son apostolat, et cependant c'est à lui, c'est à ses compagnons qu'elle doit d'avoir conservé au milieu des plus cruelles persécutions, cette étincelle de foi qui promet de redevenir le foyer lumineux qui a si longtemps projeté ses rayons sur le sol de la Grande-Bretagne. Au dix-huitième siècle, il ne restait plus de l'immense troupeau de saint Boniface que 60,000 catholiques. Ils étaient déjà plus d'un million en 1843, et leur nombre n'a fait que s'accroître depuis.

» C'est encore à saint Boniface qu'une autre contrée, arrosée elle aussi du sang de la persécution, doit de n'être pas aujourd'hui vouée exclusivement au protestantisme. La Hollande a été trois fois le théâtre de ses travaux apostoliques. Il avait atteint l'âge de 73 ans quand, en 753, après avoir pris congé de ses disciples réunis à Mayence, il se transporta dans la Frise, où il ne restait plus qu'à achever l'œuvre de saint Willibrod. Son zèle opérait des merveilles, et déjà il s'était avancé jusqu'à la mer, semant partout sur son passage la parole de vérité et de vie, quand il fut attaqué et mis à mort par des brigands encore païens, le 5 juin 755.

» Onze siècles s'étaient écoulés depuis que le grand apôtre avait quitté l'Allemagne pour achever la conversion des Frisons, quand la hiérarchie catholique s'est trouvée rétablie en Hollande. Ne doit-on pas voir dans le rapprochement de ces deux dates une preuve sensible que saint Boniface, du haut des cieux, veille toujours sur les contrées qu'il a sanctifiées de sa parole et de son sang.»

ENCORE UN MOT

SUR

L'INSUFFISANCE DES ÉCRITURES CHEZ LES PROTESTANTS

POUR PROUVER LA VÉRITÉ DE LEUR RELIGION.

Nous n'avons pas épuisé la question des incertitudes du peuple protestant au sujet de la Bible. Les théologiens de l'école de Genève, s'ils ont lu notre précédent article, auront peine à lui pardonner une argumentation qui met à nu l'insuffisance de leurs motifs de crédibilité par rapport à ce livre divin dont la raison individuelle est seul juge. Que sera-ce, si de nouveaux arguments viennent arracher au protestantisme, avec l'autorité des Écritures, sa dernière ressource, ce qu'il appelle son arme invincible, son *palladium?*

Nous nous adressons ici aux hommes sérieux qui cherchent la vérité ; ne craignons pas qu'ils reprochent à cette thèse trop de longueur, parce que, appuyer sur le défaut d'autorité de la Bible, c'est toucher à la partie vive, au cœur même de la réforme protestante.

Longtemps les ministres évangéliques ont fait la sourde oreille à nos raisons contre la nullité de leur règle de foi. A force de raisonner, cependant, sur le vice radical de cette règle, d'en montrer la source native dans le sens privé, toujours sujet à erreur,

notre polémique a jeté ces messieurs dans de telles étreintes, que leur logique n'a eu d'autre moyen d'en sortir que de donner le change au public par des digressions, par une attaque à brûle-pourpoint contre le prêtre catholique. Eh! pourquoi, écrivait un journal de Genève (1), ne pas tirer M. l'abbé Cattet de ce terrain où il manœuvre tout à son aise, en lui disant : vous ne croyez pas à la Bible? Et le prêtre catholique alors de répondre : Je crois certes à la Bible comme au Saint-Esprit qui en a dicté les paroles; mais je n'y croirais pas, si je n'avais la tradition pour m'en garantir la certitude comme livre canonique et inspiré. Volontiers je dirai encore avec saint Augustin : Je ne croirais pas à l'Évangile, si l'autorité de l'Église ne m'y entraînait (2). Mais à Dieu ne plaise, qu'appuyée sur une si haute autorité, ma foi montre à l'égard de la divinité des Écritures l'hésitation qui est dans la nature même du système protestant!

Ce n'est donc point le catholicisme qui refuse sa ferme croyance aux Écritures, c'est au contraire le protestantisme, qu'entraîne sa liberté d'examen ou son sens individuel de la Bible jusqu'aux profondeurs du doute, et qui le condamne forcément à n'avoir en partage qu'incertitude à l'endroit de cette unique base d'un christianisme soi-disant *réformé*.

Si importante que soit l'autorité des Écritures aux yeux des catholiques, nous ne nous lasserons pas de dire qu'elle est tout à fait nulle dans le protestantisme. Voici deux raisons des plus puissantes pour dissiper à cet égard l'illusion des docteurs du parti et pour faire tomber le prestige qu'exerce le nom de la Bible sur le *caput mortuum* de la Réformation.

Il perd toute son autorité chez nos frères séparés, le livre des Écritures, parce que d'une part le système du libre examen appliqué à la Bible renverse, en fait comme en droit, la vérité du sens protestant; parce que, d'autre part, les coryphées de toutes les branches du protestantisme vous avouent candidement le défaut d'autorité de ce livre parmi eux et confessent qu'il faut à l'Écriture une autorité visible pour l'interpréter, pour contenir

(1) La *Réformation au XIXe siècle*, N° 30. Juillet 1846.
(2) *Lib. de Hæres. Contrà epist. fundamenti.* Cap. 5.

ses lecteurs dans de justes bornes et les préserver des plus funestes écarts.

Qu'il nous suffise aujourd'hui de mettre en lumière la première proposition sur le principe réformé et ses résultats, réservant à un autre article les curieux témoignages des docteurs protestants sur le même sujet.

En fait comme en droit, le libre examen des protestants est fatal à l'autorité de la Bible.

Voyez d'abord quel droit exorbitant le protestantisme accorde à ses adeptes par rapport à l'interprétation des Écritures ; si vous en considérez l'abus commun ou les excès, vous comprendrez bien vite qu'on ne saurait faire nul fond sur un livre dont les pages sont mal lues, lacérées, prises à contre-sens par la multitude.

N'est-ce pas déjà une contradiction manifeste, de la part des réformateurs, d'être venus proclamer tout à la fois et l'émancipation de la raison humaine et l'autorité de la Bible? Dès qu'en effet votre raison s'est déclarée indépendante de tout pouvoir spirituel et régulateur, l'autorité même de l'Écriture, comme celles de la tradition et de l'Église, doit s'évanouir devant cette raison, juge en dernier ressort des controverses religieuses. Voici cependant que les grands penseurs de la Réforme, sans se mettre en peine de concilier entre elles les choses les plus inconciliables, ont fait au sujet de la Bible un amalgame de ces deux éléments contradictoires : la raison de l'homme qui, toujours faillible, prononce sans appel sur le sens des Écritures, et la raison divine qui, toujours infaillible, est néanmoins soumise à l'examen de l'esprit privé.

Qui le croirait? Par un renversement de l'ordre, ce n'est point ici la parole de Dieu qui va l'emporter sur la parole ou le sens de l'homme; mais c'est plutôt la parole de celui-ci ou le sens individuel qui l'emportera sur le sens qu'avait en vue le Saint-Esprit dans l'inspiration des Écritures. Car, puisque selon le principe de la Réforme, le texte sacré doit subir le contrôle

ou l'interprétation arbitraire d'un lecteur souvent illettré, la Bible devient par là même le sujet de ce débile interprète, sa subordonnée, son esclave qu'on peut impunément maltraiter.

Qu'ensuite Messieurs de la Réforme prennent fantaisie d'assurer à chaque lecteur de la Bible l'*esprit de vérité*, ils tronquent d'abord visiblement le sens des paroles de l'Évangile, en transportant à l'individu la promesse de Jésus-Christ adressée au seul corps des pasteurs : « Mon père vous donnera le Saint-Esprit qui demeurera éternellement avec vous... qui vous enseignera toutes choses, *ille vos docebit omnia* » (1).

D'autre part, ce privilége gratuitement départi par les réformateurs à leurs adeptes de lire la Bible sous l'influence du Saint-Esprit et d'en être les organes fidèles dans leurs interprétations, ne va-t-il pas se compliquer avec la liberté d'examen ou le sens privé dont le droit, selon le système réformé, est acquis à ces mêmes adeptes? Ce n'est point à nous d'expliquer une telle complication des lumières surnaturelles de l'Esprit de Dieu avec les lumières naturelles de l'homme. Il suffit de voir là ce système à double entente conduire bon gré malgré ses partisans au mépris des Saintes Écritures, au renversement de leur autorité, alors que la raison humaine, eût-elle, comme il lui arrive fréquemment, un sens erroné, devra toujours prévaloir sur la raison divine ou le sens réel de la Bible.

Nous touchons ici au cœur du malencontreux système, à son point critique et le plus insoutenable. Quoi! dirons-nous, vous faites jouir tout individu, sans distinction entre le savant et l'ignorant, du droit d'expliquer la Bible, de l'interpréter chacun à sa manière, et l'idiot n'aura pas à se défier de son interprétation! Non-seulement ce droit serait le partage de l'incapacité, mais, chose inconcevable! il y aurait, pour le dernier venu comme pour les sommités protestantes, obligation de lire les trente-six mille textes de l'Écriture, de les discuter, d'en saisir le sens, fût-il insaisissable, inaccessible à sa faible intelligence; et le sens de ce *scripturaire* à l'esprit borné sera toujours le sens du Saint-

(1) Joan. C. XIV, v. 16, 26, etc.

Esprit! Qu'une imagination dévergondée suggère au suppôt de la Réforme, dans la lecture du texte sacré, le sens le plus burlesque, des rêveries, et, pour trancher le mot, des extravagances, son interprétation devra toujours être regardée comme parole de Dieu, et nul génie de l'école protestante ne s'avisera d'imposer son savoir à l'ignorance, ni de mettre ses idées plus lumineuses ou moins déraisonnables à la place des excentricités du stupide interprète. De par la déclaration de Luther : *Le Pape lui-même sera obligé de s'incliner devant cet idiot* (1). Donc l'interprétation à l'endroit du texte sacré sera aussi véridique et aussi inspirée que celle du premier docteur de l'univers. O délire d'un esprit paradoxal!... Franchement, n'est-ce pas-là, au nom de la raison individuelle, insulter à la raison publique? Et pourtant ces étranges paradoxes se trouvent répétés sur tous les tons par les ministres de la Réforme. Loin de rabattre de la rigueur du principe de Luther, les assemblées protestantes tenues depuis dix ans, avec tant de fracas, sur divers points de l'Europe, à Wittemberg, à Kœthen, à Leipzig, à Londres, ont toutes plus ou moins renchéri sur ce droit illimité d'interprétation des Écritures chez les individus. On a vu là les chefs des sectes allemandes et anglicanes se piquer d'honneur de faire triompher à tout prix une liberté indéfinie. Si quelques-unes de ces assemblées ont fait mention de la Bible comme point de départ ou comme enseigne religieuse, la plupart des autres, et notamment le synode de Kœthen (15 mai 1845), en ont appelé aux *amis du progrès* pour ne reconnaître que la *raison pure*. Dès l'ouverture des séances de ce trop fameux synode, tous les membres rivalisant de zèle pour se montrer *progressifs*, faisaient sonner bien haut la liberté : « Courage! en avant! » s'écriait le docteur Fischer; et l'assemblée, sur la proposition de son président, le docteur Uhlich, de décider bravement que l'É*glise chrétienne doit rejeter tous les symboles; — qu'il est indigne d'un chrétien de maintenir l'Église telle qu'elle est aujourd'hui, aux dépens de l'esprit.*

(1) *Sermon inédit* de Luther, publié par Bruns, page 79.

Peut-être voudra-t-on attribuer cet excès de liberté religieuse à l'exaltation des pasteurs réunis en Allemagne sous le nom d'*amis protestants*, comme les appelaient les journaux du parti. Mais la preuve qu'une telle licence est l'état normal du protestantisme de notre époque, c'est le discours prononcé au jubilé de Genève en 1836 par M. Martin-Paschoud, un des hommes modérés de la Réforme, discours publié la même année sous le titre : *Qu'est-ce qu'un protestant?* Eh bien ! s'il faut s'en rapporter aux appréciations de cet ancien président du Consistoire de Lyon, la liberté d'examen par rapport au texte sacré ou au christianisme en général, serait *sans limite;* « liberté, par conséquent, dit l'ex-ministre, réservée à chaque chrétien d'examiner lui-même le christianisme, suivant les lumières qu'il a reçues, et sans reconnaître aucun pouvoir supérieur ; liberté encore réservée à chaque chrétien d'adopter ou de rejeter telle ou telle croyance, selon qu'il la trouve, ou non, renfermée dans les Écritures, ne reconnaissant sur la terre d'autre juge de cette adoption ou de ce rejet que sa conscience et que sa raison. Enfin, liberté réservée à chaque chrétien de s'unir à ceux qui ont la même croyance, pour exprimer de concert, par des cérémonies et des pratiques, cette croyance commune. » (p. 20 et 21.)

M. Martin-Paschoud a fort bien compris qu'une *liberté* aussi *absolue* appartenait du même droit à tout le monde, fut-on déiste ou athée, en dehors, par conséquent, de tout christianisme, comme de toute religion. Mais le pasteur réformé en prend son parti et se résigne de bonne grâce à de si terribles conséquences.

Vouloir donc aujourd'hui contester aux enfants de la Réforme leur liberté de juger en souverains la parole de Dieu, ou, pour parler le langage de la vénérable Compagnie de Genève, vouloir nier le droit dévolu à tous de discuter les Écritures et de les traduire chacun à sa guise, serait nier la raison d'être du protestantisme.

Mais puisqu'il est universellement reconnu chez les protestants de tous noms, qu'une latitude sans bornes est accordée à l'ignorance comme au savoir, par rapport au droit interprétatif

des Écritures, quels dangers pour la foi de l'individu, quels bouleversements pour l'économie de la religion, n'entraînera pas ce droit si manifestement outré! Il est facile de prévoir qu'un esprit étroit sera dans l'impossibilité, à moins d'un miracle, de former le symbole de sa foi sur le texte de la Bible qu'il tient à la main; que s'il ne se perd dans le dédale des livres saints, il y fera des chutes à chaque pas, prenant à contre-sens les passages des prophètes ou des évangélistes souvent obscurs et difficiles, même pour des érudits. Évidemment, pour cet homme du peuple, il aura en partage, au lieu de la religion du Christ, un fantôme de christianisme par la transformation que sa débile intelligence fera subir aux vérités révélées; et pour l'homme instruit, il mettra à la place des croyances positives, certainement extraites de la Bible, des doctrines aussi vagues et aussi arbitraires que ses interprétations du texte biblique. Dès lors, sans avoir le génie de Bossuet, vous pouvez prédire avec lui qu'en plaçant les individus sur le penchant rapide du libre examen, ils seront précipités dans l'abîme de l'incrédulité.

Voilà les effrayants résultats de ce droit rigoureux de décider du sens des Écritures chacun pour soi et par son jugement privé. Or, en présence de ces péripéties protestantes et de ces désordres attribués à la Bible, quoique celle-ci n'en soit que l'occasion ou le prétexte, quel moyen de conserver à ce livre le respect qui lui est dû et dont on se targue chez les puritains de la Réforme? Il est clair, pour quiconque n'est pas aveugle volontaire, que l'autorité des Écritures va déchoir; la Bible sera discréditée, avilie par suite des abus inséparables de l'interprétation individuelle, à raison surtout des absurdités débitées en son nom et dont l'interprète se plaira toujours à la rendre responsable. La multitude, témoin de l'irrévérence avec laquelle les docteurs, comme les esprits vulgaires, auront traité l'Évangile en faisant dire au même texte le pour et le contre, le oui et le non, pourra-t-elle croire que ce soit là la parole de Dieu? Non, dira l'homme sensé, cette Écriture n'est pas divine, lorsqu'il est permis à tout individu de la traduire devant le tribunal de sa sotte raison; lorsqu'il peut légitimement la déchiqueter, la livrer comme un cadavre au scalpel de son libre examen pour

en dénaturer l'existence; et puisqu'il s'agit ici de la Bible dont vous maltraitez les plus beaux passages, dont vous ruinez de fond en comble, avec sa contexture, le sens sublime, ne laissant pas intacte une seule de ses pages sacrées, comment prétendez-vous lui garder le respect et l'autorité? L'événement, d'ailleurs, va bientôt justifier les prévisions des sages à cet égard, et mettre au grand jour les inévitables résultats du principe réformé.

Ainsi voyez-vous 1° qu'au point de vue du droit que s'arroge le protestantisme, l'autorité de l'Écriture est déjà perdue, ou essentiellement compromise chez nos frères séparés.

Par le fait, quel a été et quel est encore le sort de la Bible entre les mains des protestants? Malgré leur incessante protestation de respect pour ce divin livre, ils l'ont plus maltraité qu'aucun livre profane ne le fût jamais. Vous êtes effrayé, en lisant l'histoire de la Réformation, de voir l'Écriture, dont l'autorité, aux termes des chefs du parti, devait être seule décisive, ne jamais rien décider; de la voir transformée en une arène où les premiers réformateurs se livraient des luttes acharnées, ne se lassant pas de torturer, de pressurer les textes pour les faire cadrer avec leurs doctrines ou les plier à leurs systèmes divergents. Calvin criait à Luther : Vous faussez la Bible!.. Et Luther, de son côté, crait à Calvin, à Zwingle et à tous ses rivaux : C'est vous qui êtes les blasphémateurs de la Parole de Dieu, et qui prenez l'Écriture à contre-sens...

La Bible a donc été le champ-clos du protestantisme dès sa naissance, le sujet de ses plus vifs débats, et comme le foyer de ses divisions en des myriades de sectes. Le mésaccord était dans tous les rangs de la Réforme et sur tous les points de l'Écriture : mésaccord sur les livres qui composent la Bible; mésaccord plus grand encore sur le sens des textes que chacun tirait à soi pour les faire tourner au profit de ses doctrines improvisées. Les disciples des premiers réformateurs venant, à leur tour, opposer leur sens privé à celui des maîtres, ne faisaient, à propos des Écritures, qu'ajouter leurs voix discordantes à ce tohu-bohu des premiers scripturaires, et former de leur nouvelle Église ce qu'on a appelé la *Confession de Babel.* C'était, en vérité, à ne plus s'entendre, à ne plus savoir ce que disait ou ne

disait pas la Bible, par le contraste des interprétations entre une secte et une autre secte, entre un ministre et un autre ministre, entre un simple adepte et un autre adepte.

Cet antagonisme scandaleux, au sujet du sens des textes bibliques, finira-t-il?.. La dispute sur ce terrain brûlant s'enflammera toujours davantage. La divergence d'opinions s'augmentera par le concours d'une tourbe ignorante, appelée, aussi bien que les doctes, au banquet des Écritures, pour en discuter, magistralement et individuellement, les textes les plus profonds. Certes, l'expérience de plusieurs siècles devrait suffire pour convaincre les protestants que la Bible n'a jamais exercé d'autorité réelle sur la classe du peuple la plus nombreuse; qu'elle n'a jamais parlé assez clairement pour faire entrer dans l'esprit de la multitude l'ensemble de la religion du Christ. Vous voyez, au contraire, se continuer chez cette foule d'illettrés, depuis Luther jusqu'à nos jours, l'abus énorme et quotidien des Écritures. Mais parce qu'on n'a pas cessé de vanter aux suppôts de la Réforme leur suffisance dans l'interprétation de la Bible, voilà que tous ces scripturaires de bas étage se sont posés en oracles, citant à tort et à travers les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'ils n'ont pas lu, qu'ils n'ont pu du moins comprendre, et dont le plus ordinairement ils ont pris et prennent encore le contre-pied. La preuve que ces nouveaux interprètes tombent presque toujours dans le faux, c'est la discordance de leurs interprétations individuelles; ce sont les impertinences qu'au nom de la Bible ils articulent d'un ton sentencieux en présence du vrai savoir, et qui prêteraient à rire, si le cas ici était moins grave.

Voulez-vous, disions-nous naguère à un ministre puritain, un fait d'une évidence expérimentale qui achève de vous convaincre que l'autorité de la Bible s'évanouit devant les mille interprétations disparates de vos religionnaires? Interrogez vingt, trente, cinquante de tous vos interprètes de l'Écriture, pour savoir quel est leur sens individuel sur un passage donné de l'Évangile, et vous verrez sortir de leur bouche vingt, trente, cinquante sens divers et souvent opposés. Les docteurs mêmes de la Réforme vous étonneront par la diversité de leurs interpré-

tations. Croirait-on, par exemple, que cette parole de l'Évangile : *Ceci est mon corps*, dont le sens littéral saute aux yeux, ait été l'objet de QUATRE-VINGTS interprétations différentes de la part des commentateurs réformés?.. Il serait piquant de suivre pas à pas ces doctes interprètes, par rapport à une foule d'autres passages du Nouveau Testament. Un tableau synoptique où figureraient, en regard du texte sacré, les mille et mille sens contradictoires des prêcheurs du *pur Évangile*, sur un même verset, vous ferait reculer d'horreur devant le principe qui a produit chez les protestants un tel chaos.

Vous n'apercevez donc nulle part, dans la Réforme, l'exercice de l'autorité de la Bible, faute d'un organe, d'un pouvoir extérieur et visible pour l'interpréter sûrement. Cette autorité n'est point chez les ministres, qui, toujours aux prises les uns avec les autres sur le sens des textes, doivent nécessairement rester dans l'indécision. Elle n'est point chez leurs adeptes, qui ne lisent pas l'Écriture, soit parce qu'ils ne savent lire, soit parce qu'ils ne peuvent comprendre. Dès lors ce livre, si sacré et si important aux yeux du catholique, ne serait, à tout prendre, qu'une déception pour le protestant, par le vice de l'interprétation individuelle.

Voilà qui est encore de l'histoire, et qui doit désenchanter à jamais ces grands prôneurs de l'autorité de la Bible livrée en proie au libre examen. Est-il une erreur monstrueuse en religion qui n'ait été débitée au sein de la Réforme, et dont les prédicants n'aient cherché dans la Bible la justification ou du moins le prétexte? Est-ce que, par exemple, les Thomas Muncer, les Faust Socin, les Georges Fox et d'autres chefs de sectes réformées n'ont pas cru voir dans la Bible toutes leurs aberrations et ces systèmes désastreux qui ont causé tant de troubles dans la société chrétienne? Les Mormons eux-mêmes ont-ils cessé d'en appeler à la Bible pour justifier aux yeux des simples le libertinage de leur polygamie? Et Strauss, de nos jours, usant aussi du droit indéfini d'interprétation accordé par la Réforme à chaque individu, n'a-t-il pas vu dans les miracles de l'Évangile, comme dans tous les mystères de la foi, un symbolisme ou des mythes sans réalité? Ne craignons pas de le dire après bien d'au-

tres observateurs : tous les dévergondages en religion, depuis trois siècles, ont trouvé leur source féconde dans le principe du libre examen proclamé si haut par le protestantisme.

Döllinger qui a vu de près, en Allemagne, les résultats de la liberté d'examen accordée par Luther et consorts, attribue la décadence de la Réformation à cette fureur de raisonner, de discuter à perte de vue sur les textes les plus importants de l'Évangile. « En livrant, dit-il, l'Écriture à la merci de l'individualisme, vous avez ouvert un vaste champ aux disputes, soulevé des doutes sur le fond même de la religion et amené parmi vous l'anarchie des intelligences. » (1)

Aujourd'hui encore les chauds partisans du sens individuel appliqué aux Écritures, ne continuent-ils pas à donner au monde le spectacle de divagations qui mènent, au nom de la Bible, nos nouveaux *exégètes* droit à l'impiété.

L'Église nationale de Genève a été elle-même, dans ces derniers temps, convaincue par le pasteur Empeytaz (2) d'en être venue à nier la divinité de Jésus-Christ, ce dogme fondamental du christianisme; et, ce qui est pis encore, d'invoquer, à l'instar d'Arius et de ses adhérents, des textes de l'Évangile pour étayer une si abominable erreur.

L'abus criant des Écritures n'a donc pas discontinué chez les protestants, qui se piquent de plus de respect pour ce qu'ils prêchent à leurs néophites comme *parole de Dieu*, et qui n'est, au fond, que leur propre parole. Car, qu'on ne se le dissimule pas, faute d'une autorité régulatrice pour préserver les esprits de tout écart, le sens privé les entraîne, par la force du principe, vers un impie rationalisme. Grâce à cette liberté d'examen, ou à cette licence de faire dire à la Bible tout ce qu'on veut, les dogmes de la nouvelle Réforme n'ont pu jusqu'ici pousser racine dans ce sol ingrat, ni porter jusqu'au cœur les convictions de la foi, faute de motifs de crédibilité et surtout faute d'un pouvoir infaillible qui fasse accepter ses décisions.

(1) *La Réforme et les résultats qu'elle a produits dans le sein de la société luthérienne*. Tome I. Des Réformateurs.

(2) *Considérations sur la divinité de Jésus-Christ* (1816).

Dès lors, après avoir fait passer à l'alambic de leur libre examen tous les dogmes révélés, nos docteurs protestants ont fait passer la Bible elle-même avec le christianisme par ce crible destructeur, jusqu'à ce qu'il ne reste plus à la Réforme de doctrines positives, ni ombre d'autorité religieuse. Je me trompe, il restera l'autorité des ministres mise à la place de l'autorité de l'Église, à la place de l'autorité même de la Bible.

Qu'on y fasse attention, remarque le savant Döllinger, les protestants ont déplacé la seule autorité qu'ils reconnaissent en religion; au lieu de laisser cette autorité à la Bible, comme ils affectent de le dire, ils l'abandonnent à leurs ministres. Et ces prédicants, à leur tour, au lieu du principe de l'interprétation individuelle des Écritures qu'ils proclament en théorie, font pratiquement dominer leur propre sens, leurs propres interprétations sur le sens et l'interprétation des individus.

Pensez-vous, par exemple, que les anglicans forment leur foi sur l'autorité de la Bible? C'est plutôt sur l'autorité de l'Église nationale d'Angleterre, et bien plus sur l'autorité d'un Henri VIII ou de la reine Victoire, et ce que nous disons des protestants d'Angleterre, il faut le dire des protestants de Suède, comme de tout autre pays vivant sous le joug de la Réforme. Tant il est vrai qu'ici la politique aurait encore plus de puissance que la Bible pour maintenir et règlementer le protestantisme. Tant il est vrai surtout que l'autorité de la Bible n'est qu'un mot retentissant dans la bouche des ministres réformés, un leurre, une espèce de charme pour fasciner, ensorceler le peuple.

Voilà donc cette Bible, dont les protestants ont si fort exalté le pouvoir parmi eux, et qui cependant y joue le rôle le plus nul au point de vue religieux. Comment ne pas s'apercevoir chez les sectes protestantes, qu'à force de disputer sur les éléments dont se compose le corps des Écritures, de dépecer, pour les accommoder à leur superbe raison, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament pour n'en prendre, comme divin, que ce qui leur plaît, d'embrouiller enfin le sens des textes par leur mille interprétations disparates ou contradictoires, ils ont réduit la Bible à l'état de mutisme, de lettre morte qui ne dit plus rien ni au cœur, ni à l'esprit, à raison de cette multiplicité d'inter-

prétations où nul croyant du protestantisme ne saurait se reconnaître.

Par le fait, et que nos frères séparés ne s'en offensent pas, aucune des sectes protestantes n'a été, par rapport au sens de la Bible, *unius labii;* aucun membre de la société même des Ardents n'a suivi ni ne suit encore aujourd'hui à la lettre les paroles de l'Évangile, et pas plus les ministres que leurs adeptes n'ont su jusqu'ici fixer invariablement leur symbole de foi sur le texte sacré.

La Bible, en définitive, est devenue un champ de bataille pour les docteurs de la Réforme, une énigme pour la tourbe ignorante, et, pour le protestantisme en général, la *boîte de Pandore* d'où sont sortis tous les maux de nos sociétés modernes.

Maintenant, nous le demandons aux protestants de bonne foi : Prononcez, la main sur la conscience, si, dans les conditions faites à la Bible par le système du sens privé, il est possible d'assurer qu'en lisant ce livre, vous avez sous les yeux et possédez réellement la Parole de Dieu. Or, puisque vous n'oseriez consciencieusement articuler une telle assertion, comment pourriez-vous invoquer cette Bible comme preuve de votre Église ou de votre religion?

L'abbé CATTET, *ancien vicaire-général.*

PETITS EXTRAITS CURIEUX.

(*Suite.*)

LIBRE EXAMEN ET CONFESSION DE FOI COMBATTUS L'UN PAR L'AUTRE.

Les lignes ci-après ne forment qu'un article suivi. Est-il possible de montrer la contradiction d'une manière plus palpable?

Nous admettons pleinement le droit du libre examen, et nous reconnaissons à chacun la liberté de chercher dans la parole de Dieu et ailleurs la vérité ; nous ne lui contestons pas la liberté de suivre et de prêcher ce qu'il croit, à tort ou à raison, être juste et vrai, sauf à lui à en rendre compte à Dieu.

Nous ne prétendons point par là nier la possibilité du pro-

Nous nions que l'Eglise soit placée dans cet état hypothétique et livrée sans règle, sans frein, sans secours à toutes les sectes, à toutes les disputes, à tous les scandales, à toutes les folies qui peuvent s'y faire jour ; nous nions qu'on puisse dans la même chaire, prêcher le pour et le contre, le christianisme et le panthéisme, la croix de Jésus-Christ et telle ou telle utopie philosophique ou sociale ; nous nions qu'on puisse mettre toujours tout en question sous prétexte de chercher librement la vérité. Notre Eglise n'en est point à chercher la vérité et sa foi ; elle l'a trouvée, elle la possède, elle la confesse, et c'est en vertu même de cette foi qu'elle existe. Qui ne connaît la confession d'Augsbourg qu'elle a prise pour base?

Le premier devoir des membres de l'Eglise, des pasteurs

grès dans l'intellignce de la vérité révélée...

et surtout de l'autorité qui nous régit, est de maintenir, chacun en ce qui le concerne, fidèlement et inébranlablement, la foi, l'ordre et la dignité de l'Eglise.

Déclaration des neuf pasteurs de l'Eglise évangélique de Paris.
(*Archives du Christianisme.*)

L'ÉGLISE LIBRE DE MAGDEBOURG SERA-T-ELLE CHRÉTIENNE OU ATHÉE?

M. Sachse, pasteur, monte à la tribune pour répondre à son collègue M. Uhlig :

« Je ne sais, dit-il, comment exprimer mon étonnement de la conduite d'Uhlig. Lorqu'il y a un moi il proposa ici pour la première fois son amendement, j'y étais d'autant moins préparé que la veille même je m'étais entretenu avec lui de nos nouveaux statuts, et qu'il ne m'avait point parlé de son intention. Et maintenant, lorsque l'*Église* a posé pour principe suprême de sa constitution *la liberté absolue de l'esprit humain*, et pris la résolution de ne pas reconnaître autre chose que cette liberté, voici qu'Uhlig, par un reste de respect traditionnel ou je ne sais par quel motif, nous propose de nous appeler une église libre *chrétienne!* Ce serait la plus flagrante contradiction, une chaîne, une manille dont nous nous chargerions les bras. Assez souvent je l'ai exprimé hautement et intelligiblement dans nos assemblées : je ne suis pas chrétien, je suis athée. Et maintenant je devrais remplir encore des fonctions dans une Eglise *chrétienne?* Jamais! Je ne suis resté jusqu'à ce jour en fonction que dans la supposition que, par la révision actuelle de nos statuts, le terme d'Eglise *chrétienne* tomberait, et que tout ce qui est *chrétien* avait depuis longtemps disparu de la conscience de l'Église. Uhlig m'a dit souvent : Je ne puis aller si loin; je m'arrête à une certaine limite. Cela me paraît ressembler à la conduite d'un homme qui, ayant pris sa course pour atteindre à un but, et rencontrant tout à coup un fossé, ne veut pas le sauter, parce que ce fossé est large. De deux choses l'une : ou il faut sauter ou rester en arrière. Pour moi, je saute; que celui qui veut me suivre, saute après moi! Selon nos statuts, tout homme, qu'il soit juif ou mahométan, doit pouvoir se joindre à nous. Faudra-t-il donc

que celui qui désire être membre de l'Eglise libre se nomme chrétien? Que résulterait-il, si je restais dans de telles conditions? Que nous aurions une église chrétienne et un prédicateur athée! On a dit que, puisque nous baptisons, que nous célébrons la scène, que nous bénissons des mariages, nous voulons être chrétiens. Voici ma réponse. Dès cette heure on ne me verra plus ni baptiser, ni célébrer la scène, ni bénir de mariages. Il est donc impossible de voir plus rien de chrétien dans notre Eglise. Supprimez ou laissez subsister le mot de *chrétienne*, cela fait une immense différence : dans le premier cas, Uhlig pourrait rester dans l'Eglise; dans le second, il faudrait que j'en sortisse. Permettez-moi à ce sujet une comparaison. Supposez une Eglise, composée d'hommes libres, accoutumés à jouir directement, sans entraves et en plein soleil de la belle nature, sous la voûte du ciel; supposez que l'un d'entre eux se mette à bâtir en plein champ un petit pavillon aux fenêtres étroites, et invite tous les autres à aller s'enfermer avec lui dans sa hutte. Qui y consentirait, après avoir joui d'une pleine liberté? La hutte resterait vide dans les champs, à moins qu'Uhlig ne consentît à s'y renfermer tout seul. » *(Arch. du Christian.)*

L'AUTORITÉ UNIVERSELLE, ABSOLUE ET INFAILLIBLE DANS LE PROTESTANTISME, CE N'EST PLUS LA BIBLE, MAIS LE ST-ESPRIT.

M. Matter, professeur protestant, a écrit une brochure contre M. Leblois, pasteur protestant à Strasbourg, intitulée : *De la liberté et de l'autorité en matière de philosophie et de religion*. M. Ath. Coquerel attaque rudement M. Matter, et il ajoute, dans le *Lien* :

« Ce qui est plus grave, c'est que M. Matter, avec ses tendances puséistes, ne sait nullement où il nous mène. Après avoir *prouvé* longuement la nécessité d'une autorité, il dit ainsi son dernier mot : *Le Saint Esprit, voilà l'autorité!* Il proclame, en finissant, *l'autorité universelle, absolue et infaillible du Saint-Esprit dans l'Eglise*. Qui la nie? Ce n'est pas le catholique ultramontain qui nous montre cette autorité dans le Pape seul, ni le janséniste qui la voit dans le concile, ni l'orthodoxe qui la place dans la lettre des livres saints, ni l'*illustre professeur* dont M. Matter loue la *simple et loyale conduite* envers l'Ecole de théologie de Genève; il est

vrai que pour ce dernier le Saint-Esprit ne parle que dans la conscience du chrétien.

» Qu'avez-vous donc fait en proclamant l'autorité du Saint-Esprit, sans dire où elle se manifeste? Rien. Ce n'était pas la peine d'écrire une brochure anti-protestante si violente et si confuse. La même inanité profonde caractérise le dernier chapitre, où l'on cherche enfin des résultats, des conclusions, et qui n'aboutit à rien absolument... »

L'ÉGLISE MULTITUDE NATIONALE DE GENÈVE JUGÉE PAR LES ARCHIVES DU CHRISTIANISME.

On ne verra pas refleurir ce cléricalisme (protestant) habile, qui en noyant le sentiment religieux dans un vague sentimentalisme déiste, et en proscrivant des chaires nationales toutes les convictions fortes, a conduit la Rome protestante à deux doigts de sa perte. Tout-puissant sous le gouvernement paternel, cet esprit-là consentirait aujourd'hui à partager avec le catholicisme, pourvu qu'on lui assurât à lui-même une riche dotation. Ce n'est que justice toute pure, déclare le représentant de la minorité, car les fonds appartiennent aux anciens genevois exclusivement. Il a été trés-bien répondu qu'il n'en est nullement ainsi, car la dotation qu'on réclame, et qui provient des finances genevoises confiées à une société anonyme, fondée pour les soustraire à la confiscation au moment de l'invasion française, appartiennent à l'Etat tout entier, aux anciens comme aux nouveaux citoyens, qui, en s'adjoignant à la république, ont dû avoir part à ses bénéfices comme à ses charges. Du reste, le principe que pose le rapporteur quand il dit : « Changer la destination de certains fonds, c'est en enlever la jouissance à qui de droit, c'est spolier : il n'y a pas d'autre mot pour cela; » ce principe excellent, qui n'a rien à faire ici, a le grand tort de rappeler au public qu'il y a à Genève *certains* fonds, qui ceux-là ont bien été *détournés* de leur destination, et qui sont gérés par *un comité secret*. M. Oltramare sait aussi bien que personne que l'argent qui sert à l'entretien des jeunes Français qui étudient la théologie à Genève n'avait pas été destiné par nos pères, les huguenots, à faire élever leurs descendants dans les idées dogmatiques et ecclésiastiques d'*une Eglise essentiellement différente de la religion*.

C'est pourtant à cette Église-là, qui a déjà fait *tant de mal* au

protestantisme, qu'on est tout prêt à sacrifier le repos et l'avenir de Genève. Dans le cours des débats, on a affiché cette prétention avec une franchise qui est de nature à faire ouvrir les yeux à ceux chez qui cette union si funeste et si déplorable de l'Etat et de l'Eglise n'a pas encore réussi à éteindre complètement le sens religieux. Ecoutez la définition que M. Pictet de la Rive nous donne de l'Eglise de multitude, ou, si vous préférez, de l'Eglise essentiellement différente de la religion : « Il faut une *Eglise-multitude*, dont on soit membre, parce qu'on y est né, et qui jette sur les divergences d'opinion qui peuvent exister entre ses membres un grand voile de tolérance, qu'on a un peu ridiculisé, mais qui est nécessaire. Si nous avions à décider quelle est la meilleure religion, *peut-être* (le mot est heureux !) la solution devrait-elle être différente, mais ici nous faisons de la politique et non de la religion ; à ce point de vue, il convient qu'il y ait une Eglise facile, large, libérale. Il y a des incrédules qui ne vont pas au temple, mais c'est quelquefois une disposition momentanée ; ne vaut-il pas mieux que, si leurs opinions changent, ils puissent rentrer sans bruit dans l'Eglise que s'ils doivent abjurer avec éclat leurs premières idées ? D'ailleurs, lors même qu'ils ne vont pas à l'église, ils y laissent aller leurs femmes et leurs enfants, ils y baptisent leurs enfants et y marient leurs filles... »

Les partisans conséquents de la liberté pour tous ne refuseront nullement sa place au soleil à cette Eglise de la dévotion facile. S'il y a à Genève beaucoup de gens ayant les mêmes goûts religieux que M. Pictet, ils pourraient parfaitement organiser une congrégation de ce genre, après que la séparation aurait été prononcée. Mais ce qu'on ne conçoit pas, c'est qu'on réclame pour elle le privilége exclusif du budget. Pourquoi ne serait-elle pas, comme toutes les autres sectes, appelée à vivre de ses propres forces ? M. Pictet se trompe étrangement quand il dit : « Il faut d'abord que ce soit une Eglise *nationale*, dont tous ceux qui la veulent soient reconnus membres ; sans cela ce ne serait pas une Eglise-multitude. » Il y a de par le monde des Eglises-multitude répondant parfaitement à sa définition, qui ne sont nullement nationales ; ainsi, par exemple, dans les Etats-Unis. Cette Eglise-multitude gagnerait à ne pas être nationale. Alors on ne verrait plus monter dans ses chaires le matin un orthodoxe, le soir un unitaire, *se contredisant au grand détriment du troupeau qui ne sait que croire*, et qui assiste à des controverses, tandis qu'il croit adorer Dieu.... On

n'assiste nulle part, en Amérique, au triste spectacle donné par deux ou trois partis théologiques, se disputant l'héritage d'une Eglise auquel ils n'ont pas plus de droit l'un que l'autre... »

(*Archives du Christianisme.*)

M. HORNUNG VOULANT LA THÉOCRATIE PROTESTANTE A GENÈVE.

C'est le *Lien*, journal des églises réformées, qui juge comme suit le système de M. Hornung :

« Selon nous, M. Hornung a fait de l'Etat une personne trop idéale, en la faisant nécessairement chrétienne ; puis, il a presque uniquement considéré la question du point de vue politique. Car il ne prétendra pas, sans doute, qu'il ait résolu religieusement le problème par les quelques passages de l'Ecriture qui recommandent la charité dans les jugements et qu'il cite. Sans doute, il est dans son droit. Les membres du Grand Conseil de Genève, qui ont défendu l'union par des arguments moins religieux que politiques, étaient aussi dans le leur ; et il a fallu vraiment une singulière préoccupation chez ceux qui, en France, ont si fortement blâmé leur argumentation, pour oublier que, devant une assemblée politique, les arguments théologiques manquent leur but. Mais, nous aussi, nous serons dans notre droit en disant qu'une telle argumentation ne saurait suffire pour nous convaincre. M. Hornung se fait de l'Etat l'idée passablement nuageuse qu'il est de mode de s'en faire en Allemagne. Au fond, il identifie si bien l'Eglise et l'Etat que, sans croire faire la moindre injure au ministère chrétien, il fait du ministre de Jésus-Christ uniquement un fonctionnaire public. Entre lui et le gendarme, il n'y a qu'une différence d'uniforme et de moyens de persuasion. D'autre part, on ne voit pas pourquoi M. Hornung veut encore des corps ecclésiastiques distincts des corps politiques. Quand l'Eglise et l'Etat sont identiques, comme il le proclame théoriquement, ou le Consistoire est inutile, ou c'est le Grand Conseil ; en tous cas, la suprême autorité religieuse devrait se confondre avec la suprême autorité politique. On le voit, c'est revenir par un chemin de traverse à la théocratie, et le czar s'accommoderait fort bien de ce point de vue. »

NATURE DES APOSTASIES.

Les tribunaux français ont prononcé sur les apostasies de

de Chapelle-aux-Naux. Voici les considérants du jugement de condamnation pour réunions illicites :

« ...Qu'il est d'autant plus opportun de réprimer l'infraction imputée aux prévenus, qu'il est acquis que le sentiment religieux est étranger à cet essai d'établissement d'un culte dissident dans la commune de la Chapelle-aux-Naux, essai qui ne doit être attribué qu'aux intrigues de quelques individus froissés dans leurs intérêts privés par la décision de l'administration sur l'emplacement de l'église catholique nouvellement construite ;

» Qu'une association prétendue religieuse, dont la véritable cause est si peu respectable et le lieu si peu décent, n'est en réalité qu'un moyen d'entretenir l'agitation et la division parmi les habitants ;

» Considérant qu'il est établi que Sureau a prêté ou loué sciemment une chambre de son cabaret pour la réunion de l'association illicite.... » *(Archives du Christianisme.)*

RÉSURRECTION DES PROFESSIONS DE FOI.

Le synode de l'Eglise protestante vaudoise vient d'adopter à l'unanimité une constitution pour l'Eglise vaudoise. Jusqu'ici cette Eglise avait été régie par les décisions successives éparses dans les actes des synodes antérieurs. Cette constitution est presbytérienne quant à la forme et au gouvernement visible de l'Eglise ; quant au fond, elle ne reconnaît d'autre chef de l'Eglise que Jésus-Christ, et se base sur la « Confession de foi de 1655, comme » étant l'expression scripturaire et vraie des doctrines religieuses » contenues dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau » Testament. L'Eglise entend, en conséquence, que cette confes- » sion de foi serve de règle à l'enseignement et au culte dans l'E- » glise vaudoise. » *(Arch. du Christianisme.)*

UN PASTEUR LIBÉRAL.

Nous lisons dans les *Archives du Christianisme* :

« UN PASTEUR LIBÉRAL. — Nous tenons de bonne source qu'un pasteur que nous pourrions nommer, d'entre ceux qui se disent *libéraux* et *tolérants*, a dit, en chaire, dans une des grandes Eglises réformées du Midi : *S'il y a des procès, des querelles, des haines,*

des divisions parmi nous, cela vient uniquement de l'Eglise libre. — Pas n'est besoin d'ajouter un seul mot. »

TRENTE-NEUF MILLIONS DE FRANCS !!

Huit d'entre les principales Sociétés religieuses protestantes qui se sont réunies en assemblées générales annuelles à New-York en mai dernier ont fait, entre elles, dans le courant de l'année dernière, 1,495,000 dollars de recettes volontaires, c'est-à-dire environ 7,800,000 fr. Dans le même temps les sociétés religieuses protestantes de l'Angleterre ont collecté pour l'œuvre de Dieu environ 1,250,000 liv. st., soit plus de 31,250,000 fr. Ensemble il a été librement collecté en Angleterre et en Amérique, en une seule année, plus de *trente-neuf millions de francs* pour l'avancement du règne de Dieu sur la terre.

Les *Archives du Christianisme* continuent :

Nous recommandons cet argument supplémentaire à l'*Univers*, comme preuve de cette mort du protestantisme, qu'il désire tant et qu'il a déjà si souvent annoncée.

Nous, les *Annales,* nous sommes à attendre les *fruits* de cet énorme impôt, volontaire si vous voulez, mais dont tant d'écrivains protestants constatent chaque jour la complète infécondité.

LES ÉGLISES NATIONALES PROTESTANTES TANCÉES PAR L'ÉGLISE LIBRE DE L'*Avenir*.

Nous lisons dans l'*Avenir* de Genève les lignes suivantes :

« On répète souvent dans le monde que les Églises, diverses quant à la doctrine, se rencontrent cependant en général sur les points de morale, et que la pratique allant avant tout, il est en soi assez indifférent d'appartenir à telle dénomination plutôt qu'à telle autre. Ce jugement est celui du sens charnel, qui, ne discernant point la spiritualité de la loi, revêt d'une teinte monotone et triste les idées dont l'œil exercé peut seul faire la distinction. *Les divergences en matière de foi conduisent nécessairement à une pratique morale différente, car la foi est la suprême loi....*

» ... Qu'est-ce qui distingue l'Église libre de l'Église nationale? L'Église libre rejette la temporisation, les expédients, elle coupe court à toute accommodation. C'est là en morale une différence essentielle. Du moment que, pour faire ce qui est dû, on calcule les chances, que l'on suppute les mécomptes, que l'on regarde à ce que la multitude comprend ou ne comprend pas, l'idée même du devoir est altérée ou détruite. Or c'est là le rôle que l'Église officielle a accepté dans le canton de Vaud. Qui n'a entendu *usque ad nauseam* des raisonnements tels que ceux-ci : il faut avoir pitié des masses, et, pour les conserver sous notre influence, se soumettre à des lois mauvaises, renoncer à des droits légitimes, par amour pour ceux qui ne veulent pas d'institutions plus parfaites....

» ...Étrange renversement! D'autres ont sacrifié leurs biens, leurs relations, leur vie pour maintenir intact le dépôt de la vérité ; mais vous, inaugurant un nouveau sacerdoce, *vous venez sacrifier des portions de cette vérité qui ne vous appartient pas, afin de garder votre position, si utile,* pensez-vous, au maintien de ce qui reste encore de la vérité !...

» ...On ne peut réformer les Églises nationales sans les transformer en Églises libres. Un exemple le prouvera. Qu'y a-t-il de plus absurde, au point de vue de l'Évangile, que ces admissions dans l'Église visible de jeunes gens qui, à époque fixe et tous à la fois, sont censés être préparés à communier au corps et au sang du Seigneur? Et ce monde que sciemment l'on introduit dans l'Église, auquel on donne si légèrement la main d'association, on a la prétention de le combattre! Mais ne voyez-vous pas que votre manière d'agir ôte du premier coup toute autorité à votre profession?..

» ...Quels sont les moyens de vivifier le culte public? Telle est la question qui s'agite dans certaines régions du protestantisme, et ce fait seul suffirait à prouver la pente où les Églises nationales sont fatalement entraînées. On se sent expirer et l'on cherche le secours où il n'est pas, dans la musique, dans l'architecture, dans la liturgie, dans un culte plus vif que ce triste service réformé qui, en effet, quand le souffle vient à lui manquer, n'a rien dans sa forme qui le relève.... »

. . . .

N'est-il pas vrai que ces petits extraits sont curieux et instructifs?

LE CULTE DES SAINTS

JUSTIFIÉ PAR LES PROTESTANTS.

C'est un crime, a-t-on dit, que le culte rendu aux Saints; c'est une impiété, un blasphème. C'est enlever à Jésus-Christ tout le prix de sa rédemption. Pourquoi, en effet, cet homme-Dieu serait-il venu sur la terre? pourquoi tant de souffrances, si la médiation des Saints pouvait obtenir les mêmes bienfaits?

Ce n'est pas ici le lieu de réfuter de telles objections. Assez souvent déjà les textes bibliques qui établissent ce culte consolant ont été étalés devant des yeux volontairement aveugles. Assez souvent la raison a démontré que loin d'être en répugnance avec elle, ce dogme lui est parfaitement conforme. Les plumes catholiques se sont lassées à redire partout et sans cesse ces énoncés de la doctrine catholique qui laissent toute preuve ultérieure inutile, parce qu'ils sont eux-mêmes leur meilleure preuve, ces démonstrations évidentes, ces miracles opérés par l'intercession des Saints et dont le nombre, comme l'intégrité, sont attestés historiquement. Aussi, que la répétition toujours renouvelées des mêmes objections, marque évidente de mauvaise foi, devienne fastidieuse, cela se comprend. Pour réduire

au silence ceux qui attaquent le culte rendu aux Saints, prenons un chemin plus facile que la discussion ; laissons-les parler eux-mêmes, et examinons leurs propres paroles. Au lieu de nous fatiguer à combattre de front des adversaires qui, renversés et désarmés, ont encore l'impudence de s'appeler vainqueurs, faisons un détour, et nous verrons au travers de leur cuirasse, que là dessous ils cachent eux-mêmes, malgré eux peut-être, les couleurs et l'uniforme catholiques. Nos preuves se composeront de deux parties, savoir : 1° Bon nombre de protestants, et cela parmi les ministres, nient la divinité de Jésus-Christ ; ce Sauveur n'est donc pour eux qu'une simple créature, car tout ce qui existe se trouve ou créateur ou créé ; entre ces deux extrêmes, pas de milieu. Si donc Jésus-Christ n'est pas créateur, c'est-à-dire Dieu, il est créature. 2° Et néanmoins, ces mêmes protestants permettent qu'on l'honore. Voilà donc un culte rendu à quelqu'un qui n'est pas Dieu, malgré ce qu'enseignent les catéchismes de cette profession de foi.

I.

A Genève, pour ne pas sortir de cette petite république où s'agitent tant d'intérêts, il est à l'ordre du jour parmi les pasteurs (ce nom n'est-il pas devenu une dérision?) de refuser à N. S. J.-C. la divinité. Le fait est notoire. Citons cependant à l'appui la question que M. Empeytaz, ministre genevois, se posait déjà en 1817, dans ses considérations adressées aux étudiants de la faculté de théologie : Le reproche que l'on fait à la Vénérable Compagnie des Pasteurs de l'Église de Genève, de ne pas professser la divinité de Jésus-Christ, est-il fondé? « Il m'est » pénible, répond-il, de ne pouvoir résoudre cette question » d'une manière qui venge l'honneur et la foi du clergé, si esti- » mable sous tant d'autres rapports, si distingué par ses lumiè- » res et par ses connaissances dans les sciences et les lettres ; » mais ici les faits contrarient les vœux de mon cœur et m'accu-

» seraient d'inexactitude et de partialité, si je prêtais à nos pas-
» teurs une doctrine que la plupart d'entre eux n'avouent pas,
» et que nous ne retrouverons, dans aucune des sources, déposi-
» taires de l'enseignement religieux. »

» Pour connaître la doctrine que professe une Église, il faut
» consulter le catéchisme qu'elle enseigne ; — le livre de sa li-
» turgie ; — les traités des professeurs de théologie ; — la ver-
» sion de la Bible adoptée par cette Église ; — les prédications
» de ses pasteurs ; — les thèses publiques que soutiennent les
» aspirants au saint ministère, sous la direction de leurs pro-
» fesseurs.

» Or, si nous interrogeons ces divers monuments de la
» croyance religieuse, nous acquerrons l'affligeante certitude
» que la Compagnie de nos pasteurs ne professe plus aujourd'hui
» le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Nous y remarquerons
» ou un silence absolu sur cette vérité, ou des opinions qui lui
» sont formellement opposées. »

1° M. Empeytaz passe ensuite en revue les différentes sources mentionnées plus haut, et voici ce qu'il découvre : Silence absolu dans le catéchisme consacré ; silence absolu dans les cours particuliers de religion que donnent Messieurs les pasteurs ; plusieurs même n'ont pas la sagesse de rester sur la ligne du silence : ils exposent comme objets d'opinions libres le sentiment des trinitaires et celui des ariens.

Silence absolu dans le livre de liturgie.

Silence absolu dans les traités de théologie.

Silence presque absolu dans les prédications de nos pasteurs.

Dans 197 sermons prêchés depuis plus d'un demi-siècle, pas un seul où l'on trouve une profession de foi !! A ce silence, deux rares exceptions. Pour ceux qui les présentèrent, on sait que la Compagnie les a jugés trop orthodoxes sur ce point, et les regarde comme deux hommes d'une opinion exaltée.

2° Quelques-unes des sources dans lesquelles on peut puiser la foi d'une Église, renferment une doctrine opposée à la divinité de Jésus-Christ.

« Non-seulement le catéchisme ne fait pas mention de ce dogme, mais il nous présente simplement le Sauveur comme un en-

voyé du ciel, comme le premier-né entre les créatures, auquel nous devons des sentiments non d'adoration, mais de respect. »

« Dans la nouvelle traduction de la Bible, publiée en 1805, » par la Compagnie des Pasteurs, plusieurs des passages relatifs » à la divinité de Jésus-Christ ont été altérés, et présentent un » sens tout différent de celui qu'offrent les traductions antérieu- » res » (1).

Chacun sentira que les passages altérés par ces Messieurs ne l'ont pas été dans le but de favoriser le dogme de la divinité de Jésus-Christ.

« Dans le milieu du siècle dernier, la Compagnie de nos pas- » teurs fut dénoncée ouvertement à l'Europe chrétienne, comme » ayant abjuré la croyance des mystères de la religion. Vous » connaissez, Messieurs, ce que d'Alembert se permit d'insérer » dans l'*Encyclopédie*, T. VII, art. Genève. »

« Il s'en faut de beaucoup, dit-il, que les ministres pensent tous de même sur les articles qu'on regarde ailleurs comme les plus importants à la religion. Plusieurs ne croient plus la divinité de Jésus-Christ, dont Calvin leur chef était si zélé défenseur.. Pour tout dire, en un mot, plusieurs pasteurs de Genève n'ont d'autre religion qu'un socinianisme parfait, rejetant tout ce qu'on appelle mystères... »

« L'accusation était grave et formelle. La Vénérable Compa- » gnie ne pouvait être ni plus sérieusement, ni plus vivement » provoquée à venger son honneur attaqué. Le moyen de se jus- » tifier était simple et facile; elle n'avait qu'à faire publier une » profession de foi claire et précise. Quand on est bien décidé » sur ce qu'on croit, disait un journaliste, une profession de foi » est bientôt établie. Ou plutôt Messieurs les pasteurs n'avaient

(1) Tandis que les protestants eux-mêmes s'accusent d'altérer la Bible, de quel respect, de quelle vénération ne devons-nous pas entourer l'Eglise catholique, qui a su la conserver pure et intègre durant dix-huit siècles? En présence des griefs dont s'accablent nos frères séparés, osera-t-on encore blâmer cette mère attentive, d'avoir défendu aux fidèles de lire sous le nom de Bible et de parole de Dieu, ce qui n'est que la parole de l'homme ?

» pas besoin de rédiger une nouvelle confession de foi; il leur » suffisait de rappeler et ratifier celle que leurs prédécesseurs » avaient fait imprimer à la suite de la Bible, des Psaumes et du » Nouveau Testament.

» Les Eglises réformées de France, de Suisse et de Hollande, » attendaient avec impatience cette pièce justificative; mais leur » vœu ne fut pas rempli. La Vénérable Compagnie publia, le » 10 février 1758, une déclaration trop faible, trop vague et trop » incertaine, pour convaincre d'Alembert de calomnie et pour » détruire les impressions qu'avait produites l'article inséré dans » l'Encyclopédie. »

On connait les inculpations que Rousseau lance, dans ses lettres écrites de la Montagne, contre les pasteurs de l'Eglise de Genève. Une ville qui lui a élevé une statue ne saurait récuser son autorité. Voici ses paroles :

« On demande aux ministres de l'Eglise de Genève si Jésus-Christ est Dieu; ils n'osent répondre. Un philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide, il les pénètre, il les voit ariens, sociniens; il le dit, et pense leur faire honneur... Aussitôt alarmés, ils s'assemblent, ils discutent, ils ne savent à quel saint se vouer; et après force consultations, délibérations, conférences, le tout aboutit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non... Ce sont en vérité de singulières gens que Messieurs vos ministres! On ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas; on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire; leur seule manière d'établir leur foi et d'attaquer celle des autres. » (Lettre seconde.)

...... « Il est certain qu'il (Rousseau) n'aurait osé tenir ce » langage à la face de l'Europe, si l'orthodoxie de la partie ac- » cusée eût été incontestable. »

On ne sait ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, disait Rousseau. En cherchant une peu, on trouverait une solution à ce problème. L'expression de *manie athanasienne*, par laquelle M. Cheneviére, pasteur et professeur de théologie, désignait le dogme qui nous occupe, est une profession de foi ou mieux d'incrédulité assez explicite.

Il est à remarquer que ce pasteur, aux opinions sociniennes,

reconnu, avoué comme tel par tous ses collègues, fut nommé pour remplacer, dans la chaire de théologie, M. Picot, dont l'orthodoxie, assez chancelante cependant, donnait encore de l'ombrage aux disciples d'Arius et de Socin, qui trônaient alors au sein du Consistoire.

Nommer à une chaire de théologie un pasteur dont les principes anti-religieux sont si pleinement connus, et l'élever à cette charge précisément à cause de ses principes, c'est évidemment là se déclarer complices de son enseignement hétérodoxe. Quel témoignage plus palpable le Consistoire pouvait-il fournir de sa croyance?

Reprenons notre citation.

La trop fameuse thèse que M. Jean Lecointe soutint en 1777, sous la présidence de M. Jacob Vernet, pasteur et professeur de théologie, révéla aux ariens, aux sociniens et aux incrédules, « qu'ils avaient des complices et des adeptes dans le sein de » la Compagnie des Pasteurs de l'Eglise de Genève. Un aspi- » rant au saint ministère, sous la direction de son maître, en » présence des ministres du Saint Evangile, osa proclamer « qu'il » fallait bien se garder d'égaler à Dieu le Père la personne de » Jésus-Christ, quelque excellente qu'elle fût; qu'elle lui était » inférieure par sa nature et assujettie par sa volonté et son » obéissance. » *Sequitur ut ostendamus personam illam, ut ut eximiam, minimè tamen Patri æquiparandam esse, immo tùm naturâ, tum voluntate et obedientiâ inferiorem ac subjectam.* Art. XXIV, p. 34. — Il osa rejeter cette expression consacrée depuis la naissance du christianisme, Dieu le Fils, parce qu'elle semble l'égaler à Dieu le Père, *nullà adhibitâ gradûs distinctione.* Art. XLIX, p. 73. — Il osa avancer que nous ne devons pas rendre le même degré d'honneur au Fils qu'au Père (1)...

(1) Non eodem honoris gradu colendum esse Patrem ac Filium. Art. I, page 75.

On lit plus loin :

Denique Jesus (et hic est summus apex majestatis ejus) angelis ipsis fuit superior, summumque numen propius contingens et in tanto gradu unicus, proptereaque dictus Filius Dei unicus ac dilectissimus. Art. IV, p. 7.

« Vainement les partisans de M. Vernet ont-ils essayé de jus-
» tifier son opinion, en faisant valoir tout ce qu'il dit de la
» grandeur, de la majesté, de la sainteté, de l'élévation de Jé-
» sus au-dessus de toutes les créatures. M. Vernet enseigne que
» *Jésus-Christ n'est pas égal à Dieu; qu'il est, par sa nature,*
» *au-dessous de Dieu; qu'il ne doit pas être aimé et adoré comme*
» *Dieu; qu'il ne faut pas l'appeler Dieu le Fils.* » Est-ce là le lan-
» gage d'un arien ou d'un socinien? Il est inutile de prononcer
» sur cette nuance. Il me suffit de savoir que c'est le langage
» d'un homme qui ne regarde pas Jésus-Christ comme vrai Dieu
» et vrai homme tout ensemble; c'est, par conséquent, le lan-
» gage d'un novateur, contre lequel la Vénérable Compagnie de-
» vait réclamer, contre lequel elle n'a pas réclamé. Elle est donc
» censée avouer et ratifier, par son silence, une erreur soutenue
» dans son sein par un de ses membres.

» L'on est d'autant plus autorisé à regarder l'opinion de
» M. Vernet comme l'opinion de la Compagnie, que, depuis
» cette époque, dans le grand nombre de thèses que les propo-
» sants ont soutenues, il n'y en a pas une seule qui ait été con-
» sacrée à venger le dogme et la divinité de Jésus-Christ, des
» blasphèmes toujours croissants des impies.

» Je conclus donc en gémissant, Messieurs et chers collègues,
» et sans me permettre aucune application personnelle, et je dis
» que le reproche que l'on fait à la Vénérable Compagnie de ne
» pas professer la divinité de Jésus-Christ, n'est malheureusement
» que trop fondé. »

Veut-on une preuve d'une date plus récente? La génération actuelle, digne fille de celle qui l'a précédée, et nourrie du lait de ses doctrines, ne saurait manquer de nous en fournir. M. Archinard, pasteur à Genève, nous dit: Si l'on veut donner au mot Dieu le sens qu'y donnaient les Orientaux, celui d'être élevé en dignité, soit parmi les hommes, soit au-dessus des hommes, nous ne ferons à cela aucune difficulté, Christ est l'être le plus rapproché de Dieu qu'il y ait, le *Fils unique*, le Fils bien-aimé du Père. Mais veut-on dire qu'il est le Dieu souverain qui doit être seul adoré, et duquel procèdent toutes choses? oh! alors,

voilà ce qu'il nous est impossible d'admettre. (Le Catéchisme de Genève défendu, etc. Genève 1853, p. 17.)

Voilà donc où l'on en est à Genève en fait de christianisme ; voilà la croyance d'une partie des ministres protestants. Suivant eux, Jésus-Christ n'est qu'une simple créature comme nous, ne participant donc pas plus que chacun de nous à l'essence divine.

(La suite prochainement.)

LITTÉRATURE ANTI-CATHOLIQUE (1).

Quand la tâche de l'écrivain catholique consiste à exposer les doctrines de l'Eglise, à raconter ses gloires et ses saintetés, à développer l'harmonie de ses enseignements et de ses pratiques, il est aidé par cette tâche même, comme le navire est porté par les flots qu'il doit traverser. Mais un devoir reste encore, non moins indispensable, plus pénible : c'est celui de rechercher et de réfuter l'erreur, avec son inséparable compagne, la calomnie. Nous ne parlons pas de ces hérésies qui, selon la prédiction du divin Maître, ont surgi à côté de chaque vérité, dès les premiers temps jusqu'à nos jours; elles s'en vont tête levée à travers le monde; faisant trop de bruit, laissant trop de ruines sur leur passage pour qu'il soit besoin de signaler leur existence et ses effets; il s'agit de ces allégations mensongères, de ces inexactitudes volontaires, de ces mots insidieux, glissés par les philosophes et les sectaires dans des écrits plus dangereux en apparence que ces œuvres dont le nom est un titre de réprobation, parce que sous le voile de l'honnêteté ils causent aux esprits faibles un étonnement voisin du scandale, ébranlent les indifférents, et font triompher les hostilités cachées.

On a beau prétendre que la haine contre la religion n'existe

(1) Des circonstances indépendantes de notre volonté ont retardé la publication de cet article, écrit au mois d'octobre 1854.

plus que dans l'imagination de quelques dévots. Il est vrai, on ne crie plus : *Ecrasons l'infâme!* on déplore, au contraire, qu'un beau génie ait laissé échapper une parole d'aussi mauvais goût. On accorde au *système chrétien* une place honorable parmi les systèmes philosophiques; on lui fait parfois l'honneur de supposer qu'il a pu dériver du platonisme. Loin de bafouer le fils du charpentier et ses compagnons, on met le nom de Jésus au niveau de ceux de Socrate, de Kinfutzee et de Numa; on parle avec une certaine tendresse de ce *rêveur sublime*, de ce *génie méconnu*, de ce *premier*, de ce *plus grand des révolutionnaires*. Au lieu d'accuser le christianisme de tous les maux qui ont désolé l'humanité, on reconnaît qu'il *avait une mission;* et que, quoique cette mission soit accomplie désormais et son temps passé, on peut traiter avec lui d'égal à égal.

On va même plus loin, on prétend respecter la religion, la venger même, tout en attaquant le catholicisme qu'on prend bien soin de distinguer du christianisme. Au *rictus* de Voltaire, a succédé l'air puritain, et au lieu de se railler de la Bible, on la cite en reprochant aux catholiques de l'altérer, ou de l'ignorer. On affecte de connaître mieux qu'eux le *papisme moderne,* et, au dire des théologiens de feuilletons, le catholicisme *n'est point ce qu'un vain peuple pense.* Les protestants se laissent séduire à ces dehors, à ce langage des réformés, sans comprendre que si l'irréligion ne s'attaque pas au protestantisme, c'est que celui-ci, comme tout pouvoir divisé, porte en soi assez de germes de destruction, pour qu'il soit superflu de le battre en brèche. Ils se vantent d'être respectés, quand ils ne sont que dédaignés; et sans le vouloir ils servent d'auxiliaires au philosophisme, comme tant d'honnêtes libéraux ont, à leur insu, travaillé pour le socialisme. De cette association découle un torrent de libelles plus ou moins ouvertement hostiles à l'Église, dont chacun de nous peut apprécier la valeur; il n'est pas un de nous qui ne doivent démentir ces mensonges de tous les jours, il n'est pas un de nous qui, en passant devant quelques-unes de ces erreurs qui s'imposent à la foule, ne puisse la renverser comme les premiers chrétiens renversaient les images des faux dieux.

C'est surtout à cette littérature légère, ignorée de la plupart

des âmes pieuses, que les laïques catholiques doivent livrer une guerre incessante ; il est de la plus haute importance de ne laisser tomber dans la terre aucune de ces mauvaises semences, si faciles à se propager; il n'est rien de si stupide qui ne s'accepte par certains esprits, sur la foi de l'imprimerie, et la crédulité est fatale à la croyance. Il ne faut, pour réfuter ces absurdités, que de la foi et du courage, et le moindre d'entre nous peut, au milieu des dangers que présente la littérature moderne, être aussi utile à ses frères que le guide qui, à travers les forêts du Nouveau-Monde, signale au voyageur la frêle plante au suc vénéneux, comme l'ombre du mancenilier.

Il est des pages qui ne méritent pas la discussion ; on les regarde et l'on passe, suivant le conseil de Dante, sans leur accorder un raisonnement. Ainsi, par exemple, devant les railleries d'un journal illustré à propos de M. de Maistre, devant une critique de l'excellent ouvrage de M. l'abbé Jägen, où ce même journal lui reproche d'*avoir manqué de modération* en écrivant l'histoire des forfaits immodérés, *passons sans discourir;* passons même en jetant un regard de dédain à cette assertion du docte auteur de MM. *Sabot*, *Vieux-Bois*, *Crépin*, etc. : « Les » protestants sont en moyenne plus moraux que les catholiques, » parce que ceux-ci se confessent à un homme qui les absout, et » les premiers se confessent à Dieu dont les jugements sont in- » connus. » A cette merveilleuse découverte, les Musicos de Hollande, les Agapomenons d'Angleterre, la corruption des cantons protestants de la Suisse et des villes d'Ecosse dans le passé, la dépravation des cours protestantes de l'Allemagne et d'Angleterre sous les Georges, tout un ensemble de faits servira non d'arguments, mais de réponse.

Mais il est des journaux qui s'appellent sérieux, et que nous appellerions tristes, tant il est affligeant de voir des noms d'une certaine valeur au bas de ces articles, où l'histoire de l'Eglise, ses doctrines, ses pratiques, ses tendances, sont chaque mois défigurées ou odieusement calomniées. Dans les numéros de toute une année de la *Revue des Deux-Mondes*, à peine en est-il un qui ne contienne au moins une proposition insidieuse, une phrase insultante, une agression ou un mensonge contre le catho-

licisme; sur le terrain prétendu neutre de cette Revue, on ne rencontre, en revanche, pas un article franchement catholique; sans doute il y a dans les charmants *Proverbes* de M. Feuillet un sentiment religieux incontestable, l'amour de l'honnête, du vrai; mais ce n'est pas de la littérature catholique, comme les articles de Messieurs Beyle, H. Heyne, de Rémusat et Quinet, sont de la littérature anti-catholique.

Il nous semble qu'on aurait pu laisser dans la poussière ces *Nouvelles* de M. Beyle (de Stendahl), que l'auteur, mieux avisé, avaient condamnées à l'oubli et qui, revêtues du cachet habituel d'immoralité imprimé à ses autres œuvres, ont si peu de mérite littéraire, qu'on n'a pas continué l'exploration de ces écrits posthumes. Mais la première de ces *Nouvelles*, outre le récit obligé des amours des cardinaux, de leurs vengeances et de l'impunité dont ils profitent, contenait quelque chose de trop précieux pour ne pas être admise dans les colonnes de la Revue. M. Beyle, consul à Civita-Vecchia, devait connaître parfaitement la religion romaine; aussi, comment les lecteurs du recueil mensuel douteront-ils de sa véracité, en lisant cette phrase qui ferait rire le premier enfant catholique venu :

« Ce qu'on ne sait pas assez, c'est que la simple bénédiction » papale absout des plus grands crimes, sans que la confession » soit nécessaire! »

On ne le sait pas assez! Je le crois bien; assurément, aucun docteur, aucun Père, aucun Pape n'a eu connaissance de ce privilége. Quand le Saint-Père lui-même est soumis à la confession, peut-on supposer un instant qu'une simple parole de paix tombant de ses lèvres augustes et charitables, peut absoudre de crimes inconnus le coupable impénitent?

M. Quinet, avec plus de talent, a plus de haine que M. Beyle, et tout autant de cette ignorance volontaire si commune chez nos adversaires. Il lui fallait un instrument nouveau, un auxiliaire qu'on n'eût pas encore produit sur ce théâtre où l'on a fait défiler, plus ou moins parées et embellies, toutes les célébrités de la Réforme. Il a exhumé *de l'oubli où la laissait l'ingratitude de l'histoire*, une figure qu'avec quelques retouches il a rendue identique au portrait de fantaisie, au type dont il avait besoin

pour expliquer le succès de la révolte des Pays-Bas, ou, comme il l'appelle, de la *résistance à l'invasion papiste.* La biographie de Philippe de Marnix de Ste Aldegonde remplit quatre longs articles ; nous ne les suivrons pas minutieusement dans la partie historique, enrichie par M. Quinet de suppositions, de probabilités, d'interprétations ; nous aurions bien à faire à relever toutes les contradictions où les historiens de la Réforme, comme les réformés, sont forcés de tomber. La révolution politique et religieuse qui arracha au descendant de Marie de Bourgogne une partie de son patrimoine, eut sans doute de grandes obligations à M. de Ste Aldegonde. Celui-ci eut besoin de persévérants efforts pour faire sortir Guillaume d'Orange de sa prudente pusillanimité, et lui persuader qu'en fait de révolution, l'audace est le triomphe. Ce fut aussi Marnix qui sut donner aux loyales et généreuses tentatives de Don Juan d'Autriche une apparence de perfidie, si bien que *le glorieux vainqueur de Lépante, ce jeune héros presque candide, expira désespéré sous les coups envenimés et la parole meurtrière de Marnix.* Les révolutionnaires en veulent autant, plus peut-être aux vertus de leurs adversaires, qu'à leurs talents ou à leur force. M. Quinet affecte autant d'indignation contre la *candeur jouée* de Don Juan, que contre le *Tibère* de l'Escurial, ce Philippe II qui avait ourdi avec saint Pie V, un *pacte sanglant et ténébreux pour la destruction des Provinces-Unies : elles devaient tomber dans un piége tendu par le roi, consacré par le Pape,* et les preuves de cette immense conjuration existent dans la correspondance de Philippe. Voici une phrase qui paraît concluante à M. Quinet, et où nous ne pouvons trouver que la possession d'une foi ardente et profonde, de cette foi qu'on nomme fanatisme, parce qu'elle subordonne les intérêts de la terre à ceux du ciel :

« Vous assurerez S. S. que je tâcherai d'arranger les choses » de la religion aux Pays-Bas, si c'est possible, sans recourir à la » force, parce que ce moyen entraînerait la totale destruction du » pays ; mais que je suis déterminé cependant à l'employer, si je » ne puis d'une autre manière exécuter le tout comme je le dé- » sire, et en ce cas, je veux être moi-même l'exécuteur de mes » intentions, sans que ni le péril que je puis courir, ni la ruine

» de ces provinces, ni celle des autres Etats qui me restent, » puissent m'empêcher de faire ce qu'un prince chrétien et » craignant Dieu est tenu de faire pour son saint service et pour » le maintien de la foi catholique. »

Ceux-là même que révoltent le plus ces énergiques et franches paroles, applaudissent au fameux mot : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! » et admirent le terroriste qui demandait encore quelques centaines de mille têtes pour régénérer la France. Au reste, M. Quinet se charge lui-même d'excuser S. M. catholique. « C'était, dit-il, l'idéal du roi tel que l'a institué le concile de Trente. » *On ne savait pas assez* que le concile de Trente s'était occupé à *instituer un idéal de roi*, comme si au seizième siècle il eût été possible de faire l'éducation des souverains, et de tenter ce qu'à l'aurore même de la civilisation chrétienne, les canons des conciles n'ont jamais pensé à essayer. Mais le concile de Trente a porté une si rude atteinte au protestantisme, qu'on n'a pas assez de colères à décharger sur cette pierre d'achoppement. Longtemps on a calomnié son histoire, ses actes, parodié ses décrets; maintenant on en défigure les tendances, on lui en prête au besoin, et l'on va jusqu'à affirmer que sa doctrine n'est pas celle du moyen âge.

Il ressort de l'histoire de Marnix que la révolte, ni la réforme ne furent très-populaires en Belgique. Il fallut l'arbitraire, la force pour y accoutumer le peuple et déraciner ses vieilles et chères habitudes de foi et de confiance; car, dit M. Quinet, *partout où il y avait pleine et entière liberté de conscience, le protestantisme ne tardait pas à disparaître déshonoré.* Or, cette liberté de conscience était lésée, non-seulement par les armes matérielles, mais par celles du ridicule, violence terrible devant laquelle plient les esprits faibles, irrésolus, les consciences tièdes, effrayées par le sarcasme autant que par l'épée.

Marnix ne respecte rien, ne garde aucune mesure, il attaque ce que M. Quinet appelle la foi du moyen âge, comme si ce n'était pas la foi de tous les âges, et il s'emploie avec une *impitoyable ardeur à déchirer du haut en bas le voile de l'Église.* Aussi M. Quinet n'a-t-il pas assez d'éloges, d'admiration, pour les œuvres de Ste Aldegonde, *où chaque page pleine d'une verve*

monstrueuse, donne l'idée d'une procession orgiaque à travers les mystères, où l'Eglise du moyen âge semble s'écrouler sous cette huée immense, colossale, monstrueuse, dont aucun écrivain n'égalera jamais la témérité. C'est le sac de l'Eglise gothique par la main du chef des Gueux, au milieu du ricanement de tout un peuple. « J'ajouterai, si on veut, dit M. Quinet, moins fatigué » que ses lecteurs de cet entassement de métaphores, que ce li- » vre est une sorte de machine infernale à la Gianibelli, chargée » de toutes sortes d'engins, de pierres sépulcrales, et placée » mèche allumée sous le maître autel de Saint-Pierre. »

Grâce à Dieu, il a résisté à cette machine vraiment infernale, cet autel contre lequel rien de ce qui vient de l'enfer ou de la terre ne peut prévaloir, pas plus les engins rabelaisiens de Marnix que le nébuleux rationalisme de l'auteur d'*Ahasverus*. C'était le pieux et sage de Thou qui disait, en parlant des ouvrages de Marnix : « M. de Ste Aldegonde a mis la religion en rabelaiseries. » A quoi M. Quinet se hâte d'ajouter que c'était vrai à l'égard du papisme. C'est ce que nous disions tout à l'heure : la tactique récemment adoptée est de séparer le catholicisme du christianisme, d'en faire une nouveauté, une hérésie; tactique, au reste, employée par ce même Marnix, qui, profitant de l'ignorance des protestants en fait de patrologie, soutient que Clément, Lactance, Théodoret, d'autres encore et même Augustin, traitaient les catholiques de païens et d'hérétiques. « C'était, di- » sait encore M. Beyle, *une de ces choses qu'on ne sait pas assez.* » Et nous autres, pauvres ignorants, nous demandons à ceux qui savent ces merveilleuses choses comment il se fait que l'Eglise catholique place au nombre de ses saints et de ses docteurs les hommes qui l'ont anathématisée.

Au risque de paraître nous répéter, nous transcrivons ici une dernière appréciation de l'ouvrage de Marnix. M. Quinet affectionne les ricanements et les autres accessoires de la littérature fantastique, et le passage suivant à l'air d'une ballade de M. Hugo.

« L'impression que j'ai gardée de ce livre est celle-ci : Je crois » voir l'Eglise gothique, l'Eglise du moyen âge s'abîmer dans un » lac de boue ; les lutins et les esprits follets qui la remplissaient » de leurs ricanements sifflent sur les ruines; l'esprit même

» qui a soufflé sur elles a disparu ; il ne reste rien qu'un vieux » livre poudreux à demi consumé par le temps, avec cette épi- » graphe : *Repos ailleurs !* »

Nous avouons avoir lu plusieurs fois ce passage sans l'avoir bien compris. Enfin nous en sommes venus à supposer qu'en proie à quelque hallucination, M. Quinet est tombé dans une erreur d'optique ; car enfin, l'Eglise du moyen âge, l'Eglise gothique, est encore debout, et les cathédrales qu'elle a élevées, retentissent encore non de ricanements, mais des mêmes prières, des mêmes chants qu'autrefois. N'est-ce pas là, plutôt, le Conventicule, la maison du prêche, le local, le temple protestant enfin ébranlé par les esprits qui s'y agitent, s'écroulant parmi les fondrières, et ne laissant après lui que de tristes pages ou d'amères déceptions, ont tracé : « Le repos n'est pas chez nous, le repos est ailleurs ? »

(La suite au prochain numéro.)

DISSERTATION SUR CETTE QUESTION :

Pourquoi le sacrifice de la Messe après celui de la Croix? (1).

Poursuivant nos entretiens sur le sacrifice, nous aborderons aujourd'hui une question qui nous fournira l'occasion de rappeler des vérités utiles. La sainte Messe a été et est encore le point de mire de nombreuses attaques. Arrivons, sans autre préambule, au reproche le plus grave que nous adressent nos adversaires. Je n'en dissimulerai pas, je n'en atténuerai pas la force, persuadé que si vous saisissez la difficulté, vous comprendrez aussi la réponse ou plutôt les réponses que l'Eglise y donne. Ce sera même, je crois, un moyen de vous faire pénétrer plus avant

(1) Cette dissertation est simplement une instruction prononcée dans l'église de Genève. Elle avait été précédée de deux autres, l'une exposant la nature du sacrifice, l'autre établissant que la sainte Messe est un vrai sacrifice.

Cette remarque a paru nécessaire pour justifier aux yeux de nos lecteurs certaines expressions et le ton général de ce morceau Nous ne croyons pas, du reste, qu'on nous fasse un crime de lui avoir donné place dans les *Annales*. Il répond d'une manière claire et assez populaire, ce semble, à quelques-unes des accusations les plus fréquemment répétées contre l'Eglise. C'est à ce titre que nous l'avons admis.

dans l'intelligence du but et des intentions du sacrifice de la Messe.

Pourquoi le sacrifice de la Messe après celui de la Croix? Cette question est celle que nous voulons traiter, et elle en contient en substance une foule d'autres qu'on nous fait. Le sacrifice de Jésus-Christ mourant sur la Croix n'a-t-il pas été parfait comme toutes les œuvres de Dieu? nous demande-t-on. Pourquoi donc le réitérer, le renouveler? Est-ce que l'Apôtre saint Paul n'enseigne pas que Jésus-Christ nous a acquis par son sang une rédemption éternelle? qu'il est maintenant dans le ciel? qu'il y est entré non pas pour s'offrir plusieurs fois, mais qu'il a suffi, pour l'expiation de nos péchés, qu'il fût sacrifié une fois? que par cette seule oblation il a rendu parfaits à tout jamais ceux qu'il a sanctifiés? Le sang de Jésus-Christ versé le Vendredi-Saint n'a-t-il pas été une satisfaction entière, infinie, et cette satisfaction ne demeure-t-elle pas toujours pleine et complète, tellement qu'elle a aujourd'hui et toujours la même réalité, la même force, la même efficacité que le jour où elle fut accomplie sur la croix? N'est-elle pas un trésor inépuisable, une source intarissable? Si la réconciliation et le pardon nous ont été obtenus par J.-C. au jour de sa passion et de sa mort, pourquoi la Messe? Dans l'ancienne loi, il y a eu successivement plusieurs prêtres, parce que la mort les empêchait de demeurer toujours. Les uns étant morts, d'autres devaient venir à leur place, afin que la chaîne ne fût pas interrompue. Mais Jésus-Christ est prêtre, sacrificateur éternellement. En ce cas, quel besoin a-t-il de successeurs, de suppléants dans la personne des prêtres d'aujourd'hui? Qui les a faits prêtres? qui les a appelés, qui les a investis de la puissance d'offrir le sacrifice? Voilà bien des questions. Ne nous en effrayons pas. Pour ne pas en omettre une seule, non-seulement j'ai puisé dans Calvin, mais encore j'ai eu la patience de lire une méchante brochure. Je dis la patience, car il en faut. Cette brochure ne fait que répéter ce que Calvin avait dit, et à quoi il a été répondu vingt mille fois par l'Eglise catholique et ses docteurs. Et loin d'avoir émoussé les traits dont elle prétend nous accabler, je crois leur avoir donné plus de vigueur. Dans le fait, ce n'était pas difficile. Il y a dans le

langage de ce piétisme hérétique un tel parfum de niaise suffisance, une telle sentimentalité vaporeuse, une telle absence de sens droit, d'expressions nettes et précises, qu'il faut se mettre à la peine pour le comprendre. Je voudrais bien savoir, par exemple, quelles idées éveillent en vous des paroles comme celles-ci. Je cite textuellement : « Ce n'est en aucune manière d'une forme visible d'Eglise ou d'une profession de croyance qu'il s'agit, mais bien de ce salut final dont les termes seront au jour de Dieu, d'avoir sur la terre cru le témoignage que Dieu a rendu de son fils.

» Et comme ce témoignage ne dépend nullement des conclusions d'un synode ou d'un concile, et qu'il est par cela même très-supérieur à l'explication qu'en fournit un collége et son autorité, aussi se place-t-il devant l'homme qui s'honore du nom de chrétien, comme la substance en quelque sorte primitive de toute croyance en Jésus-Christ. »

Comprenne qui pourra. J'ai donc essayé de traduire, d'analyser cette production et non de l'affaiblir.

Venons aux explications et aux réponses qu'elles sollicitent.

Voici, en premier lieu, notre profession de foi : Nous croyons que le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix a été une œuvre accomplie, d'un prix infini ; que ce sacrifice a aujourd'hui et aura jusqu'à la fin des temps la même vertu, la même efficacité qu'au jour où il s'opéra ; qu'en conséquence, il serait inutile qu'un second sacrifice de la croix vint s'ajouter au premier, et inutile qu'un autre Jésus-Christ mourût encore pour nous, ou que le même Jésus-Christ mourût une seconde fois ; que le sacrifice de la croix a été une satisfaction suffisante, surabondante, pour tous les péchés passés, présents, futurs, pour les péchés du monde entier et de tous les mondes que Dieu pourrait tirer du néant. Mais alors pourquoi le sacrifice de la Messe? Nous voici revenu à notre question : Pourquoi le sacrifice de la Messe après celui de la croix?

En premier lieu, l'Eglise répond qu'en offrant le sacrifice de la Messe, elle ne fait qu'observer le commandement de Jésus-Christ : Faites ceci en mémoire de moi ; qu'en tenant l'Eucharistie pour un véritable sacrifice, elle ne fait que croire et pra-

tiquer ce que croyaient et pratiquaient les Apôtres, témoin saint Paul dont je vous ai rapporté les paroles ; et qu'enfin elle accomplit en cela les oracles des prophètes, notamment ces paroles du Seigneur aux Juifs : On sacrifiera en tout lieu, et on offrira à mon nom une oblation pure. »

Pourquoi le sacrifice de la Messe après celui de la croix?

C'est, en second lieu, pour que le sacrifice sanglant qui s'est accompli une fois sur la croix, nous fût représenté et que la mémoire en fût conservée jusqu'à la fin des siècles (Conc. Trid. sess. 22, cap. I).

Il n'est pas besoin d'appeler votre attention sur l'importance du sacrifice de la croix. Catholiques, nous ne pouvons pas ignorer, nous savons, nous croyons et confessons que la mort de Jésus-Christ a été seule notre rançon, et elle est notre unique espérance. *O crux! ave spes unica!* De là, ne fût-ce que par reconnaissance, l'obligation où nous sommes de nous rappeler cette mort et ce sacrifice. Vous n'admettez pas, je suppose, qu'un homme auquel vous auriez sauvé la vie par un acte et des peines héroïques, oubliât ce bienfait, et qu'il se contentât d'en jouir sans penser à vous. Vous taxeriez cet oubli d'inconvenance, d'ingratitude, et le mot ne serait que juste. Je dis donc que la reconnaissance nous fait un devoir sacré de ne pas perdre de vue l'immolation qui nous a sauvés.

Or, l'homme individuel a la mémoire du cœur très-courte. Est-ce un bien, est-ce un mal? Ce n'est pas la question. Toujours est-il que c'est une réalité. Hélas! on pleure quelques jours un frère, un ami ; toujours le temps finit par tarir les larmes et par effacer le souvenir de ceux qui ont disparu. Combien y en a-t-il ici qui savent le nom, je dis le nom seulement, de leur bisaïeul! C'est à lui peut-être que vous devez l'aisance dont vous jouissez, et jusqu'à la maison que vous habitez. Eh bien! savez-vous la plus légère particularité de sa vie et de sa mort? Ainsi, pareil à une lumière qui diminue à mesure qu'elle s'éloigne de nous, et qui finit par ne plus être aperçue, le souvenir de toutes choses va s'affaiblissant dans les individus, dans les familles, dans la société, si ce souvenir n'a pas été rendu immobile et vivant par quelque institution. Par quelque institu-

tion, dis-je, et je vous prie de noter qu'il ne suffit pas d'une inscription, d'un enregistrement dans des Annales, dans un livre, pour conserver à un fait une place, une puissance et une vie immortelle dans le cœur de la race humaine. Des hommes ont existé qui ont rendu à leur patrie et au monde d'immenses services. Il y a tel général qui a arrêté par une bataille les flots envahissants d'une invasion musulmane et qui a, dit-on, sauvé par là l'Europe entière. Huit siècles plus tard un Pape en a fait autant. Probablement cet auditoire contient quelques personnes qui pourraient nommer ce capitaine et ce Pontife. Tous le pourraient-ils? Et quand vous le pourriez tous, qu'importe! Je vous demanderais encore si vous avez jamais pensé à bénir, à aimer, à remercier ces illustres défenseurs? Non, non; leur mémoire et celle de leurs hauts faits n'est reproduite que par le papier et l'encre; elle est ensevelie dans la poussière des bibliothèques et confinée dans les écoles et les académies. Elle appartient à la science; elle ne fait point partie de la conscience ni de la vie du monde. Ce sont des faits dont on se préoccupe fort peu. Mais voici bien une autre chose! Deux mille ans se sont bientôt écoulés depuis qu'un homme, né dans une étable, nous a délivrés et rachetés en mourant attaché à une croix. Le souvenir de cette victime et de ce sacrifice, chose singulière! ne s'est point diminué en traversant les âges; le flambeau de la reconnaissance ne s'est point éteint parmi les hommes. J'en appelle à vous-mêmes; est-ce que nous ne connaissons pas Jésus-Christ, est-ce que nous ne croyons pas à lui comme s'il était encore au milieu de nous? est-ce que son sacrifice n'a pas pour nous la même réalité, la même actualité que s'il avait eu lieu ce matin? Est-il un seul catholique qui ignore Jésus-Christ, qui ne sache sa vie et surtout sa mort, et pourquoi il a versé son sang? Oui, ô prodige unique! dans ce monde qui oublie toutes les batailles, toutes les victoires, tous les dévouements et tous les héros, il y a quelqu'un et quelque chose qui survivent à tous les orages, qui défient l'injure des siècles, qui vivent toujours et partout; il y a quelqu'un et quelque chose que les pauvres savent aussi bien que les riches, les ignorants aussi bien que les savants, les enfants aussi bien que les adultes; quelqu'un

et quelque chose que le fils du pâtre redit sur la montagne, que vos fils redisent dans la plaine. Ce quelqu'un, c'est Jésus-Christ; ce quelque chose, c'est sa mort. L'univers catholique professe aujourd'hui, et il professera toujours, qu'il se rappelle Jésus-Christ et qu'il croit en Jésus-Christ qui a été crucifié sous Ponce-Pilate. Quelle merveille! et comment se fait-il que ce souvenir n'aille pas se confondre avec tant d'autres dans l'immense réduit des choses oubliées ou inaperçues? Ah! Dieu y a pourvu. Il fallait une solennité chargée de vous retracer chaque année et plusieurs fois l'année, le nom, le dévouement de Jésus-Christ; une institution qui représentât, qui rendît son sacrifice sans cesse présent aux hommes. C'est exactement ce qui est arrivé. Le sacrifice de la Messe, dit le concile de Trente, est offert afin que le sacrifice de la croix soit représenté et que la mémoire s'en conserve jusqu'à la consommation des siècles. Vous pouvez juger si ce but n'est pas admirablement atteint. Et sans revenir sur ce qui a été dit, j'affirme que tous ceux qui vont et qui croient à la Messe comme au sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, reconnaissent et adorent Jésus-Christ comme le Fils de Dieu, Dieu comme son Père, et leur Rédempteur mort sur la croix pour eux, et j'affirme que parmi tous ceux qui ne veulent pas de la Messe, la grande multitude ne se soucie plus de Jésus-Christ, ne pense plus à lui ou ne sait plus ce qu'elle doit en penser. L'histoire de nos jours et de notre ville de Genève est là pour dire si je me trompe.

Voilà donc à quoi la Messe sert en second lieu. Sacrifice visible, elle nous reporte, en s'emparant de nos sens et de toutes nos facultés, au Calvaire dont elle est la représentation la plus animée; sacrifice tous les jours renouvelé, elle empêche que Jésus-Christ et sa mort ne soient oubliés de nous. Est-ce donc ainsi que le sacrifice de la messe fait injure à celui de la croix?

Troisièmement, le sacrifice de la Messe ne perpétue pas seulement le souvenir de celui de la croix, mais encore il est là pour nous en appliquer la vertu salutaire, en rémission des péchés que nous commettons tous les jours, dit le saint concile de Trente. Et Notre Seigneur présentant le calice à ses Apôtres avait dit : Ceci est mon sang, qui est répandu pour un grand

nombre en rémission de leurs péchés (Conc. Trid. sess. 22 cap. I).

Cet enseignement du concile de Trente exige aussi quelques développements. Je ne crois pas nécessaire de répéter la profession de foi de tout à l'heure, savoir que la valeur du sacrifice de Jésus-Christ sur la croix est infinie, que ce sacrifice a été une satisfaction suffisante, surabondante. Nous savons cela, grâces à Dieu, et loin de le nier, nous le croyons comme article de foi. Quant à la question, comment nous accordons cette doctriine avec la Messe, elle est facile à éclaircir avec un peu de réflexion. Ecoutez (1) :

La croix, la mort de Jésus-Christ est la cause générale, la source première, unique et infinie de notre salut. Mais Dieu a voulu, il a établi des moyens par lesquels le fruit de sa passion arrivât jusqu'à nous avec plus de facilité, de suavité et d'abondance. Eh! la comparaison se présente d'elle-même, quoique imparfaite. Regardez ces magnifiques fruits suspendus à ces branches! Qui les a produits? l'arbre sur lequel vous les voyez. Mais encore, pour vous les rendre utiles, pour les appliquer à votre usage, faut-il que vous les cueillez. Et si, pour les cueillir, vous nous servez d'une échelle, direz-vous que l'arbre est inutile? N'est pas toujours l'arbre qui est le producteur, le principe des fruits? Evidemment. Or la croix, voilà l'arbre; la Messe, voilà l'échelle sainte, plus sainte que celle de Jacob, par laquelle les fruits de l'arbre parviennent à nous. Il est une similitude plus exacte. Un propriétaire a une source d'eau vive à 1900 pas de vous. Elle fournit plus d'eau que nous n'en consommerons jamais; nous pouvons nous y désaltérer à notre aise. Pour notre plus grande utilité, le maître a construit des aqueducs par lesquels l'eau se distribue, arrive près de nous et où nous n'avons qu'à puiser. Dites-moi, la source est-elle détruite? perd-elle de son abondance? Non. O croix sainte! je te connais! je te salue,

(1) Melchior Canus (de locis theolog. lib. XII, cap. 11) exprime ce qui suit en langage philosophique, en disant que les causes générales n'agissent qu'à l'aide et par l'intermédiaire des causes secondaires et subordonnées.

ô source d'où a jailli le sang divin qui a baigné et purifié l'univers, et qui l'arrosera et le lavera jusqu'à l'accomplissement des temps. Mais si Dieu, dans son infinie condescendance, a voulu créer des canaux qui amènent jusqu'à nous ce sang versé à 1900 ans de nous, est-ce qu'il ne l'a pas pu? Et si la Messe est un de ces canaux, est-il vrai qu'elle anéantisse la croix? Est-ce qu'à cause du sacrifice de la Messe, le sacrifice du Calvaire perd de son prix et de sa valeur? Encore un coup, la source n'est-elle pas toujours la source, malgré les canaux? On nous prête, volontairement ou non, une pensée, une erreur qui n'est point nôtre. On imagine que nous attribuons au sacrifice de la Messe une vertu séparée et indépendante du sacrifice de la croix. Il est facile d'élever un échafaudage de récriminations sur cette base. Mais quelle base! Il n'y a rien au monde de plus vermoulu et de plus faux. Oui, notre foi est que le sacrifice de la Messe a une grande, une immense efficacité, mais qu'il la tire tout entière du sacrifice de la croix. Vous avez entendu les expressions du saint concile de Trente qui sont une règle de croyance pour nous. Le saint concile dit que la vertu salutaire qui nous est appliquée par la Messe, n'est autre que la vertu de la croix.

Ainsi Dieu, tout Dieu qu'il est, a daigné instituer, pour nous communiquer ses grâces, des moyens, des intermédiaires à notre portée. Quel homme, catholique ou protestant, ne croira cela? Ce serait nier tous les sacrements et toute la religion (1). Or nous ajoutons nous, simplement, que la Messe est un de ces moyens, de ces intermédiaires. Nous en avons déjà montré la preuve, et la chose deviendra plus manifeste encore, quand nous parlerons des propriétés du saint sacrifice.

Cette montagne de questions sous laquelle on prétend nous écraser s'aplanit singulièrement, comme vous voyez, à ce simple exposé de la doctrine catholique.

(1) Si un protestant me demandait : La Messe ajoute-t-elle au sacrifice de la croix? si elle n'ajoute pas, elle est inutile; si elle ajoute, elle est une imposture; je lui demanderais : la Bible ajoute-t-elle ou non au sacrifice de la croix? etc. Même conclusion. La Messe n'ajoute pas, ne retranche pas, elle applique.

Le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix n'a-t-il pas été parfait? Oui. Pourquoi donc le renouveler, le réitérer? Premièrement, nous ne le renouvelons pas, en ce sens qu'il y ait deux sacrifices différents l'un de l'autre dans leur essence. Nous offrons un sacrifice; mais il est substantiellement le même que celui de la croix et un avec lui. Dans l'un et l'autre la victime est la même. N. S. Jésus-Christ qui s'est offert sur la croix d'une manière sanglante, et qui s'offre dans l'Eucharistie d'une manière non sanglante. Le prêtre est aussi le même à la croix et à l'autel; c'est toujours et partout Jésus-Christ qui est, comme dit le catéchisme du concile de Trente, le seul et unique prêtre de ce sacrifice. Il s'est sacrifié à Jérusalem par les mains de ses bourreaux; il se sacrifie dans nos églises par le ministère des prêtres. Car le prêtre qui offre le sacrifice se dépouille de sa personne et revêt celle de Jésus-Christ, au point que prononçant les paroles redoutables de la consécration, il ne dit pas : Ceci est le corps de Jésus-Christ, mais ceci est mon corps, ceci est mon sang. L'homme mortel disparaît pour faire place au Verbe incarné qui parle en son propre nom. Et par une merveille qui fait tout à la fois notre néant et notre grandeur, à l'autel, nous ne sommes rien par nous-mêmes, Jésus-Christ est tout en nous. Ainsi, même prêtre, même victime, c'est toujours le sacrifice de Jésus-Christ. Il a été offert sur la croix, il l'est sur nos autels, et il l'est, grâce à Dieu, des milliers de fois par jour; mais il n'est pas plus réitéré, renouvelé pour autant, que le soleil qui s'est levé il y a mille ans, qui s'est levé aujourd'hui et qui se lèvera demain. Chaque jour ramène un lever véritable et complet du soleil, et pourtant, avec ces innombrables levers, il n'y a qu'un soleil qui inonde la terre de chaleur et de lumière. Chaque jour aussi voit se répéter l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ; et avec ces milliers d'offrandes, il n'y a qu'un sacrifice, celui qui a racheté le monde. Que si l'on veut savoir pourquoi ce sacrifice unique s'accomplit encore et tous les jours, je crois avoir suffisamment répondu, que c'est 1° pour obéir aux ordres de Jésus-Christ; 2° pour nous rappeler le sacrifice du Calvaire, et 3° pour nous en appliquer les mérites. Laissons achever les questions :

J.-C. ne nous a-t-il pas acquis, par son sang, une rédemption éternelle? Le sang qu'il a versé n'a-t-il pas été une satisfaction complète, infinie? Oui. Cette satisfaction n'est-elle pas une source intarrissable, inépuisable? Oui, et vous savez maintenant si la Messe est en contradiction avec ces dogmes du christianisme. Mais l'Apôtre ne dit-il pas que Jésus-Christ est maintenant dans le ciel, et qu'il n'y est pas entré pour s'y offrir plusieurs fois? Nous aussi, nous le disons. Non, il n'est pas nécessaire que Jésus-Christ quitte de nouveau le ciel et qu'il y rentre par une nouvelle mort, par un nouveau sacrifice. Que, sous la loi de Moïse, le grand-prêtre entrât à plusieurs reprises dans le sanctuaire et offrît de nouvelles victimes, rien de plus simple. Le sang des boucs et des génisses n'avait qu'une imparfaite valeur; c'est pourquoi de tels sacrifices étaient répétés. Mais il a suffi, pour l'expiation de nos péchés, que Jésus-Christ mourût une fois. Car nous savons que sur l'autel sa mort n'est que mystique et figurative, ou que suivant l'expression de saint Grégoire, en mourant mystérieusement en ce mystère, il ne cesse pas de vivre éternellement en lui-même. Sur nos autels, Jésus-Christ ne souffre et ne meurt pas, c'est ce que le catéchisme enseigne à nos enfants. La souffrance et la mort, en un mot, les mérites du Calvaire suffisent; et ces mérites, la Messe n'y retranche rien, n'y ajoute rien; elle les applique. En terminant, donnons une réponse à une dernière question.

Dans l'ancienne loi, il y a eu successivement plusieurs prêtres; parce que la mort les empêchait de l'être toujours. Il fallait que de nouveaux succédassent aux précédents. Mais, nous dit-on, Jésus-Christ est prêtre, sacrificateur éternel, comme dit saint Paul au chapitre VII de l'Épître aux Hébreux, et l'Apôtre lui-même s'oppose pour ce motif à la multiplication des prêtres. Quelle réponse? et pourquoi des prêtres?

Jésus-Christ s'appelle (saint Matthieu, 23) l'unique maître, l'unique docteur, le seul qui enseigne. Cependant il y en a d'autres qui prêchent et instruisent de sa part; lui-même a chargé les Apôtres de cette œuvre, et saint Paul se donne ouvertement le titre d'Apôtre, de prédicateur de la vérité, de maître des nations. Comment concilier J.-C. avec lui-même et avec st Paul?

La chose est facile. De J.-C. dérive et découle toute science, toute vérité, et la mission de les enseigner. Et tandis que tous les autres ne le sont que passagèrement, par emprunt et par délégation, J.-C. est et demeure le prédicateur, le maître, le docteur par excellence, essentiel, unique et éternel. De même quant au sacerdoce. Il y a des hommes qui l'exercent au nom de Jésus-Christ, qui offrent le sacrifice sous lui, en lui et par lui ; répétons plutôt que c'est Jésus-Christ qui est tout en eux et qui s'offre par leurs mains. Et c'est ainsi que, nonobstant ces phalanges de prêtres mortels, il n'y a aujourd'hui et toujours, au ciel et sur la terre, qu'un sacerdoce, qu'un prêtre unique et éternel. Oh ! que de fois je l'ai nommé ! Je le nommerai encore, et que ce nom soit mon dernier mot, comme aussi puisse-t-il être notre dernière parole à l'heure de la mort ; ce prêtre unique et éternel, à qui soient à jamais gloire, honneur, amour et adoration, c'est Jésus-Christ ! Ainsi soit-il.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

GENÈVE. — La police sarde a signalé à la police vaudoise deux Piémontais, l'un escroc et voleur, l'autre faussaire et fabriquant de faux passeports. Mauvais sujets, certes, d'après les qualifications qui précèdent, et capables de tout. Pour donner la mesure de leur moralité, la police sarde dit que l'un s'est fait mômier, avec toute sa famille, pour une minime valeur, et l'autre pour 30 francs et une paire de bottes. Voilà des conversions avantageuses et à bon marché pour la propagande protestante de Genève!

(*Nouvelliste Vaudois.*)

SUISSE. — **Tessin.** — Les journaux politiques ont assez fait connaître ce qu'est devenue la liberté constitutionnelle et civile dans le canton du Tessin. Les maux de l'Eglise ne sont pas moindres. Son Excellence Monseigneur Bovieri, chargé d'affaires du Saint-Siége près la Confédération helvétique, a cru devoir adresser au Conseil fédéral la réclamation suivante, qui fera connaître la situation religieuse de ce malheureux canton. Les plus fla-

grantes usurpations de la force sur le droit y donnent en ce moment un éclatant démenti aux institutions fédérales et aux promesses du parti aujourd'hui dominant en Suisse. Nous marchons de déceptions en déceptions, de décadence en décadence.

« A la suite des derniers événements politiques survenus dans le canton du Tessin, portés en ce moment devant la haute assemblée fédérable, et que l'histoire appréciera avec impartialité dans leur origine, dans leurs circonstances et leurs effets, à la suite de ces faits, les autorités cantonales tessinoises ont déployé un caractère plus hostile qu'auparavant à la religion professée par le peuple entier du Tessin. En effet, outre les trois décrets portés par le tit. gouvernement tessinois, contre lesquels le soussigné, chargé d'affaires du Saint-Siége, a déjà protesté auprès du haut Conseil fédéral par sa note du 26 juin courant, le Grand Conseil a sanctionné, le 24 mai dernier, une loi soi-disant politico-ecclésiastique (dont un exemplaire imprimé est ci-joint), subversive en résumé de la religion dans le Tessin.

» Pendant qu'on en discutait le projet, les deux pasteurs diocésains envoyèrent conjointement, le 19 mai, au Grand Conseil, leurs observations et remontrances, dont copie est ci-jointe. Mais tout fut inutile, le parti était pris, et le projet fut converti en loi.

» Commenter cette loi article par article serait une entreprise qui outrepasserait les bornes d'une note. Le soussigné se contente de faire remarquer au Haut Conseil fédéral suisse qu'en matière de bénéfices ecclésiastiques, dont le nom seul montre clairement qu'ils sont du ressort de l'Eglise, cette loi prétend donner à l'autorité civile les pleins pouvoirs de régler la nomination, la mise en possession, l'exercice des bénéfices ; bien plus, elle prétend en changer la nature, en autorisant les assemblées paroissiales à chasser les bénéficiers, à aliéner les biens-fonds des bénéfices par des revenus au 4 p. 100, etc., et tout cela, afin de rendre le clergé servilement dépendant de l'autorité civile. Quant aux prêtres, cette loi ne tend qu'à les soustraire à l'obéissance due aux pasteurs diocésain, et à les soumettre entièrement au bon plaisir d'une autorité incompétente, les rendant comme de simples fonctionnaires de l'Etat, et les obligeant même à publier en chaire, *sans commentaire*, tout ce que l'autorité civile trouvera bon de leur ordonner. Cette expression *sans commentaire* indique assez quelle est dès maintenant l'intention de l'autorité civile dans le Tessin à

cet égard. Non contente d'asservir à ses volontés les prêtres dans l'exercice de leur ministère, cette loi met de fortes entraves aux pouvoirs des pasteurs diocésains, en prétendant leur ôter toute autorité et toute juridiction sur le clergé et sur les populations diocésaines ; et non-seulement elle enlève aux Evêques le droit de transmettre l'autorité et la juridiction à leur clergé respectif, mais encore elle a la prétention de conférer ce droit au tit. Conseil d'Etat. En conséquence, chose inouïe dans l'Eglise catholique ! ce ne serait plus les évêques, mais bien l'Etat qui serait le pasteur spirituel du clergé et du peuple tessinois ! Bien plus, cette loi s'attaque directement à l'autorité de l'Eglise et du Saint-Siége, car, d'après elle, censures, lois générales de l'Eglise, bulles apostoliques, sont autant d'actes vides de sens et d'autorité, puisqu'elle va jusqu'à les déclarer invalides dans le Tessin, sans le placet gouvernemental ; cette loi prétend enfin faire dépendre de l'Etat tous les actes publics du ministère ecclésiastique et ne reconnaître aucune juridiction contentieuse. Ainsi donc, d'après ces prétentions sur l'autorité ecclésiastique, l'édifice entier de l'Eglise catholique pourrait être considéré comme renversé dans le Tessin.

» Ces considérations, et les atteintes les plus graves portées au peuple catholique et au clergé tessinois, à l'autorité épiscopale et à la divine constitution de l'Eglise, à son autorité suprême et au Souverain Pontife, mettent le soussigné dans la nécessité de protester, comme il proteste formellement auprès du haut Conseil fédéral contre cette loi, au nom de l'Eglise catholique dans le Tessin et au nom de son chef suprême, et il en demande le retrait à cause des violations sus-indiquées et des motifs qui vont suivre.

» C'est un principe généralement adopté en politique que les représentants ou les ministres d'un souverain, quelle que soit d'ailleurs la forme de souveraineté, doivent suivre en tout les volontés de leur maître. Or, ce principe, Messieurs du Grand Conseil du Tessin semble vouloir l'ignorer ; car en leur qualité de représentants du canton du Tessin, canton souverain, d'après les art. 1 et 3 de la constitution fédérale, ils ont méconnu leur mandat et leur devoir en adoptant une loi qui est absolument contraire aux intentions du peuple de ce canton. Le clergé s'est déjà exprimé là-dessus, et pour se convaincre que le peuple tessinois ne veut point de cette loi, il ne faudrait que lui laisser la liberté pleine et entière de s'exprimer publiquement, sans avoir à craindre l'intervention des bandes armées, sur ses principes religieux, son attachement à l'E-

glise catholique et à la liberté de son culte, et l'on verrait bientôt de quelle manière il rejetterait une loi qu'il déteste et qu'il abhorre.

» Mais sans insister sur la considération que cette loi manque de base en elle-même, parce qu'elle viole ouvertement les droits des ressortissants tessinois, des patrons, etc., droits qui reposent sur la justice, sans laquelle aucune société ne peut subsister, le soussigné se fait un devoir de remarquer que cette loi méconnaît en outre tout droit public humain et même divin, en s'appropriant des droits appartenant à une autre puissance suprême, c'est-à-dire à l'Eglise, qui tient son pouvoir et sa juridiction directement des mains de Dieu.

» C'eût été un point essentiel pour MM. les législateurs tessinois de connaître la différence et les limites qu'il y a entre le pouvoir spirituel ou ecclésiastique, afin de ne pas s'exposer à empiéter sur le domaine de l'Eglise catholique en établissant des lois contraires aux droits imprescriptibles de l'Eglise et de son chef suprême, comme l'est celle qui prétend soumettre tous les actes du clergé, des évêques et du Souverain Pontife lui-même au placet gouvernemental, et faire dépendre leur validité de l'autorité cantonale. Nés dans le sein de l'Eglise, ils n'ignorent pas qu'elle est l'œuvre de Jésus-Christ lui-même ; qu'il lui a révélé les grandes vérités de la religion, les préceptes de la morale et du culte qu'il exige des hommes, afin qu'ils puissent parvenir au bonheur éternel ; qu'il y a établi des pasteurs sous la direction d'un chef, en leur donnant la divine mission d'instruire toutes les nations du monde, dans ces vérités révélées et dans les préceptes à observer, de paître leurs troupeaux, de lier et de délier (par conséquent de juger et de punir), etc. ; que le divin Instituteur a enfin préposé à cette Eglise non pas César, mais Pierre pour chef suprême, supérieur à tous les parteurs, dépositaire et gardien souverain de toutes ces divines révélations, ordonnances et prérogatives, et avec la divine mission de paître tous les pasteurs et leurs troupeaux, en un mot, de gouverner souverainement toute son Eglise. Par conséquent, le divin législateur a constitué son Eglise en société parfaite, libre, suprême, indépendante et distincte de la société politique, qui n'a soin que du bonheur temporel de ses membres. Comme telle donc, l'Eglise de Jésus-Christ n'est soumise à aucune autorité humaine, et par conséquent à aucun placet gouvernemental.

» Ce n'est donc pas en adoptant cette loi politico-ecclésiastique

contraire à la justice, appuyée sur la voie de fait, et avec prétention d'imposer l'odieux placet sur tous les actes de l'Eglise, que messieurs les législateurs tessinois acquièrent à l'Etat les droits de l'Eglise. Des droits de cette nature ainsi attribués à l'Etat ne seront jamais légalement acquis, ce ne sont que des violences faites à l'Eglise. Mais bien plutôt il est du devoir de l'Etat, ainsi que de l'Eglise, de respecter réciproquement leurs droits (ce que cette dernière n'a jamais manqué de faire), de rendre à César ce qui est à César, et de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, d'après les lois, les droits et les devoirs qu'il a légués à son Eglise ; et comme dans les événements de la vie humaine il arrive des cas de double juridiction entre les deux autorités suprêmes, celles de l'Eglise et de l'Etat, c'est alors le cas de s'entendre par un équitable et amical accord, et c'est le seul moyen de procurer la prospérité de l'Etat et de l'Eglise.

» L'on peut ajouter à ces considérations que cette nouvelle loi est en opposition manifeste avec la constitution cantonale du Tessin, qui déclare, au premier article, que la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion du canton. Si l'on mettait donc cette loi à exécution, l'on méconnaîtrait par là même ce droit du peuple tessinois sur la religion, droit établi dans la constitution à laquelle, d'après les principes généraux de droit politique, doivent être subordonnées toutes les autres lois secondaires, si l'on veut conserver à l'Etat la paix et la tranquillité, au peuple sa liberté et à l'Eglise son indépendance.

» Enfin, cette loi semble mettre de côté l'art. 44 de la constitution fédérale, qui reconnaît et garantit dans toute la Confédération le libre exercice du culte catholique, et qui par là même improuve d'avance cette loi flétrie d'ailleurs par l'opinion publique, dont la presse périodique est l'expression générale, à l'exception de quelques journaux dont la liberté est entravée. En conséquence, comme la religion catholique est la religion du susdit canton, il appartient au haut Conseil fédéral, d'après les termes de l'art. 90, de protéger et de garantir l'exercice du culte catholique dans ce même canton, où les autorités cantonales ont établi une loi qui ne tend qu'à le détruire.

» L'on a avancé quelquefois que la garantie de la religion est une affaire cantonale, et qu'en conséquence le haut Conseil fédéral ne doit pas s'en occuper. Mais si c'est une affaire cantonale, parce que la constitution du canton garantit la religion, ce n'en est pas moins aux yeux de toute la Suisse une affaire fédérale, puis-

que la garantie des cultes reconnus a été approuvée et sanctionnée par la constitution fédérale ; dès lors, elle fait partie du droit national lui-même. Par conséquent, c'est aux hautes autorités fédérales qu'il appartient de rejeter et de réprimer toutes les lois et les décrets des autorités cantonales, qui seraient en opposition avec le droit national. Ces principes ont été consacrés et mis en pratique, tantôt par le haut Conseil fédéral lui-même, tantôt par la haute Assemblée fédérale.

» La nonciature apostolique a répondu plus d'une fois à l'assertion de quelques-uns que le Saint-Père était une puissance étrangère aux catholiques suisses. Cette objection tombe d'elle-même, si l'on fait attention à la distinction nécessaire entre le pouvoir temporel du Souverain Pontife sur les Etats pontificaux, et le pouvoir spirituel qu'il a et qu'il exerce comme chef suprême de toute l'Eglise sur tous les catholiques du monde. En qualité de prince temporel, sa puissance est sans doute étrangère à la Suisse, et il ne s'ingère d'aucune façon dans les affaires politiques de la Confédération. Mais en sa qualité de chef suprême de l'Eglise, son pouvoir n'est point étranger aux catholiques. Loin de là, la religion ordonne à tous les catholiques de croire fermement que le Saint-Père a le droit et le devoir de les diriger en matière de religion et de veiller à ce qu'ils puissent exercer librement leur culte, de sorte que ceux qui s'obstineraient à croire qu'ils n'ont aucun lien religieux avec le Saint-Père et qu'il leur est étranger à tous égards, cesseraient par là même d'appartenir à l'Eglise catholique. Or, c'est en vertu de ces droits sacrés qui établissent les liens les plus intimes entre le Saint-Père et ses enfants les catholiques, qu'il vient à juste titre réclamer auprès des hautes autorités fédérales la protection et la garantie du libre exercice de leur culte. Le soussigné a dit à juste titre, car la constitution fédérale, en garantissant le libre exercice des cultes reconnus, s'est engagée par là même à reconnaître et à maintenir aux catholiques en Suisse les liens qui les rattachent au Saint-Père ; puisque, sans ces liens, non-seulement l'exercice du culte catholique serait gravement entravé, mais la religion elle-même en souffrirait de telles atteintes, que son existence serait compromise dans le Tessin.

» En terminant cette note, le soussigné a l'honneur de faire remarquer au haut Conseil fédéral que la loi politico-ecclésiastique dont il est question, tendant à renverser, comme il est évident, la religion et le culte dans le canton du Tessin, les bons catholiques

de ce canton, pour lesquels l'accomplissement des devoirs religieux est sacré, ne sauraient ni la respecter, ni lui obéir. De son côté, le clergé du canton s'est respectueusement adressé au Grand Conseil, en le priant de s'entendre avec le Saint-Siége, plutôt que de vouloir s'en tenir à cette loi que lui (le clergé) ne peut observer. On lui a répondu que la loi doit être maintenue, et que le clergé pourra faire en attendant des avances pour en venir à un arrangement. Mais sur ces données aucun arrangement n'est possible, malgré la bonne volonté du clergé tessinois, des évêques diocésains, de la nonciature apostolique et du Saint-Siége lui-même, qui n'a rien tant à cœur que de conserver, autant qu'il peut, la paix et la bonne harmonie entre l'Eglise et l'Etat.

» Par conséquent, cette loi, dont l'observation est impossible, ne peut produire que des troubles et des discordes entre les catholiques véritables et les autorités cantonales, et des punitions de la part de ces mêmes autorités contre le clergé et le peuple : ce qui amènera des suites fâcheuses dans le Tessin, et peut-être ailleurs.

» Ainsi, par leurs lois et décrets, les nouvelles autorités cantonales n'auront porté, au lieu de la paix, que l'agitation et des principes de désordre au sein du pays.

» Le haut Conseil fédéral, appelé à faire observer la constitution fédérale et à veiller à la garantie des constitutions cantonales, ainsi qu'à ce que les lois cantonales soient mises en harmonie avec le statut national, et que l'ordre public ne soit pas troublé, comprendra donc dans sa sagesse la nécessité de faire droit aux justes plaintes et réclamations qui lui sont adressées, et de prévenir par là les tristes conséquences qui résulteront de la violente exécution d'une semblable loi, au préjudice du culte religieux et et de la tranquillité publique dans le canton du Tessin.

» Le soussigné saisit avec empressement cette occasion pour renouveler, etc.

» Lucerne, le 30 juin 1855.

» *Le chargé d'affaires du Saint-Siége,*
» Signé : J. Bovieri. »

ÉTRANGER. — Orient. — *Extraits d'une lettre du R. P. Gloriot.* — ....« Quelques jours après, je fus éveillé au milieu de la nuit par les cris : Au feu !... Ma chambre était toute éclairée par les lueurs d'un immense incendie. C'était un de nos plus beaux hôpitaux qui brûlait. Je me portai en toute hâte au lieu du sinistre, très-rapproché de celui que j'habite, et pendant plus de quatre heures nous avons disputé un à un plus de 400 malades aux

flammes, qui menaçaient de les envahir de toutes parts. On attribue cet incendie à la malveillance des Grecs. Ceci n'a rien d'invraisemblable. Il est certain que cette nation a conservé son ancien caractère de perfidie : elle nous déteste et ne se gêne guère pour nous le prouver. Il existe certains quartiers habités par les Grecs où un Français ne peut passer sans s'exposer à être assassiné. Pendant l'hiver, ces assassinats étaient à l'ordre du jour ; aujourd'hui que nous avons une police bien organisée et une brigade de gendarmes, chargés de veiller à la sûreté publique, le danger est moins grand ; mais à l'époque où j'ai prêché ma double retraite à Péra, j'étais obligé de me faire toujours accompagner par deux soldats armés jusqu'aux dents.

» C'est assez parler de nos épreuves ; la plus cruelle pour moi est de voir mourir sous mes yeux un si grand nombre de nos pauvres soldats. C'est un immense holocauste que la France offre ici à la justice de Dieu ; la souffrance est pour les nations, comme pour les individus, une condition de pardon, et je suis convaincu que dans les vues de la Providence, les épreuves de l'armée d'Orient, religieusement soutenues, deviendront pour la France le principe de ces grâces extraordinaires que nous attendons tous après la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception.....

» Puisqu'on me laisse quelques instants de loisir, un mot encore sur les dispositions religieuses de l'armée, sur les consolations que nous offre notre ministère et sur les avantages que la religion doit retirer de cette guerre. Les dispositions de l'armée sont parfaites. Je voudrais pouvoir le publier bien haut et faire connaître à la France ce qu'elle ignore peut-être, c'est-à-dire que l'armée a su garder bien mieux que toute autre classe de la société française les traditions religieuses. Notre ministère est partout bien accueilli ; il est évident pour tout le monde que le prêtre est aimé, respecté, parfaitement vu de tous, des officiers comme des simples soldats. Je n'ose pas dire que tous les cœurs sont convertis, mais les esprits sont réconciliés avec la religion, et le voltairianisme aura beau faire, il ne parviendra pas, avec son sourire moqueur, à briser l'union qui s'est établie ici entre le prêtre et le soldat, par la communauté des mêmes souffrances... A quoi attribuer ces dispositions si favorables? A bien des causes sans doute : d'abord à l'action qu'exercent toujours sur toutes les sphères inférieures les exemples partant des hautes régions du pouvoir. On sait que l'Empereur favorise beaucoup les aumôniers, c'en est assez pour que

ceux qui ont des dispositions bienveillantes les manifestent hautement, et pour que les autres se renferment dans les limites du respect extérieur. Aussi est-il sans exemple qu'un aumônier ait eu à se plaindre d'un manque de procédés de la part de qui que ce soit.

» J'ajoute que je crois remarquer ici l'action d'une grâce providentielle et du moment. Vous savez par quelles voies extraordinaires Dieu avait ramené le maréchal de Saint-Arnaud aux pratiques de la religion, et personne n'ignore que sa mort à été des plus édifiantes. Les trois généraux que nous avons perdus depuis l'ouverture de la campagne, ont appelé le prêtre auprès de leur lit de douleur. Le général de Lourmel, dont la mort a été si glorieuse, dont la mémoire est encore vivante dans l'armée, s'est hâté, aussitôt qu'il s'est senti atteint d'une blessure grave, de faire demander l'aumônier : quelques jours après, lorsqu'il fut prouvé à ses yeux qu'il n'avait que quelques instants à vivre, il envoya chercher deux aumôniers : celui de la 4e division et le P. de Damas, par la crainte qu'il avait de mourir sans sacrements. Ces exemples doivent nécessairement porter leurs fruits, parce qu'ils sont donnés par des hommes chez qui le caractère personnel et les brillantes qualités relèvent encore, s'il est possible, le sentiment religieux.

» J'aurais mille traits à vous rapporter pour confirmer cette pensée que l'armée est religieuse dans les chefs aussi bien que dans les soldats. Aussi j'ai été bien édifié, pendant mon séjour au quartier-général, de voir le général Canrobert, accompagné de tout son état-major, se rendre, le dimanche, à neuf heures précises, dans la pauvre masure du P. Parabère, pour y entendre la messe. Ces messieurs n'y ont pas manqué une seule fois pendant l'hiver, et je vous assure qu'il y avait du mérite dans cette action ; il fallait souvent braver un froid très-rigoureux, brasser la neige et rester pendant une demi-heure dans une chapelle qui ressemble assez à l'étable de Bethléem, c'est-à-dire qu'elle est ouverte à tous les vents, sans plancher, sans chaises, etc. C'est habituellement un des officiers d'ordonnance du général qui sert la messe.

» La consolation la plus douce pour nous, c'est de pouvoir nous dire que pas un militaire ne meurt sans recevoir les sacrements ; il me faudrait non pas des pages, mais des volumes, pour y rapporter toutes les actions édifiantes, toutes les paroles admirables dont je suis le témoin ou que je recueille tous les jours. Jusqu'ici

j'ai été seul appelé auprès des officiers gravement malades à Constantinople. Tous se sont confessés et ont reçu l'Extrême-Onction. Un colonel mort à la fin de janvier me disait au moment où j'arrivais auprès de lui : « Ah ! Monsieur l'aumônier, que je vous sais bon gré de vous être dérangé à cette heure ; je crois que je serais mort par la crainte que j'avais de mourir sans m'être réconcilié avec Dieu. » Pendant les trois derniers jours de sa maladie, il a tenu constamment dans sa main gauche (la seule qui lui restait, car il avait été amputé du bras droit) un crucifix qu'une Sœur lui avait donné. « Je n'ose, me dit-il, l'approcher de mes lèvres, j'ai été trop coupable et trop ingrat, mais je le serre dans ma main pour lui dire que je m'attache à lui à la vie, à la mort. » Comme je le félicitai de sa promotion au grade supérieur : « Ces honneurs me flattent peu, me répondit-il ; actuellement il n'est plus question pour moi que de mon éternité, à laquelle il faut que je pense sérieusement. »

» Il n'y a que quelques jours, un capitaine du génie est mort entre mes bras, il avait été blessé dans l'une de nos dernières affaires, et sa blessure, qui d'abord parut peu grave, avait fini par prendre un caractère dangereux. Lorsque je l'abordai pour la première fois, il n'étais pas disposé à se confesser ; je continuai à le voir et à entretenir avec lui les meilleurs rapports. Nous en étions là, lorsque le second dimanche de mai, deux de ses amis, officiers du même corps, vinrent lui rendre visite. Pendant la conversation, ils s'aperçurent que le malade s'affaiblissait graduellement ; aussitôt ils viennent me trouver et me font part de leurs craintes : Je me rends auprès du malade, qui se décide enfin à me faire sa confession. Je venais de le quitter pour courir à d'autres malades, lorsqu'il m'envoya chercher par son infirmier ; à dater de ce moment, il ne consentit à me voir m'éloigner que lorsqu'il sentait le besoin de prendre un peu de repos. Vers la fin de la soirée, il me fit appeler une dernière fois, voulut recommencer sa confession et prononça à haute voix son acte de contrition. Comme je l'engageai à baisser la voix : « Laissez-moi faire, me répondit-il, mes scandales ont été publics, il faut bien que ma réparation soit publique. » Il continua à exprimer les plus beaux sentiments et à arracher des larmes d'émotion à quinze ou vingt officiers qui se trouvaient dans la même salle que lui, jusqu'au moment où il expira doucement, les lèvres appliquées sur son crucifix.

» Un jeune officier du 3e zouave avait reçu à la cuisse un éclat

d'obus, qui ne tarda pas à compromettre ses jours; il vit la mort s'approcher sans plus de frayeur qu'il n'en avait éprouvé sur le champ de bataille. « C'est à mon tour maintenant, me dit-il; il faut me confesser, Monsieur l'aumônier; mais si vous ne m'aidez pas, je ne m'en tirerai jamais. » Au moment où je lui donnai l'extrême-onction, tous les officiers de la salle se découvrirent; quand il eut rendu le dernier soupir, un de ses voisins m'appela et me dit : « C'est une belle chose que la religion... A quelle heure pourrai-je vous trouver chez vous? je désirerais me confesser... »

» Mais rien n'est comparable au spectacle que nous a donné pendant plusieurs mois un jeune sous-officier que la mort vient de frapper il y a à peine quelques jours. Il appartenait à une excellente famille, et jamais il n'a témoigné le moindre mécontentement de se voir confondu avec les simples soldats dans ces vastes salles où il y a tant à souffrir. Arrivé à l'hôpital pour soigner une simple indisposition, il ne tarda pas à y prendre la petite vérole. Il était guéri de cette première maladie et se disposait à rejoindre son corps en Crimée, lorsqu'une attaque de choléra vint le mettre aux portes du tombeau. Grâce aux soins particuliers qui lui furent accordés par le médecin et par la Sœur, il était en pleine convalescence; son sac était fait, il devait partir pour la France à onze heures du matin, lorsque, entre neuf et dix heures, il fut pris d'un vomissement de sang; il comprit dès lors qu'il n'y avait plus d'espoir. Nuit et jour il était occupé à prier. Il demanda lui-même à recevoir les sacrements, et pendant la cérémonie il répondit à toutes les prières avec un accent qui attendrit tous les soldats qui en furent témoins. Il voulut, avant de mourir, recevoir le scapulaire. J'allais le voir de temps en temps, et toujours il m'exprimait le plaisir que lui causaient mes visites. « Si je m'écoutais, me disait-il, je voudrais vous faire venir à toutes les heures du jour et de la nuit; mais vous êtes si fatigué, et puis je sens que vous devez vos instants aux nombreux malades qui sont à l'hôpital... Mais je vous en prie, quand vous venez, apprenez-moi quelque oraison jaculatoire, afin que j'aie quelque bonne pensée pour m'occuper, car je ne puis plus lire mon livre de prières. » Un jour, il disait à la Sœur : « Il y a un acte que je n'ai point accompli et qui serait pour moi d'une très-grande consolation. Récitez-moi, je vous prie, une formule de consécration à la Sainte Vierge; j'en répéterai toutes les paroles au fond de mon cœur. » Il redoutait beaucoup les nuits, qui lui paraissaient fort longues et lui ame-

naient ordinairement une augmentation de douleur. La veille de sa mort, comme je l'exhortais à la patience, en lui disant que cette nuit serait peut-être moins pénible qu'il ne le pensait : « Dieu l'abrégera, me répondit-il d'une voix éteinte ; » puis il me fit un signe pour me faire comprendre qu'il mourait cette nuit-là, ce qui arriva en effet. Il m'avait bien recommandé avant sa mort d'écrire à sa pauvre mère et de lui dire qu'il était mort dans les sentiments qu'elle avait toujours cherché à lui inculquer!

» Que vous dirai-je après cela de nos simples soldats? Pour eux, mourir, recevoir les derniers sacrements, est la chose du monde la plus simple ; nous n'avons pas besoin de beaucoup de précaution : mes journées se passent à courir d'un hôpital à l'autre. Je reçois de la Sœur la liste des malades, je me rends auprès d'eux, je les confesse et leur donne l'Extrême-Onction ; malheureusement le temps ne nous permet guère de leur donner le saint Viatique; c'est pour nous comme pour eux une grande privation ; plusieurs nous expriment hautement leurs regrets. Mais comment faire face seul à tant d'occupations. Le dimanche je dis la messe dans la chapelle de Péra, et le soir je fais une instruction devant un auditoire toujours très-nombreux, mais surtout parfaitement disposé. Lundi prochain, je vais commencer à prêcher tous les soirs pour les disposer à faire leurs Pâques : je ne sais en vérité comment je pourrai suffire à tout le travail, le soin des plus malades m'absorbe entièrement. Je compte sur le secours spécial de Dieu, qui ne m'a jamais manqué depuis mon arrivée en Orient. C'est une chose bien remarquable et bien digne d'exciter ma confiance, que de voir tout succomber autour de moi, médecins, sœurs, infirmiers, et de ne subir aucune atteinte de cette atmosphère empestée que je respire sans cesse. Il y a quinze jours, nous enterrions huit ou dix infirmiers par semaine. Sept à huit Sœurs ont été obligées de changer d'air ; les médecins sollicitent tous leur retraite et déclarent que les tempéraments les plus robustes ne peuvent pas résister au travail des hôpitaux. Au milieu de cet élément de maladie et de mort, mes forces se soutiennent, et jamais je ne me suis mieux porté qu'aujourd'hui. »

Hélas ! les forces du saint religieux devaient bientôt l'abandonner. Il avait rempli sa tâche sur la terre, et Dieu voulait lui donner sa récompense. Dans la dernière partie de sa lettre, il examine

quels avantages ce qui se passe aujourd'hui en Orient peut procurer à la religion :

« Quels sont les avantages que le catholicisme doit retirer de la guerre actuelle? Dans ce pays elle doit amener, dans un temps donné, une transformation complète dans l'ordre politique aussi bien que dans l'ordre religieux. Le peuple turc est un peuple honnête, religieux ; ce qui le distingue surtout, c'est un bon sens et une rectitude de jugement qui frappent tout de suite, quand on se met en rapport avec lui. Sa loi religieuse tend à l'immobiliser, en lui persuadant qu'il n'y a rien de comparable à ses institutions ; aussi croit-il de bonne foi que l'Alcoran est la loi la plus parfaite, et il professe un souverain mépris pour les autres peuples et toutes les autres religions. Il faut bien le dire, les Grecs ont singulièrement contribué à l'entretenir dans ces idées ; car je ne sache pas qu'il soit possible de trouver une nation plus dégradée ; et les Turcs n'ont connu le christianisme que par le schisme grec. Aujourd'hui, ils le voient à l'œuvre dans les grandes institutions qu'a fondées le catholicisme ; ils reconnaissent dans notre administration politique et militaire une supériorité marquée ; ils commencent à passer du mépris à l'étonnement, et bientôt cet étonnement sera de l'admiration... Souvent, quand je parcours nos hôpitaux, je rencontre des ouvriers turcs ou des personnages de la même nation qui viennent pour rendre visite à nos officiers. Au moment où j'administre les sacrements, ils s'arrêtent et me regardent d'un air qui exprime tout à la fois l'étonnement et le respect. L'armée française a su gagner toutes leurs sympathies, et ici encore se manifestent les vues de la Providence, car Français et catholique, dans leur langue, signifie la même chose. Au reste, pour quiconque se donne la peine d'examiner avec attention les faits qui se passent ici, il est évident que depuis un an nous avons gagné beaucoup de terrain : les barrières qui nous séparaient tombent une à une ; le gouvernement turc se montre favorable à toutes nos demandes ; il nous cède ses plus beaux établissements, permet à notre administration, à notre police de remplir les nombreuses lacunes de son organtsation, et tout me fait croire que dans quelques années la nation française exercera une influence décisive sur le sort du pays.

» Le protestantisme, à son tour, subit ici de bien humiliants échecs. Vous avez entendu parler de ses efforts pour opposer au dévouement de nos Sœurs une contrefaçon par l'institution de re-

ligieuses puséistes destinées à desservir les hôpitaux. Cette tentative n'a servi qu'à montrer une fois de plus qu'en dehors du catholicisme il ne peut y avoir de dévouement vrai, d'organisation charitable. Ces dames sont arrivées ici avec un nombreux cortége de servantes qu'elles appellent des nourrices, et qui sont seules chargées du soin des malades. Comme on devait s'y attendre, d'énormes scandales ont eu lieu. Les directrices, à leur tour, ont fini par ne plus s'entendre, et la confusion et l'anarchie n'ont pas tardé à amener la dissolution de l'association. A côté de tous ces désordres, de tous ces scandales, les soldats anglais voient les religieuses irlandaises qui leur ont été envoyées leur donner l'exemple de l'union, de l'abnégation, d'un dévouement sans bornes. C'est là, croyez-le bien, la meilleure de toutes les prédications ; aussi les conversions sont-elles nombreuses, mais on est obligé de les cacher, pour ne point trop exciter la susceptibilité des ministres.

» Le peuple anglais est doué, lui aussi, d'un bon sens exquis ; il n'y a plus entre nous et lui cette ancienne rivalité qui était un des obstacles à son retour au catholicisme ; les rapports entre les deux nations sont excellents. L'Anglais ne conteste pas au Français une véritable supériorité dans l'art de la guerre et dans l'organisation militaire. Dans la nuit du 22 au 23, nous avons sauvé une seconde fois son honneur, en repoussant de ses parallèles les Russes qui étaient parvenus à les occuper en partie. Pendant l'hiver, au milieu de ses cruelles souffrances, nos soldats sont venus à son secours avec cette générosité et cette cordialité qui caractérisent les Français. Les Anglais n'en perdront jamais le souvenir ; dernièrement, pendant l'incendie qui a dévoré notre hôpital, les soldats anglais sont accourus de toutes parts. J'en ai vu plusieurs qui se sont exposés pour sauver nos malades ; ils les portaient entre leurs bras, sur leur dos, répétant sans cesse qu'ils étaient heureux de rendre aux Français une partie de ce qu'ils avaient fait pour eux en tant de circonstances. Enfin, le protestantisme se consume ici en efforts inutiles ; on distribue par milliers les Bibles et autres ouvrages de la secte ; nos soldats ou les repoussent ou les acceptent, et dans ce cas c'est pour les déchirer ou me les remettre. Dernièrement, le pasteur autorisé par le gouvernement a fait sa première apparition dans l'hôpital de Péra ; j'étais dans une salle composée de trente à trente-cinq officiers quand il y est entré. Ma présence a paru le déconcerter ; il était en grand costume, avec sa décoration, etc. Il s'est avancé au milieu de la salle et a de-

mandé si parmi les officiers il y en avait qui appartinssent au culte réformé, sa demande a été accueillie par un silence universel; il s'est hâté de se retirer, et à peine avait-il franchi le seuil de la porte, qu'à ce silence succéda un éclat de rire général ; il a pu et dû l'entendre : aussi, depuis ce moment, n'a-t-il plus reparu. »

France. — L'*Espérance de Nancy* du 7 juillet publie un sonnet en l'honneur de la Sainte-Vierge, composé par le général Vergé, après la prise du mamelon Vert. Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire cette poésie qui est une preuve nouvelle et touchante de l'empire que notre sainte religion a gagné sur l'héroïque armée de la France.

« On sait, est-il dit dans l'*Espérance*, que dans la journée du 7 juin, si brillante pour nos armes, ce fut le général Vergé, de Toul, qui avec sa brigade occupa définitivement le mamelon Vert, maintenant redoute Brancion, autre nom glorieux à la Lorraine. Or, un général qui le jour même, ou le lendemain d'un pareil exploit, sur le théâtre de l'événement, trouve assez de tranquillité d'esprit pour composer, à l'intention de sa femme, de son vieux père et de sa sœur, une hymne de reconnaissance à l'honneur de la Sainte-Vierge et de son Immaculée Conception, cela me paraît sublime. On ne sait ce que l'on doit admirer le plus ou des sentiments si beaux que ces vers expriment, ou de la force d'âme que révèlent la circonstance et le lieu où ils ont été composés.

» Voilà le soldat français, voilà notre armée d'Orient. Espérons en la miséricorde divine. Les travaux, les dangers réveillent la foi et la piété de nos soldats ; leur piété, leur courage invincible leur mériteront tôt ou tard la victoire.

SONNET A LA SAINTE VIERGE,

A l'occasion de la prise du mamelon Vert, sous Sébastopol, le 7 juin 1855.

Mère du Fils de Dieu, que je n'ai vainement,
A l'heure du danger, jamais interpellée,
Ma confiance en toi ne peut être égalée
Que par ma gratitude et mon amour ardent.

J'ai hâte d'accomplir le vœu qu'en t'implorant
J'ai fait, lorsque j'allais courir dans la mêlée :
« De ta conception divine, immaculée,
« Je confesse le dogme avec un cœur fervent. »

Oui, c'est bien toi qui m'as guidé dans la bataille ;
Qui des globes de feu, du plomb, de la mitraille,
As préservé mon front, d'où l'effroi fut banni.

Et je te dois de plus une illustre victoire,
Mais, à toi seule aussi, j'en rapporte la gloire :
Mère du Fils de Dieu, que ton nom soit béni !

Général Ch. VERGÉ.

MOTIFS

DE LA CONVERSION AU CATHOLICISME

DE M. DAVID RICHARD

DE GENÈVE.

Les catholiques de Genève seront profondément consolés en lisant la lettre suivante de M. David Richard, leur concitoyen, qui exprime si parfaitement les motifs de sa conversion. Nous supplions les protestants sérieux de méditer cette lettre et d'étudier avec attention la dissolution intérieure des sectes protestantes à Genève, Dieu fera le reste par sa grâce et avec le temps. Nous souhaitons que cette lettre tombe aussi sous les yeux de ces infortunés apostats qui ne pourraient jamais donner, eux, *les motifs de leur perversion*. Quelques-uns de ces pauvres gens achetés ou égarés sont déjà rentrés dans le sein de l'Église, et ont fait leur abjuration publiquement. C'est pitié de les entendre raconter l'histoire de toutes les obsessions dont ils ont été victimes. Plusieurs protestants aussi ont embrassé la foi catholique à Genève; mais au lieu de faire des *parades* comme à Saint-Pierre, les catholiques préfèrent peu de bruit et de bonne besogne à beaucoup de bruit et à de mauvaise besogne.

13

Lettre à Mgr Ræss, Evêque de Strasbourg.

La lettre suivante, toute confidentielle, n'a été écrite que pour répondre à la paternelle invitation d'un prélat vénéré. Mais plusieurs parents et amis, à qui je l'ai communiquée, m'en ayant demandé copie, je me suis décidé à la faire imprimer pour les satisfaire plus facilement.

J'ai le bonheur de savoir aujourd'hui que l'on peut donner, en faveur du catholicisme, mille raisons non moins puissantes que celles qui ont déterminé ma conversion. Toutefois, dans cet écrit, j'ai dû les passer sous silence, pour ne mentionner que les idées qui m'ont préoccupé réellement, et ne rappeler que mes préventions individuelles, mes luttes personnelles contre la vérité. Cette sorte de confession, triste et décousue, n'a d'autre mérite que la sincérité qui l'a dictée.

Au fond, si j'ai enfin reconnu la nécessité absolue d'une autorité permanente en matière de foi, c'est en me servant des procédés du LIBRE EXAMEN. Mais que d'hésitation, que de détours, que de lenteurs! J'ai perdu les vingt-cinq meilleures années de ma vie à chercher rationnellement cette grande route du salut et de la paix qu'un enfant catholique, sachant son catéchisme, eût pu me montrer dès le premier jour.

Je prie Dieu humblement d'épargner à la bonne foi de mes frères séparés les angoisses spirituelles que j'ai subies, et de les ramener par une voie moins longue et moins pénible à l'antique foi de nos pères, sous l'étendard du catholicisme, la seule forme du christianisme qui soit complète, vivante, féconde, la seule qui renoue par le lien de l'unité tout le passé de l'humanité à tout son avenir.

Stéphansfeld, 16 juin 1855. D. R.

Monseigneur,

Vous avez daigné m'inviter à écrire le récit et les motifs de ma conversion du protestantisme au catholicisme. Si j'ai tardé à satisfaire au vœu de Votre Grandeur, ce n'est certes point manque de bonne volonté. Désireux, au contraire, de m'acquitter dignement du devoir auquel me conviait votre paternelle bonté, j'y voulais consacrer quelques jours de paix et de recueillement. Ces jours, longtemps attendus, je n'ai pas su les trouver au milieu des préoccupations qui sont le cortége habituel des fonctions qui me sont confiées. Pardonnez-moi donc, Monseigneur, si, dans la tardive narration que j'essaie des vicissitudes par lesquelles ma foi religieuse a passé avant d'abandonner l'erreur, je ne touche que quelques points généraux et n'entre pas, comme je me l'étais proposé, dans plus de détails. Je craindrais de ne pas vous obéir assez tôt, en voulant vous obéir trop bien.

Je suis né à Genève, en 1806, d'un père calviniste, dont les ancêtres, originaires de Grenoble, s'expatrièrent pour cause de religion, à la révocation de l'édit de Nantes. Ma mère, de Salanches, en Savoie, était catholique et très-pieuse. Mais une cruelle maladie mentale dont elle fut atteinte peu de temps après ma naissance, et qui dura jusqu'à sa mort, en décembre 1849, ne lui permit pas d'exercer sur moi d'influence religieuse directe. Je dois noter cependant que je fus souvent touché de son zèle à remplir ses devoirs envers Dieu et de son assiduité à la prière, chaque fois qu'un intervalle lucide la ramenait à ses dispositions naturelles.

Elevé, comme mon frère et ma sœur, dans le culte paternel, les premières impressions que je reçus de mon entourage furent en général malveillantes pour le catholicisme. On me le représentait comme superstitieux, intolérant, persécuteur, comme hostile à toute liberté civile ou politique. Le protestantisme, dans lequel je fus nourri, n'était au fond qu'un socinianisme déguisé, et quoique, vers l'âge de dix-huit ans, j'aie songé à devenir étudiant en théologie, je me faisais du christianisme des

idées très-incomplètes et même très-fausses. Plus tard, j'ai reconnu que les sectes méthodistes et piétistes sont en réalité plus sérieusement chrétiennes que je ne l'étais à cette époque. Néanmoins j'éprouvais pour elles beaucoup d'éloignement, parce que, dans une réunion de ces séparatistes, j'avais entendu développer le système de la prédestination absolue, qui me paraissait blesser également et la justice et la sagesse de Dieu. Quelque répugnance que m'inspirât ce système, je ne pouvais approuver la persécution à laquelle étaient en butte ceux qui l'adoptaient. Je me rappelle très-bien que lorsque, dans ma jeunesse, je les vis poursuivis à coups de pierres et accablés d'injures par les autres protestants, je trouvai que cela ne ressemblait pas mal à cette intolérance qu'on prétendait caractériser spécialement le catholicisme.

A vingt ans, je partis de Genève pour aller en Toscane, où je demeurai trois ans chargé de l'éducation de deux jeunes Grecs d'une famille distinguée de Constantinople. J'eus ainsi une occasion favorable d'observer de très-près des chrétiens schismatiques autres que les calvinistes, et quand je recueille mes souvenirs, je ne me rappelle pas avoir reçu aucune impression profonde de leur culte, majestueux, il est vrai, dans ses antiques formes, mais étroit dans son esprit et infécond dans ses résultats pratiques.

Quand mes élèves quittèrent la Toscane, je voulus rester en Italie. M'étant rendu à Rome, je demandai, et, malgré ma qualité de protestant, j'obtins du cardinal qui dirigeait l'instruction publique, la permission de suivre le cours de médecine à l'Université de la Sapience. J'étais à la source de la vérité, mais mes yeux ne s'ouvrirent point. Les grandeurs de Rome me frappèrent sous le rapport de l'art et des souvenirs classiques, sans m'émouvoir par leur côté religieux. Plein de mes préjugés genevois, et considérant le gouvernement représentatif comme l'idéal des institutions politiques, je me disais que le catholicisme, qui, dans son centre, n'avait su ni organiser une sévère police extérieure, ni abolir la mendicité, ni créer une agriculture florissante, ni ouvrir des tribunes à la discussion publique des intérêts populaires, ne pouvait être la meilleure des religions. Mé-

connaissant le caractère de douceur de l'administration des Etats de l'Eglise, et l'admirable variété des institutions de bienfaisance qui la distinguent, je mettais en doute la valeur spirituelle des doctrines de l'Eglise elle-même, parce que je ne les voyais point enfanter l'activité fébrile et la prospérité matérielle des Etats protestants. Les incomparables magnificences du culte, loin de me toucher, m'inspiraient de la défiance, et dans mon aveuglement, je n'y sus voir qu'un moyen de séduire par des dehors brillants un peuple sensuel et artiste, chez lequel l'imagination prévaut sur la raison.

J'étais encore en Italie qu'en éclata en France la révolution de juillet 1830. Mon inexpérience la prit pour une grande victoire de la liberté, et comme j'entendais dire que le Saint-Siége ne considérait pas d'un œil content cette chute d'une dynastie royale, j'emportai, en rentrant à Genève, où la mort de mon père me rappela bientôt après, mes préventions politiques contre le catholicisme. Cependant j'étais déjà beaucoup revenu sur l'idée que je m'étais formée d'abord de l'intolérance de la cour de Rome. Non-seulement on ne m'avait point refusé, à moi protestant, l'entrée de l'Université catholique de la Sapience, mais j'avais pu suivre librement les exercices de mon culte dans un oratoire placé sur le Capitole même.

A la fin de 1830, je vins à Paris pour y continuer l'étude de la médecine. J'y trouvais chez beaucoup d'hommes de mon âge le catholicisme et toutes les formes du christianisme en fort grande déconsidération. Les saints-simoniens et les fouriéristes élevaient alors la prétention de changer radicalement la forme de la société et de donner au monde une religion nouvelle. On parlait hautement de la manière dont les dogmes finissent; on soutenait que les doctrines de renoncement et d'abnégation étaient des vieilleries qui avaient fait leur temps; on revendiquait dans des assemblées publiques les droits de la chair et les priviléges des passions. Ces doctrines perturbatrices, loin de me séduire, m'inspirèrent du dégoût et me firent beaucoup réfléchir. Je ne tardai pas à m'apercevoir que le peu qu'elles conservaient de bon était emprunté au christianisme, et que tout ce qu'elles offraient de nouveau n'était pas bon et conduisait directement à l'orgueil

et au matérialisme. Dès lors le matérialisme m'était profondément antipathique, quoique je m'occupasse beaucoup de physiologie, de médecine et d'histoire naturelle, et que j'étudiasse avec grand intérêt, sous la direction du Dr Spurtzheim, la science connue sous le nom de *phrénologie*. J'eus même l'occasion, dans diverses réunions et dans quelques écrits, de soutenir, contre de nombreux adversaires, la vérité des doctrines spiritualistes.

C'était le temps où MM. de La Mennais, Gerbet et de Montalembert publiaient le journal l'*Avenir* et présentaient le catholicisme sous des aspects tout nouveaux pour moi. J'entendais pour la première fois prêcher l'accord de la religion catholique avec la liberté civile, et entrevoyant la prochaine réalisation de l'idéal que je poursuivais, je sentais s'ébranler mes vieux préjugés protestants.

En 1833, je fis la connaissance personnelle de M. de Lamennais et ne tardai pas à me lier intimement avec ce grand écrivain qui a rendu, dans la première partie de sa carrière, de si éminents services à l'Eglise. Invité par lui à sa retraite de La Chénaie en Bretagne, j'y fis un premier séjour en 1834, et y passai presque seul avec lui toute l'année 1835. La religion était le sujet habituel de nos longs entretiens, et nous discutions ensemble les idées de son livre de l'*Esquisse d'une philosophie*, auquel il travaillait alors. Tandis que je m'efforçais de défendre auprès de lui la légitimité et l'utilité de la réforme protestante, il combattait victorieusement mes arguments, et m'initiait peu à peu à la connaissance des grandeurs du catholicisme, tant sous le rapport de ses dogmes en eux-mêmes, que sous celui de leurs applications morales et sociales. C'est à cet ami si bon, si désintéressé, si sincère, que je dois la première pensée de ma conversion, et je lui en conserverai toute ma vie une profonde reconnaissance.

Je dois avouer toutefois qu'à cette époque il m'arriva souvent de chercher à tourner contre l'Eglise catholique les dissentiments de M. de Lamennais avec Rome, et de le pousser au protestantisme. Mais chaque fois ces insidieuses propositions l'indignaient et il me répondait : JAMAIS. M. de La Mennais était alors, comme on le voit, bien loin des opinions qu'il a professées plus tard, lorsque, plongé presque exclusivement dans la poli-

tique, il a laissé s'obscurcir dans son esprit la foi au gouvernement surnaturel des affaires humaines, et s'est égaré tristement dans l'impasse du rationalisme. Cette éclipse d'un génie si vaste a été pour moi une des plus grandes douleurs de ma vie. Elle est une terrible démonstration de la fragilité de la raison humaine, quand elle veut marcher sans l'appui de la religion. Comment ne pas m'humilier profondément devant les voies de Dieu? J'étais dans l'erreur; M. de La Mennais défendait le vrai; et voilà que, quelques années plus tard, les rôles sont changés. Sans que nous ayons cessé un instant de nous aimer et de nous estimer, j'embrasse la vérité qu'il m'a montrée, et il tombe dans l'erreur que j'ai répudiée.

Je reviens, Monseigneur, à mon séjour à la Chénaie. Ce fut à cette époque de recueillement que je lus le beau livre de M. l'abbé Gerbet sur le *dogme générateur du Catholicisme,* les *Vies de Fénelon et de Bossuet,* par le cardinal de Beausset, plusieurs *traités de Mallebranche*, la *Vie de saint Thomas d'Aquin*, par le père Touron, et la *Somme théologique* de ce docteur de l'Eglise qu'on a si bien nommé angélique. Ce dernier ouvrage, auquel je consacrai plusieurs mois, me révéla un monde d'idées tout à fait nouveau pour moi, et comme je relisais en même temps la *Divine Comédie* du Dante, je fus frappé de retrouver dans ce poëme presque toutes les solutions que la *Somme* donnait des questions les plus ardues.

Peu à peu la lumière se faisait dans mon esprit sur les vérités fondamentales de la religion, mais il me restait encore bien des préventions contre l'organisation monarchique de la hiérarchie catholique; et ces préventions avaient grandi, je dois le confesser, à la publication de l'encyclique qui infligeait un blâme aux opinions de M. de La Mennais sur les rapports du spirituel et du temporel. Je n'étais déjà plus protestant, mais je n'étais pas encore catholique romain, et je m'imaginais que le temps ne tarderait pas à amener dans la constitution extérieure de l'Eglise une modification profonde, en harmonie avec mes nouveaux points de vue.

Dans cette disposition d'esprit, je retournai à Paris jusqu'au milieu de l'année 1836, époque à laquelle j'acceptai le poste de

chef du cabinet de la préfecture de la Gironde. Le préfet, M. le comte de Preissac, et toute sa famille, étaient calvinistes, mais fort tolérants et sans fiel contre le catholicisme. De sorte que je me trouvais à l'aise et n'avais nul besoin de dissimuler mes véritables sentiments. Au moment de mon arrivée à Bordeaux, l'archevêque du diocèse, le pieux et apostolique cardinal de Cheverus, venait de mourir, laissant des regrets universels. Tout ce que j'appris de la charité, de la simplicité et des lumières de ce vénérable prélat, ne put que m'affermir dans mon intime prédilection pour le catholicisme. J'eus d'autre part le bonheur de connaître personnellement l'abbé Dupuch, depuis évêque d'Alger, et de voir de près les merveilles de dévouement que lui inspirait une foi illimitée dans la Providence divine. Le nouvel archevêque lui-même, Mgr Donnet, aujourd'hui cardinal, avec qui j'eus l'honneur de conférer plusieurs fois, m'était très-sympathique. Il me parla beaucoup de M. de La Mennais, et sans pallier la gravité de ses erreurs, il parut regretter qu'on eût blessé à coups d'épingles cet écrivain éminent dont les services passés, le désintéressement et la sincérité auraient mérité à ses yeux plus de ménagements.

Lorsque le comte de Preissac eut quitté la préfecture de la Gironde, je repris mes anciennes études sur l'histoire naturelle et retournai à Paris pour être à portée des grandes collections du Muséum et des maîtres de la science. Adonné exclusivement pendant plus d'une année à l'observation des minéraux, des végétaux et des animaux, j'admirais, il est vrai, la puissance de Dieu dans ses œuvres si variées; mais je prenais insensiblement l'habitude intellectuelle de ne considérer les choses qu'au point de vue des naturalistes, et d'exercer principalement en moi la faculté d'observation et d'induction qui seule conduit à la connaissance du monde surnaturel et au développement de la foi religieuse.

Enfin, au printemps de 1840, la confiance du ministre de l'intérieur m'ayant appelé à la direction de l'asile d'aliénés de *Stéphansfeld*, j'eus le bonheur, Monseigneur, de venir dans votre diocèse. La nouvelle position qui m'était faite me parut toute providentielle, en ce qu'elle me permettait d'utiliser à la fois le

malheur qui m'avait frappé dans la personne de ma mère, et les connaissances que j'avais successivement acquises dans l'enseignement, dans l'administration, dans l'histoire naturelle et la médecine. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir de l'insuffisance de mon petit approvisionnement scientifique et de tout ce qui me manquait pour apprécier sainement les troubles de l'âme humaine que j'avais sans cesse devant les yeux. Deux choses me frappèrent de prime-abord à *Stéphansfeld* : d'une part, le profond recueillement des aliénés lorsqu'ils assistent aux exercices religieux, et, d'autre part, le dévouement, la patience et l'abnégation des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, chargées du service si pénible du quartier des femmes. Amené à réfléchir sur la grande influence du christianisme dans le gouvernement des esprits et sur sa fécondité pour inspirer les plus difficiles vertus, pour tirer des âmes les trésors les plus précieux de la charité, j'examinai de nouveau, mais à un point de vue pratique, lequel, du protestantisme ou du catholicisme, possède au plus haut degré cette puissance et cette fécondité.

La réponse ne me parut pas douteuse. L'antiquité du catholicisme, son unité, son universalité, l'immense légion de saints et de martyrs qui, pendant dix-huit siècles, se sont sacrifiés pour éclairer, convertir, soulager l'humanité souffrante; les innombrables congrégations religieuses qui se sont succédées pendant le même temps pour propager la foi, prier pour les pécheurs, réveiller l'espérance, et, selon les besoins particuliers de chaque époque, multiplier sous mille formes les œuvres de charité, toutes ces considérations constataient à mes yeux une supériorité éclatante de l'Eglise catholique sur les communions protestantes. Celles-ci m'apparaissaient comme présentant le grand désavantage d'être nées d'une révolte, d'avoir rompu le fil de la tradition, de briser l'unité dogmatique et pratique en admettant la doctrine du libre examen, qui fait autant de religions que d'individus; de n'avoir rien fondé de bon ni de durable qui ne fût un plagiat fait au catholicisme, enfin de n'avoir jamais pu produire des miracles de sainteté, de charité et de dévouement que ce dernier montre à toutes les pages de son histoire.

Je fus en outre frappé d'une considération : c'est que les diverses sectes du protestantisme, avec toutes leurs variations qui déconcertent les esprits, ne semblent être que l'éparpillement, la petite monnaie, si l'on ose s'exprimer ainsi, de cet ensemble imposant et immuable qui forme le catholicisme. Je retrouvais dans le luthéranisme le dogme de la présence réelle; dans l'anglicanisme une hiérarchie ecclésiastique; dans Calvin une sorte de pape, étroit et tyrannique, il est vrai, et en contradiction formelle avec le principe du libre examen; chez quelques sectes des essais de communautés religieuses; chez d'autres la foi dans l'efficacité de la prière pour les morts, et par conséquent la croyance implicite au purgatoire; enfin, dans le méthodisme et le piétisme, une rigidité de mœurs et des vertus qui rappellent celles des catholiques. En réunissant ces débris épars du miroir de la vérité divine, je refaisais presque le catholicisme, mais un catholicisme de pièces et de morceaux juxtaposés; il y manquait la soudure, l'intégralité, l'unité, la vie.

Ces motifs de préférence, se formulant dans mon esprit, contribuèrent à m'enlever toute hésitation, lorsque, voulant me marier, mon choix s'arrêta sur une catholique. On a prétendu que ma conversion avait été le résultat de ce mariage mixte. Il n'en a point été ainsi. Sans doute j'ai reçu une salutaire impression des rares qualités de mon excellente compagne, mais tout s'est borné là. Nous étions convenus de garder mutuellement la plus complète réserve sur la différence qui nous séparait, et elle a toujours respecté ma foi comme je respectais la sienne. Il y avait de sa part plus de mérite que de la mienne, puisque j'étais à moitié converti. Mais sa fidélité sur ce point me paraît encore aujourd'hui la conduite la plus sage à tenir en pareil cas. Car je me rappelle l'impression fâcheuse qu'ont produites sur moi, à plusieurs reprises, certaines personnes qui, par pure bienveillance, voulaient me presser d'abjurer l'erreur. Alors ma volonté se raidissait; un faux amour-propre s'éveillait, il me semblait qu'on attentait à ma liberté morale; et, au lieu d'avancer, je reculais avec défiance. Votre Grandeur agissait avec bien plus de prudence et d'efficacité, lorsqu'elle daigna me dire un jour qu'elle était disposée à croire que j'appartenais à l'âme de l'E-

glise, en attendant que je fisse partie de son corps. Cette parole, par laquelle, sans controverse préalable, vous sembliez m'ouvrir vos bras paternels, a retenti profondément dans mon cœur et m'a beaucoup facilité plus tard la suprême démarche qui m'a conduit à vos genoux.

Pous achever ce que j'ai à dire sur cette pression supposée qu'on aurait exercée sur mon esprit, je ferai remarquer que, marié dès 1841, je n'ai abjuré qu'à la fin de 1848, et que ma femme n'a su ma résolution que la veille du jour où je me suis rendu à Sigolsheim, auprès de Votre Grandeur. Je n'insiste pas sur ce point par un sentiment d'amour-propre masculin, mais pour rendre hommage à la vérité et ne point laisser ravaler à une question de ménage, à une condescendance maritale, l'acte de ma vie le plus spontané, le plus consciencieux, le plus solennel.

Je dois avouer ici toutefois qu'une raison de famille stimula ma volonté, ce fut la considération de mes enfants. J'avais pris volontiers, en me mariant, l'engagement de les élever dans la foi catholique. Tant que mes fils furent très-jeunes, cet engagement fut d'un facile accomplissement. Mais il n'en fut pas de même quand ils commencèrent à comprendre la portée de leurs actes et à observer ce qui se passait autour d'eux. Alors ils manifestèrent leur étonnement que je n'assistasse pas à la messe avec leur mère et que je me rendisse dans un autre lieu pour prier. Leurs questions à ce sujet ne laissaient pas d'être parfois fort embarrassantes, et je compris le danger soit de perdre leur confiance, soit de les habituer à l'indifférence en matière de religion.

Ce fut sous l'impression de cette crainte paternelle que je lus successivement les *Conférences amicales* de Mgr le Pape de Trévern, la *Foi de nos pères* de M. Renouard de Bussière et le *Protestantisme comparé au catholicisme* par J. Balmès. Les deux premiers ouvrages renforcèrent mes convictions touchant les dogmes; mais ce fut le livre de Balmès qui me fit l'impression la plus efficace. Il traite, en effet, avec une grande supériorité toutes les questions qui me tenaient encore le plus en suspens : les rapports de la foi et de la science, ceux du temporel et du

spirituel, ceux de la religion et de la liberté, l'influence comparative du catholicisme et du protestantisme sur les progrès des sciences, des lettres, des arts, et sur le vrai bonheur des nations. Il démontre que, pendant ses dix-huit siècles et demi d'existence, à part quelques aveuglements individuels et fort courts, le catholicisme s'est toujours montré le propagateur et le défenseur de la vraie liberté des peuples contre les envahissements des pouvoirs séculiers; que les républiques les plus démocratiques ont fleuri dans son sein aussi bien que les monarchies; que les violences de l'Inquisition et le massacre de la Saint-Barthélemy ne doivent point lui être imputés, mais bien aux gouvernements temporels; en somme, qu'il n'a jamais lutté normalement et avec une autorisation régulière que par les moyens pacifiques de la prière, de la prédication et de l'exemple. Il prouve aussi victorieusement que le protestantisme n'a signalé aucun abus dans le catholicisme qui n'eût été flétri plus fortement encore auparavant par les Papes et par les Conciles, et auxquels ils n'eussent cherché remède; que la prétendue Réforme a jeté l'anarchie dans les esprits, a ensanglanté l'Europe et s'est montrée partout mille fois plus intolérante que le catholicisme, comme on a pu le voir en Allemagne, en Angleterre, en Suède, où elle s'est fait la très-humble servante des gouvernements temporels.

Mes convictions grandissaient successivement, Monseigneur; mais, si la lumière se faisait dans mon intelligence, je manquais encore de ce nerf intérieur, de ce degré de foi nécessaires pour briser définitivement avec l'erreur. Les fréquentes conversations que j'avais avec M. Kœhler, le digne curé de Brumath, qui m'honorait de son amitié, inclinaient fortement ma volonté sans la déterminer. Alors survint la révolution de 1848. La république fut proclamée et avec elle le suffrage universel. Je crus voir le doigt de Dieu dans cette tranformation si imprévue, si rapide et si radicale de la société, et quand je vis le clergé catholique prêter son concours, et notre Saint-Père Pie IX se mettre à la tête du mouvement de la liberté en Italie, je rêvais pour l'humanité les plus nobles et les plus sublimes destinées.

L'illusion fut de courte durée. Je m'aperçus bientôt que les

mœurs n'étaient pas chez nous au niveau des institutions nouvelles, que la vertu républicaine manquait aux prétendus républicains, que les ambitions personnelles, l'incrédulité et les plus étranges utopies, tendaient à s'emparer du timon des affaires, enfin, que la société française tombait rapidement dans un véritable chaos. Comment l'ordre pouvait-il renaître au milieu de ce désordre? La religion seule me parut capable d'opérer ce miracle. Mais il fallait que cette religion, pour accomplir sa mission sociale, pour relier solidement les hommes entre eux et tous ensemble à Dieu, brillât par l'indispensable caractère de l'unité de foi. Or, cet élément, le protestantisme venait tout récemment de prouver son impuissance à le faire sortir de son principe du libre examen. En effet, un Synode s'était réuni à Paris, des pasteurs de toutes les parties de la France y avaient été convoqués, et, après de nombreuses conférences, ils s'étaient trouvés dans l'impossibilité absolue de formuler aucune confession de foi commune. Et cependant la proclamation en France du suffrage universel dans les affaires politiques rendait plus urgente encore que jamais la concentration des esprits et des cœurs sous le drapeau d'une croyance la même pour tous. Le catholicisme me présentait un spectacle bien plus consolant. J'y trouvais réellement, et cela dès l'origine du christianisme, une seule foi, un seul troupeau, un seul pasteur, et ce pasteur était alors Pie IX, dont le grand cœur me paraissait si digne de dominer et de diriger le mouvement qui ébranlait jusqu'à leur base toutes les nations de l'Europe.

Un phénomène moral apparaissait en même temps dans votre diocèse, Monseigneur, et j'en fus profondément impressionné. Je veux parler de l'Extatique de Niederbronn, de cette simple et pauvre fille qui, mise aux portes de la mort par une grave maladie, annonçait la prochaine fondation d'un nouvel ordre religieux pour soigner physiquement et religieusement les populations des campagnes, jusqu'alors trop délaissées. Je pensai un moment que cette infirme se trouvait sous l'empire de quelque hallucination semblable à celles dont j'ai journellement le spectacle sous les yeux, mais, après l'avoir vue et entendue, je me sentis invinciblement convaincu qu'elle était un instrument pro-

videntiel dans la main de Dieu, et les réflexions que cette apparition m'inspira grandirent à mes yeux le catholicisme, dont elle parlait avec une si rare sagesse. Comment méconnaître la puissance de cette religion, alors qu'elle suscitait du sein de la plus extrême faiblesse et de la plus extrême misère un effort d'organisation charitable que toutes nos assemblées politiques n'avaient pas su même tenter? Le succès n'avait pas encore couronné cette œuvre admirable qui a réjoui le cœur de Votre Grandeur, mais un sentiment indéfinissable m'en donnait par avance la complète certitude.

Sûr désormais de la vérité, de l'unité et de la fécondité du catholicisme, revenu de mes scrupules politiques, qui avaient été si tenaces, convaincu qu'il était le fanal divin qui seul pouvait rallier les nations comme les individus, je ne pouvais plus, ce semble, hésiter à prendre un parti décisif et à mettre mes actes en harmonie avec ma foi. Cependant la lutte n'était pas malheureusement finie, et à l'idée d'une abjuration, de nombreuses objections, des obstacles en apparence insurmontables, se dressèrent devant ma faiblesse.

Quelle nécessité, me disais-je, y a-t-il donc d'abjurer ouvertement le protestantisme et de contrister par là une grande partie de mes parents et de mes amis? Le monde ne dit-il pas qu'un honnête homme ne doit jamais changer de religion? N'y a-t-il pas une sorte de lâcheté à ne pas garder au moins extérieurement la foi pour laquelle nos pères ont souffert et combattu? En vertu du principe du libre examen, ne suis-je pas libre de croire tout ce que croient les catholiques? Ne puis-je pas même faire parmi mes coreligionnaires une propagande de vérité qui sera d'autant plus féconde que je n'aurai pas changé de drapeau apparent? Au lieu d'un acte isolé, individuel, ne vaut-il pas mieux attendre la possibilité de faire un acte collectif, un mouvement d'ensemble?

Puis, considérant ma position particulière, j'y trouvais de nouveaux motifs de m'abstenir. Placé à la tête d'un établissement public, où sont traités simultanément des catholiques, des protestants, des israélites, ne blesserais-je pas dans leur foi un grand nombre de nos malades, et ne perdrais-je pas, au détri-

ment de l'asile, la confiance des familles? N'y aurait-il pas quelque chose de choquant, dans une maison dont je suis le chef, à quitter ouvertement et brusquement l'oratoire protestant pour la chapelle catholique, qui se trouve précisément sous le même toit? Le fâcheux scandale que causerait à plusieurs une semblable désertion ne me mettrait-il pas dans la nécessité de renoncer à mes fonctions et de me priver ainsi, moi, sans fortune, à une époque de bouleversement social, des moyens d'entretenir ma femme et mes enfants, et de donner à ces derniers une éducation convenable?

Le combat intérieur fut pénible, Monseigneur, et dura plusieurs jours. Mais j'eus recours à la prière, et demandai à Dieu avec ferveur de m'éclairer de sa lumière, de me montrer le but où je devais tendre, de me donner la force d'accomplir sa sainte volonté, quelle qu'elle fût. Ma voix fût entendue, mes vœux exaucés, et bientôt à ma douloureuse anxiété succéda un calme parfait, une ferme détermination de renoncer ouvertement à l'erreur; et quand mon esprit voulut considérer de nouveau les objections qui l'avaient arrêté, il me sembla qu'elles se résolvaient d'elles-mêmes, et je trouvai sans difficulté réponse à tout.

Je vis clairement et sentis vivement :

1° Qu'il ne peut y avoir qu'une seule vraie religion au monde, puisque la religion a pour but d'unir ensemble tous les esprits, tous les cœurs, toutes les volontés dans un commun amour pour Dieu, et qu'elle ne peut remplir sa mission providentielle qu'à la condition d'une unité complète en tout, partout et toujours;

2° Que s'il a pu être sage de dire qu'on ne doit point changer de religion, cette maxime n'est applicable qu'à la seule vraie religion, qui est évidemment la religion catholique, apostolique et romaine; qu'autrement la proposition serait absurde, confondrait le bien et le mal, le vrai et le faux, et proclamerait la légitimité de l'indifférence en matière de religion;

3° Que ce sont les protestants qui ont eu les premiers le grand tort de changer la religion de leurs pères, qui était la véritable, et que c'est rentrer dans la bonne règle que de réparer la faute qu'ils ont commise au seizième siècle;

4° Que si nos pères protestants ont souffert en combattant pour la cause de la prétendue réforme, ils ont subi en cela les conséquences naturelles de leur agression violente et de leur révolte contre l'ancienne religion et les anciens gouvernements, et que leurs épreuves ne peuvent d'ailleurs être comparées à celles de nos pères catholiques, qui, surtout dans les premiers siècles de l'Eglise, ont généreusement versé leur sang pour la foi;

5° Que ce serait manquer de dignité et de courage que d'hésiter à se montrer extérieurement tel qu'on est intérieurement, et que, aux yeux des hommes comme aux yeux de Dieu, on est coupable de ne pas oser proclamer la vérité et confesser sa foi;

6° Que la pensée de faire du prosélytisme parmi mes coreligionnaires, afin de faire plus tard avec eux une abjuration collective et plus solennelle, n'était qu'un vain subterfuge de mon irrésolution; que j'étais personnellement responsable de mon salut; que si l'on voulait toujours attendre d'être plusieurs pour faire son devoir, on ne ferait jamais rien; qu'en un mot la meilleure leçon, c'était l'exemple;

7° Que les circonstances particulières où me plaçaient mes fonctions ne devaient point m'arrêter; que personne ne serait plus à plaindre que les fonctionnaires publics, s'ils devaient reculer devant leur devoir par de semblables scrupules; qu'il suffisait d'agir selon sa conscience, simplement et sans ostentation, pour que l'on eût rien à dire; que nous avions en France la liberté des cultes pour les fonctionnaires comme pour les autres citoyens; que, lorsque tout cela ne serait pas, je devais obéir à Dieu avant d'obéir aux hommes, et faire au besoin à ma nouvelle foi le sacrifice de ma position et de ma vie même, puisque ce sacrifice intentionnel rendrait seul ma résolution quelque peu méritoire; qu'enfin je n'avais rien de mieux à faire que d'accomplir mon devoir et de m'en remettre pour les conséquences à la Providence divine.

Alors, Monseigneur, je n'hésitai plus et m'empressai d'aller à Sigolsheim, auprès de Votre Grandeur, pour lui exposer l'état de mon âme et mon ardent désir d'entrer dans l'Eglise catholique. Vous voulûtes bien charger M. le curé de Brumath, qui

m'avait accompagné, de m'interroger sur ma foi, qu'il avait lui-même éclairée avec une tendre sollicitude. Ce fut le 7 octobre 1848 que j'abjurai mon erreur entre vos mains paternelles. Puis je fis une confession générale de mes nombreux péchés et j'en reçus l'absolution après avoir exprimé humblement tout mon repentir et toute mon indignité. Le lendemain, dans la chapelle du couvent du Sacré-Cœur de Kientzheim, j'eus l'ineffable bonheur de communier réellement, de recevoir le vrai corps et le vrai sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Dieu, et enfin, bientôt après, vous daignâtes me conférer le sacrement de Confirmation, ce sacrement de force et de perfection qui met d'une manière si touchante chaque évêque en rapport direct et personnel avec tous les fidèles de son diocèse.

Il m'est impossible d'exprimer toute la joie dont je me sentis inondé dans ces jours pour moi si mémorables, et je voudrais que Dieu me fît la grâce de renouveler toujours dans mon âme les bonnes dispositions dans lesquelles j'étais alors.

J'éprouvai d'abord combien est salutaire l'obligation imposée à tout catholique de confesser avec un cœur contrit tous ses péchés à Dieu, dans la personne du prêtre, et combien il est doux d'en recevoir l'absolution et de pouvoir recommencer une vie toute nouvelle. Je sentis personnellement la légitimité des regrets que manifestent bien des protestants sincères qu'on ait aboli la confession auriculaire, et les ait privés de ce grand moyen d'amélioration morale et de cette direction spirituelle toujours discrète, toujours dévouée, toujours véridique, toujours désintéressée et toujours efficace quand on s'y soumet avec humilité.

Les sentiments dont je me sentis animé après avoir reçu l'Eucharistie furent pour moi comme une nouvelle preuve pratique de la présence réelle de Notre Seigneur dans cet auguste sacrement, âme et fondement de tout le catholicisme. Je compris qu'il est une continuelle et vivante prédication de l'action providentielle de Dieu sur l'humanité en général et sur chaque homme en particulier. J'y vis le plus adorable miracle d'amour, Notre Seigneur et Dieu ne se contentant pas d'avoir donné une fois sa vie pour racheter le monde entier, mais voulant se donner

lui-même chaque jour, à chaque instant, à chacun de ses plus infimes enfants, afin de les relever jusqu'à sa divinité.

Une fois rentré dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, je crus, Monseigneur, qu'il ne fallait pas dissimuler mon bonheur, et je me décidai à le communiquer humblement, mais franchement, à l'aumônier protestant de Stéphansfeld, à mes parents et à mes amis demeurés dans l'erreur. Mon abjuration les étonna et les affligea. Plusieurs essayèrent même de me démontrer que j'avais eu grand tort, et qu'au lieu d'avancer dans la vérité, j'avais rétrogradé ; on me parla de superstition, d'intolérance, d'esclavage spirituel; mais j'étais devenu invulnérable à ces traits désormais émoussés pour moi. Dieu me fit la grâce d'inspirer les réponses que je leur adressai, et de faire si bien apparaître la sincérité et la fermeté de mes convictions, qu'on ne persista pas longtemps à combattre une résolution reconnue irrévocable.

Un journal protestant publia, il est vrai, contre mon abjuration, un article peu bienveillant, où elle était présentée comme le résultat regrettable d'un mariage mixte et du prosélytisme du clergé catholique. On chercha aussi à persuader au préfet du Bas-Rhin qu'après une telle manifestation, ma présence à la tête de l'asile de Stéphansfeld en inquiéterait les familles protestantes et nuirait à la prospérité de l'établissement. Mais pour ne pas engager une polémique religieuse dans un moment d'effervescence politique, je crus prudent, Monseigneur, de laisser tomber dans l'oubli l'attaque du journal. Et quant aux insinuations faites contre moi au premier magistrat du département, j'ai su que ce fonctionnaire éclairé avait répondu qu'il n'avait jamais ouï dire que lorque j'étais protestant, les nombreux catholiques de l'asile eussent été le moins du monde froissés sous ma direction, et qu'il n'y avait pas lieu de présumer qu'il en serait autrement des protestants, maintenant que j'étais devenu catholique.

Non-seulement je ne fus point inquiété dans ma position de directeur, mais je n'éprouvai pas le moindre désagrément lorsque je fis plus tard acte public de catholicisme à Brumath, ville où la grande majorité de la population est protestante. A Genève

même, mon lieu natal, où je me rendis en 1850 avec ma femme et mes deux fils, je reçus de mes parents et amis l'accueil le plus cordial, et rien ne me fit apercevoir qu'on eût changé de dispositions à mon égard. Ainsi, Monseigneur, mon abjuration n'a eu à souffrir aucune des difficultés, des contrariétés et des sacrifices auxquels je m'étais attendu et résigné. Est-ce là un résultat de l'indifférence des protestants en matière religieuse? Je ne le pense pas, car aujourd'hui le prosélytisme est très-actif parmi mes coreligionnaires. J'attribue cette mansuétude au sentiment de déférence qu'inspire toujours une démarche sincère, désintéressée, franchement avouée, à un progrès en France de cette liberté de conscience qui est la plus précieuse des libertés et à laquelle le catholicisme a tout à gagner; enfin, et par dessus tout, à un effet de la miséricorde de Dieu, qui a daigné protéger ma bonne volonté dans l'acte le plus important de ma vie, et épargner à ma faiblesse les grandes épreuves qui sont d'ordinaire le partage des forts.

Ici, Monseigneur, je crois utile d'ajouter un aveu d'une injuste prévention que j'ai conservée quelque temps encore après être rentré dans le sein de l'Eglise catholique. Je veux parler du profond sentiment de défiance que m'inspirait la Compagnie de Jésus. Égaré par les *Provinciales de Pascal* et par les mille clameurs de la presse, je me représentais cette milice religieuse sous les couleurs les plus sombres. Je croyais de très-bonne foi qu'on pouvait être excellent catholique, tout en combattant une institution qui me paraissait former une Eglise dans l'Eglise, avoir une morale relâchée au service d'une immense ambition et avoir été la source de nombreux troubles par son immixtion dans les affaires temporelles. Combien ces idées ne se sont-elles pas rectifiées plus tard, quand j'ai eu le bonheur de connaître personnellement quelques Jésuites, de lire la véritable histoire de leur Ordre si célèbre, d'étudier ses constitutions, de constater les immenses services qu'il a rendus au catholicisme dans le monde entier, enfin d'admirer les merveilles de science, de charité et d'abnégation qu'il a accomplis? Alors j'ai compris sans peine pourquoi les incrédules et les protestants ont toujours dirigé contre les Jésuites les coups qu'ils voulaient porter à l'E-

glise ; je n'ai pas réfléchi sans effroi à la puissance délétère que peuvent exercer sur les esprits des calomnies systématiques et sans cesse répétées, et j'ai rejeté loin de moi la mensongère fantasmagorie que j'avais prise pour une réalité. Après avoir été intérieurement si injuste envers cette héroïque Compagnie, je lui devais une réparation. Aussi n'ai-je pas hésité à lui confier mes intérêts les plus chers, l'éducation de mes deux fils, et chaque jour je m'applaudis davantage du parti que j'ai pris. Sous de tels maîtres, si pieux, si courageux, si savants, si habiles dans le discernement des esprits, j'ai la ferme confiance que mes enfants donneront tous les fruits qu'ils peuvent porter, et que si Dieu ne les appelle pas à devenir des hommes distingués par leur esprit, ils seront du moins un jour de bons chrétiens, partant d'excellents citoyens.

Pardonnez-moi, Monseigneur, tout ce qu'il y a d'incohérence et de longueur dans l'informe narration que je viens de tracer pour vous obéir. L'erreur était tellement encrée dans mon esprit, les habitudes du rationalisme y luttaient tellement contre la foi, que la vérité ne s'y est introduite qu'avec peine, insensiblement, par fragments, par soubresauts, et que, par une coupable obstination, j'ai longtemps résisté à l'évidence même. Je fusse arrivé plus vite au port si, au lieu de toujours raisonner et discuter, j'eusse recouru davantage à la prière, et si, au lieu de me borner à chercher Dieu logiquement et froidement, je m'étais plus efforcé d'ouvrir mon cœur à son amour et de le servir par de bonnes œuvres.

La grâce qui m'a été accordée m'impose, Monseigneur, de grands devoirs. Je sens avec confusion combien j'en étais et en suis encore indigne. Mais j'abrite ma faiblesse sous l'égide de Votre Grandeur, et veux, avec l'aide de Dieu, croître en foi, en espérance et en charité. Si je suis un des derniers venus de cette Eglise immortelle dont le chef visible est à Rome, je voudrais en devenir un des enfants les plus humbles et les plus fidèles.

Daignez, Monseigneur, me conserver votre paternelle bienveillance et agréer l'hommage de mon plus tendre respect et de ma plus reconnaissante soumission en Jésus-Christ.

Stéphansfeld, le 16 mars 1854. David Richard.

ÉTUDE SUR LA VIE DE BOSSUET

Jusqu'à son entrée en fonctions en qualité de précepteur du Dauphin (1627—1670).

Par A. Floquet, correspondant de l'Institut.

Il semble que tout à été dit sur Bossuet. Le livre du cardinal de Bausset passe généralement pour le dernier mot de l'histoire sur ce grand homme. Or voici un écrivain grave, un correspondant de l'Institut, qui publie trois volumes sur les quarante premières années seulement de cette vie qu'on croyait savoir par cœur; et le nouvel historien prend hardiment pour épigraphe ces paroles de Tacite : *Nobis pleraque digna cognitu obvenere, quamquam ab aliis incelebrata.* Et nous avons hâte de le dire, jamais épigraphe ne fut mieux justifiée. Tout est vrai, tout est authentiquement établi dans ces trois volumes, et en même temps il n'y a presque rien qui ne soit nouveau : tant les choses que l'on connaissait déjà de ces quarante années si pleines, si laborieuses, apparaissent ici sous un nouveau jour et y rayonnent d'une nouvelle lumière.

Sans doute il y a là, sur Bossuet, sur sa famille, sur ses maîtres et ses contemporains au collége de Godran et au collège de Navarre, sur ses relations à Metz, sur ses grands vicaires à Condom, une foule de détails minutieux; mais qui serait tenté de

s'en plaindre? D'ailleurs, ce qui serait indigne de l'histoire n'en est pas moins à sa place dans une biographie; ce qui manquerait d'intérêt dans une vie ordinaire (s'il s'agissait d'un homme de second ordre), acquiert de l'importance lorsqu'il s'agit de Bossuet; et, pour notre part, il n'est pas une des particularités recueillies par M. Floquet dont nous ne lui sachions gré : il y a tant d'amour pour Bossuet dans les moindres découvertes de son nouveau biographe!

On adresse à ce dernier un autre reproche; on l'a blâmé de ne point surveiller assez les élans de sa passion pour son héros. Nous ne voulons pas nier qu'il n'y ait quelque chose de fondé dans cette critique : assurément l'ouvrage eût gagné à être écrit avec une émotion plus contenue. Toutefois, si la biographie, sous la plume de M. Floquet, a trop constamment le ton du panégyrique, elle n'en a pas la froideur, bien s'en faut. L'admiration déborde, il est vrai, mais elle est toujours sincère, toujours fidèle à la vérité, toujours exempte de déclamation et d'enflure. Aussi est-elle communicative et pénétrante. On se laisse pomptement aller à partager l'expansive sympathie d'un si honnête homme, qui sent évidemment tout ce qu'il dit, qui le sent au degré où il le dit, et dont l'expression (chose rare!) n'exagère jamais la pensée.

Nous avons hâte d'épuiser toutes les critiques dont les *Études sur la vie de Bossuet* ont été l'objet. Il en est une plus justifiée, ce nous semble, que les précédentes : c'est l'abus de l'inversion, c'est la construction presque latine de la phrase. On est de prime abord un peu déconcerté par l'étrangeté de ces périodes et par la profusion de virgules qui les découpent. Mais, une fois accoutumé à ce procédé de langage, on n'a pas à se repentir d'avoir fait violence à l'impatience involontaire qu'ont pu un instant causer ces constructions insolites. Le lecteur certes est amplement récompensé du léger labeur qu'il s'est imposé pour suivre le biographe.

En effet, comme on l'a dit avant nous, l'abbé Bossuet n'importe pas moins à connaître, il n'intéresse pas moins que l'évêque de Meaux. Qui n'aimerait à découvrir les sources du Nil, de ce fleuve immense qui a créé l'Égypte? Qui ne voudrait gra-

vir les cimes encore inconnues d'où s'échappent ces eaux fécondes, sonder les réservoirs secrets où elles s'alimentent? « L'auteur du *Génie du Christianisme* se demande comment » Bossuet, au milieu des bruits de la Cour, pouvait trouver le » temps d'atteindre à toutes les sources de la science et de pé» nétrer dans toutes les profondeurs de la religion; mais évi» demment c'est le Bossuet de Navarre et de Metz qui a fourni, » sous ce double rapport, des ressources inépuisables au Bos» suet de Condom et de Meaux (1). »

Voilà ce qui explique le dessein de M. Floquet, lorsqu'il s'est enfermé dans les quarante-quatre premières années de la vie de Bossuet (depuis sa naissance en 1627 jusqu'à sa démission du siége de Condom en 1671).

Avant le livre dont nous venons rendre compte à l'Académie, cette portion de la vie de Bossuet, bien qu'effleurée par ses précédents biographes, offrait une lacune véritable : cette lacune est désormais remplie. Les trente-trois dernières années attendent encore sans doute leur historien définitif; mais elles sont incomparablement plus connues et laissent par conséquent espérer beaucoup moins de découvertes. On conçoit dès lors que M. Floquet se soit borné d'abord à l'autre moitié de sa tâche et qu'il ait éprouvé le besoin de faire jouir immédiatement le public du premier résultat de ses longs et précieux travaux.

Passons rapidement sur les particularités plus spécialement bourguignonnes et d'un intérêt purement local : sur le nom primitif des Bossuet, qui se sont d'abord appelés Rouyer, ce qui explique la roue qui figure dans leurs armes; sur les antecédents royalistes de la famille paternelle et maternelle de Bossuet (durant la Ligue, lors de la sédition du *Lanturlu* et pendant la Fronde), source directe de la foi monarchique de l'auteur de la *Politique sacrée;* passons enfin sur les études de ce dernier au Collége des Jésuites de Dijon. Disons seulement, pour faire apprécier le degré d'exactitude qui distingue les recherches de

(1) M. Ch. Lenormant, *Correspondant* du 25 avril 1855.

M. Floquet, qu'il nous apprend où Bossuet passait ses vacances avant sa onzième année, et à plus forte raison en quel lieu il les passa depuis : Mais encore une fois, passons.

Ce que nous avons cherché surtout dans M. Floquet, ce sont les grandes lignes de la vie et de la physionomie de Bossuet.

Comme théologien, comme docteur, il procède directement du Collége de Navarre ; c'est de là qu'il sortit anti-janséniste, mais gallican. Il avait puisé une certaine partialité pour ce dernier sentiment dans ses traditions de famille ; à cet égard, les Bossuet, les Bretagne et les Mochet n'avaient point varié depuis la Ligue ; Claude Mochet, aïeul maternel du grand Bossuet, avait fait partie de ces députés du Tiers qui, aux Etats généraux de 1614, avaient essayé de faire ériger le gallicanisme en loi de l'Etat.

Comme prêtre, Bossuet est directement l'élève de saint Vincent de Paul : c'est après avoir fait une retraite à Saint-Lazare sous la direction de ce grand saint, que le futur évêque de Meaux reçut le sacerdoce le 16 mars 1652 ; et il s'en souvient, on le sent à son accent, toutes les fois qu'il prononce le nom des pauvres.

On sait que Bossuet appartint 17 ans à l'église de Metz, où son père était membre du Parlement. C'est là qu'il acheva de se pénétrer du suc des Livres Saints et des Pères de l'Eglise. C'est là qu'il prêcha ses premiers sermons ; car je ne compte pas ses improvisations du Collége de Navarre ou dans les salons de l'hôtel de Rambouillet et de l'hôtel de Vendôme, sortes de joûtes oratoires qui n'avaient peut-être point un caractère entièrement digne d'un homme aussi sérieux que le fut Bossuet, mais qui à bon droit étonnèrent tout le monde dans un écolier de 16 ans. Nous voudrions pouvoir faire apprécier avec quelle sagacité singulière M. Floquet a retrouvé et rigoureusement fixé la date de la plupart des *Sermons* de Bossuet ; « il démêle à merveille les allusions dont ils sont remplis et donne ainsi la valeur de témoignages historiques à beaucoup de morceaux inestimables, sur lesquels on avait passé jusqu'ici sans en comprendre la portée. Il mérite sous ce rapport toute la reconnaissance des esprits les plus distingués de notre époque, dont la

prédilection s'est attachée, comme on sait, aux *Sermons* de Bossuet, comme aux moins connus et aux plus étonnants de ses ouvrages.

Un des points aussi les mieux éclairés de la nouvelle biographie du grand homme, c'est l'attitude indépendante et digne qu'il sut garder entre les jansénistes et leurs adversaires. Pour les contemporains, l'orthodoxie de Bossuet ne fut jamais douteuse; disciple de Nicolas Cornet (le premier dénonciateur de Jansénius), il avait, dans l'oraison funèbre de son maître, caractérisé en ces termes une doctrine « qui accable la faiblesse humaine, en ajoutant au joug que Dieu nous impose; qui enfle la présomption, nourrit le dédain, entretient un chagrin superbe et un esprit de fastueuse singularité, fait paraître la vertu trop pesante, l'Evangile excessif et le christianisme impossible. » Assurément on ne saurait mieux dire. Bossuet ne dévia jamais de ce jugement. Mais, tout en restant ferme contre la doctrine des jansénistes, en même temps il sut se préserver, à l'égard des personnes, de l'entraînement des partis, « qui toujours veulent qu'on entre dans leur chaleur, » et il ne releva jamais, là comme ailleurs, que de Dieu et de l'Église.

Ce qui n'est pas moins vivement mis en lumière par M. Floquet, c'est Bossuet controversiste. A Metz, il se trouve tout d'abord face à face avec les protestants. Il commence par réfuter le fameux catéchisme calviniste de Paul Ferry, et presque aussitôt il institue des conférences publiques pour convertir les Religionnaires. Ces commencements devaient le conduire à composer son admirable livre de l'*Exposition de la foi catholique;* puis à faire partie du Conseil pour la réunion des protestants, Conseil où il rencontra et convertit Turenne. L'histoire de cette conversion est admirable de certitude et de simplicité dans le récit de M. Floquet. Les lettres intimes de Turenne à sa femme, plus de sept ans avant l'abjuration de ce grand homme, nous font assister à ses premiers doutes sur la légitimité de la Réforme, puis aux fluctuations, aux vicissitudes de sa conviction, puis enfin aux sérieuses lectures, aux méditations lentes et consciencieuses qui finirent par décider son retour désintéressé à la re-

ligion de ses pères. On doit beaucoup à M. Floquet pour l'éclatante clarté qu'il a répandue sur ce point d'histoire.

Le temps nous manque pour relever tout ce qu'il y a de neuf dans les *Études sur la vie de Bossuet.* Les péripéties qui aboutirent à sa nomination comme précepteur du Dauphin ne sont pas l'endroit le moins curieux et le moins nouveau. Mais on sent que nous ne pouvons tout dire; un article, fût-ce un article de revue, a ses bornes. Sans cela, nous raconterions avec M. Floquet, lequel s'y est surpassé, les derniers moments de *Madame,* et nous lirions en entier l'écrit inédit que Bossuet composa pour former le cardinal de Bouillon à l'art oratoire, écrit dont M. Floquet possède l'autographe. On y voit avec quelque étonnement combien l'auteur des *Oraisons funèbres* avait peu lu de livres français. « Ce que j'ai appris du style, disait-il, je le tiens des Latins et un peu des Grecs. » Balzac et Pascal, parmi les prosateurs, Corneille et Racine, parmi les poètes, voilà presque les uniques lectures de Bossuet dans notre langue. « Je trouve, écrivait-il, la force et la véhémence dans Corneille; plus de justesse et de régularité dans Racine.» On ne peut manquer d'être frappé de rencontrer un pareil jugement dans la bouche si mâle de Bossuet, à une époque où il ne pouvait apprécier Racine que par *Andromaque* et *Britannicus.*

Nous n'insistons pas sur le degré d'évidence avec lequel M. Floquet sait faire justice de la fable répandue par Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, sur le prétendu mariage de Bossuet avec Mlle de Mauléon. Déjà, au dix-huitième siècle, Burigny avait porté toute la lumière désirable sur cette ridicule invention, hautement désavouée et démentie par d'Alembert lui-même. Pour nous, il nous suffira de rappeler que Bossuet fut tonsuré dès sa huitième année; qu'à 13 ans, il était pourvu d'un canonicat; qu'à 15, il étudiait la théologie au Collége de Navarre; qu'à 21 ans, il était sous-diacre, et partant irrévocablement engagé dans les Ordres; qu'en 1652, il était prêtre. Or Mlle de Mauléon n'existait pas encore, n'étant née qu'en 1654. Il n'y a rien d'irréfutable comme les chiffres : on ne saurait trop redire ces dates inflexibles.

En effet, Bossuet lui-même n'a pas échappé à l'application

d'un mot trop connu : *Calomniez, il en restera toujours quelque chose.* Qui ne croit, par exemple, à l'austérité, à l'âpreté, à la dureté de caractère de ce grand homme? Rien n'est plus faux pourtant, et la douceur, la *bénignité* de Bossuet est peut-être de toutes ses qualités celle que ses contemporains ont le plus célébrée. On aurait pu le pressentir *à priori;* car les âmes fortes sont presque toujours des âmes tendres. Toutefois, quand M. Floquet n'aurait rendu d'autre service que d'avoir mis cette bonté de cœur dans tout son jour, il aurait encore excellemment mérité des admirateurs de Bossuet, et le nombre assurément n'en est pas petit.

Heureusement rien ne manque à la démonstration de la vérité historique dont il s'agit. Les témoignages surabondent. Bossuet, au collége, était déjà des écoliers le plus enjoué, comme aussi le plus aimé de ses condisciples, dont l'affection lui demeura constamment fidèle; car (si l'on en excepte Fénelon) Bossuet, dans tout le cours d'une vie presque octogénaire, n'a point perdu l'affection d'un seul de ses amis. C'est qu'en avançant dans la vie, il demeura ce qu'il était, le plus droit et le plus doux des hommes; sa mansuétude, sa cordialité, son air gai, ouvert, son aménité attirante, sa bonté affective, infatigable, sont loués avec effusion par le Père de la Rue, par l'abbé Anselme, par l'abbé Le Dieu, son secrétaire, par l'abbé Cordelier, curé dans le diocèse de Meaux, qui, prononçant l'oraison funèbre de son évêque, prit pour texte ces mots significatifs des livres sapientiaux : *in lenitate ipsius sanctum fecit illum.* Tous ses commensaux vantent à l'envi la gaîté charmante de ses conversations. « A propos, j'y pense, disait l'archevêque de Paris Péréfix, aux religieuses de Port-Royal, voyez l'abbé Bossuet, voyez-le, je vous prie; c'est un homme savant, *le plus doux du monde.* » « Assurément, écrivait la Sœur sainte Thérèse Arnauld d'Andilly, M. Bossuet est un homme savant *et qui ne s'emporte point.* » « Sa physionomie, écrivait au grand Colbert son frère l'évêque de Luçon, dans une lettre confidentielle, sa physionomie ne trompe pas, car elle est fort spirituelle; il a l'air modeste, gai et *revenant.* » Que veut-on de plus et qu'est-il besoin d'ajouter à ces témoignages ceux de Guy Patin et de Saint-Simon,

les deux hommes pourtant, les plus médisants, sans contredit, de tout le dix-septième siècle? Faut-il s'étonner, au reste, de cette unanimité, quand on sait que Bossuet avait placé sur son bureau de travail, pour les avoir sans cesse présentes à l'esprit comme il les avait sous les yeux, ces touchantes paroles de saint Augustin : « Diversarum curarum æstibus ac difficultati-
» bus conturbatus, si quem forte *non ut poscebat* audivi; si quem
» forte *tristius quàm opus* erat adspexi; si in quem verbum du-
» rius quàm opertebat emisi; si quem corde contribulatum et di-
» gnum et opis indujam responsione incongruâ conturbavi; si quem
» pauperem, mihi forte in aliud intento, importuniùs instantem,
» vel prætermisi, vel distuli, vel *nutu aspero contristavi;* si cui
» de me falso (tanquàm homini de homine) suspicanti, juste
» acerbiùs indignatus sum; si quis in suâ conscientiâ non agno-
» vit quod de illo humanitùs suspicatus sum : Vos quibus prohis
» atque hujusmodi offensis esse me fateor debitorem, simul me
» vestrum credite dilectorem; dimittite ut dimittatur vobis. »

Mais c'est assez parler de Bossuet : il ne faut pas que le grand homme nous fasse perdre de vue son briographe.

M. Floquet est connu depuis longtemps. Son *Histoire du Parlement de Normandie* est justement estimée. Mais ces *Études* mettront le sceau à sa réputation et la rendront générale parmi tous les amis des lettres. On écrit pas en vain sur Bossuet, quand on le fait avec tant de bonne foi, de probité, d'impartialité, avec une sagacité si heureuse, avec un si religieux dévouement à cette grande mémoire. On ne saurait tenir trop de compte à l'auteur de la constance infatigable de ses efforts, de la persévérante patience de ses recherches, de la multiplicité de ses découvertes, des difficultés qu'il a fallu vaincre pour coordonner ces mille et un détails, de la chaleur intime et sereine qui vivifie incessamment ces trois volumes. Il est rare de trouver un livre où l'on sente aussi constamment, non-seulement l'homme instruit, mais l'homme bienveillant et l'homme honnête.

Espérons que M. Floquet ne s'en tiendra pas là. Si Bossuet jusqu'ici était demeuré inconnu, à tant d'égards, quant à la première moitié de sa vie, il reste encore méconnu sous bien des

rapports aussi, dans la dernière. Sa conciliante conduite à l'assemblée du clergé de 1681, sa mansuétude lors de la révocation de l'édit de Nantes, sa loyauté comme sa modération envers Fénelon (à une seule ligne près), attendent encore une appréciation équitable et complète. M. Floquet a vocation pour cette œuvre de réparation historique.

FOISSET.

LE PROTESTANTISME

CONDAMNÉ A NE POUVOIR PROUVER PAR LES ÉCRITURES QU'IL EST L'ÉGLISE DU CHRIST.

Le protestantisme, qui se met fort peu en peine d'avoir contre lui la tradition ou l'autorité des siècles chrétiens, d'être en opposition avec la logique des faits, avec la raison elle-même, se rabat sur l'Écriture. — Que m'importe tout le reste, s'écrie-t-il pourvu que j'aie pour moi la Bible! — La Bible serait donc le dernier refuge du protestantisme; il s'y retranche comme dans une citadelle d'où il jette le défi à tous les théologiens catholiques de l'entamer. « Gardez-vous, nous écrivait un ministre (1), de produire dans notre controverse un argument qui ne serait pas de l'Écriture, parce que pour nous tout est là. » Ainsi, avec leur idée fixe de n'admettre pour vrai en religion que la parole de Dieu écrite, les chefs de la Réforme ont-ils fait de la Bible un mot magique, un talisman qui répond à tout, qui tient lieu de tout; et pourvu qu'eux et leurs adeptes portent une Bible à la main, ils sont sûrs d'avoir avec elle la vérité religieuse, et d'être par là même l'Église du Christ.

(1) Voir *L'autorité en matière de foi* (Ire Lettre du pasteur Fisch).

Enchantement qui, comme toutes les illusions, n'a pour base qu'une erreur. Un premier fait, avoué par tout le monde, doit suffire pour faire tomber le prestige qu'exerce la Bible sur nos frères séparés. N'est-il pas vrai, en effet, qu'avant la Réforme du seizième siècle, les hérétiques de tout nom ont invoqué la Bible pour étayer leur nouvelle Église et faire passer leurs doctrines sous le manteau de la *parole de Dieu?* Ariens, Macédoniens, Nestoriens, etc., se sont abrités sous cette égide des Écritures dont ils prétendaient s'appliquer le sens pour rendre plus respectables leurs innovations. « On me demandera, disait » Vincent de Lérins, si les anciens hérétiques ont appelé à leur » secours les témoignages des Écritures? Sans doute, et ils les » ont invoqués avec feu. Ainsi les Priscilliens, les Eunomiens, » les Joviniens et toute la peste des autres hérétiques, n'ont pas » écrit une page qu'ils ne l'aient fardée, colorée des sentences de » l'Ancien et du Nouveau Testament (1). » — « Toutes les sec- » tes, a dit un docte protestant de notre époque, ont trouvé et » trouvent encore leur justification dans la Bible lue en dehors » de l'Église (2). »

La Bible est donc à l'usage commun de tous les partis; l'Évangile, en particulier, serait dans la bouche des prêcheurs de mensonge comme dans la bouche des défenseurs du vrai christianisme; et tout dissident aurait la prétention de justifier par des passages de l'Écriture les plus monstrueuses erreurs. Or comment un livre au service de toutes les hérésies, qui l'ont emprunté à l'antique Église, serait-il un bouclier de défense, un titre de vérité pour le protestantisme? Comment deviendrait-il le lot privilégié du dernier venu? Quoi! nos réformés s'arrogeraient le droit de puiser dans les Livres Saints des preuves de la vérité de leur Église, tandis que les autres sociétés chrétiennes, et notamment le catholicisme, n'auraient à y voir que leur condamnation? Mais, nous le demandons aux puritains de la Réforme, quelle raison plausible avez-vous donc pour vous croire

(1) *Common.*, n. XXV.

(2) Ein Protestant in Rhein Merkur, 1814, n. 158.

mieux campés sur la Bible que tous les hérétiques, que tous les érudits des siècles passés, qui ont usé leur vie dans l'étude des Saintes Écritures? Dès que vous jugez de vos aînés en *réformation* qu'ils ont abusé de la Bible, et que tout en s'appuyant sur ce livre divin, leur cause n'en a pas moins été perdue, quelle exorbitante prétention de vous croire aujourd'hui mieux inspirés qu'ils ne l'étaient pour l'intepprétation de cette Bible, comme si la clef du sens des Écritures ou l'Esprit de vérité vous fût dévolu en partage!

Qu'on y prenne garde : il n'y a nulle différence entre les nouveaux religionnaires et les vieux hérétiques dans le mode d'arriver, par l'Écriture, à la vérité religieuse. Les uns et les autres se sont affranchis de toute autorité extérieure; ils ont marché sans guide, sans boussole, à la recherche des doctrines révélées : leur unique règle pour sonder les profondeurs de l'Écriture et pour en fixer le sens, a été l'esprit de l'homme isolé. Faut-il donc s'étonner qu'avec cet isolement qu'on appelle le *sens privé*, les fabricateurs de religions nouvelles aient fait tous également fausse route, et qu'en prenant pour fanal la Bible interprétée, non par une autorité infaillible, mais par l'individu, toujours sujet à erreur, ils se soient perdus dans le vaste champ des Livres Saints, citant à tort et à travers des textes qu'ils n'entendaient pas, ni ne pouvaient entendre; qu'enfin ils aient trouvé les ténèbres là où ils cherchaient la lumière?

Ce parallèle entre la Réforme protestante et les vieilles sectes, par rapport à l'emploi des Écritures, ne suffit-il pas déjà pour désabuser les nouveaux religionnaires de leur système de défense par la Bible? Voici cependant une argumentation encore plus victorieuse, qui ôtera à jamais aux protestants l'envie de faire fond sur la Bible, et de vouloir en exciper pour établir la vérité de leur Église ou de leurs doctrines.

Certes c'est un beau livre, la Bible, puisque c'est la parole de Dieu écrite. Mais, dirons-nous aux protestants, dès qu'il s'agit d'asseoir sur ce livre vos églises réformées, avec leurs doctrines disparates, il vous faut, au préalable, deux choses : 1° Établir l'autorité de la Bible au sein de la Réforme, et 2° nous y faire voir écrites des preuves nettes, péremptoires en faveur de cette

Réforme, au point de vue d'une Église ou d'une religion. Si, d'une part, en effet, vous n'êtes pas sûrs de posséder avec la Bible un livre divin, et que vous soyez condamnés à ne pouvoir dire d'où vous la tenez, quelle est son origine et quel est son sens légitime, il est de toute évidence qu'un tel livre sera pour vous sans autorité; les textes cités à l'appui de votre religion ou de votre Église ne prouveront rien, n'ayant d'autre valeur que la parole de l'homme. Si, d'autre part, et en supposant à la Bible une autorité divine, vous n'y découvrez aucun trait relatif à la réforme protestante, ni ombre de preuve qui en établisse la vérité religieuse, il sera dit que vous aurez joué de malheur en invoquant cette Bible. Eh bien! franchement, n'est-ce pas là le triste sort où est réduit le protestantisme, lorsque, toujours à cheval sur l'Écriture, il en fait trophée, sans s'apercevoir que ce livre le trahit par deux défauts essentiels : parce que, d'abord, il manque d'autorité chez les protestants; parce que, ensuite, dans l'hypothèse qu'il soit pour eux un livre sacré, il ne dit pas un mot de leur prétendue réforme, ne fournit pas ombre de preuve de sa vérité au point de vue d'une religion ou d'une Église.

§ Ier. — *L'Écriture est sans autorité pour les protestants.*

Un catholique sait, à n'en pas douter, d'où lui viennent les Livres Saints. Il se rend compte aisément de leur inspiration, de leur canonicité, de leur intégrité. Quand bien même il n'a pas fait de profondes études pour lire la Bible dans les langues où elle a été primitivement écrite : l'hébreu, le caldo-syriaque, le grec, il ne lit pas avec moins de respect ni de confiance les versions ou les traductions du texte sacré, alors qu'il les reçoit des mains de l'Église, fidèle gardienne de la parole de Dieu. Et parce qu'il est convaincu qu'à cette Église appartient le droit d'interpréter infailliblement les Livres divins, il en réfère à une

si haute autorité pour le sens des textes qui pourraient être au-dessus de son intelligence.

Mais en est-il ainsi du protestant, dont la maxime est de juger la Bible seulement par le sens privé? Vous ne pouvez, lui dirons-nous, vous abriter sous l'égide de ce livre sacré, ni en faire le rempart de votre Église ou de vos doctrines, sans être sûr de cinq articles : de son authenticité, de son inspiration, de sa canonicité, de la fidélité de ses traductions en langue vulgaire, sans être certain surtout d'avoir le vrai sens de la Bible par votre interprétation individuelle. Or, si affirmatif que vous soyez au sujet des Écritures, vous n'avez ou ne devez avoir, en suivant votre système, qu'incertitude sur tous ces points.

I. *Incertitude de nos frères séparés sur l'authenticité de la Bible.* — Le principe de la Réforme, relativement à la Bible, est d'une portée si effrayante, qu'il irait jusqu'à ébranler, à renverser de fond en comble le corps des Écritures. Ne diriez-vous pas, en effet, des entêtés de la Réforme, qu'ils ont un triple bandeau sur les yeux pour ne pas voir qu'en rompant avec toute tradition, ils brisent la chaîne des témoignages de la société religieuse gardienne, conservatrice et seul véhicule de ce dépôt sacré, transmis de main en main depuis les Apôtres. Par conséquent, envisager en dehors de cette tradition les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament dont se forme la Bible, c'est ôter à ces livres leur premier caractère, celui d'être authentique, c'est-à-dire d'avoir été écrits par les auteurs dont ils portent les noms, ou auxquels ils sont attribués, et d'être arrivés jusqu'à nous sans interpolation. Que disons-nous aux déistes pour les convaincre de l'authenticité des Écritures? Vous devez en croire à un peuple qui témoigne de l'origine et de l'auteur d'un livre qui est son code de morale, le fondement même de sa religion. Oseriez-vous, par exemple, élever des doute sur l'existence du Coran, lorsque toute la nation musulmane vous atteste que ce livre est l'ouvrage de Mahomet? A plus forte raison n'oseriez-vous révoquer en doute l'authenticité du Pentateuque, lorsqu'une société religieuse, comme celle du peuple juif, vous affirme d'une commune voix qu'elle tient de Moïse, son législa-

teur, les cinq livres qui composent ce Pentateuque, qu'elle les a scrupuleusement gardés, et qu'elle n'a pu souffrir qu'on y fît jamais la moindre altération. Eh bien! ce raisonnement, fait pour porter la conviction au cœur d'un déiste, n'arrête pas le protestant. Parce que la tradition de l'Église chrétienne lui déplaît, il ne veut pas croire au témoignage de cette Église, alors même qu'elle ne fait que continuer la chaîne traditionnelle de la Synagogue par rapport aux livres de l'Ancien Testament. Ce n'est pas tout : ne voilà-t-il pas que nos réformés viennent contester à la grande société des chrétiens son témoignage traditionnel sur l'authenticité des livres de l'Évangile, ce code de morale de tous les disciples du Christ, la principale source du culte et de l'enseignement de l'Église du Sauveur! C'est du moins la conséquence immédiate et forcée du système répulsif de toute tradition au sein du protestantisme. Mais alors qu'ils repoussent la série des témoignages des siècles du christianisme touchant l'authenticité des Livres Saints, quel moyen reste-t-il aux protestants pour établir d'une manière certaine que la Bible n'est pas un livre supposé ou apocryphe? Ils vous diront qu'ils ont le sens privé, ou la raison individuelle pour *pierre de touche* de l'authenticité des Livres Saints.

Mais les hommes intelligents de la Réforme ont compris qu'après tout cette pierre de touche n'était qu'une chimère, comme la pierre philosophale qui convertirait en or les plus vils métaux; qu'en définitive il faut aux Écritures un signe extérieur qui marque, qui dénote à nos regards leur caractère d'authenticité. A quel signe particulier auront-ils donc recours pour s'assurer que la Bible est authentique, lorsque, à l'instar de Luther et de Calvin, ils repoussent toute tradition divine et humaine? Nous croyons, disent-ils, à l'authenticité de la Bible sur l'opinion publique, sur la foi des monuments ou des auteurs profanes, comme nous croyons à l'authenticité de l'*Illiade* d'Homère, de la *République* de Platon. Mais, leur répondrons-nous, l'opinion publique, qui doit nécessairement remonter plus haut qu'au siècle présent, est-elle autre chose qu'une tradition? et vous ne voulez point entendre son témoignage?... Puis votre comparaison des livres sacrés avec les livres profanes, ne saurait vous

donner pleine certitude à l'endroit de l'authenticité de la Bible. Car si quelques livres des philosophes ou des poètes les plus fameux peuvent se démontrer authentiques, parce qu'ils ont toujours été à l'usage des hommes lettrés, en est-il ainsi des livres saints? Les auteurs profanes, s'ils ont pu les connaître, les ont rarement cités. Et, de fait, il n'est pas naturel qu'ils aient connu en détail tous les livres de la Bible, historiques, prophétiques, sapientiaux et évangéliques. De quel poids, par conséquent, serait le vague témoignage de ces auteurs sur le fait de l'authenticité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament? Enfin, ajouterons-nous, ne serait-ce pas une singulière inconséquence de votre part de demander aux païens des preuves testimoniales sur la question des livres authentiques ou non authentiques de l'Écriture, alors que vous refusez de vous en rapporter, sur ce point, à la société religieuse dépositaire et conservatrice née de ces divins livres?

Les docteurs d'Oxford et autres anglicans sont bien autrement avisés, lorsque revenus de nos jours à l'autorité de la tradition, ils croient à l'authenticité des Écritures sur le témoignage traditionnel des Pères et des conciles. Et ce retour les conduit droit au catholicisme, parce que, pour le dire en passant, la même tradition qui témoigne de l'authenticité des Écritures, témoigne également de la perpétuelle croyance des siècles chrétiens à tous les dogmes catholiques.

Quant aux autres protestants plus obstinés dans leur système éversif de toute tradition, leur croyance à l'authenticité des Écritures non-seulement est affaiblie, mais elle doit être logiquement, quoi qu'ils en disent, dénuée de toute certitude.

C'est pourtant à cette espèce de scepticisme sur la première base de l'autorité des Livres Saints, qu'en est réduite la réforme protestante.

II. *Incertitude des protestants sur l'inspiration de la Bible.* — Ce qui, de l'aveu de tout de tout le monde, donne à l'Écriture l'autorité de *Parole de Dieu*, c'est d'avoir été inspirée. Mais comment nos réformés seraient-ils certains du fait de cette inspiration, lorsque n'osant avouer qu'ils ont dérobé les livres

saints à l'Église avec laquelle ils ont rompu, ils ne savent plus vous dire d'où ils les tiennent, ni pourquoi il faut les regarder comme ayant une origine divine. Ces grands *scripturaires* qui affectent un respect si profond pour la Bible, et qui, d'autre part, ne reconnaissent aucun moyen de transmission de cette Bible depuis les Apôtres jusqu'à eux, sont dès lors obligés de la croire *à priori* divine, inspirée.

Par le fait, les protestants ne peuvent produire aucune preuve, ni intrinsèque, ni extrinsèque, de l'inspiration des Écritures.

D'abord les preuves intrinsèques leur font défaut, parce qu'après tout ce livre ne porte point écrit à son frontispice : *Je suis inspiré;* et qu'encore qu'il soit d'origine céleste, personne ne l'a vu tomber du ciel. Personne, non plus, ne peut dire de la Bible qu'elle soit marquée d'un cachet visible de l'Esprit inspirateur. Qu'il y ait quelques textes des Livres Saints qui saisissent l'esprit et le cœur, sans qu'une telle impression puisse s'expliquer naturellement, cet effet n'est senti que par un petit nombre d'âmes pieuses et attentives. Quant aux esprits vulgaires, qui font la multitude, les plus beaux passages de la Bible les trouvent insensibles et ne leur laissent rien apercevoir de divin. Un fait positif, c'est qu'auprès des raisonneurs de la Réforme, toujours prêts à disputer, le sens de ces passages plus remarquables sera toujours un sujet de contestation.

Ceux des protestants qui admettent avec nous la seconde épître de saint Pierre, s'appuieront, pour prouver l'inspiration de l'Écriture par elle-même, sur le texte de cet Apôtre parlant des prophéties : *Des hommes de Dieu, inspirés par le Saint-Esprit, les ont annoncées au monde* (2 Petr. I, 21). Mais, quoique très-intelligibles pour les catholiques, marchant au flambeau de la tradition et de l'autorité de l'Église, ces paroles ne sauraient avoir un sens déterminé pour les dissidents, soit parce qu'elles ne désignent point les prophètes qui ont parlé, ou les prophéties qui entre dans le corps des Écritures, soit parce qu'elles ne sont, littéralement, applicables ni aux livres historiques, ni aux livres sapientiaux, ni aux livres évangéliques, c'est-à-dire aux trois quarts de la Bible.

Ne parlez donc plus des caractères internes de l'inspiration des Écritures, alors qu'ils échappent à l'appréciation des doc-

teurs même du protestantisme. Et puisque, d'autre part, nos fiers *biblistes* rejettent tout témoignage traditionnel, et toute autorité en dehors de l'Écriture capable de les rassurer sur l'action ou l'influence du Saint-Esprit dirigeant la plume des auteurs sacrés, ne sont-ils pas condamnés par là même à n'avoir pas plus de preuves extrinsèques qu'intrinsèques de l'inspiration des Livres saints ; c'est-à-dire qu'en faisant de la Bible le pivot de leur réforme, ils n'ont rien pour se convaincre qu'avec elle ils possèdent réellement la parole de Dieu.

Vous aurez une idée de l'embarras des protestants pour se fixer sur le fait de l'inspiration de la Bible, si vous lisez l'écrit d'un célèbre calviniste, Jacquelot (1). D'un bout à l'autre de cet écrit, l'auteur vous étonne par la faiblesse de sa dialectique. Il confond presque toujours la véracité des Livres Saints avec leur inspiration. De ce que Moïse, par exemple, est véridique dans le Pentateuque, Jacquelot conclut que cet historien est *inspiré*. Or comment le ministre de Berlin et tous ses coreligionnaires ne se sont-ils pas aperçus qu'en isolant la Bible de la société religieuse qui en est dépositaire, gardienne et perpétuel témoin, ils lui font perdre les preuves principales de son inspiration?

Quand les célébrités de la Réforme sont réduites à de si faibles moyens et font valoir une si fausse argumentation pour établir le fait de l'inspiration des Livres Saints, faut-il s'étonner de voir aujourd'hui les *scripturaires* d'Allemagne se débattre sur ce point capital ! Les uns refusent l'inspiration à tous les livres historiques de la Bible, pour ne la laisser qu'aux livres prophétiques. D'autres, plus hardis, sont venus, après Toëlner et Semler, refuser cette inspiration à l'Écriture en général, et, ne prenant des Livres Saints que ce qui revient à leurs idées ou à leur goût, ils vont jusqu'à s'inscrire en faux contre la véracité de la plus grande partie de ces livres. Certes, M. Agénor de Gasparin a eu raison de s'élever avec force contre cette tendance des docteurs du protestantisme, les Reuss, les Cellérier, etc., etc., qui, de nos jours, sapent dans sa base l'autorité des Écritures, en niant le fait fondamental de leur inspiration ; mais, à son tour,

(1) *Traité de l'inspiration des livres sacrés.*

M. le comte ne se jette-t-il pas dans les mêmes écarts, lorsque lui aussi prétend faire son triage entre les textes et les textes, dont les uns, à son sens, seraient inspirés, et les autres ne le seraient pas? — Parce que Michaélis avait soulevé des doutes sur l'inspiration du VII[e] chapitre de la I[re] épître aux Corinthiens, où saint Paul donne la prééminence à la virginité sur le mariage, à l'instar du libre penseur d'Allemagne, Mme la comtesse de Gasparin s'est prise d'une très-mauvaise humeur contre l'Apôtre qui a osé préférer ainsi le célibat au mariage! Et voilà qu'à son tour, par complaisance sans doute pour Mme la comtesse, M. de Gasparin a trouvé aussi très-mauvais l'éloge de la virginité par saint Paul; en conséquence, il est venu refuser au grand Apôtre l'inspiration dans ce passage de son épître aux Corinthiens... Que devient donc, après une si téméraire censure de la part de M. de Gasparin, sa grande devise : TOUTE LA BIBLE! LA BIBLE ENTIÈREMENT DIVINE, SANS ADDITION NI SOUSTRACTION!!!

Mais puisqu'on voulait, sur un point du Nouveau Testament, se faire le copiste du commentateur allemand, pourquoi ne pas accepter toutes ses audacieuses assertions sur l'Écriture, telles que celles-ci : *Je dois avouer que je ne puis pas trouver une preuve suffisante de l'inspiration du Nouveau Testament; et plus je creuse ce sujet, plus mes doutes augmentent* (1).

Ainsi le protestantisme, à cette heure, non-seulement est livré à des doutes, fruits malheureux de ses systèmes, mais ses plus grands érudits en viennent à des dénégations formelles de l'inspiration des Écritures. La Bible cesse donc déjà, par ce seul endroit, d'être une autorité décisive pour la nouvelle Réforme.

III. *Incertitude des protestants par rapport à la canonicité des Livres Saints.* — Quand on veut, comme nos réformés, mettre toute sa religion dans la Bible, et faire de ce livre l'unique régulateur de sa foi, il faudrait, avant tout, être bien fixé sur le canon des Écritures, et savoir quels sont les livres qui contiennent à coup sûr la parole de Dieu écrite. Or je vois, parmi toutes

(1) Michaélis *Introduction au Nouveau Testament.*

les sectes du protestantisme, une discordance complète à cet égard. Est-ce que, par exemple, les anglicans s'accordent avec les luthériens, et ceux-ci avec les calvinistes, sur le catalogue des livres qui forment la Bible? N'y a-t-il pas une énorme différence entre la Bible de Londres et celle de Wittemberg, entre ces deux éditions de la Bible et celle de Genève?.... Pour comprendre l'imbroglio où s'est jetée la Réforme par rapport à la composition de la Bible, il faut, en rétablissant le fait de la canonicité des Écritures, rappeler les premières notions que paraissent avoir oubliées les plus doctes protestants eux-mêmes.

Tout le monde sait que, pour l'Ancien Testament, il y a des livres qui ont figuré primitivement dans le canon des Hébreux, et qui sont appelés pour cela *proto-canoniques*. D'autres livres, dont l'inspiration a pu être quelque temps douteuse, ou qui ont été écrits postérieurement par des auteurs inspirés, ont pris place plus tard dans le canon ou le catalogue primitif, et sont pour cela appelés *deutéro-canoniques*. Il en est de même des livres du Nouveau Testament, dont les uns sont aussi *proto-canoniques*, et les autres *deutéro-canoniques*. Du reste, puisque les uns et les autres de ces livres ont été déclarés, par la même autorité, authentiques, inspirés, canoniques, ils sont également respectables; tous, aux yeux des vrais chrétiens, ont la même valeur. Eh bien! voyez la méprise des protestants au sujet de cette distinction toute nominale entre des livres saints et d'autres livres saints. N'ont-ils pas pris le mot *deutéro-canonique* pour synonyme d'*apocryphe*, c'est-à-dire de *livres supposés*, ou du moins de livres purement ecclésiastiques, qui ne seraient point, par conséquent, parole de Dieu écrite. N'auraient-ils pas dû d'abord considérer, au sujet des livres deutéro-canoniques de l'Ancien Testament, qu'ils avaient été respectés comme Écriture Sainte par toute la tradition des Juifs; qu'ils figuraient dans la version Alexandrine, dans celle des Septante et autres versions non moins anciennes; qu'ils ont reçu l'approbation de Jésus-Christ lui-même, lorsque ce divin Sauveur renvoyait ses ennemis aux Écritures, sans distinction entre les livres proto-canoniques et les deutéro-canoniques; et qu'enfin ils ont été reçus pour livres sacrés, des mains de la Synagogue, par les Apôtres, par toute

l'Église chrétienne ; que, dès lors, ces livres sont confirmés, sanctionnés par les autorités les plus imposantes et les plus irréfragables pour tous ceux qui se piquent d'appartenir au christianisme.

Sont-ils moins autorisés, les livres deutéro-canoniques du Nouveau Testament? Ne font-ils pas partie intégrante de l'Évangile, puisque, dès les premiers siècles, vous les voyez en honneur dans les Églises grecque et latine, cités comme Écriture par les saints Pères, et déclarés canoniques par les plus anciens conciles?

Un fait historique bien connu, c'est que lorsque la Réforme protestante vint lever l'étendard de la révolte contre l'Église, c'était dans tout l'univers chrétien le même canon des Livres Saints reçu, vénéré depuis les temps apostoliques. Ce canon, ainsi que le remarque le savant Joseph Bianchini (1), pleinement justifié par les témoignages des Pères de l'Église et des anciennes liturgies, par les décisions des plus anciens conciles, l'était encore par les monuments des vieilles basiliques et des catacombes, où se voient encore aujourd'hui sculptées sur des urnes, sur des vases sacrés, sur les métaux comme sur la pierre, les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, depuis le premier chapitre de la Genèse jusqu'au dernier de l'Apocalypse.

Qu'avait à faire la Réforme en présence de tant d'autorités qui maintenaient dans son intégrité le corps des Écritures? Il semble qu'en se déclarant affranchie de ce qu'elle appelait le *joug de l'Église romaine*, pour ne s'en tenir désormais qu'à la Bible, cette réforme devait, sous peine d'inconséquence, prendre en son entier le canon des Livres Saints, auquel nulle hérésie, jusque-là, ne s'était avisée de porter atteinte, et dont la fidélité n'avait jamais été suspecte. Voici pourtant que Luther, tout le premier, en faisant scission avec l'Église, a scindé aussi le canon des Livres Saints dont le monde catholique était en possession. Toutes les autorités qui entouraient comme d'un rempart la canonicité des livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament,

(1) Vindiciæ Scripturarum canonicarum, etc.

ne purent arrêter l'audace du réformateur dans ses sacriléges mutilations des Écritures. Et alors de publier en langue allemande sa trop fameuse Bible, d'où il fait disparaître l'épître de saint Jacques, dont *personne avant lui*, dit Bossuet, *n'avait révoqué en doute l'authenticité ni la canonicité;* il donne de même l'exclusion aux livres des Machabées, à la 2e épître de saint Pierre, etc.

La porte était donc ouverte par Luther à toute espèce de mutilations ou de changements dans le canon des Écritures. Malgré les éclats de colère du réformateur saxon contre Jean de Léon, qui, à son exemple, venait de mettre au jour une Bible, en langue vulgaire, de tels éclats, qui n'étaient, au dire du luthérien Calixte, qu'*une faiblesse d'une âme magnanime* jalouse de sa gloire, n'empêchèrent pas les éditions et traductions de la Bible de pulluler au sein de la Réforme. Le droit du remaniement des Écritures une fois proclamé, les autres réformateurs en usèrent largement. Calvin supprima l'épître aux Hébreux, celle de saint Jude, l'Apocalypse; et de leur côté, les anglicans, qui regardaient comme divins ces livres repoussés par les calvinistes, se sont donné néanmoins libre carrière pour d'autres parties de la Bible, d'où ils faisaient disparaître *Judith,* la *Sagesse,* l'*Ecclésiastique,* etc.

Ceux même des protestants qui conservaient un livre de l'Écriture comme canonique, n'en respectaient pas pour cela tous les passages. Ainsi voyons-nous l'histoire de la *femme adultère* retranchée de l'Évangile de saint Jean, dans plusieurs éditions de Bibles réformées.

Le désaccord était donc complet chez les protestants, par rapport aux livres et aux textes qui doivent entrer dans le corps des Écritures.

Mais ces novateurs qui, au mépris de la double autorité de l'Église et de la tradition chrétienne, taillaient au vif dans le canon des Livres Saints, avaient-ils une règle fixe pour déterminer quels livres devaient entrer comme canoniques dans leur nouveau catalogue? « Ils n'avaient, dit Bossuet, aucun principe pour

juger de la canonicité du texte sacré (1). » De fait, rien n'explique l'exclusion donnée à certaines parties de la Bible par les protestants, sinon le motif de ne pas laisser entre les mains du peuple des livres de l'Écriture qui condamnaient trop clairement les dogmes de la Réforme. Pourquoi, par exemple, Martin Luther s'est-il acharné contre l'épître de saint Jacques, qu'il appelle *épître de paille?* Parce qu'il repoussait l'utilité des bonnes œuvres que l'Apôtre recommande expressément. Parce qu'encore le moine augustin ne veut pas admettre le purgatoire, il repoussera le deuxième livre des Machabées, où est recommandée la prière pour les morts. Parce qu'enfin le réformateur veut que chacun suive son propre esprit, dans l'interprétation des Écritures, il repoussera la deuxième épître de saint Pierre, qui déclare que l'Écriture ne s'explique point par le sens particulier, *propriâ interpretatione non fit* (IIe Petr. I, 20).

La preuve qu'ordinairement le caprice présidait à l'admission ou à l'exclusion des Livres Saints dans le catalogue protestant, c'est qu'après la suppression de l'épître aux Hébreux, de l'épître de saint Jacques et de l'Apocalypse par les chefs de la Réforme, nous avons vu les disciples rétablir ces livres dans leurs nouvelles éditions de la Bible.

La preuve encore que le caprice ici a tout fait, c'est que la plus savante exégèse des protestants n'a jamais su expliquer catégoriquement pourquoi on remarquait une si grande différence entre telle Bible et telle autre à l'usage des sectes réformées. Tant il est vrai que le protestantisme n'est point encore fixé sur la question vitale de la canonicité des Livres Saints.

Pour ménager cet esprit d'indépendance de la Réforme par rapport au choix des livres qui doivent composer la Bible, Leibnitz ne demandait-il pas, dans sa *Correspondance avec Bossuet*, qu'on laissât les protestants libres d'admettre ou de rejeter le canon des Livres Saints sanctionné par le concile de Trente (Sess. IV). « Qu'on laisse, disait-il, aux diverses branches du

(1) Correspondance sur le projet de réunion entre les catholiques et les protestants.

protestantisme leur *liberté d'opinion* à cet égard. » — « C'est donc à dire, s'écriait Bossuet, qu'il sera libre à chacun de renverser à son gré l'édifice des Écritures ; comme si, en donnant aux individus le droit d'en supprimer un seul livre, vous ne leur donniez pas celui de les supprimer tous!! »

Au total, qu'a fait la Réforme en se donnant ainsi toute licence sur ce point essentiel de la canonicité des Livres Saints? Elle s'est mise dans l'impossibilité de prononcer avec certitude quels sont les livres divins qui, suivant son système, doivent seuls régler la foi. Or, dans cette incertitude où sont plongés nos frères séparés, sur ce qui dans la Bible est canonique ou anti-canoniques, sur ce qui est proprement parole de Dieu ou ne l'est pas, le moyen pour eux de formuler leur symbole de croyances d'après cette Bible?

L'Écriture perd donc visiblement son autorité chez les protestants, par l'impossibilité où ils sont de fixer le canon des Livres Saints, et de dire avec certitude : *Tel livre ou tel passage est véritablement parole de Dieu.*

Dans cet état d'incertitude sur un point aussi essentiel, comment nos réformés oseraient-ils désormais invoquer la Bible en preuve de leur religion ou de leurs doctrines?

IV. *Incertitude, chez les protestants, du côté de leurs traductions de la Bible.* — Qui n'a remarqué cette anomalie du système protestant dans l'emploi des Écritures comme règle unique de la foi? Tandis que les maîtres de la Réforme imposent au simple peuple l'obligation de lire la Bible en langue vulgaire, ils donnent toute faculté aux présomptueux qui prennent fantaisie de la traduire, d'en faire des traductions plus ou moins infidèles? Et ce sont précisément ces traductions dont la lecture serait obligatoire pour la multitude! Les traducteurs, cependant, tout le monde est forcé d'en convenir, ne relèvent d'aucune autorité, ne sont soumis à aucun contrôle, ne s'inspirent que de leur esprit privé. Ils n'ont pas même, pour la plupart, la science compétente ; puisque, à part quelques rares exceptions, les auteurs des versions de l'Écriture à l'usage des réformés ne sont point orientalistes ; ils n'ont point étudié la Bible dans les originaux.

Voilà pourtant qu'ainsi traduite, la Bible est appelée *parole de Dieu* chez nos frères séparés!... Or qu'on nous dise s'il est possible de former sa foi sur cette Bible plus que suspecte, lorsque le traducteur, nécessairement fautif par la condition de la nature humaine, est étranger aux langues natives de l'Écriture, à l'hébreu, au caldo-syriaque, au grec; lorsqu'à l'ignorance il joint les préjugés de secte, l'esprit de parti, et qu'enfin, aveuglé par sa haine contre le catholicisme, il déclare, au début de son travail, que loin de consulter les anciennes versions de l'Église, il a pris à tâche de s'en écarter. Ne sera-t-il pas alors visible que la Bible, entre les mains de ce traducteur, a été dénaturée, qu'elle est, à tout prendre, essentiellement vicieuse?

Certes, si une version de la Bible en langue vulgaire dut être exacte, c'eût été celle du premier réformateur. Eh bien! le savant Döllinger vous signale les écarts incroyables de la traduction de Luther. « Ce sont de sa part, dit-il, des interprétations, » des falsifications, des altérations dans l'intérêt de ses nouvel- » les doctrines (1). » Faut-il s'étonner qu'à l'exemple du maître de la Réforme, les disciples, devenus à leur tour chefs de secte, aient si maltraité la Bible, que leurs traductions soient aujourd'hui tombées dans un discrédit universel?

Pour être convaincu de l'infidélité des Bibles traduites à la façon protestante, qu'on jette un coup-d'œil sur ces traductions en langue française ou en d'autres langues de l'Europe, et l'on y verra presque à chaque page des contre-sens, des bévues choquantes pour le lecteur un peu intelligent. On n'attend pas qu'ici nous relevions ni ces bévues, ni ces innombrables contresens; bornons-nous à citer un seul exemple. Saint Paul recommande aux Thessaloniciens de garder fidèlement les traditions : *tenete traditiones* (2 Thess. II, 14). Le sens littéral est évidemment : *Retenez les traditions*. Mais, en bon protestant qui repousse toute tradition, l'éditeur d'une Bible de Londres, que nous avons sous les yeux, traduit : *Retenez l'enseignement*... Curieux de savoir si les passages de l'Écriture où il s'agit de tradi-

(1) La Réforme dans ses résultats, t. III, p. 135, art. *Luther*.

tion avaient été rendus plus fidèlement que celui de saint Paul, nous avons pu nous convaincre, en les vérifiant, qu'il y avait partout la même infidélité de la part du traducteur protestant.

S'il en est ainsi des traductions de la Bible, jetées sur notre continent par les nouveaux religionnaires, que faut-il penser de celles qu'enfantent de nos jours par milliers les presses protestantes pour tous les peuples de l'Asie, de l'Afrique, de l'Océanie? Car on sait qu'aujourd'hui, à Londres, il existe, sous le plus haut patronage, des *Sociétés bibliques*, des manufactures de Bible traduite dans tous les idiomes du monde. Là on se pique de fabriquer des Bibles à l'usage des peuplades les plus sauvages et les plus lointaines. Or ces traductions en des langues barbares et le plus souvent inconnues aux traducteurs, sont jugées par les voyageurs, et surtout par les missionnaires qui ont habité longtemps ces contrées où la propagande protestante exerce son trafic de Bibles. Bien autrement versés dans ces langues étrangères que les fabricateurs des Bibles britanniques, ils vous déclarent qu'on trouve, dans de telles traductions, des choses si excentriques, si burlesques, qu'elles font pitié aux savants et indignent les vrais amis de la religion. Voilà pourtant, dirons-nous aux docteurs du protestantisme, que vous condamnez vos néophytes à former leur foi sur ces informes traductions. Il faut qu'ils jurent sur la parole d'un individu donnant son sens privé pour le sens du Saint-Esprit. Mais qui donc, parmi les patrons de telle ou telle Société biblique, oserait ainsi jurer sur la parole d'un inconnu, dont l'ignorance perce trop souvent, même dans les passages les plus importants de la Bible? Quoi! aux yeux de l'homme prudent, rien n'est plus suspect qu'une pareille version, qu'aucune autorité légitime n'approuve, ne recommande, ne garantit de toute erreur; et un sage de la Réforme voudrait formuler son symbole d'après des pages qui, loin de ressembler à la parole de Dieu, sont l'expression visible de la parole de l'homme!

Cessez donc, ministres réformés, de faire de la Bible ainsi traduite par des hommes sans aveu ou sans autorité, la base de votre Église comme la règle de votre foi.

V. *Enfin incertitude plus grande encore sur le vrai sens des Écritures, chez les protestants, alors que d'après leur système, c'est le sens individuel seul qui doit prévaloir.* — « Le protestantisme, a dit M. de Maistre, met toute sa religion dans un livre dont l'autorité interprétative est l'individu qui l'explique à son gré (1). » Assurément, et nous aimons à le redire, c'est un beau livre, l'Écriture Sainte; par malheur pour la Réforme, c'est un livre scellé à l'égard de la multitude illettrée; c'est, à l'égard même des érudits, un livre muet qui ne saurait redresser les bévues de ceux qui l'interprètent mal.

L'Écriture, dites-vous, ne saurait nous égarer, étant la parole de Dieu nécessairement infaillible. — Oui, Messieurs, l'Écriture est infaillible; mais le lecteur ou l'interprète de ce livre ne l'est très-certainement pas. Et cependant, selon vous, c'est à son sens privé que l'individu doit s'en rapporter. A lui d'interpréter les Écritures; il ne doit, aux termes de votre système, consulter ni la tradition, ni l'Église. Eh bien! affirmez, si vous l'osez, que cette interprétation, de la part de l'individu, se fera toujours d'une manière infaillible!

Quel parti, après tout, tirera de la Bible votre adepte pour régler sa foi, lorsque, esprit borné, ou sans études, il est réduit au pénible labeur de chercher, de recueillir les doctrines révélées, à travers les 36,000 versets des textes bibliques; de collationner entre eux tous ces textes, d'en saisir le vrai sens, de manière à composer, à force d'attention et de confrontation des divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, un symbole de foi précis et certain? Faire voguer ainsi vos prosélytes sur cette vaste mer des Écritures, sans une autorité qui en soit l'interprète infaillible, n'est-ce pas les exposer à un naufrage inévitable, comme des navigateurs sans boussole, sans pilote expérimenté, allant se briser contre des écueils!

Nous croyons avoir fait toucher au doigt, dans le second volume de *La vérité de l'Église catholique démontrée* (art, Ier de l'Appendice), l'impuissance du libre examen appliqué à la Bible

(1) Opuscules, t. II, Lettres sur l'état du christianisme en Europe.

pour régler la foi des protestants. Un journal méthodiste, la *Réformation au XIXe siècle* (1), est convenu que la logique catholique était ici péremptoire, et que la difficulté demeurait sans solution pour la Réforme. A quel expédient, dès lors, ont eu recours les théologiens du protestantisme pour se tirer d'embarras? Ils se sont partagés en deux camps : les uns ont donné l'inspiration du Saint-Esprit à chaque lecteur de la Bible, pour en saisir le sens et comprendre infailliblement les textes les moins intelligibles à la raison humaine; les autres se sont retranchés dans la *clarté* toujours *vive* et *éblouissante* des Écritures. Les premiers, chauds partisans du système de l'inspiration individuelle, se sont vus refoulés, confondus, tournés en ridicule par les docteurs mêmes de la Réforme, qui les ont traités d'*enthousiastes*, de *visionnaires*, de *fanatiques*. Le ministre Dumoulin repoussait avec colère le reproche qu'adressaient les théologiens catholiques à la Réforme, de mettre chacun de ses adeptes sous le coup d'une inspiration céleste pour expliquer l'Écriture : « Cela est faux! s'écriait-il. Qu'ils laissent donc cette inspiration aux fanatiques (2). » Rien, en effet, n'étaie un si étrange système; l'admettre en principe, disait le calviniste Saurin, ou faire des inspirés de tous les fidèles qui lisent la Sainte Écriture, serait répandre le fanatisme dens toute l'Église. — Avec de tels enthousiastes, fait remarquer d'Obwel, il n'y a pas de discussion possible (3).

Faut-il une preuve expérimentale pour convaincre les patrons du système de l'inspiration individuelle, qu'elle n'est, au fond, qu'une fantasmagorie? interrogez, leur a-t-on dit, sur un texte quelconque, plusieurs de vos prétendus inspirés; vous trouverez entre eux discordance complète ou même des sens diamétralement opposés l'un à l'autre. Que conclure alors de ces oppositions ou de ces divergences, sinon que votre esprit prétendu inspirateur soufflerait à la fois le froid et le chaud, le *oui* et le *non*?

(1) Numéro du 30 juillet 1846.
(2) Préface du Bouclier de la foi.
(3) I^a Dissertatio in Irenæum, § 36.

Quant à la grande clarté des Écritures, la preuve que ce n'est encore là qu'une chimère, c'est que les protestants les plus doctes ne se lassent pas d'enfanter tous les jours de nouveaux commentaires, c'est que les ministres, dans leurs prêches, multiplient leurs explications, dissertent à perte de vue sur les textes bibliques les plus clairs en apparence; c'est qu'en un mot rien ne saurait mettre fin aux débats, aux disputes acharnées sur les paroles de l'Écriture les moins susceptibles de discussion.

Mais si l'Écriture n'est pas très-lucide pour les génies de la Réforme, à plus forte raison sera-t-elle obscure pour la multitude illettrée. Il sera toujours au-dessus des forces de l'homme du peuple de trouver la vérité religieuse à travers les milliers de textes de la Bible, d'en extraire une profession de foi de tout point certaine et conforme au sens de l'Esprit Saint qui a dicté les divines Écritures.

Pour résumer : le protestant, réduit au seul texte de la Bible, dont il est individuellement l'interprète, le juge en dernier ressort, n'y rencontre qu'incertitude sur le point essentiel de la vérité qu'il y cherche; car il n'est certain ni de l'inspiration des Livres Saints, ni de leur canonicité, ni de la fidélité de leur traduction, ni enfin du vrai sens du texte sacré, dont il poursuit l'investigation aux pâles lueurs de son libre examen. Maintenant quelle autorité aura pour lui cette Bible, lorsqu'elle perd à ses yeux tous les caractères d'un livre divin? Dès qu'il est visible que cette grande autorité invoquée par le protestantisme est nulle, décidez donc par cette voie, grands *scripturaires*, la question capitale de l'Église fondée par Jésus-Christ; décidez d'une manière infaillible de tout ce qui fait le corps de la religion chrétienne!.. Ce défi vous a été porté cent fois, et vous êtes encore en demeure d'y répondre.

L'Abbé Cattet,
Ancien Vicaire-Général.

(La fin au prochain numéro.)

ASSEMBLÉE DE PASTEURS A GENÈVE.

La Société pastorale de la Suisse s'est réunie à Genève le 8 août. Deux cents *pasteurs* s'y sont trouvés. Je ne parle pas des repas, des toasts, des promenades champêtres, des concerts qui sont inséparables de ces sortes de réunions. Je reste dans le sérieux.

Première séance officielle.

Le 8 août, sermon à Saint-Pierre, par M. Martin (Genève), sur l'UNION chrétienne, particulièrement entre les pasteurs. Il a démontré les dangers des DIVISIONS et les remèdes que le principe protestant, MIEUX ENTENDU, apporte à tous les *inconvénients* dont il a pu être la source...

Rapport de M. Munier (Genève) sur l'histoire et les principes de la Société. Nous attendons la publication.

Rapport de M. Chappuis, d'Echallens (Vaud), sur cette question : Quelle est, en présence du paupérisme, la tâche de l'*église* et de ses ministres? »

Résolution générale : « C'est un devoir pour l'*église* de travail-
» ler soit directement, soit indirectement à lutter contre le mal du
» paupérisme. »

Moyens proposés. — M. Bordier (Genève) : « Avoir foi à l'é-
» nergie du remède, savoir : le christianisme pénétrant de plus en
» plus au sein des classes pauvres et aussi des classes riches. »

M. Chavannes (Amsterdam) « adopte ce point de vue, si on
» ne s'exagère pas l'efficacité des remèdes... Combinaison prudente

» et zélée des moyens directs et indirects, l'aumône aussi et l'a-
» mour. »

M. Mœhrlen (Vaud). « Surveillance de l'éducation des enfants » pauvres. »

M. Archinard (Vaud). « Alliance des secours temporels et des secours spirituels. »

M. Girard (Vaud). « Infiltrer profondément les principes chré- » tiens dans le corps social. »

M. Coquerel fils (Paris). « Que l'Eglise fasse de son mieux » pour soulager les maux présents, et qu'elle soit prête à toutes les » éventualités de l'avenir. »

M. Vaucher-Mouchon (Genève). « Accepter les pauvres, non » comme une charge, mais comme un legs de Jésus-Christ. »

M. Wilbold (Berne). « Point de règles générales, chacun s'en » tracer de bonnes. »

PLUSIEURS se sont demandés :

La banalité des *moyens* ne l'emporte-t-elle pas sur la banalité de la *résolution?*

QUELQUES-UNS se sont demandés aussi :

Qu'est-ce que l'*Église* dans cette assemblée de ministres de sectes entièrement différentes?

Enfin UN s'est demandé : qu'est-ce que le principe protestant MIEUX ENTENDU?

Départ pour les beaux coteaux de Pregny.

. . . .

Deuxième séance officielle.

Rapport de M. Rœhrich (Genève) sur cette question : « Quels » sont, en présence du catholicisme, les moyens de prosélytisme, » soit directs, soit indirects, les plus conformes à l'esprit de l'Évan- » gile et à l'esprit de notre siècle? »

Moyens proposés. M. Rœhrich : « Diffusion de la Parole sainte » et manifestation de sa foi par sa vie. » M. Bungener (Genève) demande des moyens, mais n'en donne pas. M. Pilet (Genève). « Une dogmatique sérieuse et profondément évangélique comme » base du prosélytisme. » M. Chavannes : « La vie spirituelle. » M. Buisson (Lyon) expose « les difficultés et jusqu'à un certain » point les impossibilités du prosélytisme dans certains pays. Fé- » licitations à Genève. » M. Bauty (Yverdon) : « Bien connaître » le catholicisme, quand on est appelé à le combattre. » M. Nees

(Vevey) : « Influence de la prédication évangélique. » M. Montandon (Paris) : « Faire tout comme à Genève, puis les bons livres. » M. Dulex (Vaud), idem. MM. Wolf (Zurich), Archinard (Vaud) : « Mettre les protestants en garde contre l'action des catholiques. »

Plusieurs se sont demandés :

Est-ce que la banalité des *moyens* indiqués est à la hauteur de la gravité de la question ?

Quelques-uns se sont demandés aussi :

Est-ce que ces *moyens* inefficaces ne masquent pas les vrais *moyens occultes, directs* et *indirects ?*

Enfin un s'est demandé :

Eh quoi ! dans une réunion de deux cents pasteurs, en dehors d'une question d'économie politique mal définie, mal comprise et mal résolue, et d'une déclaration de guerre officielle au catholicisme, sans même oser dire quelle religion on offrira en échange de celle qu'on cherche à arracher aux infimes victimes du prosélytisme protestant ; eh quoi ! pas une discussion, une résolution sérieuses sur les grands intérêts et les grandes vérités de la foi ; pas une idée féconde sur ce qu'il y a à faire au milieu des populations protestantes pour arrêter les progrès de l'incrédulité, de la division et de l'immoralité ! Pas une voix qui ait osé entrer dans le vif des grandes questions chrétiennes ; pas une réponse à toutes les graves accusations qui se multiplient sur les invasions du rationalisme, sur les excentricités du prosélytisme des sectes absurdes ou immorales des Mormons, du Bortisme, etc., etc.

Je comprends parfaitement que toutes les grandes et nécessaires réformes aient été, avec une extrême prudence, écartées du programme, à cause de l'impossibilité de l'*union des esprits*, et en présence du catholicisme ; mais alors comment n'avoir pas vu qu'il en résulterait la manifestation d'une extrême crainte, d'une extrême faiblesse, et peut-être d'une extrême décadence ?...

Nous déclarons que, par l'expression de nos impressions de ces derniers jours, nous n'avons nullement l'intention de blesser personne ; nous disons simplement ce que nous avons éprouvé, et on nous affirme que bien des protestants ont partagé ces impressions. Il faut que les *décisions inofficielles* aient eu une haute valeur, pour qu'elles rachètent l'évidente inanité des décisions officielles.

. . . .

MÉLANGES ET NOUVELLES.

GENÈVE. — Le dimanche 29 juillet, les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Genève, de Fribourg et du Pays de Gex célébraient à Divonne la fête de leur saint patron. L'assemblée générale fut présidée par Monseigneur Marilley. Cent vingt membres étaient présents. Plusieurs Conférences nouvelles, représentées par de nombreuses députations, ont eu le bonheur d'offrir à leur évêque l'hommage de leur filiale vénération. C'étaient celles de Carouge, Fribourg, Estavayer, Bulle et Echallens. Divonne aussi a présenté une Conférence de récente fondation. Les Conférences rurales des districts allemands de Fribourg et celle de Neuchâtel étaient les seules qui ne fussent pas représentées. Suivant un usage traditionnel, chaque président rendit compte des travaux et des espérances de sa Conférence. Ces confrères venus de si loin et de lieux si divers étaient heureux de se voir, de se connaître, en célébrant, sous les auspices du vénérable pontife exilé, la fête du grand saint dont l'esprit toujours présent féconde à travers les siècles tant d'œuvres, et suscite de si nombreux dévouements. Une allocution de Monseigneur a succédé aux rapports des présidents, et la séance a été terminée par la bénédiction épiscopale.

La Conférence de Vesancy avait invité l'assemblée à finir la journée dans son village. Mgr Marilley devait y bénir un oratoire destiné à perpétuer le souvenir de la promulgation du dogme de l'Immaculée Conception. Les jeunes gens de la paroisse portèrent sur leurs épaules la statue de la Sainte-Vierge jusqu'au monument

élevé en son honneur sur une éminence d'une demi lieue du village, dans un site magnifique. Après la cérémonie, Mgr Marilley donna la bénédiction papale au peuple immense qui se pressait sur la montagne, et chacun se retira emportant un grand souvenir de la journée.

— Les journaux du protestantisme démagogique de nos pays s'évertuent depuis quelque temps à attaquer les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Le même article menteur et calomnieux vient de paraître successivement dans le *Constitutionnel Savoisien*, la *Revue de Genève* et le *Confédéré* de Fribourg. Après tant d'années d'abus de polémique, s'il était besoin de preuves nouvelles de l'esprit de despotisme révoltant qui inspire ces organes du fanatisme irréligieux, ces attaques en fourniraient une péremptoire. Ce n'est plus telle institution, telle corporation monastique, telle œuvre de l'Église, que ces feuilles poursuivent de leur haine, c'est l'esprit chrétien dans sa forme la plus intime et la plus réservée. Il semblerait qu'il dut y avoir un terrain neutre, celui de la charité et des œuvres de miséricorde, où chacun se pourrait rencontrer animé d'un mutuel sentiment de respect ou de condescendance. Mais parlez de respect ou même de vulgaires convenances sociales à des hommes passionnés qui ont horreur de tout culte rendu à Dieu ; à des hommes qui ne veulent reconnaître ici-bas d'autre autorité que celle de leur bon plaisir. Voici dix ans qu'en Savoie, et surtout en Suisse, l'Église catholique subit la plus révoltante et la plus hypocrite persécution. Ces sectaires de la démagogie s'aperçoivent qu'ils n'ont pu parvenir à arracher l'esprit de foi et l'amour du prochain du cœur des catholiques, et ils s'irritent. Ils frémissent de ce quelques hommes aient l'audace de se montrer catholiques au grand jour. Immédiatement c'est un motif pour les attaquer, pour les diffamer, pour travestir leurs actions et les rendre solidaires de tendances politiques auxquelles ils ont toujours voulu demeurer soigneusement étrangers.

Ces attaques ne sont pas nouvelles. La Société de Saint-Vincent-de-Paul a dû les endurer en Hollande, de la part de l'Union protestante de ce pays-là ; en Belgique, de la part des loges maçoniques. Il était juste qu'en Savoie elle eût son tour, en Suisse surtout, dans ce pays qui a le privilége de produire le libéralisme à la fois le plus sentimental et le plus perfidement odieux qu'il y eût jamais. Quant à réfuter l'article calomnieux qui vient de paraitre,

c'est travail inutile; la simple lecture du règlement de la Société suffira pour dissiper les incertitudes des personnes de bonne foi qui auraient conçu quelques doutes. Citons un seul fait pour donner la mesure de l'esprit qui anime les auteurs de ce factum. Les Conférences ont chacune une action purement locale; leurs caisses sont toujours distinctes. Seulement, chaque année le rapport général présente le total des recettes et des dépenses faites dans l'année par l'ensemble des Conférences. Eh bien, les auteurs de l'article présentent ce total comme un fonds de réserve conservé à Paris par le Conseil général, qui le tiendrait au service des gouvernements absolus. Par ce début qu'on juge du reste, et cela dure quatre colonnes.

— Le dimanche 19 août une quête a été faite à tous les offices de la journée, dans l'église de St-Germain, au profit des Valaisans si cruellement éprouvés par les tremblements de terre. Au moment où nous écrivons (dernière semaine d'août), un bazar est ouvert chez les Sœurs de la Charité, rue des Chanoines. Une moitié du produit de la vente est également destinée à nos malheureux concitoyens du Valais, et l'autre moitié aux pauvres de la paroisse de Genève.

SUISSE. — **Tessin.** — Les actes des législateurs du pronunciamento ont provoqué, de la part du chargé d'affaires du Saint-Siége en Suisse, une troisième protestation au Conseil fédéral; elle a trait à la loi sur le mariage civil sanctionnée par le Grand Conseil tessinois.

Voici cette pièce importante :

Au haut Conseil fédéral.

Après avoir ratifié la loi politico-ecclésiastique du 24 mai dernier, le tit. Grand Conseil du Tessin, poursuivant son œuvre funeste de prétendue réforme religieuse, a sanctionné, le 17 juin, sous le titre de *Loi sur le mariage civil,* une autre loi non moins nuisible à l'Église qu'au peuple du canton, et dont un exemplaire est joint ici.

Cette loi, en proclamant le mariage civil et prétendant qu'une union contractée sans sacrement peut être valide dans le Tessin, porte de graves atteintes aux droits de l'Église; elle est contraire à sa

doctrine, et elle blesse la moralité publique, en même temps qu'elle est en opposition avec les constitutions tessinoise et fédérale. C'est ce qui oblige le soussigné, chargé d'affaires du Saint-Siége près la Confédération suisse, de protester contre cette loi, aussi bien que contre toute autre loi ou ordonnance contraires au sacrement du mariage, ainsi qu'il proteste par la présente auprès du haut Conseil fédéral suisse, et en demande le retrait, par les motifs ci-après exposés.

En effet, l'élévation du mariage à la dignité de sacrement, par le divin Rédempteur, est un dogme de l'Église catholique. C'est donc à l'Église seule qu'il appartient d'en régler la validité par les conditions qui doivent le précéder et l'accompagner.

L'Église catholique enseigne en outre que le sacrement, loin de n'être qu'une qualité accidentelle du contrat de mariage chrétien, en est tellement inséparable, que ceux qui se marient sacramentellement, contractent seuls une union sainte, valide et légitime ; tandis que ceux qui ne s'unissent que par la loi civile et rejettent le sacrement, vivent dans le concubinage. Telle est la doctrine de l'Église sur le mariage, doctrine que tous les Etats catholiques doivent respecter et admettre comme base de leurs lois à cet égard.

Or la loi tessinoise enseigne précisément le contraire, et en voulant prescrire elle-même les conditions nécessaires à la validité du mariage, elle empiète d'abord sur les droits imprescriptibles que possède l'Église, de régler tout ce qui appartient à l'administration des sacrements.

Ensuite elle fixe un âge pour la validité du mariage, tandis que l'Église en fixe un autre ; elle ordonne pour le consentement des contractants des conditions que l'Église n'ordonne pas ; elle admet comme valide le mariage contracté devant l'autorité laïque, et l'Église le déclare invalide s'il n'est pas contracté devant le propre curé. Elle suppose valides et légitimes toutes les unions accomplies entre des personnes liées par des empêchements de consanguinité ou d'affinité depuis le second degré égal jusqu'au quatrième ; tandis que, sans une préalable dispense, l'Église catholique les déclare toutes invalides, incestueuses et concubinaires.

Cette loi prétend conférer à l'autorité civile les pouvoirs de dispenser sur des empêchements dirimants ; pouvoirs possédés par l'Église seule, puisqu'ils appartiennent à l'administration d'un sacrement. Elle prétend conférer encore à l'autorité civile la juridiction de juger sur des matières qui concernent la substance du ma-

riage, ordonnant même aux tribunaux de n'avoir dans leurs jugements d'autre règle que les lois du canton, et leur défendant par conséquent de se régler d'après les lois de l'Église ; tandis que c'est un dogme de cette même Église que les causes matrimoniales appartiennent aux juges ecclésiastiques. Il est donc de toute évidence que cette loi est essentiellement contraire à la doctrine de l'Église catholique. Et en prétendant admettre comme valides, ainsi que le soussigné vient de l'exposer, des unions que l'Église déclare invalides, incestueuses et concubinaires, il est prouvé par ce seul fait que cette loi blesse la morale publique dans un canton aussi éminemment catholique que le Tessin.

Si l'on voulait objecter que dans d'autres pays on a porté de pareilles lois civiles sur le mariage, le soussigné citerait, pour toute réponse, celle que le Chef suprême de l'Église catholique donna à Sa Majesté le roi de Sardaigne en date du 19 septembre 1852.

« A ceci nous répondons, dit-il, que le Saint-Siége n'est jamais » demeuré indifférent aux faits que l'on cite, et qu'il a toujours » réclamé contre ces lois depuis le moment où leur existence lui a » été connue ; les documents où sont consignés les remontrances » faites à ce sujet se conservent encore dans nos archives. »

En revendiquant ici les droits de l'Église sur les mariages, le soussigné n'entend nullement restreindre ceux de l'Etat et l'empêcher d'agir en cette matière dans les limites de ses attributions. Ainsi en laissant à l'Église ses droits sacrés de déterminer tout ce qui constitue le mariage comme sacrement, et prenant acte de ce qu'Elle a établi sur ce point pour la sanctification des époux et des familles, l'autorité laïque a seule la compétence de régler ce qui concerne les effets civils du mariage et de statuer dans ces limites tout ce qu'elle juge nécessaire au bonheur temporel des familles et au maintien de l'ordre public.

Enfin le tit. Grand Conseil du Tessin, par la sanction qu'il a donnée à la susdite loi, a non-seulement méconnu la constitution cantonale (sur quoi le soussigné se reporte à sa protestation du 30 juin contre la loi politico-ecclésiastique), mais il a encore blessé la constitution fédérale qui garantit dans toute la Suisse le libre exercice du culte catholique. C'est donc à la sagesse du haut Conseil fédéral, gardien du statut fédéral, qu'il appartient de faire droit aux justes réclamations du soussigné, réclamations qui, tout en sauvegardant la doctrine et les droits sacrés de l'Église dans le Tessin, tendent en même temps à faire disparaître parmi le peu-

ple de ce canton une agitation fâcheuse, une cause sérieuse de division et de désordres, et enfin à écarter de graves questions religieuses, sur les principes desquelles il sera toujours impossible de transiger.

Le soussigné saisit, etc.

Lucerne, ce 20 juillet 1855.

Le chargé d'affaires du Saint-Siége,

Signé, J. BOVIERI.

— On lit dans un journal protestant de Genève :

« **Zurich, Saint-Gall, Glaris, Thurgovie.** — La Suisse orientale est maintenant travaillée par une question qui, pour n'apparaître que comme un point dans son atmosphère d'ailleurs si paisible, n'en est pas moins grosse d'avenir et d'orages. Il s'agit du catéchisme. A part la ville de Saint-Gall qui, jusqu'en 1812, eut le catéchisme de Heidelberg, on se servait assez généralement dans la Suisse orientale d'un formulaire datant de la réformation, où les doctrines de l'Évangile, rigoureusement accentuées, se trouvent exprimées dans ce langage du XVIe siècle qui n'offre pas la moindre prise au rationalisme le plus adouci. Cette précision ne faisait pas le compte du clergé de ces contrées, où la vieille orthodoxie ne compte que peu d'adhérents, *rari nantes*. Zurich le premier donna le signal de la défection. Il y a déjà plusieurs années que le synode zuricois a rédigé et le Grand Conseil approuvé un catéchisme à *tendances plus libérales*, selon l'expression consacrée. Malgré cette décision, quelques pasteurs persistaient à ne rien innover dans leurs paroisses ; mais, si nos informations son exactes, une résolution récente les oblige à reconnaître et à accepter ce que leur conscience ne peut que trouver déplorable. L'exemple de Zurich a été suivi à Saint-Gall, et le sera bientôt, selon toute probabilité, à Glaris et dans la Thurgovie. Le nouveau catéchisme de Saint-Gall, rédigé avec beaucoup d'habileté, n'effarouche pas à première vue ; il reproduit presque intégralement les demandes auxquelles le peuple est habitué, mais dans les réponses, en effaçant ici un mot, là un autre, il émousse le dard des vérités les plus saisissantes. Trois pasteurs du Rheinthal ne se sont point laissé prendre à ces airs d'orthodoxie, ils ont dans le synode d'abord, dans le public ensuite, protesté énergiquement contre cette invasion d'une théologie malsaine. Leur voix (pour le moment du moins, car nous croyons aux promesses faites à la fidélité), leur

voix s'est perdue sans écho, et l'acte du synode a reçu la sanction unanime du Grand Conseil protestant. En Thurgovie, l'examen de cette question délicate est confiée à une commission dont le choix n'annonce pas des changements plus heureux. Il est triste, sans doute, de voir le témoignage de l'Évangile s'affaiblir dans des contrées où il brilla jadis d'un vif éclat ; mais la clarté des positions n'a qu'à y gagner. Un catéchisme fidèle entre les mains d'une Église qui n'en apprécie pas la valeur, est sans utilité, tandis que l'absence du formulaire orthodoxe a le double avantage de mettre en évidence le mal auquel il faut remédier, en faisant peser sur les amis de la bonne cause une responsabilité dont l'aiguillon est toujours salutaire. »

Cela veut dire, en français, que dans la Suisse allemande, comme partout ailleurs, le protestantisme se résout en un pur déisme. On remarquera que sur des centaines de pasteurs, il s'en est trouvé *trois* pour protester contre *cette invasion d'une théologie malsaine.*

ÉTRANGER. — Rome. — Dans le consistoire secret du 26 juillet, le Saint-Père a prononcé deux allocutions, l'une sur les affaires ecclésiastiques de l'Espagne et de la Suisse, l'autre sur celles du Piémont.

Dans la première, après avoir rappelé les événements qui viennent de s'accomplir en Espagne dans l'ordre religieux, donné des éloges à la nation si profondément catholique, à l'épiscopat, au clergé et à tant d'illustres laïques qui se sont signalés par leur piété et leur soumission envers l'Église et le Saint-Siége, Sa Sainteté annonce qu'il a rappelé son chargé d'affaires, il réprouve et abroge les lois et décrets portés contre l'Église, contre sa liberté et ses droits, les déclare nuls et d'aucune valeur.

Passant à la Suisse, le Saint-Père exprime sa douleur sur l'état

lamentable de l'Église en ce pays. « Là aussi, dit-il, la liberté et la puissance de l'Église catholique sont opprimées, l'autorité des évêques et de ce Saint-Siége est foulée aux pieds, la sainteté du mariage et du serment est violée et méprisée, les séminaires des jeunes clercs et les monastères des ordres religieux sont ou complètement détruits ou soumis absolument à la juridiction arbitraire du pouvoir civil; la collation des bénéfices et les biens ecclésiastiques sont usurpés, et le clergé catholique est indignement et misérablement poursuivi et persécuté.

Dans la deuxième allocution relative au Piémont, le Saint-Père déclare que les peines ecclésiastiques dont il menaçait dans son dernier consistoire tous les auteurs, complices et coopérateurs quelconques des lois dirigées contre les propriétés et les droits de l'Église, ont été réellement encourues par ceux qui ont participé à la dernière loi contre les ordres religieux, ou qui prêtèrent les mains à son exécution.

Amérique. — Les prélats réunis en concile à Baltimore demandent l'établissement d'un nouvel évêché pour l'Etat de la Caroline du Nord. On se rappelle que ce fut dans cet Etat qu'eut lieu, il y a quelques mois, la conversion de M. Ives, évêque protestant.

Les évêques assemblés en concile à Cincinnati insistent, dans leur adresse aux fidèles, sur la nécessité de l'éducation religieuse de la jeunesse, et mettent en évidence le danger que court l'enfance dans les écoles mixtes, où elle est sans cesse en contact avec l'hérésie et l'infidélité. Ils manifestent leurs vœux ardents de voir dans les campagnes, aussi bien que dans les villes, une école catholique s'élever à côté de chaque église.

Deux nouvelles cathédrales ont été consacrées récemment, l'une à Buffalo, dans l'Etat de New-York, l'autre à Pittsburg, le Birmingham des Etats-Unis.

L'évêque de Louisville vient d'ouvrir au culte deux nouvelles églises dans sa ville épiscopale. A cette occasion, le prélat a fait remarquer avec joie que cette ville, où, il y a quinze ans, on ne voyait qu'une seule église, en compte déjà sept aujourd'hui, et que chacune possède une école catholique. Il y a vingt-trois églises catholiques dans la ville de New-York.

Naguère on annonça qu'une solennité allait avoir lieu dans le voisinage de Philadelphie. On devait poser la première pierre

d'une nouvelle église. Les catholiques de la ville résolurent d'ajouter par leur grand nombre à l'éclat de la cérémonie et de contribuer par leur générosité à la construction de l'édifice. Six convois express, dont trois n'avaient pas moins de trente-neuf voitures, suffirent à peine à les amener. Au nombre de plus de dix mille, ils entourèrent le prélat et le clergé. La quête, qui est d'usage en ces circonstances, fut aussi glorieuse à leur piété qu'utile à l'entreprise.

On lit dans le *Menasha-Wiscoonsin-Advocate* : Les *Know-Nothings* de notre petite ville viennent de décréter l'érection d'une loge maçonique. A cette nouvelle, nos citoyens catholiques, se joignant à leurs frères de Neenah et d'Appleton, organisent une commission qu'ils chargent de construire sans délai une belle et grande église. Tout le monde s'empresse de contribuer à l'entreprise. M. Mackinnon donne gratuitement le terrain convenable. Aussitôt l'édifice s'élève comme par enchantement. Il sera probablement achevé avant même que la loge ne soit meublée. »

Les Pères du septième concile de Baltimore avaient proposé l'érection d'un nouveau siége épiscopal à Portland, pour l'Etat du Maine, l'un des centres les plus considérables des manœuvres des *Know-Nothings*. Mgr Bacon, sacré récemment pour ce nouveau siége, a fait son entrée solennelle dans sa nouvelle ville épiscopale au milieu d'une immense multitude de catholiques et de protestants. La grand'messe fut chantée par le R. P. Bapst. On se rappelle que c'est le même missionnaire qui, il y quelques mois, à Ellsvorth, dans le même Etat, a failli périr victime de la fureur des *Know-Nothings*.

Le savant évêque de New-York, voulant secourir dans le besoin un de ses orphelinats, annonça que la collecte qui se ferait le dimanche suivant dans les églises de sa ville épiscopale, serait destinée au soulagement des orphelins. Le résultat dépassa ses espérances : la somme recueillie s'éleva à plus de 5000 dollars ou 26,000 francs. »

— Le *Daily-Times* de New-York annonce la conversion au catholicisme du célèbre historien américain Bancroft.

Allemagne. — La fête de la proclamation de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge n'a été célébrée à Vienne que le 24 juillet, à cause du séjour prolongé à Rome de l'archevêque, Mgr de Rauscher. Nulle part l'enthousiasme n'a été plus grand,

nulle part les cœurs n'ont été plus expansifs. Cette fois encore le jeune empereur François-Joseph et son épouse ont donné l'exemple en assistant aux solennités, à la cathédrale, avec toute leur cour. Sa Majesté avait, de plus, exprimé le désir qu'une procession se rendit jusqu'au pied de la colonne votive érigée en 1647 sur la grande place de la Cour par l'empereur Ferdinand III. Le théâtre de la cour fut fermé et toutes les affaires publiques durent chômer. La feuille officielle renfermait le programme de la fête, et à sa suite toutes les feuilles du pays annonçaient la fête comme le plus grand événement. Le samedi 23, dit la feuille rédigée par l'abbé Kolping à Cologne sous ce titre : *Rheinische-Volks-Blætte*, l'archevêque inaugura la fête par un sermon à la cathédrale, où l'on voyait une foule immense d'hommes d'Etat, de soldats, d'hommes du peuple, tous attentifs à la parole du pontife. Le lendemain, l'archevêque pontifia à la cathédrale en présence de Leurs Majestés et de tous les archiducs et archiduchesses, qui y assistaient en brillant costume. Il en fut de même aux vêpres solennelles, qui commencèrent à 4 heures de l'après-dînée, après laquelle la procession se mit en marche. Impossible de rendre le spectacle qui s'offrit à l'admiration des spectateurs attendris et édifiés. L'Association de compagnonage chrétien, invitée spécialement par Sa Majesté apostolique, les orphelins, la jeunesse de toutes les écoles, le clergé de toutes les paroisses de la capitale et des faubourgs, la magistrature, les membres de l'Université, qui s'est toujours distinguée par son zèle pour le glorieux privilége de Marie, les ministres, les hommes d'Etat, tous en habit de gala, le chapitre métropolitain, le prince-archevêque de Vienne, suivi de S. Em. le cardinal Viale-Prela, pro-nonce apostolique, les archiducs et archiduchesses, ensuite l'empereur et l'impératrice, entourés d'un brillant état-major et des hauts dignitaires de la cour, enfin les gardes impériales qui terminaient la procession ; mille bannières déployées, mille croix en or ou en argent, une foule immense, partout l'ordre et la dignité ; le son de toutes les cloches de la ville, le chant de cantiques à la Mère de Dieu, la récitation du chapelet par des milliers de fervents enfants de la Vierge, la jubilation de plusieurs chœurs de chant alternant avec la musique, réunissez tout cela, et vous pourrez vous faire une petite idée de ce qui se passait entre la cathédrale et la colonne de Marie immaculée. La colonne elle-même était ornée de trophées et de fleurs, et à ses pieds s'élevait un autel qu'avait fait construire le bourgmestre de la ville. Les compa-

gnons entonnèrent le *Salve Regina*, ensuite l'archevêque récita les litanies de la Sainte Vierge, auxquelles répondait d'une seule voix tous les assistants. Il fut imposant et sublime le moment où le pontife, du haut de l'autel, donna la bénédiction à ces milliers d'hommes prosternés devant leur Mère, et parmi lesquels on pouvait voir le successeur de Rodolphe de Habsbourg, de Ferdinand III et de Léopold Ier venir et vénérer si filialement aujourd'hui la patronne spéciale de l'Autriche. Il était attendrissant de voir marcher derrière le prince de l'Eglise, comme les plus simples pèlerins, l'empereur et son épouse, qui refusa d'accepter un parapluie au moment où, avant d'entrer à la cathédrale, la pluie commençait à tomber. Nous ne dirons rien des illuminations vraiment féériques qui clôturèrent la journée. Le palais impérial, la colonne de la Vierge et la cathédrale présentaient un coup-d'œil ravissant ; tous les édifices publics et les maisons particulières brillaient de l'éclat de mille feux et disaient d'un manière bien éloquente que Vienne, sous François-Joseph, n'est plus la Vienne de Joseph II.

Vers les onze heures du soir on vit l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur, venir prier aux pieds de la statue de Marie.

L'ABBÉ ANTONIO ROSMINI-SERBATI.

L'abbé Antonio Rosmini-Serbati, philosophe célèbre et en outre fondateur pieux d'un nouvel ordre religieux, est mort dans la nuit du 30 juin au 1er juillet. Né à Rovereto le 25 mars 1797, d'une des plus illustres familles du diocèse de Trente, il se consacra dès sa plus tendre jeunesse à l'état ecclésiastique. En 1827 et 1828, il recueillit et publia à Milan, en deux volumes, divers opuscules philosophiques, qui portèrent un grand coup à l'école sensualiste dominante alors en Italie. En 1830, il fit paraître à Rome en quatre volumes son *Nouvel essai sur l'origine des idées*. Il confia ensuite aux soins de l'imprimeur Pagliani, de Milan, la publication en 30 volumes in-8 de ses œuvres tant éditées déjà qu'inédites.

En même temps, il méditait la fondation d'un nouvel Institut religieux; pendant le carême de 1828, s'étant retiré dans la retraite du Mont sacré du Calvaire de Domo-d'Ossola, il y écrivit la règle et les constitutions des prêtres de l'Ordre de la Charité, vulgairement appelés Rosminiens : cette règle et ces constitutions furent approuvées par le Saint-Père, dans son décret du 20 septembre 1838. En 1849, l'abbé Rosmini publia son traité sur les *Cinq plaies de l'Église* et un autre ouvrage sur la Constitution. Ces livres furent de la part du Saint-Siége l'objet d'une condamnation à laquelle l'auteur se soumit. Il y avait un an qu'il avait fait paraître à Turin son *Traité de la logique*, et la mort l'a enlevé au moment où il venait de mener à fin son exposition de la philosophie d'Aristote. Quant aux autres ouvrages de l'abbé Rosmini, la Sainte Congrégation de l'Index a rendu une décision très-honorable pour le célèbre fondateur de l'Ordre de la Charité.

SOYONS UNIS

SERMON D'OUVERTURE POUR LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ PASTORALE SUISSE A GENÈVE, LE 8 AOUT 1855.

Par J. MARTIN, pasteur à Genève.

I.

Un pas de plus dans la voie de la logique et des aveux sincères, et M. Martin était catholique. Il prêche la nécessité de l'union. « C'est un devoir sacré pour nous protestants, d'être unis, dit-il pages 15 et 16. Mais que c'est difficile ! Est-ce même possible ?.. La grande difficulté tient au principe même du protestantisme, *le libre examen*, c'est-à-dire l'obéissance à la Bible seule, lue sans doute avec un esprit de foi et de prière, mais interprétée librement par la conscience de chacun. C'est là l'inépuisable source des divisions protestantes ; l'histoire l'atteste et nos adversaires le proclament assez haut. Ou renoncez à votre principe, nous disent-ils, pour prendre celui de Rome, ou renoncez à l'union.

« A Dieu ne plaise que nous renoncions jamais à notre principe ! »

Singulier raisonnement ! singulière conclusion ! L'union est un devoir ; le principe protestant est une inépuisable source de divisions. Gardons-nous de renier ce principe.

Suivons l'orateur ; et afin de ne pas défigurer sa pensée, nous citerons souvent ses propres expressions. Voici comment il essaie de concilier des choses incompatibles :

« Que le principe protestant engendre nécessairement et par la constitution même de l'esprit humain, des diversités entre nous, je le reconnais. Mais la *diversité* n'est pas la *désunion;* celle-ci vient de Satan, la première vient de Dieu. On a dit, avec raison, que la grandeur et la beauté des œuvres du Tout-Puissant se font connaître à ce constant caractère : l'*unité dans la variété;* efforçons-nous, en ceci comme en tout, d'imiter Dieu. » (P. 16, 17.)

Cette première explication ne supporte pas l'examen.

Le raisonnement de M. Martin est donc celui-ci : L'unité dans la variété est possible, elle est même un fait existant dans l'univers physique. En conséquence, il peut y avoir et il y a union entre les églises protestantes, « puisqu'il y a dans toutes la foi à l'Évangile, et par conséquent un terrain commun où, tout en conservant leurs différences spécifiques, elles peuvent se traiter de sœurs et unir leurs efforts pour l'avancement du règne de Dieu sur la terre. » (P. 18.)

Premièrement, si cette union existe, je ne vois pas pourquoi M. Martin la prêche et la recommande avec tant d'instance. Son discours porte pour épigraphe : *Tout royaume en division devient un désert, et toute ville ou toute maison en division ne peut subsister.* La première partie, qui a pour titre : *L'union est un devoir*, se termine par les paroles suivantes : « La voix de la raison, la voix de la conscience, la voix de l'Évangile, crient également à tous ceux qui se parent du titre de chrétiens protestants, surtout à nous, ministres du Seigneur, qu'il faut, pour le salut de nos églises et pour le nôtre, non pas nous diviser, mais nous unir et nous aimer. »

D'une part donc il faut, dit M. Martin, pour le salut de nos églises et pour le nôtre, non pas nous diviser, mais nous unir et nous aimer. D'un autre côté, les églises protestantes s'appuient sur la Bible, « qui est pour elles un terrain commun ; »

et alors, pourquoi inviter toutes ces églises à se tendre « la main d'association?» « Nous devons nous unir : l'union fait la force. Nous devons nous unir : l'histoire prouve que pour toute société ici-bas, grande ou petite, royaume ou famille, les divisions intestines sont un principe certain d'affaiblissement et de mort. Nous devons nous unir : car nos églises se trouvent en face de deux adversaires redoutables, plus redoutables qu'on ne l'eût imaginé il y a quelques années, le catholicisme et l'incrédulité. Aux prises avec de tels ennemis, que bien des circonstances favorisent et qui ne reculent devant aucun moyen de succès, que deviendront nos églises, si elles se divisent et consument leurs forces en divisions intestines? » Et c'est après ces tirades plaintives que l'orateur s'écriera : « Notre principe engendre des diversités entre nous, à la vérité; mais la diversité n'est pas la désunion. »

Encore un coup, si l'union est dans votre camp, si elle y est même nécessairement à la manière élastique dont vous entendez votre principe, pourquoi la demandez-vous à grands cris, au nom de la raison, de la conscience et de l'Évangile? On ne cherche pas, on ne réclame pas ce qu'on possède.

Jamais, non jamais un prédicateur catholique n'est monté en chaire pour inviter son Église à l'unité. Il se contente de dire : l'unité est nécessaire, elle est même un caractère distinctif de la véritable Église de Jésus-Christ. Or, cette unité, l'Église catholique la possède; l'Église catholique est donc le vrai bercail de Jésus-Christ. Voilà comment les prêtres catholiques parlent de l'unité, et pour peu que M. Martin ait le désir d'entendre l'un d'eux sur ce sujet, il sera aisé de le satisfaire tout à l'heure. Mais pourquoi lui-même n'a-t-il pas tenu ce langage?

On me répondra peut-être qu'il n'a pas voulu parler de l'unité doctrinale, dogmatique, manifestement impossible chez les protestants, mais seulement de la concorde des volontés et des cœurs, et qu'il n'a prétendu recommander que la tolérance et la charité réciproques, choses toujours bonnes à rappeler et à inculquer. Soit; vous allez voir que c'est moins là une porte pour sortir d'un labyrinthe que pour y entrer.

II.

Un directeur de théâtre a besoin de faire figurer un roi dans une représentation... Mais un directeur de théâtre n'a pas des rois dans sa troupe. Que fait-il? Il affuble un de ses acteurs d'un manteau royal, lui met à la main un sceptre et sur la tête une couronne. Voilà un roi ; oui, mais un roi de comédie, un roi sans réalité, un simulacre, un fantôme de roi. De même (et je proteste contre toute application malveillante et incongrue de cette comparaison), de même M. Martin sait que l'union dont il apprécie la puissance, la valeur et la nécessité ; manque aux sectes protestantes. Il la veut pourtant ; il la lui faut. C'est alors que, pour le besoin de sa cause, il imagine, non pas lui le premier, une unité qui, examinée de près, se trouve n'être qu'un fantôme, une invention ridicule, absurde et anti-chrétienne.

Je demande la permission de prouver chacune de mes assertions.

Quelle est l'union, ou, pour parler plus juste, l'unité que Jésus-Christ a voulue et établie dans son Église?

La voici, suivant M. Martin :

Je crois ce que je veux ; toi, mon frère, crois ce que tu veux. Je crois blanc, tu crois noir. Pourvu que nous ayons une Bible et que nous détestions le catholicisme, ces différences importent peu. Pas de vacarme ; donnons-nous la main et soyons amis.

Je défie M. Martin lui-même de prouver que cette analyse, toute brutale qu'elle paraisse, n'est pas exacte. Jamais, dit-il, la moindre concession sur ce que je crois être la vérité de Christ ; un chrétien ne doit jamais rien sacrifier de sa foi, *pas même un iota.* — Et alors que va devenir votre unité? Car enfin, « avec votre confession de foi peuvent se trouver des interprétations fort différentes, peut-être même opposées sur quelques points. » (P. 19.) Et j'ajoute sur des points graves, essentiels. Or là où il y a opposition, contradiction, l'union n'est pas possible. « Elle est possible, réplique M. Martin. Il suffit que chacun, tout en défendant avec fermeté l'opinion qu'il croit vraie,

admette paisiblement ce fait : la vérité chrétienne se présente différemment à nous et à nos frères. C'est ainsi que nous conserverons l'unité par le lien de la paix. »

La vérité chrétienne se présente différemment à nous et à nos frères! La phrase est habile; mais elle est encore plus incroyable. On a toujours accordé qu'une vérité peut se considérer sous plusieurs faces; mais que la même vérité puisse se présenter différemment à l'un et différemment à l'autre, c'est la première fois que je l'entends dire. Comment un homme qui a un peu de métaphysique et de logique, un peu de raison, peut-il énoncer un tel paradoxe? La vérité se présente différemment à nous et à nos frères! C'est joli. Représentez-vous un professeur de mathématiques qui propose à trente auditeurs un problème à résoudre. Il peut y avoir, sans doute, plusieurs manières, plusieurs procédés pour arriver à la réponse, à la vérité cherchée. Mais, après tout, cette vérité ne saurait être multiple; elle est une et unique. Et supposez que les trente écoliers apportent à leur maître des solutions toutes différentes entre elles et de celle que lui-même a obtenue, vous lui conseillerez sans doute de se consoler par la pensée que la vérité s'est présentée différemment à lui et à eux. Assurément cela prête à rire. Or, la vérité religieuse ne serait-elle pas aussi absolue, aussi certaine, aussi vraie que la vérité mathématique?

La vérité se présente différemment! Appliquez ce fait prétendu aux mystères les plus sacrés, aux questions les plus fondamentales de la révélation; que restera-t-il du christianisme? Rien. Voyez plutôt :

Le baptême est-il nécessaire? En voilà un qui dit : Attendez que l'homme ait la raison pour le baptiser, et si vous ne conférez de nouveau le baptême à ceux qui l'ont reçu dans l'enfance, ils sont damnés; c'est la doctrine de la Bible.

Un autre : La Bible ne dit pas cela; elle dit que l'enfant a une âme, qu'il faut la sauver, et que pour la sauver le baptême est indispensable.

Un troisième : Vous êtes tous de bonnes gens qui n'avez rien compris aux paroles de la Bible. Le baptême est une cérémonie de convenance et n'a rien d'essentiel.

Ces réponses vous semblent contradictoires, inconciliables? Mon Dieu, non! C'est simplement la vérité qui se présente différemment.

Dieu est-il un en trois personnes? — Oui. — Non. — Jésus-Christ est-il Dieu? — Oui. — Non.

Est-il permis de prendre plusieurs femmes, ou une seulement? — Oui. — Non, etc. «La vérité se présente différemment à nous et à nos frères. Acceptez paisiblement ce fait. C'est un sacrifice, mais un sacrifice nécessaire.»

Voilà où le protestantisme en est réduit. C'est la plus complète indifférence religieuse érigée en système; c'est la consécration et le patronage de toutes les erreurs possibles et l'anéantissement de toute foi. C'est la Bible rendue complice de toutes les absurdités.

Je demande maintenant si telle est l'unité que Jésus-Christ a eu l'intention de fonder dans son Église? Le bon sens répond non, par le motif que Jésus-Christ ne saurait être l'artisan d'une œuvre aussi mensongère. Cette unité plus que bizarre, dans le sein commode de laquelle Jésus-Christ lui-même est à la fois adoré comme un Dieu et regardé comme une créature, où sa divinité est reconnue et niée, ses sacrements rejetés et admis, la Trinité reçue et repoussée, etc., Jésus-Christ en serait l'auteur! Il y aurait en lui le oui et le non! L'apôtre saint Paul affirme précisément le contraire.

« Mais, demande M. Martin (p. 18), n'y a-t-il pas dans toutes les églises protestantes la foi à l'Évangile, et par conséquent un terrain commun où, tout en conservant leurs différences spécifiques, elles peuvent se traiter de sœurs? » Quoi! il suffira aux éléments les plus disparates d'un terrain commun pour constituer l'unité! Autant vaudrait-il dire que deux hommes qui sont en présence le fer à la main, sont unis, parce qu'ils sont sur un terrain commun. Comment! M. Coquerel repoussera à peu près tout ce que croit M. Bost, M. de Gasparin niera les affirmations de M. Schérer, M. Malan adorera comme Dieu celui dont M. Archinard fait un être sans divinité; et vous voulez que MM. Coquerel, Bost, de Gasparin, Schérer, Malan et Archinard soient unis quand même! Quelle union! quelle unité! Je me

figure un gouffre où sont entassés pêle-mêle des lions et des agneaux, des vautours et des colombes; il y a là, certes, des différences spécifiques fortement tranchées, il y a aussi un terrain commun. Voilà votre unité. On l'a appelée une anarchie vivante, le mot n'est que juste.

M. Martin prend pour terme de similitude l'univers, qui est l'ouvrage du Très-Haut, et où l'unité brille dans la variété. Premièrement, comparaison n'est pas raison. Secondement, si l'alliage est possible entre des substances matérielles, il ne l'est pas dans le domaine intellectuel, entre l'affirmation et la négation, entre la vérité et l'erreur. Troisièmement, le monde physique, tout en nous offrant le spectacle de la variété, ne nous présente pas un amas de contradictions. Quelle association peut-il exister entre la lumière et les ténèbres? demande saint Paul. Et de fait, la nuit succède au jour et le jour à la nuit. Mais les vit-on jamais confondus dans un amalgame impossible, couvrir simultanément le même point du globe? Quelle monstruosité! Eh bien! cette monstruosité, M. Martin la veut en religion. En face de lui se dresse ce qu'il appelle bénignement des interprétations fort différentes, même opposées. En d'autres termes, et par une conséquence inévitable, il a devant lui le vrai, qui est la lumière, et le faux, dont les ténèbres sont l'image, et il leur dit : Embrassez-vous. Au reste, un mot suffit pour ruiner la comparaison de M. Martin. L'unité est compatible avec la diversité et la variété, mais elle n'est pas possible entre des choses contradictoires. Or le protestantisme abonde, non-seulement en variétés, mais en divisions, en contradictions, en oppositions, comme M. Martin le reconnaît lui-même plus loin. Pour étayer sa théorie, l'orateur cite des textes sacrés, par exemple, le passage suivant de la première épître aux Corinthiens : « *On ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ. Que si quelqu'un, pour bâtir sur ce fondement, emploie de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume, l'ouvrage de chacun sera connu, parce que l'épreuve du feu le fera connaître. Si l'ouvrage de quelqu'un qui aura bâti sur ce fondement subsiste, il en recevra la récompense. Si l'ouvrage de quelqu'un brûle, il perdra le fruit de son travail;*

mais, pour lui, il échappera : toutefois, comme au travers du feu.» Après quoi M. Martin s'écrie : « Quelle nette et vive exposition de la diversité des théologies et de la différence de leur valeur! Et avec cela, quelle parole large, chrétienne! » Je sais que des docteurs catholiques arguent de ce texte pour prouver le purgatoire. Quant à y trouver une nette et vive exposition de la diversité des théologies et de la différence de leur valeur, j'avoue que cela me passe. D'autres, sans doute, seront plus perspicaces; mais je confesse que j'ai lu et relu ces paroles avec la meilleure volonté d'y découvrir un mot favorisant la tolérance et l'union prêchées par M. Martin, et que je n'ai pas réussi (1).

M. Martin cite et renouvelle le conseil de l'Apôtre : Conservez l'unité de l'esprit par le lien de la paix (épît. aux Éph., ch. IV). Ici, je l'avoue, un sentiment de tristesse et de compassion me saisit. M. Martin a donc lu le IVe chapitre aux Éphésiens, et il parle de l'unité comme il le fait! Travaillez avec soin à conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix, car vous n'êtes qu'un corps, qu'un esprit, dit l'Apôtre. — Est-ce là le symbole de l'union rêvée par M. Martin? N'y a-t-il qu'un esprit, là où les esprits sont divisés? Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême, dit saint Paul. *Una fides*, une foi unique! L'Apôtre veut donc l'unité de foi, c'est-à-dire la croyance au même enseignement, l'adhésion aux mêmes vérités révélées. Et M. Martin admet les différences et les oppositions, et il entend que chacun garde soigneusement sa croyance individuelle et n'en sacrifie pas un iota. Selon saint Paul, Jésus-Christ a donné à son Église des apôtres, des prophètes, des prédicateurs, des pasteurs et des docteurs, afin que, les uns et les autres travaillant aux fonctions de leur ministère, nous parvenions *tous à l'unité d'une même foi* et d'une même connaissance de Jésus-Christ. Et M. le pasteur Martin ne veut pas de l'*unité de foi,* je crois l'avoir assez prouvé.

(1) Jurieu a aussi employé ce texte pour soutenir son système de l'unité de l'Église, lequel ne ressemble pourtant que de loin à celui que nous combattons. Les SS. Pères en ont donné plusieurs interprétations, mais pas une seule qui autorise le moins du monde l'un ou l'autre de ces systèmes.

Faisons ici une observation qui ne trouverait pas facilement sa place ailleurs. Suivant M. Martin, il est parfaitement permis de défendre avec fermeté l'opinion qu'on croit vraie (p. 20); c'est même notre devoir de chercher à propager la vérité chrétienne telle que nous croyons la connaître (p. 30). Comment concilie-t-il ces propositions avec celle-ci : Il faut admettre que la vérité chrétienne se présente différemment à nous et à nos frères. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il n'est plus d'accord avec lui-même. Car enfin, si je suis persuadé que mon voisin peut être possesseur de la vérité avec une interprétation opposée à mon interprétation, pourquoi travaillerais-je au triomphe de la mienne? Et si son sentiment, contraire au mien, n'est autre chose cependant que la vérité qui s'est offerte à lui autrement qu'à moi, puis-je défendre avec fermeté mon opinion, puis-je surtout chercher à la propager? Est-il loyal de supposer quelqu'un dans la vérité et de chercher à le convertir? Sans attacher beaucoup d'importance à ces questions, je les livre, en passant, aux hommes qui réfléchissent. Elles me paraissent faire de toute tentative de prosélytisme protestant un acte condamné par la conscience même de celui qui en est l'auteur.

Outre le texte sacré rapporté tout à l'heure, le *Discours d'ouverture* en contient d'autres où l'amour et le support mutuels, la mansuétude et la paix sont vivement recommandés. Qui l'ignore? l'Évangile ne respire que grâce et charité. Mais on accumulera en vain les textes, on n'en produira pas un seul qui signifie : prenez la Bible, croyez comme il vous plaira et suivant votre conscience privée; seulement, ne vous gourmandez pas les uns les autres, mais donnez-vous la main; cela suffit. Cette unité est celle de M. Martin. Nulle part elle n'apparaît dans l'Évangile.

M. Martin croit bien avoir découvert dans le Nouveau Testament certains faits en faveur de sa thèse. Il les cite principalement dans une note à la suite de son Discours. Pour abréger, contentons-nous d'en relever un seul. M. Martin veut à toute force mettre de son côté l'apôtre saint Paul. Voyez, dit-il, ce qui se passa au sujet de *la dissimulation* à laquelle se laissa en-

traîner Pierre, *par crainte de ceux de la circoncision;* faute pour laquelle Paul le reprit vivement *en présence de tous.* (P. 27.) Eh bien! oui, examinons ce fait, bien qu'il ne porte nullement sur une question de foi.

Saint Paul crut donc devoir réprimander saint Pierre. Quel dommage que celui-ci ne fût pas protestant et n'eût pas entendu le Discours d'ouverture! Comme il aurait eu beau jeu! Il aurait répondu à saint Paul : Pourquoi me censurer? Je crois comme vous à Jésus-Christ crucifié. Relativement à la ligne de conduite à suivre avec les judaïsans et les gentils devenus chrétiens, vous avez votre manière de voir; moi, j'ai la mienne, un peu différente, il est vrai. Mais ne savez-vous pas qu'avec notre confession de foi peuvent se trouver des interprétations fort différentes et même opposées? Nous avons foi tous deux à l'Évangile; ne sommes-nous pas, par conséquent, sur un terrain commun où, tout en conservant nos différences spécifiques, nous pouvons nous traiter de frères et unir nos efforts pour l'avancement du règne de Dieu sur la terre. Nous ne sommes pas du même avis, je le reconnais; mais la vérité s'est présentée différemment à vous et à moi. Voilà tout le prodige. Enfin je suis votre frère; pourquoi me reprendre et me condamner? Chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même; c'est pourquoi ne nous condamnons pas l'un l'autre.

Quel aurait été auprès de saint Paul le succès de ce plaidoyer emprunté à peu près mot pour mot au Discours d'ouverture? Ah! si les Apôtres avaient partagé les idées de M. Martin, saint Paul n'avait rien à répliquer; désarmé, il n'avait plus qu'à tendre la main à son collègue dans l'apostolat. Au lieu de cela, et M. Martin lui-même en fait la remarque, saint Paul reprend vivement saint Pierre en présence de tous. Evidemment l'unité et la tolérance chrétiennes n'étaient pas entendues par les Apôtres comme elles le sont par M. Martin. Et j'affirme que les traits sur lesquels il tâche de s'appuyer, peuvent ainsi, et avec plus d'avantage encore, se retourner tous contre lui.

Et maintenant qu'il a pu, de vive voix et par écrit, exposer le système protestant de l'unité religieuse, me permettra-t-il, à moi

obscur champion, de lui présenter une unité moins bigarrée, j'en conviens, mais plus vraie, plus majestueuse et plus biblique, j'en suis certain. Il a invoqué les Saintes Écritures; nous allons en appeler aussi à leur témoignage, et nous verrons si elles ne sont pas aussi formelles et aussi déclarées pour nous que contre lui.

« J'ai d'autres brebis, dit Jésus-Christ (évang. de st Jean, X, » 16), qui ne sont pas de ce bercail; il faut que je les y amène; » elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et » qu'un pasteur. » Telle est l'idée que le Sauveur nous donne de la société religieuse qu'il est venu instituer sur la terre. Un seul troupeau! Reconnaissez-vous là les innombrales sections du protestantisme, avec leurs dénominations particulières et leurs croyances opposées entre elles! Un seul troupeau! dont toutes les brebis entendent la même voix, celle de Jésus-Christ. Et Jésus-Christ, dans lequel il n'y a pas le oui et le non, Jésus-Christ serait, lui, l'auteur, le père et le pasteur de ce protestantisme dont les fractions, comme autant d'échos, répercutent l'une un son, l'autre un autre! Non, mon Dieu, cela n'est pas, et cela ne peut pas être.

Tout le monde connaît la prière touchante et sublime de Jésus-Christ à l'issue de la dernière cène. Il sollicite pour ses disciples les bénédictions de son Père; il appelle spécialement sur eux l'unité. Un avec son Père, dont il est l'image substantielle, la pensée et le verbe, il veut que les chrétiens présents et futurs soient liés entre eux par une semblable union. « Qu'ils soient sanctifiés, » dit-il (év. de st Jean, XVII). Et sanctifiés par quelle voie? Est-ce par l'erreur, par la tolérance et le respect d'opinions contradictoires? Non; mais « qu'ils soient sanctifiés » dans le sein de la vérité, » qui est immuable et une. M. Martin veut, au contraire, le salut des protestants et de leurs églises au moyen d'une unité qui renferme nécessairement l'erreur.

Les Apôtres ont pensé et parlé comme leur Maître. Écoutons saint Paul.

On lit dans l'épître aux Galates (I, 8): « Quand nous vous » annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous an- » noncerait un Évangile différent de celui que nous vous avons

» annoncé, qu'il soit anathême. » Pour ne pas encourir la condamnation, il faut donc prêcher ce que saint Paul prêchait. Or voici deux ministres; l'un annonce la divinité de Jésus-Christ, l'autre la nie. Nécessairement l'un des deux contredit saint Paul et tombe sous l'anathême, car le grand apôtre n'a pas enseigné le pour et le contre sur cette grave vérité. M. Martin ne veut pas d'anathême, et il couvre les deux antagonistes de son égide, protégeant l'un aussi bien que l'autre. Si M. Martin a raison, saint Paul a tort; mais si saint Paul est dans le vrai, que devient M. Martin avec son unité?

« Fuyez celui qui est hérétique, écrit le même Apôtre à son disciple Tite (ch. III), fuyez-le après un avertissement ou deux, sachant qu'il est condamné par son propre jugement. » Hérésie et hérétique sont des mots bannis du vocabulaire de M. Martin; sinon, je serais curieux de savoir quel sens ils y auraient. Saint Paul est moins facile; pour lui, l'hérétique est un être réel, et un être qu'il faut éviter. Et certes, M. Martin n'emploiera pas, à propos de ce passage, l'exégèse assez commode qu'il applique aux paroles suivantes de la Ire épître aux Corinthiens, VII, 12, 16 : « Ne vous unissez point avec les infidèles; car, qu'y a-t-il » de commun entre la justice et l'iniquité? Ou quelle union y » a-t-il entre la lumière et les ténèbres? Quel accord entre Christ » et Bélial, entre le temple de Dieu et les idoles? C'est pour- » quoi, sortez du milieu d'eux et vous en séparez, a dit le Sei- » gneur. » « Vous savez sans doute, ajoute M. Martin, que saint Paul parlait ici de se séparer des erreurs et surtout des impuretés des païens, bien plus que de leurs personnes.

Ce commentaire est assez forcé, ce me semble. L'Apôtre dit expressément : « Séparez-vous des infidèles, » et on lui fait dire : « Fuyez leurs erreurs et leurs impiétés. » Acceptons pour un instant cette interprétation. M. Martin expliquera-t-il de même les paroles adressées à Tite? Impossible. Évitez... dit saint Paul. Attendons : est-ce quelqu'un ou quelque chose seulement qu'il faut éviter? C'est un hérétique, un homme, *hæreticum hominem*, c'est un être qu'on aura averti une ou deux fois. Et M. Martin, qui possède probablement la langue d'Athènes mieux que moi, conviendra qu'il faudrait faire mentir le texte

grec pour entendre d'une chose, d'une opinion, et non d'un homme, le mot *nouthesia*, que j'ai rendu par *avertissement*. D'où je conclus que l'explication qu'il a donnée aux versets 12 à 16 du chap. VII de la 2e lettre aux Corinthiens est à peu près insoutenable; c'est évident. Pourquoi l'Apôtre, qui écrit à Tite : « Évitez les hérétiques, » écrirait-il à Timothée : N'évitez pas les idolâtres, mais seulement l'idolâtrie?

Comme confirmation, je ne ferai que placer ici, sans la moindre glose, cet autre passage, tiré de la 2e épître de saint Jean : « Quiconque ne demeure point dans la doctrine de Jésus-Christ, » mais s'en éloigne, ne possède point Dieu, et quiconque de- » meure dans cette doctrine, possède le Père et le Fils. Si quel- » qu'un vient vers vous, et ne fait pas profession de cette doc- » trine, ne le recevez pas dans votre maison, ne le saluez pas. »

M. Martin veut l'union des hommes, nonobstant la division des doctrines; on voit que les Apôtres ne sont pas de son avis.

Au reste, il y a dans le Nouveau Testament un mot contre lequel, fût-il seul, viendront éternellement se briser tous les efforts qui tendent à anéantir ou à dénaturer l'idée de la véritable unité religieuse, de l'unité telle que Jésus-Christ la veut. Ce mot, que j'ai déjà cité, est celui-ci : *una fides*. Il n'y a qu'une foi; la foi est une, unique comme Dieu. L'unité de foi, de croyance est donc dans les intentions et la volonté de Jésus-Christ. *Una fides!* Où sont les différences spécifiques, les interprétations différentes, même opposées? Où est cette vérité qui se présente différemment? Où est cette foi individuelle qui est autre chez celui-ci, autre chez celui-là, sans cesser d'être sincère chez tous les deux? Je regarde, j'écoute; et toutes ces subtilités ont disparu à ce seul mot : *una fides*, comme de légères vapeurs aux rayons d'un soleil ardent. Il est inutile, je dirais volontiers impossible, de commenter ce texte : *una fides*. Trouvez une formule plus resplendissante de clarté et de simplicité. Vous avez l'Évangile; mais grâce au libre examen, vous avez des interprétations différentes, opposées; chacun garde et défend la sienne, qu'il juge être la vérité. La croyance de l'un n'est pas la croyance de l'autre. M. Martin tolère ces dissidences dans la foi; il prétend s'appuyer sur saint Paul, et c'est saint Paul en per-

sonne qui répond par ce coup de tonnerre : *Una fides !* Coup de tonnerre, en effet, car rien n'est plus lumineux et plus rapide à la fois que ces deux mots : *una fides*.

Je n'ajouterai ici qu'une observation, qui m'est suggérée à l'instant. Le mot *unité* ne se trouve que dans deux endroits de la Bible ; il n'y est employé que pour recommander l'unité d'esprit et de foi. De cette unité que M. Martin désire, de cette unité par transaction, par accommodement, il n'en est pas question.

Je mets fin à mes citations. Peut-être fatiguent-elles déjà ; et elles fatigueraient certainement, si elles étaient aussi multipliées qu'elles pourraient l'être.

D'ailleurs (y a-t-il de ma part témérité à le dire?), je crois avoir prouvé suffisamment que l'union, l'unité religieuse est nécessaire ; que cette unité voulue par Jésus-Christ et par les Apôtres, ne consiste pas seulement dans un cercle qui embrasse les cœurs, mais dans la communauté d'une même croyance ; que cette unité, en un mot, est l'unité de foi. Je crois avoir également montré que cette unité n'existe pas chez les protestants, qu'elle est même irréalisable chez eux, à cause du principe du libre examen ; et que la seule unité à laquelle ils puissent et osent aspirer, ne ressemble à la véritable unité que comme le chaos ressemble à l'ordre. Le principe protestant est donc faux. Cette conséquence est rigoureuse ; je ne la cherchais pas, mais puisqu'elle se présente d'elle-même, je la recueille et la présente à mes lecteurs.

L'unité religieuse n'est-elle donc nulle part? « N'y a-t-il donc aucune puissance, aucune doctrine qui soit assez divine et assez humaine pour fonder la société des esprits sans sacrifier la liberté de la raison et les droits de la liberté? N'y a-t-il dans le monde aucun dogme public librement reconnu et accepté du pauvre, du riche, de l'ignorant, du sage et du savant? Ah! faites silence ! j'entends au loin et tout proche, du sein de ces murailles, du fond des siècles et des générations, j'entends des voix qui n'en font qu'une, la voix des enfants, des vierges, des jeunes hommes, des vieillards, des artistes, des poëtes, des philosophes, la voix des princes et des nations, la voix du temps et de l'espace, la voix profonde et musicale de l'unité! Je l'entends!

Elle chante le cantique de la seule société des esprits qui soit ici-bas ; elle redit, sans avoir jamais cessé, cette parole, la seule stable et la seule consolante : *Credo in unam, sanctam, catholicam apostolicam, ecclesiam.* — Ah ! oui, j'y crois ! ...

» La doctrine catholique a fondé des idées immuables, c'est-à-dire, chose merveilleuse ! des idées qui, malgré la mobilité des temps, malgré l'instabilité de l'esprit humain, ont subsisté toujours, et dans lesquelles on sent une racine de persévérance et d'immortalité, une racine granitique autant qu'elle est féconde, en sorte que tout ce qu'il y a de plus dur, le diamant, nous représente ces idées immuables, qu'a fondées la doctrine catholique, sans que leur opiniâtre dureté exclue leur mouvement et leur floraison dans l'univers. Eh bien ! cela est-il vrai ? Est-il vrai que l'immutabilité, sans laquelle l'unité des esprits n'est qu'une chimère, soit un don ou un effet de la doctrine catholique ? Quoi ! depuis dix-huit cents ans, tous les docteurs et tous les fidèles catholiques, tant d'hommes si divers de facultés, de naissance, de passions, de préjugés nationaux, tous ces évêques, tous ces papes, tous ces conciles, tous ces livres, tous ces millions d'hommes et d'écrits, quoi ! tous ont pensé et ont dit la même chose, et toujours ! Cela est-il possible ? Mais que pensent-ils donc, que disent-ils donc ? Écoutez, ils disent qu'il y a un Dieu en trois personnes, qui a fait le ciel et la terre ; que l'homme a manqué à la loi de la création ; qu'il est déchu et corrompu jusqu'à la moelle des os ; que Dieu, ayant eu pitié de cette corruption, a envoyé la seconde personne de lui-même sur la terre ; que cette personne s'est faite homme, a vécu parmi nous, et est morte sur une croix ; que par le sang de cette croix volontairement offert en sacrifice, le Dieu-homme nous a sauvés ; qu'il a établi une Église, à laquelle il a confié avec sa parole, des sacrements qui sont une source de lumière, de pureté et de charité, où tous les hommes peuvent boire la vie ; que quiconque s'y abreuve vivra éternellement, et que quiconque s'en sépare, en repoussant l'Église et le Christ, périra éternellement. Voilà la doctrine catholique, ce que disent aujourd'hui comme hier, au nord et au midi, à l'orient et à l'occident, ses papes, ses évêques, ses docteurs, ses prêtres, ses fidèles, ses néophytes :

idées fondamentales aussi bien qu'immuables, parce qu'elles décident de toute la direction active des intelligences qui en font profession. Trouvez-moi maintenant une éclipse à cette immutabilité; trouvez-moi une page catholique où ce dogme soit nié en tout ou en partie; trouvez-moi un homme qui, s'en étant écarté, n'ait pas été à l'instant chassé de l'Église, eût-il été le plus éloquent des écrivains, comme Tertullien, le plus élevé des évêques, comme Nestorius, ou le plus puissant des empereurs, comme Constance et Valens. Trouvez-moi un homme à qui la pourpre, ou le génie, ou la sainteté ait servi contre les anathêmes de l'Église, une fois qu'il a eu touché par l'hérésie à la robe sans couture du Christ?

» Certes, le désir n'a pas manqué de nous prendre ou de nous mettre en faute contre l'immutabilité. Car, quel privilége pesant à tous ceux qui ne l'ont pas : une doctrine immuable, quand tout change sur la terre! une doctrine que des hommes tiennent dans leurs mains, que de pauvres vieillards, dans un endroit qu'on appelle le Vatican, gardent sous la clef de leur cabinet, et qui, sans autre défense, résiste àu cours du temps, aux rêves des sages, aux plans des rois, à la chute des empires, toujours une, constante, identique à elle-même! Quel prodige à démentir! Quelle accusation à faire taire! Aussi tous les siècles, jaloux d'une gloire qui dédaigne la leur, s'y sont-ils essayés. Ils sont venus tour à tour à la porte du Vatican, ils ont frappé du cothurne ou de la botte; la doctrine est sortie sous la forme frêle et usée de quelque septuagénaire, elle a dit :

« Que me voulez-vous? — Du changement. — Je ne change pas. — Mais tout est changé dans le monde; l'astronomie a changé, la chimie a changé; la philosophie a changé; l'empire a changé; pourquoi êtes-vous toujours la même? — Parce que je viens de Dieu, et que Dieu est toujours le même. — Mais sachez que nous sommes les maîtres, nous avons un million d'hommes sous les armes, nous tirerons l'épée; l'épée qui brise les trônes pourra bien couper la tête d'un vieillard et déchirer les feuillets d'un livre. — Faites, le sang est l'arôme où je me suis toujours rajeuni. — Eh bien! voici la moitié de ma pourpre, accorde un sacrifice à la paix, et partageons. — Garde ta pour-

pre, ô César! demain on t'enterrera dedans et nous chanterons sur toi l'*Alleluia* et le *De profundis*, qui ne changent jamais. »

» J'en appelle à vos souvenirs, ne sont-ce pas là les faits? Aujourd'hui encore, après tant d'essais infructueux pour obtenir de nous la mutilation du dogme public qui fait notre unité, qu'est-ce que toutes les feuilles spirituelles et non spirituelles qui s'impriment en Europe ne cessent de nous reprocher? « Mais ne changerez-vous donc jamais, race de granit! ne ferez-vous jamais à l'union et à la paix quelques concessions? Ne pouvez-vous nous sacrifier quelque chose, par exemple l'éternité des peines, le sacrement de l'Eucharistie, la divinité de Jésus-Christ? ou bien encore la Papauté, seulement la Papauté? Dorez au moins le bout de ce gibet que vous appelez une croix! » Ils disent ainsi : la croix les regarde, elle sourit, elle pleure, elle les attend : *Stat crux dùm volvitur orbis*. Comment changerions-nous? L'immutabilité est la racine sacrée de l'unité; elle est notre couronne, le fait impossible à expliquer, impossible à détruire; la perle qu'il faut acheter à tout prix, sans laquelle rien n'est qu'ombre et passage, par laquelle le temps touche à l'éternité. Ni la vie, ni la mort ne l'ôteront de mes mains; empires de ce monde, prenez-en votre parti! *Stat crux dùm volvitur orbis*. » (1)

Entre cette unité catholique et celle de M. Martin, il y a la même différence qu'entre une draperie ample, grandiose, admirablement belle et d'une seule pièce, et un habit bariolé composé de cent morceaux qui ne sont unis que parce qu'ils sont cousus ensemble. On voudrait s'arrêter après ce magnifique tableau. Il console de la déception qu'on éprouve en mesurant le vide et les mesquines proportions de l'unité protestante. Mais il nous reste à relever certaines affirmations et certains aveux de M. Martin.

III.

Il est assez reçu aujourd'hui dans un certain monde qu'on ne

(1) P. Lacordaire. Conférence XXI.

peut, sans sourire de pitié, parler du moyen âge. M. Martin ne pouvait décemment se dispenser de lui jeter une pierre. « Qu'était devenue, demande-t-il, la vérité chrétienne au moyen âge, lorsque l'Occident tout entier la tenait ensevelie sous une couche épaisse de superstitions et d'erreurs? Sans doute elle se retrouvait au fond de quelques âmes, et Dieu ne l'avait pas complètement abandonnée : il le montra bien plus tard. Mais alors, dans toute cette Europe où avait brillé jadis la lumière de l'Évangile, vous le savez, des millions et des millions d'êtres immortels durent vivre et mourir au sein des plus profondes ténèbres; car, durant ces longs siècles, l'Évangile n'était pas même combattu... il était inconnu. Était-ce là l'œuvre de Dieu ou l'œuvre de l'homme? » On appelle cela de l'histoire. Sans doute, c'est de l'histoire; mais de l'histoire étudiée et présentée à la façon protestante, c'est-à-dire à un point de vue systématiquement anti-catholique.

On n'attend pas de moi que je réfute longuement de telles paroles. Cela m'entraînerait au-delà des bornes d'un article de Revue. D'ailleurs, je puis d'autant mieux m'exempter de ce travail, qu'il a été exécuté déjà plus d'une fois, et de main de maître. Que les hommes vraiment curieux de savoir ce que l'Église faisait de la Bible au moyen âge, prennent la peine de lire, par exemple, l'extrait suivant d'un de nos plus savants controversistes. Ils verront là autre chose que des assertions gratuites; ils y trouveront des dates, des noms propres et des faits, par conséquent de l'histoire proprement dite et de bon aloi.

« On dit et l'on répète que les catholiques n'aiment pas l'Écriture Sainte; que leur Église n'estime pas la parole de Dieu, qu'elle voudrait pouvoir la supprimer et mettre la lumière divine sous le boisseau pour l'éteindre. L'Église catholique n'a ni amour, ni estime pour la parole de Dieu! Est-il une autre Église qui place plus haut l'autorité des Écritures? est-il une autre église qui, comme la nôtre, établisse la règle qu'elle veut imposer aux hommes sur les paroles mêmes de ce livre sacré; et, par conséquent, est-il une église qui ait un intérêt aussi grand à

conserver et à enseigner cette parole? Ceux qui ont été élevés dans la religion catholique le savent, en effet, c'est les saintes Écritures à la main que l'Église réclame cette autorité, précieux et divin legs de son fondateur. Aussi non-seulement elle a aimé, elle a chéri l'Écriture, mais elle s'est montrée jalouse de la sainte intégrité du livre de Dieu, à un point que n'a jamais pu atteindre le zèle des autres communions chrétiennes. Direz-vous qu'une mère n'a point aimé son enfant, quand elle l'a réchauffé dans son sein; quand elle l'a nourri de sa substance; quand elle l'a protégé, arraché mille fois à la mort dont rien ne pouvait le sauver; quand elle a épuisé ses forces; quand elle n'a épargné ni ses sueurs, ni son sang, pour le préserver de la rage de ses ennemis, pour le dérober à leurs atteintes; quand elle est montée sur les échafauds pour mieux lui prouver son amour; quand elle a tout fait pour le rendre beau, aimable, estimable aux yeux des hommes? Si vous ne reculez pas devant l'injustice d'un pareil langage, dites alors, vous le pouvez, que l'Église catholique n'a pas chéri et estimé la parole de Dieu.

« Et d'abord, c'est elle qui a recueilli les divers fragments des auteurs inspirés et qui les a réunis de manière à en former un ensemble. A ceux qui diraient le contraire, je répondrais que le principe de l'unité catholique a seul pu amener les diverses églises à se communiquer les livres et les lettres adressés à chacune d'elles par les apôtres, et que c'est seulement grâce à cette communication que le canon des Écritures a été formé. Puis, n'est-ce point elle encore qui a employé les copistes par centaines, par milliers, à transcrire la parole de Dieu? et ces magnifiques exemplaires, éclatant d'or et de pourpre, n'ont-ils pas survécu au naufrage des empires, pour témoigner du respect de l'Église catholique pour le livre qu'elle multipliait par ses splendides copies? N'a-t-elle point fait, en outre, un précepte de l'étude des Écritures dans toutes les communautés religieuses, dans toutes les universités, dans tous les colléges ecclésiastiques? N'a-t-elle point voulu qu'en tous lieux, en tous temps elles fussent enseignées? Dans tous les siècles, n'a-t-elle point enfanté des hommes de science et de piété, qui ont con-consacré leurs labeurs à faciliter l'intelligence des Écritures,

par des commentaires pleins d'érudition et par des expositions nettes et précises qui en popularisaient la connaissance? Dans ces âges qu'on appelle des âges de barbarie, n'y avait-il point des savants hommes, comme Alcuin et Lanfranc, qui consacraient la plus grande partie de leur vie à éliminer du texte sacré les fautes et les erreurs qui s'y étaient accidentellement glissées? N'est-ce point à la persévérance de cette sollicitude que nous devons l'existence des Écritures? — L'Église catholique a tout fait pour la conservation des Écritures; on peut ajouter qu'elle n'a pas moins fait pour leur propagation. Avant qu'aucune version protestante de la Bible, quelle que fût d'ailleurs la langue, eût été publiée, il existait non pas deux, non pas cinq, non pas dix, mais d'innombrables traductions des Écritures; non pas des traductions manuscrites, mais des traductions imprimées et publiées pendant le court espace de temps qui s'écoula entre l'invention de l'imprimerie et l'avénement du protestantisme. Comme l'opinion contraire s'est répandue jusque parmi les catholiques, je sens le besoin d'étayer mon assertion en citant quelques faits à l'appui. — Prenons l'Allemagne, par exemple. Un ministre, qui se fit remarquer parmi les plus ardents promoteurs du jubilé protestant, parle de la version de Luther comme de la première qui ait été publiée en Allemagne. Il se contente de dire que « vers l'année 1446, une traduction dont l'auteur est resté » inconnu, fut imprimée en Allemagne; qu'à peine la réforme » eut-elle commencé, que Luther médita une traduction nouvelle.» Et il ajoute, quelques lignes plus bas : « qu'outre les traductions » faites par les protestants, il y en eût aussi de composées par » des théologiens catholiques, et que quelques-unes de ces dernières parurent presque aussitôt que celle de Luther. » Maintenant, pour vous faire juger quelle est l'exactitude de ces allégations, je me bornerai à mettre sous vos yeux une énumération des traductions catholiques et des éditions qui ont été publiées avant la traduction de Luther, commencée en 1523, mais qui ne fut terminée qu'environ onze ans plus tard. En premier lieu, il existe encore aujourd'hui un exemplaire d'une traduction imprimée si anciennement qu'il ne porte point de date, ni mention des presses d'où il sortait. En second lieu, une traduction

catholique de la Bible fut imprimée par Fust, en 1472, près de 60 ans avant que la traduction de Luther fut parachevée; une autre avait paru en 1467 ; une quatrième en 1472, et une cinquième en 1493. A Nuremberg, il y eut une version publiée en 1477, qui eut trois éditions successives, avant que la traduction de Luther parût. Il en parut une à Augsbourg, dans la même année, qui eut huit éditions, toujours avant qu'il fût question de celle de Luther. A Nuremberg, Koburg en publie une en 1483 et en 1488; il y en eut une encore à Augsbourg, qui parut en 1518 et fut publiée de nouveau en 1524, dans la même année où parurent les premiers livres de la traduction de Luther. Les éditions de cette dernière version d'Augsbourg se sont succédées si nombreuses jusqu'au temps où nous sommes, que je n'entreprendrai point de vous en indiquer le chiffre. — En Espagne, une traduction de la Bible parut en 1478, avant le travail de Luther et presque avant sa naissance. En Italie, dans le pays le plus directement soumis à la domination papale, les Écritures furent traduites par Malermi, à Venise, en 1471, et cette version eut dix-sept éditions consécutives, avant la fin du siècle, et trente-trois avant l'apparition de la Bible de Luther. Une seconde version d'une partie des Écritures fut publiée en 1472, une troisième à Rome en 1471, une quatrième, par Bruccioli, à Venise, en 1532, et une édition revue et corrigée par Marmochini, en 1538, deux ans après que Luther eut complété la sienne. Et toutes ces traductions de la Bible furent publiées, non-seulement avec les approbations et les autorisations ordinaires, mais avec celles de l'inquisition, qui approuva qu'elles fussent publiées, distribuées et répandues. — En France, une traduction fut publiée en 1478; une autre, par Ménand, en 1484; une autre, par Guiars de Moulins, en 1487 ; on pourrait plutôt appeler celle-ci une histoire de la Bible; enfin, une dernière, par Jacques-Lefebvre, en 1512. Cette dernière eut plusieurs réimpressions. Une traduction de la Bible, en langue flamande, fut publiée à Cologne en 1475, et, avant 1488, elle avait obtenu trois éditions; une seconde édition parut en 1518. Il y eut aussi une traduction bohémienne publiée en 1488, et trois fois réimprimée avant Luther; sans parler encore des versions orientales. En An-

gleterre, il est connu qu'il y avait des traductions de beaucoup antérieures à celle de Tyndal et de Wicklef. Sir Thomas More a fait observer que la sainte Bible, longtemps avant les jours de Wicklef, fut traduite en anglais et fut lue par les fidèles avec une grande dévotion et un grand fruit; et, si l'Écriture sainte fut si peu répandue, il faut l'attribuer à l'insuffisance des moyens mécaniques et au petit nombre des personnes qui savaient lire. » (1)

Que le lecteur impartial dise maintenant ce qu'il faut penser de cette phrase à effet : l'*Évangile n'était pas combattu... il était inconnu* (2).

Pauvre moyen âge! M. Martin aurait dû se souvenir pourtant que la belle cathédrale où il parlait doit l'existence à cette époque si décriée, à ces jours de ténèbres, de superstitions et d'erreurs, tandis que la Réforme, cette ère lumineuse, n'a su créer chez nous que le temple de la Fusterie. Et c'est encore à nous, les fils et les héritiers de ces ténèbres, à nous, pauvres catholiques, qu'il était réservé d'élever le seul édifice religieux dont Genève, à partir de Calvin, aura le droit de se glorifier.

L'*Évangile était inconnu*... Hélas! la Sainte Écriture, aujourd'hui, n'est pas inconnue; mais, en dehors de l'Église catholique, elle est mutilée, torturée, profanée et annihilée. L'un rejette une épître de saint Paul, l'autre l'évangile de saint Jean, un autre trois évangiles à la fois. Celui-ci refuse l'inspiration à certains versets; celui-là à des livres entiers. La Trinité, la divinité de Jésus-Christ et celle du Saint-Esprit, le péché originel, la régénération par le baptême, etc., etc., sont niés au nom de la Bible, dans Genève calviniste comme dans l'Allemagne luthérienne. Les communistes font servir des textes du Nouveau Testament à l'appui de leurs doctrines, les mormons citent des

(1) Conférences sur les doctrines et les pratiques les plus importantes de l'Eglise catholique, par N. Wiseman. Bruxelles 1845. Seconde Conférence, page 74 et suiv.

(2) On peut consulter aussi, sur ce même sujet, le § 286 de l'*Universalgeschichte der christlichen Kirche von Joh. Alzog*. Quiconque l'aura lu ne se hasardera pas à dire que l'Évangile était inconnu avant la Réforme.

exemples de l'Ancien en faveur de leur polygamie. Et à tant d'audace et d'impiétés, le protestantisme oppose pour toute barrière le libre examen. Belle barrière!

Je ne puis m'empêcher de citer *in extenso* l'alinéa suivant du *Discours d'ouverture* :

« Et à qui s'impose de plus haut le devoir de défendre la vété chrétienne, si ce n'est aux Églises qui la possèdent? — Mais, dira-t-on peut-être, quelles sont les Églises qui possèdent la vérité chrétienne? — Je n'ai pas besoin de recourir à des discussions dogmatiques pour l'établir, il me suffit d'un fait. Toute Église qui met la Bible au grand jour et qui la propage, combat pour la vérité; c'est là une conséquence irréfragable de cet autre fait : que tous les chrétiens, *sans aucune exception*, conviennent que la vérité divine est dans la Bible. Sans doute cette Église pourra errer, décheoir peut-être,.. (1) mais, tant qu'elle prendra pour guide et pour drapeau les Saintes Écritures, le remède est là, la vérité est là, et tôt ou tard elle y ranimera la vie et la foi. »

M. Martin demande donc quelles sont les Églises qui *possèdent* la vérité chrétienne? Et il répond : Toute Église qui met la Bible au grand jour et qui la propage *combat* pour la vérité. Combattre pour la vérité, est-ce la posséder? Pas toujours, à ce qu'il paraît. Et si vous adressez cette question à M. Martin, il vous répond que cette Église qui combat pour la vérité peut errer, décheoir peut-être... Voilà donc une Église qui possède la vérité chrétienne, ou qui combat pour elle (je ne sais pas précisément

(1) Je prends la liberté d'avertir M. Martin, dont le style est en général excessivement soigné, que ce *sans doute*, et ce *peut-être*, placés comme ils sont, jurent ensemble. Ils emprisonnent la même pensée qui ne sait auquel des deux se vouer. Sans être un puriste, et pour cause, j'ai déjà observé bien des fois que les auteurs protestants, surtout quand ils parlent religion et théologie, s'expriment avec infiniment moins de netteté, plus de vague et d'incertitude, que des écrivains catholiques inférieurs à d'autres égards Pourquoi s'en étonner? Le style c'est l'homme. La littérature religieuse du catholicisme et celle du protestantisme, mises en parallèle, fourniraient à coup sûr la matière d'un chapitre intéressant.

lequel des deux), et qui peut errer! Comment sortir de ce dédale? Ne craignez point. Tant que cette Église prendra pour guide et pour drapeau les Saintes Écritures, elle aura beau se tromper, le remède est là, la vérité est là!.. C'est à n'y plus rien comprendre. Le remède à l'erreur, suivant M. Martin, page 12, c'est l'Écriture, avec laquelle on peut errer, d'après M. Martin, page 12. La vérité est là. Où? L'expression n'est pas fort claire; ce n'est pas ma faute, ni même celle de l'auteur; c'est la faute d'une situation ennemie de la lumière. La vérité est là... Là, dans la Bible ou dans l'Église? Est-ce dans cette Église qui est errante et déchue? Évidemment non. Est-ce dans la Bible avec laquelle on peut errer et décheoir? Probablement oui. Et cette Bible, vous l'appelez un remède! Si vous voulez; mais vous dites vous-même que c'est un remède avec lequel on peut devenir malade. Je prends acte de cet aveu que la force des choses vous arrache. Vous avez reconnu et proclamé, le 8 août 1855, dans l'ancienne cathédrale catholique de Saint-Pierre, que l'on peut mettre la Bible au grand jour, être protestant, et en même temps errer et décheoir. Nous le savions; mais nous vous sommes reconnaissants d'en être convenu vous-même. Déjà nous avions une confession de saint Pierre à Rome; aujourd'hui nous en avons une à Genève, quoique d'une autre espèce. J'ai transcrit vos propres paroles; je veux les reproduire de nouveau textuellement, tant elles sont précieuses à mes yeux :

« Mais, dira-t-on peut-être, quelles sont les Églises qui possèdent la vérité chrétienne? — Je n'ai pas besoin de recourir à des discussions dogmatiques pour l'établir. Il me suffit d'un fait. Toute Église qui met la Bible au grand jour et qui la propage, combat pour la vérité; c'est là une conséquence irréfragable de cet autre fait : que tous les chrétiens, *sans aucune exception,* conviennent que la vérité divine est dans la Bible. SANS DOUTE CETTE ÉGLISE POURRA ERRER, DÉCHEOIR PEUT-ÊTRE... »

Oh! que je remercie M. Martin de n'avoir pas reculé devant cet aveu fait, si je puis parler ainsi, en plein concile protestant. En retour, je prie Dieu de l'amener dans le sein de cette Église

où il pourra lire la Sainte Bible aussi bien qu'aujourd'hui, avec cette seule différence qu'il ne pourra ni errer, ni décheoir.

Autre passage assez curieux : « Nos Églises, dit M. Martin, se trouvent en face de deux adversaires redoutables, plus redoutables qu'on ne l'eût imaginé il y a quelques années, le catholicisme et l'incrédulité. Ces adversaires marchent tête levée et enseignes déployées à la conquête du monde, et quelque contradictoire que cela paraisse, ils se promettent tous deux un triomphe définitif et prochain... que bien des gens semblent craindre. Pour le moment, ils ont un but commun, but qu'ils poursuivent avec une rare persévérance, c'est de renverser le protestantisme; l'un, parce que le protestantisme est libre, l'autre, parce qu'il est chrétien. Et quand ces adversaires n'unissent pas leurs efforts pour détruire l'objet de leur haine (ce qu'ils font souvent, hélas! nous pouvons le dire ici), ils ont l'étrange privilége de recruter des forces l'un pour l'autre. Que d'âmes jetées dans les filets de Rome par l'effroi de l'incrédulité anarchique, et que d'âmes jetées dans l'incrédulité par l'effroi du despotisme ultramontain! »

Remarquez, je vous prie, les dernières phrases : Ceux qu'effraie l'incrédulité, se réfugient dans le catholicisme... Ceux qui s'éloignent de Rome, se jettent dans l'incrédulité... A part la couleur nécessairement protestante des expressions, le P. jésuite de Ravignan n'aurait pas mieux dit. Certes, cet étrange privilége, comme vous l'appelez, n'est ni une gloire pour vous, ni un déshonneur pour nous.

Quant à ces mots : Le protestantisme est libre, le protestantisme est chrétien, il est facile d'en faire prompte et bonne justice. Le protestantisme est libre! Admettez-vous qu'il soit indépendant de tout frein; que, par exemple, il autorise la polygamie? Les Mormons, qui constituent une de vos Églises, en sont là! Nous vous laissons cette liberté. Mais vous-mêmes, vous n'en voulez pas. En ce cas, il n'est pas juste de dire absolument que le protestantisme est libre. Vous lui imposez vous-mêmes des limites. Le protestantisme est libre! Sans doute parce qu'il repousse l'autorité de l'Église. A ce titre, l'enfant qui mécon-

naît la voix de sa mère est libre aussi ; mais ni vous ni moi nous n'oserions le féliciter de cette liberté.

Le protestantisme est chrétien ! Est-il chrétien parce qu'il donne l'accolade fraternelle à ceux qui ne croient pas en Jésus-Christ et qui nient sa divinité ? Parlons franchement, M. Martin. Vous avez beau, quelques pages plus loin, vous approprier comme étant votre confession de foi ces paroles de saint Paul : *Je ne prétends savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.* Il n'en est pas moins vrai que vous n'avez pas eu le courage de graver le mot *adoration* sur le piédestal élevé par vous à Jésus-Christ. Près de vingt fois vous l'avez nommé, ce Jésus-Christ ; vous l'avez appelé Sauveur, Seigneur, Fils de Dieu. Vous ne lui avez jamais donné son titre le plus auguste et le plus glorieux, celui qui efface tous les autres, je veux dire le titre de Dieu. Est-ce inadvertance ? est-ce omission volontaire ? Je ne sais, et au fond peu importe. Je me contente de la réflexion suivante : On peut être protestant et refuser à Jésus-Christ la divinité et l'adoration (1). On ne saurait être catholique sans accorder à Jésus-Christ l'égalité parfaite avec le Père, la divinité proprement dite. Quel est donc le plus chrétien des deux, le protestantisme ou le catholicisme ? Je laisse à qui voudra le soin de répondre.

« A Dieu ne plaise (Discours d'ouverture, p. 16) que nous renoncions jamais à notre principe ! Ce serait échanger la foi personnelle contre la foi d'autorité, c'est-à-dire la foi vivante contre la foi morte, l'union directe avec Dieu contre l'union avec l'homme. »

Beaucoup d'allégations ; de preuves, point.

Cesser d'être protestant et devenir catholique, ce serait abdiquer la foi personnelle pour la foi d'autorité. Que signifie cela ? Je suis catholique ; ma foi ne m'appartient-elle pas ? n'est-elle pas aussi personnelle que la vôtre, à vous qui pouvez avoir des opinions, mais pas une croyance proprement dite ? Et ma foi, ne m'est-elle pas tellement personnelle, que je puis l'abjurer de-

(1) Voyez le numéro des *Annales* du mois de juillet 1855, p. 157 et suiv.

main, si je veux? La foi personnelle! Cela veut dire peut-être : Moi, A, en vertu du principe protestant, je crois que Jésus-Christ est Dieu; moi, B, en vertu du même principe, je crois qu'il ne l'est pas. Foi très-personnelle, en effet. Mais, Messieurs, permettez-nous de ne pas vous l'envier.

La foi d'autorité! la foi à l'Église. Et si c'est Jésus-Christ, si c'est Dieu lui-même qui la commande, cette foi, est-elle à dédaigner? Quoi! Jésus-Christ a dit : « Prêchez, enseignez, celui qui ne croira pas sera condamné... celui qui n'écoute pas l'Église devra être regardé comme un païen et un publicain. » Et parce que nous, catholiques, nous croyons à l'enseignement oral, et que nous écoutons l'Église, vous nous reprocherez d'avoir *une foi d'autorité?* Ce français, si peu académique qu'il soit, nous le comprenons. Oui, nous avons la foi d'autorité; vous ne l'avez pas; mais rappelez-vous que celui qui ne l'a pas doit être regardé comme un païen et condamné.

Répudier le principe protestant et embrasser le catholicisme, ce serait échanger la foi vivante contre la foi morte. Verbiage que tout cela! Montrez-nous votre foi par vos œuvres, et nous vous montrerons la nôtre.

La foi catholique, une foi morte! Quoi! elle n'a rien produit, rien amélioré? La liberté et la civilisation européennes, l'affranchissement des esclaves, l'instruction, l'éducation du peuple et de toutes les classes de la société, la sainteté et l'indissolubilité du mariage, les pauvres, les malades, les aliénés, les enfants trouvés ou abandonnés, les aveugles, les sourds-muets, le défrichement des terres, l'agriculture, les sciences et les arts, l'architecture, la musique, la peinture, la philosophie, l'éloquence et les lettres ne doivent rien à la foi catholique? Ah! messieurs, étudiez donc une bonne fois l'histoire, et si vous n'avez pas le loisir de remonter aux sources, lisez le *Génie du Christianisme*, par Chateaubriand, l'ouvrage du *Paupérisme*, par M. de Villeneuve; lisez surtout Balmès, *Du protestantisme comparé au catholicisme*, etc., etc.

Abandonner votre principe, ce serait échanger l'union directe avec Dieu contre l'union directe avec l'homme, dites-vous. Qu'est-ce que cela? L'union directe avec Dieu, c'est donc le pro-

testantisme; l'union directe avec l'homme, le catholicisme. Ah! oui, vous avez raison. Ces milliers d'hommes et de femmes qui renoncent à la famille et souvent à la patrie, pour vouer plus librement leur existence entière aux ignorants, aux pauvres, aux malades, aux blessés, aux sauvages et aux idolâtres, cela c'est le catholicisme, c'est l'union directe avec l'homme, n'est-ce pas? Et ces ministres qui écrivent des romans contre la virginité, et qui, veufs et âgés de 45 ans, se remarient dans notre ville de Genève avec de jeunes rentières de 20 ans, cela c'est le protestantisme; c'est l'union directe avec Dieu! Dérision!

En finissant son discours, M. Martin prie pour nous catholiques; il n'y a pas à s'y méprendre. « O Dieu! dit-il, bénis notre Église de Genève, et défends-la contre ses ennemis! Bénis ces ennemis eux-mêmes, Seigneur, bénis-les de la plus grande de tes bénédictions, en touchant leurs cœurs, en les amenant à la foi et à la vie chrétiennes! »

M. Martin nous permettra de lui rendre souhait pour souhait. Placé comme il l'est au milieu d'opinions contraires, et forcé par la nature du principe protestant, il n'a et ne peut avoir que des croyances mobiles et incertaines. Il affectionne le mot *opinion*, qui indique autant de doute que d'assurance, et il nous révèle involontairement, par des expressions telles que les suivantes, les fluctuations de tout protestant. Jamais, dit-il, la moindre concession sur ce *que je crois être* la vérité de Christ... (p. 18) Il est parfaitement permis de défendre avec fermeté l'opinion *qu'on croit vraie...* (p. 20) Liberté dans l'exposition et dans la défense de ce que chacun croit *être vrai...* (page 24) Décidons-nous à avoir confiance dans la puissance intrinsèque de la vérité chrétienne telle que *nous croyons la connaître..* (p. 30) M. Martin n'ose pas aller jusqu'à conseiller à ces coreligionnaires de garder et de défendre la vérité; il les invite seulement à défendre ce qu'ils *croient être* la vérité. Quelle certitude que celle-là! quelle foi profonde!

Pour nous, catholiques, nous ne flottons pas à tout vent de doctrine; nous avons des dogmes fixes et arrêtés, par la raison fort simple que la vérité ne change pas. *Veritas Domini manet in æternum.* Nous avons la foi; une foi qui, venant de Jésus-

Christ, participe à son immutabilité. *Christus heri hodiè et in sæcula*. Cet état de quiétude au sein de la vérité, M. Martin ne le connait pas. L'incohérence et la timide accentuation de ses idées religieuses et théologiques accusent visiblement les soucis et le vague d'une âme qui cherche et qui doute. Puisse-t-il aborder au seul port où il trouvera la perle de l'unité et le repos de l'esprit! J'ai nommé la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

C.

SITUATION DE L'ÉGLISE PROTESTANTE DE GENÈVE

JUGÉE

PAR LES PROTESTANTS LIBRES DE FRANCE.

Les *Archives du Christianisme* sont le journal des protestants *dissidents* de France, que nous appellerions ici les méthodistes ou mômiers. Ses rédacteurs sont MM. Monod, Astié, Gasparin, etc. Ce journal est en guerre ouverte avec le *Lien*, avec M. Coquerel et avec l'église protestante officielle. Les *Archives* représentent le protestantisme de Calvin, le *Lien* est rationaliste avancé.

Nous trouvons dans les *Archives* du 28 juillet un article de M. Astié, sur la question de la séparation de l'Église et de l'Etat à Genève. Cet écrivain soutient que l'union de l'église nationale protestante de Genève avec l'Etat est la ruine du protestantisme, et que la régénération ne peut avoir lieu que par la séparation. M. Astié espère peut-être qu'en tuant l'église nationale genevoise actuelle, l'église séparatiste deviendra maîtresse. Cet article nous paraît très-curieux par les nombreux aveux qu'il renrenferme; et, pour nous, simples annalistes, il nous importe d'assister paisiblement à la lutte toujours plus vive qui déchire les églises protestantes de la France et de Genève. Nous voyons bien les ruines se multiplier autour de nous; nous entendons bien

le son des trompettes matinales qui nous annoncent pour demain la *réforme*, la *régénération*, le *progrès*, la panacée universelle; et puis, nous ne voyons rien venir, que de nouvelles divisions et un nouvel acharnement.

Nous donnons en entier l'article de M. Astié, qui mérite d'être médité par chaque catholique de Genève, et nous signalons en particulier les propositions suivantes :

« L'église nationale genevoise *n'a plus de racines* dans les convictions. »

« La ville de Calvin est-elle ou non destinée à devenir, *dans le cours même de la présente génération*, la proie du papisme? »

« On peut dire d'avance *en quelle année* la population catholique aura la majorité. »

« Le protestantisme *ne peut se défendre* d'une manière victorieuse qu'en proclamant au plus tôt la séparation de l'Église et de l'Etat. »

« Le protestantisme *divisé* et *suspect* à la démocratie, ne peut pas même se défendre. »

« Est-il possible que le rude régime de l'union et de l'indifférence religieuse ait à ce point *énervé ce petit peuple?* »

« Dans le cas où la séparation ne serait pas promptement prononcée, avant peu nous verrions le catholicisme triomphant régner en maître à Genève. »

« L'idée de l'église selon M. Oltramare (du Grand Conseil), est *essentiellement différente de la religion.*»

« Cette idée est la transition entre l'ancien Etat protestant et l'Etat ultramontain *qu'il est déjà permis de prévoir.* »

« L'église nationale genevoise reçoit les coups les plus terribles de la main *de ses amis.* »

«L'église *multitude* de MM. Oltramare et Pictet, église essentiellement différente de la religion, est-elle donc l'unique ressource de la Rome protestante dans ses dangers pressants?

« Peut-être un respect *exagéré* de la tradition, l'*esprit* qui règne à Genève, ont-ils empêché M. le ministre Tournier et ses jeunes amis de sentir jusqu'ici tout ce qu'à de *déplorable* le recrutement de l'église nationale par le catéchuménat et son gou-

vernement par la *masse du peuple*, sans aucune garantie religieuse. »

« L'église démocratique tenue sur les fonts baptismaux par Jean-Jacques, et baptisée par le *Vicaire Savoyard*, ne saurait inspirer que de l'*horreur* à des ministres qui, etc. »

« Chose bien caractéristique, les jeunes ministres.... ne semblent pas être *plus au clair* sur les questions ecclésiastiques que ne l'étaient les dissidents au début du Réveil. »

« Encore quelques années, et il n'y aura plus qu'à se voiler la tête et à pleurer sur les ruines de la cité de Calvin, *après avoir peut-être versé du sang* pour maintenir les derniers vestiges de cette église essentiellement différente de la religion. »

« C'est parce qu'elle a été *infidèle au principe chrétien,* que la Rome protestante a été entraînée à *deux* doigts de sa perte. »

« Nul ne doit redouter de voir l'*individualisme* chrétien entrer en lutte avec l'ultramontanisme. »

« On a tout à craindre de nos jours, lorsqu'aux prétentions de Rome on ne peut opposer qu'un protestantisme *énervé, inconséquent,* dépouillé de *toute la force* qui se puise dans son principe, et *abâtardi* par le sang *impur* de ses adversaires qui depuis des siècles coule dans ses veines » (1).

« Dans les églises protestantes, où sont les *réformes?* où sont les *progrès* annoncés? »

« L'établissement du suffrage universel dans les institutions ecclésiastiques protestantes ont porté leurs *mauvais fruits* plus tôt qu'on ne s'y atttendait. »

« Quant aux réformes qu'on nous avait promises, *nous les attendons* encore. »

. . . .

Ainsi, selon les *Archives du Christianisme*, qu'est-ce que l'Eglise genevoise?

L'Eglise nationale genevoise n'a plus de racines, elle est di-

(1) Les catholiques de Genève seront flattés, je n'en doute pas, de voir leur *sang impur* couler à flots dans les veines du protestantisme genevois. Tout cela sent ou l'outrage ou la phrase à effet, ou la *Marseillaise.*

visée, elle est suspecte à la démocratie, elle est énervée, inconséquente, sans force, abâtardie, dans un état déplorable, battue par ses amis, à deux doigts de sa perte, elle va mourir....

Pourquoi ?

Parce que cette Eglise est essentiellement différente de la religion.... et infidèle au principe chrétien !!

Et quel remède unique?

La séparation de l'Église et de l'État.

Et que mettra-t-on à la place pour combattre le catholicisme?

L'église multitude de MM. Oltramare et Pictet, l'église démocratique, l'incrédulité, l'indifférence ?

L''individualisme religieux ?

Peut-être l'église méthodiste ?

Peut-être le calvinisme pur et la prédestination absolue ?

Peut-être MM. Malan, Gaussen, Merle et leurs jeunes amis?

. . . .

Pour nous, catholiques, nous ne croyons pas que le protestantisme se sauve à Genève, ni par l'union de l'Église et de l'État, ni par la séparation de l'Église et de l'État, ni par l'individualisme religieux, ni par l'église *multitude*, ni par les églises dissidentes, ni par l'église démocratique. Tout cela, ce ne sont que des accidents, des étais ou des calculs d'une inanité évidente.

Nous ne croyons pas non plus que dans cette génération le papisme *mangera* la cité de Calvin,... que l'ultramontanisme règnera promptement en maître à Genève,... que le sang catholique soit un sang impur,... que le protestantisme doive verser DU sang pour maintenir l'église *multitude*....

Ce que nous croyons, c'est que le protestantisme reçoit « les » coups les plus terribles de ses amis ; » c'est que l'anarchie des idées sociales et religieuses, l'indifférence pratique et l'immoralité à tous les étages, font d'horribles progrès ; c'est que tous les remèdes proposés pour arrêter le mal, non-seulement sont impuissants, mais qu'ils surrexcitent tous les germes de mort et de décadence.

Et pourquoi ces désastres palpables ?

Parce que Jésus-Christ, l'Esprit-Saint, la divine Parole de l'Évangile, la vraie foi et la véritable Eglise ne sont pas là.

. . . .

Voici l'article des *Archives :*

« Nos lecteurs savent déjà depuis longtemps que la proposition demandant une séparation complète et immédiate de l'Eglise et de l'Etat a été rejetée par une majorité de 40 voix contre 21. Si on considère que ce débat a éclaté d'une manière tout à fait inattendue, sans qu'on ait eu le temps de s'y préparer; si on se rappelle le peu d'accueil que jusqu'à présent la théorie de la séparation avait rencontré à Genève; enfin, si on tient compte des réserves importantes que plusieurs adversaires de la mesure ont jugé nécessaire de faire, on verra que cette défaite apparente est au fond une victoire éclatante. On a bien consenti à voter encore une fois contre la séparation, mais tout le monde a senti que la cause de l'union était bien définitivement perdue. Une institution qui n'a plus de racines dans les convictions peut disparaître au premier moment, comme elle peut aussi durer encore très-longtemps.

» Qu'arrivera-t-il à Genève? La séparation, momentanément ajournée, sera-t-elle bientôt votée? Cette question importante en implique une autre qu'aucun cœur protestant ne peut se poser sans une certaine émotion : La ville de Calvin est-elle ou non destinée à devenir, dans le cours même de la présente génération, la proie du papisme?

» Nous n'oublions pas qu'on nous parle, de temps à autre, de conversions au *protestantisme* qui s'accomplissent à Genève; mais ceux mêmes qui en sont les instruments savent mieux que personne que ce recrutement, deviendrait-il encore plus nombreux, sera toujours impuissant pour compenser les pertes que fait le protestantisme au moyen de l'émigration, et pour tenir tête aux flots de population catholique que la propagande ultramontaine est occupée, depuis plusieurs années, à introduire dans le canton et surtout dans la ville de Genève (1). On sait exacte-

(1) Cette assertion de M. Astié est complètement fausse. C'est, non la *propagande ultramontaine* qui augmente la population catholique, c'est la force des choses.

ment les progrès que la population catholique a faits depuis 1815, et on peut dire d'avance en quelle année elle aura la majorité. Il n'y a donc plus qu'à mourir sans mot dire ou à se défendre vigoureusement, et le protestantisme ne peut se défendre d'une manière victorieuse qu'en proclamant au plus tôt la séparation de l'Église et de l'État. L'union actuelle, en même temps qu'elle favorise les progrès du catholicisme et lui prépare une victoire assurée, contribue à énerver le protestantisme et à lui enlever tous les moyens de défense les plus puissants.

« En effet, le canton de Genève n'est plus un Etat protestant; les catholiques sont admis aux priviléges du droit commun et ils se prévalent en même temps de certains avantages qui leur sont garantis par le traité de Turin, tandis que le protestantisme, divisé et suspect à la démocratie, par suite de l'ancienne alliance de son clergé avec les partisans du gouvernement paternel, ne peut pas même se défendre.

« Une remarquable pétition que MM. les curés de Genève ont envoyée au Grand Conseil, juste au jour et à l'heure opportune pour faire rejeter la proposition qui ne leur plaisait pas, a mis dans tout son jour cette position anormale.

» Voici comment s'est exprimé M. Dunoyer, vicaire général, curé de Genève, au nom des autres ecclésiastiques du canton : « Les trois articles de la loi, ainsi que les dispositions transitoires, sont, en ce qui regarde l'Église catholique et les catholiques, essentiellement et la plupart textuellement contraires aux droits, avantages et usages religieux que nous garantissent les traités.»

» On sent que cet homme traite de puissance à puissance; il réclame le droit commun dans ce qui lui convient et puis certains avantages spéciaux qui lui sont garantis par les puissances étrangères. Le catholicisme peut empiéter sur le protestantisme, car ainsi le veut la liberté religieuse proclamée par la constitution, mais le protestantisme ne saurait gagner du terrain sur le catholicisme, car les traités s'y opposent. La chose est tellement vraie, que, dernièrement encore dans une commune, on a été obligé de casser les élections municipales, parce que, contrairement aux prescriptions du traité de Turin, le nombre des membres protestants était plus considérable qu'il ne fallait.

Mais qu'est-ce qui garantit les droits des protestants? Rien! Que dis-je, rien? écoutez une des vertes leçons que, dans ce débat même, M. James Fazy a trouvé opportun d'adresser à l'église nationale : « Sans doute, a-t-il dit, l'église peut abuser de sa position; je ne veux pas revenir là dessus, puisque cela excite des clameurs; *mais je conseille à ceux qui se sont vus en péril dans ces derniers temps de veiller sur eux,* parce que le mouvement continuera, car il est évident qu'au premier changement constitutionnel *nous aurons quelque chose d'autre* que l'état actuel; je les prie donc de veiller à ce que l'église protestante soit l'église de la liberté, *et ne se fasse pas propagandiste.* » Voilà qui est clair et net. Le catholicisme, abrité derrière les traités, peut chaque jour gagner du terrain, et l'église protestante n'a pas même le droit de se défendre. Il lui est enjoint avec menace de ne pas se faire propagandiste et d'attendre paisiblement sa prompte mort jusqu'à ce que, pour faciliter les progrès de son antagoniste, au premier changement constitutionnel, on rende sa position plus impuissante encore et plus ridicule qu'elle n'est déjà. Conçoit-on qu'une majorité puisse consentir à jouer un pareil rôle et accepter si bénévolement sa sentence de mort? Où sont donc les forts caractères qu'avait formés la sévère discipline de Calvin? Est-il possible que le rude régime de l'union et de l'indifférence religieuse ait à ce point énervé ce petit peuple, autrefois capable de si grandes choses?

» On conçoit ce que seront les conséquences d'une telle position, si on les subit longtemps encore; de plus robustes dépériraient à un pareil régime. Dans le cas où la séparation ne serait pas promptement prononcée, avant peu nous verrions le catholicisme triomphant régner en maître à Genève. Il n'est nul besoin de dire quel serait alors le sort réservé à la minorité protestante. La requête de Messieurs les curés de Genève le laisse assez entrevoir : « Le principe même de la loi, disent-ils, et ses conséquences sociales, sont marqués d'un tel caractère d'indifférence religieuse, qu'ils outragent le christianisme, base de toute législation et de tout ordre dans les sociétés éclairées des lumières de l'Évangile. La loi placerait le canton de Genève dans un isolement flétrissant au milieu de l'Europe, qui n'est ci-

vilisée que parce qu'elle est chrétienne. » Fidèle à ses prétentions, le catholicisme ne prononcera pas la séparation, mais il appliquera à son profit la théorie de l'Etat chrétien professée par M. Hornung. L'idée de l'Église, essentiellement différente de la religion, défendue par M. Oltramare, est chargée de ménager la transition entre l'ancien Etat protestant et l'Etat ultramontain qu'il est déjà permis de prévoir. Les catholiques, armés du traité de Turin, peuvent compter avec confiance sur l'issue de la crise; ils ont déjà le pied sur le cou de leurs pusillanimes adversaires, en attendant qu'ils soient assez forts pour en finir avec eux.

» Il semble que, dans des circonstances si critiques, la séparation devait être acceptée comme un expédient par ceux-mêmes qui pourraient la repousser en principe. Mais c'est surtout sur ce point que règne un aveuglement profond. Battue en brèche par les catholiques, menacée par M. James Fazy qui lui enjoint de ne pas se défendre, l'église nationale genevoise reçoit encore les coups les plus terribles de la main de ses amis. Hélas! oui, ils sont du nombre de ses plus chauds amis, M. Oltramare et M. Pictet, qui nous ont donné de l'établissement ecclésiastique la belle définition qu'on sait! Une église essentiellement différente de la religion! Voilà l'unique ressource de la Rome protestante dans ses dangers pressants! Est-ce donc là son dernier mot?

» Que pensent de cette belle définition M. le ministre Tournier et ses jeunes amis? Nous sommes trop convaincus de la réalité et de la profondeur de leur vie chrétienne pour croire qu'ils puissent l'accepter. Peut-être un respect exagéré de la tradition, l'esprit qui règne à Genève, les ont-ils empêchés de sentir jusqu'ici tout ce qu'a de déplorable le recrutement de l'église nationale par le catéchuménat et son gouvernement par la masse du peuple, sans aucune garantie religieuse; mais il est impossible qu'ils n'aient pas été quelque peu froissés dans leur conscience en entendant MM. Oltramare, Hornung et Pictet leur donner carrément la théorie de toutes ces désolantes pratiques. Nous disons hautement, sans crainte d'être démenti, qu'aucun ministre évangélique ne peut se déclarer partisan de cette église

essentiellement différente de la religion, ouverte à tout venant, et se confondant avec la nation. L'église démocratique, tenue sur les fonts baptismaux par Jean-Jacques et baptisée par le *Vicaire savoyard*, peut être du goût des hommes qui croient qu'il faut un établissement ecclésiastique pour maintenir le sentiment religieux dans de justes bornes, mais elle ne saurait inspirer que de l'horreur à des ministres qui se croient appelés à réparer le mal fait à leur patrie par l'incrédulité et à prêcher le salut en Jésus-Christ aux âmes qui périssent.

» Sans doute ces Messieurs peuvent se croire appelés à prêcher avant tout la saine doctrine, ce qui est excellent, mais il y a plus que cela à faire dans ce moment. Si les chrétiens indépendants genevois avaient su reconnaître l'importance des questions ecclésiastiques et préparer l'opinion publique, peut-être que la séparation serait déjà prononcée depuis longtemps. Aujourd'hui il faut se presser. On est frappé de voir combien les vérités nouvelles sont lentes à s'emparer des esprits à Genève, surtout lorsqu'elles n'ont pas pris naissance dans les limites de la petite république. Combien ne s'est-il pas écoulé de générations de jeunes ministres avant que M. Tournier et ses amis fissent rentrer triomphantes dans les chaires de Genève cette vie et cette doctrine chrétiennes qui en avaient été bannies au commencement du Réveil! Mais, chose bien caractéristique, les jeunes ministres qui aujourd'hui prêchent librement et éloquemment l'Évangile dans l'église nationale, ne semblent pas être plus au clair sur les questions ecclésiastiques que ne l'étaient les dissidents au début du Réveil. Faudrait-il donc attendre encore vingt-cinq ans avant que le triomphe des vrais principes en matière ecclésiastique vienne compléter la réforme commencée? Il serait beaucoup trop tard! Il est manifeste que si la cause du protestantisme peut encore être sauvée à Genève, ce ne sera que grâce aux efforts des jeunes prédicateurs auxquels nous faisons allusion. On n'a déjà que trop attendu; encore quelques années, et il n'y aura plus qu'à se voiler la tête et à pleurer sur les ruines de la cité de Calvin, après avoir peut-être versé du sang pour maintenir les derniers vestiges de cette église essentiellement différente de la religion, à laquelle on n'a déjà fait que trop de

sacrifices. C'est parce qu'elle a été infidèle au principe chrétien, que la Rome protestante a été entraînée à deux doigts de sa perte ; ce n'est qu'en rentrant dans l'état normal par la séparation complète et immédiate, qu'elle peut se sauver, en permettant aux forces vives qu'elle porte encore dans son sein de reconquérir le terrain envahi par l'adversaire. Nul ne doit redouter de voir l'individualisme chrétien entrer en lutte avec l'ultramontanisme ; mais tout est à craindre de nos jours, lorsqu'aux prétentions de Rome on ne peut opposer qu'un protestantisme énervé, inconséquent, dépouillé de toute la force qui se puise dans son propre principe, et abâtardi par le sang impur de ses adversaires, qui depuis des siècles coule à flot dans ses veines.

» Nous sommes heureux d'avoir à emprunter à M. Turrettini une dernière citation, qui fait très-bien ressortir ce que les positions fausses ont de dangereux : « Sans doute, a-t-il dit, il ne faut pas pousser les principes trop loin ; mais il ne faut pas non plus être inconséquent ; car alors on se prive des avantages d'un système, sans en éviter les inconvénients. Il en est de cela comme d'un propriétaire qui aurait renouvelé la distribution intérieure d'un ancien édifice auquel il était affectionné. Mais si dans la distribution nouvelle, il allait maintenir, par sentiment, une vieille barrière au milieu d'un corridor, ou un escalier ne conduisant plus à rien, il se priverait de tous les bénéfices de sa nouvelle construction. »

» Tous les protestants étrangers reprendront quelque confiance dans l'avenir de Genève si menaçant, en pensant qu'elle a le privilége de posséder encore des citoyens comme M. Turrettini, qui savent d'une voix mâle et éloquente lui faire entendre des vérités dures, mais salutaires, en enfonçant, selon son énergique expression, le glaive brillant et acéré des principes, jusqu'à la garde, dans le cœur du privilége et du préjugé. Plusieurs fois on a attiré l'attention des Genevois sur le fantôme se dressant menaçant derrière les Alpes ; M. Turrettini l'a fait avec plus de succès que ses devanciers, et quelques-uns de ses concitoyens ont paru se réveiller en sursaut. Espérons qu'ils le feront tous à temps avant que la nouvelle escalade, dont ils sont depuis

si longtemps menacés, ait mieux réussi que celle qui fut jadis repoussée par leurs pères.

» Nous ne pouvons prendre congé des lecteurs qui auront eu la patience de nous suivre jusqu'ici, sans leur faire observer que la question qui préoccupait Genève, il y a quelques mois, est partout à l'ordre du jour autour d'eux. Ce que M. Oltramare et M. Pictet disaient de l'église nationale de Genève, ne s'applique pas moins à celles des autres pays. Grâce au régime du suffrage universel, sans aucune garantie religieuse, les établissements nationaux en sont venus en quelques années à répondre parfaitement à la définition d'un homme d'Etat du canton de Vaud, qui les déclarait nécessaires pour maintenir le sentiment religieux dans de justes bornes. Cette maxime révolta tout le monde quand elle fut prononcée; si les indépendants l'eussent appliquée aux églises nationales sans distinction, ils se seraient attiré de vifs reproches de la part des chrétiens évangéliques demeurés dans ces établissements. Mais aujourd'hui MM. Pictet et Oltramare ont pu donner de l'église de multitude une définition qui, il y a quelques années, eût été considérée comme une insulte inspirée par l'esprit de secte, sans que personne du côté des chrétiens nationaux ait fait entendre la moindre protestation. Tout le monde a courbé la tête en silence. Est-ce donc là ce qu'on nous avait promis en restant dans les établissements ecclésiastiques? Où sont les réformes? où sont les progrès annoncés? Ah! c'est une triste chose que de transiger avec les principes! On est bientôt obligé d'accepter en silence ce qu'on aurait autrefois repoussé avec indignation. Nous dirons donc à ceux qui se trouvent encore dans les églises de multitude : Voilà l'idéal qui vous est réservé, si vous ne le voyez pas déjà pleinement réalisé autour de vous. Les partisans de l'union ont pu croire que l'établissement du suffrage universel leur procurerait quelques années de répit. Erreur profonde! Les mauvais germes ont porté leurs fruits beaucoup plus tôt qu'on ne s'y attendait. Dès que le nationalisme osera avoir une théorie, il n'aura de choix qu'entre l'église essentiellement différente de la religion de M. Oltramare, et l'église à la Jean-Jacques Rousseau de M. le professeur Hornung.

» Il y a quelques années, tout le monde aurait repoussé avec horreur de pareilles théories; aujourd'hui, on se borne à les pratiquer en silence. Tous les chrétiens évangéliques étaient alors unanimes pour proclamer un tel état de choses nécessairement provisoire; nous pourrions citer les paroles éloquentes de plusieurs personnes *qui depuis*... Mais dès qu'on s'est aperçu que la simple prédication de l'Évangile et les pratiques correspondantes aboutissaient nécessairement à l'indépendance, tandis que les uns, sacrifiant l'accessoire à l'essentiel, sont sortis de l'église de multitude, les autres y sont rentrés, sacrifiant ainsi l'essentiel à l'accessoire. Quant aux réformes qu'on nous avait promises, nous les attendons encore. Le seul changement, jusqu'à présent, consiste en ce que les hommes évangéliques ont été réduits au rôle de courtiers d'élections, recrutant le ban et l'arrière-ban de l'indifférence, sinon de l'incrédulité, et surtout ceux qui tiennent encore à la religion comme sauvegarde de la famille et de la propriété. Nous avons analysé longuement les débats si instructifs de Genève, dans la pensée qu'ils pourraient peut-être contribuer à faire réfléchir ceux des hommes évangéliques qui ne sont pas décidés d'avance à boire la coupe jusqu'à la lie. »

L'ÉGLISE PROTESTANTE EN PRUSSE.

L'auteur du travail qu'on va lire est Monsieur Eugène Rendu, chef du cabinet de M. Fortoul, ministre de l'instruction publique en France. Ces considérations sur l'état du protestantisme en Prusse appartiennent à un mémoire considérable sur les écoles et l'instruction publique en Allemagne. En homme habitué à suivre le mouvement des idées et des doctrines, déjà connu par un travail analogue sur l'Angleterre, il n'a pas cru qu'il fût possible de s'enquérir de l'état des écoles primaires sans toucher à l'examen de l'état de la religion dans le pays. Cet examen, on va le voir, n'est guère favorable à l'action protestante. Il jette un jour désolant sur la dissolution effroyable des intelligences et des consciences, à laquelle préside, par voie de conséquence, le principe du libre examen. Les fastueux comptes-rendus des Sociétés pastorales ou autres du protestantisme seront quelque peu offusqués de cette nue vérité produite par une enquête aussi importante; mais qu'y faire? Il faut bien que de temps en temps cette vérité reprenne ses droits. La notoriété d'impartialité de l'auteur, le caractère officiel de sa mission, donnent une sérieuse importance à ce travail que relèvent le piquant des détails et la finesse des aperçus. Voici quelques extraits de ce mémoire :

L'Église protestante allemande, aujourd'hui, non plus qu'il y

a dix ans, ne s'entend sur aucun de ces trois points : l'origine et le caractère du christianisme, la constitution intérieure de l'Église, les rapports de l'Église et de l'État. Sur ces trois chefs, — et que reste-t-il dès lors du domaine de la tradition religieuse? — il y a antagonisme flagrant entre l'ancien luthéranisme et l'ancien culte réformé d'une part; de l'autre, l'Évangélisme officiel et une sorte d'arianisme philosophique, héritier de la sentimentalité platonicienne de Schleiermacher.

Ces éléments divers sont représentés au sein du conseil suprême (*Oberkirchenrath*) qui, depuis quatre années, a recueilli, pour le gouvernement intérieur de l'Église prussienne, les attributions de la bureaucratie.

Quelle était la pensée du pouvoir civil lorsqu'il constitua le conseil supérieur ecclésiastique (1)? L'État voyait dans ce corps une sorte de concile administratif permanent, animé tout à la fois du sentiment des besoins religieux du pays et de l'esprit du gouvernement, moyen d'action pour lui-même, principe de cohésion pour l'Église (2). Il s'est trouvé qu'en dépit d'excellentes intentions (3), le conseil supérieur ecclésiastique n'était

(1) *Ordonnance royale de* 1850.

«...Je donne mon approbation au projet qui m'a été soumis d'un règlement pour les communes ecclésiastiques. Je décide que la section du ministère des cultes chargée des affaires intérieures de l'Église sera convertie, à l'avenir, en *Conseil supérieur évangélique*. C'est ma volonté que l'application du règlement communal ecclésiastique *(Gemeindeordnung)* dans les communes évangéliques, soit poursuivie d'après les principes approuvés par moi. Je charge le conseil supérieur évangélique de mettre, sans délai, ce règlement en vigueur, et de préparer un rapport qui, d'accord avec lesdits principes, s'appuie en même temps sur l'idée d'un développement plus large d'une constitution indépendante pour l'Église.

« Sanssouci, 29 juin 1850.

« FREDERIC GUILLAUME. »

(2) Voyez à la fin du volume le *Règlement pour l'administration de l'Église évangélique,* du 29 juin 1850.

(3) *Circulaire du conseil supérieur ecclésiastique.*

« Nous faisons savoir au consistoire que, d'après l'ordonnance royale du 29 juin de la présente année, nous commençons aujourd'hui à exercer les attributions qui ont été conférées au conseil supérieur ecclésiastique.

« Profondément pénétrés du sentiment de notre responsabilité et de notre

que l'impuissance organisée. Chacune des décisions de ce corps suprême n'a été que la résultante de forces qui se combattent, une transaction forcée entre des principes qui se nient. Comment eussent-elles été revêtues d'un caractère d'autorité et d'une certaine valeur doctrinale?

Un jour Frédéric-Guillaume III s'impatiente de voir se perpétuer les querelles des deux communions protestantes. Il imagine d'en mêler la substance et d'en tirer un culte qui sera la religion officielle; et sur les ruines des deux sectes réprouvées, il élève l'établissement *évangélique.* La religion sortie toute faite du ministère des cultes n'impose pas, sans rencontrer de résistance, son infaillibilité de fraîche date. Supprimée par un coup d'État, les consciences réagissent. Ce qu'elle a perdu par ordonnance, la vieille passion sectaire le regagne par esprit d'opposition. Bref, en 1847, un *édit de tolérance* replace les deux communions, risiblement taxées d'hérésie par le culte improvisé, au même rang que l'évangélisme légal. Voilà en deux mots l'histoire contemporaine des cultes dont les interprètes officiels s'efforcent, au sein de l'*Oberkirchenrath* de Berlin, de constituer une Église. Mais qui ne le voit? des synodes et des conventicules, la lutte a dû passer et est passée en effet dans le conseil supérieur ecclésiastique. Que représente ce conseil? quatre principes en guerre. A qui adresse-t-il ses ordonnances? à des sectaires qui, divisés entre eux, s'unissent en ce seul point qu'ils lui dénient ses titres et contestent son autorité. A l'heure qu'il est, l'*Union évangélique* d'Allemagne ignore si, oui ou non, elle est en possession d'un symbole, et, quand elle cherche à se rendre compte de l'autorité qu'elle est appelée à exercer sur les

propre faiblesse, au milieu des difficultés du temps présent, nous avons cherché des forces dans la prière, et imploré la protection de Dieu pour l'Église fondée sur sa parole et sur son sang.

« Puisse-t-il nous envoyer l'esprit de foi, et nous permettre, avec son assistance, de jeter les bases de la constitution nouvelle que nous avons mission de donner à l'Église!

« Berlin, 11 juillet 1850.

« Le Conseil supérieur évangélique. »

consciences, elle en est encore à se poser cette question : Qui suis-je?

Le Conseil supérieur, on l'a vu, était chargé, par l'ordonnance même qui l'institua, de présider à l'application d'un règlement des *Communes ecclésiastiques;* ce conseil se trouvait appelé à établir, au sein des communions protestantes, une sorte d'unité dont il eût été la clef de voûte. L'article premier de l'ordonnance ecclésiastique du 27 juin 1850 était ainsi conçu :

« Chaque commune évangélique a le devoir, sous la direction du minstère ecclésiastique, de développer en elle le sentiment chrétien et la vie chrétienne. Comme membre de l'Église évangélique, elle fait profession de la doctrine fondée sur la parole intelligible et claire de Dieu, à savoir les écrits des prophètes et des apôtres, l'Ancien et le Nouveau Testament, et formée dans les trois symboles principaux et les professions de foi de la réformation; elle se soumet aux lois générales et aux règlements de l'Église. »

Il semble que l'orthodoxie exigée par cet article n'enfermât pas les consciences dans un cercle bien menaçant. Pourtant, les prétentions au gouvernement des esprits révélées par la promulgation de l'ordonnance ont soulevé partout des protestations passionnées. Toutes les questions que l'organe supérieur de l'évangélisme avait pu croire un instant résolues, ont été posées de nouveau : De quel droit l'*Oberkinchenrath* parle-t-il au nom de l'Église? de qui tient-il sa mission? — Du roi. — Mais à quel titre le roi nomme-t-il le conseil? — A titre de *premier membre de l'Église.* — Et pourquoi est-il premier membre de l'Église? — Parce qu'il est roi. — Comment donc, s'écriait-on, nous enfermer dans ce cercle vicieux? Faut-il qu'éternellement s'appesantisse sur les consciences la main d'un pouvoir étranger, et l'Église ne vivra-t-elle jamais de sa vie propre? Le prince est l'évêque né, le chef naturel de l'évangélisme! Mais alors mieux vaut le pape de Rome, représentant d'une pensée indépendante, que ce pape dont le pouvoir n'est autre chose que le signe de l'asservissement des consciences, qu'un *instrument de règne.* Eh quoi! le roi lui-même ne l'a-t-il pas dit : « Je bénirai le jour où il me sera permis de remettre l'autorité de l'Église évangéli-

que entre des mains légitimes? » Quelles sont ces mains, sinon celles de l'Église elle-même? Que l'Église donc nomme ses délégués; qu'elle se trouve et s'affirme elle-même; que le conseil de l'Église soit librement élu, et convoquons un synode général.

Synode! grand mot, petit chose pour l'Église protestante d'Allemagne! formule des aspirations vagues et des espérances incertaines! Ce ne sont pas les synodes qui ont manqué depuis dix années au protestantisme d'outre-Rhin? Qu'est-il sorti de la *conférence des Églises évangéliques* et du concile national qui, en 1846, ont délibéré à Berlin? Qu'ont produit les synodes si récemment convoqués à Marburg, à Eisenach? Il ne manquait à ces assemblées que deux choses : le point de départ et le but. « Rassurez-vous, disait un membre du synode de 1846 à qui lui reprochait de déserter la confession d'Augsbourg, nous attendrons longtemps avant de vous donner une *confession de Berlin.* »

J'étais à Iéna deux mois avant l'ouverture du synode qui devait réunir à Eisenach les pasteurs des différents Etats d'Allemagne. « S'occupera-t-on, demandai-je à un pasteur, professeur célèbre de théologie à l'Université, de questions dogmatiques et de doctrines? — Non, répondit le théologien; on traitera de liturgie et de simples questions de forme. Sur le reste, on ne peut penser à s'entendre; dès qu'on se rencontre sur le terrain dogmatique, pssst, tout disparaît. »

Ce *pssst* du théologien d'Iéna n'est que l'expression familière de la pensée réelle de l'Église évangélique allemande. Il est à la fois un sarcasme et un aveu; il fait comprendre ce cri de douleur poussé par les derniers tenants du vieux culte luthérien : « La réforme imposait au peuple allemand une double tâche : renverser un édifice vieilli, et le remplacer par un nouveau sur les fondements de l'Évangile. Nous avons bien renversé en effet; mais où est le monument nouveau?.. Le principe du protestantisme a, dans son développement extrême, ravagé l'Église presque entière. L'Église est réduite, peu s'en faut, à un état plus misérable que celui où la trouva Luther quand il éleva sa puissante voix. »

Vieux luthériens, anciens réformés, rationalistes, se sont donc

accordés à repousser l'*ordonnance communale* ecclésiastique : ceux-là par esprit de rivalité, ceux-ci par dédain d'une orthodoxie sans fondements, tous par besoin de protestation contre une autorité sans titre.

Les vieux luthériens se sont fait remarquer par l'énergie de leur opposition. Dans une conférence ecclésiastique des surintendants de Poméranie, vingt-huit pasteurs sur trente et un repoussèrent la *Gemeinde ordnung*. Les *Altlutheraner* ont fait tous leurs efforts pour soustraire leurs écoles à l'influence de l'Église évangélique : quoi donc, l'*Union* contrôlerait Luther ! Et tout récemment, la régence de Francfort-sur-le-Mein a reconnu qu'au point de vue de l'instruction religieuse les établissements dissidents n'auraient pas à subir l'examen des inspecteurs du cercle.

L'évangélisme, en subissant ce compromis, s'est senti piqué au vif. Il a déclaré que si l'on souffrait les écoles spéciales des vieux luthériens, du moins ces écoles ne seraient tolérées que comme un mal nécessaire, et il a recommandé à ses représentants officiels de saisir toutes les occasions d'amener la suppression de ces établissements schismatiques.

Sur le terrain religieux proprement dit, le dissentiment est plus vif encore, et le combat plus ardent. Là éclatent des faits qui rappellent les tristes scènes d'âges qui ne sont plus. De temps à autre, grâce à l'*union* décrétée par l'évangélisme, on peut se croire au seizième siècle.

A l'heure qu'il est, plus des deux tiers des communes prussiennes ont refusé de se ranger sous le drapeau de l'évangélisme, et, sur les ruines des symboles, revendiqué leur indépendance absolue.

En 1846, dans une adresse présentée solennellement au roi, le magistrat de Berlin ne craignait pas de traiter de *soi-disant église* l'église à laquelle appartiennent le roi, le conseil supérieur, tous les consistoires de Prusse.

On répète assez volontiers aujourd'hui les arguments du *magistrat* de Berlin ; et bien des convictions se sentent à l'aise dans cette singulière profession de foi : « Pour la majorité des citoyens, disait ce fonctionnaire au nom du protestantisme berlinois, l'Écriture et les livres symboliques sont des témoignages

sur le travail de formation de l'Église, des œuvres purement humaines, dont le fond, comme la forme, porte l'empreinte du siècle qui les créa. Là ne réside point la vérité absolue. La vérité est dans l'esprit qui agit et se meut éternellement dans l'humanité. Le temps est venu de modifier des formes d'un autre âge... Nous supplions Votre Majesté d'inviter les autorités ecclésiastiques à ne point gêner la liberté d'enseignement dans l'Église évangélique. Nous la supplions de convoquer une commission tirée de toutes les provinces, formée de laïques et d'ecclésiastiques, chargée, sous la sanction royale, de préparer pour l'Église un projet de constitution qui satisfasse au besoin du temps. »

Quelles crises se développent au sein de l'Église protestante allemande, on le voit assez. Ce n'est pas tout, cependant. En proie aux déchirements intérieurs, cette église est assaillie au dehors. Une horde d'envahisseurs au fâcheux renom, *amis protestants*, et sectaires des *libres communes*, prétendent s'y installer à bon droit, et s'élancent à l'assaut de la forteresse démantelée, sous les drapeaux unis de pasteurs bien connus : Uhlich, Wislicenus et Sachse.

C'est ici le lieu de retracer un curieux épisode. Cet épisode éclaire d'un jour singulier l'état intérieur de l'Église évangélique de Prusse ; et nous avons assisté nous-même à la dernière phase des événements que nous voulons rappeler.

En 1841, un pasteur de Magdebourg attaque, dans un sermon, la divinité de Jésus-Christ. C'était le moment où les *Annales de Halle* suspendaient sur la tête des luthériens *orthodoxes*, comme sur celle des disciples de Schleiermacher, la menace du despotisme hégélien. Le consistoire cite le pasteur à sa barre, et fulmine une destitution. Grande rumeur dans la commune ! on crie, on menace, on intimide le tribunal. Bref, la sentence de destitution est rapportée, pour faire place à une réprimande. C'est trop encore : une vingtaine de pasteurs se rassemblent à Gnadau, puis, en plus grand nombre, à Halle, et protestent contre la sentence. « Nous sommes atteints, disent-ils, dans la personne du pasteur condamné ; on vient de frapper, en lui, le droit d'examen, le principe même du protestantisme. Que les pasteurs qui veulent croire librement se concertent. » — L'*apôtre*

du rationalisme populaire se révélait; c'était un pasteur du petit village de Pommelte, celui même qui avait provoqué les deux assemblées de Gnadau et de Halle : il venait de créer l'association des *Amis protestants* ou *Amis de la lumière;* dès le premier pas, soixante confrères le suivaient; il se nommait Uhlich.

Quatre ans après, quatre mille cinq cents adhérents soutenaient de leurs deniers le journal des *Amis protestants*, *l'Édification chrétienne* (Blatter für christliche Erbaunnh); onze mille neuf cents habitants de Magdebourg signaient de leurs noms une une déclaration de rupture avec l'Église officielle, et, invoquant, aux termes du *Landrech*, les droits des sociétés *tolérées*, à l'exemple des *Amis* de Konigsberg, de Norhausen, de Halberstadt, etc., se constituaient en *libre commune*. A ce moment, M. Uhlich était dépossédé de la cure qu'il occupait depuis dix-huit ans. La libre commune de Magdebourg appela le condamné et le mit à sa tête : c'était le placer sur un piédestal.

1848 éclate. Le mouvement de séparation de l'Église *orthodoxe* se propage, sans obstacle, sur tous les points de l'Allemagne. Des libres communes se forment en Prusse, en Saxe, dans le duché de Weimar, dans la Bavière septentrionale, en Hesse, en Bade. *Amis protestants* de Uhlich et *catholiques allemands* de Ronge se donnent la main, sur le terrain d'une protestation radicale contre toute croyance positive et tout symbole consacré. Les gouvernements laissent le champ libre à la double propagande religieuse et politique dont les libres communes sont devenues les centres. Quelques pasteurs, grâce au réseau de chemin de fer qui relie toutes les provinces du Nord, jettent le feu d'une parole provocatrice sur les populations qu'elle enflamme : leur chef, M. Uhlich, est désormais le promoteur d'un vaste mouvement qui menace de transformer l'Église évangélique : il va siéger, en vainqueur, à l'assemblée nationale de Berlin.

Bientôt, la politique fait volte-face : les événements se précipitent. Dénoncés par l'Église officielle comme des foyers de conspiration politiques, les libres communes sont surveillées, traquées, détruites pour la plupart. Quelques-unes survivent, et la plus forte de toutes, celle de Magdebourg. M. Uhlich reprend possession de son domaine. Assisté d'un collègue, M. Sachse,

et certain qu'en dépit des poursuites dirigées contre les associations réprouvées, son nom n'a pas cessé de retentir aux oreilles des masses comme un cri de ralliement et un mot d'ordre, il reprend la direction de la *communauté* que, par habitude, on peut nommer sa *paroisse;* et c'est au centre de la Saxe prussienne que règne encore aujourd'hui celui qui, depuis douze années, donne tant de souci au protestantisme légal; qui, en ce moment même, conserve dans les rangs inférieurs du corps ecclésiastique beaucoup d'adeptes secrets, et que la voix publique a proclamé le chef des *Amis protestants*.

Quelle était la devise du pasteur Uhlich au moment où il signifiait sa rupture à l'Église officielle? avant tout, point d'éclat, ni de fracas. M. Uhlich, à ses débuts, est venu parler très-simplement le langage qui, n'en déplaise aux *Altlutheraner*, n'est que la logique même du protestantisme. « Il est de notre droit et de notre devoir, disaient par son organe, en 1841, les pasteurs assemblés à Halle, de discuter et de scruter avec notre raison tout ce qui se présente sous le nom de religion... C'est pour nous une stricte obligation de persévérer dans notre charge et dans notre vie. Nous nous le promettons les uns aux autres comme nous l'avons depuis longtemps promis à Dieu. Nous sommes heureux de la pensée que notre croyance et nos efforts reposent sur le fondement de l'Église protestante, lequel est toujours Christ : voilà pourquoi nous nous appelons les *Amis protestants*. »

Ni théorie, ni fantasmagorie scientifique; aucun lien apparent avec les philosophies batailleuses. Un *système* est un fragile édifice; quand l'édifice s'écroule, tant pis pour qui avait eu la candeur d'y chercher un abri! M. Uhlich était prudent; lorsqu'en 1844 les *jeunes hégéliens* s'efforcèrent de l'attirer à lui : « Bâtissez votre temple, répondirent ses amis aux philosophes, nous vous encourageons de nos sympathies; mais ne nous forcez pas à y entrer. »

Donc, point de système pour remplacer un symbole; point d'autorité substituée à une autorité; point d'école établie sur les ruines d'une église; mais simplement, c'était conforme aux instincts de la foule, un rationalisme vulgaire se présentant,

avec des allures modestes, comme le produit naturel de la raison du peuple, comme un fruit qui se détache sans effort, à sa maturité, de l'arbre même du protestantisme.

A ce début de sa carrière militante, le pasteur Uhlich présente de singulières analogies avec un Américain célèbre, ministre protestant lui aussi, Ellery Channing. Channing, je le sais, n'a jamais déserté les grandes idées de la personnalité divine et de l'immortalité de l'âme, et sa raison n'hésite pas à proclamer la supériorité du christianisme sur la philosophie. En sa qualité d'Américain, il préfère l'observation aux conjectures, les faits aux théories. Mais s'il accorde au Sauveur une existence réelle, il rabaisse sa personne aux proportions de l'humanité. Pour Channing, comme pour M. Uhlich à son point de départ, la religion est une sorte de compromis entre le rationalisme et la révélation, un arianisme qui exclut les mystères de la foi chrétienne, sans oser admettre les témérités de la critique pure. Tous deux repoussent les formules dogmatiques quelles qu'elles soient. Pour l'un ni pour l'autre, la vérité religieuse n'est indépendante et absolue; elle n'existe pas en dehors de l'esprit qui la perçoit. Aussi variables que sont diverses les intelligences, elle n'a, pour parler la langue d'outre-Rhin, qu'une valeur essentiellement subjective, et l'unité de croyance n'est que le nom pompeux sous lequel se déguise l'esclavage des âmes. Point d'article de foi, conséquemment point d'Église; et ainsi la redoutable argumentation de Bossuet, celle qui, sous la plume hautaine de l'auteur des *Variations*, accablait le protestantisme dogmatique du XVII[e] siècle, passe, sans l'effleurer, au-dessus du protestantisme insaisissable de Channing et d'Uhlich. « Je ne vous donne, déclare Channing, les opinions d'aucune secte; je vous donne les miennes. J'appartiens, il est vrai, à cette société de chrétiens qui croient qu'il n'y a qu'un Dieu et que Jésus-Christ n'est pas ce Dieu unique; mais mon adhésion à cette secte est loin d'être entière... Je désire m'échapper de l'étroite enceinte d'une église particulière, suivant la vérité humblement, mais résolument, quelque ardue et solitaire que soit la voie où elle conduit. »

« Qu'est-ce qu'une *Église?* disait à son tour le pasteur Uhlich. Une autorité qui immobilise la doctrine. Une Église, sous peine

de se nier elle-même, dit nécessairement : « Tout ce qui n'est pas ma pensée est erreur ; conscience individuelle, je ne te connais pas, et si je te rencontre, c'est pour t'écraser. » Et nous, fils du libre examen, nous apporterions notre pierre à cet édifice menaçant de l'*Église!* nous viendrions nous enfermer dans cette Église protestante de Prusse, où le roi est évêque, où le christianisme officiel est une branche de l'administration publique! Non, non; soyez franchement pour l'Église, ou franchement pour le libre examen; soyez catholique, ou soyez protestant. Or, les seuls vrais protestants, c'est nous, les *amis de la lumière*. Nous avons protesté, pendant de longues années, contre la transformation de la *communauté* (Gemeinschaft) en *église* (Kirch), et c'est parce que notre protestation a été vaine que nous avons rejeté le nom même de l'Église, et que nous sommes devenus *libres communes*. »

Ainsi, ce n'est pas au catholicisme que le pasteur de Magdebourg réservait ses mépris; c'est à ce fils bâtard de la réforme qu'on appelle le protestantisme orthodoxe, à ce compromis illogique, qui, sous les traits d'une religion, n'est que le masque d'une pensée politique.

Et maintenant, sur quelles bases devaient reposer l'édifice qui allait abriter les générations nouvelles? « La commune, reprenait M. Uhlich, la commune vivante, la libre commune, repose sur cette conviction que l'esprit de l'humanité possède une puissance invincible de développement : respect à la souveraineté de l'esprit, respect à la souveraineté de son essor! La forêt est-elle moins belle parce que des arbres d'espèces diverses y projettent leurs branches vers le ciel? Encore une fois, nous nous rallions à ce cri : Une commune, point d'Église! »

Qe si l'on demandait au pasteur ce qu'il pensait de la personne de Christ, « ce qu'est Jésus en lui-même, répondait-il, je n'en sais rien, et la réponse me manque; mais, ce qu'il est pour moi, cela je le sais : il est mon Sauveur... Que Jésus ait vécu, qu'il ait été une personne unique sur la terre, je le crois, car on le juge assez aux fruits qu'il a laissés; mais ma raison m'interdit de le reconnaître comme Dieu. »

Voilà quelle était, en 1845, la profession de foi de soixante à

quatre-vingts pasteurs de l'Église évangélique, quel était à leurs yeux *le fondement de l'Église protestante.*

Qu'on ne se méprenne point sur notre pensée. Je ne reproche pas à M. Uhlich d'avoir rompu en visière avec le dogmatisme protestant. Je serais plutôt tenté de lui en savoir gré. Il a fait preuve, en cela, de sincérité et de courage. M. Uhlich n'est pas une sorte de vicaire savoyard pensant non, disant oui : ce qu'il pense, il l'enseigne ; or, le principe protestant une fois posé, de quel droit enchaîner l'esprit dans les liens d'une formule? Le protestantisme n'a de raison d'être qu'à la condition de frayer la route à la libre pensée ; il est le commencement du rationalisme ; il est cela ou il n'est rien. Seulement, une fois le frein brisé et la carrière ouverte, reste à savoir où s'arrêteront la logique et le désespoir de l'esprit humain.

Nous avons constaté le point de départ de M. Uhlich, indiquons maintenant ce qui est pour lui le point d'arrivée. Ce sera faire connaître le chemin parcouru, sous l'impulsion de certains pasteurs et de certains maîtres d'école, par une fraction considérable des populations protestantes de l'Allemagne du Nord. Pénétrons plus avant dans la théorie des libres communes : c'est ici que Henri Heine pourra dire :

> Nous laissons le ciel aux anges et aux moineaux.

En accusant les doctrines du pasteur de Magdebourg, je n'entends point mal parler de sa personne. J'ai vu de près M. Uhlich ; il m'a reçu sans défiance, quand je lui étais parfaitement inconnu ; il m'a introduit dans l'intimité de sa vie de famille avec cet abandon plein de simplicité qu'on ne trouve, je crois, qu'en Allemagne ; et je n'y ai rien vu qui ne commandât le respect.

Je m'interdirais de reproduire les termes d'une profession de foi que, dans le laisser-aller d'un tête-à-tête, m'a faite le pasteur de la libre commune ; mais je retrouve cette profession de foi dans le *Catéchisme* à l'usage des familles, et dans la *Feuille du Dimanche (Sonntags-Blatt)* à l'usage de tout le monde. Évidemment, il n'y a ici de secret pour personne, et le scrupule n'est pas de mise. Écoutez donc le symbole actuel du pasteur Uhlich : c'est celui d'un nombre considérable de fidèles dans presque toutes les villes de l'Allemagne du Nord.

« Notre dogme, c'est de n'en avoir pas. Les anciennes religions ont successivement répondu aux besoins de l'humanité, en offrant à son intelligence des formules différentes. La religion d'aujourd'hui consiste à saisir les lois de ce développement indéfini. Notre religion n'est autre chose que la fleur dont l'épanouissement signale chaque progrès de l'esprit humain (*die bluthe die der Menschengeist in ieder Zeit hervortreibt*), et notre profession de foi, si nous pouvons nous servir de ce terme vieilli, se résume en ceci : Amour de l'humanité ! » — Et Dieu, qu'en faites-vous ? — Je pense qu'il y a dans la nature une force qu'on appelle Dieu, et je crois peut-être (*vielletcht*) à l'immortalité de l'âme. — Peut-être ! c'est de la prudence ; et décidément vous ne mourrez pas d'orthodoxie. Mais quelle idée vos fidèles de Magdebourg se font-ils de cette *force qu'on appelle Dieu ?* — Aucune idée uniformément adoptée par tous ; chacun se représente la Divinité à sa manière, selon la diversité des esprits. Ce que je puis dire, c'est que le Dieu de l'ancienne religion, un dieu distinct du monde (*einen Gott ausser der Welt*), un tel dieu nous ne le connaissons pas. »

Négation de la personnalité divine, voilà le terme auquel aboutit, pour M. Uhlich, la revendication hautaine des droits de la souveraineté individuelle. Et telle est bien la pensée du pasteur ; car je retrouve cette pensée développée presque à chaque page de la *Feuille du dimanche.* M. Uhlich se défend d'être athée ; et, en effet, il prononce souvent le nom de Dieu, et n'abrite ses négociations ni sous le système de Feuerbach, ni sous la théorie de Bruno Bauer ; de même encore il prétend au titre de chrétien, parce qu'il répugne aux pitoyables arguments qui traînent dans l'arrière-fond des écoles allemandes, contre l'existence même de la personne du Christ. Mais, en vérité, qu'est-ce que le Dieu de M. Uhlich ? Rien de plus que le dieu du chef actuel de l'extrême hégélianisme, une *puissance* ou une *force qui vit en tout,* l'*âme du monde qui palpite en toute chose*, qui trouve son expression la plus haute dans l'esprit de l'homme, et qui ne doit pas en être distingué : voilà le Dieu de M. Uhlich. Or, lisez le *Nouveau Christianisme* de M. Michelet (de Berlin), et demandez au philosophe hégélien s'il entend désavouer ce Dieu-là !

Avec une semblable théodicée pour base, que devient la morale?...

...Je le répète, je ne reprocherai à M. Uhlich ni la revendication hardie du principe protestant contre l'Église évangélique, ni la mélancolie poétique et résignée de ses plaintes. Mais où l'application de ce principe l'a-t-il conduit? A l'athéisme! Quels hommes a-t-il acceptés pour les associer à son œuvre? Des élèves déclarés de Feuerbach et de Stirner. « Je représente, entendais-je dire au pasteur Uhlich, je représente l'élément modéré et conservateur des libres communes; mon rôle est de préparer prudemment la transition. Mais mon collègue a l'ardeur de la jeunesse, *il est plus près de l'avenir*. »

Ce collègue, c'était un autre pasteur, collaborateur de M. Uhlich dans la direction de la libre commune de Magdebourg. L'avenir donc s'était déjà emparé de cet autre pasteur, et vers lequel il poussait la foule, cet avenir, quel est-il?

« Il est temps, me disait à Magdebourg M. Sachse, que l'humanité cesse d'objectiver les attributs qui lui appartiennent, pour les concéder à un être extérieur et factice qu'on appelle Dieu. Il faut qu'elle revienne enfin au véritable objet de l'adoration, c'est-à-dire à elle-même. »

Nous voici au centre de la faction philosophique des athées. Feuerbach s'adressant à un confrère en athéisme, Stirner, lui faisait cette admonition : « Il n'y a pas de Dieu, il n'y a que des perfections de Dieu ; et ces perfections appartiennent à l'homme, qui les appelle Dieu quand, dans l'énivrement de son cœur, il oublie que son cœur lui appartient. Vous, Stirner, qui soutenez que Dieu c'est le néant, vous êtes encore un athée bigot; car le néant, c'est une définition de Dieu. » Feuerbach peut être satisfait : ses doctrines ont fait du chemin; elles sont populaires dans les *libres communes*, et ce sont des pasteurs qui en sont les apôtres.

« Le christianisme est passé, répond au pasteur Sachse la voix du pasteur Wislicenus; froid et mort, il ne s'empare plus des forces vivantes de l'esprit. Il pétrifie et paralyse les âmes; parlons un autre langage au peuple devenu majeur. » Wislicenus

et Sachse, voilà quels ont été finalement les collaborateurs de M. Uhlich.

On se rappelle le mot de M. Diesterweg : « Élançons-nous, et vive le voyage en pleine mer ! » Le pasteur, on le voit, s'entend merveilleusement avec l'instituteur, l'école avec l'Église : « Advienne que pourra ! »

Sur la grande place de Magdebourg on admire une cathédrale, monument immortel qu'éleva la foi des siècles évanouis.

Sortie vivante des mains du catholicisme, la cathédrale est aujourdhui déserte et morte. Une fois la semaine elle s'ouvre à quelques rares fidèles ; et sous les voûtes qui, depuis Othon le Grand, abritèrent la pensée religieuse de l'Allemagne, règne un silence qu'interrompent seulement les pas des voyageurs et le cri des oiseaux de nuit qui se disputent les chapitaux gothiques. La vie s'est retirée avec le catholicisme ; dans ce corps on ne sent plus palpiter une âme.

Non loin de là s'ouvre le temple, ou, pour mieux dire, la *maison commune*, où, trois fois la semaine, un matérialisme qui ne se voile pas convoque aux pieds de MM. Uhlich et Sachse une foule compacte et empressée. Et ainsi l'on peut toucher du doigt le résultat des déchirements intérieurs de l'Église évangélique prussienne. Le cycle des erreurs a été parcouru ; une pente irrésistible a dirigé le cours de la pensée populaire de la chaire de Hégel à la tribune des pasteurs de Magdebourg. La tradition des âges chrétiens vient se briser contre les formules des *amis protestants* ; le flambeau qu'alluma sur l'Allemagne le génie du spiritualisme s'éteint sous le pied des disciples de Feuerbach. La cathédrale est vaincue par le *Gemeindehaus*, saint Boniface par M. Sachse ; et, — ô dérision de la pensée humaine ! — tout le travail des siècles aboutit à la libre commune de Magdebourg.

Assurément il serait injuste d'accuser le protestantisme allemand tout entier de complicité avec de tels emportements. La croyance du grand nombre échappe tout à la fois à la contagion d'un nihilisme insensé, et aux étreintes de cette orthodoxie boiteuse reconstituée sur la base d'une sorte de protestantisme *honteux*, par M. le professeur Hengstenberg. Ce ne sont ni le docteur Strauss, ni Feuerbach, ni Stirner qui donnent l'impulsion

aux facultés de théologie de Berlin, de Halle ou de Bonn. Le doux et pieux Néander est invoqué, je le sais, par quelques disciples fidèles, comme le juge du camp entre deux partis également absolus; Néander a le double mérite, pour beaucoup d'esprits modérés, d'un côté d'avoir donné le premier signal de la protestation contre le panthéisme hégélien, de l'autre d'avoir toujours répugné, par principe et par caractère, aux exigences de l'orthodoxie officielle; c'est sous le drapeau de Néander que des théologiens tels que MM. Lucke, Tholuck, Muller, Dorner s'empressent aujourd'hui de chercher un abri; et tout dernièrement le souvenir du savant ami de Schleiermacher avait assez de puissance pour conquérir la chaire d'histoire ecclésiastique de l'Université de Halle, au profit de son disciple préféré, M. Jacobi. Tout cela est vrai! mais ce qui est vrai aussi, c'est que l'Église protestante allemande, affaiblie qu'elle est par le développement de l'idée même qui la créa, logiquement envahie par des puissances réciproquement hostiles, n'a plus, en face de l'anarchie morale qui se déchaîne, ni force de cohésion, ni principe de gouvernement. Ne l'a-t-on pas vue, au moment même où le rationalisme néo-hégélien marchait tête levée à la conquête des esprits, faire alliance avec les organisateurs des *libres communes?* N'a-t-on pas vu quatre-vingt-six dignitaires de cette Église, pasteurs, prédicateurs, membres des consistoires, avec deux *surintendants* en tête, nouer une coalition de tactique avec les *amis protestants*, et le premier prélat de la hiérarchie évangélique donner la main au pasteur Uhlich?

Ce qu'est l'évangélisme en théologie, il le sera nécessairement sur le terrain pédagogique; s'il laisse l'esprit de critique envahir le temple, il ouvrira au scepticisme les portes de l'école. Et ainsi, la tradition religieuse et sociale sera viciée dans sa double source...

...Et maintenant, nous le demandons, l'état a-t-il pu et peut-il compter sur une telle Église, pour l'aider puissamment dans son œuvre de reconstruction ou simplement de conservation sociale? Il s'était efforcé de l'associer, sur le terrain de l'éducation, à une œuvre commune, avec quelle persistance, on l'a vu : l'Église protestante d'Allemagne a officiellement accepté cette

alliance; mais elle en a détruit les effets, en en dénaturant les conditions. L'État voyait dans le corps ecclésiastique un allié qui lui créait la nature même des choses; il y a trouvé sinon un adversaire, du moins un auxiliaire sans vertu propre, et qu'il lui a fallu protéger, bien loin d'en être défendu : qu'on ne s'étonne donc pas, si la direction de l'Église protestante allemande appartient, de fait, non à l'Église même, mais à l'État; si l'État lui fait sentir le frein, et semble assumer, à sa place, la responsabilité du gouvernement des âmes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'autorité spirituelle, au-delà du Rhin, est convaincue d'impuissance, et gourmandée par le pouvoir civil : « Le monarque, disait Frédéric-Guillaume II en publiant l'édit de religion de 1788, le monarque a vu avec douleur que beaucoup de ministres de l'Église s'arrogeaient une licence effrénée dans leur enseignement confessionnel, qu'ils réchauffaient et répandaient les erreurs des Sociniens, Déistes, Naturalistes et autres sectes semblables. Or le premier devoir d'un prince chrétien, c'est de maintenir la pureté de la religion suivant la lettre de la Bible. » Cinquante ans plus tard, le gouvernement prussien ne craignait pas de déclarer par la bouche du ministre des cultes, « que le temps était arrivé de maintenir les croyances par des moyens énergiques. » (Triste ressource, en vérité!) Et, au même moment, le roi de Saxe, dans son discours d'ouverture des chambres, laissait entendre ces paroles : « Les troubles qui se produisent menacent de dépasser toute mesure. Vous m'aiderez à préserver l'Église de cet ébranlement; je dois empêcher que les piliers de l'État, les fondements de l'existence humaine, la religion et la foi s'affaissent et s'écroulent. » Aujourd'hui même, n'est-ce point l'autorité civile qui, dans la lutte contre l'athéisme des libres communes, supplée l'impuissance du Conseil supérieur ecclésiastique, et s'empare, au nom de la politique, du rôle assigné à l'autorité doctrinale? Si les temples des *amis de la lumière* ne reçoivent plus, à l'heure qu'il est, les populations égarées, ce n'est pas l'enseignement de l'Église qui en a éloigné les sectaires en conquérant leurs esprits, c'est la main de l'État qui en a fermé les portes.

De quel droit et au nom de quel principe l'État fait-il la police

des choses religieuses, et, au milieu des oscillations de la foi protestante, adopte-t-il, selon le reproche adressé par les dissidents, *une formule qui le crée pape?* Là n'est pas la question; au besoin, il invoquerait pour excuse cette justification des droits mal établis, la nécessité. Quoi qu'il en soit, l'État demandait à l'Église, dans l'ordre doctrinal, « un point fixe qui fût en même temps un point d'appui et un point d'arrêt; » l'Église allemande ne lui a présenté que le vide. Au lieu d'être un élément conservateur, elle a été presque partout un principe de dissolution; loin qu'elle fortifiât l'État, l'État s'est affaibli à son contact; et si cette Église, aujourd'hui encore, semble se survivre à elle-même, elle doit cette vie factice à l'intervention contre nature d'un pouvoir étranger, pouvoir qui la subjugue en la protégeant, et ne la soutient qu'à la condition de l'absorber.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

GENÈVE. — Voici la lettre que M. Dunoyer, vicaire-général, curé de Genève, a adressée au Grand Conseil, le 1er septembre :

Genève, le 1er septembre 1855.

A Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Grand Con-Conseil du Canton et de la République de Genève.

Monsieur le Président et Messieurs,

J'ai pris connaissance de la proposition et du rapport qui vous ont été soumis par M. Pons au sujet des traités de Vienne et de Turin.

Sans vouloir m'arrêter en ce moment sur la position qu'il a cru devoir prendre et qui repose sur un faux supposé;

Sans entreprendre ici une réfutation qui me serait facile des nombreuses erreurs et la discussion incomplète, inopportune et offensive de cette proposition et de ce rapport, réfutation à laquelle il faudrait consacrer un long écrit;

Sans relever les conséquences hostiles à la religion catholique que se promet M. Pons de la réalisation de ses vœux, conséquences et vœux qu'il ne cherche pas à dissimuler ;

Il me sera permis, Monsieur le Président et Messieurs, de venir protester auprès de vous contre la proposition qui vous est faite, parce que son objet direct est une atteinte formelle portée

aux droits de l'Église catholique et des catholiques, garantis par les traités et par les articles 129 et 134 de la constitution.

En outre, le Grand Conseil est-il arrivé à une assez complète connaissance de cause sur les questions religieuses, politiques et internationales soulevées, lorsqu'il n'a entendu jusqu'à ce jour qu'une voix manifestement défavorable à la liberté de l'Église et à ses garanties légitimes, sans avoir été éclairé par des notions exactes et des documents contradictoires?

Le Grand Conseil voudrait-il aujourd'hui, par un appel au Conseil fédéral, et par suite au cabinet de Turin et aux grandes Puissances européennes, donner naissance à des complications nouvelles, à des inquiétudes, et à des solutions où pourrait être alors entraînée la Suisse? La portée de cet appel a-t-elle été bien saisie? Est-il enfin d'une prudence consommée de proposer des mesures qui peuvent amener dans notre canton quelques-uns de ces conflits déplorables qui ravagent actuellement plusieurs autres cantons?

J'adjure donc le Grand Conseil du canton de Genève de ne point ouvrir, en accueillant la proposition de M. Pons, une nouvelle ère de complications fâcheuses dont on ne peut prévoir l'issue. Que la division des esprits ne soit pas accrue sous la pression d'idées et de systèmes antipathiques aux populations catholiques et attentatoires à leurs droits religieux. Je crois pouvoir me rendre ce témoignage, ainsi que le clergé de notre canton, sans crainte d'être démenti ni par nos magistrats, ni par vous, Monsieur le Président et Messieurs, que nous n'avons pas cessé, tout en défendant, comme c'était notre devoir, les vérités et les droits confiés à notre sollicitude et à notre vigilance, de maintenir autour de nous, pour le bonheur et la tranquillité du pays, les principes de la modération et de la justice dictés par notre sainte religion.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs, l'hommage de ma respectueuse considération.

(*Signé*) DUNOYER,
Vicaire-Général, Curé de Genève.

ÉTRANGER. — France. — Les évêques ont publié des lettres pastorales sur la prise de Sébastopol; dans l'expression dont ils savent revêtir les sentiments qui animent toute une nation catholique, sa juste fierté comme ses vœux légitimes, on sent la flamme du plus pur et du plus ardent patriotisme; on y respire aussi ce souffle divin qui élève les peuples au-dessus d'eux-mêmes et qui, les employant aux œuvres de la Providence, les pénètre d'inspirations dignes de leur mission.

La guerre, à ce point de vue, bien supérieur, il est vrai, aux plus orgueilleux calculs de la politique, la guerre ne saurait avoir, après la défense du droit, qu'un but unique : l'avantage de la civilisation chrétienne, laquelle ne fleurit que dans la paix. La guerre en elle-même est un fléau, et elle serait un fléau stérile, un fléau sans compensation, quelle qu'en puisse être d'ailleurs la gloire, si elle ne portait ce fruit.

Admirable enseignement que celui qui se déroule sous nos yeux! Quatre nations avaient mis en présence sur le champ de bataille, avec leurs propres drapeaux, le schisme, l'hérésie, l'infidélité et le catholicisme. Le schisme est aujourd'hui vaincu, l'hérésie humiliée, l'infidélité épuisée et impuissante, le catholicisme seul fort et seul victorieux! Oui, dans nos rangs le catholicisme a enfanté des prodiges de vertu militaire et de discipline morale autant qu'il a prodigué les miracles de la charité. Quel spectacle pour l'Occident et pour l'Orient! C'est comme la révélation de l'avenir.

Angleterre. — SOCIÉTÉS RELIGIEUSES. — Voici le chiffre des recettes des principales sociétés religieuses de Londres pendant l'année dernière :

Société des missions baptistes	fr.	501,250
Société des missions pour l'Irlande		987,000
Société des missions Wesleyennes		2,776,200
Société des missions épiscopales		3,096,500
Société biblique		3,111,950
Mission intérieure de Londres		767,630
Société des traités religieux		1,759,750
Société pour la conversion des Juifs		718,500
Société des secours pastoraux		954,825
Société des écoles britanniques et étrangères		453,850
Société des missions de Londres		1,491,625
13 autres sociétés moins considérables, environ		1,500,000
Total		18,099,100

Bavière. — STATISTIQUE. — La Bavière compte aujourd'hui 4,594,441 habitants, dont 3,241,345 catholiques et 1,253,096 protestants. Le nombre des membres du clergé catholique est, en y comprenant les religieux, de 9317, c'est-à-dire 1 pour 349 âmes : le clergé protestant compte 5269 membres, c'est-à-dire 1 sur 248 âmes.

Amérique. — La ville de Norfolk, en Virginie, est en proie, depuis le commencement du mois d'août, aux ravages de la fièvre jaune. Comme ce fléau ne s'y présente pas fréquemment, la panique a été générale, et la moitié de la population a quitté la ville. Selon l'usage, les ministres protestants n'ont pas été les derniers à se mettre à l'abri de la maladie, et nous lisons à ce sujet dans le *Norfolk Argus* du 18 août :

« Des quatre ou cinq ministres qui ont pris la fuite, il ne nous sied peut-être pas de parler. Ils connaissent leurs devoirs. Peut-être n'est-ce pas le temps de faire entendre des reproches, lorsque Dieu nous châtie et étend sa main sur nous. Notre chère cité présente un morne spectacle, et la calamité qui nous visite est rendue plus désolante par la fuite inconsidérée et l'absence d'amis religieux, par la privation de leurs consolations et des prières célébrées dans la chambre où la mort saisit ses victimes. Ces professeurs de christianisme qui, dans leur épouvante, ont cherché un climat plus salubre et un poste moins dangereux, se représenteront aisément dans leur imagination l'état où ils nous laissent. »

Comme contraste à ce triste tableau, nous lisons dans la correspondance de Norfolk publiée dans le *New-York Herald* du 21 août :

« Le *Steamer* de Baltimor nous a amené ici hier trois Sœurs de Charité et une jeune personne, miss Anna Andrews, venant offrir leurs services pour soigner les malades. Leur dévouement vivra longtemps dans le souvenir des habitants de Norfolk. »

Le même journal contient la dépêche télégraphique suivante de Wasington :

« Cinq Sœurs de Charité sont parties ce matin pour Norfolk. »

Cette ville contenait déjà un asile d'orphelins catholiques, dirigé par cinq Sœurs de Charité ; et dès que la fièvre jaune s'est déclarée, les admirables religieuses se sont aussitôt multipliées pour soigner les malades à domicile. Mais leur nombre a été loin de suffire à la grandeur de la tâche, et huit Sœurs leur ont été immédiatement

envoyées pour partager leurs dangers. Au moment où les Sœurs de Charité donnent ce spectacle aux États-Unis, elles sont l'objet de nouvelles calomnies de la part des *Know-Nothings*. Une jeune personne, miss Joséphine Bunckley, se disant convertie du protestantisme, était entrée au couvent d'Emmitsburg. Après un court séjour, elle s'est échappée nuitamment par la fenêtre, lorsqu'elle aurait pu sortir de jour par la porte. Elle a donné à sa fuite tout le fracas nécessaire, et aussitôt un comité de fanatiques, prenant la jeune personne sous sa protection, a publié sous le nom de miss Bunkley un livre de révélations de la vie de couvent, dont des chapitres entiers sont copiés de la *Religieuse* de Diderot. Telle est la manière dont certaines gens combattent le catholicisme aux États-Unis, pendant que les Sœurs de Charité rendent le bien pour le mal, en se sacrifiant pour leur prochain.

Cet ordre exemplaire a été fondé en 1809, à Emmitsburg, dans le Maryland, par Mme Elizabeth Seton, une sainte, convertie du protestantisme, qui convertit à son tour ses trois filles et les deux sœurs de son mari. L'influence de son exemple s'est même fait sentir à d'autres membres de sa famille. Mgr Bailey, évêque actuel de Newark, et naguère ministre protestant, est le neveu de Mme Seton; et elle avait pour filleule Mme Yves, femme de l'ancien évêque protestant de la Caroline du Nord, et qui, à la suite de son mari, a embrassé la vraie foi. Fondées sous de si vénérales auspices, les Sœurs de Charité ont pris aux États-Unis un prodigieux développement. Elles sont au nombre de 450 Sœurs, occupant 40 établissements, asiles d'orphelins, hôpitaux, hospices ou pensionnats. Elles ont récemment formé une union intime avec les Sœurs de Charité de France, et le 25 mars 1850 elles ont pris l'habit complet que portent nos Sœurs, en renouvelant leurs vœux d'après la formule adoptée dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Elles ont aussi des Lazaristes pour supérieurs, en sorte qu'à Norfolk comme à Constantinople, à la Nouvelle-Orléans comme à Paris, c'est la même *Fille de charité*, *servante des pauvres malades*, qui panse les blessés de la Crimée ou soigne les cholériques ou les fiévreux.

Je crois remplir un devoir et faire plaisir aux lecteurs en annonçant que M. l'abbé G. Mermillod, heureusement de retour à Genève, a repris la direction et la responsabilité des *Annales*.

J.-M. Caillat.

LA

QUESTION POLONAISE

CONSIDÉRÉE

SOUS LE POINT DE VUE RELIGIEUX. (1)

I.

Notice historique sur le développement religieux chez les Polonais, chez les Russes, chez les Ruthéniens. — Catholicisme. — Schisme. — Union.

Vers la fin du dixième siècle, la grande nation des Slaves occupait la partie de l'Europe bornée au nord par la mer Baltique, au couchant par l'Elbe, les monts Sudètes et les Alpes Tyroliennes; au midi par l'Adriatique, les Balkans et la mer Noire; enfin au levant par le Volga. Sans compter quelques peuplades de races différentes, dont les possessions étaient enclavées dans cet immense territoire, telles que les Lithuaniens et les Prussiens au nord, les Magyars et les Roumains au midi, les Slaves eux-mêmes étaient divisés en divers États distincts et indépen-

(1) Nous laissons au noble publiciste qui nous envoie cet article la responsabilité des hautes considérations qu'il développe; mais, comme lui, nous pensons que si une Pologne révolutionnaire serait un fléau, une Pologne catholique serait une réparation et un bienfait européens. *(Note de la Réd.)*

dants; mais ils provenaient d'une même souche, parlaient la même langue (1), ou du moins des idiomes très-rapprochés. D'après les chroniqueurs du temps, ils étaient d'un caractère doux et pacifique, adonnés à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. Quant à leur religion, c'était le polythéisme, ou plutôt un panthéisme très-semblable à celui des Hindous. C'est vers cette époque que le christianisme pénétra parmi eux, partant simultanément de deux points différents, de Rome et de Byzance, et se répandit si rapidement, qu'au onzième siècle nous les voyons déjà presque tous convertis, avec cette différence que les Slaves d'Occident, communiquant immédiatement avec Rome, reçurent d'elle, avec la lumière de la foi, les prescriptions du rite latin, telles que l'usage de la langue latine dans les cérémonies du culte, le célibat des prêtres, la communion sous une seule espèce, etc.; et, par leurs relations continuelles avec l'Italie et l'Empire, entrèrent dans le mouvement de la civilisation d'Occident; tandis que les Slaves orientaux, dépendant immédiatement du patriarche de Constantinople, adoptèrent les usages de l'Église d'Orient, l'emploi de la langue nationale, c'est-à-dire du slave, dans la liturgie; le mariage du clergé séculier (2), la com-

(1) Cette langue était sans doute celle qui, jusqu'aujourd'hui, est employée dans la liturgie russe. Ce ne fut que plus tard que les relations avec les nations étrangères, les circonstances de civilisation et de développements industriel, littéraire et politique, influèrent sur l'éloignement de plus en plus marqué des idiomes parlés par les différents peuples d'origine commune; cependant, il existe encore une grande analogie entre eux, de sorte que, surtout dans la vie commune, les Slaves se font comprendre assez facilement les uns des autres, sans avoir besoin d'étudier leurs idiomes respectifs.

(2) Nous pensons qu'il peut être utile pour quelques-uns de nos lecteurs d'exposer en peu de mots la discipline Orientale sur le célibat ecclésiastique.

a) Comme chez les Latins, les évêques y sont tenus au célibat le glus absolu; pour ce motif, on les choisit régulièrement dans l'état monastique.

b) Comme chez les Latins encore, un homme revêtu du diaconat ou de la prêtrise ne peut se marier, une fois qu'il est engagé dans les ordres; mais les hommes mariés peuvent être ordonnés, et, après leur ordination, cohabiter avec leur femme, comme auparavant. Il est même d'usage aujourd'hui que l'on contracte mariage quelque temps avant de recevoir les ordres. Mais cet usage n'est point un précepte fondé sur l'antique discipline; car dans l'Orient, comme dans l'Occident, la continence était bien regardée

munion sous les deux espèces, etc., et reçurent en même temps l'empreinte de la civilisation byzantine et du schisme de Photius.

Parmi les premiers, les Polonais occupaient la place principale et formaient déjà à cette époque un État compact, vaste et puissant. Parmi les seconds, les Russes étaient les plus nombreux et tenaient le premier rang. C'est ainsi que ces deux nations rivales, que l'histoire nous montre pendant plusieurs siècles se disputant la prépondérance parmi les Slaves, adoptèrent dès l'origine des principes diamétralement opposés : les Polonais, le catholicisme et la liberté; les Russes, le schisme et le pouvoir absolu. Différence qui ne fit que s'accroître avec leurs développements religieux, politique et social.

Et en effet, en Pologne, l'introduction du latin dans le culte, l'arrivée des prêtres italiens, alors les plus savants de l'Europe, pour administrer les nouveaux diocèses, et plus tard l'usage adopté par la jeunesse aisée de terminer ses études dans les universités italiennes, rendirent générale dans ce pays la connaissance de la langue latine, influèrent sur la formation et le développement de la langue polonaise, familiarisèrent les esprits avec la littérature classique, inspirèrent l'admiration pour les vertus civiques de l'antiquité, l'amour de la patrie, le respect de la loi, l'inviolabilité de la parole donnée, inculquèrent enfin ce principe de liberté qui, pendant le moyen âge, brillait d'un éclat si vif dans les républiques italiennes, et qui, transporté sur le sol de la Pologne, donna naissance à cette démocratie nobiliaire si chevaleresque et si turbulente, si jalouse de ses droits et si amoureuse de l'égalité, en poussant jusqu'à l'absurde l'émancipation de l'individu.

La Pologne est peut-être le seul État dans lequel la révolte à main armée était autorisée par la loi, et l'opposition d'un seul membre pouvait annuler la décision de toute une assemblée.

Par contre la Russie, vers la fin du dixième siècle, était divi-

comme un état plus en harmonie avec le ministère des autels que le mariage. Seulement on y avait consacré la différence que nous venons de signaler. Nous parlons ici de la véritable discipline Orientale, et non des conceptions qui ont pu être introduites par le schisme. *(Note de la Réd.)*

sée en diverses principautés gouvernées par des chefs varegs ou normands, reconnaissant tous la souveraineté des grands-ducs de Kiew, qui plus tard transportèrent leur résidence à Moscou et prirent le titre de Tzars de Moscou. C'était donc un État féodal. De là l'introduction parmi les Russes du principe féodal, inconnu au reste des Slaves. En l'année 1270, la majeure partie du vaste territoire qu'ils occupaient, appelée la Grande Russie ou Moscovie, et s'étendant entre le Volga et le Dnieper, depuis les glaces du Nord jusque vers les steppes qui bordent la mer Noire, fut conquise par les Tartares. Il n'y eut que la partie occidentale située en deçà du Dnieper, appelée Ruthénie, et composée des provinces de Petite Russie, Russie-Blanche et Russie-Rouge, qui, grâce à la protection des rois de Pologne, échappa au joug tartare, en se réunissant à la république, dont elle fut désormais partie intégrante; prenant part à sa civilisation, à ses succès, à sa gloire et à ses revers.

Quant à la nation russe proprement dite, elle resta près de trois siècles sous la domination tartare, et lorsqu'elle parvint à la secouer, elle reparut toute transformée, par ce long esclavage, dans ses mœurs, son langage et son caractère. L'antique bonhomie de race était remplacée par l'astuce byzantine; les usages féodaux normands, par le principe mongol du pouvoir absolu; enfin l'humeur pacifique des Slaves, par l'instinct de la domination et de la conquête. Le peuple des campagnes, oubliant qu'il avait été libre dans l'origine, se soumit sans murmurer au servage et fut attaché à la glèbe; la noblesse consentit à être opprimée, pourvu qu'elle pût opprimer à son tour. Le type du caractère russe fut désormais d'admirer la force et de ramper devant elle, de mépriser la faiblesse et de l'écraser.

Les Tzars de Moscou personnifièrent et réalisèrent ces instincts nationaux. On les voit poursuivre sans relâche deux buts principaux : 1° Établir à l'intérieur le pouvoir le plus absolu, non-seulement sur les actions, mais encore sur les pensées et les consciences; non-seulement sur les corps, mais encore sur les âmes de leurs sujets. 2° A l'extérieur, étendre les frontières de l'État par tous les moyens que la ruse et la violence peuvent fournir; prendre toutes les formes, tous les masques, tous les langages; ne reculer

devant aucune injustice, ni devant aucune perfidie, pourvu qu'ils puissent satisfaire leur soif insatiable d'agrandissement. Chaque augmentation de territoire n'est pour eux qu'un moyen pour tenter de nouvelles conquêtes. Aussi, après plusieurs siècles de cette marche ascendante et continue, voyons-nous aujourd'hui l'Empereur de toutes les Russies, successeur des Tzars de Moscou, posséder le tiers du globe et menacer en même temps l'Occident de l'Europe, la Turquie, la Perse et les possessions anglaises de l'Inde, en montrant à ces peuples en perspective la domination universelle, comme dédommagement de l'oppression qu'il ferait peser sur eux et du renoncement à leur développement intérieur, conditions indispensables de leurs forces au dehors.

C'est sous un jour bien différent qu'apparaît dans l'histoire la nation polonaise. A l'époque où la Russie, dans les fers tartares, préparait les éléments de sa future grandeur matérielle, la Pologne brillait déjà par l'éclat de sa civilisation, par le développement des libertés civiles et politiques et de la vie parlementaire. A l'extérieur, point de guerres injustes, point d'esprit de conquêtes; tout agrandissement de territoire était le résultat d'une réunion volontaire. Animée d'un esprit chevaleresque, elle était toujours prête à prendre les armes, mais pour servir de boulevard à l'Europe contre les incursions des hordes asiatiques et les envahissements menaçants de l'empire de Mahomet.

Ce qui caractérise surtout la nation polonaise, c'est son attachement invariable à la religion catholique et son zèle ardent à la propager. Elle manifestait surtout une piété ardente pour la Sainte Vierge, la déclarant reine et protectrice de la Pologne. C'est en chantant des hymnes à la gloire de la Mère de Dieu que ses guerriers couraient à la mort sur les champs de bataille. Dans les églises, pendant l'Évangile, ils tiraient à demi du fourreau leurs cimeterres, comme pour prouver qu'ils étaient prêts à répandre leur sang pour la Bonne Nouvelle. Aussi tout agrandissement de la république fut-il en même temps une conquête pour le catholicisme. Aucune erreur, aucune hérésie ne purent prendre racine sur son sol; en vain les hussites, les ariens, les sociniens, les protestants vinrent-ils successivement tenter sa

fidélité : ils furent repoussés ou disparurent bientôt, et cela sans qu'on eût employé contre eux la violence ou la persécution. On ne peut nier qu'il n'y eut point de pays plus tolérant que la Pologne. Toute opinion, toute croyance étaient libres de se manifester. Ce n'est qu'avec la parole qu'on combattait l'erreur, et cependant la vérité triomphait toujours, et la nation restait fidèle à l'antique foi de ses pères. Ce sentiment religieux si vivace, cette obéissance si humble à l'Église, inspirant les vertus sociales, le dévouement, l'esprit de famille, le respect pour la loi (1), reliait entre eux les individus qu'une législation imprudente avait trop émancipés, et servit longtemps de contre-poids aux dissolvants que des institutions politiques trop libérales, et surtout trop précoces, renfermaient dans leur sein. Certes, il fallait un ciment bien puissant pour paralyser, ou du moins atténuer l'action de ce dissolvant, et il y a moins lieu de s'étonner que la Pologne soit tombée, que de s'étonner qu'elle ait pu vivre si longtemps avec les vices de sa constitution (1). Il serait trop long de détailler ici les causes qui amenèrent la chute de la Pologne. Qu'il nous suffise de constater qu'une de celles qui y contribuèrent pour beaucoup, fut l'affaiblissement du sentiment religieux et des vertus qui en découlent, résultant de la cor-

(1) Comme preuve du respect que les Polonais professaient pour la loi, il suffit de se rappeler qu'il n'y eut jamais, dans la république, ni police, ni gendarmerie, ni aucun corps organisé pour prêter main forte à la loi. Et cependant les routes étaient sûres, la propriété était sauvegardée, ce que démontrent suffisamment la richesse, le bien-être, le développement industriel et commercial dont ce pays a jouit pendant si longtemps. C'étaient les citoyens eux-mêmes qui prenaient soin de faire exécuter les décrets des tribunaux. Quiconque refusait de s'y soumettre était déclaré banni et mis hors la loi. L'on vit plus d'un seigneur riche et puissant condamné à des années d'emprisonnement, venir se présenter de lui-même pour subir la peine pronocée contre lui.

(2) L'impératrice Catherine comprit parfaitement combien les vices de la constitution de la république affaiblissaient ce pays, et par conséquent lui offraient de chances pour exécuter ses projets de démembrement; aussi s'en déclara-t-elle garante et protesta-t-elle les armes à la main contre les réformes que la diète de 1791 y avait introduites.

ruption des mœurs introduite à la suite des rois saxons et de la philosophie délétère du dix-huitième siècle.

Mais à l'époque où la Ruthénie fut réunie à la Pologne, cette dernière était dans toute la ferveur de son zèle catholique. Il est facile d'en conclure que les Ruthéniens schismatiques ne pouvaient longtemps rester soumis à l'erreur ; aussi à peine le concile de Florence eût-il proclamé en 1431 les bases de la réunion des deux églises, que cet acte d'union, par les soins du gouvernement polonais, fut adopté par le clergé et le peuple ruthéniens, qui dès lors rentrèrent dans le sein du catholicisme.

Pour bien comprendre l'acte d'union, il faut se rappeler que la différence entre les deux églises consiste :

1° Quant au dogme, l'église schismatique nie la doctrine du purgatoire et elle enseigne que le Saint-Esprit ne procède que du Père.

2° Elle reconnait pour chef invisible de l'Église Jésus-Christ; mais pour chef visible tout patriarche local, ou même, à son défaut, un synode; elle prétend, par conséquent, que les catholiques ont raison de reconnaître l'autorité suprême du Pape, ou patriarche de Rome; mais que les Grecs ont également raison de reconnaître l'autorité suprême du patriarche de Constantinople, ces patriarches étant égaux entre eux.

3° Quant au culte, l'église schismatique a adopté la langue nationale dans la liturgie et un cérémonial tout particulier ; elle maintient le calendrier Julien et la communion sous les deux espèces ; elle permet et même ordonne le mariage du clergé séculier inférieur; elle prescrit un arrangement particulier de l'intérieur des temples ; un autel unique au milieu du chœur, la séparation entre le chœur et la nef par une cloison appelée la porte du Tzar; l'absence de l'orgue et des instruments de musique.

Il est clair qu'il n'y a que les deux premiers points qui touchent au fond de la religion ; aussi le concile de Florence déclara-t-il sagement que tous les schismatiques qui adopteraient la doctrine catholique sur le Saint-Esprit et le purgatoire, et reconnaîtraient l'autorité suprême du Pape, pouvaient conserver tous leurs antiques usages concernant le culte et les cérémonies et n'en seraient pas pour cela réputés moins bons catholiques

que ceux du rite latin. L'adhésion officielle à ces principes constitua l'acte d'union, et ceux qui l'adoptèrent furent appelés Unis.

Cet acte d'union, présenté par le gouvernement de la république au clergé ruthénien, fut adopté par lui et par le peuple tout entier, sans aucune opposition, dans les provinces de Russie-Blanche et de Russie-Rouge. Il n'en fut pas de même dans la Petite-Russie. Cette province avait pour chef-lieu Kiew, l'ancienne capitale de la Russie, la ville sainte du schisme, remplie de moines fanatiques et de souvenirs de son ancienne grandeur. Aussi cette ville, ainsi que quelques districts avoisinants, refusèrent-ils d'adhérer à l'acte d'union.

En outre, au-dessous des cataractes du Dnieper, sur les deux bords de ce fleuve, s'étendaient les possessions des Cosaques, ce refuge d'aventuriers et de bannis de tous les États voisins, espèce de communauté démocratique, demi ordre monastique, demi horde de brigands. Les Cosaques se reconnaissaient vassaux de la Pologne; mais c'étaient des vassaux turbulents et insoumis. Ils rendirent plus d'une fois de grands services à la république; plus d'une fois aussi ils la compromirent en attaquant et en dévastant des États qui étaient en paix avec elle.

Il est clair que le schisme, qui s'occupe plus de cérémonies que de dogme et de morale, convenait mieux que la religion catholique à leur vie aventureuse et à leurs mœurs dissolues. Il est clair aussi qu'il était plus commode de dépendre de l'autorité illusoire du patriarche de Constantinople que d'avoir affaire à un clergé soutenu par le gouvernement polonais. Il n'est donc pas étonnant qu'eux aussi repoussèrent l'acte d'union.

Grâce à la tolérance que nous avons mentionnée plus haut, les sujets schismatiques de la Pologne ne furent point persécutés, et jouirent des mêmes libertés civiles et politiques que les sujets catholiques.

Cet état de choses dura jusqu'au règne de Sigismond III, qui attaqua le schisme par des moyens coercitifs. Cette conduite impolitique et si contraire aux anciennes traditions, engendra d'abord un mécontentement sourd qui, fomenté habilement par la Russie, dégénéra bientôt en révolte ouverte, en guerre civile

longue et sanglante ; le résultat définitif fut la perte de Kiew et celle des Cosaques qui passèrent sous la domination de la Russie en 1654. Le gouvernement russe ne se contenta point de cet avantage ; il ne s'en servit que pour préparer de nouvelles conquêtes. Des émissaires partis de Kiew se répandirent dans l'Ukraine, exploitant le mécontentement et les rancunes, suites naturelles des guerres civiles qui avaient ensanglanté cette province, et poussant les paysans à la révolte contre les seigneurs. Il y eut des jaqueries ; le peuple des campagnes prit les armes, il pilla les villes et les châteaux, égorgea tout ce qui était noble, bourgeois ou juif. De cruelles représailles s'en suivirent ; l'ordre fut rétabli ; mais la Russie avait atteint son but, il y avait près de ses frontières toute une province polonaise dont la fidélité à la république était ébranlée.

D'après ce que nous venons de dire sur la tendance et la politique de la Russie, il est aisé de penser que l'acte d'union fut repoussé par elle. Les Tzars comprirent parfaitement que pour atteindre le but qu'ils se proposaient, il leur était beaucoup plus commode de reconnaître pour chef de l'Église le patriarche de Constantinople, sujet lui-même des Empereurs et plus tard des Sultans, que de dépendre du Pape, souverain temporel lui-même, qu'ils voyaient se poser souvent comme médiateur entre les souverains, quelquefois comme juge entre les rois et les sujets, et soutenir une lutte vigoureuse contre les usurpations de l'Empire. Aussi, les souverains de la Russie furent-ils les zélateurs les plus fervents du schisme ; aucune tentative de réunion avec Rome ne réussit, et si jamais ils professèrent quelque velléité de rapprochement, ce fut toujours dans le but d'obtenir l'intervention de la cour de Rome, ou pour former une alliance contre la Turquie, ou pour arracher à la Pologne des conditions de paix plus avantageuses, ou pour tromper la vigilance du St-Siége dans le moment où ils tramaient quelques machinations contre leurs sujets catholiques ; puis leur but une fois atteint, ils regardaient leurs démarches de rapprochement comme non avenues. Plus tard même l'autorité illusoire du patriarche de Constantinople leur fut trop pesante, et le Tzar Pierre la secoua entièrement, en la remplaçant par un synode dont les membres, nommés par lui, étaient

dans son entière dépendance. Depuis lors, le clergé russe ne fut plus, à vrai dire, qu'une branche d'administration auxiliaire de la police. Après avoir fondé ainsi une église nationale, dont ils étaient les véritables chefs, les Empereurs de toutes les Russies se posèrent comme protecteurs du patriarche de Constantinople lui-même et de tous leurs coreligionnaires, sujets des États limitrophes. Ce rôle leur permit de s'immiscer dans les affaires de leurs voisins, dans le but de les affaiblir et de profiter de cet affaiblissement pour agrandir à leurs dépens les limites de leurs propres États.

Il serait hors de notre sujet de détailler ici toutes les manœuvres pratiquées par la Russie contre la Pologne; qu'il nous suffise de dire que ce fut sous ce même prétexte de protection de ses coreligionnaires, que la première se mêla toujours officiellement des intérêts de la seconde, poussant son gouvernement aux mesures les plus fausses et les plus compromettantes, tandis que, sous main, elle fomentait les haines des factions, se créait des partisans, achetait les pervers, intimidait les faibles, leurrait les ambitieux, semait partout la discorde et l'anarchie. Enfin, quand elle vit ce malheureux pays affaibli, déchiré, incapable de résister, elle s'entendit avec la Prusse et l'Autriche pour le démembrer. Cependant l'on n'osa pas procéder d'un seul coup à l'œuvre de spoliation. Les puissances co-partageantes firent d'abord un essai, en 1772, et se contentèrent, dans le premier partage, de l'occupation de quelques provinces limitrophes, sur lesquelles elles prétendaient avoir des droits incontestables.

Dans ce premier démembrement, l'impératrice Catherine eut pour sa part la Russie-Blanche. Dans cette province, comme dans le reste de la Ruthénie, le peuple était du rite uni, la noblesse du rite latin. L'éducation du peuple était confiée aux Basiliens, celle de la noblesse aux Jésuites; dans toute la Pologne ceux-ci avaient de nombreux colléges, qui avaient remplacé presque tous les autres établissements d'éducation, ce qui leur assurait une grande influence dans le pays.

L'époque du premier démembrement coïncide avec la suppression de la Compagnie de Jésus. La Pologne, toujours sou-

mise aux décrets de l'Église, reçut et exécuta, quoique à contre-cœur, le bref de Clément XIV. Les maisons et les colléges des Jésuites furent fermés, les noviciats interdits. Par contre, l'impératrice Catherine suivit une toute autre marche ; elle comprit tout le parti qu'elle pouvait tirer de l'influence acquise par les Jésuites sur la jeunesse et sur les générations élevées dans leurs écoles ; en conséquence, elle résolut de se servir d'eux comme d'instrument pour assurer sa domination et détruire toute velléité de résistance de la part de ses nouveaux sujets, en mettant en opposition le sentiment religieux et le sentiment national. Aussi ne fit-elle point publier le bref de suppression, et laissa-t-elle non-seulement subsister les maisons et les noviciats de la Compagnie dans la Russie-Blanche, mais elle ouvrit un refuge dans son empire aux Jésuites expulsés des autres États, les combla de louanges et de promesses, et fit même venir plusieurs Pères à sa Cour pour leur confier des travaux historiques et scientifiques (1). Elle fit plus : elle intrigua auprès de la Cour

(1) Le bref de suppression ne fut jamais promulgué dans les États de Catherine. Il ne l'avait point été non plus pour l'Église universelle, mais simplement envoyé à tous les évêques, avec la commission pour ceux-ci de le faire exécuter dans leur diocèse. Ainsi les Jésuites étaient en droit d'attendre l'intimation du bref, par l'organe de l'Ordinaire, intimation qui ne se fit point, l'évêque étant lié par les défenses les plus sévères de Catherine. Mais l'évêque n'aurait-il pas dû, pour exécuter les ordres du Pape, s'exposer aux châtiments? Nous n'avons point à examiner cette question. Mais les Jésuites n'auraient-ils pas dû se conformer aux intentions du Souverain Pontife, et le consoler par leur soumission? Observons ici 1° que les Jésuites, retenus dans leurs maisons par la volonté impérieuse de la Tzarine, la supplièrent souvent de faire exécuter le bref et de leur permettre de se dissoudre. Nous voudrions pouvoir citer ici leur pétition du mois de novembre 1775, signée au nom de tous par Stan. Czerniewicz (Clem. XIII et Clem. XIV, T. I, page 440); 2° qu'avec le despotisme et les magnifiques promesses de Catherine, il était facile de trembler et de se laisser éblouir au sujet de la conservation de la Religion dans ces contrées. Les Jésuites n'ont pas été les seuls dont la conduite ait été influencée plus ou moins par de tels sentiments; 3° saint Joseph Calazanz n'a point été blâmé d'avoir recommandé une conduite semblable dans des circonstances analogues pour la congrégation qu'il avait fondée. Le vénérable P. Pignatelli, qui alla se joindre à ses frères les Jésuites de la Russie, fut complètement disculpé dans le procès qui a été commencé pour sa béatification. — Quant à ce qui regarde les éloges prodigués par les

de Rome en faveur des Jésuites, manifestant le désir de leur confier la direction de l'éducation dans son empire, professant le plus grand respect pour le Saint-Père et la plus grande sympathie pour la religion catholique, laissant même entrevoir que le maintien de la Compagnie de Jésus serait peut-être un moyen de rapprochement des deux Églises. Le Pape Pie VI, se fiant à ces belles paroles, promit de tolérer l'existence anormale de la Compagnie en Russie, malgré la suppression légale dont son prédécesseur l'avait frappée.

De leur côté, les Jésuites donnèrent aussi dans le piége; ils exaltèrent la tolérance et la générosité de l'impératrice; ils la représentèrent comme la bienfaitrice et le soutien du catholicisme; ils inculquèrent à la jeunesse l'admiration, le respect, la soumission à leur nouvelle souveraine. Le but de Catherine était atteint : toute une génération nouvelle était façonnée à l'obéissance. Mais les avantages de sa politique ne se bornèrent pas à la simple province de la Russie-Blanche : elle réagit encore sur le reste de la Pologne. On y regrettait sincèrement les Jésuites; beaucoup de personnes influentes, effrayées par le débordement des idées subversives et irréligieuses de la révolution française, voyaient dans Catherine le soutien des principes conservateurs et de la religion, et se consolaient des dangers qui menaçaient l'indépendance de la patrie, en pensant que dans le cas où ce malheur viendrait les frapper, du moins la foi et l'ordre social étaient assurés. C'est ainsi que l'on préparait l'opinion publique à un nouveau partage, qu'on tâchait de prévenir les résistances possibles en se servant de l'illusion inspirée au sentiment religieux pour affaiblir le sentiment national.

Dès que le moment parut propice, on procéda à un second démembrement, qui, après une lutte sanglante, fut suivi, en 1795, du partage définitif de ce malheureux pays.

C'est ainsi que la Pologne, ce représentant du catholicisme et du principe de liberté parmi les Slaves, disparut de la carte de

Jésuites à la Tzarine, il faut y voir d'un côté la reconnaissance pour les bienfaits reçus, d'un autre le respect pour le pouvoir établi : sentiments qui semblent innés dans la Compagnie de Jésus. *(Note de la Réd.)*

l'Europe. La force brutale triompha; au-dessus du droit des gens indignement outragé et de la légitimité monarchique qui se scindait elle-même et renonçait à son prestige en renonçant à l'équité, le schisme et le pouvoir absolu déployèrent leurs drapeaux victorieux.

II.

Moyens employés par la Russie pour faire passer au schisme les Ruthéniens.

L'œuvre d'iniquité était consommée. Les derniers défenseurs de la Pologne erraient dans l'exil ou gémissaient dans les fers, enviant le sort de leurs frères dont les cadavres jonchaient les champs de bataille de Ractawice, Szczekociny, Maciejowice et les remparts de Varsovie et de Praga. Toute résistance, toute opposition étaient brisées. Désormais Catherine pouvait jeter le masque de tolérance qu'elle avait porté jusqu'alors et qui ne pouvait manquer de lui peser lourdement.

Certes, le catholicisme renferme dans son sein un principe de vie et de liberté qui ne peut s'allier au pouvoir absolu tel qu'il est rêvé par les Tzars. Le catholicisme rendra à César ce qui est à César; mais il rendra à Dieu ce qui est à Dieu. Tout en se soumettant aux prescriptions de la loi civile et à la volonté du souverain, en tant qu'elles ne sont point en opposition avec la loi divine, il conservera toujours vis-à-vis des pouvoirs humains l'indépendance de son âme et la liberté de sa conscience. Aussi le gouvernement russe a-t-il une haine instinctive contre la religion catholique. En vertu du principe même de son existence, une pente fatale et irrésistible le porte à tâcher de l'extirper du sein de l'État; et si jamais il paraît s'arrêter dans cette voie de persécution, ce n'est que pour se préparer à lui porter des coups plus rudes et plus sûrs.

Dans les deux démembrements de la Pologne, Catherine eut pour sa part : Au midi, les provinces ruthéniennes d'Ukraine, de Podolie et Volinie; au nord, la Lithuanie et le reste de la

Ruthénie septentrionale. A peine les eut-elle occupées, qu'en contradiction avec les sympathies catholiques qu'elle avait jusqu'alors affichées, elle déploya parmi ses nouveaux sujets une propagande schismatique des plus actives et des plus persévérantes. Nous avons dit plus haut que l'Ukraine renfermait dans son sein des germes de mécontentement contre le gouvernement polonais et des velléités schismatiques. Aussi la propagande y réussit-elle facilement, et la majeure partie des Unis de cette province apostasièrent. Il n'en fut pas de même en Podolie et en Volinie, où la plupart des communes résistèrent aux séductions, aux menaces et aux violences. Il fallut remettre à plus tard l'exécution des projets conçus. Les provinces du nord présentaient encore plus de difficultés. En Lithuanie, le peuple, en majeure partie, étant du rite latin, offrait moins, par conséquent, de prise à la propagande. Quant à la Russie-Blanche, on avait trop récemment manifesté une tolérance illimitée, on avait trop laissé prendre racine au catholicisme, pour oser l'attaquer ouvertement. On se contenta donc d'abord de fermer les écoles des Basiliens; bientôt vint le tour des Jésuites. On n'avait plus besoin d'eux; bien plus, quoique admirateurs de la Tzarine et soumis à son gouvernement, ils étaient trop fervents catholiques pour ne pas le gêner dans la voie où il voulait entrer. On commença par restreindre leur influence; et, quelques années plus tard, ils furent expulsés du même empire qui les avait, il n'y avait pas longtemps, seul préservés d'une destruction complète.

Parmi les nouveaux sujets catholiques arrachés à la Pologne, la Russie en comptait environ trois millions du rite latin et huit millions du rite uni. Ces derniers étaient donc plus importants par leur chiffre. En outre, leur peu d'instruction, car ils appartenaient presque tous au peuple des campagnes, le rapprochement du cérémonial de leur religion de celui adopté par l'Église de Russie, promettaient auprès d'eux un succès plus facile. C'est donc contre eux que fut dirigée la principale attaque. Après les premiers essais de propagande, qui, comme nous l'avons dit plus haut, ne réussirent que bien imparfaitement, on adopta un plan fort habile qui, en remettant à un temps plus éloigné le succès définitif, le rendait presque infaillible. Il consistait en

deux modes d'action simultanés, l'un officiel, l'autre caché et ténébreux.

Quant au premier, nous avons vu plus haut que l'acte d'union avait permis aux Ruthéniens unis de conserver les antiques usages de leur culte. Depuis, les relations continuelles du clergé uni avec le clergé latin, la supériorité qu'avait ce dernier par son instruction et par sa position comme appartenant au rite de la noblesse, avaient peu à peu amené le clergé uni à se rapprocher en certains points du rite latin, surtout quant à l'arrangement de l'intérieur des églises. C'est ainsi que les portes tzarines disparurent, que l'on éleva des autels latéraux, que l'orgue remplaça le plain-chant, etc. En outre, le clergé séculier rasa la barbe et échangea la robe flottante des prêtres d'Orient contre la soutane catholique. Ce sont ces modifications qui servirent de prétexte au gouvernement russe pour attaquer ouvertement le rite uni. Un ukase impérial parut qui relevait tous ces changements, les déclarait une infraction à l'acte d'union, et en conséquence ordonnait que tout fût remis dans l'état primitif, en prenant pour modèle le culte national, c'est-à-dire schismatique, qui avait conservé toute sa pureté. Comme cet ukase ne touchait en rien à la religion, le clergé uni ne put qu'obéir. Grâce aux fonds libéralement alloués par le gouvernement dans les domaines de la couronne, et imposés aux propriétaires dans les terres de la noblesse, les églises unies furent bien vite restaurées; il ne resta plus entre les deux cultes d'autre différence extérieure que le costume des prêtres, auquel on ne voulut pas toucher, pour ne point éveiller quelques résistances importunes. Outre le danger manifeste qu'avait ce rapprochement pour des populations peu instruites, et par conséquent frappées principalement par ce qui agit sur les sens, il en renfermait un autre non moins important. Il établissait des relations continuelles entre les deux clergés, en assurant une supériorité marquée au clergé schismatique, que l'autre devait prendre pour modèle et consulter sur toutes les modifications ordonnées par le gouvernement. Enfin il habituait le clergé et le peuple ruthéniens à obéir à l'autorité civile, même dans les questions religieuses.

A côté de cette marche ouverte, il se pratiquait simulta-

nément des intrigues cachées. Il s'agissait de gagner les évêques; mais comme ceux qui occupaient les siéges épiscopaux à l'époque du démembrement résistèrent à toutes les tentatives, promesses et menaces, il fallut se résoudre à attendre qu'ils fussent remplacés par d'autres sur le dévouement desquels on pourrait compter. Toute l'habileté du gouvernement se porta à la recherche, parmi le bas clergé uni, d'individus intelligents et ambitieux qui, séduits par l'appas des grandeurs futures, promissent à l'avance de passer au schisme dès qu'on l'exigerait d'eux. Malheureusement on en trouva qui se laissèrent corrompre; alors on les poussait habilement aux dignités ecclésiastiques, et à mesure que les siéges épiscopaux devenaient vacants par la mort des titulaires, on les présentait comme candidats à la confirmation du Pape qui, ne se doutant de rien, les nommait sans difficulté.

C'est ainsi que dans l'espace d'une trentaine d'années, par suite de cette politique perverse mais habile, toute différence entre les deux Églises avait disparu. On était sûr de l'apostasie des évêques et de certains membres des consistoires; il ne fallait plus que trouver le moment favorable pour frapper le dernier coup. L'insurrection de 1830 le fournit. Cette insurrection qui éclata dans le royaume de Pologne annexé à la Russie par les traités de 1815, avait fortement ébranlé les populations de la Lithuanie et de la Ruthénie; elle y avait même provoqué des insurrections partielles et compromis beaucoup de personnes. En 1831 tout fut comprimé; et, selon le langage du ministère français, « l'ordre régnait à Varsovie et dans toute la Pologne; » les patriotes les plus ardents de la Lithuanie et de la Ruthénie avaient péri, ou avaient émigré, ou avaient été transportés en Sibérie; les timides, restés dans leurs foyers, tremblaient devant des représailles prévues. Après chaque mouvement populaire étouffé, il y a un mouvement de réaction où la terreur et le découragement s'emparent de tous les esprits, où toute résistance est impossible, et où, par conséquent, le gouvernement peut tout oser : c'est un moment pareil qui fut choisi pour faire apostasier d'un seul coup tous les Ruthéniens.

Les évêques unis, comme nous l'avons vu plus haut, gagnés

par le gouvernement, rédigèrent une adresse à l'Empereur, dans laquelle ils déclaraient, au nom de tout le clergé, qu'on les avait indignement calomniés en les représentant comme partisans de la révolution polonaise; qu'ils étaient, au contraire, prêts à donner toutes les preuves de fidélité que pourrait exiger Sa Majesté, et à se soumettre en tout à ses ordres et à sa volonté. Cette adresse, rédigée en langue russe, fut envoyée comme circulaire à tous les membres du clergé uni, pour qu'ils eussent à la signer. Malgré son apparence toute politique, elle avait un vague de rédaction que favorise si admirablement la langue russe, et renfermait des phrases à double sens qui n'échappèrent point à la pénétration de beaucoup de prêtres, et qui les portèrent à refuser de la signer. Malheureusement d'autres furent moins prudents ou moins scrupuleux, en sorte qu'on recueillit près de deux mille signatures. Alors, sous le prétexte que l'original était trop détérioré, on en fit faire une copie, dans laquelle quelques mots habilement changés donnèrent une tout autre portée à ce document. L'apparence purement politique de l'original prit une couleur religieuse; à côté d'une soumission aux volontés du Tzar quant au temporel, se glissa une promesse de soumission quant au spirituel. C'est cette copie hautement altérée que les évêques unis osèrent présenter au Tzar comme l'expression sincère et spontanée de tout le clergé et du peuple ruthéniens. L'Empereur répondit par un ukase dans lequel, saisissant au bond les promesses qu'on avait eu l'air de lui faire, il exprimait tout son bonheur de ce que ses sujets, ses enfants jusqu'alors dissidents, rentraient enfin dans le sein de leur mère commune, la religion orthodoxe, et ordonnait des réjouissances publiques pour fêter cet événement fortuné. A la réception de cet ukase, les évêques prescrivirent de modifier l'enseignement dans les séminaires, selon la doctrine schismatique, et ordonnèrent à tous les prêtres de remplacer les prières qu'on récitait pour le Pape dans la liturgie, par des prières pour l'Empereur, et tout fut dit.

Ainsi, par un escamotage sans précédent dans l'histoire,

plus de six millions de Ruthéniens (1) étaient censés avoir changé de religion, et cela sans avoir été consultés, presque sans le savoir. Comme on n'exigeait pas des prêtres le changement de costume ; comme, du reste, toute différence dans le culte avait préalablement disparu, dans les paroisses où les curés obéirent aux ordres de leurs évêques, les paroissiens ne se doutèrent même pas du moindre changement.

Quant aux prêtres qui refusèrent de se soumettre, ils furent considérés comme rebelles à l'autorité légale spirituelle, et, comme tels, envoyés en Sibérie ou enfermés dans des couvents schismatiques, dans lesquels ils furent employés aux plus rudes travaux de la domesticité. Leurs femmes et leurs enfants restèrent privés de tout moyen d'existence, et si quelqu'un s'avisait de leur venir en aide, il était à l'instant dénoncé comme malveillant et menacé de tout le courroux du prince. Malgré ces rigueurs, il y eut plus de mille quatre cents prêtres qui eurent le courage de préférer le martyre pour eux-mêmes, en exposant leurs familles à la mendicité, plutôt que de renoncer à la foi de leurs pères.

Pour remplacer les curés enlevés de leurs paroisses, on envoya des popes schismatiques, portant la barbe et vêtus de leurs robes flottantes. Le peuple s'aperçut bien alors qu'il y avait un changement ; mais, privé de tout appui et même de tout conseil, habitué à l'obéissance passive, comment aurait-il osé résister? Cependant il y eut des paysans qui protestèrent ; il y eut même des villages entiers qui se révoltèrent ; mais ces mouvements furent bientôt comprimés et les mutins conduits en Sibérie, ou bien assommés à coups de bâton. Toutes ces cruautés étaient provoquées par les évêques apostats et leurs délégués ; le gouvernement leur prêtait seulement main-forte quand il en était requis. Ce n'était donc point en apparence une persécution religieuse ; mais seulement une question soi-disant de discipline ecclésiastique ; c'était la punition d'individus désobéissants à l'autorité spirituelle : l'autorité civile se tenait prudemment en dehors et

(1) Environ deux millions avaient précédemment passé au schisme.

comme neutre, laissant peser sur le clergé tout l'odieux des rigueurs exercées.

C'est ainsi que les Ruthéniens, jadis arrachés par la Pologne au joug des Tartares, éclairés par ses soins de la lumière du christianisme, associés par elle aux principes de la liberté, et qui, pendant près de cinq siècles de la domination polonaise, avaient conservé leur culte, leur législation distincte, leur langue (1), en un mot, leur nationalité, furent forcés, après trente et quelques années de domination russe, de rompre avec leur passé, de changer de religion, de renoncer à tout développement national; et désormais confondus dans la nation russe, ils restent soumis à l'influence de l'erreur schismatique, de l'absolutisme mongol et de la corruption byzantine.

(La suite au prochain numéro.)

(1) La langue ruthénienne est mélodieuse et poétique; c'est celle que parlaient les Russes avant la conquête des Tartares. Aujourd'hui elle tient le milieu entre le polonais et le russe. Moins développée, moins élaborée que ces deux dernières, elle se rapproche davantage de la langue primitive des Slaves; cependant elle possède une littérature qui lui est propre. La Chronique de Nestor, les lois de Jaroslaw, le poëme d'Igor, que les Russes veulent s'approprier, sont écrits non pas en russe, mais en ruthénien. Le code de Lithuanie, qui régissait ces provinces sous la domination polonaise, était aussi rédigé en cette langue. Elle possède en outre des chants nationaux pleins d'une suave et triste mélodie.

DE LA SITUATION

DES ÉGLISES PROTESTANTES

A GENÈVE.

Nous avions promis, en fondant les *Annales*, de donner une fidèle exposition de la situation religieuse genevoise ; nous avons reproduit les divers tableaux qu'en ont faits plusieurs revues protestantes, certain d'avoir au moins le mérite de l'impartialité. Cette impartialité est pour nous un gage de victoire. Le protestantisme est forcé, par la logique, à se détruire lui-même ; de plus, il voit ses fils les plus habiles condamnés à s'accuser mutuellement des ruines de ses écoles et de leur chute prochaine. Ils dénudent leurs faiblesses avec une sévérité d'expressions que nous connaissons quand ils nous attaquent, mais que nous ne soupçonnions pas aussi vives, aussi âpres contre leurs rivaux dissidents. Le protestantisme, pour être jugé, n'a besoin que d'être connu, et ses partisans se chargent de nous révéler sa valeur ; protée habile dont les nuances varient sans cesse, il est arrivé à cette phase de son existence où il n'a plus d'autre espoir que de se vanter de sa mobilité d'opinions et d'en faire parade. Quand le *Lien* de M. Coquerel appelle les ministres de l'Église méthodiste DOGMATISEURS ÉTROITS, EXCLUSIFS, ATTARDÉS ; que les *Archives du Christianisme* de M. de Gasparin af-

firment que le rôle évangélique des ministres de l'Église nationale se réduit à être des COURTIERS D'ÉLECTIONS, nous n'avons qu'à enregistrer ces aveux, à nous consoler des attaques qui nous viennent de deux camps ainsi appréciés, et à plaindre les âmes qui s'abandonnent à une semblable direction. Le protestantisme genevois peut bien s'appliquer ces paroles d'un professeur luthérien sur les Églises allemandes : « A force de re-
» muer continuellement les assises, nous finissons par ébranler
» l'édifice tout entier;... l'édifice de la religion autrefois si su-
» perbe s'est transformé en une misérable cabane qui n'offre
» plus un abri sûr contre le vent et l'orage » (1). Les journaux protestants français, anglais et allemands se sont souvent donné libre carrière et ont infligé au protestantisme de notre ville de rigoureuses leçons qui n'ont pas toujours été fécondes en résultats. Fatigués de s'entendre interpeller sur la désorganisation de leurs Églises, sur leur pénurie de doctrines, sur les périodes déclamatoires de leurs sermons, sur l'absence de science sérieuse, sur le vide théologique de leurs cours, quelques ministres ont répondu à ces vivacités de leurs frères par des agressions contre nous catholiques, qui pourtant n'étions coupables ni de leur faiblesse scientifique, ni de leur anarchie doctrinale. Bien plus, si le protestantisme genevois a gardé quelques débris chrétiens, c'est à notre présence qu'il le doit; le catholicisme, par sa rentrée dans une cité dont il fut jadis la splendeur et la force, l'a préservé d'une décadence plus rapide; ce sont là des faits faciles à constater. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en poursuivant par des secours matériels et des séductions pécuniaires quelques pauvres faméliques ou quelques malheureux bannis, que le protestantisme pourra reconquérir ici une renommée scientifique. Nous le savons, des esprits plus sérieux veulent se soustraire à cette influence désastreuse et remettre en honneur les lettres et les sciences. Ces tentatives individuelles ne relèveront pas une situation abaissée, et l'article suivant, traduit du journal protestant *de la Science et de la Vie chrétienne*, fondé par Néander, a

(1) Fessler. Thérésia, T. II. p. 102.

encore toute sa vérité. M. Thomas, au nom de l'Église nationale, et M. Merle d'Aubigné au nom de l'Église libre, ont essayé de timides réponses que nous publierons peut-être; mais elles n'affaiblissent ni la réalité de la peinture, ni la cruauté des reproches faits par un théologien genevois aux deux fractions protestantes se disputant à Genève le gouvernement des âmes qui s'imaginent bénévolement posséder le libre examen.

G. M.

Journal du 3 Août.

La position particulière où se trouve cette ancienne capitale de la réformation française, et le délabrement dans lequel y sont tombés actuellement l'Église et l'Évangile, aussi bien que le renouvellement qui s'y fraie un chemin, offrent à l'observateur un spectacle digne d'attention. Nous y apercevons, sur un petit terrain, une image assez complète des divers éléments qui se combattent et qui fermentent au sein de la civilisation protestante de l'Europe. Et ne devant pas mesurer l'importance des questions spirituelles d'après l'étendue de l'espace de la scène où on les traite, on peut tirer de l'étude de la situation genevoise une morale et des instructions utiles et intéressantes.

Nous examinerons donc l'un après l'autre ce qui se rapporte à la position ecclésiastique et religieuse du protestantisme genevois. Nous parlerons d'abord de l'organisation et des formes extérieures, sous lesquelles se présentent les communautés ou églises existantes, et ensuite du caractère que le christianisme imprime tant aux directions de la pensée religieuse qu'à la formation de la vie.

Nous disons *les Églises*, et non l'*Église*, car deux communautés ecclésiastiques distinctes et de la même force, quoique inégales en nombre, partagent actuellement la population protestante : d'un côté l'Église officielle et nationale, et de l'autre côté l'Église libre et indépendante. Si la première trouve son soutien dans l'appointement de la part de l'État, dans les traditions historiques plus ou moins respectées, dans les relations avec les

Églises de France, auxquelles elle est attachée par les secours accordés à ses élèves par d'anciennes fondations pieuses, dans les habitudes et dans l'indifférence du peuple; l'autre trouve la garantie de son existence dans les progrès croissants qui, depuis vingt ans, ont contribué à son perfectionnement, dans le zèle des convictions personnelles qu'elle nourrit, dans l'attachement et dans l'assistance de la part des amis qu'elle a parmi les chrétientés protestantes de l'Europe et de l'Amérique. L'Église nationale a pour elle la possession, l'Église libre les forces vivantes qui conduisent au développement d'un organisme nouveau. La première se trouve incontestablement dans un état de décadence; mais la dernière paraît être appelée à des développements plus grands, quoique ceux-ci ne s'achèveront peut-être pas dans le sens d'une formation particulière, telle qu'est justement à présent l'expression du protestantisme de Genève. Mais, quoi qu'il en soit de l'avenir, nous avons à traiter, avant tout, de la situation du présent. Fondée par Calvin, comme l'on sait, l'Église nationale genevoise avait longtemps enfermé en elle toute la population du pays, le protestantisme ayant été la condition indispensable pour le droit de bourgeoisie. Genève étant devenue française en 1798, cette identification du caractère politique et de la croyance religieuse y cessa. L'Église nationale conserva son existence, gardant en effet les formes organiques ordonnées par le réformateur, mais se détachant de plus en plus des doctrines positives, non-seulement de celles du calvinisme, mais du protestantisme en général. Mais lorsque, par la chute de Napoléon, Genève reprit sa liberté et l'Europe la paix, il y eut une réaction contre la religion philosophique du clergé genevois; à l'influence pacifique succéda l'influence religieuse d'Angleterre, et Genève éprouva l'effet du prosélytisme britannique. Différents mouvements religieux se montrèrent dans l'Église genevoise; ils furent au commencement de peu d'importance. Poursuivis par les ministres, les dissidents étaient tolérés entièrement par le gouvernement. Au lieu de se laisser gagner par cette fermentation, l'Église nationale voulut plutôt combattre cette œuvre qu'on appelait le *Réveil;* et loin d'en recevoir dans son sein les bons effets, elle repoussa d'elle-même,

au contraire, tous les éléments qui lui semblèrent avoir trop de parenté avec cette réaction religieuse. Au lieu d'attirer à elle les dissidents, ce qu'elle aurait pu faire, et d'ôter par là au schisme menaçant la raison de son existence, elle lui donna la meilleure occasion de croître à côté d'elle et de se développer. Le clergé national, dans les mains duquel se trouvait réunie toute la puissance ecclésiastique, et qui gouvernait l'Église sans intervention quelconque du troupeau, croyait alors pouvoir mépriser les commencements chétifs d'un mouvement qui ne semblait enfermer aucun danger pour une institution puissamment protégée par une existence de trois siècles et par la vénération ou le préjugé du peuple. Sûr de l'appui de la part de l'autorité de l'État, dont il faisait partie, le clergé genevois préféra la sûreté qu'il trouvait dans les articles de la constitution et du budget, à celle qu'il aurait dû chercher dans le développement de la vie chrétienne et des principes évangéliques au sein du troupeau, s'il avait eu un plus grand zèle pour les intérêts purement religieux.

Les fruits ne se firent pas attendre. Enchaînée qu'elle était à l'existence politique de chaque forme de gouvernement, elle devait aussi éprouver d'abord les suites de l'ébranlement, et ensuite celles de la chute complète de ce gouvernement vénérable, mais pourtant caduque et périssable comme toutes les puissances humaines. Déjà, par la première révolution en 1841, l'Église nationale avait été ébranlée violemment. Le prestige dont les anciennes institutions étaient entourées par le patriotisme, disparaissant, les sentiments qui avaient retenu dans son sein, par l'habitude et par la tradition, un certain nombre de ses membres, s'évanouirent également. Mais elle éprouva une secousse encore plus violente par la révolution de 1846, dont la conséquence était la victoire définitive du radicalisme. Par cette catastrophe elle perdit tout ce qu'elle avait pu sauver dans la révolution précédente. Le clergé, resté jusqu'à ce temps le seul représentant de l'Église, voyait s'écrouler tous les priviléges qu'il possédait depuis Calvin; et de la haute position qu'il occupait dans l'administration des affaires ecclésiastiques, il devait descendre pour occuper un degré inférieur, où il ne fut pas seulement privé de la puissance effective, mais aussi des signes

extérieurs de considération sous la protection desquels il avait caché si longtemps sa domination.

Journal du 10 *Août.*

L'Église de Genève s'appuyant sur le pouvoir gouvernemental par qui elle est soutenue, et comptant dans son sein la plus grande partie de la population protestante, est depuis 1847 une Église *nouvelle*, absolument distincte de l'ancienne. L'ancienne Église genevoise a disparu quant à l'organisation que lui avait donnée Calvin, et a fait place a une Église qui, malgré une apparence illusoire, a par ce changement radical, une institution tout à fait différente de l'ancienne. Il y a les mêmes personnes dans le clergé, le peuple va dans les mêmes temples, les mêmes formes du culte s'exercent dans les mêmes jours; mais tout cet extérieur ne peut cacher qu'à un regard inattentif et à des yeux indifférents le changement de l'Église nationale. Or est-ce qu'il y a du bien ou du mal dans ce changement? Cela se concevra mieux par la nature des innovations dans lesquelles il se révèle.

Ces innovations partent de l'introduction sur le terrain ecclésiastique du principe démocratique absolu, dominant sur le terrain politique. Au lieu d'un clergé se recrutant lui-même et d'un Consistoire inamovible élu par le gouvernement, l'Église nationale de Genève est gouvernée, d'après la nouvelle constitution radicale, par un consistoire composé presque exclusivement de membres laïques, et à l'élection duquel concourent *tous* les protestants du pays âgés de plus de 21 ans. Le suffrage universel, sans la moindre restriction quelconque prise de la nature de l'institution religieuse à laquelle il est appliqué, est devenu le fondement de l'édifice, aussi bien pour l'Église que pour l'État. De la même manière sont élus, dans toutes les paroisses, les pasteurs chargés d'y prêcher l'Évangile et d'y représenter les intérêts de la religion. Du reste, la constitution ne se prononce en aucune manière sur ce qu'il faut comprendre, eu égard à la foi, sous cette Église nationale protestante, dont le caractère religieux sera exposé désormais à toutes les modifications qui peu-

vent émaner de la volonté d'une telle élection populaire dans les personnes de l'autorité gouvernante.

Une majorité rationaliste lui donnera le drapeau du rationalisme; une victoire électorale de l'orthodoxie calviniste la fera pour le moment orthodoxe; les gens honnêtes feront d'elle une institution propre à satisfaire toutes les opinions; les socialistes y trouveront une forteresse de plus pour battre en brèche l'ordre social. Au lieu d'être l'organe de l'Évangile, elle ne peut être qu'une occasion de rixe et de discorde entre les différents partis du pays. En effet, le salaire qu'elle reçoit de l'État, et les priviléges qu'elle possède encore en sa qualité d'Église officielle, ne sont que des avantages et une espèce de prime par où l'on cherche à s'assurer d'elle ou à la partager. De ce côté, cette nouvelle Église est menacée de dangers aussi bien sous le rapport de la religion que sous le rapport de la morale; elle les a néanmoins évités en partie jusqu'à présent, quoiqu'elle ait éprouvé en partie leurs effets.

A la place d'une confession de foi, dans le sens étroit du mot, fut posée la déclaration que l'Église fonde sa foi et sa doctrine sur les Saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament, qu'elle reconnaît pour la parole divine et pour inspirées de Dieu. Du reste, elle concède à chacun de ses membres le droit du libre examen. Tout le positif que pouvait peut-être contenir la thèse antérieure étant éloigné par cette dernière clause, cette déclaration n'est que l'expression de ce pâle axiome vieilli qui autorise toutes les formes de la pensée religieuse, tous les systèmes, toutes les doctrines, et qui préfère une fusion obscure des opinions, se cachant sous le nom du christianisme, à une désignation claire et nette des dogmes positifs de la foi, liant tous ses membres. L'Écriture dont l'interprétation est cédée au libre examen n'est pas un principe constitutif d'une Église; toute communauté digne de ce nom ne peut se fonder sérieusement que sur les résultats communs auxquels conduit l'exercice de ce libre examen. Ceux qui se sentent par là dans l'unité des opinions, sont poussés à la réunion de la communauté de la foi. Le syncrétisme religieux est nécessairement stérile; il y a déjà longtemps que l'Église de Genève l'a éprouvé, et elle expéri-

mente qu'une formule qui adopte en général l'autorité divine de la Sainte Écriture, ajoutant le libre examen, contient toutes les divergences possibles de doctrine, sans que cette tolérance apparente porte des fruits utiles et salutaires à l'Église qui s'en vante. La tolérance véritable ne consiste pas à confondre dans une union mensongère des convictions de foi contradictoires, et à mêler, dans une unité artificielle et forcée, des éléments qui, abandonnés à eux-mêmes, trouveraient leur développement entier. La vraie tolérance consiste à comprendre et à respecter tous les genres, toutes les espèces et toutes les familles du royaume chrétien, dans le total et dans la différence de leur existence indépendante.

L'Église de Genève, en voulant absorber les expressions les plus différentes de la pensée chrétienne dans une espèce de panthéon ecclésiastique, n'a reçu de cet indifférentisme aucun résultat, qu'une vie languissante, des œuvres sans durée, une décadence continuelle de son influence et de son respect.

Ce qui a affaibli les institutions ecclésiastiques déjà sous la forme aristocratique et exclusive de la domination du clergé, doit les affaiblir encore davantage sous la forme précaire et purement politique du suffrage universel. Le clergé ne voulant pas se rallier autour des convictions de foi clairement prononcées, était au moins en partie une représentation vivante de certaines tendances religieuses. La majorité adhérait à un supranaturalisme rationel, la minorité professait l'orthodoxie. C'était une union qui n'avait pas des conséquences trop heureuses, mais au moins l'élément religieux à la tête de l'Église n'était pas tout à fait sans couleur et sans signification. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'Église, déjà violemment ébranlée par le principe chancelant et païen qui forme le fondement de son organisation, n'est pas moins menacée par l'inimitié d'un système gouvernemental, qui craint tout ce qui porte l'apparence d'une institution conservatrice. Les avantages accordés à la majorité des protestants genevois par le salaire de la part de l'État, et par la suprématie de l'autorité civile, sont aussi plus qu'égalés par les dangers dont elle est menacée par la discussion annuelle de son

budget, et par l'état d'humiliation où l'autorité exécutive s'efforce de la tenir.

La position extérieure de l'Église libre à Genève est tout autre. Protégée dans son existence par la liberté des cultes, garantie dans la constitution, elle n'entretient avec le gouvernement que des relations tout-à-fait indirectes et purement relatives à la police. Pendant que l'État restreint l'Église nationale, il observe jusqu'à présent une neutralité entière à l'égard des dissidents ; il leur accorde la seule chose qu'ils peuvent demander de lui, le bienfait de son indifférence. Abandonnée à ses propres ressources et soutenues par les convictions auxquelles elle sert d'expression et d'aliment, la communauté des dissidents subsista longtemps à Genève à côté de l'Église nationale, sous différentes formes, dont le caractère commun consista en ce qu'ils trouvèrent l'objet de leur foi dans les vérités chrétiennes, telles qu'elles sont fixées par l'orthodoxie évangélique. De petites églises enfermaient une partie des chrétiens libres, pendant que la majorité de ces derniers, sans s'attacher à une organisation ecclésiastique *précise*, formaient une union dont il fallait regarder la soi-disant société évangélique, moins pour représentante que pour centre.

Cette assemblée ouverte pour tous, cette mission continuelle, cet organe du christianisme, n'était point une Église dans le sens ordinaire du mot. L'esprit seul formait le lien pour cette masse qui, se recrutant librement, ne se joignait et ne s'entr'aidait uniquement et seulement que par le désir de l'édification. Contrairement à tant d'institutions religieuses dont on peut dire qu'elles sont des corps sans âme, il y avait une âme sans corps, ou au moins sans corporations organisées selon les règles de la tradition ecclésiastique. Mais pendant qu'auparavant l'Évangile fût prêché à une union de frères, ne se souciant que peu de mécanisme administratif qui d'ailleurs était le plus simple possible, le désir de former une Église particulière a fait créer une constitution écrite qui indique exactement les conditions sous lesquelles on devient membre de la communauté, ordonnant également une inscription personnelle au troupeau, et qui crée une corporation particulière pour l'administration de l'Église et

pour l'exécution de la discipline entre ses membres. Cette corporation porte le nom de *Presbytère*, elle est composée des plus âgés, qui sont chargés de paître l'Église. Parmi eux on distingue les serviteurs de la parole, qui, préparés par des études, sont appelés particulièrement à instruire et à prêcher. Ces plus âgés sont nommés à vie par les membres de l'Église ; ils forment un véritable clergé laïque, s'il est permis de lier ces deux mots ; des diacres, élus de la même manière, sont chargés du soin des pauvres. Tous les pouvoirs exécutifs, administratifs, constitutifs, sont concentrés dans les mains des plus âgés du presbytère, et l'assemblée générale des frères ne peut exercer de l'influence sur les affaires ecclésiastiques, que lorsqu'il plaît au presbytère de les y appeler. Ainsi la fondation religieuse qu'avaient réunie sous la protection de la Société évangélique les chrétiens libres par la seule sympathie de la conviction commune, est devenue une institution ecclésiastique dans le sens étroit du mot, adoptant le nom d'Église libre évangélique.

En créant un organisme qui est plus compliqué que ne l'exigent les besoins véritables de la vie religieuse, on se met sur le terrain glissant où s'écrouleront tôt ou tard toutes les Églises, on fournit des outils, on construit des édifices qui font perdre de vue le but principal pour lequel ils existent ; on confond ce but avec la forme particulière dont on l'a revêtu, et l'accessoire devient l'essentiel.

L'esprit de secte remplace alors ce catholicisme spirituel qui ne trouve nulle part une expression plus complète, plus pure, plus efficace que là où, détaché de toute assistance superflue, de tout appui apparent, de tout apparat officiel, il se donne lui-même par la seule force de son développement libre, les formes extérieures correspondantes à sa nature véritable, et qui ne puisent leur valeur relative et leur signification relative, que de leur accord avec le fond des convictions et de la vie même, dont ils sont l'enveloppe et l'expression. Cet esprit de secte n'est pas l'esprit chrétien qui, détaché de l'influence du monde, ou séparé d'une Église infectée du monde, cherche la liberté glorieuse des enfants de Dieu. Cet esprit de secte est plutôt une espèce de servitude religieuse, et il a opéré malheureusement

des effets trop rapides sur la communauté libre. Ils commencent à éprouver l'influence de cette exclusivité étroite, de ce dogmatisme mesquin, de cet esprit d'amertume qui s'associe si souvent à l'excitation de la vie religieuse, et qui a été tenu en échec dans la communauté libre par l'indépendance même qui en fondait la vie et la constitution. Il serait donc pour le christianisme évangélique plutôt une perte qu'un progrès, si les abus qui en doivent surgir et qui en ont déjà surgi, n'étaient pas modérés en partie par l'énergie salutaire qui permet le développement des convictions chrétiennes, malgré les méprises de ceux qui en sont animés, en partie par la position indépendante occupée comme auparavant par plusieurs fidèles qui adhèrent à la croyance, mais non à la constitution de l'Église nouvelle, et qui par là offrent un contre-poids utile contre ces tendances exclusives et sectaires.

Telles sont les deux grandes communautés entre lesquelles se trouve partagé le protestantisme de Genève. D'un côté l'Église nationale reconnue, salariée et dominée par l'État, administrée par un Consistoire qui est sorti du suffrage de tous les protestants du pays, et servie par un clergé qui se trouve dans le règne de la confusion la plus absolue à l'égard de la doctrine. De l'autre côté une Église indépendante de l'État, subsistant par des contributions volontaires, gouvernée par un presbytère inamovible, ne reconnaissant aucune autre doctrine que celle de l'orthodoxie pour sujet de sa croyance, et comptant un nombre considérable d'adhérents libres, indépendamment de ses propres membres. Comme nous l'avons déjà dit, la première de ces Églises est infiniment plus nombreuse que la dernière; mais dans les affaires de la religion plus que sur tout autre terrain, le nombre est d'une valeur très-relative, et un chrétien ne doit pas s'étonner de trouver dans une minorité ce que ne possède pas la majorité. Nous ne voulons pas faire ici une comparaison morale entre les membres des deux Églises. Pour ne pas être complètement vague ou trop détaillée, une telle comparaison pourrait être facilement injuste et inexacte. Mais il y a un autre moyen plus simple et moins équivoque, pour apprendre ce qu'il faut juger de la valeur de l'une et de l'autre communauté.

Quoique ce moyen soit dans sa forme un peu matériel, il n'est pourtant pas moins à l'épreuve ; il consiste dans la comparaison des sommes qui ont été employées par chaque parti pour la prédication locale et étrangère, directe et indirecte de l'Évangile, pour les écoles, pour les missions, pour la propagation de la Bible, bref pour les différentes œuvres qui sont l'expression d'une vie religieuse, vivante et vitale. L'Église nationale reçoit de l'État pour son culte, pour l'instruction théologique plus élevée, une somme annuelle d'environ 85,000 francs ou 22,666 thalers. Elle quête pour la propagation de la Bible, pour la mission, pour l'éducation religieuse, pour les secours destinés aux protestants dans l'étranger, environ 25,000 francs ou 6666 thalers. Cela fait donc 110,000 francs ou 29,332 thalers, qui sont fournis annuellement par le trésor de l'État et par des dons particuliers, afin que l'activité religieuse de l'Église nationale soit manifestée. L'Église libre, de son côté, a disponible une somme, montant l'année passée (1) à 280,000 francs ou 74,666 thalers, provenant seulement des concours particuliers, cotisés en partie à Genève, en partie à l'étranger. La comparaison et la différence de ces deux nombres montrent suffisamment de quel côté se trouve un développement plus complet d'activité (2).

Nous ne voulons pas dire par là que nous considérons au point de vue chrétien, comme parfaitement satisfaisantes, les tendances et les œuvres de l'Église évangélique, ni comme stériles les efforts de l'Église nationale. En examinant plus profondément ce qui se rapporte à la situation normale et religieuse de Genève, nous verrons plus clairement ce qu'on doit penser à ce double égard de l'une et de l'autre Église. Mais on peut considérer la situation religieuse du côté de la vie et du côté de la science. Nous examinerons tour à tour ces deux sujets.

Une grande froideur dans la pratique de la piété et en même

(1) En 1849.

(2) On sent ici que le théologien est un peu banquier ; cet argument de chiffres est d'un grand poids aux yeux des protestants ; à nous catholiques, il nous paraît toujours plus que la question d'argent est la grande raison protestante. *(Note de la Réd.)*

temps un caractère général d'honnêteté civile, dessinaient la situation de la population de Genève, cette ancienne colonie primitive du calvinisme, lorsque le mouvement religieux se manifesta depuis 1816 et 1820 à différents points de l'Europe et saisit également cette ville. Aujourd'hui on y montre beaucoup plus d'attachement à la foi chrétienne, beaucoup plus de zèle pour la propagation de l'Évangile, à côté d'une plus grande corruption morale et de décadence. Dans le développement libre qui a opéré le bien et le mal sous un régime accordant une liberté complète, ont apparu en même temps des progrès religieux chez les uns, et une rétrogradation morale chez les autres. Il serait injuste et faux de prétendre que l'Église chargée par l'État de la représentation du protestantisme genevois, n'aurait pas pris part à ce progrès, et n'aurait pas montré de la force pour combattre le mal qui y pénétra. Poussée par l'activité, développée à côté d'elle par le christianisme libre, elle n'est pas demeurée inactive dans ce combat entre les doctrines pernicieuses de l'incrédulité moderne et les intérêts du royaume de Dieu. Malheureusement elle a cherché trop dans les moyens extérieurs (1) ses armes défensives et ses ressources positives.

Journal du 17 *Août.*

En confondant trop sa propre existence et sa propre cause comme institution religieuse, avec les destinations essentielles et invariables de la vie chrétienne, l'Église nationale s'est plus efforcée de retenir dans son sein les membres qu'elle craignait de perdre, que de développer dans les âmes l'esprit de piété personnelle qui est pour le chrétien la seule protection véritable de sa foi et de sa vie. Craignant de détourner les masses en donnant une très-grande importance aux convictions sérieuses de la foi, le clergé national cherchait à conserver au nom du patriotisme et des traditions un troupeau qui se serait dispersé à l'ap-

(1) Cet aveu protestant, fait jadis, acquiert une nouvelle force par les menées actuelles et le prosélytisme d'argent de l'Église nationale. *(N. de la Réd.)*

pel sévère et inflexible d'un christianisme sans concession. Un sermon plus soigneusement élaboré que convainquant, plus correspondant aux règles de réthorique qu'à l'élan du sentiment chrétien, contenant plus de pédantisme et de niaiseries littéraires que d'enthousiasme d'un cœur croyant et d'une âme remplie entièrement du seul désir de professer sa foi, où la médiocrité se trouvant plus souvent que le talent, n'avait point pour dédommagement la force et la profondeur des convictions. Un culte ayant ce sermon déclamatoire et vague pour chose principale, une instruction religieuse offrant méthodiquement un christianisme sans assaisonnement et sans vie aux générations plus jeunes, qu'on aurait dû édifier plutôt qu'instruire; tout cela ne pouvait pas tenir en échec les mauvais principes et faire mûrir les fruits d'une piété saine, vivante. Malgré des exceptions belles et honorables parmi le clergé et le troupeau, l'Église officielle est demeurée en arrière de sa mission. Elle n'a pas su pénétrer assez profondément dans les diverses classes de la population; elle s'est contentée de remplir extérieurement ses devoirs officiels; elle n'a pas tâché assez sérieusement de fortifier les âmes par la prédication directe, personnelle, familière des principes chrétiens. En s'arrêtant à l'apparence, se contentant d'une espèce de religiosité nationale, elle n'a pas propagé dans son propre sein ces convictions positives, fermes et éclairées, qui seules sont capables de tenir tête aux doctrines modernes de l'immoralité et de l'impiété. Elle ne savait ou ne pouvait pas armer au combat dans lequel elle est engagée plus que toute autre, la société dont elle est membre, ceux auxquels elle aurait dû imprimer le caractère chrétien. Elle voyait aussi se séparer d'elle, à mesure de leur développement spirituel, ceux auxquels elle n'avait offert qu'un aliment insuffisant. Elle a perdu l'estime extérieur que lui procurait sa position privilégiée dans le pays, et elle n'a pas obtenu les bienfaits d'une position indépendante où se développerait librement tout ce qu'elle renferme de bien, si elle avait exercé une influence incontestable sur l'amélioration relative à l'égard de la moralité, et sur les progrès des idées religieuses parmi la population. Les influences salutaires exercées par le christianisme indépendant, sont un fait évident et in-

contestable. On y pourrait trouver quelquefois de l'exagération et l'empreinte d'un formalisme choquant, et d'un puritanisme déplacé; on y pourrait reconnaître les traces de ces tendances exclusives qui ne s'accordent que peu avec la vraie liberté des enfants de Dieu; on a pu regretter que la splendeur du fond fut obscurcie quelquefois et rendue moins efficace par les défauts de la forme; on pouvait être affligé qu'un zèle digne de tout respect et de toute confiance selon son principe et son but, prît dans ses effets l'empreinte de l'amertume et de la partialité. Malheureusement il est à craindre que cette Église, par sa constitution en corporation ecclésiastique, cesse plus ou moins d'exercer cette propagande imperceptible, mais continuelle et efficace qu'elle avait faite autour d'elle quand elle ne représentait rien que l'Évangile pur. Actuellement elle ne recrute plus pour ce dernier seul, mais pour elle-même; la vie chrétienne ne suffit plus, si elle ne porte pas la robe de la nouvelle Église. Ainsi elle dépose peu à peu son emploi qu'elle a rempli si heureusement; mais il n'est pas invraisemblable que si elle y renonce davantage, des autres la remplaceront. Déjà se forme entre elle et l'Église d'État des cercles où l'on poursuit l'œuvre de l'évangélisation continuelle dont elle a donné l'exemple, et pour l'exécution duquel l'Église d'État s'est montré incapable.

Quelque soit la forme sous laquelle se présente l'Évangile et la foi chrétienne à Genève, quelque soit le succès accompagnant leur propagation, il est impossible de se cacher les progrès faits à côté d'eux par les idées, les théories, la pratique de l'antichristianisme dans presque toutes les classes, mais surtout dans les classes inférieures de la société. Avec une rapidité énorme se développent la démoralisation et l'égarement des esprits sous l'influence d'une propagande qui se donne pour tâche de renverser tout ce qui pourrait mettre un frein à l'empire d'une licence effrénée. Car non-seulement du penchant naturel d'un cœur mauvais, mais aussi du désordre inévitable dans une société en décadence, prennent origine les progrès de l'immoralité et de l'impiété (1); ils sont le résultat d'un système d'attaque froidement

(1) Ces aveux sur notre société en décadence ne sont que trop vrais; l'é-

calculé; ils sont la conséquence d'une tactique qui poursuit avec persévérance un plan de destruction clairement conçu. Lorsque Calvin voulait faire de Genève la Sion du protestantisme, il avait à subir une lutte avec les gens qui s'appelaient eux-mêmes libertins, une lutte dont la fin ne pouvait être que leur expulsion ou la sienne. Ce fut lui qui resta vainqueur au champ de bataille, et il pouvait, en se débarrassant de ces hommes d'une vie effrénée, et d'une foi légère, élever l'édifice dans lequel se réfugia le protestantisme de Genève dans toutes ses formes. La lutte entre les libertins et les puritains a recommencé de nos jours; mais quoiqu'elle soit en apparence moins acharnée qu'il y a trois siècles, les principes des adversaires sont aussi contradictoires et aussi incompatibles. Le pouvoir politique, les emplois d'État, les finances publiques, l'administration entière est dans les mains du parti libertin, et il en use autant pour empêcher tout développement de l'autorité religieuse, que pour favoriser le penchant au plaisir, les distractions, la frivolité, la sensualité, bref tout ce qui est en opposition directe à l'esprit chrétien. Les artifices d'une séduction spirituelle et morale sont protégés par l'harmonie existante entre les tendances des hommes qui se trouvent à la tête de l'État, et entre le paganisme moderne avec son idolâtrie des passions et sa réhabilitation de la chair. Nous devons à cette connivence ouverte ou silencieuse que l'incrédulité pourrie d'un Voltaire, l'individualité traditionnelle d'un Rousseau, et l'incrédulité moderne d'un Fourier, l'épicuréisme philosophique des esprits forts, et l'épicuréisme pratique des passions, se répandent de plus en plus au sein d'une population qui, par sa relation continuelle avec l'étranger, est exposée encore plus à toutes les mauvaises influences qui pèsent aujourd'hui sur l'Europe.

Le protestantisme ne doit plus compter que sur sa force vitale et sur la puissance de son enthousiasme, s'il veut maintenir à Genève la position héréditaire que lui ont désigné l'histoire et les services qu'il a rendus. Miné en sa qualité d'institution natio-

tat de la population de Genève révèle ce que le protestantisme a fait de ces esprits divisés et de ces âmes pleines de convoitises. *(Note de la Réd.)*

nale par la perte de ses priviléges, affaibli en sa qualité d'Église d'État par ses relations fâcheuses avec un pouvoir mondain, miné en sa qualité de défenseur de la foi par la propagation de l'incrédulité, il ne peut trouver une garantie pour sa durée et son salut, que dans la pleine liberté de ses mouvements, dans l'énergie de sa vie religieuse et dans la puissance de ses convictions positives.

La liberté, non celle d'indifférentisme ou celle d'examen couvrant avec son habit commode la confusion et le doute, mais la liberté spirituelle et chrétienne, où se trouvait un saint Pierre, un saint Paul, voilà l'atmosphère à laquelle il faut transférer cet Évangile de salut, si l'on veut qu'il donne des fruits de conversion, de sainteté et de vie, dont la prive enfin l'esprit d'exclusivisme et de secte, aussi bien que l'esprit de scepticisme et d'incrédulité.

Journal du 24 Août.

Mais pour que le protestantisme genevois comprenne et introduise dans la vie cette mission dont paraît le charger la Providence au nom de sa propre existence, il serait nécessaire qu'on sut élever assez haut le regard et les pensées dans les rangs des deux grandes congrégations entre lesquelles il se partage, pour séparer les signes de l'avenir et les obligations du présent. Malheureusement il est à craindre qu'il n'en soit pas ainsi : de telles résolutions ne peuvent être prises, de tels plans ne peuvent être bien exécutés que par des hommes qui réunissent des convictions profondes de foi avec les lumières d'une haute intelligence et avec la jouissance d'une position d'influence. De telles hommes doivent se trouver au centre et à la tête de l'Église ; mais là on les cherche en vain. La même ignorance des conditions du temps présent et de la direction prise de plus en plus par les esprits dont les besoins pourraient être satisfaits par le christianisme, se fait observer dans les représentants les plus distingués des deux Églises. Parmi ceux qui forment l'Église libre, on regarde en arrière et on croit, en s'appuyant sur les formes mor-

tes du seizième siècle, suffire à ce qui est demandé actuellement non-seulement par la tendance à une religion sérieuse, mais aussi par les attaques dirigées contre l'Évangile. Ce retour non vers le mouvement libre, ardent et fécond, caractérisant la réformation dans sa première apparition, mais vers l'époque d'une cristallisation dogmatique, où des formules et des systèmes remplacèrent les créations vivantes des réformateurs; ce retour qui, en prétendant ramener le protestantisme à sa source primitive, n'est en vérité qu'un anachronisme; ce retour aussi maladroit que fatal, est le rêve et le but des hommes qui se croient les *colonnes* de l'Église indépendante. Ils se disent modestement les émulateurs des réformateurs, dont ils ne comprennent pas l'œuvre; ils ne sont que les plagiaires de leurs successeurs dégénérés. En réunissant la prétention d'une science théologique sans profondeur et sans intelligence, à un dogmatisme le plus complet et à un formalisme de pensée le plus étroit, ils s'imaginent être les successeurs de Luther, parce qu'ils accommodent son histoire (1), et représenter les véritables disciples de Calvin, parce qu'ils sont inflexibles quant au dogme de la prédestination. Parce qu'ils ne comprennent pas que ce qui a donné à l'œuvre de ces grands hommes son importance et son efficacité, c'étaient des qualités de cœur et d'esprit, qui doivent se renouveler à présent sous d'autres formes, le secret du succès leur échappe.

La pétrification du dogme et sa prédomination dans la vie de l'Église d'un côté, et de l'autre côté la limitation de l'horizon chrétien, l'accentuation des enfantillages religieux, ne peuvent avoir d'autres suites que l'humiliation des esprits et des cœurs en faveur de l'incrédulité. Il est aussi à regretter que ces perversités se joignent à de telles convictions qui, du reste, sont seules capables de répandre le fluide vital chrétien dans la société, et qu'elles soient favorisées plutôt que combattues par ceux qui, en vertu de leurs talents, de leur capacité, de leur science bien ou mal fondée, occupent les premières places de l'Église évangélique à Genève. Plagiaires maladroits du passé, ils ne savent

(1) Ceci est à l'adresse de M. Merle d'Aubigné, qui, selon notre théologien protestant, ACCOMMODE l'histoire du protestantisme. *(N. de la R.)*

pas quel grand service ils pourraient rendre à la cause de l'Évangile et à ses progrès, s'ils le transportaient dans cette atmosphère de la liberté et du développement où le spiritualisme d'un Paulus et l'esprit d'un Luther lui ont assigné sa place dans laquelle il doit respirer, si ses feuilles ne doivent pas se faner et ses fruits périr.

Mais si les lumières manquent là où existent des convictions religieuses vivantes, on ne trouve ces convictions là où l'on doit attendre plus de liberté d'esprit et une plus grande connaissance des choses, qu'à un degré faible, et la lumière de l'intelligence aussi n'y brille pas davantage. Les hommes placés à la tête de l'Église nationale de Genève ne semblent pas mieux comprendre, ni le rôle à l'accomplissement duquel le protestantisme est appelé, ni la manière par laquelle leur Église pourrait prendre part à cette œuvre de notre temps. Tout à fait enfermés, comme ils le sont, dans les limites d'un horizon restreint, ne sachant que peu du mouvement religieux de l'Europe, mal instruits sur la disposition générale des esprits, tout préoccupés des intérêts les plus proches dans lesquels se développent leur activité peu fertile et leur savoir peu étendu, ils n'entendent et ne jugent la situation du christianisme évangélique que par son côté le moins éclatant, quoiqu'ils devraient, selon leurs principes et leur profession libérale, être plus libres des préjugés et des petits regards (1), que les chefs de l'Église dans laquelle domine le méthodisme. Il y a surtout dans leurs idées et leur connaissance du protestantisme européen quelque chose qui montre leur esprit borné et la pauvreté de leurs idées. Pendant que l'Église évangélique entretient, dans le monde réformé, des relations nombreuses, contribuant à élargir sous certains rapports la vue et la sphère des pensées, l'Église nationale reste dans son isolement, où elle n'a pour compagnie que les hétérodoxes de France, encore plus inférieurs qu'elle, complètement étrangers à tout ce qui arrive et qui se prépare. Elle végète plus qu'elle ne vit. Ceux qui sont appelés à représenter à sa tête les intérêts de la pensée et de la foi, s'ils donnaient à la science et aux études théologiques l'im-

(1) Que signifient ces petits regards ? *(N. de la R.)*

portance que leur doit accorder le protestantisme, à moins de désavouer lui-même son origine et son essence; ceux-là, dis-je, pourraient aider cette Église à reprendre, au milieu de la réformation française, la place jadis occupée par elle. Ils pourraient contrebalancer et suppléer la tendance trop exclusive et trop mécanique qu'ont les chefs de l'école évangélique à suivre les vestiges surannés du dogmatisme calviniste. Ils pourraient sans reproduction servile adopter la méthode et les résultats de la nouvelle théologie allemande qui est entrée si heureusement dans la voie où la science et la vie sont en harmonie. Mais pour cela ils devraient secouer la poussière de leur vieux rationalisme, de leur supranaturalisme retardé, de leur critique trop minutieuse, de leur dogmatique imbécile et de leur orthodoxie fade, car tous ces éléments hétérogènes se trouvent réunis dans l'instruction théologique de l'Église nationale (1). Cette confusion n'a pas même l'avantage de favoriser une certaine émulation qui serait déjà un principe de vie entre les hommes chargés de cette haute instruction, ou de provoquer chez ceux qui en jouissent, la liberté du choix qui a lieu lorsqu'on peut entendre le même sujet considéré sous différents points de vue. Chaque professeur étant investi d'une chaire spéciale, toute branche de la science théologique est toujours enseignée par le même homme. Année par année, ils répètent des cours presque stéréotypés devant un auditoire obligé de les écouter, sans qu'un professeur se permette jamais de quitter le terrain auquel ses leçons sont bornées régulièrement. Dans l'ensemble des études théologiques, il n'y a point d'unité de direction et de tendance, et dans chaque branche en particulier chacun agit selon son opinion propre. On a ainsi tous les inconvénients de la confusion, sans aucun des avantages de la liberté. Les études sont telles qu'elles peuvent être dans un institut de ce genre; car quand l'organisation est unanime, l'instruction ne répare pas cette faute.

Quelques pensées vieillies de la théologie allemande des uns, les méthodes sèches et les résultats plus qu'équivoques d'un enseignement traditionnel des autres, ne sont pas le meilleur

(1) Ce tableau de la science théologique à Genève est vif! *(N. de la R.)*

moyen pour introduire les jeunes esprits qui doivent vouer leur activité et leurs talents au service de l'Évangile, dans l'intelligence des questions traitées actuellement dans le monde protestant. Donc les hommes représentant à Genève l'Église nationale semblent ne pas même comprendre la mission qu'ils auraient à accomplir pour relever les idées et la science de l'état d'abaissement où les a plongées une tradition inerte, et d'où elles ne peuvent être tirées que par une instruction intelligente et libre. Ils ne sont pas à cet égard plus illuminés que les chefs de l'Église évangélique. Mais les derniers ont du moins l'avantage qu'ils sont conséquents dans leur principe exclusif, et que leur procédé est fondé dans l'absolutisme étendu de leur doctrine.

Aussi on ne voit se révéler aucune activité scientifique ou intellectuelle par l'apparition d'œuvres théologiques d'une consistance ou d'une valeur quelconque. Toute la littérature y consiste dans des produits mesquins, où on ne trouve ni le mérite d'un savoir profond, ni celui d'une originalité créatrice. Quelques écrits d'édification, des ouvrages scientifiques isolés, et l'absence complète d'efforts collectifs à la poursuite du même but (1), voilà tout ce qu'on trouve aujourd'hui dans les rangs de l'Église nationale quant au perfectionnement de la pensée et de la science religieuse. Une gazette chronique, *le Protestant,* qui servait d'organe aux représentants de la majorité de cette Église, cessa il y a quelques années, et sa chute aussi bien que toute sa misérable existence ont démontré suffisamment à quelle impuissance sont condamnés par cette fausse position des hommes qui ne manquent ni d'esprit, ni de talents, ni de capacité.

Dans le camp opposé, on ne trouve ni un plus grand mouvement d'idées, ni plus de symptômes d'une activité théologique supérieure. Mais des relations religieuses plus répandues et la plus grande intensité de vie religieuse lui procurent plus d'éclat et d'approbation. Un journal sous le titre : *la Réformation au XIXe siècle*, organe de l'Église libre, a cessé également; cepen-

(1) Depuis la publication de cet article, il y a eu la poursuite d'un même but dans les leçons de carrefours, les conférences, les tentatives de séductions pécuniaires sur nos pauvres catholiques. *(N. de la R.)*

dant sa chute n'était pas causée par la faiblesse de la rédaction, mais plutôt par la raison que sa tendance et sa position n'étaient pas d'accord avec le système théologique de ceux auxquels il servait d'organe. Il était le représentant conséquent des principes de l'individualisme religieux et le précurseur intelligent des innovations indispensables au terrain théologique; il indiquait le rôle qui doit être pris dans nos jours par le protestantisme, et il se trouvait en contradiction également avec le *statu quo* des intérêts de l'Église officielle et avec le *statu quo* des doctrines de l'Église évangélique. Son existence et sa chute ont démontré qu'à Genève on n'avait pas encore une idée de la liaison d'un spiritualisme *spirituel* avec des convictions positives, et d'une union de la foi personnelle et régénérante avec l'étude libre des questions historiques que renferme le christianisme.

La justesse de cette appréciation est constatée par un événement qui lui-même n'en était qu'une conséquence; ce qu'on pouvait déjà deviner par la rédaction du journal. Le rédacteur, professeur à l'école fondée par la Société évangélique, se sentait forcé lui-même par les ciconstances de poser ouvertement les aberrations dans la croyance et surtout dans la méthode qui s'étaient opérées en lui peu à peu en opposition à la tradition dogmatique de l'orthodoxie protestante. Lui-même, passé des formes les plus sévères de l'affirmation positive à la liberté d'examen et à l'énergie de foi vivante, à l'union desquelles la théologie moderne qui mérite ce nom, dirige ses efforts après différentes oscillations. Il a déclaré qu'il existe une divergence entre ses opinions et entre les opinions traditionnelles de l'école, qu'il se croyait obligé de les désigner clairement, et que la conséquence devait être la déposition de ses fonctions. Il s'est séparé en effet d'une institution où à côté des représentants les plus prononcés d'un littéralisme biblique sans réserve, et d'une inspiration littérale, il n'était plus à sa place. Sa démission, qui occasionnait la sortie de la moitié des élèves de l'école évangélique, a dirigé immédiatement l'attention sur les opinions divergentes qui en étaient la cause; et c'est justement cela qui a fait reconnaître la misère théologique où se trouvait le protestantisme genevois; car les deux Églises ont également mal conçu et mal

compris des idées sur les principes desquels on est entièrement instruit là où règne l'intelligence de pareilles questions.

Élevant en opposition aux conceptions traditionnelles de justes doutes sur la doctrine de l'inspiration, sur la formation du canon et du Nouveau Testament, sur la qualité historique des livres dont est composé ce dernier, cet homme leur paraissait un deuxième Strauss et un disciple de Voltaire. Cet homme, examinateur sérieux des fondements de l'édifice chrétien où une espèce de routine mal basée a jeté différentes matières de mauvais aloi, ne pouvait pas diriger l'attention sur ce côté faible de la théologie protestante, il ne pouvait pas indiquer les dangers d'un système opposé à la réalité des faits, il ne pouvait pas entreprendre l'œuvre dont la théologie evangélique allemande s'occupe si bien, sans que les expressions : nationalisme, scepticisme, incrédulité ne fussent prodiguées de tous côtés aux idées dont aucun théologien de nos jours ne peut repousser la réflexion. S'il se trouve des exagérations, peut-être aussi des erreurs dans les opinions personnelles de M. Schérer, nous n'avons pas à en parler dans une revue où les personnes n'ont pas joué un rôle individuel. Nous n'avons qu'à considérer les conséquences de ces manifestations selon leur signification générale. Sous ce rapport, nous y voyons la preuve la plus claire de l'ignorance du protestantisme genevois, hétérodoxe, comme orthodoxe en matière de questions théologiques, et sur le mouvement critique et affirmatif de la théologie moderne. Les méthodistes craignent les conséquences d'une foi qui n'aurait plus pour son soutien les béquilles du libéralisme; les nationaux ont peur de la nécessité de donner à leur foi un caractère déterminé, au lieu de se tenir à l'assurance vague de l'autorité biblique. C'est justement cette double crainte qui manifeste précisément et désigne du doigt ce qui manque à l'Église d'exclusivité, comme à l'Église de confusion.

*** Théologien protestant genevois.

CIRCULAIRE

DE

Mgr L'ÉVÊQUE DE LAUSANNE ET GENÈVE

Au Vénérable Clergé de son Diocèse.

Divonne, le 9 octobre 1855.

J'ai appris que, par un sentiment bien légitime d'intérêt pour ce qui concerne nos affaires religieuses, vous désirez savoir si le décret du Grand Conseil du canton de Fribourg, au sujet de la rentrée de l'évêque diocésain, a été suivi de résultats favorables, et si, en particulier, les nouveaux efforts faits en conséquence par l'autorité ecclésiastique pour le rétablissement de la bonne harmonie ont été couronnés de succès. D'un autre côté, il m'est revenu que le défaut de connaissances précises à cet égard avait donné lieu à des versions inexactes et à des bruits erronés. Tout en tenant compte de diverses raisons d'opportunité ou de convenance qui m'engageaient à garder le silence, il me paraissait depuis longtemps utile de rectifier ces interprétations plus ou moins mal fondées, et surtout je désirais correspondre à vos vœux, en vous donnant, à cette occasion, une nou-

velle preuve de mon affectueuse confiance. Aujourd'hui, après quatre mois d'intervalle, je ne crois pas devoir différer davantage de vous entretenir de cette importante matière, et de vous faire part des faits qui se sont passés à la suite du décret susdit.

Ce décret, vous le savez, a été provoqué par les pétitions du clergé et des catholiques fribourgeois demandant au Grand Conseil qu'il fût pris des mesures efficaces pour faire cesser sans plus de retard l'état anormal de nos affaires religieuses, et en particulier pour lever les obstacles qui s'opposent au retour de l'évêque diocésain et au libre exercice de ses fonctions pastorales. A ce sujet, et avant tout, Messieurs, il m'est bien agréable de vous témoigner, ainsi qu'aux fidèles confiés à votre sollicitude, la consolation que j'ai éprouvée, en voyant cette nouvelle manifestation religieuse, qui a été, de l'aveu même d'un journal protestant « en quelque sorte universelle. »

Il n'entre pas dans ma pensée de revenir sur les débats qui ont eu lieu à l'occasion des pétitions susmentionnées. Je me plais à le reconnaître, et surtout j'en bénis le Seigneur, la séance du 18 mai dernier a prouvé que les membres de l'assemblée législative fribourgeoise, en grande majorité, veulent avant tout demeurer fidèles à notre sainte religion, et comprennent dès lors la nécessité d'opposer aux théories funestes du schisme le respect pour la divine autorité des pasteurs légitimes de l'Église. Pour que vous puissiez d'autant mieux vous en convaincre et apprécier mes observations, je mets ici sous vos yeux, en le reproduisant intégralement, le texte même du décret qui fut, comme vous le savez, voté par une majorité de 47 voix contre 17.

« *Le Grand Conseil du canton de Fribourg,*

« Vu les pétitions qui ont été adressées par un grand nombre de pères de famille du district de la Singine, demandant que sans plus de retard, il soit prit les mesures efficaces pour que nos affaires religieuses soient rétablies dans un état normal et régulier, et que, surtout, les obstacles qui s'opposent au retour de Mgr l'évêque Marilley et au libre exercice de ses fonctions pastorales soient levés ;

« Vu de plus les pétitions des autres parties catholiques du canton, revêtues d'un nombre considérable de signatures, tendant aussi à obtenir la rentrée de ce prélat, avec le libre exercice de son autorité apostolique et toutes les conséquences qui en résultent, comme la première et la plus urgente des réparations dues aux pétitionnaires;

« Vu aussi les pétitions signées dans chaque décanat par les membres du clergé, ayant le même but que les précédentes;

« Vu les résolutions des États diocésains des 30 et 31 octobre 1848, approuvées par le Grand Conseil dans sa séance du 23 décembre 1848;

« Vu aussi le protocole de la conférence des mêmes États en date du 11 avril écoulé;

« Entendu les rapports et les propositions du Conseil d'Etat;

« Considérant que le conflit qui s'est élevé, en 1848, entre l'autorité civile et l'autorité ecclésiastique, au sujet de leurs prétentions et de leurs droits respectifs, a été l'unique cause de l'éloignement de l'évêque Marilley;

« Considérant que la mesure de rigueur adoptée contre le chef du diocèse, loin de trancher le conflit, a été jusqu'ici le principal obstacle au succès des négociations entamées à diverses reprises par le Conseil d'État en vue de la conclusion d'un concordat;

« Prenant en considération les vœux manifestés par la population catholique, et voulant d'ailleurs donner une nouvelle preuve de sa ferme volonté de concourir, par tous les moyens compatibles avec la dignité et les droits de l'État, au rétablissement de la paix religieuse et de la bonne harmonie entre les deux pouvoirs,

« Décrète :

« 1° Il ne sera mis, de la part de l'État de Fribourg et pour ce qui concerne la partie fribourgeoise du diocèse, aucun obstacle à la rentrée de Mgr Marilley et au libre exercice de ses fonctions pastorales dès après la conclusion d'un concordat, ou tout au moins après l'adoption d'un simple mode de vivre, arrêté de concert entre les deux autorités.

« 2° Les pleins pouvoirs conférés précédemment à cet effet au Conseil d'État sont expressément confirmés.

« Le Conseil d'État est de même autorisé à prendre telles autres mesures qu'il jugera convenables, dans le but de pourvoir le plus promptement possible à la satisfaction des besoins religieux de la population ;

« 3° Le Conseil d'État est chargé de pourvoir à la promulgation et à l'exécution du présent décret.

« Donné en Grand Conseil, à Fribourg, le 18 mai 1855.

« *Le président*, signé L. PITTET.

« *Le* 2e *secrétaire*, signé A. MONNERAT.

« Pour copie conforme : *Le chancelier*, MARRO. »

La portée et le sens de ce décret ne me semblent pas douteux. Dans cette grave circonstance, la majorité du Grand Conseil, se montrant loyalement disposée à prendre en sérieuse considération les vœux manifestés par la population catholique, a voulu donner une preuve « de sa ferme volonté de concourir au rétablissement de la paix religieuse et de la bonne harmonie entre « les deux pouvoirs. » Elle a entendu que toutes les mesures convenables fussent prises « dans le but de pourvoir, *le plus « promptement possible*, à la satisfaction des besoins religieux « des catholiques. » Pour atteindre ce but si désirable, elle a signalé les obstacles à écarter et les moyens à prendre. Reconnaissant d'abord avec impartialité, d'un côté, que l'*unique cause* de l'éloignement du chef du diocèse avait été le conflit qui s'est élevé en 1848 entre le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique, au sujet de leurs droits respectifs, et, de l'autre côté, que cette mesure de rigueur, loin de trancher le conflit, avait été le principal obstacle au succès des négociations entamées pour amener un accord, elle a voulu que cet obstacle fût levé. En conséquence, et adoptant en principe la rentrée de l'évêque diocésain dans le canton de Fribourg, elle a décidé que cette rentrée aurait lieu après la réalisation de l'un des deux préliminaires indiqués par le décret, c'est-à-dire la conclusion d'un concordat avec le Saint-Siége, ou tout au moins l'adoption d'un mode de vivre arrêté de concert entre les deux autorités. En agissant

ainsi, la majorité du Grand Conseil a de plus, je ne puis en douter, voulu même hâter la rentrée du chef du diocèse, puisqu'elle ne l'a subordonnée qu'à l'adoption d'un simple mode de vivre, facile à régler, à défaut d'un concordat, dont la conclusion entraînerait des retards inévitables. A cet effet, elle a expressément confirmé les pleins pouvoirs conférés précédemment au Conseil d'État; elle l'a en même temps autorisé à prendre toutes les mesures convenables, en vue de pourvoir *le plus promptement possible* à la satisfaction des vœux et des besoins religieux de la population catholique. En adoptant ces diverses mesures, qui pouvaient et devaient répondre efficacement à ses vues de réconciliation, en indiquant les moyens et en écartant les obstacles, la majorité du Grand Conseil a réellement donné une preuve consolante de son désir de conduire à bonne fin la question qui nous occupe, comme aussi de mettre un terme à nos difficultés si regrettables. Espérons donc que ce louable désir sera rempli, surtout puisque « tous les moyens compatibles « avec la dignité et les droits de l'État » doivent concourir à le réaliser. Il est évident en effet que, dans la nature des choses, comme dans la pensée de la majorité du Grand Conseil, la dignité et les droits de l'État catholique de Fribourg demandent cette réalisation, loin de s'y opposer, et qu'ils trouveront toujours leur plus forte garantie dans le respect pour l'autorité et les droits de l'Église.

Avant de continuer le présent exposé, qu'il me soit encore permis, Messieurs, de me réjouir ici avec vous de ce que la majorité du Grand Conseil a compris la mission qui lui était confiée de sauvegarder la souveraineté et la liberté religieuse du canton catholique de Fribourg, en dégageant celui-ci, pour ses intérêts confessionnels, de toute solidarité vis-à-vis des autres cantons du diocèse.

A la suite du décret précité, auquel, pour les motifs que je viens d'indiquer, j'ai applaudi de toute mon âme, le Conseil d'État a adressé la lettre suivante à M. le vicaire-général Jendly :

« Fribourg, le 23 mai 1855.

Le Conseil d'État du canton de Fribourg, à M. Jendly, vicaire-général du diocèce de Lausanne et de Genève.

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous communiquer la décision prise par le Grand Conseil, dans sa séance du 18 de ce mois, à l'égard des pétitions qui lui ont été adressées pour demander le rappel de Mgr l'évêque Marilley.

« Il résulte de cette décision qu'il ne sera mis de la part de l'État de Fribourg aucun obstacle à la rentrée de Mgr Marilley dans le diocèse et au libre exercice de ses fonctions pastorales, dès après la conclusion d'un concordat ou tout au moins après l'adoption d'un mode de vivre arrêté de concert entre les deux autorités.

« Par cette communication que nous nous empressons de vous faire, l'autorité diocésaine se trouve constituée en demeure, en suite des diverses démarches que nous avons déjà vainement tentées dans le même but, de faire des propositions d'arrangement ou de contribuer aux moyens qui peuvent en amener la conclusion.

« Nous adressons la même communication à la Cour de Rome, par l'intermédiaire du chargé d'affaires du St-Siége en Suisse, pour l'engager à consentir enfin à l'ouverture des négociations sur un concordat, soit au moins sur un mode de vivre à conclure entre les deux autorités.

« Agréez, Monsieur le Vicaire, l'assurance de notre considération distinguée.

« Au nom du Conseil d'État,

« *Le président*, Schaller.

« *Le chancelier*, Marro.

Cette missive m'ayant été transmise, je n'ai pas hésité à fournir à M. le vicaire-général Jendely, par ma lettre du 9 juin et par son annexe de la même date, les éléments d'une réponse aussi conciliante que possible, et je l'ai prié de faire remettre

au Conseil d'État (ce qui a eu lieu) une copie authentique de ma lettre et de mes propositions, dont voici la teneur :

« Divonne, le 9 juin 1855.

« Monsieur le Vicaire-Général,

« J'ai reçu le pli que vous m'avez adressé, renfermant la lettre du Tit. Conseil d'État, sous date du 23 mai écoulé, et une copie de la décision prise par le Grand Conseil, le 18 du même mois. Après un examen sérieux de ces deux documents, je viens, par la présente lettre, vous communiquer les observations qu'ils m'ont inspirées, observations qui pourront vous fournir les éléments de la réponse officielle que vous aurez l'obligeance de faire à la missive du Conseil exécutif.

« 1° Le Grand Conseil, en adoptant l'idée d'un concordat, ou subsidiairement celle d'un mode de vivre arrêté de concert entre les deux autorités et ensuite le Conseil d'État, en prenant ce point de départ pour s'adresser au St-Siége et à l'autorité diocésaine, sont entrés l'un et l'autre dans la voie normale qui seule peut conduire à la fin de nos regrettables conflits. En effet, un accord avec le St-Siége peut seul terminer d'une manière définitive et régulière la plupart des difficultés qui se sont élevées à la suite des événements ; et, jusqu'à la conclusion d'un arrangement définitif, un mode de vivre provisoire adopté de concert par les deux autorités, dans les limites de leur compétence respective, peut seul permettre de suivre en pratique une marche normale, en même temps que rétablir entre les deux autorités les rapports de bonne harmonie. A ce point de vue donc, la décision du Grand Conseil et la démarche du Conseil d'État répondent aux vœux bien ardents que je n'ai cessé d'exprimer, soit dans ma correspondance officielle, soit par les propositions que j'ai souvent faites, dans le but ou de prévenir ou de terminer les difficultés.

« 2° En demandant à l'autorité diocésaine des propositions d'arrangement, ou du moins son concours pour la conclusion d'un accord, le Conseil d'État prend pour point de départ et pour motif de sa demande, non-seulement la décision du Grand

Conseil, mais encore les démarches diverses qu'il dit avoir vainement faites en vue d'un arrangement. Or, il me semble que c'est là une insinuation non méritée, comme il me serait, je crois, facile de le prouver. Mais je ne veux pas revenir là-dessus, et je ne suis pas moins très-sincèrement disposé à répondre à l'invitation du Conseil d'État, dans les limites de ma compétence.

« 3° Le Conseil d'État fait connaître qu'il a aussi communiqué la décision du Grand Conseil à la Cour de Rome, pour l'engager à consentir enfin à l'ouverture des négociations sur un concordat. Il n'entre ni dans ma pensée ni dans la sphère de mes attributions d'examiner ici ou d'apprécier tout ce qui concerne les démarches déjà faites ou à faire auprès du St-Siége en vue d'un concordat. La réponse de l'auguste Chef de l'Église sera seule compétente et pourra seule fixer les idées à cet égard. Tout ce que je puis faire, de mon côté, à ce sujet, et je le fais bien volontiers, comme je l'ai déjà fait dans une autre circonstance, c'est d'offrir et de prêter mon concours, dans les limites de mes attributions et de mes devoirs, pour amener la solution canonique des difficultés existantes.

« 4° En attendant que les négociations avec le St-Siége puissent être entamées avec succès et aboutir à un résultat définitif, comme il est certain, d'un côté, que ces négociations pourraient durer un temps plus ou moins long, et que, de l'autre côté, je ne suis pas compétent pour conclure un arrangement définitif, il me semble qu'un mode de vivre provisoire pourrait être utilement arrêté entre le Tit. Conseil d'État et l'autorité diocésaine, et que c'est dans cette vue seulement que celle-ci peut être aujourd'hui appelée à faire des propositions d'arrangement. Pour ce qui me concerne, je m'y prêterai avec empressement; et afin que le Conseil d'État puisse savoir dès ce moment dans quelles limites il me sera permis de le faire, je vais exprimer ici ma manière de voir à cet égard, et indiquer les points de départ qui, pour ce mode de vivre, me paraîtrait devoir être adoptés d'un commun accord.

« *a*) Le mode de vivre, ce me semble, devrait réserver formellement soit les droits préexistants de l'Église, soit ceux que l'autorité civile croirait pouvoir légitimement revendiquer, jus-

qu'à ce que les faits qui ont été la cause des conflits soient régularisés, autant qu'ils pourront l'être, par un accord avec le St-Siége. Car, pour ce qui me regarde, je me croirai toujours rigoureusement obligé, en vertu soit de mon serment, soit des saints canons qui fixent les devoirs et les droits de l'autorité épiscopale, de respecter, jusqu'à la conclusion de l'accord, les lois et les droits de l'Église, tels qu'ils étaient en vigueur dans le canton de Fribourg lors de ma consécration épiscopale.

« *b*) Dès lors, en attendant la conclusion d'un accord avec le Saint-Siége, et en dehors des articles particuliers qui feraient la matière du mode de vivre, le gouvernement voudrait bien consentir à n'exiger de moi aucun acte qui fût de ma part une adhésion directe ou indirecte à certains faits ou à certains principes que je crois opposés à notre sainte religion, attendu qu'une pareille adhésion serait contraire à ma conscience et me rendrait coupable d'une véritable prévérication.

« *c*) Il devrait être, je crois, entendu et expressément déclaré que les clauses du mode de vivre cesseraient d'être obligatoires et applicables, pour les deux autorités, si, contre leur attente, le St-Siége venait tôt ou tard à les désapprouver.

» *d*) A mon avis, les questions sur lesquelles il serait utile de s'entendre, et qui feraient dès lors le sujet du mode de vivre, parce que l'application en est plus urgente ou plus habituelle, seraient :

« Celle du placement des bénéficiers,

« Celle de l'administration des biens ecclésiastiques,

« Celle de la réouverture du séminaire,

« Celle de la publication des actes de l'autorité ecclésiastique.

« *e*) Il me semble que, avec les point de départ indiqués ci-dessus, et pour les questions susdites, le mode de vivre pourrait être facilement et promptement conclu entre le gouvernement et l'autorité diocésaine; car, d'un côté, l'équité et la nécessité de ces points de départ me paraissent aussi évidentes qu'inséparables de tout mode de vivre de ce genre, et, d'un autre côté, il ne s'agirait en réalité, sous la réserve de tous les droits respectifs, que de s'entendre sur la marche à suivre, de

part et d'autre, pour un petit nombre de questions dont l'application est plus habituelle.

« Je me plais à espérer que le Conseil d'État, de son côté, considérera du même œil les bases que j'ai indiquées, et voudra bien accueillir des ouvertures ultérieures à ce sujet. Dans cet espoir, et voulant me montrer disposé encore, comme je crois l'avoir toujours été, à porter la condescendance jusqu'aux limites extrêmes de ce qui est permis à un évêque, je vous ferai parvenir sans délai, sur les questions mentionnées plus haut, l'exposé de mes propositions, que je crois aussi conciliantes que possible. Vous voudrez bien, de concert avec M. Corminbœuf, présenter ces propositions à M. le président de la direction des cultes, en les accompagnant de toutes les explications nécessaires ou utiles. Il est entendu que, si le Conseil d'État jugeait à propos d'aborder d'autres questions, pour le mode de vivre, rien ne s'y opposerait de ma part, pourvu qu'elles fussent dans les limites de ma compétence.

Recevez, Monsieur le vicaire-général, une nouvelle assurance de mon respectueux et inaltérable dévouement.

ÉTIENNE,

Évêque de Lausanne et de Genève.

Propositions pour un mode de vivre, formant annexe à la lettre du 9 juin 1855.

§ I. — *Placement des bénéficiers.* — En attendant un accord avec le St-Siége, sous la réserve formelle de tous les droits préexistants et en maintenant la déclaration consignée dans la lettre adressée, le 15 novembre 1854, à M. le président de la direction des cultes, en vue de constater que, par la demande des revenus des bénéfices en faveur des prêtres appelés aux dessertes et par la réception des communications du pouvoir civil à cet égard, l'autorité diocésaine ne saurait reconnaître au Conseil d'État un droit d'agrément sur le choix des desservants, mais qu'elle réserve formellement sur ce point les droits de l'épiscopat et la décision ultérieure du St-Siége, le placement des bénéficiers aura lieu d'après le mode de vivre suivant, déjà pratiqué depuis la fin de mars 1854.

Art. 1. L'autorité diocésaine, à qui il appartient de pourvoir aux besoins religieux de la population catholique, choisit le prêtre en qui elle reconnaît les qualités nécessaires pour desservir un bénéfice vacant.

« Art. 2. Elle demande à M. le président de la direction des cultes les revenus du bénéfice vacant en faveur du prêtre désigné pour desservir ces bénéfices.

« Art. 3. En conséquence de cette communication, M. le président de la direction des cultes informe l'autorité diocésaine que ces revenus seront remis au prêtre désigné et que les ordres nécessaires ont été donnés, à cet effet, aux receveurs des biens du clergé.

« § II. — *Administration des biens du clergé.* — Sous la réserve formelle de tous les droits préexistants et en attendant que cette question ait été réglée par un accord avec le Saint-Siége, l'autorité diocésaine, en vertu des devoirs rigoureux qui lui sont imposés par les saints canons, propose et désire d'avoir une part dans cette administration, *a*) par le choix d'un membre de la commission spéciale qui en est chargée; *b*) par une intervention dans les ventes d'immeubles faisant partie des biens du clergé, de manière que, si celles-ci ne sont pas suspendues, elles n'aient lieu au moins qu'après une entente avec l'autorité diocésaine; *c*) par la remise qui lui serait faite chaque année d'un exemplaire des comptes de la commission administrative.

» § III. — *Réouverture du Séminaire.* — Afin que le séminaire puisse sans retard être rendu à sa destination et répondre au but de son institution, il est entendu, toujours sous la réserve d'un accord avec le St-Siége et des droits préexistants, que cet établissement sera rouvert aux conditions suivantes :

« 1° Le bâtiment du séminaire, avec ses dépendances et son mobilier, est rendu à l'autorité diocésaine.

« 2° L'autorité diocésaine ne sera nullement entravée dans l'organisation et la direction de cet établissement ecclésiastique, d'après les lois de l'Église. (Voir le Concile de Trente, sess. 23e, ch. 18.)

« 3° A l'autorité diocésaine obligée d'organiser et de diriger

le séminaire, conformément aux lois de l'Église, appartiennent *a*) le choix du supérieur, des directeurs et de tout le personnel attaché à l'établissement; *b*) l'admission des élèves; *c*) tout ce qui concerne les études théologiques, lesquelles se feront au séminaire.

« 4° L'autorité diocésaine choisit les professeurs chargés de l'enseignement théologique, après avoir toutefois, — en vue de recevoir pour eux le traitement alloué sur les fonds de l'ancien collége, — obtenu l'assurance qu'ils ne seront point désagréables au gouvernement.

« 5° Une somme annuelle de 4000 ffféd., prélevée sur les revenus de l'ancien collége, sera affectée au traitement de quatre professeurs de théologie, à raison de 1000 fr. pour chaque professeur.

« 6° A teneur et sous la réserve des clauses déjà mentionnées (§ II), l'administration des biens du clergé remettra les revenus des biens du séminaire à l'autorité diocésaine, qui en fera l'application d'après les lois de l'Église et conformément aux intentions des bienfaiteurs du séminaire.

« 7° L'autorité diocésaine remettra officieusement, chaque année, à M. le président de la direction des cultes, une liste indiquant les noms des élèves et de tout le personnel du séminaire.

« 8° Conformément au devoir qui lui est imposé par les lois canoniques, l'autorité diocésaine réserve ses droits concernant l'établissement d'un petit séminaire pour l'instruction et l'éducation des futurs élèves du sanctuaire.

« § IV. — *Publications ecclésiastiques.* — Le St-Siége ayant, sous date du 20 janvier 1851, protesté en particulier contre le décret du 11 octobre 1850, l'autorité diocésaine, jusqu'à la solution de cette difficulté par un accord avec le St-Siége, ne peut que prendre l'engagement (ce qu'elle fera volontiers) de communiquer d'avance spontanément et officieusement, d'après l'usage suivi avant le 14 novembre 1847, à M. le président du Conseil d'État ou de la direction des cultes, un exemplaire des Lettres pastorales ou autres actes de l'autorité épiscopale qui devraient être publiés en chaire. »

Là se bornent les communications échangées entre le Conseil d'État du canton de Fribourg et l'autorité diocésaine ; car jusqu'à ce jour, aucune réponse n'a été faite à la lettre et aux propositions qui précèdent.

Maintenant, pour compléter les renseignements que je désirais vous donner, je crois pouvoir ajouter ce qui suit.

En lisant la lettre que Monsieur le vicaire général Jendly a reçue, sous date du 23 mai, vous aurez remarqué, Messieurs, que le Conseil d'État s'est aussi adressé au St-Siége, en vue d'obtenir que des négociations fussent entamées pour un concordat. L'auguste Chef de l'Église, je suis heureux de vous l'apprendre, a accueilli avec joie le décret du Grand Conseil fribourgeois, parce qu'il l'a considéré comme le gage d'une réconciliation prochaine et facile entre les deux autorités. Aussi a-t-il volontiers consenti à seconder les vues conciliantes de l'assemblée législative. Voici la lettre paternelle qui, au nom de Sa Sainteté, a été adressée au Conseil d'État, le 31 juillet dernier, par Mgr Bovieri, chargé d'affaires du St-Siége.

« *Au haut gouvernement de Fribourg.*

« Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par ma lettre du 30 mai dernier, je me suis empressé de donner, ce jour-là même, communication au St-Siége de l'honorée missive que vous aviez bien voulu m'écrire le 23 dudit mois, et de la décision prise, le 18 du même mois, par votre haut Grand Conseil, au sujet de la rentrée de Sa Grandeur Mgr Marilley dans votre canton. Je n'ai pas manqué de joindre à cette double communication mes vives instances auprès du St-Père, à l'effet d'obtenir que des négociations soient ouvertes, ou pour la conclusion d'un concordat avec le St-Siége, ou du moins pour l'établissement d'un mode de vivre provisoire entre l'autorité diocésaine et le pouvoir cantonal, dans le but de faciliter, conformément à la décision susdite, la rentrée de Sa Grandeur dans votre canton.

« Je viens aujourd'hui, Monsieur le Président et Messieurs, en conséquence de la dépêche officielle que j'ai reçue de Rome, porter à votre connaissance la réponse du Saint-Père à la communication susdite, en vous faisant part des vues et des intentions de Sa Sainteté à ce sujet.

« Ce n'est pas sans une bien douce consolation que le St-Père a appris la décision que votre haut Grand Conseil a prise, pour faciliter la rentrée de Mgr Marilley et amener la pacification religieuse dans le canton. Il a reçu aussi avec plaisir votre demande analogue à la susdite décision, par laquelle il voit votre disposition à exécuter dès à présent les mesures préliminaires qui doivent rendre possible et facile la conclusion d'un concordat définitif. Et, comme dans votre honorée missive, aussi bien que dans la décision de l'autorité législative, la demande renfermait l'alternative ou d'un concordat définitif, ou d'un mode de vivre provisoire à conclure entre les deux autorités, Sa Sainteté a adopté de préférence la seconde partie de l'alternative, c'est-à-dire l'idée d'un mode de vivre provisoire, comme le plus propre à atteindre le but désiré d'un arrangement définitif, ainsi qu'à subvenir le plus promptement possible aux besoins de la religion dans le canton. En conséquence, Elle a déclaré que Sa Grandeur Mgr Marilley peut dès à présent, à cet effet, ouvrir, en son nom particulier, des négociations avec vous : ce que j'ai déjà fait connaître à Sa Grandeur.

« Sa Sainteté espère non-seulement que, dans les négociations dont il s'agit, il y aura, de part et d'autre, le même empressement et un concours égal de bienveillance et de déférence réciproque, mais encore qu'il en résultera la rentrée de Mgr Marilley, qu'Elle désire vivement pour le plus grand bien de votre canton. Une fois cet arrangement pris, à la grande joie du peuple fribourgeois et d'après la volonté de votre haut Grand Conseil, le St-Père a la confiance que cette autorité législative, qui a su trouver un si noble moyen, s'empressera de compléter l'œuvre de réconciliation religieuse, en ordonnant qu'on suspende la mise à exécution des lois qui sont hostiles à l'Église, pour qu'on puisse immédiatement entamer avec le St-Siége des négociations, à l'effet de conclure le susdit concordat définitif. Les autorités cantonales législative et exécutive n'ont pas à craindre que, par la non exécution des susdites lois, il soit porté atteinte aux droits de l'État, premièrement, parce que le St-Père n'empiète pas sur les droits de l'autorité laïque, mais, au contraire, il les respecte toujours et partout; ensuite, parce que la suspension pré-

citée, qui diffère de l'abrogation, sera temporaire, c'est-à-dire elle ne durera que jusqu'à la conclusion d'un traité par lequel les droits des deux autorités seront librement déterminés.

« Voilà, Monsieur le Président et Messieurs, le moyen le plus sûr et le plus convenable de faire cesser un conflit fort nuisible à l'Église et à l'État, et de parvenir à rétablir une durable pacification religieuse dans votre canton, pacification voulue par votre haut Grand Conseil, demandée par vous-mêmes, et désirée depuis longtemps surtout par le St-Père. A mon avis, tout dépend de la conclusion d'un mode de vivre provisoire; s'il vient à être établi (entre l'autorité diocésaine et la vôtre), ce qui restera à faire sera aisément accompli par le haut Grand Conseil et par le St-Siége.

« En formant des vœux pour l'heureuse réussite de cette œuvre si importante, si vivement désirée de tout le monde, et en vous accusant réception de votre honorée missive du 26 juin écoulé, à laquelle le St-Siége me fera répondre plus tard, s'il est nécessaire, je saisis avec empressement cette occasion de vous renouveler, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Lucerne, ce 31 juillet 1855.

Le chargé d'affaires du St-Siége,

« Signé J. Bovieri, protonotaire apostolique.»

Vous le voyez, Messieurs, le Vicaire de Jésus-Christ s'est montré disposé à concourir à l'exécution du décret du Grand Conseil du canton de Fribourg. A cet effet, regardant l'adoption d'un mode de vivre concerté entre l'autorité diocésaine et le pouvoir cantonal comme le moyen le plus efficace à employer d'abord, soit pour subvenir sans retard aux besoins religieux de la population catholique, soit pour préparer les voies au succès des négociations subséquentes pour un concordat définitif, Sa Sainteté a daigné me permettre de me concerter avec le gouvernement fribourgeois, pour conclure ledit mode de vivre. De plus, Elle a donné l'assurance que les négociations pour un concordat définitif pourraient être entamées sans délai, lorsque, moyennant l'adoption préalable du mode de vivre, le décret du

Grand Conseil aurait été mis à exécution par la rentrée de l'évêque diocésain, et lorsque l'Assemblée législative aurait fait suspendre temporairement, c'est-à-dire jusqu'à la conclusion d'un concordat définitif, l'application des lois hostiles à l'Église. Il est bien naturel, en effet, qu'ici, comme dans tout autre difficulté à aplanir par un accord bilatéral, les questions en litige demeurent en suspens, jusqu'à ce que les droits des parties intéressées aient été fixés ou par une sentence compétente ou par une transaction amiable.

Depuis le 31 juillet, époque où Mgr Bovieri a fait connaître au gouvernement fribourgeois les intentions paternelles du Souverain Pontife, jusqu'à ce jour, il ne m'est parvenu directement ou indirectement aucune communication nouvelle, ni aucune réponse à mes propositions faites précédemment. Malgré ce silence, que je ne veux point ici me permettre d'apprécier, je ne conserve pas moins l'espoir que le décret conciliant du Grand Conseil fribourgeois sera maintenu et qu'il concourra, s'il est, comme j'en ai la confiance, loyalement exécuté, à la pacification religieuse du canton et au rétablissement de la bonne harmonie entre les deux autorités. Cet espoir me paraît d'autant plus légitime que, de mon côté, je crois avoir donné, dans cette circonstance en particulier, des preuves évidentes de mes dispositions favorables à l'accord dont il s'agit, lequel a toujours été l'objet de mes vœux les plus ardents.

En attendant qu'il plaise au Seigneur de nous ménager un résultat si généralement désiré et de rendre à notre chère patrie une paix solide, fondée sur les principes sacrés de la religion et de la justice, continuons, Messieurs, je vous en conjure, de prier et de nous consacrer sans réserve, avec zèle, patience et charité, aux devoirs de notre sainte mission.

Recevez, chers et vénérés Collaborateurs, une nouvelle assurance de ma tendre affection et de mon inaltérable dévouement.

ÉTIENNE, Évêque de Lausanne et de Genève.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

SUISSE. — La *Suisse*, journal de Berne, donne cette leçon à toutes les feuilles protestantes ; nos journaux de Genève peuvent en tirer profit :

« Dans son numéro du 28 septembre, l'*Oberlænder-Anzeiger* publie un article dans lequel il accuse le curé de St-Genis (Ain) d'avoir déterminé les filles du teinturier Seiler, natif de Saarburg, à abandonner leurs parents pour embrasser la religion catholique ; il prétend que ledit Seiler s'étant adressé au maire de Saint-Genis, celui-ci se serait refusé à faire faire des recherches et aurait même déclaré qu'il avait lui-même donné au curé l'autorisation de conduire les filles Seiler à Lyon ; les époux Seiler se seraient rendus chez le curé, qui n'aurait voulu donner aucun éclaircissement, et se serait contenté de leur dire que leurs enfants étaient bien traités et élevés au moins chrétiennement. Des recherches faites à Lyon seraient demeurées sans résultat ; le procureur impérial aurait déclaré ne pouvoir rien faire, et celui de Gex aurait promis d'aider les époux Seiler à retrouver leurs enfants, ne leur cachant pas d'ailleurs qu'il ne pouvait agir administrativement que dans le cas où ils déposeraient une plainte. On leur aurait alors conseillé de s'adresser au ministre à Paris ; mais cette démarche n'aurait pas eu plus de succès.

« Partant de ce récit, qu'il admet tout d'abord comme exact, l'*Oberlænder Anzeiger* se livre à des considérations sur l'état d'oppression dans lequel gémissent les protestants en France, et n'épargne les injures ni au catholicisme, ni au gouvernement français.

« Nous n'avons pas mission pour défendre le catholicisme, ni le

gouvernement français. Ils sont d'ailleurs tous deux au-dessus de pareilles attaques ; mais notre impartialité nous porte à examiner si les faits articulés sont exacts, et si le bruit qu'on en fait n'a pas un autre but que celui de faire rendre justice à des parents malheureux.

« Nous ferons observer en premier lieu que l'origine de toute cette affaire provient d'un article de la *Gazette d'Elberfeld*, journal connu par ses tendances ultra-protestantes et l'ardeur avec laquelle il accueille toute nouvelle propre à jeter de la défaveur sur le catholicisme, et d'un extrait de l'*Ami du Peuple,* qui a été répandu dans toute l'Allemagne sous le titre de : Vol d'enfants commis par un prêtre catholique en France sur la personne de deux filles protestantes. La *Feuille d'Avis* de Berne et l'*Oberlænder-Anzeiger*, qui ont les mêmes tendances, s'en sont emparés pour se conformer à un mot d'ordre qui prescrit de donner toute la publicité à tout ce qui peut nuire au catholicisme : ce qui le prouve, c'est cet empressement à articuler des faits sans remonter à leur source et sans les soumettre à aucun contrôle.

« Nous avons suivi une marche opposée ; nous avons pris des renseignements et nous les avons puisés aux meilleures sources ; voici quel a été le résultat.

« Les époux Seiler, teinturiers ambulants, se sont fixés à Saint-Genis vers la fin de décembre 1853 avec quatre filles. Le père se disait protestant, mais interrogé sur l'église à laquelle il appartenait, il ne savait que répondre ; sa femme se donnait comme catholique auprès des catholiques, et comme protestante auprès des protestants ; elle se livrait d'ailleurs à la boisson et est devenue folle depuis. Elle a toujours déclaré au curé de St-Genis que ses filles étaient catholiques, et lui a montré l'acte de baptême de l'aînée et son certificat de sainte-communion ; la seconde, âgée de 16 ans, aurait été baptisée à Ambérieux, dans le bas Ongey, et d'après le dire de sa mère, elle suivait le catéchisme avec sa troisième sœur dans l'église paroissiale de Meximieux pendant le séjour de la famille Seiler dans cette localité.

« Tant que cette famille a vécu dans l'intérieur de la France, le père ne s'est nullement opposé à ce que ses filles fussent élevées dans la foi catholique ; mais sur la frontière, dans le voisinage de l'union protestante de Genève, la misère et l'espoir d'obtenir des secours, le portèrent à vouloir les amener au culte protestant. L'aînée s'y refusa énergiquement, et la seconde, quoiqu'ayant cessé

d'aller au catéchisme pour se soustraire aux mauvais traitements de son père, voulait néanmoins rester catholique. Toutes deux, profitant d'une absence de leurs parents, prirent la fuite. A leur retour les époux Seiler, après avoir réclamé leurs enfants de plusieurs habitants de Saint-Genis et du curé, s'adressèrent à l'union protestante et portèrent leurs plaintes devant les procureurs impériaux de Lyon et de Gex ; ce dernier crut d'abord devoir faire prendre des renseignements sur leurs antécédents. Les époux Seiler en ayant été informés, disparurent aussitôt de St-Genis, emportant leur bagage pendant la nuit et sans payer leurs dettes. Par ordre du procureur général, le procureur impérial de Gex se transporta à St-Genis pour faire une enquête sur la disparition des jeunes filles, et le résultat de cette enquête fut qu'elles avaient pris la fuite pour se soustraire à l'oisiveté, à la misère et aux persécutions de leur père.

« Toute cette affaire se réduit donc aux proportions suivantes : un sieur Seiler, natif de Saarburg, teinturier ambulant, accuse un prêtre catholique de lui avoir enlevé ses deux filles, et sur cette dénonciation, sans autre examen, sans s'enquérir des entécédents de l'accusateur, sans attendre ni chercher aucun renseignement, les feuilles ultra-protestantes garnissent le récit, lui donnent une publicité immense, excitent les esprits, crient au scandale, et le parti qu'elles représentent promène à ses frais dans la Suisse et dans l'Allemagne la prétendue victime de la propagande catholique.

« Or, s'il y a ici des victimes, ce sont les malheureuses filles qui ont dû fuir pour conserver leur foi, que leur père voulait leur faire abjurer dans un intérêt d'argent, et si le curé de Saint-Genis les a encouragées, il n'a fait que son devoir.

« Si le sieur Seiler dit la vérité, qu'il dépose une plainte régulière, ainsi que le lui a conseillé le procureur impérial de Gex ; s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il évite la lumière ; et ceux qui voudront continuer à le considérer comme une victime, sont des gens qui feignent d'ignorer combien la justice en France est impartiale, ou qui préféreront continuer une calomnie dans l'intérêt de leurs passions. »

ÉTRANGER. — Océanie. — Un missionnaire écrit ces choses des Iles Sandwich :

« Ici, l'établissement de l'Évangile trouve les plus grands obstacles. C'est, d'abord, l'hérésie qui est à la tête du gouvernement et occupe toutes les avenues du pouvoir ; aucune charge dans l'État qui ne soit donnée exclusivement aux gens de la secte : depuis le premier ministre jusqu'au dernier des percepteurs, tout est calviniste. D'un autre côté, une nouvelle doctrine, qu'on appelle le mormonisme, vient d'être apportée de l'Archipel. C'est le comble de l'immoralité.

« Pour assurer le succès de cet étrange culte, on annonce sérieusement que, dans trois ans, le monde sera bouleversé, que les îles s'élanceront les unes sur les autres ; que le genre humain sera anéanti, à l'exception des mormons ; qu'en conséquence il faut se hâter de vendre ses biens et de faire de l'argent, pour se rendre à la montagne de Sion (située aux Montagnes-Rocheuses, à l'ouest de l'Amérique), afin d'y être à l'abri de la conflagration générale ; car c'est là la terre promise d'Israël, où ces nouveaux élus vivront plus de mille ans dans l'abondance et le cynisme.

« Un autre obstacle, et peut-être plus formidable, est l'excès du vice. Ce peuple a été encouragé dans son ancienne vie licencieuse, et poussé encore au-delà des bornes de ce que ses mœurs sauvages lui avaient appris. On tue l'âme et le corps de ces pauvres insulaires. Aussi je puis répéter, avec plus de vérité que jamais, ce que j'écrivais il y a quelques années : « Nous sommes ici, nous autres missionnaires, comme des gens conviés pour assister aux funérailles d'une nation. » La disparition prochaine du peuple havaïen est probable. Il y avait 300,000 habitants dans ces îles au temps de Cook, 150,000 du temps de la régente Kahumanu, 108,000 en 1836, 78,000 en 1850, il n'en reste que 71,000 en 1854. Voilà des documents officiels. Je lisais dernièrement dans une feuille publique du gouvernement, qu'on ne voyait pas d'exemple, dans les annales du monde, d'une destruction pareille à celle qui s'opère dans cet Archipel. Il est bien certain que si la disproportion qui se produit chaque année entre le chiffre des décès et celui des naissances continue sur le même pied, nos successeurs dans l'apostolat, et peut-être quelques-uns de nos contemporains, auront à annoncer la foi à de nouveaux colons.

« A ce tableau vous dites sans doute, mon cher ami, que nous perdons notre temps. Il n'en est point ainsi. Combien de petits en-

fants qui ont déjà ravi le ciel, depuis que nous sommes ici ! combien de pauvres gens dont on peut procurer le salut éternel ! Il y a encore seize mille païens à convertir dans l'île où je suis. Il ne faut jamais désespérer. Dieu a eu ses desseins en ouvrant cette mission ; espérons qu'il y aura des élus dans ces restes de la gentilité, comme il y en a toujours eu dans les divers pays où a brillé le flambeau de la foi. »

Savoie. — *Myans.* La fête de l'inauguration de la statue monumentale de Notre-Dame de Myans a été une immense manifestation catholique. Huit archevêques ou évêques, parmi lesquels se trouvait l'archevêque de Paris, cinq ou six cents prêtres, et plus de vingt mille âmes étaient venus là, des lieux les plus divers et les plus éloignés, malgré la saison reculée, les mauvais chemins et le temps le plus contraire.

La Savoie tout entière était représentée à cette grande fête par tous ses évêques sans exception, par ses prêtres et par d'innombrables enfants descendus des vallées les plus reculées.

La France avait voulu s'unir à la Savoie et comme faire concurrence avec elle en nous envoyant trois de ses prélats les plus distingués, son clergé et des populations nombreuses.

Un grand nombre de diocèses étrangers, tels que ceux de Grenoble, de Lausanne et Genève, et plusieurs autres du Piémont, avaient envoyé leurs grands vicaires.

Tous les chapitres des cathédrales avaient à Myans leurs délégués le 17 octobre. On y voyait aussi ceux de l'ordre des Citeaux, de la grande famille franciscaine, de la Compagnie de Jésus, de l'Institut des Frères de la Doctrine chrétienne et de la Sainte-Famille, les Sœurs de la Charité, celle de Saint-Joseph, et plusieurs autres ordres religieux. Nous ne parlerons pas de toutes les confréries des paroisses voisines et de celles de Chambéry qui étaient venues à Myans, bannières déployées et en chantant des cantiques.

Tous les âges et toutes les conditions étaient là confondus dans le même respect et dans le même amour aux pieds de Celle qui est la Reine et la Mère des grands et des petits, des riches et des pauvres, pour lui dire ce beau refrain :

Triomphez du haut des cieux !

FIN DE LA SIXIÈME SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA SIXIÈME SÉRIE.

FIN DE LA TABLE.

GENÈVE. — MARC MEHLING, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, CORRATERIE, 12.

ANNALES CATHOLIQUES

DE GENÈVE.

ANNALES
CATHOLIQUES
DE GENÈVE,

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

De M. l'Abbé G. MERMILLOD,

Vicaire de Genève.

Et fiet unum ovile, et unus pastor.
(PAROLES DE N. S. J.-C.)

Post tenebras lux.
(DEVISE DE GENÈVE.)

SEPTIÈME SÉRIE.



GENÈVE.

MARC MEHLING, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
Corraterie, 12.

1855.

A NOS LECTEURS.

Nous commençons une quatrième année et nous inaugurons une septième série des *Annales Catholiques*.

C'est une petite durée, sans doute; et pourtant c'est un honneur d'avoir vécu si longtemps à Genève.

Dans cette cité où le protestantisme a désuni les intelligences, éparpillé les esprits dans des opinions changeantes, où les petites querelles de coteries et de personnes ont une grande puissance, où la haine du catholicisme retrouve encore sa force antique et a le seul privilége, avec la politique de parti, de passionner la foule et les esprits lettrés, dans cette ville où aucune revue protestante n'a pu vivre longtemps, nous sommes heureux de notre passé et confiant dans notre avenir.

Des tentatives anciennes et nouvelles, protégées par des noms connus, dotées et illustrées par des financiers et par des académiciens, n'ont pas échappé à ces chutes rapides.

Nous sommes jeune, et déjà nous les avons vues naître et mourir. La liste de ces morts précoces est nombreuse : la *Feuille protestante*, qui nous attaquait en son style, la *Réformation au XIXe siècle*, qui, malgré le talent de ses rédacteurs, vécut à peine quelques mois, les *Mélanges de théologie*, cet essai des professeurs de l'école de l'Oratoire, le *Semeur Genevois*, que jamais sa littérature ne permit de confondre avec le défunt *Semeur* de Paris.

Toutes sont tombées, faute de doctrines et de lecteurs, et tou-

tes ces feuilles n'ont pas attendu l'automne pour se faner et disparaître. Nous remercions le *Semeur Genevois* d'avoir vécu quelques jours; il nous a révélé la théologie et la prose des joûteurs de l'Église nationale, et il nous a appelé à la publicité, en nous conviant à la lutte. Nous lui devons un souvenir pour ce double service rendu à la cause catholique.

A Cenève, sauf de rares exceptions, les ministres qui écrivent ne songent qu'à nous attaquer.

Condamnés fatalement à reproduire des préjugés d'un autre âge, des objections vieillies, leurs revues ont vite épuisé le cercle de leurs idées. Les reproches d'*idolâtrie romaine*, les anecdotes apocryphes sur la *corruption des moines et du clergé*, la *Bible retrouvée* dans les pans de la robe de Luther, ces débris du XVIII[e] siècle, après avoir défrayé des conférences, peuvent alimenter quelques maigres colonnes, mais non pas faire vivre un recueil quelconque.

La presse protestante, à Genève, est réduite à une chétive feuille hebdomadaire, qui glisse une petite épigramme contre les catholiques, entre l'affiche des prédicateurs et les équipées des colporteurs; elle fait la petite réclame pour les quêtes de toutes nuances et de tous pays, et annonce à ses abonnés la prochaine conversion de l'Europe et du monde à l'Église nationale de Genève; c'est là la théologie transcendante des écrivains et des abonnés de la *Semaine religieuse*, dont elle n'a pas même la primeur. M. Bungener en fait le sujet de sa faconde intarissable, lorsque, devant quelques servantes trompées, quelques bannis d'Italie, quelques ouailles sans malice, le tout formant un petit troupeau qui ne songe guère au libre examen, il déclare pompeusement que le catholicisme proscrit la Bible et qu'il est ébranlé de toutes parts, que la France prépare ses funérailles en Crimée, que l'Angleterre, l'Italie et l'Espagnè vont l'ensevelir au profit de l'Église nationale dont M. Bungener est l'orateur. L'auditoire ébahi s'abandonne à l'enseignement du pédagogue, trouvant étrange pourtant que ce catholicisme si mourant partout, soit encore si vivace à Genève!

M. Bungener, nous ne sommes pas si docile ; nous nous retrouverons bientôt et nous vous dirons :

Les gens que vous tuez se portent assez bien.

Ce thème de banales accusations a donc perdu son prestige; il ne peut plus se produire à la lumière de la publicité ; il tue les revues qui l'adoptent, et il s'enfuit au déclin du jour dans des controverses de carrefours, dans des clubs du soir où des ministres romanciers cherchent les applaudissements faciles d'un auditoire gagé. Trop stériles pour inventer, ils le remettent à neuf dans leurs déclamations, en lui demandant de vulgaires succès pour se dédommager de leurs romans oubliés et de leur littérature en baisse.

Une revue protestante peut vivre ; mais à la condition de s'élever au-dessus de cette arène; elle se lancera alors dans les périlleuses aventures de l'individualisme, cherchant la religion de l'avenir, oscillant entre le rationalisme d'esprits logiques et les rêves mystiques d'âmes inquiètes. Elle marche à la conquête d'idées nouvelles, mais elle devient l'expression des indécisions et des angoisses que donne la science, quand la foi n'est plus là !(1)

La *Bibliothèque de Genève* seule a survécu à ces défaites ; elle a un passé qui l'honore, parce qu'elle a presque toujours évité l'hostilité religieuse, et qu'elle a maintenu un ensemble scientifique et littéraire où les scènes de voyage, les études critiques, la poésie et l'histoire se trouvent à côté de tableaux politiques élevés.

De jeunes talents y apportent leur sève nouvelle et leur floraison vigoureuse; et jusqu'à présent ils ont eu le courage de ne pas se laisser entraîner aux emportements de la passion protestante ; ils multiplient leurs efforts pour placer la littérature genevoise sur un terrain meilleur. Nous les en félicitons. Ils doivent reconnaître que là seulement l'inspiration, le succès et un public d'élite les accompagneront toujours.

Nos *Annales* ont gardé leur place ; c'est une modeste tribune

(1) Telle est la *Revue de théologie de Strasbourg.*

qui n'a pas la prétention d'être une puissance littéraire et religieuse, mais qui a le courage de ses convictions et la loyauté d'une guerre généreuse. Elles ont grandi, comme toute œuvre sérieuse, lentement et laborieusement.

Sans doute un organe religieux n'est pas une lecture amusante et frivole. Rédigées entre les fatigues de la veille et les labeurs du lendemain; obligées de se défendre souvent contre des calomnies et les carricatures de nos croyances, les *Annales* doivent avoir quelquefois l'émotion de la lutte, l'indignation de la pensée et la vivacité de la phrase.

Dieu nous accorde peu de loisirs; nous avons de grands devoirs, et sous le poids du travail des âmes, nous défendons nos croyances contre la plume et la parole des pasteurs et des rhéteurs. Nos ennemis ne sont ni puissants ni redoutables; l'erreur, même servie par le génie, n'est pas à craindre. La Providence ne lui a pas donné ici ce brillant serviteur. La vérité n'aurait presque pas besoin de défenseurs infirmes, le temps et ses adversaires se chargent de lui assurer la victoire. Quoique notre simple recueil n'eût, dans notre pensée primitive, que le dessein de réfuter une feuille locale et d'exposer notre foi, Dieu lui a ouvert une autre destinée; en dehors de nos frontières, nous avons rencontré des sympathies ardentes et de fidèles dévouements.

A Rome, nous avons reçu de précieux encouragements, et nous gardons avec notre cœur un souvenir impérissable d'un bienveillant et paternel accueil fait à nos *Annales*, et pour ses rédacteurs une bénédiction qui console des tristesses et des déboires d'une lutte douloureuse!

Notre ambition est d'être digne de ces augustes témoignages, et plus que jamais nous désirons étendre notre sphère d'action.

Placé entre la France, l'Allemagne et l'Italie, dans un centre d'action où viennent aboutir les courants de la presse européenne, nous pouvons, avec l'étude du protestantisme, refléter le mouvement religieux de l'Europe.

Nous faisons un appel à nos amis; que leur fidélité ne nous fasse pas défaut et nous apporte un concours qui affermisse nos succès.

Que nos adversaires nous comprennent, et qu'ils sachent que

nous ne voulons pas abdiquer ce qui fait la vie et la gloire de la controverse catholique : la noblesse, la sérénité et la mesure dans la défense. Nous connaissons les traditions de saint François de Sales; elles sont notre force et notre honneur.

Malgré des apparences contraires, nous croyons à un réveil littéraire dans Genève, où des esprits, oubliant leurs passions et leur ressentiment sans cause, nous saurons gré d'avoir voulu notre place légitimement acquise, de réclamer la science, la sincérité et la délicatesse dans des discussions que l'aigreur flétrit et que la haine déshonore. Au-dessus des divisions religieuses du protestantisme, au-dessus des disputes acerbes de la politique, au-dessus de la fumée et du bruit de l'industrie, il y a un refuge pour les intelligences et pour les cœurs.

C'est là que nous attendons les âmes qui savent qu'*en elles il y a plus de désirs que la science n'en peut régler et satisfaire, plus de souffrances qu'elle n'en peut prévoir ou guérir* (1).

A moins que Dieu n'ait condamné notre cité à une décadence honteuse, nous avons l'espoir de voir à ce rendez-vous de jeunes et généreux esprits, et des âmes plus éprouvées.

Alors regardant nos *Annales* comme une semence qui a germé sous le sol et qui s'épanouit au soleil, comme un présage d'une moisson blanchissante, nous nous écrierons avec Ulrich de Hütten : « O siècle! les études fleurissent, les esprits se réveillent; c'est une joie que de vivre! »

L'abbé Gaspard MERMILLOD, *miss. apost.*

Genève, le 22 novembre 1855.
Fête de la Présentation de la Sainte Vierge.

(1) Guizot.

UNE JOURNÉE A OSTIE

—

Une page d'histoire et un fragment de voyage.

Balzac a dit quelque part : « Une promenade sur les bords du Tibre nous apprend plus de choses que de longues journées d'études dans notre cabinet. » Rien n'est plus vrai; Rome est une permanente révélation de l'histoire, et à chaque pas vous rencontrez une vision des siècles passés. Les époques les plus diverses vous apparaissent à travers les ruines; toute pierre est un souvenir, comme tout site est un tableau.

Le chrétien qui vit à Rome ne dédaigne pas les gloires antiques; il aime à retrouver les premières assises de cette ville dont les destinées rempliront le monde et les siècles; il parcourt l'Aventin et le Quirinal, ces lieux immortalisés par des luttes de pâtres, prélude des luttes de peuples. Nul n'échappe à cette influence; l'imagination pleine de classiques réminiscences reconstruit bientôt la vieille Rome; le forum est là avec ses échos de l'éloquence latine, la voie sacrée, le Capitole avec la marche des triomphateurs, le Panthéon est debout; rois, consuls, empereurs, prestiges de la parole publique, guerre civile, conquêtes lointaines, culte des riantes et voluptueuses divinités, aucune de ces grandeurs évanouies, nul de ces événements fastiques n'ont disparu sans laisser une empreinte sur cette terre

pétrie d'hommes et de souvenirs. C'est un des grands charmes de l'esprit que d'étudier à Rome l'histoire romaine.

J'ai payé mon tribut à ces recherches historiques ; j'ai même, dans ce but, parcouru cette campagne de Rome si belle, si mélancolique, avec ses champs de ruines, avec ses montagnes qui fuient au loin, son air si transparent, son ciel si bleu. Je ne puis oublier une course à Tusculum, j'accompagnais d'illustres évêques ; un jeune diplomate, qui sait allier à un rare savoir une grande distinction, nous servait de *cicerone* et nous accueillait dans un château des princes de Savoie avec une hospitalité toute savoisienne. Nous traversions ensuite les villas de Frascati, parcourant des sentiers ombragés, et à travers des clairières nous jetions un coup-d'œil sur Rome et son horizon dont rien ne peut redire la majesté. Nous prîmes place sur les pierres de Tusculum, évoquant les leçons et les confidences de cet orateur habile, de ce citoyen qui voulut combattre les conspirateurs populaires et les ambitieux du pouvoir ; homme sensé, prudent, impartial jusqu'à l'indécision, et qui, après avoir subi l'exil, va briser avec son passé en se jetant dans les bras des triumvirs. Le vieil avocat plaide les mauvaises causes de Pompée, défend des hommes qu'il déteste, tantôt gémit de cette rude tâche, tantôt prend le parti d'en rire, regrette la liberté de sa haine (1) et envie Caton auquel personne n'ose demander une action mauvaise (2).

Cette faiblesse du caractère antique qui fut grand parfois, mais qui tombe, est l'indice que la société romaine était en décadence ; d'ailleurs, jusque dans ses meilleurs jours, cette puissance qui détruisait les nationalités, qui voulait des captifs pour ses amphithéâtres, des vaincus pour ses plaisirs, des dieux pour son Panthéon, n'était que la force brutale au service de la gloire et de la volupté. Quelque illustres qu'en soient les débris, il y a toujours une tristesse qui s'attache à leur étude ; l'âme y rencontre des souillures plus grandes que les gloires, des cruautés que l'éclat des victoires ne peut effacer. En face de ces décombres,

(1) Meum ne odium quidem esse liberum.
(2) Voir les *Césars*, de M. de Champagny.

le cœur éprouve un accablement involontaire ; une de ces voix mystérieuses qui dorment en nous, qui s'éveillent par intervalle, répète instinctivement les vers du Tasse : « Les cités tombent, » les empires meurent ; l'herbe et le sable recouvrent les plus » beaux monuments de l'histoire, orgueil et ambition de notre » esprit ! » (1) La vue de Rome antique jetterait l'intelligence dans le découragement, s'il n'y avait, pour relever l'esprit abattu, le consoler de ces grandes ruines, de meilleurs souvenirs qui sont en même temps de grandes espérances. Rome est une immense catacombe où gisent pêle-mêle des pierres mutilées, des ossements épars, des peintures à demi effacées ; mais par dessus les palais des Césars, la maison dorée, les arcs de triomphe, le christianisme domine comme sur nos souterrains des martyrs, sur ces demeures de la mort, plane l'idée de l'immortalité.

Notre foi a sacré Rome, veuve du peuple roi, mais reine encore du monde ; nous aimons à la parcourir en pèlerin chrétien, cherchant les pas des Apôtres, baisant la terre des martyrs, nous agenouillant dans les cellules où prièrent les saints ; il y a là une lumière plus pure et des jouissances plus douces.

Plus d'une fois, à la vue des colonnes renversées du forum, je m'écriai avec le Tasse : « O Rome ! ce ne sont pas les arcs de » triomphe, les thermes que je recherche en toi ; mais le sang » répandu pour le Christ et les os dispersés dans cette terre » maintenant consacrée. Bien qu'une autre terre l'enveloppe et » la recouvre partout, oh ! puissé-je lui donner autant de bai- » sers et de larmes que je puis faire de pas en traînant mes mem- » bres infirmes ! »

Après avoir gravi le sentier qui mène à Tusculum, j'avais à cœur d'aller plus tard à Ostie ; comme après avoir cherché la place de la tribune aux harangues où Cicéron servait sa patrie et sa renommée, je voulus connaître les lieux où Augustin jeune encore enseignait l'éloquence à d'autres jeunes hommes pour se rassurer contre les troubles de son esprit et les lassitudes de son cœur. C'est à l'endroit où s'élève aujourd'hui le haut clocher de Sainte-

(1) Muojono le città muojono i regni ;
Copre i fasti e le pompe arena ed erba.

Marie *in Cosmedin*, sur les ruines du temple de la Pudicité, près du petit temple encore debout de Vesta, qu'était l'école où la foule se pressait pour entendre Augustin.

Aucune âme plus que la sienne n'a souffert loin de Dieu; aucune âme n'a mieux senti le besoin de la vérité; aucune âme n'a gémi comme la sienne au milieu des séductions du système et du charme de ce qu'il appelle de mauvaises amours. Passionné pour le beau, il se sentait mal à l'aise dans ces joies terrestres; il ne pouvait se condamner à cet abaissement de l'esprit. Son cœur, dit-il, est agité; il demande le beau, il appelle le bien; ses aspirations trahissent ses souffrances, et jusque dans ses jouissances il éprouve des émotions qui le meurtrissent. « Je portais donc mon âme déchirée et saignante, impatiente » de se laisser porter; et je ne savais où la poser, car elle ne se » reposait ni dans les aimables bocages, ni dans les jeux et les » champs, ni dans les lieux parfumés, ni dans les festins, ni » dans les voluptés, ni enfin dans les livres et les vers. »

A dix-neuf ans, l'*Hortensius* de Cicéron tombe entre ses mains, et alors il prend en dégoût la fortune et jure de n'aimer que l'éternelle sagesse; et déjà, dit-il, je me levais pour retourner à vous, ô mon Dieu! Ce livre ne le satisfait qu'à demi; il s'afflige de n'y pas trouver le nom de Jésus-Christ, mot qui était resté attaché, avec quelque chose de tendre et de doux, au fond de son cœur.

Son bon sens souffre au milieu des sectaires; il entrevoit les inconséquences des hérésies et le caractère logique de l'Église. « En dehors de l'Église, dit-il, on fait des promesses pompeuses » de jeter la lumière sur toutes les questions; mais on se joue de » la crédulité elle-même, car on ne tarde pas à vous débiter les » fables les plus absurdes, comme on le ferait d'une démonstra- » tion; on vous les impose, on vous oblige à les croire. »

On dirait ces paroles écrites pour Genève.

Malgré ces cris de son intelligence et ses vues sur la vérité, il va flottant à tout vent de doctrine. L'esprit de l'homme a souvent de grands aperçus; la vérité est entrevue comme une lueur douteuse qui décore un songe, qui se dissipe au réveil et qui n'exerce pas d'influence sur les actions du jour. Pour l'accepter

tout entière, il faut un effet de la grâce et un nouveau travail de Dieu. Lorsqu'il veut la conquête d'une âme, il souffle sur ses illusions, il sème dans ses joies de secrètes peines, d'ineffables amertumes, des déchirements cruels; il place un vide dans la gloire et une tristesse dans l'amitié; l'âme alors a besoin d'un refuge plus élevé qui cache ses blessures et les panse.

Par une singulière coïncidence, le païen Symmaque fut le protecteur d'Augustin; il lui confia une charge nouvelle de professeur d'éloquence à Milan; il est l'étrange instrument de la Providence qui envoie le futur évêque d'Hyppone aux pieds de saint Ambroise.

Milan voit les mêmes luttes de cette grande âme qui, prise d'une profonde tristesse, semble avoir en dégoût toutes choses, même les battements de mains. Voici un trait qui peint merveilleusement son état.

« Je me disposais, dit-il, à prononcer un panégyrique de » l'empereur, où je devais débiter force mensonges qui ne pou- » vaient manquer d'être applaudis. Mon cœur était haletant de » soucis, mes pensées s'agitaient en moi comme une fièvre dé- » vorante, lorsque passant dans une rue de Milan, j'aperçus un » pauvre qui n'avait plus soif, si je ne me trompe, et qui était en » fort joyeuse humeur. Je soupirai, et m'adressant à quelques » amis qui étaient avec moi, je déplorai nos laborieuses folies. » Tous nos soucis, comme ceux qui me travaillaient alors et me » faisaient traîner sous le fouet des passions une lourde charge » de misères, n'avaient d'autre but que cette sécurité joyeuse où » cet indigent nous avait précédé, où peut-être nous n'arrive- » rions jamais. Quelques pièces d'argent mendiées lui avaient » suffi pour acquérir ce que je poursuivais dans de sinueux dé- » filés, dans des gorges pénibles, la joie d'une félicité tempo- » relle. »

Voilà la joie humaine jugée avec le plus superbe dédain par celui qui l'a demandée à toutes les splendeurs et à toutes les jouissances. Cette âme est prête, Dieu l'attend; elle redit à ses confidents ses douleurs intimes que rien ne console. « Je tins » alors à mes amis plus d'un discours semblable, et mes ré- » flexions étaient fréquentes, et je le trouvais alarmant; j'en

» souffrais, cette affliction redoublait le malaise. Et si quelque » prospérité semblait me sourire, j'avais peine à avancer la » main; voulais-je la saisir, elle était envolée. » (1)

Son âme hésite encore; il aspire au commandement d'une province, à la douce affection d'une femme dont la fortune sera suffisante à son état; là se borneront ses désirs. Puis, fatigué des rêves ambitieux ou modestes, il songe à une solitude où il pourra, avec ses meilleurs amis, vivre en paix dans les travaux de la science et de la philosophie. Ces tendances de cette âme ne sont-elles pas le témoignage instinctif de l'association chrétienne, de la nécessité des ordres religieux, où de nobles cœurs désabusés de la vie s'unissent à d'autres cœurs dont rien n'a fané la tendresse, et mettent dans un même trésor leur foi, leurs connaissances, et s'élèvent à Dieu dans une communauté de prières, d'études et d'immolation. Le plan d'Augustin était de mettre en commun tout ce qu'ils pourraient avoir, de ne faire qu'une seule famille, un seul héritage, d'où l'amitié bannirait le tien et le mien, où les biens de chacun seraient à tous et le bien de tous à chacun. Ils pensaient être à peu près dix dans cette communauté; plusieurs étaient fort riches, et Romaniez, le concitoyen et l'ami intime d'Augustin, Romaniez pressait avec ardeur la réalisation de ce projet; il le faisait avec d'autant plus d'activité qu'il avait la prépondérance de la fortune. Qui, au milieu des inexorables déboires de la vie, n'a construit dans son cœur de semblables asiles? qui n'a désiré la paix de la solitude avec des cœurs amis? qui n'a rêvé à cette famille créée par l'affection et la science, où il semble que les plus nobles désirs seront satisfaits? Tous les esprits élevés l'ont tenté, comme un abri où ils espèrent la sérénité et une force où ils attendent la puissance. Ils savent les périls et la faiblesse de l'isolement. Les païens n'ont pu se soustraire à ces poursuites du cœur, l'hérésie voit ses fils les plus illustres le réclamer. Pythagore l'essaie, Cicéron le tente à Tusculum, Port-Royal en offre un exemple, et Newman, avant de demander à la foi et à l'oratoire catholiques le secret de ses

(1) Voir les remarquables leçons d'éloquence de l'abbé Cœur, à qui nous empruntons ces détails.

félicités, a groupé autour de lui une communauté puséiste. Tant il est vrai que nos institutions catholiques ne sont qu'une floraison naturelle des besoins les plus légitimes des intelligences sérieuses et des cœurs élevés!

Augustin règle déjà les statuts de la petite république. Il avait été arrêté que deux membres seraient chargés, comme magistrats annuels, du soin de toutes les affaires; les autres vivraient en repos.

Mais, hélas! ils n'avaient pas tout prévu. Parmi les futurs associés, plusieurs étaient déjà mariés; quelques autres aspiraient à l'être; on dut alors se demander si les femmes consentiraient à ces arrangements; et alors, dit saint Augustin, « ce rêve si » doux que nous avions formé à souhait, éclata dans nos mains » comme un vase d'argile. Et nous voilà retombés dans nos » soupirs, dans nos gémissements, dans les voies du siècle lar- » ges et battues; et notre cœur, ô mon Dieu! roulait le flot de » ses pensées devant l'éternelle stabilité de votre conseil. Du » haut de ce conseil, riant de nos résolutions, vous prépariez les » vôtres, attendant le temps propre pour nous donner la nourri- » ture et pour ouvrir la main qui allait combler nos âmes de bé- » nédictions. » Mais ce temps n'était pas encore venu, et le cœur d'Augustin souffrait beaucoup des soucis vulgaires de la vie.

Nous avons vu que ce qui avait fait avorter ce beau projet d'une vie en commun, c'étaient des pensées de mariage. Quelques-uns des amis d'Augustin étaient engagés déjà dans ces liens; il y pensait fort sérieusement pour lui-même. Alipe, son ami, s'efforçait de l'en détourner; il lui représentait sans cesse que ce nouvel état serait un obstacle à leur désir et les empêcherait de vivre ensemble, assurés de leurs loisirs, dans la méditation et l'amour de la sagesse. Ce langage élevé ne coûtait pas d'efforts à l'âme d'Alipe; car, quoique sa jeunesse ne fût pas pure de toute faute, les passions n'avaient sur lui aucun empire, et depuis longtemps sa vie se soutenait dans une dignité merveilleuse. Son esprit était flottant, mais son cœur était ferme. Augustin était loin d'avoir cette force; il avoue lui-même qu'il

ne croyait pas possible de vivre sans la société d'une femme. Aussi résistait-il aux conseils d'Alipe.

Augustin n'a pas le courage de son ami; le souvenir de ses anciennes voluptés le tire encore par sa robe de chair, pourtant il voudrait rompre sa chaîne, et il tremble qu'on ne vienne la rompre. Sa plaie vive, frémissante sous l'anneau secoué, repousse la parole d'un bon conseiller, la main d'un libérateur.

Augustin n'a pu vivre à Milan sans se préoccuper de l'Évêque Ambroise; de ce doux et suave orateur qui a du miel attique dans les austères leçons de la foi. On racontait qu'enfant, au berceau, dormant un jour dans la cour du prétoire à Trèves, il eut, comme Platon, un essaim d'abeilles qui vint se poser sur ses lèvres. Ce récit connu à Milan devait accroître le renom d'éloquence du pontife et tenter la curiosité du jeune professeur. Augustin l'entend, l'admire; il va l'écouter à l'église; d'autrefois il va le contempler travaillant, lisant, compulsant des manuscrits, écrivant dans sa maison ouverte à tout le monde, traversée sans cesse par des curieux, sans que saint Ambroise levât jamais les yeux, si ce n'est lorsqu'on venait réclamer les bons offices de sa charité. Augustin contemplait sa méditation et se retirait sans avoir rien dit. En même temps il avait près de lui sa mère, qui n'avait pas craint de traverser les flots pour venir le rejoindre, comptant toujours sur sa conversion et rassurée par cette parole d'un Évêque qui lui avait dit : « Il est impossible que ce fils de tant de larmes périsse. »

Augustin luttait; presque gagné par les charmes de la parole de saint Ambroise, il revenait parfois à ses rêves et à ses joies. C'est une heure solennelle dans la vie d'une âme que celle où, brisée, pleurant sur ses félicités en ruines, regrettant un passé trompeur dont les songes la poursuivent encore, cherchant à secouer ses souillures, réclame une clarté divine et la fuit, souhaite Dieu et en a peur; c'est une heure douloureuse que remplace une heure d'ivresse, quand cette âme domine ses irrésolutions et chante l'heureuse conquête de la vérité. Le cœur qui a vu une âme en peine, qui a entendu ses déchirantes angoisses, qui les a lues dans la vision de la confidence, pleure, prie et souffre pour hâter sa liberté.

Sainte Monique a assisté aux combats de son fils ; nul ne sait deviner ce que son cœur maternel confiait à Dieu dans ses alternatives de crainte et d'espérance. Dieu l'entendit; il entend toujours une mère !

Augustin était encore dans cet état, lorsqu'un jour lui fut racontée l'histoire du rhéteur Victorin, qui avait tout quitté au faîte de sa gloire et dans un âge bien mûr, pour suivre le Christ. Il se laissa captiver aussi par cette autre histoire de deux officiers de l'empire qui, se promenant aux environs de Thèbes, et étant entrés chez des moines, avaient admiré leur vie et s'étaient décidés à abandonner toutes choses pour vivre avec eux de la vie parfaite. Tous ces récits agitaient l'âme de saint Augustin et l'entraînaient insensiblement vers le christianisme, qu'il avait connu depuis peu de temps par saint Ambroise et dont les merveilles dépassaient si fort celles qu'avaient racontées Platon et ses disciples. A la suite de la conversation où il avait entendu le récit de la conversion des deux officiers, il éprouva cette agitation décisive dont il nous a laissé l'admirable tableau. Il faut rappeler cette mémorable journée de la fin d'août 386, où ce grand homme fut arraché à ses erreurs, précipité aux pieds de la vérité, jeté dans le sein de cette doctrine qu'il allait désormais si glorieusement servir. Je vais citer à ce sujet l'admirable version donnée par M. Villemain, à laquelle il n'y a rien à ajouter :

« Je m'avançais dans ce jardin, et Alipe me suivait pas à pas. » Moi, je ne m'étais pas cru seul avec moi-même tandis qu'il » était là; et lui, pouvait-il m'abandonner dans le trouble où » il me voyait? Nous nous assîmes dans l'endroit le plus éloigné » de la maison; je frémissais dans mon âme, et je m'indignais » de l'indignation la plus violente contre ma lenteur à fuir dans » cette vie nouvelle dont j'étais convenu avec Dieu, et où tout » mon être me disait qu'il fallait entrer.....

.... » Je me jetais à terre sous un figuier, je ne sais pourquoi, » et je donnais libre cours à mes larmes; elles jaillissaient à » grands flots, comme une offrande agréable pour toi, ô mon » Dieu! et je t'adressais mille choses, non pas avec ces paroles, » mais avec ce sens : « O Seigneur! jusqu'à quand t'irriteras-tu

» contre moi? Ne te souviens plus de mes anciennes iniquités. »
» Car je sentais qu'elles me retenaient encore. Je laissais échapper ces mots dignes de pitié : « Quand? Quel jour? Demain? » Après-demain? Pourquoi pas encore? pourquoi cette heure » n'est-elle pas la fin de ma honte? »

» Je me disais ces choses et je pleurais avec amertume dans » la contrition de mon cœur. Voilà que j'entends sortir d'une » maison une voix comme celle d'un enfant ou d'une jeune fille, » qui chantait et répétait en refrain ces mots : « Prends, lis; » prends, lis. »

» Alors je revins à grands pas au lieu où était assis Alipe, car » j'y avais laissé le livre de l'Apôtre, lorsque je m'étais levé. » Je le pris, je l'ouvris, et je lus en silence le premier chapitre » où tombèrent mes yeux : « Ne vivez pas dans les festins, dans » l'ivresse, dans les plaisirs et dans les impudicités, dans la jalousie et la dispute; mais revêtez-vous de Jésus-Christ, et » n'ayez pas de prévoyance pour le corps, au gré de vos sensualités.

» Je ne voulus pas lire au-delà, et il n'en était pas besoin. » Aussitôt, en effet, que j'eus achevé cette pensée, comme si » une lumière de sécurité se fût répandue sur mon cœur, les ténèbres du doute disparurent.

» Alors ayant marqué le passage du doigt ou par un autre signe, je fermai le livre et le fit voir à Alipe. »

Toutes les ténèbres s'étaient dissipées; à dater de ce jour, Augustin est en possession de ce Dieu qu'il avait poursuivi, qu'il poursuivait depuis si longtemps, et qui, enfin, s'était emparé de lui. Il est avec lui en communication si parfaite, il le contemple si réellement que, dans cet autre moment célèbre dont il nous a laissé la mémoire, dans ses entretiens avec lui-même, on sent qu'il est allé aussi loin qu'un mortel pouvait aller dans la rencontre de l'homme avec Dieu (1).

Augustin se retire dans une villa de ses amis. Des mois de solitude à Cassiciocum le préparent au baptême, et le 24 avril

(1) Voir les leçons d'Ozanam, 1[er] vol.

387 Ambroise baptise Augustin ; le futur évêque d'Hyppone aux pieds de l'évêque de Milan, c'est là un des plus magnifiques tableaux de l'histoire de l'Église.

L'heureuse Monique n'a plus qu'à mourir sur la terre d'Afrique ; elle part avec son fils, et ils attendent à Ostie le vent favorable. Dieu veut que cette illustre mère laisse à l'Italie ses cendres, et que Rome ait l'honneur de les garder.

Elle mourut à Ostie ; c'est là que je suis allé, humble pèlerin, recueillir ses dernières paroles, baiser la terre de ses pas, prier près de cette fenêtre d'où elle salua les magnificences du ciel à travers les choses visibles.

Je m'acheminai vers Ostie avec une petite caravane ; par une attention providentielle, nous allions vénérer la chambre où mourut sainte Monique le jour même où elle assistait à la naissance spirituelle de son fils ; il y avait là une coïncidence imprévue qui donne à l'âme des joies inespérées dont elle bénit Dieu avec amour.

Nous traversons les rues de Rome ; nous laissons à gauche le Forum et le Capitole, jetant un rapide regard au Velabre, à Janus Quadrifons, à la Cloaca maxima de Tarquin ; à peine songeons-nous aux révolutions romaines en passant près du mont Aventin ; nous saluons l'église de sainte Sabine, qui domine l'asile du peuple romain ameuté ; nous invoquons les martyrs qui reposent sous les autels. Près de là se trouve un oranger planté par saint Dominique ; les feuilles et les fruits couvrent ses rameaux ; naguère, sur son tronc, a poussé une branche nouvelle, symbole de ce vigoureux rejeton qui s'élève et fleurit dans le champ de l'Église de France.

Bientôt nous atteignons la pyramide de Caius-Sextus, ce gigantesque monument sépulcral de l'orgueil païen. La route d'Ostie est pleine des vestiges de saint Paul ; une inscription encadrée entre deux colonnettes, avec un bas-relief, indique aux passants le lieu où l'on croit que saint Pierre et saint Paul se sont séparés lorsqu'on les menait au martyre. Cette scène de fraternels adieux nous reporte à ces temps de foi et de courage héroïques. Voici bientôt la basilique de saint Paul, sortie de ses cendres, radieuse de ses riches présents d'or et de marbre ; elle

forme un dôme immense sur le tombeau du grand Apôtre. Sa rencontre avec sainte Plautille sur le chemin du martyre, son supplice dans le riant vallon des Eaux-Salviennes, où jaillirent les trois fontaines, tout porte l'empreinte de son passage. Des églises, placées à distance, consacrent et rappellent chacun de ces grands souvenirs.

La route d'Ostie s'avance à travers des collines et des étangs desséchés; elle cotoie et quitte tour à tour les bords du Tibre qui roule au loin ses eaux jaunâtres. La douceur de l'air captive, le ciel est pur; la campagne, malgré ces ruines silencieuses, est remplie de charmes; les aubépines sur les haies, des troupeaux courent dans les pâturages verts. Il y a dans ce mélange de débris et de feuilles naissantes, dans ces ruines où s'épanouissent les fleurs, un contraste qui révèle la vie, quelques joies fragiles semées sur le sol de la douleur.

Après deux heures de marche à travers des coteaux qui dessinent leurs formes sinueuses et variées sur l'horizon romain, au milieu de ronces, au-delà de quelques grands bois, apparaît Ostie. Ce n'est plus le port animé et bruyant d'où les trirèmes de l'empire romain envoyaient au monde les soldats vainqueurs et où elles rapportaient à la ville les dieux, les captifs et les dépouilles des vaincus; ce n'est plus même le port d'Ancus-Martius. La mer s'est retirée au loin, elle ne baigne plus ses murs; ses monuments sont tombés, sa vieille grandeur est éteinte et oubliée; à peine quelques barques peuvent-elles mouiller dans son port comblé de sable. Des débris gisant à terre, des inscriptions, des colonnes brisées et quelques mâsures où s'abritent des paysans, voilà ce qu'il reste de cette antique cité. Une tour qui menace de crouler, et que le lierre festonne avec grâce, rappelle que là fût une puissance. Ce qui nous avait amenés, nous pèlerins, dans cette enceinte amoindrie et parmi ces décombres, c'était un doux souvenir; nous venions contempler à Ostie non le temple délabré de Jupiter, ni les restes de son arène, mais la chambre où pria saint Augustin, où mourut sainte Monique, la fenêtre où tous deux appuyés, se tenant par la main, regardant les flots et le firmament, parlaient du ciel, de Dieu, et s'élevant par le spectacle des choses sensibles jusqu'à la sagesse éternelle, ils gémis-

saient de n'avoir que la parole humaine pour rendre ces choses ; ces effusions inondaient leurs âmes de flots de clartés et de joies ineffables.

Ce récit de ces confessions offre les pages les plus élevées, les plus tendres, les plus saisissantes qui soient jamais sorties de la plume d'Augustin ; nul langage n'est plus beau, plus harmonieux, comme nulle pensée n'est plus haute.

Cette humble chambre est devenue une modeste chapelle ; elle a sa forme ancienne et sa même fenêtre. Ce jour, j'avais le bonheur de célébrer notre auguste sacrifice sur cet autel vénéré. Autour de l'autel, de nobles jeunes gens, de jeunes femmes (1), des chrétiennes qui aiment l'Église de Dieu, dont l'intelligence est au niveau de leur cœur et de leur foi, dont l'âme sait recueillir les traces des saints et comprendre les splendeurs des arts, unissaient leurs prières aux miennes. Nous nous étions promis de prier ensemble pour cette France qui arrose de son sang la terre d'Afrique et l'Orient, pour cette Savoie si dévouée à l'Église, pour cette chère Genève à qui la foi d'Augustin peut seule rendre la paix et le repos. Nous avions réuni les souvenirs de ce qui nous est cher ; l'amour des absents se ranime dans l'athmosphère des saints, les lèvres et le cœur nomment devant Dieu avec plus de chaleur les cœurs dont on garde la fidèle mémoire.

Avant de sacrifier, je voulais parler de saint Augustin ; je pouvais à peine lire les pages incomparables de ses *Confessions ;* les accents sont froids et décolorés devant de tels souvenirs. Je lus pourtant, les yeux humides, le cœur ému, l'âme ravie, impuissant à achever ce merveilleux récit qui devint plus merveilleux encore dans cette chambre bénie.

S'il y avait un passage si beau, si onctueux, si touchant, si pur dans Platon, on ne tarirait pas en transports d'admiration. C'est Augustin qui parle :

(1) Je nomme volontiers Mme la marquise de Castellane, la fille de l'illustre duchesse de Sagan, dont M. Villemain a raconté l'influence au congrès de Vienne ; Mme la comtesse de Menthon, qui porte, sans faiblir sous ce poids, le nom de saint Bernard, le héros de la charité dans nos Alpes.

« A peu de distance du jour où ma mère devait sortir de cette
» vie, jour que vous connaissiez, mon Dieu, mais que nous igno-
» rions, il était arrivé, par un effet de vos vues secrètes, comme
» je le crois, que nous nous trouvions seuls appuyés sur une fe-
» nêtre d'où la vue s'étendait sur le jardin de la maison dans la-
» quelle nous étions rassemblés ; là, séparés de la foule, après
» les fatigues d'un long voyage, nous nous préparions à nous re-
» mettre en mer. Nous parlions donc là, seuls, avec une douceur
» ineffable, oubliant le passé, confiants dans l'avenir, nous cher-
» chions entre nous, auprès de cette vérité, qui est vous-même,
» quelle devait être l'éternelle vie des âmes saintes ; cette vie
» que l'œil n'a pas vue, que l'oreille n'a pas entendue et qui n'est
» jamais montée dans le cœur de l'homme. Nous ouvrions la
» bouche du cœur pour recevoir toutes les célestes eaux de cette
» fontaine de vie qui est en vous ; afin qu'en étant inondés au-
» tant que nous le pouvions, nous comprissions de quelque ma-
» nière une si grande chose. La conclusion de notre entretien
» était que les plus vifs plaisirs des sens n'étaient pas dignes
» d'être comparés aux joies de l'autre vie, ni même d'être rap-
» pelés en leur présence. Nous montions avec le plus ardent
» amour, nous montions toujours, toujours vers les félicités éter-
» nelles, parcourant successivement tous les objets corporels,
» et le ciel lui-même d'où le soleil, la lune et les étoiles jettent
» leurs clartés sur la terre ; et nous montions encore admirant
» votre ouvrage, et, montant toujours, nous arrivâmes à nos âmes
» et nous les traversâmes pour atteindre à cette région d'inépui-
» sable fécondité où vous nourrissez de vérité Israël éternelle-
» ment, et où la vie est la sagesse par laquelle se font toutes
» choses, celles qui ont été, celles qui doivent être ; elle-même
» n'a pas été faite, elle est comme Dieu est et sera toujours, ou
» plutôt n'a pas été, ne sera pas, mais seulement elle est parce
» qu'elle est éternelle ; car avoir été, devoir être, ce n'est pas
» être éternel.

» Et tandis que nous parlions de nous, nous approchions de
» cette haute région, voici que nous la touchions un peu de tout
» l'élan de notre cœur.... »

Je ne trouve rien de plus beau au monde.

« Et nous avions soupiré et laissé les prémices de l'esprit, et » nous sommes revenus à nous par où la parole commence et où » la parole s'achève; car quelle parole est semblable à votre » Verbe qui demeure en lui-même et qui renouvelle toutes cho- » ses.

» Nous disions donc : s'il y avait un homme pur, en qui fissent » silence les mouvements de la chair, un homme qui s'isolât dans » sa propre pensée, et pour qui cessassent d'exister les songes » de l'esprit et de l'imagination, toute langue, tout signe, tout » ce qui passe, s'il pouvait fermer l'oreille à tout; car s'il écoute, » toutes ces choses parleront et lui diront : nous ne nous som- » mes pas faites de nous-mêmes; mais celui-là nous a faites qui » demeure éternellement; cette parole, si elle se taisait, et que » celui qui a créé toutes choses seul parlât, non pas au moyen » de ses créatures, mais par lui-même; non pas par la langue de » la chair, ni par la voix des sens, ni par le bruit du tonnerre, ni » par la parabole, mais par lui-même; si celui que nous aimons » dans ses Écritures, se faisait entendre à nous sans elles, comme » maintenant notre pensée rapide nous porte vers l'éternelle sa- » gesse qui demeure au-dessus de toutes choses, si cela se pas- » sait, si cela se continuait, et si cette chose seule absorbait, ra- « vissait, abîmait dans des joies extérieures son contemplateur, » de manière que ce qui a été pour nous un éclair d'intelligence, » objet de nos soupirs, doive être pour cet homme une vie sans » fin, si cela était, ne serait-ce pas l'accomplissement de cette » parole : *Entrez dans la joie de votre Seigneur!* »

Il y a là quelque chose du ravissement de l'extase; Augustin et sa mère se sont approchés du ciel; ils en ont eu la vision; ils ont prophétisé, deviné, ou plutôt ils ont contemplé ses joies; on ne peut se servir que de l'expression employée par Augustin; ils ont touché de tout l'élan de leur cœur un peu l'infini, ils ont heurté contre l'infini!

« Tel était, poursuit Augustin, notre entretien, et si la forme » des paroles n'était pas la même, vous savez, Seigneur, que ce » jour-là, durant ce discours, le monde et tous ses plaisirs nous » paraissaient bien vides. Alors ma mère dit : Mon fils, pour ce » qui me touche, il n'est plus rien qui me charme en cette vie;

» j'ignore ce que je dois faire encore ici et pourquoi j'y suis » après que mon espérance de ce siècle a été accomplie. Il n'y » avait qu'une chose pour laquelle je désirasse rester un peu » dans cette vie, c'était de vous voir chrétien, catholique avant » de mourir. Mon Dieu m'a accordé cela au-delà de mes vœux ; » puisque, pour le servir, vous avez foulé aux pieds toutes les » joies terrestres, que fais-je donc encore ici ? »

L'ange avait entendu la voix de Dieu qui l'appelait à lui.

« A cinq ou six jours de là, continue Augustin, la fièvre la sai- » sit. Durant sa maladie, elle perdit connaissance; nous accou- » rûmes, et elle reprit bientôt ses sens, en nous voyant, mon » frère et moi, debout auprès d'elle, elle nous dit en ayant l'air » de chercher : Où donc étais-je? Puis, nous voyant accablés de » douleur : « Vous enterrerez ici votre mère, ajouta-t-elle.» Je » ne répondis rien; je m'efforçais à retenir mes larmes. Mon » frère parla encore pour lui dire qu'il aurait été plus heureux » pour elle de mourir dans sa propre patrie que sur une terre » étrangère. Elle l'entendit, et, prenant un ton sévère, qui lui » reprochait de semblables pensées, elle se tourna vers moi : « Voyez, me dit-elle, comme il parle ; » ensuite, s'adressant à » tous deux : « Laissez ce corps partout; ne vous en mettez nul- » lement en peine; ce que je vous demande seulemnt, c'est que, » partout, VOUS VOUS SOUVENIEZ DE MOI A L'AUTEL DU SEIGNEUR ! »

Elle mourut le neuvième jour de sa maladie; elle avait 56 ans : avant de mourir, elle avait appelé Augustin, son bon fils, elle lui avait dit avec une tendresse inexprimable : « Qu'elle ne » se souvenait pas d'avoir jamais entendu sortir de sa bouche un » mot qui put lui déplaire. »

Il y a encore ici d'admirables pages : les funérailles de Monique, l'éloge de ses vertus, la douleur d'Augustin, toutes ces choses dites avec une rare suavité de cœur, avec une sorte d'éloquence divine; pour nous, il faut finir.

Tout, dans ces pages, révèle notre foi catholique, la prière pour les morts, le sacrifice de l'autel; et nous ne pouvons que plaindre ceux qui ont jeté aux vents ces saintes et chères croyances.

J'achève la sainte Messe ; le Seigneur, le Maître sait ce que je

lui demandais alors. Après ces heures trop rapidement écoulées dans cette chapelle, notre caravane, heureuse de ses suaves délices, osant à peine les révéler, voulut donner une satisfaction à notre légitime curiosité de touristes.

Nous eûmes bien vite gravi les degrés chancelants de la vieille tour de Jules II, cueillant quelques fleurs dans les fentes de ses pierres noirâtres. Nos yeux ne peuvent se lasser du spectacle qui leur est offert; les forêts sombres de Castel-Fusano, les landes du Delta sablonneux que forment les deux branches du Tibre, les montagnes qui se découpent sur l'horizon romain et cette mer immense, calme, unie; elle est d'azur, elle est d'émeraude; elle est vêtue du soleil dans son éclat; et en présence des arbres, du ciel et des flots, l'âme remonte les siècles, toujours émue, regarde la petite chapelle, et est fière de placer, encadrée dans cette paisible solitude et entourée des splendeurs de la création, la scène la plus attendrissante, la mort si douce de cette mère qui, par ses larmes et ses prières, a rendu son fils le pontife protecteur de son agonie et une des grandes lumières de l'Église.

Son corps ne fut pas délaissé, comme elle le demandait dans sa modestie; la ville des saints le garde et le conserve dans une riche église dédiée à saint Augustin. La gloire du fils donne l'hospitalité aux dépouilles vénérées de la mère; comme l'église de saint Grégoire-le-Grand protége la chapelle de sa mère sainte Silvie. A notre retour dans la cité, nous avions besoin de prier encore devant les reliques de l'autel de sainte Monique; nous y allâmes terminer notre pèlerinage.

Voilà une journée à Rome!

Genève, avec ses Alpes et son lac, peut-elle offrir de semblables attraits, même avec une course à Ferney ou une promenade à Meilleraie?

Je connais des esprits qui riront de mon récit, et ils cherchent pourtant les vestiges de Voltaire ou les souvenirs d'un homme, qui, lui aussi, a écrit ses confessions.

Je leur laisse volontiers leurs rires et leurs lumières; mais je voudrais, au prix de ma vie, leur faire partager mes joies!

L'abbé Gaspard Mermillod.

LES VAUDOIS DU MOYEN AGE

CH. VI. (H. L. II. C. VI.)

Suite de la période ante-hussite.

Les Vaudois et les Cathares.

Quoique ennemis de la hiérarchie catholique, les Vaudois ne tendirent pas d'abord la main aux hérétiques. On a eu grand tort surtout de les accuser de connivence avec les Cathares et de les confondre même avec eux. Ils en furent, au contraire, dans les commencements, du moins, les plus ardents antagonistes. Il faut avouer, cependant, — et ceci expliquerait, en quelque manière, l'erreur qui semble s'être perpétuée jusqu'à nos jours, — il faut avouer que les adhérents de Valdo professaient certains principes conformes aux enseignements de ces Manichéens-gnostiques. C'est ainsi que les Cathares, comme les Vaudois, s'occupaient beaucoup de l'Évangile, avec cette différence, toutefois, que ceux-ci en faisaient la base (ils le croyaient, du moins) de leurs croyances religieuses, tandis que leurs adversaires n'y recouraient que comme subsidiaire à la vérité de leurs hérésies. Ils en avaient même fait une traduction avant les Vaudois, traduction dont on a fait tout récemment la découverte. L'idée qu'ils se formaient de la perfection chrétienne était identique avec celle des sectateurs de Valdo. Ils

s'appelaient aussi les Pauvres du Christ. « *Nous sommes*, écrivaient-ils en 1146, à un certain Evervin, prévôt de Steinfelden, *nous sommes les pauvres du Christ, fuyant de lieu en lieu, comme des brebis au milieu des loups, et souffrant la persécution, comme les Apôtres.* » Ils traitaient de même les prêtres de faux apôtres, corrompant la parole du Christ et ne cherchant que leur intérêt personnel. Semblables aux réformateurs des rives du Rhône, ils se croyaient les vrais descendants des disciples du Sauveur! Les Cathares insistaient encore plus que les Vaudois — vous ne l'eussiez guère pensé, n'est-ce pas, lecteur? — sur la vertu de pauvreté et de chasteté. Ils rejetaient également le purgatoire et la prière pour les morts. Comme les Vaudois, ils avaient leurs *Parfaits* ou *Contemplants*, et ne reconnaissaient qu'un triple degré dans l'échelle hiérarchique : l'évêque, le prêtre et le diacre. Ils avaient de même des ecclésiastiques supérieurs et inférieurs (*filius major et minor*), et, enfin, leurs couvents d'hommes et de femmes.

Mais ces ressemblances n'étaient qu'accidentelles. Les Vaudois n'avaient, au fond, rien pris aux Cathares. Bien loin de s'avouer leurs imitateurs, ils en combattaient les doctrines en toute occasion et avec un zèle vraiment digne d'éloge. Quoique souvent en contact avec eux, surtout après leur départ de Lyon, — quelquefois dans une seule et même famille se trouvaient des membres appartenant à l'une et à l'autre secte, — ils repoussaient néanmoins avec indignation leurs tentatives de les gagner à eux, les condamnaient publiquement et les flétrissaient même du nom de *démons*. Dans un passage de l'*Evangeli des quatre semencz*, où il est question d'esprits malins arrachant la foi des cœurs faibles et que la grâce de Dieu n'a point régénérés, l'auteur fait évidemment allusion aux Cathares. C'est aussi contre une de leurs doctrines qu'il s'élève, quand il appelle, en paroles expresses, le Seigneur le *Père de l'humanité*. Les Cathares enseignaient, en effet, selon le *Liber Sententiarum* (f. 249), que l'incarnation du Fils de Dieu était une croyance absurde, vu que Dieu n'aurait pu s'abaisser au point de s'incorporer dans le sein d'une femme. L'auteur Vaudois du livre des *Tribulacions* combat la même hérésie, là où il insiste sur l'humilité de Jésus qui

ne dédaigna point, pour l'amour de l'humanité, de devenir le fils de la Vierge. Dans l'écrit intitulé le *Consolamentum des Cathares*, publié par le savant M. Cunitz, et auquel, en dépit du titre, M. Herzog attribue une origine vaudoise, il est fréquemment parlé des *maligne esperits*, séducteurs des hommes, c'est-à-dire des Cathares. Un passage du même livre, quoique obscur, est indubitablement dirigé contre la doctrine toute manichéenne de ces hérétiques, qui reconnaissaient eux-mêmes une existence antérieure à leur entrée dans les corps. Les Cathares, nous dit Moneta (I, 61), avaient pour principe que le peuple de Dieu était de toute ancienneté, que Dieu ne créait point des âmes nouvelles, *populum Dei antiquum esse, non novum i. e. de novo creatum, Deum non creare novas animas;* principe qu'ils s'efforçaient de prouver par de nombreux témoignages, *multo testimoniis.*

Le poème fort remarquable du *Payre eternal*, auquel le titre de Trinité serait bien mieux approprié, étant tout entier consacré à la défense de ce dogme fondamental de la foi chrétienne, est une longue réfutation des erreurs monstrueuses que professaient à ce sujet les Cathares, erreurs qui les faisaient traiter avec raison d'Ariens par les catholiques. Ils déclaraient que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais seulement le premier d'entre les anges (1), et que le Saint-Esprit était essentiellement différend de la Divinité. Ils distinguaient trois esprits saints : le *spiritus principalis,* chef des esprits célestes, celui que Jésus-Christ avait promis et envoyé à ses disciples; le *spiritus sanctus*, dénomination qui comprenait tous les esprits non déchus, auxquels Dieu avait confié la garde des habitants du ciel, et le *spiritus consolator,*

(1) La doctrine des Cathares nous rappelle tout naturellement la profession de foi de M. Archinard, pasteur à Genève : « Si l'on veut donner au mot Dieu le sens qu'y donnaient les Orientaux, celui d'être élevé en dignité, soit parmi les hommes, soit au-dessus des hommes, nous ne ferons à cela aucune difficulté. Christ est l'être le plus rapproché de Dieu qu'il y ait, *le fils unique, le fils bien-aimé* du Père. Mais veut-on dire qu'il est le Dieu souverain qui doit être seul adoré, et duquel procède toutes choses? oh! alors, voilà ce qu'il nous est impossible d'admettre.» Le Catéchisme de l'Eglise de Genève défendu, etc. Genève 1853. P. 17.

ou *paracletus*, nom donné aux esprits saints qui s'unissaient de nouveau avec les âmes dont ils étaient les gardiens dans le ciel, aussitôt que ces âmes faisaient partie de la secte des Cathares. Ils n'admettaient également pas l'unité de Dieu; dualistes, on le sait, ils reconnaissaient, avec Zoroastre, un bon et un mauvais esprit, et voyaient dans ce dernier, éternel comme son contraire, le créateur et seul roi du monde visible. La matière étant, à leurs yeux, le produit du mauvais principe, ils interdisaient conséquemment le mariage et l'usage des viandes, comme leurs précurseurs dans les temps anciens, Saturnin, Ebion et les Simoniens. Ils réalisaient aussi à la lettre la prophétie que l'esprit de Dieu dictait à l'Apôtre des nations (1). Par suite du même principe, les Cathares rejetaient l'incarnation du Christ, qui, selon eux, n'ayant vêtu qu'un corps apparent, n'avait pu souffrir ni racheter l'humanité par sa mort. Sur la prédestination, ils professaient des vues calvinistes : une partie du genre humain était destinée au salut de toute éternité, l'autre en était fatalement exclue. Nous ne voulons pas prétendre que le poème vaudois en question combatte directement chacune de ces hérésies; mais il le fait indirectement, en énonçant d'une manière formelle des vérités dont les erreurs cathares étaient la négation. Il est d'autant plus probable que l'auteur ait eu en vue, dans son ouvrage, les doctrines impies de ces Manichéens-gnostiques, qu'il avoue les avoir partagées jadis lui-même et s'être laissé pendant un temps égarer par elles.

Le célèbre poème de la *Nobla Leyczon* est également une exposition claire et précise des vérités niées par les Cathares. Les passages où l'auteur insiste sur l'existence d'un Dieu unique, sont une réfutation du dualisme manichéen. La *Nobla Leyczon* combat aussi en faveur du Dieu de l'ancienne alliance que repoussaient les Cathares (en ceci, comme en bien d'autres choses, ils ont encore de zélés partisans parmi les esprits éclairés), en disant qu'ils ne reconnaissaient pas un Dieu homicide, qui

(1) S. Paul à Tim. I. C. IV. 1-5. Le protestantisme a trouvé moyen d'appliquer cette prophétie à l'Église!!

avait eu la barbarie de détruire le genre humain par le déluge, de réduire en cendres Sodome et Gomorrhe, et de noyer dans les eaux de la mer Rouge Pharaon et son peuple. Le vrai Dieu, disaient-ils, est plein de miséricorde, il pardonne tout et à tous; il est trop tendre père pour châtier ses enfants, quelque rebelles qu'ils puissent être à ses commandements. Singulière contradiction! Les Cathares ne voulaient pas de ce qu'ils appelaient le Dieu barbare de l'Ancien Testament, et ils admettaient la prédestination absolue! Dieu ne pouvait pousser la cruauté jusqu'à faire tomber le feu du ciel sur Sodome et Gomorrhe, mais il était assez barbare pour destiner de toute éternité, et pour son bon plaisir, aux peines éternelles des milliers d'âmes! Conciliez cela, si vous le pouvez! La *Nobla Leyczon* répond à leur étrange doctrine, en déclarant justes les châtiments de Dieu dont il est parlé dans l'ancien Testament, vu qu'ils ne regardaient que les pécheurs, tandis que les justes avaient été sauvés. Quiconque ne fait pas pénitence, ajoute sagement le poème, doit s'attendre à un sort pareil. A l'incrédulité des Cathares, qui rejetaient la loi mosaïque, sous prétexte qu'elle ne pouvait avoir pour auteur un Dieu de miséricorde, l'auteur de cet ancien poème réplique judicieusement qu'elle fut donnée par Dieu à son peuple, et que loin d'être dure et cruelle, elle recommande expressément d'aimer le prochain comme soi-même, de secourir les veuves et les orphelins, de revêtir ceux qui sont nus, de donner à manger à ceux qui ont faim, de ramener dans la bonne voie les âmes égarées. (V. 153-158.)

La *Nobla Leyczon*, en appuyant sur le fait que la glorieuse Vierge (*Gloriosa Vergena*) porte Jésus neuf mois dans son sein, sur le baptême administré au Sauveur par saint Jean-Baptiste, et, finalement, sur la doctrine du libre arbitre, a évidemment l'intention de combattre les enseignements contraires professés par les Cathares, comme nous l'apprend l'écrivain catholique du moyen âge, Moneta (f. 61).

Le poème vaudois *lespreczi del Mont* fait aussi probablement allusion à une hérésie des Cathares, dans le passage où il est dit de ne point attendre jusqu'au dernier moment pour se réconcilier avec Dieu. Ces Manichéens concédaient, en effet, dans les

temps de persécution, à ceux des leurs qu'ils craignaient de perdre, de se relâcher de la discipline rigoureuse qui était imposée aux partisans de leur secte, et de vivre dans le monde, sans s'inquiéter du reste, sous condition toutefois qu'à l'article de la mort ils songeassent sérieusement à apaiser le courroux de Dieu ! Doctrine commode! il faut l'avouer. Mais ce qui nous étonne le plus, c'est que les Cathares avaient admis la nécessité de se réconcilier avec Dieu. Cette nécessité nous semble incompatible avec le principe de la prédestination absolue. Qu'avaient donc besoin d'apaiser la colère de Dieu, ceux qui étaient infailliblement destinés aux béatitudes célestes? C'était là, pour les élus, une formalité parfaitement inutile. Et quant aux éternellement damnés, que leur servait-il d'invoquer la miséricorde du Seigneur? Réconciliés ou nom, l'enfer ne devenait-il pas inévitablement leur partage?

Ce qui nous surprend encore plus que la recommandation cathare, c'est l'hypothèse de M. Herzog, qui croit voir dans ce même passage une allusion à la doctrine catholique du purgatoire, à la prière et aux messes pour les âmes des défunts; toutes choses, à ses yeux, qui contribuent singulièrement à favoriser, dans les membres de l'Église, l'immoralité et l'indifférentisme religieux en les berçant de l'idée qu'ils peuvent faire pénitence dans l'autre monde des péchés commis en celui-ci! Selon lui, la doctrine catholique a été une des causes principales des désordres de l'Église au moyen âge, et les Vaudois avaient à cœur de la combattre. L'auriez-vous cru, bon lecteur? Cette supposition du théologien de Halle repose de nouveau sur une interprétation erronée du dogme catholique. M. Herzog semble ignorer que le purgatoire est un lieu où les âmes *justes*, et seulement les âmes justes, se purifient de ce qui leur reste encore de souillures, avant de pouvoir être admises dans le paradis. Les fidèles du moyen âge le savaient aussi bien que ceux de nos jours. Ils savaient que le lieu intermédiaire entre le ciel et l'enfer n'était point réservé aux créatures qui auraient vécu toute leur vie loin de Dieu; que l'enfer seul leur était destiné. Ils ne pouvaient donc penser un seul instant, à moins d'ignorer leur catéchisme, qu'il leur serait possible d'expier leurs péchés dans un autre

monde, après n'avoir donné dans celui-ci aucun signe de repentir. D'ailleur, si telles sont les conséquences morales de la doctrine catholique, que doivent donc être pour les protestants en général, celles de la justification par la foi seule, dogme fondamental de la Réforme, et de la prédestination absolue, ou de l'assurance du salut, pour les calvinistes en particulier? Et que serait devenu le moyen âge, sous l'influence de semblables hérésies? Les premiers temps de la Réforme nous le disent assez. Si quelques mauvais catholiques du moyen âge se livraient aux désordres du siècle, dans l'espoir de réparer le mal au-delà de la tombe, accusez-les d'ignorance ou d'aveuglement, mais ne vous en prenez pas à l'enseignement de l'Église, qui de tout temps a insisté, avec l'Apôtre, sur la nécessité de travailler au salut avec crainte et tremblement. N'est-ce pas là précisément le grand reproche que lui font les partisans du libre examen?

Passant aux œuvres en prose, nous voyons que le traité *de li article de la fe* était dirigé expressément contre l'influence toujours croissante des hérésies cathares. Mais c'est surtout du *Commentaire du Cantique des Cantiques* que nous apprenons les différences profondes qui caractérisaient les deux sectes.

Si nous avons consacré un chapitre tout entier à ce point essentiel de l'histoire religieuse des Vaudois, c'est qu'il nous a paru nécessaire et juste de rétablir, avec M. Herzog, les vrais rapports qui existaient entre les partisans de Valdo et ceux du manichéisme gnostique, rapports représentés jusqu'à nos jours sous une fausse lumière par des historiens d'ailleurs dignes de foi.

H. S.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR THÉODORE DE BÈZE (1).

M. Gaberel, ministre du saint Évangile réformé de Genève, vient de faire paraître un petit écrit : *la Mission de saint François de Sales en Savoie*, dans lequel il ose avancer que les moyens employés pour ramener au catholicisme les habitants du Chablais, furent la persécution qu'aurait exercée le duc de Savoie contre ses sujets calvinistes, l'argent que leur aurait distribué saint François de Sales, et les prétendus miracles par lesquels cet illustre et saint prélat aurait cherché à prouver sa mission. Et remarquez que toutes ces jolies choses sont dites sans acrimonie, et avec le ton mielleux d'un méthodiste qui se croit confirmé en grâce. Charles-Emmanuel était un prince distingué par sa piété et par ses talents; François de Sales est vénéré comme un saint et regardé comme une des plus grandes lumières de son siècle; mais ils étaient tous deux catholiques : dès lors la calomnie qui s'attaque à eux n'est plus un mal. Charles-Auguste de Sales est aussi accusé d'*impiété*, de *profanation* et de *folie* (page 129), parce qu'il a la témérité de croire que le saint évêque dont il a écrit la vie a fait des miracles. Toutefois, soyons juste, après que M. Gaberel a représenté l'apôtre du Chablais comme un acheteur d'âmes, à la

(1) Un de nos amis nous envoie cet article; nous ne pensions pas faire à M. Gaberel l'honneur d'une réfutation; mais les recherches sérieuses de notre collaborateur, quoique empreintes de cette franche rudesse d'une âme indignée, méritent bien d'être publiées. *(N. de la R.)*

manière de l'Union protestante, et comme un imposteur qui a recours à la supercherie pour faire croire que le ciel approuve la doctrine qu'il prêche, il rapporte la manière édifiante dont il termina, à Lyon, sa sainte vie. M. Gaberel n'est d'accord avec les biographes de François de Sales que sur ce qui regarde les derniers moments de ce saint. Pourquoi cela? Vous allez le comprendre. Il voulait avoir l'occasion de nous dire que M. de Bèze, lui aussi, était mort comme un juste. Lisez les trois dernières pages de la brochure mensongère; rien de plus édifiant que les actes et les discours de Bèze mourant.

« Les dernières années de sa vie se passèrent dans la retraite » et le repos... Il se concentra sur la méditation des choses saintes, et les seules nouvelles concernant le salut de la patrie » pouvaient l'intéresser encore aux affaires de ce monde. Il savait adoucir ses insomnies par la lecture des psaumes.... Le » pieux vieillard redisait avec David : *Je bénis l'Éternel! ses con-» seils font le sujet de mes pensées durant les veilles de la nuit*; » *mon âme est tranquille; ton souvenir, Seigneur, est présent à* » *mon esprit.... je tressaillerai à l'ombre de tes ailes*... Il médi-» tait fréquemment ces paroles de saint Bernard : *Seigneur,* » *nous voulons te suivre; nous voulons aller avec toi et par toi*, etc. » .....Les pasteurs voulurent visiter encore une fois leur ancien » chef spirituel; ils s'entretinrent avec lui de l'excellence de la » connaissance de Jésus-Christ, et de la paix que l'âme du fidèle » trouve dans la miséricorde acquise pour le temps de l'éternité. » ....Sa mort fut si calme qu'on ne s'aperçut point de son der-» nier soupir... »

Voilà qui est bien beau, M. Gaberel! C'est angélique, je l'avoue. Est-ce bien vrai? Vous me permettrez d'être un peu incrédule sur ce point. Un homme de la Savoie, dont les descendants ont eu un nom dans notre république, avait apostasié, à la suite d'un mariage mixte, dans l'une des communes de l'ancien territoire, où il avait établi son domicile. Au lit de mort, il n'était pas tranquille, en pensant qu'il avait renoncé à la religion de ses pères pour se faire protestant. Et comme le ministre du lieu cherchait à le rassurer par la considération qu'il suffisait de croire en Christ, le moribond lui répondit : « Ah! mons le

ministre, votre religion est bonne pour vivre, mais elle ne vaut pas le diable pour mourir. » C'est la même réponse que Mélanchton fit à sa mère lorsqu'elle se trouvait à sa dernière heure : « Se tournant vers son fils, dans ce moment suprême où » tombent toutes les illusions, sa mère lui adressa cette de» mande : Mon fils, c'est pour la dernière fois que tu vois ta » mère; je vais quitter cette vie : tu mourras aussi, et tu vien» dras rendre compte au souverain juge de tes actions. Tu sais » que j'étais catholique, et que tu m'as induite à abandonner la » religion de mes pères. Eh bien! je t'adjure par le Dieu vivant, » dis-moi, sans rien me céler, dans quelle foi dois-je mourir? » — Ma mère, répondit Mélanchton, la nouvelle doctrine est » la plus commode, l'autre est la plus sûre. » (Audin, cité par le P. Perrone : *la Règle de foi,* p. 73). Bèze lui aussi avait été catholique ; dans sa jeunesse, il avait admiré et aimé les touchantes et belles cérémonies de la religion de ses pères. Il connaissait les vérités que cette religion enseigne, et les preuves sur lesquelles elles reposent. Se croyait-il, avec certitude, dans la bonne voie? Etait-il parfaitement tranquille dans son apostasie, surtout au lit de mort? c'est ce que je n'admets pas, malgré les efforts de M. Gaberel pour le persuader à ses lecteurs. D'ailleurs, une sainte mort est la suite d'une sainte vie, comme une vie de péché conduit à une mauvaise mort. Je sais que de grands pécheurs se convertissent aux portes de l'éternité, mais ce sont des exceptions qui confirment la règle générale. Bèze est-il mort en réprouvé, ou s'est-il endormi dans la paix du Seigneur, comme l'affirme M. Gaberel? Il n'y a que le souverain juge de tous les hommes qui le sache. Ce que je sais, c'est que Dieu, pour le faire rentrer dans le bercail de la vraie Église, lui envoya, dans ses derniers jours, un grand docteur, un grand saint, le plus doux, le plus charitable, le plus aimable des hommes. Ce que je sais, c'est qu'il ferma les yeux à la lumière que l'envoyé de Dieu fit briller à ses yeux. Ce que je sais, c'est qu'il a enseigné les erreurs les plus funestes, qu'il a vécu sans frein, et qu'il a porté l'impudeur jusqu'à chanter le vice.

L'histoire nous montre le bienheureux évêque de Genève comme un modèle accompli de chasteté, de charité, de douceur,

d'humilité, de détachement des choses de la terre, de dévouement pour le salut des âmes; et un grand nombre d'écrivains, les uns luthériens, les autres calvinistes, d'autres anglicans, comme on le verra à la fin de cet article, avouent que l'apostat de Vezelay était un poète licencieux qui chanta l'adultère et un vice plus honteux, un homme lubrique, convaincu de simonie, un fauteur de révoltes, un écrivain haineux, bouffon et emporté. Cependant, M. Gaberel ose établir un « parallèle entre le caractère de Fr. de Sales et celui de Théodore de Bèze, et il est assez aveuglé par l'esprit de parti pour mettre le chantre de *Candide* au-dessus de l'immortel auteur du *Traité de l'amour de Dieu* et de l'*Introduction à la vie dévote*. Est-ce mauvaise foi? Est-ce ignorance? Ce serait incroyable, si l'on ne savait que la dernière conséquence du libre examen, c'est d'affaiblir la notion vraie du bien et du mal.

Je n'ai pas à m'occuper ici de la vie de l'Apôtre du Chablais; elle a été écrite par un grand nombre d'historiens, tout le monde la connaît. Jusqu'ici, l'impiété s'est inclinée devant tant de bonté, tant de charité, et a rendu hommage à des vertus si sublimes. Les écrits de ce saint se réimpriment, chaque année, dans toutes les langues de l'Europe; ils sont dans toutes les bibliothèques; l'Académie française, dans la préface de la dernière édition de son Dictionnaire, le proclame comme un des meilleurs écrivains de son siècle, et M. Sacy vient de le glorifier encore.

Il n'en est pas de même de la vie et des écrits du disciple et du successeur de Calvin; sa vie n'est bien connue que des dévots lettrés de la secte; ses livres ne sont consultés que par les docteurs du calvinisme, lorsqu'ils sentent le besoin de raviver leur haine contre le catholicisme. Je vais donc donner une très-courte notice sur la vie de cet hérésiarque, et je la terminerai par les portraits bien ressemblants, mais peu flatteurs, qu'en ont faits les luthériens, les calvinistes, les anglicans, etc. Les lecteurs des *Annales* pourront apprécier à leur juste valeur les éloges que M. Gaberel prodigue au vieux réformateur, quand ils auront lu ce fidèle exposé des principaux traits de sa longue carrière.

Théodore de Bèze naquit à Vezelay, en Bourgogne, le 24 juin 1519, fut baptisé dans l'église où saint Bernard avait prêché la croisade, et passa les premières années de sa vie à Paris, chez son oncle, Nicolas de Bèze, conseiller au Parlement. On peut, avec raison, appliquer à la France qui a vu naître de Bèze, ce qu'un grand orateur a dit de ce même pays qui est aussi la patrie de Calvin : « La France avait eu au moins le bonheur de pousser ce poison hors de son sein, après l'y avoir malheureusement conçu, Dieu ne voulant pas que ce royaume très-chrétien fût le siége et le rempart de l'erreur. » (Bourdaloue, panégyrique de saint François de Sales). Il n'avait pas encore dix ans, lorsqu'il fut envoyé à Orléans pour y faire ses études; plus tard il se rendit à Bourges pour la même fin, et dans ces deux villes il eut pour maître Melchior Wolmar, qui lui donna des leçons de grec et de latin, et lui communiqua le venin des nouvelles erreurs. Le disciple du luthérien Wolmar a donc compté de très-bonne heure dans les rangs des novateurs. Cette observation est déjà une réponse suffisante à ceux qui nous disent que le poëte était encore jeune et catholique lorsqu'il composa les pièces scandaleuses qui lui ont attiré de si graves reproches. S'il était encore catholique extérieurement, il était déjà tout préparé et mûr pour la prétendue réforme; il était déjà apostat dans le cœur. Wolmar, dit Bayle, élevait son nourrisson au protestantisme. Le ministre de Lafaye dit qu'il rend des actions de grâces au Dieu immortel de ce que Bèze, à l'âge de 16 ans, a eu la connaissance de la vraie religion chrétienne, et de ce qu'il a été éclairé des lumières de cette religion.

Faius gratias agit Deo immortali quod (Beza) *anno ætatis suæ 16, veræ christianæ religionis cognitione ac luce donatus sit.* (Ant. Faius de vita et æbitu Bezæ hypomnemata. Genev. 1606). Antoine de Lafaye, dont il est ici question, est le ministre protestant de ce nom, qui est l'auteur de la *Réplique chrétienne à la réponse de M. Fr. de Sales, se disant évêque de Genève, sur le traité de l'adoration de la croix.* Un autre ministre du même nom (Jean de Lafaye), fut banni de France à cause de ses écrits injurieux contre les catholiques; il vint à Genève et y reçut l'accueil fraternel que cette ville a toujours fait à tous les sectaires.

(Voir la *Biographie universelle*, art. Lafaye [Antoine de]). Les calvinistes, pour disculper leur grand docteur, ont encore la coutume d'attribuer la licence de ses poésies à l'étourderie de ses jeunes années ; mais ce n'est encore là qu'un faux-fuyant ; ses autres écrits, fruits de l'âge mûr, ne sont pas exempts d'obscénités que l'on rougirait de transcrire. (Voir *Trait. théolog.* Genève 1570, page 661.) En 1535, il retourna à Orléans pour étudier le droit, et y reçut les grades en 1539. Ce fut dans cet intervalle qu'il composa la plupart des pièces immorales dont il forma plus tard un recueil, sous le titre de *Poemata juvenilia*. De retour à Paris, et jouissant d'un revenu considérable, ainsi que des agréments de la jeunesse et de la figure, il ne profita de ces avantages que pour se livrer à toutes les dissipations et à tous les dérèglements des jeunes gens les plus dissolus. Il raconte lui-même qu'il était pressé par ses parents et par ses amis de quitter un genre de vie si scandaleux, mais qu'il était retenu par la force des habitudes et par l'attrait de la volupté. (Voir la *Biogr. univ.*, art. Bèze.) Il vécut ainsi neuf ans dans le libertinage, et débaucha la femme d'un couturier logé dans la rue de la Calandre. C'est cette femme adultère qu'il chanta dans ses vers, sous le nom de Candide, et qu'il mena, dans la suite, à Genève, où il l'épousa. (*Biogr. univ.*) En 1548, il publia le recueil de ses œuvres lyriques, et en tête du volume, il se fit peindre, une couronne à la main, avec ces deux vers en forme de guirlande :

Vos docti docta præcingite tempora lauro
Ni satis est illam vel tetigisse manu.

Le professeur Wolmar, à qui Bèze dédia ses poésies, et Joachim Camerarius, déclarèrent n'y rien trouver de répréhensible. Parmi les pièces du recueil, une surtout fit beaucoup de bruit : c'est celle où il chanta ses deux maîtresses, dont l'une était un écolier d'Orléans, appelé Audebert, et l'autre Candide, dont le véritable nom était Claudine, la femme du couturier demeurant à Paris, rue de la Calandre. Mon intention était d'abord de citer ici cette épigramme ; mais la rédaction des *Annales* l'a retran-

chée, et avec raison, par respect pour les lecteurs et pour les bonnes mœurs. Qu'il me suffise de dire qu'elle demeurera un monument de honte 1° pour le nouveau Corydon qui en est l'auteur; 2° pour Wolmar et Camérarius qui l'approuvèrent; 3° pour Calvin et pour les magistrats de Genève, qui reçurent Bèze dans leur ville avec un si grand empressement.

Le Parlement de Paris, plus scrupuleux que Wolmar et Camérarius, rendit un arrêt de saisir le jeune poète et de le poursuivre comme coupable d'outrages aux bonnes mœurs. Bèze, averti à temps, prit le nom de Thibaut de May pour traverser la France, et prit son vol vers la ville sainte de la réforme, où il était assuré de recevoir bon accueil, parce que Calvin y régnait alors en monarque, et faisait accorder le droit de bourgeoisie aux apostats qui s'y rendaient en foule.

C'était en 1549, le 3 mai. On lit, sous cette date, dans les fragments biographiques extraits des Registres du Conseil d'État de Genève : « Huit gentilshommes français, parmi lesquels est Théodore de Bèze, arrivent ici et obtiennent la permission d'y demeurer. » (p. 8.)

« C'est dans cette ville, dit la *Biographie Universelle*, article Bèze, qu'il épousa cette femme (Claudine Denosse), aux instances de laquelle il résistait depuis quatre ans. Il embrassa en même temps la religion réformée, et abjura, comme il le dit, la papanté, ainsi qu'il l'avait voué à Dieu, depuis l'âge de seize ans. On a vu quelles circonstances lui firent accomplir ce vœu si longtemps et si complètement oublié. » J'ai déjà dit que le nourrisson de Wolmar était calviniste depuis plusieurs années, quoiqu'il ne professât pas publiquement sa nouvelle religion en France. Avant de quitter sa patrie, le *juste* de M. Gaberel voulut mettre en pratique la faculté que lui avait octroyée Jean Calvin, d'interpréter à sa façon et à son avantage les préceptes de morale aussi bien que les autres enseignements des saintes Écritures. En vertu du libre examen et de la liberté des enfants de Dieu rendue aux hommes par son maître et son ami Calvin, il afferma un bénéfice qu'il possédait, reçut les revenus pour ses cinq ans, et résigna le même bénéfice à un autre.

C'est un ministre protestant, Launay ou Launoy, qui charge

de Bèze de ces deux crimes, de vol et de simonie. Je prie les lecteurs d'observer que je ne rapporte aucun passage tiré des œuvres de Bolsec, parce que je sais que cet auteur est accusé d'exagération par les écrivains calvinistes. Cependant, il ne paraît pas juste de suspecter le témoignage de cet homme; il ne se contente pas d'une accusation vague, il nomme les témoins des faits qu'il avance, témoins qui sont vivants. Il indique exactement les lieux et les circonstances dans lesquels ces faits sont arrivés, et il accuse non des morts, mais des vivants qui peuvent se défendre et se justifier.

Le ministre Launay connaissait parfaitement Bèze, et avait assisté avec lui au fameux colloque de Poissy; on va voir ce qu'il dit de la fuite de son collègue à Genève, de la vente de son bénéfice, de ses liaisons avec Candide. M. Audin, qui parle de toutes ces choses, et qui a fait de grandes recherches dans un grand nombre de bibliothèques, soit publiques, soit particulières, cite à l'appui de sa narration les Registres du Parlement.

« Après qu'il se fut souillé, dit le ministre Launay, en toutes » sortes d'infamies et du péché que lui-mesme n'a pas célé, il » desbaucha la femme de son prochain, vendit ses bénéfices et » fit sa retraite pour eschapper, non pas la persécution, mais le » supplice et punition de ses forfaits. Mais, avant de partir, il » déceut ses fermiers, et se fit faire des advances sur le revenu » des bénéfices auxquels il n'avait plus rien; de quoy nous feu- » mes fort empesché durant le colloque de Poissy; car l'une des » veufves avec ses enfants vint crier après lui pour estre satis- » faite. Cette pauvre femme me dit qu'il leur avait emporté plus » de douze cents livres. Pour preuve de sa conversion, et qu'il » estait assisté du Saint-Esprit, il composa l'espitre de Passa- » vant : belle drollerie contre le président Liset, auquel il vou- » lait mal de mort, parce qu'il l'avait condamné à restituer les » calices et ornements de la maison de Bourgogne dont il avait » esté procureur en l'université d'Orléans, et s'en estait venu les » vendre sur le Pont-au-Change, sans dire adieu à ses compa- » gnons qui en obtinrent arrest. » (1)

(1) Audin. *Histoire de la vie de Calvin*, tom. II, page 328 et 329.

Jean Calvin, qui n'avait pas quitté la France pour de plus nobles motifs, fut charmé de voir venir à lui ce nouveau disciple, de bonne maison, connaissant le grand monde, écrivant en latin et en français, en prose et en vers, et qui promettait beaucoup pour la secte. Il lui fit l'accueil le plus engageant et le plus gracieux, le fêta pompeusement et lui procura la place de lecteur de grec à Lausanne. Le jeune et brillant professeur demeura neuf ans dans cette ville, enseignant avec un grand succès, et voyant à ses leçons des écoliers de Berne, de Fribourg et même de l'Allemagne. Toutefois, si l'on en croit Bolsec, il continuait toujours sa vie dissolue, et il lui arriva même une aventure scandaleuse (1).

M. Galiffe, écrivain genevois et protestant, a réhabilité ainsi Bolsec : « Je dirai que Bolsec, calomnié pendant sa vie par Calvin et Théodore de Bèze, l'a été aussi de nos jours. Ses biographies contiennent beaucoup d'inexactitudes de détails ; mais *la plupart des faits sont parfaitement vrais;* je ne crois pas qu'il ait sciemment menti, comme les panégyristes de Calvin l'ont fait sur presque tous les points. » (2)

Remarquez que M. Galiffe parle, en général, de toutes les biographies faites par le médecin lyonnais. Il reconnaît donc que *la plupart des faits* racontés par Bolsec dans la biographie de Bèze *sont parfaitement vrais.*

Calvin était alors accablé par les maladies, brisé par les souffrances, fatigué par les dissensions qui s'élevaient continuellement entre ses disciples et ses coopérateurs, et irrité par les luttes incessantes qu'il avait à soutenir dans sa patrie adoptive. Il ne pouvait voir, sans éprouver le chagrin le plus amer, les divisions qui régnaient entre les anciens citoyens et les nouveaux venus qui avaient reçu le droit de cité. La vue de la corruption générale du troupeau et des pasteurs, corruption qui rendait son œuvre méprisable, lui arrachait des plaintes qui témoignent de sa profonde douleur.

« La plaie la plus déplorable, c'est que les pasteurs, oui les

(1) Bolsec. *Vie de Bèze,* p. 158.

(2) Galiffe. *Notices généal.*, tom. III, p. 547, note.

» pasteurs eux-mêmes, sont aujourd'hui les plus honteux exem-
» ples de la perversité et des autres vices. De là vient que leurs
» sermons n'obtiennent ni plus de crédit, ni plus d'autorité que
» les fables débitées sur la scène par un histrion. Et pourtant
» ces Messieurs osent bien encore se plaindre qu'on les mé-
» prise et qu'on les montre au doigt pour les tourner en ridi-
» cule! Quant à moi, je m'étonne plutôt de la patience du peu-
» ple ; je m'étonne que les femmes et les enfants ne les couvrent
» pas de boue et d'ordures. » (1)

Le réformateur impérieux, irascible, et que la moindre contradiction rendait furieux, était vieilli moins par le temps que par son application au travail et par le dépit amer qu'éprouve une âme pétrie d'orgueil, lorsqu'on s'oppose à ses vues d'ambition. Un appui lui était nécessaire dans les mauvais jours qui étaient venus pour lui ; il vit cet appui dans Bèze. Il l'appela de Lausanne à Genève, et le mit à la tête de l'Académie qu'il venait de fonder. Lorsqu'il voulut l'élever au ministère, plusieurs ministres (2), membres du Consistoire, s'y opposèrent ; Bèze lui-même, dans la dédicace de ses poésies à Wolmar, nous l'apprend. Cependant Calvin l'emporta, et son disciple devint prédicateur du saint Évangile.

Depuis que Bèze eut fixé son séjour à Genève, il eut une très-grande part dans le gouvernement de cette république ; et après la mort de Calvin, il hérita de toute l'omnipotence de cet hérésiarque, dans l'ordre temporel et dans l'ordre spirituel. On ne faisait rien sans lui ; les magistrats le consultaient sur les ques-

(1) Calvin. Sur le scandale.

(2) Ces ministres étaient trois apostats. Une liste exacte des mauvais catholiques qui sont venus apostasier à Genève, depuis 1535, serait très-curieuse. C'est en la lisant qu'on pourrait dire avec l'illustre Massillon : « L'or-
» gueil et la licence forment la première source de l'hérésie, il faut tirer le
» voile sur les premiers temps qui les établirent parmi les hommes. On y
» voit les passions les plus honteuses présider à la naissance de ces ouvrages
» de ténèbres, leur donner la forme, l'accroissement et le progrès ; et, sem-
» blables à ces enfants infortunés qui sont le triste fruit du crime de leurs
» pères, il ne faut, pour les couvrir de confusion, que les rappeler à leur ori-
» gine. » Paraphrase du psaume IX.

tions les plus difficiles, sur la nomination des syndics et des conseillers, sur les relations à entretenir avec les puissances voisines, sur tout ce qui regardait le gouvernement et la police de la ville, sur toutes les affaires soit politiques, soit religieuses. Le Conseil pourvoyait largement à son entretien, et lui faisait fréquemment des dons de toute nature. Il est facile de concevoir qu'un homme lettré, qui était à la fois orateur, théologien, politique adroit et plein d'astuce, qui était attaché à la nouvelle doctrine par orgueil et par intérêt, il est facile de concevoir qu'un tel homme devait avoir une grande influence dans une ville qui se donnait la mission de diriger la propagande calviniste dans toute l'Europe, qui envoyait des prédicants dans les châteaux des seigneurs, dans les cours des princes, et que les écrivains de cette époque appelaient le nid des hérétiques. *Nidus hæreticorum.* C'est ce que nous démontrent de la manière la plus évidente les extraits suivants des registres du Conseil d'État.

1561. Juillet 3. « On accorde un ministre à la duchesse de Ferrare, à condition que ce ne soit ni M. Calvin, ni M. de Bèze.» (p. 28.)

1561. Novembre 17. « On donne les gages de M. de Bèze à sa femme, et on lui fait offrir ce dont il aura besoin, quoiqu'il soit absent. » (p. 29.)

1562. Septembre 21. « M. de Bèze étant appelé en France, non-seulement pour ministre, mais pour trésorier, le Conseil et les ministres se sont trouvés dans un grand embarras, faisant d'un côté réflexion sur le besoin que nous avons d'un si grand homme et sur les dangers qu'il pourra courir, et de l'autre sur la désolation de l'Église et la consolation qu'il lui donnera, et sur l'inconvénient de décourager, en le refusant, ceux qui défendent avec tant de valeur et de fermeté la cause de l'Évangile, et de s'attirer de leur part de sensibles reproches, et finalement on a trouvé que nous ne devions pas tant avoir à cœur notre intérêt particulier que l'avancement du règne de Dieu, et on a laissé au dit de Bèze la volonté de faire ce qu'il voudra. » (page 31.)

1563. Mai 7. « Grands remerciements et offres de services

de tous les seigneurs français de la religion, au sujet des importants services que Théodore de Bèze leur a rendus, ainsi qu'à toutes les églises du royaume. » (p. 31.)

1564. Juillet 18. « Ordonné aux ministres de choisir l'un d'eux pour consoler les pestiférés, à la réserve de M. de Bèze, à cause du besoin qu'ont de ses services tant l'Église que l'Académie. » (p. 34.)

1566. Octobre 19. « Arrêté de faire présent à sp. Th. de Bèze d'un char de vin, eu égard à ses services et à l'emploi onéreux qu'il a. » (p. 35.)

1567. Septembre 30. « M. de Bèze tenant le lit depuis quatre jours, on le fait visiter par MM. les syndics. » (p. 35.)

1567. Octobre 28. « Arrêté sur la représentation de sp. Th. de Bèze, de remédier aux désordres qu'il y a dans la police, etc. » (p. 35.)

1568. Mars 18. « M. de Bèze déclare, au nom de ses collègues, que les seigneurs du Conseil doivent avoir le pas sur eux dans les cérémonies publiques, et que c'est faire trop d'honneur aux ministres que de vouloir bien les mêler avec les conseillers, en donnant la gauche aux dits ministres; arrêté de s'en tenir à leur avis. » (p. 39.)

1568. Juin 7. « Quoique M. de Bèze ait beaucoup insisté pour n'être pas exempté d'aller consoler les pestiférés, ses collègues lui ont refusé sa demande, non pas pour l'épargner, mais parce qu'il est bon de le réserver autant qu'il plaira à Dieu. » (p. 39.)

1570. Mars 2. « Théodore de Bèze déclare que son *serment de pasteur* l'engageant à s'acquitter de toutes les fonctions de sa charge, dont l'une des plus importantes est la consolation des malades, il ne saurait avoir la conscience en repos aussi longtemps que la seigneurie ne lui permettra pas de pouvoir exercer cette partie de son ministère comme ses collègues. Cette demande ayant été trouvée juste, on a permis aux ministres de jeter le sort tant sur le dit de Bèze que sur tous les autres, pour savoir celui qui sera chargé de la consolation des pestiférés. » (p. 41.)

Bèze demande plusieurs fois la permission d'aller consoler les

pestiférés, et jamais il n'y va. Jamais, c'est trop peu souvent! Je fais la même remarque à l'égard de Calvin. L'auteur des *Juvelinia,* devenu ministre du saint Évangile et recteur de l'Académie de Genève, commande en vrai calife dans cette ville; malheur à quiconque ose lui résister ou l'appeler *réfugié!* Et il lui faut la permission tantôt de ses collègues, tantôt des magistrats, pour remplir non un devoir de pure charité, mais un devoir de son état, qu'il se croit obligé de remplir par son *serment de ministre!* Est-ce du charlatanisme, ou qu'est-ce que cela signifie? Saint Charles Borromée, archevêque de Milan, et Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, étaient aussi chers à leur troupeau que l'apostat de Vezelay pouvait l'être aux apostats français et italiens qui avaient repeuplé Genève depuis qu'elle avait passé sous le sceptre de fer de Calvin. Si l'on avait dit à ces deux héros de la charité : Votre vie nous est précieuse, ne vous exposez pas au danger que l'on court auprès des malheureux atteints de la peste; auraient-ils écouté de semblables conseils? leur zèle pour le salut des âmes confiées à leur sollicitude pastorale aurait-il été arrêté par de telles représentations? Calvin et Bèze s'offrent plusieurs fois d'aller consoler de pauvres malades, et ils n'y vont jamais! N'est-on pas porté à ne voir dans cette conduite que le grand savoir-faire des poltrons orgueilleux qui veulent jouir des honneurs du dévouement et du courage, sans en courir les dangers? Et je suis confirmé dans cette opinion par les deux passages suivants, extraits des registres du Conseil d'État de la République de Genève.

1570. Août 17. « Théodore de Bèze ayant demandé congé pour aller en son pays mettre ordre au peu de bien qu'il a, et singulièrement à ses petits neveux..., arrête de le lui accorder.» (p. 42.)

1571. Juillet 24. « Défense aux ministres de visiter les pestiférés, quoique cela parte d'un zèle louable, mais qui empêche les autres malades de les appeler. » (p. 43.)

La peste faisait de si grands ravages, qu'on *allait consoler les pestiférés au moyen d'échelles que l'on plaçait dans les rues devant leurs fenêtres.* Ordre fut donné au sieur Bauhin, médecin chargé de les soigner, d'*entrer dans leur maison, et de ne pas se*

contenter de les faire apporter près des fenêtres (1). Ce fut fort heureux que M. de Bèze eût un voyage à faire à Vezelay *pour mettre ordre au peu de bien qu'il possédait.* C'était bien plus pressant que d'aller consoler les malades et de prendre des mesures pour les faire soigner. Quand un chef se conduit ainsi au moment du danger, que peut-il attendre de ses soldats? L'ordonnance du 24 juillet 1571 : *défense aux ministres de visiter les pestiférés*, est inouïe! Dévouement pour dévouement, je préfère à la conduite de Bèze envers les malades, celle de ces ministres qui, en 1543, le 1er juin, « se présentent en Conseil avouant qu'il serait de leur devoir d'aller consoler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'a assez de courage pour le faire, priant le Conseil de leur pardonner leur faiblesse, Dieu ne leur ayant pas accordé la grâce de vaincre et d'affronter le péril avec l'intrépidité nécessaire, à la réserve de Matth. Geneston, lequel offre d'y aller, si le sort tombe sur lui. » (2) M. Gautier remarque que plusieurs ministres avaient une si grande peur de mourir de la peste, qu'ils refusaient d'aller à l'hôpital visiter les malades, disant qu'*ils iraient plutôt au diable* (3).

1574. Juin 8. « Les ministres se présentent en corps en Conseil pour se plaindre 1° de la négligence du peuple à fréquenter les sermons qui sont désertés les jours ouvriers, à la réserve de ceux de M. de Bèze, laquelle acception de personne leur déplaît. » (p. 46 et 47.)

1585. Mai 13. « Henri Etienne est excommunié et mis en prison pour avoir imprimé un livre plein de choses scandaleuses et indignes d'un chrétien, pour avoir manqué à M. de Bèze qui lui reprochait l'abus qu'il faisait de ses talents,... enfin pour avoir dit qu'il fallait être hypocrite pour plaire au Consistoire. » (p. 55.)

1597. Mai 20. « On fait donner six coupes de bon blé et six setiers de vin salvagnin à sp. Th. de Bèze qui est en nécessité. » (p. 78.)

(1) Frag. biograph. et hist. 1570, mai 18 et novembre 1er, page 42.
(2) Frag. biograph., p. 10.
(3) Frag. biogr. 1543, mai 1r, p. 10.

1605. Octobre 15. « Les ministres ont fait grandes protestations du déplaisir qu'ils ont eu de la mort de feu M. de Bèze, qui était un beau chandelier en la maison de Dieu, et qui a montré pendant sa vie de très-beaux exemples d'union et de bonne correspondance avec nos Seigneurs. Le Conseil arrêta, à cette occasion, le 14 octobre, que les conseillers et les ministres seraient enterrés à l'avenir au cloître de Saint-Pierre, comme une marque de distinction. » (p. 90.)

Il est vrai que Bèze refuse plusieurs fois les dons qu'on veut lui faire. Ne joue-t-il pas encore la comédie, comme au sujet de ses offres d'aller consoler les pestiférés ?

Il refuse : le chef spirituel de Genève, l'Ulysse de la secte, le grand docteur qui a le soin des églises de la religion qui sont en France et dans une partie de la Suisse, doit être désintéressé ; puis quelques jours après viennent de nouveaux dons acceptés. Il paraît, d'après M. Galiffe, qu'il laissa de la fortune et qu'elle passa, par mariage, dans la maison de Théodore Tronchin, ministre et professeur en théologie (1).

Bèze quitta souvent son séjour de Genève et fit plusieurs voyages en Suisse, en France et en Allemagne, pour remplir des missions importantes, qui toutes avaient pour but l'avancement de la religion ; c'est ainsi que l'on désignait la nouvelle doctrine. Les huguenots de France, sentant qu'ils avaient besoin de l'appui d'un personnage puissant, jetèrent les yeux sur lui et l'envoyèrent auprès du roi de Navarre pour attacher ce prince au parti de la secte et conférer ensemble sur les questions les plus importantes relatives au progrès de la nouvelle religion. « Sa mission obtint un succès complet ; la réforme fut prêchée publiquement à Nérac, où résidait Antoine de Bourbon et Jeanne de Navarre. Un temple y fut bâti, et l'esprit de prosélytisme, on pourrait presque dire d'intolérance, fut poussé à tel point que, dans le courant de l'année suivante, 1560, la reine de Navarre ordonna la démolition de toutes les églises et de tous les monastères de Nérac. » (2)

(1) Notices générales, tom. II, p. 586.
(2) Biogr. univ.

Ce serait ici le lieu de parler de deux crimes dont les historiens protestants n'ont jamais pu, malgré tous leurs efforts, laver la mémoire de leur célèbre ministre. Le premier et d'être entré dans la conjuration d'Amboise; le second est d'avoir excité Poltrot à assassiner le duc François de Guise. Qu'il ait pris part à la conjuration d'Amboise, c'est certain; les historiens calvinistes ne le nient pas, et Bossuet le prouve d'une manière évidente dans l'*Histoire des variations*. Bèze lui-même témoigne un regret extrême *de ce qu'une si juste entreprise ait manqué;* il donne les plus grands éloges aux auteurs de ce complot si criminel, et accuse de déloyauté les deux fidèles sujets qui, seuls dans tout le parti, en eurent horreur et le découvrirent (1).

(5) Hist. des variat. N. XXXI.

(*La suite au prochain numéro.*)

LETTRE

De Mgr le chargé d'affaires du Saint-Siége

A Mgr MARILLEY.

La circulaire que nous avons publiée dans notre dernier numéro prouvait amplement les intentions bienveillantes et conciliatrices de S. G. Mgr Marilley ; le document suivant constate que le St-Siége approuve et bénit cette démarche du Pontife qui sait oublier sa prison, son exil, et ne chercher que la liberté de l'Église. Que Dieu daigne mener à heureuse fin cette démarche où s'allie la condescendance la plus grande de l'évêque à la défense des droits de l'Église.

A S. G. Mgr Marilley, évêque de Lausanne et de Genève.

Monseigneur,

Conformément aux instructions qui m'avaient été transmises de Rome, j'ai eu l'honneur de vous communiquer dans le temps ma réponse faite au nom du Saint Père, le 31 juillet dernier, au Haut Conseil d'État fribourgeois, lequel, comme vous le savez, avait demandé que des négociations fussent entamées pour un concordat, ou tout au moins pour un mode de vivre provi-

soire à conclure entre l'autorité ecclésiastique et le pouvoir civil. Cette demande de négociations était fondée sur le décret porté le 18 mai précédent par la suprême autorité cantonale, à l'effet de préparer les voies à l'aplanissement des difficultés religieuses qui, jusqu'à ce jour, ont affligé votre diocèse. Par ma communication susdite vous avez connu, Monseigneur, la douce joie que Sa Sainteté a éprouvée en recevant la demande du Conseil d'État, et la vive satisfaction qu'Elle a ressentie en voyant que, par son décret du 18 mai, le Grand Conseil avait donné une preuve irrécusable de sa ferme volonté de faciliter votre rentrée et de concourir efficacement à la pacification religieuse du canton. Vous avez pu remarquer aussi les sentiments de bienveillante et juste considération que je me suis fait un devoir, dans la même lettre, d'exprimer au Haut gouvernement du canton de Fribourg, en l'auguste nom du vicaire de Jésus-Christ.

Aujourd'hui, Monseigneur, j'ai à vous faire une autre communication qui n'aura pas moins de prix à vos yeux, et qui regarde plus directement Votre Grandeur.

Le Saint Père ayant eu connaissance de la Circulaire que vous avez adressée, le 9 octobre passé, au vénérable clergé de votre diocèse, vient de me faire parvenir une dépêche officielle par laquelle Il me charge de vous annoncer ce qui suit :

1° Sa Sainteté vous félicite de la justesse avec laquelle, dans votre Circulaire sus-mentionnée, vous avez apprécié le décret souverain du 18 mai, et Elle s'associe volontiers à la consolation qu'a dû vous procurer ce décret, lequel fait véritablement honneur au Corps législatif fribourgeois : il montre en effet jusqu'à l'évidence combien ce Corps souverain tient à respecter notre sainte religion et la liberté d'action du premier pasteur du diocèse.

2° Le Saint Père se réjouit de même de cette heureuse décision avec tous ceux qui y ont contribué, à cause des espérances fondées qu'elle fait concevoir d'un meilleur avenir réservé à votre diocèse. Et comme Sa Sainteté désire vivement que la paix religieuse soit rétablie et que ses espérances à cet égard soient promptement réalisées pour le bien spirituel de vos diocésains, surtout dans le canton de Fribourg, Elle exhorte de nouveau la

suprême autorité législative, aussi bien que le pouvoir exécutif de ce canton, à accomplir l'œuvre de réconciliation si ouvertement voulue, ordonnée et demandée, à s'entendre par conséquent avec Votre Grandeur pour établir un mode de vivre provisoire, et à vous laisser la pleine liberté de rentrer dans votre diocèse, afin d'en venir ensuite à la conclusion d'un concordat définitif avec le Saint-Siége.

3° Le Saint Père voit avec satisfaction que Votre Grandeur exhorte particulièrement le vénérable clergé de son diocèse à prier. Il désire, en effet, que non-seulement les prêtres, mais encore les fidèles, redoublent leurs instances auprès du Dieu des miséricordes; Il se réjouit, en outre, du zèle éclairé et des bonnes dispositions dont votre vénérable clergé et vos ouailles n'ont pas cessé de donner des preuves, dans ces derniers temps en particulier.

4° Sa Sainteté vous engage, Monseigneur, d'une manière spéciale, à ne pas vous lasser de porter avec un cœur généreux le poids de vos devoirs pastoraux, et à continuer de les remplir avec courage jusqu'à ce qu'il plaise à la divine Providence de mettre un terme aux épreuves qui vous ont été ménagées ainsi qu'à vos bons diocésains. Enfin, comme gage de sa bienveillance particulière, Sa Sainteté vous accorde à vous, Monseigneur, et à tout le troupeau confié à votre sollicitude, sa bénédiction apostolique.

Je me félicite, Monseigneur, du bonheur que j'éprouve à vous exprimer de semblables sentiments en l'auguste nom du chef suprême de la sainte Église. Veuillez en jouir dans le Seigneur avec tous vos enfants, et agréez en même temps une nouvelle expression de la respectueuse estime et du religieux dévouement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très-dévoué serviteur,

Signé J. Boviéri,
Chargé d'affaires du St-Siége,
Protonotaire apostolique.

Lucerne, le 3 novembre 1855.

SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DE GENÈVE.

Les *Annales Catholiques* tiennent à rester en dehors des querelles de parti, à s'élever au-dessus de la sphère où s'agite des questions d'hommes, de pouvoir; mais les dernières élections nous paraissent avoir un caractère spécial qui nous oblige à nous en occuper. L'*Univers* a publié un article qui nous offre la fidèle expression de la situation; nous croyons devoir le reproduire :

« Genève vient d'avoir de nouvelles élections; tous les deux ans les électeurs sont convoqués pour élire le Conseil d'État ou Conseil Exécutif.

« La lutte a été vive, agitée, et après deux ans de retraite, M. Fazy vient de l'emporter à une très-forte majorité.

« Il y a deux ans, le parti conservateur protestant s'était allié avec une fraction démocratique et socialiste, et à l'aide de cet appoint et de cette coalition inexplicable, l'opposition avait renversé M. Fazy, qui représente l'idée libérale. Le parti conservateur protestant, qui se sent incapable et impuissant de tenir les rênes du pouvoir dans une cité rendue ingouvernable par les divisions religieuses et les haines politiques, dans une ville faite à l'image du protestantisme, où chaque esprit se glorifie dans son individualisme orgueilleux, s'était vu obligé d'abdiquer ses prétentions et était allé mendier l'appui d'une fraction qu'il méprise et dont l'al-

liance le déshonore. Grâce à cette fusion de doctrinaires et de démocrates, on éleva au pouvoir, il y a deux ans, un Conseil d'État qui ne sut que faiblir d'une part devant les droits des catholiques, de l'autre devant les tentatives de l'*Union protestante*. Ce Conseil d'État a dû se retirer après ses deux ans; la plupart de ses membres, fatigués d'un rôle impossible à remplir, n'ont pas accepté leur nouvelle candidature, et la coalition conservatrice démocratique essaya de former une liste dont un Tessinois plus ou moins révolutionnaire italien et M. Rilliet-Constant, le héros de Fribourg, étaient les plus hautes notabilités, suivies de quelques nullités inconnues.

» Les radicaux, plus habiles, formèrent une liste qui, sans être complètement acceptable, avait le mérite de présenter quelques noms connus et modérés.

» Le pays était dans une agitation complète. M. Fazy, disait-on, avait les sympathies du gouvernement français, et les conservateurs répandaient le bruit qu'il avait vendu Genève à la France. Ces ridicules accusations trouvaient de l'écho dans quelques personnes habituées à tout croire en politique comme en religion.

» Quoi qu'il en soit, les catholiques sont venus en nombre, et leur appoint électoral a donné la victoire au parti libéral, et M. Fazy est rentré au Conseil d'État.

» Les catholiques ont agi de la sorte, parce qu'ils n'ont rencontré dans le parti opposé qu'un système d'exclusion et d'oppression à leur égard.

» Le parti du Conseil d'État sortant avait marqué son passage au pouvoir par des actes qui ne pouvaient être oubliés.

» 1° La protection ouverte et manifeste donnée à toutes les tentatives d'un prosélytisme fait à prix d'argent, l'achat des consciences organisé, les parades publiques d'apostasies payées.

» 2° Une controverse ignoble protégée dans des conférences et dans des cours où rien ne relève la discussion et la loyauté de l'attaque; une collection de calomnies mises en circulation contre les catholiques, qui cherchent, par la publication des *Annales*, à élever la controverse à une noble hauteur.

» 3° Un ministre protestant s'était avisé d'aller établir un prêche dans une paroisse exclusivement catholique; les paysans protestèrent violemment contre cet outrage à leur foi et à leur conscience, et le Conseil d'État envoya des troupes pour appuyer la parole du ministre; on vit des soldats forcés de protéger les ten-

tatives d'un ministre agresseur. Cette *campagne de Chevrans* a exaspéré les populations des villages et les a fait voter contre un pouvoir qui voulait leur imposer, par des baïonnettes, la prédication protestante.

» 4° Lors de la réunion d'une conférence tenue à Fribourg pour la rentrée de l'évêque exilé, les deux conseillers d'État qui représentaient le canton de Genève tinrent un langage et une conduite dont l'ignominie dépassa les crudités de paroles de M. Schaller.

« 5° Les catholiques de Genève avaient réclamé la rentrée de l'évêque par une pétition qui fut couverte de 3000 signatures; le Conseil d'État ne daigna pas même répondre à ces 3000 citoyens et les traita avec un sans-façon que l'on ne se permettrait pas à l'égard d'un criminel qui réclamerait une protection de ses droits. Les 3000 électeurs ont gardé souvenir de cette faiblesse et de cette violation de la constitution imposée par l'Union protestante au Conseil d'État, et ils sont venus par leur vote condamner un pouvoir qui s'abaisse à n'être que le serviteur de passions anti-catholiques.

« 6° L'organe de la coalition vaincue semble avoir pris à tâche de lui aliéner tous les esprits : c'est une petite feuille intitulée *Journal de Genève*, qui se croit littéraire parce qu'elle vit des commérages de l'*Indépendance belge*... Feuille protestante, amie de la cause russe, tendant la main aux révolutions italiennes, n'ayant d'habileté que pour insulter sournoisement les catholiques, tel est l'organe du parti en déroute. Cette feuille rêve la résurrection de la vieille *Rome protestante*, et elle ne rougit pas d'effrayer ses lecteurs béats en les menaçant d'une nouvelle *Saint-Barthélemy*. Ces hypocrites de la tolérance crient à tout instant comme des victimes égorgées, pour voiler leur audace et cacher leur propre intolérance. Un parti qui se laisse représenter par de tels écrivains et se présente aux élections avec la récente mémoire d'actes qui froissent la conscience de près de la moitié de ses concitoyens, ne méritait qu'une chute honteuse; c'est ce qui lui est arrivé. D'ailleurs, des conservateurs sérieux, hommes honorables dont les noms et les services ont illustré leur pays, se sont séparés de cette faction turbulente et se sont abstenus de voter pour une coalition qui les abaisse. Si l'on eût eu à leur donner un conseil, on aurait pu les engager à présenter des noms honorables, qui auraient peut-être été impopulaires, mais qui auraient été l'expression franche et courageuse de leurs idées; ils seraient tombés, mais il y a des défaites qui préparent une victoire; tandis qu'une cause, lorsqu'elle est conduite

par la honteuse tactique de la duplicité et de la haine, est condamnée sans retour. Au lieu de rester dans leur dignité, les conservateurs du *Journal de Genève* ont conduit leur parti à se faire l'auxiliaire et le courtisan des démocrates, et ils sont allés demander à ces amis nouveaux de leur prêter main-forte contre ce qu'ils appellent l'*invasion catholique*. La lutte a été entre la vieille et la nouvelle Genève; la vieille Genève, qui veut rester ce qu'elle était il y a deux siècles, une cité protestante, regardant les catholiques comme des étrangers et des ennemis publics, et la nouvelle Genève, qui est un fait accompli, une ville mixte où l'élément catholique a sa place, ses droits, sa vie, et mérite d'être accepté comme un élément qui assure l'ordre, garantit la liberté et assure l'avenir. Le temps et la force des choses ont fait à la *Rome protestante* cette situation nouvelle; elle ne peut plus, au milieu du mouvement de l'Europe, être une petite citadelle de réfugiés protestants, une bastille calviniste. Que les conservateurs ne soient plus les survivants du passé, mais les hommes du présent; qu'ils ne répètent pas ce cri : « Plutôt périr que de devoir notre salut aux catholiques, » et qu'ils se gardent de se laisser conduire par de turbulents journalistes qui ne prennent conseil que de leurs hostilités, car *la haine est mauvaise conseillère*. Alors, s'ils n'ont pas le pouvoir, ils auront au moins l'honneur. »

Cet article était déjà publié quand le *Journal de Genève* a osé franchement formuler sa pensée; la voici extraite du numéro du 20 novembre :

« Qu'y avait-il donc au fond de l'urne électorale?

« 3000 à 3500 voix qui aiment mieux le catholicisme que le protestantisme, Rome que Genève.

« 1000 voix flottantes.

« 1500 à 2000 voix qui ne sauraient se passer de l'autorité d'un chef.

« 4400 voix qui aiment Genève plus que leurs sympathies personnelles.

« Honneur donc à ces 4400 citoyens! Honneur aussi à ces courageux jeunes gens qui, seuls, sans organisation, un contre vingt, contre cent, sont restés sur la brèche pour défendre les derniers vestiges de la plus précieuse de toutes les libertés, sans laquelle il n'y a point de liberté.

« Et surtout point de découragement! Les efforts tentés pour

maintenir LA RELIGION, les mœurs et l'amour de la patrie ont-ils donc été vains en dépit de tant d'efforts contraires et de tant de causes de démoralisation, de désunion et d'affaiblissement?

« Oui, honneur à ces 4400 citoyens! ils forment après tout encore aujourd'hui la GRANDE MAJORITÉ DU PAYS DE CALVIN ; au milieu d'eux se maintient et brûle encore et toujours le feu sacré du patriotisme ; et bien osé sera celui qui croirait pouvoir l'éteindre ou l'étouffer. »

Il est donc évident qu'aux yeux d'une fraction des conservateurs, l'élection avait un but religieux, que ce but était de réorganiser la Rome protestante, de déposséder les catholiques de leurs droits, de leur influence, et de reconstituer la citadelle de Calvin.

Cette élection, dans leur but, devait amener au Conseil d'État des serviteurs du protestantisme, des auxiliaires de l'Union protestante, des dociles exécuteurs des volontés de la Compagnie des Pasteurs, des protecteurs avoués du prosélytisme d'argent et des apostasies payées.

Il est donc évident que pour eux il ne faut ni accepter la situation telle que le temps et la force des choses l'ont faite, ni compter avec l'élément catholique.

Électeurs catholiques, votre instinct vous a révélé le but de cette élection; votre vote a été une protestation contre ceux qui vous insultent et vous traitent dans votre pays comme des étrangers!

Oui, malgré eux, vous êtes les amis et les citoyens de Genève, parce qu'à vos yeux Genève n'est pas *le protestantisme.*

Genève n'est plus et ne peut plus être la *Rome protestante!*

Genève est une ville mixte; une ville où, par votre loyal et franc amour de l'ordre et de la liberté, votre dévouement aux progrès, aux développements industriels de cette cité, vous garantirez à notre patrie la liberté, l'ordre et l'avenir.

Genève n'est plus le pays de Calvin, comme il l'appelle; ce despote étranger qui a été le dictateur de notre ville ne réveille que de tristes souvenirs. Vous voulez la liberté pour tous; vous ne voulez pas même *le privilége de la liberté,* et vous réclamez

un pouvoir qui ne fasse ni de l'arbitraire, ni de la protection exclusive ; vous avez voulu un pouvoir qui respecte tous les droits, qui n'en viole aucun; c'est pourquoi vous avez rejeté ces candidatures qui devaient être les instruments *des intérêts protestants* et non des hommes dévoués à notre pays. Le *Journal de Genève* vous le dit clairement.

Il ne nous parle que de protestantisme, que de Calvin; au lieu de progrès, il veut faire reculer Genève de deux siècles! Au lieu du loyal concours de toutes les forces de notre patrie, il veut la domination protestante, et il parle de Calvin, cet étranger qui, à l'aide de *trois cents fanatiques étrangers* (1), a exilé de notre ville les citoyens catholiques et tué toutes nos libertés municipales.

Voilà les souvenirs qu'ils regrettent; ils nous disent bien que leur protestantisme est en péril, parce qu'il n'a plus l'appui de l'État. Pauvre religion qui tombe sans M. Campério et Rilliet-Constant! Nous ne voulons que la liberté pour tous, et nous sauverons Genève du déshonneur de n'être qu'une petite cité protestante, étrangère aux mouvements de notre siècle.

3500 électeurs, le *Journal de Genève* dit que vous ne comptez pas; oui, parce qu'il avait compté sans vous!

(1) Expression de M. Galiffe, auteur protestant.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

SUISSE. — *Le Catholique*, excellente petite feuille qui s'imprime chaque semaine à Buonas, canton de Zug, contenait dans son numéro du 18 octobre, le récit suivant. Nous serions heureux, en le reproduisant, de provoquer des éclaircissements sur l'authenticité des faits qu'il rapporte :

Une tempête qui conduit au port.

Que les voies de la Providence sont admirables et miséricordieuses ! Voyez cet homme ! Oubliant son Créateur, il marche dans des sentiers qui ne sont pas ceux du salut ; mais notre Père qui est aux cieux ne perd pas de vue cette brebis errante ; il veille sur elle et l'amène souvent au bercail à travers les sentiers mêmes où elle semblait devoir périr.

Un jeune protestant, de X..., près de Genève, s'embarquait au Hâvre, le 26 novembre 1854. Avec lui se trouvaient encore vingt-un de ses coreligionnaires ; les autres passagers étaient catholiques. La Californie était le but, l'or était le mobile du voyage. Fort peu de ces voyageurs, sans doute, se disaient à eux-mêmes qu'il y a des trésors plus dignes de peines et de recherches que toutes les richesses métalliques du vieux et du nouveau monde. Pourtant il y avait aussi sur le navire un humble disciple de Jésus-Christ, un de ces fervents missionnaires qui partent chaque année pour tous les points du globe, afin de conquérir non pas de l'or, mais des âmes. La traversée ne fut pas favorisée par le temps. On avait déjà supporté deux fortes tempêtes, lorsque, le 2 février, une troisième plus épouvantable encore vint assaillir le bâtiment, qui, pour met-

tre le comble à l'épouvante, alla heurter violemment un autre navire. Le capitaine avait perdu l'espoir de sauver sa vie et celle de ses gens; les malheureux regardaient chaque nouvelle minute comme celle de leur mort. Tout à coup, au plus fort du danger, le prêtre crie à ses compagnons : Mes frères, confiance ! C'est aujourd'hui un jour de fête de la Sainte Vierge (la Chandeleur); invoquons-la avec une foi vive, et qu'elle nous couvre de sa protection aujourd'hui et pendant tout le reste de notre navigation ! — Mais il y a des protestants parmi nous, reprit le missionnaire; consentent-ils à choisir aussi dès à présent Marie pour mère, si elle nous arrache au péril? — Oui encore, telle fut la réponse qui ne se fit pas attendre. Le ciel exauça la prière qui lui était adressée; au bout de quelques heures la tempête était apaisée, tout danger avait disparu, et les passagers respiraient à l'aise. Je n'essaierai pas de dépeindre leur joie et leur reconnaissance. Les protestants, profondément impressionnés, tinrent loyalement parole. Ils reçurent du pieux missionnaire l'instruction nécessaire, firent profession de la foi catholique, et, rebaptisés sous condition, ils s'approchèrent des sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Sur le pont fut érigé un autel devant lequel chaque jour, tous les hommes du vaisseau, agenouillés, exprimaient leurs actions de grâces.

La suite du voyage fut heureuse; le 12 juin dernier, le navire jetait l'ancre à San-Francisco. La première pensée, la première action fut de se rendre à l'église, d'assister à la sainte Messe et de remercier de nouveau le Seigneur. On conçoit aisément de quels sentiments les nouveaux convertis étaient pénétrés. Ils n'avaient pas été seulement préservés d'une mort corporelle; mais la tempête les avait précisément conduits au port, à ce port qui met à l'abri du doute et de l'erreur.

Nous avons emprunté le récit qu'on vient de lire à une lettre écrite, par un des Suisses faisant partie du voyage, à sa sœur qui demeure près de Vienne. Cette sœur avait été ramenée elle-même il y a deux ans dans le sein de l'Église catholique.

BIBLIOGRAPHIE.

Avec le numéro du 25 octobre 1855, commencera le 37[e] volume du *Correspondant*, et ce volume inaugure une série. C'est dire à nos lecteurs qu'une phase nouvelle d'activité s'ouvre pour cette revue toujours accueillie avec respect et sympathie par les catholiques empressés de suivre le mouvement littéraire et philosophique. Tous les recueils de ce genre éprouvent de temps à autre la nécessité de ces temps d'arrêt. Les motifs en sont divers. Les situations se modifient. Les collaborateurs se dispersent ou disparaissent. Les opinions ont varié. Des événements inattendus ont surgi. Plus forte enfin que les simples vicissitudes des choses, la mort vient éclaircir les rangs des travailleurs et briser des forces habituées à agir de concert. Le *Correspondant* n'a échappé à aucune de ces alternatives. Il les a toutes subies ; et parler à son sujet des épreuves suscitées par la mort, c'est rappeler le souvenir si vif toujours de Frédéric Ozanam, dont les premiers essais marquent assurément entre les titres solides et durables des premiers volumes de cette revue.

Les belles années du *Correspondant* sont la série de 1845 à 1848. C'était alors en France le temps des luttes pour la liberté d'enseignement et la liberté de l'Église. La question de la liturgie romaine, celle de l'art chrétien étaient posées. Les études littéraires sur le moyen âge avaient toute l'ardeur de nouvelles convictions. C'était merveille que de voir tant d'activité dépensée pour la recherche de la vérité et la gloire de l'Église, par tant d'esprits et de mérites si divers. Ce l'était bien plus encore de contempler ce concours d'hommes venant de tous les horizons des partis pour offrir à la cause religieuse l'hommage de leur dévouement.

L'année 1848 arriva, et avec elle quelle catastrophe ! Le faisceau du *Correspondant* fut dispersé par l'orage. Des divergences d'opinions assez profondes se manifestèrent entre les catholiques. Loin de nous en trop affliger, nous avons vu dans cette formation de groupes si opposés, un témoignage de force. Il y avait des catholiques républicains ; d'autres demeuraient fidèles aux traditions monarchiques avec toutes leurs nuances. Quelques-uns

même s'aventuraient jusqu'à certaines utopies socialistes. Le libéralisme ne pouvait donc plus produire cette calomnie dont pendant trente ans il avait vécu : que le catholicisme n'était qu'affaire d'opinions et le fait d'un seul parti politique. La rédaction du *Correspondant* fut compromise. Quelques fidèles restèrent, dont la persistance ne saurait être trop louée. Le recueil ne subit aucune interruption ; mais ils furent impuissants à vaincre l'inertie de la situation. Il s'agissait bien alors de littérature, d'esthétique, d'histoire ou même d'archéologie ! Les esprits étaient ailleurs. C'étaient les débats d'une polémique quotidienne, ardente, qu'ils réclamaient bien plus que les déductions mesurées de travaux savants et patiemment élaborés.

L'importance était donc diminuée. L'intérêt avait fui avec les éléments d'actualité qui avaient déterminé la fondation de la revue. En dernier lieu, les conditions récentes imposées à la presse n'étaient certes pas propres à la relever.

Il s'agit maintenant de reconstituer ce recueil sur des bases plus solides, et de le rajeunir en l'appropriant aux besoins actuels. Or, ce n'est pas la tâche facile. Les circonstances ont changé, les hommes aussi. Trop d'intérêt cependant s'attache à cette œuvre pour qu'il n'y ait pas lieu de faire grand état de la tentative. Les travaux d'hommes aussi éminents que MM. de Montalembert, de Falloux, Foisset, de Champagny, Lenormant, de Broglie, le P. Gratry, Cochin et d'autres habitués à se grouper autour de ces noms connus, ne peuvent manquer d'avoir du retentissement. Ils veulent constituer un organe catholique d'un ordre élevé, appelé à traiter à fond nombre de questions qui ne pourraient être qu'effleurées par la presse quotidienne. Les conquêtes faites par les catholiques depuis huit ans sont considérables, sans doute. La liberté d'enseignement est presque devenue une vérité en France. Les défenseurs de la liberté de l'Église voient leurs vœux comblés par le concordat autrichien, cet acte mémorable qui implique une nouvelle ère dans les rapports de l'Église et de l'Etat. L'art du moyen âge et sa littérature, moins contestés que jamais, ont trouvé des historiens habiles. Le rétablissement intégral de la liturgie romaine partout décrété en principe, n'est plus qu'affaire de temps.

Voilà bien du progrès ; mais pour cela tous les désirs ne sont pas accomplis. Combien de pays où l'hypocrisie libérale impose encore aux consciences les ignominies de la servitude? Combien d'autres qui n'ont point encore ressenti les atteintes de cet esprit nouveau qui remue aujourd'hui tant d'intelligences ? En France, s'il faut admirer sans réserve l'héroïsme des armées et le réveil religieux de tant d'âmes au contact des hasards de la guerre, ne faut-il pas aussi constater le déploiement du matérialisme pratique favorisé par le crédit exorbitant accordé aux hommes de finances et aux entreprises industrielles? S'il faut reconnaître qu'un bien plus grand nombre d'intelligences s'ouvrent aux enseignement chrétiens; si la brèche est ouverte dans cette forteresse de mensonge élevée par la conjuration du dix-huitième siècle et de la révolution contre l'Église, d'autre part il faut admettre qu'une réaction s'élève ardente. Le sensualisme en action, sans cesse défendu au fond des âmes, s'obstine à chercher son excuse. La morale de Voltaire et

de Diderot a des écrivains à son service. Plus souvent encore il faudra poursuivre le panthéisme hégélien dont la sophistique offense la droite vue de la vérité dans trop de livres et de théories scientifiques.

Les rédacteurs du *Correspondant* connaissent ces difficultés. Ils en triompheront avec leur habileté accoutumée, chacun avec son esprit propre. Que M. le comte de Champagny, qui écrivait naguère un admirable examen de conscience de la France républicaine, veuille bien derechef appliquer son talent si fin, si distingué à la peinture des mœurs de la France impériale. Que de nuances nouvelles à exprimer, même après un intervalle si court, et quel bonheur que de voir apprécier par la mesure d'un esprit aussi sagace ces redoutables questions : de la protection du pouvoir à l'endroit de la religion; de l'efficacité de cette intervention si pleine de répugnances pour l'esprit moderne; des périls toujours entretenus par les licences toutes ou non accordées par les gouvernements à l'esprit pervers, sous prétexte d'échappatoire.

Eu égard aux questions d'histoire et de critique littéraire, nous verrons grandir les services du *Correspondant*. Il y a un public d'élite, restreint, il est vrai, mais avec lequel il faut compter, qui goûte ces travaux et ne se laisse pas atteindre aisément. Ce public, à coup sûr, n'est pas le peuple des lecteurs. Mais dans cet élément si bigarré qui s'appelle le monde, il décide de bien des choses, il entretient surtout de bien vivaces répulsions; autant d'obstacles qu'il faut tourner à force de science, tempérée par le goût. Quoi qu'on en ait, les noms ont toujours une valeur, surtout alors qu'ils représentent des renommées. Le *Correspondant* pourra exercer une action utile auprès des intelligences de cette sorte, plus circonvenues qu'on ne l'imagine, malgré ou peut-être à cause de leur savoir; par des préjugés dominateurs, par de petites répugnances fondées sur on ne sait quoi, par des oppositions incroyablement prétextées, sur un mot entendu par aventure, sur le hasard d'un procédé mal interprété, sur la force de l'habitude enfin, ce maître que nous connaissons tous.

L'histoire, la littérature, la philosophie, l'art, les intérêts moraux et religieux, seront fort bien défendus dans le *Correspondant*. Certes, ces sujets sont d'importance; mais sont-ils les seuls où l'ennemi doive être poursuivi? Il est un autre sujet aujourd'hui fort peu étudié dans les revues catholiques, et dont l'importance pratique sur les mœurs et le courant des idées est immense : nous voulons parler de l'esprit scientifique, ou plutôt des doctrines qui circulent dans les facultés des sciences, dans celles de médecine, dans le académies. C'est là malheureusement, et surtout dans les corps constitués, qu'il faut contempler le *caput mortuum* de cette colme de systèmes matérialistes et panthéistiques infligés à la science depuis un siècle. Or il n'échappera à personne que ces enseignements émanant d'institutions gouvernementales défendues par le privilége, ne soient des sources continues d'empoisonnement. Cette influence retentit jusqu'aux extrémités du corps social, la doctrine philosophique arrivant aux intelligences les plus médiocres et les moins en garde sous le couvert de ce que le matérialisme, avec son langage dépourvu de sincérité, nomme les faits purs et la science

positive. Le *Correspondant* devra, s'il ne veut point faillir à sa mission, aborder ces questions un peu ardues sans doute, mais qu'il faut absolument connaître. Soit dédain immérité, soit défaut de connaissances suffisantes, rien n'égale le vague, l'indifférence de la plupart des savants touchant ces questions majeures pourtant; car il ne s'agit pas seulement ici de faire la critique d'un instrument intellectuel plus ou moins préjudiciable à la raison qui le met en œuvre, il faut toucher au doigt la réalisation pratique et journalière de doctrines stérilisatrices non moins que perverses.

Il est une réclamation que nous oserions adresser aux rédacteurs du *Correspondant*. Grand nombre de ses lecteurs voudraient trouver dans ses colonnes les résumés des travaux des autres revues catholiques qui paraissent soit en France, soit dans les pays étrangers. Ce service rendu serait fort goûté. Il justifierait de plus en plus le titre du recueil, qui deviendrait ainsi un lien entre les écrivains catholiques de toutes les nations; entre Brownson de Boston, Eyzaguirre du Chili, le cardinal Wisemann et le P. Newmann d'Angleterre, Phillips et Dœllinger de Munich, Cantu de Milan, etc. Ce serait nous faire connaître les sujets traités dans les *Universités catholiques* de Paris et de Dublin, dans le *Rambler* de Londres, dans les *Feuilles historiques de Bavière*, dans les *Revues de Londres*, de *Bruxelles* et de *Liége*, enfin dans le recueil important de la *Civilta Catholica*.

On n'imagine pas à quel point ces sommaires sont précieux à une époque comme la nôtre, où les organes de publicité sont si multipliés et où les hommes d'études sont déconcertés par la masse des lectures nécessaires pour se tenir au courant. Edouard Dufresne.

Le *Correspondant* publiera, dans ses prochains numéros, les travaux suivants :

M. Foisset. — *Questions catholiques :* L'Église et la Raison; — l'Église et la Science; — l'Eglise et les Lettres anciennes; — l'Eglise et la Tolérance; — l'Eglise et l'Esprit légiste; — l'Eglise et la Liberté politique.

M. le prince Albert de Broglie. — Débuts de l'Arianisme (fragments d'une *Histoire du Christianisme au IVe siècle*). — Du caractère actuel de la Polémique religieuse.

M. le comte de Montalembert. — De l'avenir politique de l'Angleterre.

M. Lenormand. — Exposition des Beaux-Arts de 1855.

M. Auguste Cochin. — Du rapport de M. de Watteville sur le paupérisme. — Les Ouvriers européens, de M. Leplay.

M. Adolphe Baudon. — De la Liberté du Dimanche.

Et divers travaux de MM. de Falloux, de Champagny, Nicolas, de Pontmartin, Foucher de Careil, de Fontenette, du R. P. Gratry, du R. P. Lacordaire, etc., etc.

Tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction doit être adressé franco à M. Ch. Douniol, au bureau de la Revue, rue de Tournon, 29.

On s'abonne à Paris, par lettres affranchies, au bureau du *Correspondant*, et dans les départements chez tous les libraires et dans les bureaux de poste.

Prix des abonnements : Paris et départements, un an, 25 fr. — Etranger, un an, 30 fr.

DU

PLYMOUTHISME OU DARBYSME

« A QUOI BON DES MINISTRES PROTESTANTS? »

Telle est la question soulevée par le Plymouthisme ou Darbysme, à Lausanne et à Genève.

A Lausanne, elle a été agitée dans le sein même du protestantisme, dès le moment où M. Darby y a commencé ses prédications, et spécialement à l'époque où se sont trouvées en présence les trois *églises* en lutte : l'*église* nationale vaudoise, l'*église* dissidente et l'*église* méthodiste.

A Genève, aux éléments de discorde religieuse entre les sectes, est venu se surajouter l'élément politique; et il y a toute une multitude de protestants genevois qui, voyant leurs ministres à la tête du parti qui leur est contraire, entonnent publiquement le refrain de guerre :

« A quoi bon des ministres protestants? »

Les divisions, dans le protestantisme, ont été longtemps concentrées dans le domaine théologique : l'interprétation luthérienne, ou zwinglienne, ou calviniste; le méthodisme ou le rationalisme; les trinitaires ou les unitaires; l'inspiration ou la non inspiration des Écritures; le libre examen absolu ou les

confessions de foi ont défrayé abondamment la controverse intérieure... Mais aujourd'hui les sectes arrivent fatalement, les unes après les autres, à sonder la question de l'Église et du ministère sacré. Toutes se réunissent en bataille rangée contre l'Église catholique, son sacerdoce, sa hiérarchie; mais, toutes aussi, entre elles, ou dévorent d'incroyables contradictions, ou se raccrochent à des préjugés aveugles et commodes, ou se jettent dans un extrême niveleur, qui réprouve absolument tout pastorat. Ces derniers, conséquents avec le principe du libre examen absolu, battant en brèche contradictions et opinions intermédiaires, s'inquiétant peu des textes bibliques, qu'ils plient d'ailleurs avec le même droit et le même bonheur que leurs adversaires à leur *idée personnelle,* s'écrient dans leurs brochures, dans leurs chaires et même dans celles qui ne sont pas les leurs, dans leurs journaux, dans leurs conciliabules politiques et aussi du haut de la tribune parlementaire :

« A quoi bon des ministres protestants? »

Pour nous, catholiques, nous appelons de tous nos vœux ces *examens* de la question de l'Église parmi les protestants, par la raison très-légitime et très-charitable que, et telle est notre conviction intime, plus on *examinera*, plus on verra l'inanité des systèmes protestants sur l'Église, et plus alors on sera forcé d'étudier avec soin le divin, le logique et le nécessaire édifice de la sainte Église catholique.

Les protestants sérieux, mais timides, voient bien la faiblesse et l'incohérence de leurs *établissements,* ministères et organisations ecclésiastiques qui s'affaissent autour d'eux, et ils n'y restent plus ou moins attachés, en théorie et en pratique, que par la force des circonstances, de l'habitude et de l'entourage; mais surtout par l'impossibilité ou de changer leur cheval borgne contre un cheval aveugle, ou de se jeter dans les bras maternels et dans le port sûr de l'Église catholique.

Le plus grand nombre des ministres n'aiment pas à s'occuper de la question difficile de leur Église, de leur ministère, de leur mission, non plus que des églises dissidentes, qui les arrachent à leur facile et placide existence. Je crois même qu'ils n'aiment

pas non plus à approfondir les institutions catholiques : ils en ont peur; ils ont peur de la lumière et de la vérité; cela se conçoit.

Le luthéranisme, et surtout l'anglicanisme, avaient bien conservé en Allemagne, en Suède et en Angleterre, une hiérarchie ecclésiastique et même l'épiscopat; tandis que le calvinisme n'avait voulu, lui, que des consistoires mixtes et des compagnies de pasteurs. Les presbytériens ont encore avancé le fractionnement, puis les quakers, qui ont supprimé les ministres, puis M. Vinet, de Lausanne, qui a prêché l'individualisme religieux. Tout le monde s'est appelé l'*église*, les *églises*. Il y a eu ici, à Genève, indépendamment de l'Église nationale, l'église du Pré-Béni, de M. Malan, l'église mitigée de l'Oratoire, l'église de M. Lardon, l'église irwingienne, l'église mormoniste, l'église portiste, l'église luthérienne, l'église anglicane. Puis il y a eu les systèmes de l'église dogmatiste, de l'église invisible, de l'église multitude, de l'église arienne, rationaliste, incrédule.

Et voilà que le Plymouthisme ou Darbysme vient déclarer la guerre, au nom de la Bible et du Saint-Esprit, à toutes ces hiérarchies, et pousser le système protestant du libre examen jusqu'à ses dernières conséquences.

« A quoi bon des ministres protestants? »

Les frères de Plymouth sont une secte fort peu nombreuse qui a paru depuis quelques années dans l'Église d'Angleterre. Son fondateur est John Darby, issu d'une famille anglaise riche, avocat avant d'être ministre anglican. Plymouth, Londres, Exeter, Genève, Lausanne furent les premiers théâtres de son zèle. Il y a eu propagation successivement à Berne, Lyon, Bruxelles, dans l'Ardèche et même dans les Indes orientales. Les pensées mères de John Darby sont celles-ci : L'Église est dissoute jusqu'au prochain retour de Jésus-Christ; — tout pastorat doit être rejeté; — l'Église anglicane n'a pas de succession apostolique certaine; — il ne faut que des réunions « de petits groupes; » — le méthodisme wesleyen est faux; — la prophétie n'est pas seulement une preuve, elle est une lumière et une règle de la

foi et des mœurs; — le peuple juif a apostasié; — la papauté est l'apostasie ecclésiastique; — les Églises d'État, l'État sont l'apostasie civile; — l'apostasie est fatale et sans remède; — l'Église, à la mort des Apôtres, a apostasié; — le fait qu'il existe des croyants sur la terre ne fait pas l'Église (1); — la liberté de prêcher Jésus est possédée par tous les chrétiens; — tout individu qui refuse de prendre part aux *groupes* darbystes est schismatique; — le nationalisme, qui est la formule de la réformation du seizième siècle, a été un grand pas de plus dans l'apostasie; — les églises nationales sont de hideuses monstruosités; — les églises dissidentes nourrissent l'orgueil; l'homme, la chair, ses droits y sont constamment mis à la place du Saint-Esprit; — l'Église mère ne se relèvera jamais, Dieu l'a retranchée, il lui manque le lien apostolique; — le ministère n'est en principe qu'un fruit de l'esprit de ténèbres; — les croyants, voilà la sacrificature royale; — des pasteurs, des docteurs, c'est entraver l'Esprit; — La cène consiste à mettre sur une table une bouteille, quelques verres et du pain, et à chacun de s'administrer la communion; — l'Église, c'est l'assemblée des élus; — l'Église est indestructible; — l'Église est une; — l'Église est visible.

«Les publications de Darby (2), aussi fréquentes que ses excursions, répandirent bientôt sa doctrine hors de Lausanne. Elle alla troubler, pour quelque temps, à Genève, l'église dissidente du Bourg-de-Four, dont les pasteurs durent subir la plus humiliante proposition. Darby écrivit à l'un d'eux une longue lettre, par laquelle il le sommait de renoncer au titre et à la charge de pasteur, lui promettant, à cette condition, de le regarder comme un vrai pasteur, tenant de Dieu seul sa vocation et son poste; c'était dire : humiliez-vous, rentrez dans votre néant devant moi, et c'est moi qui vous relèverai; c'est bien là le langage d'un chef de secte! Cette crise d'invasion est enfin arrivée à son terme, laissant l'église du Bourg-de-Four raffermie sous la conduite de ses anciens pasteurs, mais diminuée

(1) L'Église d'après la parole, par Darby.
(2) Les frères de Plymouth, par Herzog.

d'une quarantaine de membres, qui ont tourné au darbysme. L'épidémie religieuse a pareillement ravagé, dans le canton de Vaud, bon nombre, si ce n'est même la plupart des congrégations dissidentes. Bien plus, les prédicateurs de Darby sont allés se poser dans un assez grand nombre de paroisses de l'église nationale, où il y avait un réveil religieux. Aussi peut-on entendre le cri plaintif de leurs pasteurs qui se voient ravir l'élite de leurs troupeaux. Les âmes qu'ils croyaient les plus avancées, ces âmes dont ils possédaient la confiance, n'ont pas plutôt écouté les discours de l'étranger, que leur ancien ami se voit accueilli par des airs d'orgueil et de défiance. Les pasteurs n'ont que trop à se plaindre de l'audace et de l'astuce de ces émissaires de Darby. Leur effronterie et leur jactance masquent pour l'ordinaire une honteuse ignorance du sens des Écritures; mais ils montrent une certaine connaissance de la lettre, et ils manient avec assez d'adresse le texte biblique. C'est par là qu'ils en imposent aux gens et leur jettent de la poudre aux yeux. »

Ce qui caractérise pratiquement le système ecclésiastique de Darby, c'est d'un côté la destruction de tout pastorat et le rétablissement d'une sorte d'apostolat; et, d'un autre côté, la détermination de la nature même de l'Église prise dans le Saint-Esprit.

Voici comment, dans la brochure intitulée : *Examen de quelques passages de la Parole*, il traite les ministres de Genève et autres lieux :

« Je n'ai jamais dit ni pensé un instant, et je n'ai guère besoin de le dire, que les Anciens nommés à Genève fussent des imposteurs; mais j'ai dit : « qui en imposent uniquement à ceux » qui les suivent. » Voici ce que j'ai voulu dire : qu'ils imposent leur autorité d'Ancien, sans être de véritables Anciens selon Dieu; que la prétention d'être Ancien, parce qu'on a été choisi et nommé, est une prétention fausse, qui ne trompe que ceux qui suivent les personnes qui prétendent l'être. J'avoue que je crois fausse cette prétention d'être Ancien. Les personnes, très-bons frères et hommes respectables sans doute, ne sont pas plus *Anciens*, pour avoir été nommés comme ils l'ont été, que le premier venu d'entre les habitants de Genève, et il est très-bon

qu'on le comprenne. On ne revêt pas l'autorité officielle dans l'Église, à son gré, et en s'entendant pour le faire. Si le mot que j'ai employé veut dire plus que cela, je le retire. Je n'ai aucun désir d'employer l'apparence même d'une insulte. L'ancien clergé avait l'excuse des préjugés héréditaires, le moderne n'a que de fausses prétentions. Voilà ma conviction, mais en l'exprimant de la manière la plus claire et la plus forte, et c'est ce que je désire faire, je désire aussi éviter tout ce qui peut blesser ; et si le mot a pu blesser la susceptibilité de qui que ce soit, je le retire, en lui demandant pardon de tout mon cœur.

» Mais vous, mes frères, qui vous êtes entendus avec d'autres qui vous suivent, pour vous donner ce titre, vous n'éviterez pas la discussion de la validité de ce que vous vous êtes donné. Nous vous demandons les preuves de votre autorité officielle, les pièces justificatives. Qui est-ce qui vous a nommés? Qui est-ce qui vous a autorisés à prendre ce titre? Qui a discerné vos qualités? D'où découle l'autorité à laquelle vous prétendez dans la maison de Dieu? Comment l'exerceriez-vous sur quelqu'un qui la contesterait? Lorsque les Paul, les Timothée (si cela a eu lieu dans son cas), et les Tite avaient établi avec autorité apostolique des Anciens dans les églises, en contestant l'autorité de ceux-ci, on contestait l'autorité apostolique qui les avait placés là. Et vous, qui vous a fait Anciens? A moins d'être révolutionnaire, l'autorité découle de l'autorité. Il en était ainsi dans l'Église. Christ a nommé des Apôtres. Les Apôtres ont nommé des Anciens. Qui est-ce qui vous a nommés? Qui est-ce qui vous a communiqué votre autorité? Vous savez, et vous ne pouvez nier que les Apôtres et leurs envoyés extraordinaires ont établi les Anciens au commencement. Vous demandez qu'on trouve « qu'il soit défendu à tout autre » est-ce ainsi qu'on s'attribue de l'autorité? Si le droit de nommer des fonctionnaires était exercé par le roi, dans un état dont il serait souverain, est-ce que chacun pourrait en nommer comme il voudrait, sur une petite portion des citoyens, parce qu'il n'y avait rien dans les lois, qui dirait que personne d'autre ne doit le faire? Est-ce qu'on écouterait un non-sens pareil? Eh bien, il est plus sérieux et plus mauvais de le faire dans les choses de Dieu. On n'oserait

pas dire, ni faire des choses semblables dans la société humaine. Hélas! on ose tout dans l'Église de Dieu.

» Avez-vous une véritable autorité de la part de Dieu sur son troupeau? Sinon vous êtes les chefs d'une secte. Vous n'êtes pas les Anciens du troupeau de Dieu; mais vous en portez le titre seulement de le part de ceux qui vous veulent. C'est absolument et exclusivement la volonté de l'homme qui est la source de votre autorité, sans elle vous ne prétendez pas l'exercer ni la posséder : dès qu'on ne la veut pas, elle est impuissante. En l'abandonnant, l'on n'abandonne que ce qu'on a créé soi-même. On dit que je cherche la succession apostolique; il n'en est rien. Je cherche l'existence de l'autorité qui vous a conféré la vôtre. Où est-elle? Vous me dites que l'institution subsiste. Où? dans la Parole, me dites-vous. — Il y avait des Anciens alors, sans doute; mais vous avez beau dire, vous n'êtes pas, vous, une institution. Qui est-ce qui vous a placés dans la position à laquelle vous prétendez? C'est là la question....

... » Prenez les systèmes national, indépendant, baptiste, wesleyen, l'église libre du canton de Vaud, le principe y est reconnu. Prenez la constitution de ce qui s'appelle l'*église évangélique à Genève*, là aussi la chose est aussi claire que possible. Elle « reconnaît la nécessité d'un ministère spécial, comme une institution de Dieu et un besoin permanent de l'église; en conséquence, *elle a* des Anciens et des Diacres. » Voilà *son* ministère. Est-ce que ces Anciens et ces Diacres forment le ministère d'un autre corps de chrétiens? Il est clair que non. La chose est encore plus limitée lorsqu'il est dit : « On distingue parmi eux (les Anciens) les ministres de la Parole, qui, préparés par de saintes études, sont plus spécialement appelés à l'enseignement et à la prédication. » Quelle différence y a-t-il entre cela et le clergé ailleurs? C'est une caste à part. Que cela subsiste longtemps en pratique, je ne le crois pas, parce que le principe d'un clergé est selon le cœur de l'homme, et on ne communiquera jamais à ces Anciens laïques l'autorité sur les âmes qu'on n'a pas à leur donner de la part de Dieu. C'est le principe que je combats. Je crois, en effet, et je le répète, que c'est nier l'autorité de Christ sur sa propre maison...

.... » Voyez sous quelles conditions je puis avoir part à l'union à Genève : il faut que j'accepte leur système d'Anciens, le choix populaire des autorités dans l'Église de Dieu par des majorités : pour ne pas répéter ce que j'ai dit sur la discipline et sur le clergé. Ce sont des conditions préalables. Si je crois ces choses contraires à la Parole, je dois fausser ma conscience ou ne pas en être. En France, il faut accepter un système de délégués, de synodes, d'inspection d'Église, de commission synodale, de votations par majorité, qui lient les Églises, d'une majorité proportionnelle en certains cas. Supposons que je croie le principe qui veut qu'on décide dans les choses de Dieu par des majorités, un principe absolument charnel, nécessaire dans les choses humaines ; mais une abomination dans l'Église, puisque l'Esprit doit y régner, et que deux hommes spirituels peuvent avoir raison contre une foule. Me voilà, si je n'accepte pas un principe qui, selon moi, nie l'autorité du Saint-Esprit, exclu de l'unité de ce qui est appelé l'Église de France. Il est impossible pour quelqu'un qui croit à l'Église et à son unité, et qui croit que le Saint-Esprit a quelque autorité dans l'Église de Dieu, d'accepter un système pareil. Et je prie le lecteur de remarquer ici comment la pratique tient de près à la doctrine, et comment ceux qui ignorent une doctrine peuvent agir avec beaucoup de sincérité en établissant une marche commune pour les chrétiens, sans se douter qu'ils touchent à des dogmes de la plus haute importance. Il n'y a pas de doctrine d'une importance plus grande, après les fondements éternels de la vérité posés, que l'unité de l'Église, et la présence et l'autorité du Saint-Esprit en elle ; c'est une doctrine vitale, pour ces jours-ci, dont on ne saurait guère exagérer l'importance. Or, il est évident qu'un système de délégations, de majorité de votes, de commission synodale, de règlement pour ne pas réélire immédiatement tous les membres de cette dernière, est une dénégation complète de l'autorité du Saint-Esprit, puis-je me joindre à ce qui m'engage dans un tel système? Encore est-ce selon la Parole ou un principe humain que des Églises aient des droits en vertu du nombre de leurs membres? Membre d'une Église n'est pas une idée scripturaire ; on est membre du corps de Christ. La doctrine de

l'Église, de l'unité du corps de Christ, manque, et on l'a remplacée par un système d'accord, dans les vues principales, et d'autorité synodale. »

Ces paroles sont curieuses; mais l'idée de l'absence de droit, de mission, d'autorité chez les pasteurs protestants fait son chemin d'une manière bien plus explicite jusqu'au milieu même des sectes anti-darbystes. Voilà que, sans s'en douter, une opinion théologique courant sur la pente darbyste, vient soutenir contre l'Église qu'avec les Apôtres ont disparu le don des miracles, l'assistance du Saint-Esprit, le droit d'enseigner et de gouverner l'Église; la tradition apostolique n'existe donc pas, la hiérarchie et le sacerdoce ne sont donc pas d'institution divine, l'Église n'est donc ni apostolique, ni visible..... Et ces adversaires passionnés et inhabiles du catholicisme ne s'aperçoivent pas qu'ils forgent au darbysme des armes contre eux-mêmes, sans ébranler le moins du monde l'apostolicité de l'Église catholique. Ils mourront tous à la peine. « Les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre la *Pierre* sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Église. »

Nous n'avons pas à voir ici comment l'Église catholique met à néant l'objection théologique et historique protestante; mais toujours est-il que voilà le pastorat protestant ébranlé, contesté et proclamé comme « contraire à la *Parole*, » et même comme « dangereux. » Et, ce qui est plus frappant, c'est que M. Darby ne se sert, pour battre en brèche le pastorat, que de la Bible et des caractères de l'Église qu'il y trouve à sa manière.

Qu'est-ce donc, s'il eût traité la question au point de vue du libre examen, comme la traitent les libres penseurs protestants genevois !

« Mais, disent-ils, si chaque homme ne doit point avoir d'intermédiaire entre lui et la Bible, pourquoi un pasteur?

» Mais si ce pasteur n'est ni plus ni moins que le simple chrétien, n'est-ce pas un intermédiaire illégitime et même dangereux?

» Mais si l'Église n'est qu'invisible, pourquoi encore des pasteurs visibles?

» Mais, ou ces pasteurs ont mission de Jésus-Christ, de tra-

duire, d'enseigner et d'interpréter sa Parole, ou ils ne l'ont pas.

» Mais s'ils n'ont pas cette mission, ils trompent, ou ils se trompent; ils usurpent et ils doivent s'éclipser.

» Mais s'ils ont cette mission, où sont leurs titres? Puis, que devient le libre examen privé? Puis encore comment se fait-il qu'ils se contredisent, qu'ils se combattent les uns les autres, même sur les points fondamentaux de la Parole du divin Maître?

» Mais ces pasteurs, ou ils sont infaillibles ou ils sont faillibles dans leur enseignement?

» Mais s'ils sont infaillibles, c'en est fait du libre examen?

» Mais s'ils sont faillibles, à quoi bon des ministres protestants?»

Que répondre à ces foudroyantes questions? Rien, absolument rien. Le coup de mort est porté par la logique, le presbytérianisme, la politique et le darbysme.

On dira : Mais en frappant le pastorat protestant, vous frappez aussi sur la hiérarchie catholique. Il n'est pas question en ce moment de la doctrine catholique, si facile à démontrer conséquente, rationnelle et apostolique; aujourd'hui nous ne sortons pas des sphères protestantes, et nous assistons à la lutte des météores fugitifs qui s'entrechoquent dans l'espace pour s'éteindre incessamment dans les ténèbres.

Aussi un homme de beaucoup d'esprit disait à Genève à la vue des inconséquences et des divisions du protestantisme : « Il n'y » a de protestants allant au prêche que ceux qui sont inconsé» quents avec le protestantisme. »

Et comme cette vérité saute aux yeux partout où on a supprimé les confessions de foi, comme à Genève, à Lausanne!

Et comme cette vérité deviendra palpable, si on conserve l'élection populaire des pasteurs à coups de majorité!

Et comme cette vérité sera saisissante, lorsqu'on renversera les églises nationales, « ces apostasies, ces hideuses monstruosités, » selon Darby!

Et comme cette vérité deviendra écrasante, lorsque les protestants, éclairés par la science, l'expérience et les ruines de la foi, lèveront le dernier voile qui leur laissera voir à nu « l'apostasie » où, selon M. Darby, les pasteurs les ont entraînés et perdus!

. . . .

Passions, faites silence; préjugés, taisez-vous; lumière, levez-vous; hommes, taisez-vous; Jésus Christ, parlez-nous :

Jésus leur dit : Et vous, qui dites-vous que je suis?

Simon-Pierre répondant, dit : Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant.

Et Jésus lui répondit : Tu es heureux, Simon, fils de Jean, car la chair ni le sang ne t'ont point révélé ceci, mais mon Père qui est dans les cieux.

Et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié aux cieux. (Math. XVI.)

. . . .

Et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec vous; IN ÆTERNUM.

L'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit point et qu'il ne le connaît pas; vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera auprès de vous et qu'il sera en vous. (Jean XIV.)

. . . .

Et Jésus s'approchant leur parla en disant : Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre.

Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à observer ce que je vous ai prescrit. Et voilà que je suis avec vous tous les jours, OMNIBUS DIEBUS, jusqu'à la consommation des siècles, USQUE AD CONSUMMATIONEM SŒCULI. (Mat. XXVIII.)

Et saint Paul : C'est lui qui a fait les uns Apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs, d'autres docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ. (Eph. IV, 11.)

Vous êtes de la cité des saints et de la maison de Dieu, comme un édifice bâti sur le fondement des Apôtres et des prophètes

dont Jésus-Christ est lui-même la principale pierre de l'angle. (Eph. II, XIX.)

Jésus-Christ est le chef du corps de l'Église. (Coloss. I, 18.)

Jésus-Christ est le chef de l'Église qui est son corps et dont il est aussi le Seigneur. (Eph. V, 23.)

Jésus-Christ a soin de l'Église, parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. (Eph. V, 29.)

Jésus-Christ a aimé l'Église jusqu'à se livrer lui-même pour elle. (Eph. V, 25.)

Nous avons été baptisés dans le même esprit, pour être un seul corps, soit Juifs, soit Gentils, soit esclaves ou libres. (1 Cor. XII, 13.)

C'est pour lui que vous faites partie de la construction de cet édifice, devenant la maison de Dieu par le Saint-Esprit. (Eph. II, 22.)

Soyez attentifs sur vous-mêmes et sur tout le troupeau dont le Saint-Esprit vous a établis évêques, afin de gouverner l'Église de Dieu qu'il a acquise par son sang. (Act. XX, 28.)

. . . .

M. Darby ne veut donc pas de pasteurs ni de pastorat; il ne veut ni d'églises dissidentes, ni d'églises invisibles. Tout cela, avec l'Église catholique et la papauté, bien entendu, sont « les œuvres du diable.... »

Qu'est-ce donc que l'église de M. Darby et M. Darby lui-même?

Hélas! une excentricité de plus, et voilà tout; un docteur de plus, « un apôtre de plus; des inconséquences de plus; » « un » opiniâtre de plus; un révolutionnaire religieux de plus, qui » dit : Ote-toi de là que je m'y mette; » « un anarchiste de » plus; » « un orgueilleux et dur sectaire de plus; » « un pro- » ducteur d'un sauvage individualisme de plus; » « un prédicateur » sans aucun genre de mérite littéraire ou oratoire de plus (1). »

Ces appréciations de la personne et du système de M. Darby sont sévères et dures; elles ne sont pas de moi; elles s'expli-

(1) M. le professeur Herzog.

quent assez sous la plume de ses adversaires. Cependant on ne peut nier qu'il n'y ait quelques belles pages sur l'Église dans les ouvrages de M. Darby. A côté de ses boutades contre le catholicisme, il a cependant considéré le côté spiritualiste de la doctrine de l'Église jusqu'à ce jour entièrement abaissé, surtout depuis les grandes tentatives de réunion de Bossuet et de Leibnitz.

Le système de M. Darby est inconséquent aussi ; il est vague, incomplet, par la raison que s'il voyait clair et qu'il fût logique, il serait catholique. L'Église n'est plus, hélas ! pour lui, que l'assemblée de ses petits *groupes* d'élus qui suivent les inspirations du Saint-Esprit. « Là, dit-il, où le Saint-Esprit est des-» cendu et où il demeure, là est la manifestation de l'Église, » tandis que son chef est assis à la droite du Père. » « L'Église, » qui est le corps de Christ, est formée en unité ici-bas sur la » terre, par le Saint-Esprit qui est descendu du ciel et qui se » manifeste par des dons dans ses membres. » « Ce qui reste des » rachetés rassemblés ici-bas où le Saint-Esprit consolateur de-» meure, forme toujours l'Église. » (1) Certes, les paroles suivantes seraient remarquables dans la bouche de M. Darby, si elles n'étaient une imitation décolorée des belles pages de Bossuet et de Mœhler.

« La première épître à Timothée nous fournit quelques pensées précieuses, dans une courte phrase (ch. III, 15) : « La maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité. » Ici, nous nous trouvons sur un terrain plus en rapport avec le caractère pratique de l'Église sur la terre ; elle est la maison de Dieu : c'est en elle que la vérité se trouve et pas ailleurs ; c'est elle seule qui la soutient dans le monde. Comprenons cette déclaration ; l'Église ne crée pas cette vérité, elle a été créée pour elle. Elle n'y ajoute aucune autorité ni aucun poids. La vérité est de Dieu avant que l'Église la reçoive, mais elle la possède. Elle existe en tant qu'elle, et elle seule la possède. Où la vérité se trouve-t-elle ailleurs que dans l'Église ? Nulle part ; ce serait nier la vérité et les voies de Dieu que de supposer la vérité ailleurs que là. La vérité ne peut être

(1) L'Église d'après la Parole, par M. Darby.

autre chose que ce que Dieu a dit, sa Parole. Elle est vérité indépendante de toute autorité de l'Église, de toute autre que celle de Dieu qui en est la source; mais là où est la vérité, en supposant un corps constitué par son moyen, là est l'Église, et l'Église qui la possède, et subsiste en la possédant, la manifeste, par là même, au monde. L'autorité de l'Église ne fait nullement que ce qu'elle annonce soit la vérité. La vérité à elle seule ne fait pas l'Église, c'est-à-dire, que le mot Église renferme d'autres idées. Un homme seul qui est dans la vérité n'est pas l'Église; mais l'assemblée *de Dieu* est distinguée par la possession de la vérité de Dieu. L'assemblée qui n'a pas la vérité comme condition de son existence, n'est pas l'assemblée de Dieu...

... » Celui qui aura appris cette vérité, aura la conscience que l'Église est une et ne peut être qu'une. Il aura la conscience qu'elle est à Christ et qu'elle ne peut être qu'à lui. Il aura la conscience qu'elle devrait manifester cette vérité, et rendre un témoignage constant et pratique qu'elle est à lui seul. La présence en elle du Saint-Esprit, qui réunit les membres en un seul corps, sera la force et la vie de ce témoignage; ce chemin sera le chemin de la foi, et le chemin de la foi sera le chemin des souffrances. Mais ce seront les souffrances de Christ pour son corps, afin que nous soyons glorifiés ensemble. »

Ce qui égare et satisfait M. Darby, c'est qu'il s'accroche à quelques vérités essentiellement catholiques : celle de l'Église corps de Jésus-Christ; celle de l'assistance du Saint-Esprit dans l'Église; celle de l'union des âmes avec la grâce et des opérations mystérieuses de Jésus-Christ sur ses disciples fidèles. Mais comme ces sublimes et magnifiques éléments de la vie surnaturelle, si ils étaient complètement compris et exposés, conduiraient à l'Église catholique, où ils résident dans toute leur splendeur, et d'où ils se répandent dans le monde pour l'éclairer et le sauver, M. Darby n'a ni la volonté, ni l'énergie, ni même la liberté d'esprit nécessaires pour franchir l'abîme qui sépare son protestantisme mystique et circonscrit du catholicisme; il prend quelques rayons qui lui suffisent pour se faire illusion et faire illusion à quelques autres; M. Darby a su apercevoir les inconséquences et les « monstruosités » du vieux protestantisme,

il s'est créé sa sphère isolée, il s'y complaît, s'y admire et s'y perd.

Ah! s'il savait méditer les magnifiques pages de Bossuet sur l'Église, sur l'Esprit-Saint dans l'Église et dans les âmes; s'il pouvait comprendre la belle exposition de la foi catholique dans la *Symbolique* de Mœhler, combien il verrait pâlir ses petites brochures, où ce qu'il y a de bon n'est que d'emprunt, et où ce qu'il y a de faux décolore même ce qu'il y a de bien. Je me borne à citer ici quelques lignes de l'illustre professeur de Munich :

« L'Église terrestre est la société des fidèles fondée par Jésus-Christ; société où, par un apostolat perpétuel et dirigé par l'Esprit saint, toutes les œuvres qu'a faites le céleste Rédempteur pendant sa vie mortelle sont continuées jusqu'à la fin des siècles, pour ramener tous les peuples dans la voie du salut et pour les réconcilier avec Dieu.

» Jésus-Christ, pour continuer son ouvrage, a donc établi une société humaine, sensible, qu'on peut consulter, entendre, voir et toucher; bien plus, l'incarnation du Verbe exigeait que l'Église fût visible et tombât sous les sens.

» Si le Fils du Très-Haut était descendu dans le cœur de l'homme sans prendre la figure de l'esclave, sans paraître sous une forme corporelle, on concevrait qu'il eût fondé une Église invisible, purement intérieure. Mais le Verbe s'étant fait chair, parla à ses disciples un langage extérieur et sensible : pour regagner l'homme au royaume des cieux, il voulut souffrir et agir comme l'homme. Ainsi le moyen par lui choisi pour dissiper les ténèbres, répond parfaitement à la méthode d'enseignement que réclament nos besoins et la dualité de notre nature. Enlevé aux regards des hommes, le Sauveur dut encore agir dans le monde et pour le monde. Sa doctrine devait continuer de prendre une forme visible; elle devait être confiée à des envoyés parlant et enseignant d'une manière ordinaire; l'homme enfin devait parler à l'homme pour lui apporter la parole de Dieu.

Et comme, dans ce monde, tout ce qui se produit de grand n'éclôt et ne se développe que dans l'association, Jésus-Christ

posa les fondements d'une société; puis sa divine parole et l'amour incessant qui en découle unissant ses fidèles, un secret penchant excité dans leurs cœurs correspondit à l'établissement fondé par le Seigneur. Ainsi se forma parmi les siens une alliance intime et vivante; ainsi l'on put dire : Là sont les disciples du Sauveur; là est son Église, où il continue de vivre, où son esprit agit continuellement, où retentit à jamais la parole qu'il a prononcée.

» Considérée sous ce point de vue, l'Église est donc Jésus-Christ se renouvelant sans cesse, reparaissant continuellement sous une forme humaine; *c'est l'incarnation permanente du Fils de Dieu.*

» Il suit de là que l'Église, pour être composée d'hommes, n'est pas une institution purement humaine. Comme, en Jésus-Christ, la divinité et l'humanité, bien que distinctes entre elles, n'en sont pas moins étroitement unies; de même, dans son Église, *le Sauveur est continué selon tout ce qu'il est.* L'Église, sa manifestation permanente, est divine et humaine tout à la fois; elle est l'unité de ces deux attributs. C'est le Médiateur qui, caché sous des formes humaines, continue d'agir en elle; donc elle a nécessairement un côté divin et un côté humain. Unies par des liens intimes, ces deux natures, si ce mot peut nous être permis, se pénètrent l'une l'autre et se communiquent respectivement leurs prérogatives....

... » C'est ainsi que la doctrine catholique sur l'Église saisit à la fois le cœur et la raison de l'homme; c'est ainsi qu'elle ennoblit et agrandit toutes ses facultés. Mais ce n'est pas tout : elle est clairement enseignée dans l'Écriture sainte.

» Le divin Maître prononça ces paroles dans la dernière cène : « Je ne prie pas pour eux seulement, *mais encore pour ceux qui doivent croire en moi par leur parole*, afin que tous ensemble ils ne soient qu'un. Comme vous êtes en moi, mon Père, et comme je suis en vous, que de même ils soient un en nous, *afin que le monde croie que vous m'avez envoyé...* Je suis en eux et vous êtes en moi, pour qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que c'est vous qui m'avez envoyé. » Quelle plénitude de pensée et de sentiments! Le Seigneur du monde de-

mande l'unité pour tous ceux qui croiront en lui, et il ne trouve le type de cette unité que dans les rapports du Père et du Fils. *Qu'ils soient un en nous!* c'est-à-dire : « L'unité de mes fidèles est d'une nature si élevée qu'elle ne peut découler que d'un principe divin, de la même foi, du même amour, de la même espérance, toutes vertus qui ont Dieu même pour auteur. Et comme cette unité repose sur un fondement divin, elle doit avoir des effets surnaturels; par elle, le monde doit reconnaître la haute mission du Fils de Dieu. Il faut donc que cette unité soit visible, tombant sous les sens; il faut qu'elle se manifeste par la profession de la même doctrine, par la participation au même culte, par les rapports extérieurs des disciples entre eux : autrement elle ne prouverait point la divine mission du Sauveur. Ainsi l'unité entre tous les membres de l'Église témoigne en faveur du Christ, comme l'ouvrage en faveur de l'ouvrier.

» Dans la même prière, le Seigneur se sert de termes plus forts encore; il dit : « Et la gloire que vous m'avez donnée, je la leur ai donnée, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. Je suis en eux et vous en moi, pour qu'ils soient consommés dans l'unité, et que le monde connaisse que vous m'avez envoyé et que vous les avez aimés comme vous m'avez aimé. » C'est comme si le divin Sauveur avait dit : La haute mission que vous m'avez donnée, à moi qui suis avec vous dans l'union la plus étroite (*moi en vous*), je la leur ai transmise en entrant aussi avec eux dans un commerce vivant (*moi en eux*), pour qu'ils arrivent à l'unité. Et par là *le monde reconnaîtra que vous m'avez envoyé et que vous les avez aimés comme vous m'aimez* : l'unité parfaite de mes disciples, l'unité dans leurs actions, dans leurs désirs, dans leurs pensées, sera pour le monde un signe que j'ai agi par votre toute-puissance, car une telle merveille doit avoir pour auteur Celui qui tient les cœurs dans sa main; elle montrera aussi qu'ils sont votre peuple, votre peuple élu, auquel vous vous êtes manifesté par amour, comme vous m'avez envoyé par amour. Ainsi parle le Seigneur.

» Quand saint Paul établit les rapports de l'ancienne et de la nouvelle alliance; lorsque, parcourant les diverses phases de la révélation, il déroule à nos yeux le plan du suprême Ordonna-

teur dans l'éducation du genre humain, vous êtes frappé d'étonnement et d'admiration. Mais sa philosophie, s'il est permis d'ainsi parler, ses spéculations sur la société en général et sur l'Église en particulier, ne sont ni moins profondes, ni moins sublimes. Lorsqu'il montre l'individu plein de misère et ne complétant son être que dans la société; quand il fait voir le même esprit pénétrant les éléments les plus divers et ne faisant qu'un même corps de tous les fidèles (1 Cor., XII), ses divins oracles commandent et entraînent l'assentiment de la raison. Et combien s'élève sa pensée lorsqu'il pose la base vivante sur laquelle repose tout l'édifice (Ephes., IV, 16)! ses paroles semblent porter dans nos cœurs la force infinie qui a produit l'Église. En Jésus-Christ, toute différence nationale au point de vue religieux disparaît (Ephes., IV, 4); de deux peuples il n'a fait qu'un peuple; il a brisé en sa chair le mur de séparation et détruit l'inimitié qui les divisait. Par lui, tous ont accès auprès du Père : comme ils sont un en Jésus-Christ, de même ils ne sont entre eux qu'un corps, qu'un esprit (Ephes., IV, 4). Tout nous le crie : *Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, qu'un baptême*, *il n'y a qu'un Dieu, Père de tous* (Ephes., IV, 5 et 6). Tous, nous devons arriver à l'unité d'une même foi, d'une même connaissance du Fils de Dieu, hors de cette unité, nous sommes faibles comme des enfants, nous flottons à tout vent de doctrine (Ibid. 13 et 14).

... » Apprenez donc une fois, ô protestants, à mesurer la grandeur des abus que vous nous reprochez sur la grandeur de vos propres égarements. Voilà le terrain sur lequel les deux églises se rencontreront un jour et se donneront la main. Dans le sentiment de notre faute commune, nous devons nous écrier et les uns et les autres : « Nous avons tous manqué, l'Église seule ne peut faillir; nous avons tous péché, l'Église seule est pure de toute souillure. » Cependant l'indicible douleur de la blessure nous reste, et si quelque chose pouvait l'adoucir, ce serait le sentiment que cette plaie est devenue un exutoire par lequel s'est écoulé tout ce que l'homme avait apporté d'impur dans l'Église. Pour elle, elle reste éternellement sans tache. »

CONVENTION

ENTRE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX ET SA MAJESTÉ FRANÇOIS-JOSEPH Ier, EMPEREUR D'AUTRICHE. (*)

Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité.

Art. I. — La religion catholique-apostolique-romaine sera toujours conservée en parfait état dans toute l'étendue de l'empire d'Autriche et dans tous les États qui le composent, avec tous les droits et toutes les prérogatives dont elle doit jouir en vertu de l'ordre établi de Dieu et des lois canoniques.

Art. II. — Le Pontife romain ayant, de droit divin, dans toute l'étendue de l'Église, la primauté d'honneur et de juridiction,

(*) Nous donnons intégralement le Concordat conclu entre le Souverain Pontife Pie IX et S. M. l'Empereur d'Autriche. Ce document n'est pas seulement d'une très-haute importance pour les Etats soumis au sceptre de l'Empereur François-Joseph, mais il aura aussi une immense portée dans tous les autres Etats de la chrétienté. Sans doute les dispositions du Concordat avec l'Autriche ne sont pas toutes applicables à tous les pays; mais il y a dans ce grand événement la manifestation des voies à suivre pour arranger les affaires ecclésiastiques, c'est-à-dire recours sincère à Rome et volonté droite de respecter les droits et la liberté de l'Église catholique. Le Pape n'a demandé aucun sacrifice des droits du souverain temporel, il maintient seulement ceux de l'égalité, et il fait les concessions compatibles avec le bien de la religion, le salut des âmes et la gloire de Dieu.

la communication mutuelle, en ce qui touche les choses spirituelles et les affaires ecclésiastiques des évêques, du clergé, du peuple, avec le Saint-Siége, ne sera soumise à aucune nécessité d'obtenir le *placet royal*, mais elle sera entièrement libre.

Art. III. — Les Archevêques ou Évêques et tous les Ordinaires des lieux communiqueront librement, pour l'exercice de leur charge pastorale, avec le clergé et le peuple de leurs diocèses respectifs. De même, ils publieront librement leurs instructions et ordonnances sur les choses ecclésiastiques.

Art. IV. — Les Archevêques et Évêques auront aussi toute liberté d'exercer pour le gouvernement de leurs diocèses tous les droits qui leur appartiennent en vertu des déclarations et dispositions des sacrés canons, conformément à la discipline présente de l'Église approuvée par le Saint-Siége, et principalement les droits :

a) De constituer comme vicaires, conseillers, aides de leur administration, les ecclésiastiques, quels qu'ils soient, qu'ils jugeront propres à remplir ces fonctions ;

b) D'élever à l'état clérical et de promouvoir aux ordres sacrés, en se conformant aux sacrés canons, tous ceux qu'ils jugeront nécessaires ou utiles à leurs diocèses, et aussi de repousser de la réception des ordres tous ceux qu'ils en jugeront indignes;

c) De créer des bénéfices mineurs, et après s'être entendus avec Sa Majesté Impériale, surtout pour la fixation d'un revenu convenable, d'instituer, de réunir ou de diviser des paroisses;

d) De prescrire des prières publiques ou d'autres œuvres pieuses, lorsque le bien de l'Église, ou de l'État, ou du peuple le demandera ; de désigner des lieux de supplication et de pèlerinage et de règler les funérailles et toutes les autres fonctions sacrées, en se conformant en toutes choses aux prescriptions canoniques ;

e) De convoquer et de célébrer, en se conformant aux sacrés canons, des conciles provinciaux et des synodes diocésains, et d'en publier les actes.

Art. V. — L'instruction de toute la jeunesse catholique, dans toutes les écoles tant publiques que privées, sera conforme à la

doctrine de la religion catholique. Les Évêques, selon le devoir de leur charge pastorale, dirigeront l'éducation religieuse de la jeunesse dans tous les établissements d'instruction publics ou privés, et ils veilleront avec la plus grande vigilance à ce que rien, dans aucun enseignement, ne soit contraire à la religion catholique ou à l'honnêteté des mœurs.

Art. VI. — Personne ne pourra, dans aucun établissement public ou privé, enseigner la théologie, le catéchisme ou la doctrine religieuse, sans en avoir reçu la mission ou l'autorisation de l'Évêque diocésain, qui pourra la révoquer dès qu'il lui paraîtra opportun de le faire. Les professeurs publics de théologie et les maîtres de catéchisme, après que l'Évêque aura prononcé sur la foi, la science et la piété des candidats, seront choisis parmi ceux auxquels il se déclarera prêt à conférer la mission et l'autorité d'enseigner. Là où les Évêques ont coutume de charger quelques-uns des professeurs de la Faculté de théologie de l'enseignement des élèves de leurs séminaires, lesdits professeurs ne pourront être pris que parmi ceux que l'Évêque aura jugés plus dignes que les autres de remplir cette charge. Pour les examens de ceux qui aspirent au grade de docteur en théologie ou de docteur en droit canon, l'Évêque diocésain nommera la moitié des examinateurs parmi les docteurs en théologie ou en droit canon.

Art. VII. — Dans les gymnases et dans toutes les écoles appelées moyennes (établissements d'instruction secondaire), destinés à la jeunesse catholique, on ne nommera pour professeurs ou pour maîtres que des catholiques, et les choses y seront réglées de manière à ce que tout tende, suivant la nature de l'enseignement donné, à graver dans les cœurs la loi de la vie chrétienne. Les Évêques, après en avoir conféré entre eux, détermineront quels livres doivent être employés dans les écoles pour l'enseignement religieux. Quant au choix des maîtres de religion pour les gymnases publics et les écoles moyennes, les choses qui ont été sagement réglées à ce sujet demeureront en vigueur.

Art. VIII. — Tous les maîtres d'écoles élémentaires destinées

à des catholiques seront soumis à l'inspection ecclésiastique. Sa Majesté impériale nommera les inspecteurs des écoles diocésaines parmi les hommes que l'Évêque diocésain aura proposés. S'il arrivait que dans ces écoles il ne fût pas suffisamment pourvu à l'instruction religieuse, l'Évêque aurait toute liberté de désigner un ecclésiastique pour enseigner le catéchisme aux enfants. Pour remplir la charge de surveiller les enfants, il faut une foi pure et une conduite irréprochable. Quiconque déviera du droit chemin sera écarté.

Art. IX. — Les Archevêques ou Évêques et tous les Ordinainaires des lieux exerceront en toute liberté le droit qui leur appartient de flétrir de leurs censures les livres dangereux pour la religion ou les bonnes mœurs, et de détourner les fidèles de la lecture de ces ouvrages. De son côté, le gouvernement veillera à ce que de pareils livres ne se propagent pas dans l'Empire, et il prendra pour cela des mesures convenables.

Art. X. — Toutes les causes ecclésiastiques, et spécialement celles qui ont rapport à la foi, aux sacrements, aux fonctions saintes, aux devoirs et aux droits qui dérivent du ministère sacré, relevant uniquement du for de l'Église, c'est le juge ecclésiastique qui doit en connaître. Le juge ecclésiastique connaîtra pareillement des causes relatives aux mariages, conformément aux sacrés canons et surtout aux dérets du Concile de Trente; le juge civil ne connaîtra que des effets civils du mariage. Quant aux fiançailles, l'autorité ecclésiastique jugera du fait de leur existence et des effets qui peuvent empêcher le mariage, en obsèrvant ce qui est établi par le même Concile de Trente et par les lettres apostoliques *Auctorem fidei.*

Art. XI. — Les Évêques auront toute liberté d'infliger les peines portées par les sacrés canons, ou autres qu'ils jugeront convenables, aux clercs qui ne porteraient pas un costume clérical décent, conforme à leur ordre et à leur dignité, ou qui, d'une manière quelconque, seraient dignes de blâme, et de les enfermer dans des monastères, dans des séminaires ou dans d'autres lieux à ce destinés. Les évêques ne pourront nullement être empêchés de frapper de censures les fidèles, quels qu'ils puissent

être, qui transgresseraient les lois ecclésiastiques ou les canons.

Art. XII. — Le juge ecclésiastique connaîtra du droit de patronage : néanmoins, le Saint-Siége consent, quand il s'agira de patronage laïque, que les tribunaux civils puissent prononcer sur la succession de ce même patronage, qu'il s'agisse de discussions entre les patrons vrais et supposés, ou entre des ecclésiastiques désignés par ces mêmes patrons.

Art. XIII. — Vu les circonstances du temps, Sa Sainteté consent que les juges séculiers connaissent des causes civiles des clercs, des contrats, par exemple, des dettes, des héritages, et les jugent.

Art. XIV. — Pour la même raison, le Saint-Siége ne s'oppose pas à ce que les causes des ecclésiastiques pour crimes ou délits, qui sont punis par les lois de l'Empire, soient déférées au juge civil, à charge pour celui-ci d'avertir et d'informer l'Évêque sans aucun retard. En outre, dans l'arrestation du coupable, on mettra toutes les formes que le respect pour la condition cléricale exige. Si une sentence de mort ou d'emprisonnement de plus de cinq ans est prononcée contre un ecclésiastique, les actes judiciaires seront, dans tous les cas, communiqués à l'Évêque, qui aura la faculté d'entendre le condamné autant qu'il sera nécessaire, afin de pouvoir décider de la peine ecclésiastique qui doit lui être infligée. La même chose aura lieu, sur la demande de l'Évêque, si une peine moindre est prononcée. Les clercs subiront toujours la peine d'emprisonnement dans des lieux séparés des séculiers. S'ils ont été condamnés simplement pour délits ou contravention, ils seront enfermés dans un monastère ou dans une autre maison ecclésiastique.

Dans la disposition de cet article ne sont nullement comprises les causes majeures sur lesquelles a prononcé le saint Concile de Trente. *Sess.* 24, *ch.* 5 *de Reform.* Le très Saint-Père et S. M. Impériale, si besoin est, pourvoiront à la manière de les traiter.

Art. XV. — Pour l'honneur de la maison de Dieu, qui est le Rois des rois et le Seigneur des seigneurs, l'immunité des temples sera respectée autant que la sécurité publique et les exigences de la justice le permettront.

Art. XVI. — L'auguste Empereur ne souffrira pas que l'Église catholique, sa foi, sa liturgie, ses institutions soient outragées ni en paroles, ni par des actes, ni par des écrits; il ne souffrira pas non plus que les Évêques ou les prêtres soient en aucune manière empêchés dans l'exercice de leur charge, surtout en ce qui touche ce qu'ils auront à faire pour la défense et la conservation de la doctrine, de la foi ou des mœurs. De plus, si besoin est, il prêtera main forte pour que les jugements des Évêques contre les clercs oublieux de leurs devoirs, reçoivent leur exécution.

Désirant en outre que, conformément aux commandements divins, l'honneur dû aux ministres sacrés soit toujours gardé, il ne permettra rien qui soit de nature à leur attirer le déshonneur ou le mépris; loin de là, il ordonnera à tous les fonctionnaires de l'Empire de rendre, en toute occasion, aux Archevêques et Évêques et au clergé, l'honneur et le repect dus à leur dignité.

Art. XVII. — Les séminaires épiscopaux seront conservés; et lorsque leur dotation ne suffira pas pour atteindre pleinement la fin à laquelle ils doivent servir selon l'intention du Concile de Trente, on fera en sorte de l'augmenter d'une manière convenable. Les Évêques diocésains les gouverneront et les administreront dans la plénitude et la liberté de leur droit, suivant les règles des saints canons. Ils nommeront donc les supérieurs, professeurs et maîtres de ces séminaires, et ils les changeront toutes les fois qu'ils le jugeront nécessaire ou utile. Ils recevront, pour être élevés dans ces établissements, des jeunes gens et des enfants selon que, devant Dieu, ils le croiront avantageux à leurs diocèses. Ceux qui auront fait leurs études dans ces séminaires pourront être admis à suivre les cours de tout autre établissement, après examen préalable, et de concourir, s'ils remplissent les autres conditions requises, pour toute espèce de chaires hors du séminaire.

Art. XVIII. — Le Saint-Siége, usant du droit qui lui est propre, érigera de nouveaux diocèses et leur assignera de nouvelles circonscriptions lorsque le bien des fidèles le demandera. Lors,

toutefois, que le cas se présentera, il s'entendra avec le gouvernement impérial (*cum Gubernio imperiali consilia tenebit*).

Art. XIX. — Sa Majesté Impériale, dans le choix des Évêques, qu'en vertu du privilége apostolique à elle dévolu par ses prédécesseurs, elle présente ou qu'elle nomme pour être institués canoniquement par le Saint-Siége, prendra désormais les avis des Évêques, et particulièrement de ceux de la province.

Art. XX. — Les Métropolitains et les Évêques, avant de prendre le gouvernement de leurs églises, prêteront devant Sa Majesté Impériale le serment de fidélité dont la teneur suit : « *Ego juro et promitto ad Sancta Dei Evangelia, sicut decet Episcopum, obedientiam et fidelitatem Cæsareæ, Regiæ Maiestati et Successoribus suis : juro item et promitto, me nullam communicationem habiturum, nullique consilio interfuturum quod tranquillitati publicæ noceat; nullamque suspectam unionem, neque intra, neque extra Imperii limites conservaturum, atque si publicum aliquod periculum imminere resciverim, me ad illud avertendum nihil omissurum.* »

Art. XXI. — Dans toutes les parties de l'empire, il sera libre aux Archevêques, aux Évêques et à tous les ecclésiastiques, de disposer de ce qu'ils laisseront au moment de leur mort; ils suivront à cet égard les saints canons, dont les dispositions devront être également observées avec soin par les héritiers légitimes appelés à succéder par *intestat*. Dans l'un et l'autre cas, cependant, sont exceptés les ornements des Évêques diocésains et les habits pontificaux, qui devront être considérés comme faisant partie de la mense épiscopale et passeront à ce titre aux Évêques successeurs. C'est ce qui sera également observé pour les livres partout où l'usage l'a ainsi établi.

Art. XXII. — Dans toutes les églises métropolitaines ou archiépiscopales et dans les évêchés suffragants, Sa Sainteté conférera la première dignité, à moins qu'elle ne soit de patronage laïque privé, auquel cas ce sera la seconde. Sa Majesté continuera à nommer aux autres dignités et prébendes canoniales, excepté toujours celles qui sont de la libre collation épiscopale ou qui relèvent d'un droit de patronage légitimement acquis. Pour

chanoines de ces églises, on ne prendra que des prêtres qui aient les qualités prescrites généralement par les saints canons et qui se soient distingués dans leur ministère pour le salut des âmes, ou dans la conduite des affaires ecclésiastiques, ou dans l'enseignement des sciences sacrées. On ne s'arrêtera plus, en outre, à la nécessité des quartiers de noblesse ou de titres nobiliaires, sauf toutefois les conditions qui seraient exprimées dans les actes de fondation. La louable coutume de donner un canonicat à la suite d'un concours public, sera conservée avec soin partout où elle est en vigueur.

Art. XXIII. — Dans les églises métropolitaines et épiscopales où il n'y a pas de chanoine pénitencier ni de théologal, et dans les collégiales qui n'ont pas de chanoine théologal, selon les prescriptions du Concile de Trente (*Sess.* 5, *cap.* 1 et *Sess.* 24, *cap.* 8 *de Reform.*), on en établira dès qu'il sera possible, et les Évêques leur conféreront ces prébendes en suivant les règles tracées par le même Concile et les décrets pontificaux relatifs à la matière.

Art. XXIV. — Toutes les paroisses seront pourvues à la suite d'un concours public ouvert et en suivant les prescriptions du Concile de Trente. Pour les paroisses de patronage ecclésiastique, les patrons présenteront un des trois sujets que l'Évêque aura proposés dans la forme ci-dessus.

Art. XXV. — Sa Sainteté, pour donner à Sa Majesté Apostolique François-Joseph, empereur et roi, un témoignage de sa bienveillance spéciale, lui accorde, à lui et à ses successeurs catholiques à l'Empire, la faculté de nommer à tous les canonicats et paroisses soumis au droit de patronage résultant du *fonds de religion ou d'étude*, à charge toutefois d'élire un des trois que l'Évêque aura jugés les plus dignes à la suite d'un concours public.

Art. XXVI. — On augmentera aussitôt que possible la dotation des paroisses qui n'ont pas de quoi subvenir aux nécessités qui résultent des temps et des lieux, et l'on pourvoira aux besoins des paroisses catholiques du rit oriental comme de celles du rit latin. Du reste, ces dispositions ne concernent pas les égli-

ses paroissiales soumises à un droit de patronage ecclésiastique ou laïque canoniquement acquis, les besoins de ces paroisses regardant leurs patrons respectifs. Que si les patrons ne satisfont pas pleinement aux obligations que leur impose la loi ecclésiastique, et surtout quand la dotation faite au curé est prise sur le *fonds de religion*, on devra y pourvoir en tenant compte de ce qu'exige l'état des choses.

Art. XXVII. — Comme le droit sur les biens ecclésiastiques dérive de l'institution canonique, tous ceux qui auront été nommés ou présentés pour des bénéfices quelconques, grands ou petits, ne pourront prendre l'administration des biens temporels y annexés qu'en vertu de l'institution canonique. En outre, dans la possession des églises cathédrales et des biens qui en dépendent, on observera exactement ce que prescrivent les règles données par les canons, et surtout celles du Pontifical et du Cérémonial romains, tout usage ou coutume contraire étant aboli.

Art. XXVIII. — Les Réguliers qui, d'après les constitutions de leur Ordre, sont soumis à des supérieurs-généraux résidant près le Siége Apostolique, seront gouvernés par ces mêmes supérieurs selon la règle tracée par les Constitutions, sauf toutefois l'autorité des Évêques, ainsi que le veulent les dispositions canoniques, et particulièrement les décrets du Concile de Trente. Ainsi, les supérieurs-généraux communiqueront librement avec leurs subordonnés en tout ce qui concerne leur charge; ils exerceront librement aussi leur droit de visite sur leurs inférieurs. Du reste, les Réguliers observeront sans nul empêchement les règles de leur ordre, institut ou congrégation, et ils admettront des sujets au noviciat et à la profession religieuse, en se conformant aux prescriptions du Saint-Siége.

Toutes ces dispositions seront également observées au sujet des religieuses, autant qu'elles leur seront applicables.

Il sera libre aux Archevêques ou Évêques d'établir canoniquement, dans leurs diocèse, des ordres ou des Congrégations religieuses; ils donneront cependant communication au gouvernement de leurs intentions à cet égard.

Art. XXIX. — L'Église jouira de son droit d'acquérir librement de nouveaux biens, à tout titre légitime; la propriété de ce qu'elle possède en ce moment ou qu'elle acquerra par la suite lui sera solennellement assurée d'une manière inviolable. Et quant aux anciennes ou aux nouvelles fondations ecclésiastiques, elles ne pourront être réunies ou supprimées sans l'intervention de l'autorité du Siége Apostolique, sauf les droits accordés aux Évêques par le saint Concile de Trente.

Art. XXX. — L'administration des biens ecclésiastiques appartiendra à ceux à qui elle doit appartenir d'après les canons. Toutefois, tenant compte des subsides que l'auguste empereur veut bien fournir dès à présent et à l'avenir sur le trésor public, ces mêmes biens ne pourront être vendus ni grevés d'une manière notable, que du consentement soit du Saint-Siége et de Sa Majesté Impériale, soit de ceux auxquels ils auront jugé convenable de confier l'examen de ces questions.

Art. XXXI. — Les biens qui constituent les fonds dits de religion et d'études font partie par leur origine de la propriété ecclésiastique; ils seront administrés au nom de l'Église, sous l'inspection des Évêques qui exerceront ce droit dans la forme dont le Saint-Siége conviendra avec Sa Majesté Impériale.

Les revenus du fonds de religion, jusqu'à ce que d'un commun accord entre le siége apostolique et le gouvernement impérial ce fonds soit divisé en dotations ecclésiastiques stables, seront employés à l'entretien du culte divin, des églises, des séminaires et de tout ce qui tient au ministère ecclésiastique. Sa Majesté continuera à fournir, comme elle l'a fait gracieusement jusqu'à présent, les suppléments nécessaires, et même, si les circonstances le permettent, elle donnera pour tout cela des subsides plus considérables. Pareillement, les revenus du fonds d'études seront uniquement employés à l'instruction catholique, selon la pieuse intention des fondateurs.

Art. XXXII. — Les fruits des bénéfices vacants, selon l'usage reçu jusqu'à ce jour, seront joints au fonds de religion, et Sa Majesté y joint aussi *proprio motu* les revenus des évêchés et des abbayes séculaires, vacants en Hongrie et dans les territoires

annexés à ce royaume, revenus dont ses prédécesseurs sur le trône de Hongrie ont eu depuis de longs siècles la paisible jouissance. Dans les provinces de l'Empire où le fonds de religion n'existe pas, des commissions mixtes seront établies pour chaque diocèse pendant le temps de la vacance; ces commissions administreront, dans la forme et selon les règles dont le Saint-Siége conviendra avec Sa Majesté Impériale, les biens de la mense épiscopale et de tous les bénéfices.

Art. XXXIII. — Les vicissitudes des temps ont été cause que dans presque tout l'Empire d'Autriche, les dîmes ecclésiastiques ont été abolies par la loi civile, et les circonstances sont telles qu'il n'est pas possible de les rétablir dans tout l'Empire. C'est pourquoi, sur les instances de Sa Majesté et dans l'intérêt de la tranquillité publique, qui importe tant à la religion, Sa Sainteté permet et décide que, sauf le droit d'exiger les dîmes là où ce droit existe de fait, dans les autres lieux, à la place de ces dîmes et à titre de compensation, le gouvernement impérial assignera des dotations soit en biens fonds et stables, soit en rentes sur l'État, lesquelles seront attribuées à tous et chacun de ceux qui jouissaient du droit d'exiger les dîmes. De même S. M. Impériale déclare que ces dotations, telles qu'elles seront fixées, seront tenues et perçues à titre onéreux et en vertu du même droit que les dîmes dont elles sont destinées à tenir la place.

Art. XXXIV. — Tout ce qui, du reste, concerne les personnes et les choses ecclésiastiques, et qui n'a pas été mentionné dans les articles précédents, sera réglé et administré d'après la doctrine de l'Église et d'après la discipline maintenant en vigueur, et approuvée par le Saint-Siége.

Art. XXXV. — Par l'effet de cette convention solennelle, les lois, règlements et décrets portés jusqu'à ce jour, en quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, dans l'empire d'Autriche et dans chacun des États dont il se compose, seront tenus pour abrogés dans toutes celles de leurs dispositions qui lui sont contraires, et désormais cette convention sera en vigueur à perpétuité, comme loi de l'État, dans toutes les parties de l'empire. Chacune des parties contractantes s'engage, en son nom et au

nom de ses successeurs, à observer fidèlement tous et chacun des points convenus entre elles. S'il survenait par la suite quelque difficulté, Sa Sainteté et Sa Majesté impériale s'entendront réciproquement pour la résoudre à l'amiable.

Art. XXXVI. — L'échange des ratifications de la présente convention se fera dans les deux mois à partir de la date mise à la fin de ces articles, ou plus tôt, s'il est possible.

En foi de quoi les plénipotentiaires susdits ont signé la présente convention et y ont apposé chacun leur sceau.

Donné à Vienne, le dix-huit août de l'an de la Rédemption dix-huit cent cinquante-cinq.

JOSEPH OTHMAR DE RAUSCHER,
M. P., Archevêque de Vienne.
(L. S.)

MICHEL CARD. VIALE PRELA,
M. P.
(L. S.)

LETTRE

De M. Pictet de Rochemont à M. le professeur de La Rive.

Le chanoine Cottolengo et le chanoine Anglesio.

Il existe à Turin une *Providence* qui fait l'étonnement et l'admiration des protestants eux-mêmes. Elle est dirigée par M. le chanoine Anglesio, qui a succédé à l'illustre chanoine Cottolengo, son fondateur. Nous croyons faire une œuvre de foi et de zèle en appelant l'attention sur cette œuvre merveilleuse de charité catholique, si heureusement continuée de nos jours. Nous nous bornons, pour le moment, à extraire de la *Bibliothèque universelle de Genève* une lettre fort curieuse, écrite en 1840 et 1841, et qui a d'autant plus d'intérêt, qu'elle a été adressée, par M. Pictet de Rochemont, à M. le professeur de La Rive, deux hommes considérables de l'ancienne aristocratie de Genève.

Il y a dans la ville de Turin un hôpital qui offre un exemple très-extraordinaire de ce que peut faire le zèle d'un seul homme, soutenu par une foi et une ardeur de charité sans bornes.

Un pauvre chanoine, du nom de Cottolengo, ayant 1800 fr. de rente pour toute fortune, les consacra, il y a dix ans, à établir six lits pour de pauvres malades sans asile.

Son œuvre attira l'intérêt de quelques personnes. Peu à peu il l'étendit; la charité privée vint à son aide; il acheta un bâtiment, un terrain, construisit une salle pour ses pauvres; puis, augmentant graduellement son établissement à mesure que la bienfaisance publique s'y intéressait davantage, il est arrivé aujourd'hui à donner asile, secours et protection à plus de mille malheureux abandonnés, étrangers ou nationaux, qui, presque tous, sans lui, seraient demeurés sans ressources.

Le seul titre que demande le pieux fondateur de cet établissement à ceux qu'il y admet, c'est de n'avoir aucun asile, aucun secours, aucun autre moyen d'existence; c'est d'être, en un mot, complètement abandonnés par leurs semblables; c'est alors qu'il les accueille et les console. — Ne lui demandez pas quels sont ses règlements. Il n'a qu'une règle : recevoir tous ceux qui souffrent et qui s'adressent à lui. — Ses ressources, ses moyens, ses revenus, c'est la charité privée. Ce sont des aumônes, des legs, des dons anonymes. Il ne demande jamais rien, ne sollicite directement aucun secours, ne fait aucun appel à la charité, et cependant jusqu'à présent elle ne lui a jamais fait défaut.

Lorsqu'il n'a plus le sou, dit-il, ce qui lui arrive souvent, il prie Dieu de lui envoyer des secours, et jusqu'à présent les secours sont arrivés.

Sans doute, il est vrai que tous les moyens humains que peuvent fournir le dévouement le plus actif et la surveillance la plus continuelle sont employés par l'infatigable chanoine. De plus, un grand nombre d'ouvriers et de gens de métier, stimulés par l'exemple de cette charité sans bornes, travaillent pour lui gratuitement. Ses fournisseurs lui font des crédits; les entrepreneurs font des avances; mais il finit toujours par les payer, et il compte pour cela avec une imperturbable foi sur les secours d'en haut. Et je suis disposé à croire qu'il lui arrive quelquefois effectivement des secours de haut lieu.

La circonstance, au reste, qui m'explique le mieux comment un pareil établissement peut cheminer, c'est qu'il est desservi

par un grand nombre de Sœurs de la Charité, qui y sont entièrement consacrées. Un des plus habiles médecins de Turin en a l'inspection médicale; et l'on a enseigné à un certain nombre d'entre les Sœurs la pratique de la petite chirurgie, comme de saigner, de placer les appareils, etc.

A mesure que les malheureux sont remis sur pied, ou qu'on peut leur procurer des moyens de travail, ils sont remplacés par de nouveaux survenants; et le médecin nous disait que lorsqu'un pauvre qui devait quitter l'établissement n'avait pas des vêtements assez bons, il était arrivé souvent que le directeur lui donnait les siens propres, ne conservant pour lui que sa soutane de prêtre.

Sans doute, Monsieur, un pareil établissement ne peut se justifier en économie politique. Malthus ne l'eût pas conseillé, un gouvernement ne peut pas l'encourager ouvertement, et l'on n'oserait pas en conseiller l'imitation ailleurs : ces choses-là ne sont pas du domaine du raisonnement. Quant à nous, nous n'admettons pas la possibilité du succès sans des commissions, des comités, des règlements stricts, des souscriptions régulières, un fonds capital, une réserve et une comptabilité en partie double, etc., et nous avons raison, sans doute, de procéder ainsi. Mais il faut avouer qu'il y a néanmoins quelque chose de bien touchant et de bien profondément religieux dans cette foi sans bornes qui calcule peu les moyens humains, qui compte avant tout sur le secours d'en haut; qui va droit au but de la charité, le soulagement de ses semblables, sans trop calculer d'avance les moyens, et qui en définitive atteint ce but, à travers des difficultés qui paraissent au premier coup d'œil devoir être insurmontables. N'est-ce pas véritablement le type de cette foi qui soulève les montagnes?

A côté de cette charité si peu calculatrice, si dévouée, la plupart de nos établissements de charité légale n'offrent-ils pas quelque chose d'un peu froid, d'un peu compassé, voir même d'un peu sec? — Pour y être soulagé, il faut commencer par souffrir dans de certaines circonstances; il faut que la souffrance puisse entrer dans un certain cadre qui a tout prévu d'avance. Tel établissement ne reçoit d'orphelin que s'il n'a plus ni

père ni mère; mais s'il a le malheur d'avoir encore l'un ou l'autre, lors même qu'il ne peut en recevoir aucune espèce de secours, l'orphelin est repoussé! — Telle autre institution ne peut secourir qu'une certaine catégorie de misères. Il faut commencer par prouver sa nationalité, ou par prouver qu'on n'est pas tombé dans le dénuement par sa faute, ou bien que ce n'est pas tel autre établissement qui doit vous empêcher de mourir de faim. — Je ne nie point que ces précautions ne soient de nature à prévenir beaucoup d'abus; mais, poussées à l'excès, ne doivent-elles pas tendre aussi à dénaturer un peu la vraie charité, à lui ôter une partie de son caractère compatissant et onctueux, pour lui substituer les formes arides de la charité officielle, et les froides lenteurs des bienfaits conférés avec toutes les formalités administratives?

Entre ces deux extrêmes de la charité imprudente à force d'abandon, ou desséchée à force de régularité, il y aurait sans doute un sage milieu à garder. Mais convenons, cependant, que l'extrême du vénérable chanoine Cottolengo est le plus conforme à l'esprit de la charité chrétienne prise dans sa plus haute acception. Ne consiste-t-elle pas effectivement à commencer par soulager les douleurs de nos semblables, sans trop minutieusement nous enquérir de leurs circonstances, ou de leur plus ou moins de culpabilité, et sans les faire passer à travers la filière trop rigoureuse d'une enquête préalable et détaillée.....

Dans un article du mois de juillet dernier (1), nous avons donné quelques détails sur l'établissement fondé à Turin par le chanoine Cottolengo. On nous communique sur cet homme remarquable de nouveaux et de plus amples renseignements, d'où nous prenons la liberté d'extraire ce qui suit pour nos lecteurs.

Ce récit est empreint d'un caractère de naïveté qui étonnera peut-être; mais cette naïveté même, qui rappelle le style des légendes, n'est pas sans quelque charme; aussi, quoiqu'il eût

(1) Bibl. Univ., nouvelle série, juillet 1840 (vol. 28) : Sur les établissements de charité de Turin, etc.

été facile d'habiller cette correspondance d'un style plus à la mode, nous avons préféré lui laisser sa couleur.

Le chanoine Cottolengo paraît être âgé d'une cinquantaine d'années; c'est un homme de la plus grande simplicité, et dont l'extérieur n'a rien de remarquable. Ses manières sont douces et familières; son langage est si éloigné de la recherche et de la prétention, que l'on peut même y trouver quelque chose de trop peu relevé, car il ne parle jamais le pur italien, mais seulement le piémontais, qui est une espèce de patois et le dialecte du peuple. Sa conversation est ordinairement assaisonnée de quelques plaisanteries; et malgré le sérieux de ses occupations, il se laisse facilement aller au penchant naturel qui le porte à l'enjouement.

Fils d'un pauvre cultivateur, il a reçu le jour dans un village du Piémont, que l'on nomme Bra. Après avoir terminé son cours d'études théologiques et reçu la consécration sacerdotale, il fut agrégé à la communauté des chanoines du *Corpus Domini* : c'est ainsi que l'on appelle à Turin une congrégation de six prêtres, qui desservent une des paroisses les plus populeuses et les plus pauvres de la cité. Quelques-uns de ces chanoines, en me parlant de M. Cottolengo, leur collègue, m'ont dit qu'ils avaient toujours vénéré en lui toutes les vertus d'un saint, l'humilité la plus vraie, la foi la plus vive, l'amour le plus constant de la retraite et de l'oraison, surtout la charité la plus ardente; mais ils avouaient en même temps que son apparente simplicité les avait longtemps empêchés de soupçonner en lui ce prodigieux talent d'administration qu'il développe aujourd'hui à la tête d'un établissement si vaste et si difficile à gouverner.

Voici comment la Providence ménagea une occasion, qui mit au grand jour ce trésor caché. En 1829, il y avait à Turin, sur la paroisse du *Corpus Domini,* une pauvre femme d'origine lyonnaise, qui fut atteinte d'une pleurésie au moment où elle était près d'accoucher. Cette complication faisant craindre pour ses jours, un des chanoines (je ne saurais dire précisément si c'était M. Cottolengo) se hâta de lui porter les secours qu'une religion céleste tient toujours en réserve pour les infortunes de tout genre. A la vue de l'état de dénûment complet où se trouvait la malade, il fait les démarches nécessaires pour lui procurer une

place gratuite dans les hospices, et obtient un billet d'entrée pour l'hôpital Saint-Jean. Mais aussitôt qu'elle y est arrivée, le médecin d'inspection déclare qu'elle ne saurait y être reçue, vu qu'elle est enceinte, et il donne aussitôt l'ordre de la conduire à la Maternité. Ici, nouvelles difficultés : les règlements s'opposent à son admission, parce qu'elle est atteinte d'une maladie aiguë; de telle manière que cette malheureuse créature, après avoir été péniblement transportée d'une extrémité de la ville à l'autre, fut ramenée sur son grabat, où elle ne survécut que quelques heures à la fatigue et aux angoisses qu'elle avait éprouvées. On chercha vainement à sauver la vie à son enfant; il avait expiré avant sa mère.

Les vénérables chanoines, vivement affligés de ce double malheur, et désirant en prévenir le retour, louèrent quelques chambres, dans lesquelles ils retiraient et faisaient soigner les malades qui, pour une raison quelconque, ne pouvaient être admis dans les hospices publics.

Mais l'année suivante (1830) les progrès du choléra ayant inspiré de sérieuses craintes, le gouvernement, par mesure de précaution sanitaire, ordonna de fermer cette maison. Il ne vous sera pas difficile d'imaginer ce qu'il en devait coûter au cœur du chanoine Cottolengo d'abandonner ainsi ses chers malades, qui semblaient également repoussés de tout le monde. Après de pénible réflexions, il adopta un projet que lui suggéra sa charité, quoique ce projet parût devoir être désavoué par la prudence humaine. Ce fut de se mettre hors des atteintes de la police, en louant hors d'une des portes de la ville une maisonnette, où il transféra sans bruit son petit hôpital, qu'il nomma si heureusement à cette époque *la petite maison de la Providence.* Les décurions urbains fermèrent les yeux sur cette ruse et respectèrent le nouvel asile ouvert à l'infortune. Aussitôt que la crainte du choléra fut éloignée, M. Cottolengo, dont le cœur brûlait de cette charité qui est plus étendue que les rivages des mers, ne trouva plus d'obstacle au libre exercice de son zèle. Comme le nombre de ses malades augmentait, il se vit obligé d'étendre de jour en jour le local qui leur servait de refuge. C'est ainsi qu'il loua bientôt une seconde maison contiguë à la première, ensuite une

troisième et une quatrième; enfin il acheta du terrain, sur lequel il fit élever un nouvel édifice, destiné à réunir les divers bâtiments et à régulariser le plan primitif. C'était comme un incendie qui envahissait tout ce qu'il touchait. Et aujourd'hui, à une époque si rapprochée de sa naissance, cet établissement, qui ressemble à une petite ville, sert d'habitation à plus de quinze cents personnes indigentes qui n'ont besoin d'aucun autre titre d'admission que de n'en avoir aucun pour les autres hospices de la capitale.

Ainsi une vaste salle est consacrée à recevoir les petits enfants malades, dont un très-grand nombre, dans les classes pauvres de la ville, périt, comme vous le savez, faute de recevoir les soins qui seraient nécessaires à un âge aussi tendre et à une complexion aussi délicate. Un asile est également ouvert aux vieillards indigents qui ne peuvent en aucune manière pourvoir à leur subsistance. Je me rappelle y avoir vu une femme âgée de cent quinze ans. Un corps de bâtiment séparé est destiné aux épileptiques; les murs et les parquets de ces appartements sont garnis de matelas. Un nouveau bâtiment, avec un petit clos, vient d'être exclusivement consacré aux malheureuses victimes d'une infâme passion, lorsque la religion est parvenue à les tirer de ce profond abîme. La classe la plus nombreuse est celle des jeunes orphelins abandonnés sans ressourses, et qui courraient de si grands risques au milieu de la corruption d'une capitale. Là, ils ne sont pas mis seulement à l'abri du danger, mais ils se créent un avenir, ils reçoivent les principes d'une solide instruction religieuse, ils se forment à quelque métier ou à quelque art mécanique; et s'ils montrent plus d'aptitude ou d'intelligence, ils apprennent à fond la doctrine chrétienne, la grammaire, les éléments de l'écriture et du calcul, pour devenir des maîtres d'école qui sont plus tard distribués dans les paroisses de campagne. On y voit encore une fort belle école de sourds-muets. Lorsque je la visitai, en 1836, elle se composait d'une soixantaine d'élèves des deux sexes, appartenant tous à une classe trop indigente pour pouvoir payer la rétribution qui est exigée dans l'autre école tenue dans la ville. Elle est dirigée par un maître

habile qui, quoique sourd-muet, possède plusieurs langues et a mis au jour un petit ouvrage.

N'attendez pas de moi une énumération détaillée de tous les genres de misères qui se trouvent dans cette fourmilière, d'où aucune infortune n'est exclue; car l'on m'écrit que depuis mon départ de Turin, cet établissement a pris un développement si considérable, que je ne le reconnaîtrais plus. On bâtit toujours avec une nouvelle activité, et en ce moment on termine une aile qui contiendra une centaine de lits. On ne peut vraiment prévoir quelles seront les bornes où s'arrêtera ce zèle infatigable.

On trouve dans la maison tout ce qui est nécessaire à l'entretien de ceux qui l'habitent : la pharmacie, le four, la boucherie, la buanderie, etc. On y élève même des animaux domestiques, afin d'obtenir la plus stricte économie et de ne pas dérober un seul denier à la charité.

Tout est propre et commode dans ce vaste établissement; mais comme vous pouvez bien le penser, il n'y a rien de riche et de recherché, on n'y voit point ce luxe que nous admirons dans les hospices de nos grandes villes. Il ne forme point non plus un ensemble régulier; c'est plutôt un groupe de maisons autrefois isolées, qui ont été agrandies, réparées, et qui maintenant se lient par des corps de bâtiments nouvellement élevés. On lit sur la porte d'entrée cette inscription en grandes lettres : *Petite maison de la Providence.* L'église seule fait exception à la règle commune de la simplicité : je me rappelle qu'elle était décorée avec autant de goût que d'élégance. Le sanctuaire était pavé en marbre, et la sacristie pourvue de magnifiques ornements. On m'écrit que depuis mon départ, elle a été considérablement agrandie, et a reçu de nouveaux embellissements.

Pour le seconder dans les détails infinis de son zèle, le chanoine Cottolengo a sous sa direction des Sœurs de la Charité, qui partagent son esprit de zèle et d'activité. Elles ont à leur charge tout le matériel de cet immense ménage; elles soignent, en outre, les malades, les vieillards, les enfants, les imbéciles, etc. Et comme si tant de travaux ne suffisaient pas à leur infatigable sollicitude, elles visitent les indigents et leur portent des secours à domicile, s'employant surtout à passer la nuit auprès

des ouvriers malades, qui le plus souvent gisent sans secours sur leur grabat.

Aux Sœurs de la Charité se joignent des infirmiers et des hommes de toutes les classes qui, frappés des prodiges qu'ils voient s'opérer sous leurs yeux, ont fait don à l'établissement de leur fortune, et sont venus supplier le chanoine de leur permettre de se dévouer avec lui au service des malades, à l'éducation des orphelins, etc.

Mais ce qui paraît le plus surprenant, c'est de voir que l'âme de ce vaste corps, le chef de cette petite république si difficile à régir, et où néanmoins tout se passe avec un ordre parfait, est, si nous en devons croire l'œil de la chair, un homme qui n'est remarquable que par sa pauvreté et sa simplicité, un homme qui n'a jamais fréquenté le monde, jamais voyagé, jamais lu les savantes théories de nos économistes, jamais eu la moindre prétention en fait de science administrative; un homme qui n'a d'autre politique qu'une charité à laquelle la prudence même ne saurait mettre des bornes, d'autre système qu'une confiance illimitée en Dieu, d'autre maxime que celle de l'Apôtre : « *La charité de Jésus-Christ nous presse.* » Ah! c'est ici que la froide incrédulité de notre âge doit déposer son scepticisme et s'écrier qu'elle a rencontré le doigt de Dieu!

On ne saurait revenir de son étonnement en voyant le bon chanoine, seul et sans aucun secours humain, diriger depuis dix ans cette machine si compliquée, sans jamais avoir éprouvé le moindre découragement. On dirait qu'il porte partout avec lui l'allégresse et le contentement; on ne l'appelle que du nom de *père;* aussitôt qu'il paraît, tous, jeunes et vieux, se précipitent vers lui et se disputent sa main qu'ils appliquent à leurs lèvres. Pour lui, il leur sourit avec tendresse, il les caresse tous et ne leur parle que de la bonté de Dieu à notre égard et de l'amour que nous devons avoir pour lui.

Ce saint homme est tellement persuadé qu'il n'est que l'instrument de Dieu dans toutes les merveilles qui s'opèrent sous ses mains, que ce serait à ses yeux attenter à la gloire du Tout-Puissant, que de lui en attribuer la moindre partie. Aussi il se fâche sérieusement quand il entend donner à son établissement

un autre nom que celui de *Maison de la Providence*. Comme il arrive néanmoins que, par mégarde, et sans égard pour sa susceptibilité, on adresse des malades à l'*hospice du chanoine Cottolengo*, alors, malgré la compassion que ne peut manquer de lui inspirer l'infortune, on remarque sur son visage un air de dépit; puis il répond sèchement qu'il ne sait ce que c'est que l'hospice du chanoine Cottolengo; qu'il connaît bien à la vérité un chanoine de ce nom, mais que c'est un pauvre homme sous tous les rapports, qui ne possède pas un liard, et qui certainement n'est pas en position de tenir des hospices; et, sans autre forme de procès, il déchire le billet.

Lorsqu'un étranger, qui désire visiter l'établissement, a le malheur de s'adresser au chanoine, celui-ci lui répond : « Croyez, » mon cher, qu'il n'y a rien à voir ici; on vous a trompé; certes, » Turin ne manque pas de gens oisifs qui aiment à se jouer des » étrangers en les faisant promener inutilement; » et en disant ces mots il leur ferme la porte au nez. C'est pourquoi les mieux avisés épient le temps de son absence pour s'introduire dans l'établissement; et si quelque étranger, après avoir franchi le seuil de la porte, le rencontre dans l'intérieur de la maison, et cherche à l'aborder en lui faisant quelqu'un de ces compliments que la politesse met toujours dans la bouche, cet homme admirable s'empresse de lui dire qu'il n'est pour rien dans tout ce qui se passe dans cette maison; il raconte avec la plus candide naïveté qu'il ne possède rien en ce monde, puisque son père, qui n'est qu'un pauvre paysan, plante les choux à Bra; il ajoute que jamais il n'eût pu suivre les études ecclésiastiques, si des personnes charitables, qu'il nomme, ne se fussent chargées des frais de son éducation. Puis rendant gloire à Dieu de tout le bien qui se fait dans l'établissement, et parlant avec effusion de cœur de la confiance que nous devons avoir en la Providence divine, il termine ordinairement en relevant les défauts de son caractère, avec une simplicité qui ne peut laisser aucun doute sur la droiture de ses intentions. Si l'on veut insister, il s'en tire avec quelques plaisanteries de son goût.

Une simplicité si étrange dans notre siècle donne quelquefois lieu à de plaisantes scènes. Il passe à Turin peu d'étrangers

adonnés à l'administration des œuvres de la charité publique, qui ne se montrent désireux de causer sur cette matière avec le chanoine Cottolengo, dont ils ont tant entendu parler. Mais quel désappointement, lorsqu'ils voient cet homme extraordinaire accueillir avec la plus froide indifférence les démonstrations d'estime qu'on lui prodigue, écouter d'un air distrait les plus séduisantes théories des modernes économistes, et surtout lorsqu'ils l'entendent répondre à leur brillante érudition, qu'il n'est qu'un ignorant, qu'il n'a fait que de très-minces études, qu'il n'est point au niveau de ces belles connaissances, que toute sa science consiste à mettre en Dieu sa confiance, etc.

D'après ce que je viens de vous dire, il vous est facile de juger avec quel soin cet homme de Dieu fuit les applaudissements, et combien il redoute cette réputation que l'on regarde trop généralement comme le fondement de la prospérité des œuvres publiques. C'est un curieux spectacle que de le voir lutter contre la gloire, qui, selon la pensée d'un philosophe païen, a le bizarre caprice de poursuivre ceux qui la fuient, tandis qu'elle fuit ceux qui la poursuivent.

Il y avait peu de temps que la *Maison de la Providence* était fondée, lorsqu'une personne charitable lui laissa en mourant une somme assez considérable. Comme l'établissement n'était point legalement reconnu, il fallait, pour recueillir le legs, obtenir d'abord l'autorisation du gouvernement. A cet effet, le chanoine présenta une requête au roi. Au bout de quelques jours, deux écuyers de Sa Majesté se présentent à l'hospice; ils demandent à parler au chanoine. Aussitôt que celui-ci parut, les officiers lui annoncent qu'ils ont à lui communiquer les ordres du roi, et lui ordonnent préalablement de rassembler toute sa communauté. A ces mots le chanoine frissonne, il se rappelle les mesures prises à l'occasion du choléra; il craint que sa requête n'ait éveillé la vigilance de la police, et que tout cet appareil ne se termine par l'obliger à clore définitivement sa maison. Cependant il obéit, convoque ses malades en maudissant secrètement son imprudence, et jetant des regards attendris sur ceux qu'il croit voir pour la dernière fois. Mais quelle n'est pas sa surprise, lorsqu'il entend la lecture du billet royal dont les

officiers étaient porteurs! Il y était dit que le roi, ayant été informé du zèle admirable que le chanoine Cottolengo montrait pour le soulagement des malheureux, ainsi que du bon ordre qui régnait dans sa maison, approuvait ce nouvel hospice et lui accordait le privilége de recevoir à l'avenir des legs et des donations de tout genre. Pour donner, en outre, au fondateur de ce précieux établissement, un gage de son estime et de sa reconnaissance, il le créait chevalier de l'ordre de Saint-Maurice. C'était piquer au vif la vertu chérie de l'abbé Cottolengo; aussi sa résistance présenta-t-elle une scène fort amusante pour les spectateurs. Il ne put pas même bégayer quelques mots, tant il était ému; et lorsque l'écuyer, pour accomplir son message, se mit en devoir d'attacher la décoration à l'habit du nouveau chevalier, celui-ci recula aussitôt pour s'en défendre; et, quoique l'officier le poursuivit vivement, ce ne fut que lorsqu'il l'eut ainsi conduit jusqu'à l'extrémité de la salle et comme collé à la muraille, qu'il put exécuter les ordres de son souverain.

Quelques années plus tard, en 1835, si je ne me trompe, un voyageur français ayant visité en détail la Petite maison de la Providence, et, de retour à Paris, ayant fait un rapport exact de tout ce qu'il avait vu, le comité pour le prix Monthyon décerna au fondateur de cet établissement une médaille d'or, qui fut adressée directement au roi, en le priant de vouloir bien la faire parvenir à sa destination. Le roi, qui se trouvait alors à son château de plaisance de Racconia, fut flatté d'un tel procédé, et envoya aussitôt la médaille à son fils aîné le duc de Savoie, le chargeant d'en être lui-même le porteur. Le jeune duc, qui était alors à Montcalier, s'empressa d'obéir; il monte à cheval, se dirige vers Turin en compagnie de son gouverneur, et se rend à la Petite maison de la Providence. Il trouve le chanoine interdit et confus d'une visite si inattendue. Pour le rassurer, il lui parle de la bienveillance du roi et du message qu'il est venu remplir. Mais M. Cottolengo ne peut revenir de son embarras; il balbutie quelques mots, comme s'il voulait faire des excuses; puis, avec la plus familière indiscrétion, il prend la main du duc, et lui conte l'histoire accoutumée de son éducation, lui parlant de la pauvreté de sa famille, de l'obscurité de son origine,

ne justifiant que trop ce qu'il disait de la simplicité de ses habitudes par son langage, qui était le dialecte dont se servent les pauvres gens. Le jeune duc, peu habitué à de semblables procédés, avait peine à s'empêcher de rire. Après avoir remis la médaille, il visita l'hospice, et se retira en donnant au chanoine de nouveaux témoignages de sa satisfaction.

Le thème favori des prédications de notre chanoine, comme vous pouvez l'imaginer, c'est la confiance en Dieu; il en parle avec une ardeur ravissante, qu'il a le secret de communiquer à ses auditeurs. Dans l'intimité de ses entretiens particuliers, il cite des faits de son expérience personnelle qui justifient la confiance aveugle qui ne l'abandonne jamais. En voici un entre autres :

Un jour il se rend sur le marché pour renouveler sa modique provision de vin; il fait le prix d'une pièce, et quand il veut la payer, il s'aperçoit qu'il n'a plus, pour toute ressource, qu'une très-faible somme, fort inférieure au prix convenu. Il revient en pensant avec douleur à ses chers malades, et élevant les yeux vers celui qui n'a qu'à ouvrir la main pour combler de bénédictions tout ce qui a vie. Mais voilà qu'en arrivant chez lui il trouve la cour encombrée par des voitures chargées de vin. Il s'informe; on lui apprend que tout cela est destiné à la Petite maison de la Providence. Il demande, en bénissant le ciel, quel est l'auteur d'un don qui arrive si à propos; on lui apprend que c'est une personne charitable qui désire rester inconnue.

Je ne puis terminer sans citer encore un trait qui révèle tout le caractère de cet homme de Dieu. M. Cottolengo avait reçu une invitation de se rendre à la Cour; il y va; le roi l'accueille avec son affabilité et sa bienveillance ordinaires, ensuite il lui fait quelques questions :

« Monsieur le chanoine, combien y a-t-il de malheureux dans » la Petite maison de la Providence? — Sire, je n'en sais rien, » répond le chanoine avec bonhomie; je ne perds pas mon temps » à les compter; je tâche seulement de donner mes soins à tous » ceux qui se présentent. Au reste, Celui qui les nourrit les con- » naît assez. — Eh bien! je saurais vous dire exactement quel » est leur nombre : hier, il y en avait sept cent soixante-sept.

» — Oh! sire, vous me surprenez; je n'aurais jamais cru qu'il » y eût des espions jusque dans cette pauvre maison. — Il me » semble, » ajoute le roi en reprenant le ton sérieux que la réplique du chanoine lui avait fait perdre, « il me semble que vous » avez adopté un mauvais genre d'administration; vous entassez » dans votre hospice un nombre d'infirmes qui va toujours crois- » sant, sans jamais songer à l'avenir. Un jour viendra où vous » leur manquerez; et alors, dépourvus de toutes ressources, ils » seront cent fois plus malheureux que si jamais ils n'eussent » été tirés de leurs familles. A mon avis, il serait beaucoup plus » sage de vous borner à un certain nombre d'admissions, et en » même temps de capitaliser quelques sommes, dont les reve- » nus pourraient suffire à l'entretien de l'établissement. De cette » manière, vous assureriez aux infortunés présents et à venir un » secours qui ne pourrait leur manquer. — Comme si, répond » le chanoine avec un petit mouvement de compassion, comme » si la Providence, qui nourrit et soulage les malheureux, devait » mourir! D'ailleurs, vous verrez que celui qui me succédera » n'aura pas de peine à faire des choses plus surprenantes en- » core. — Dites-le moi franchement, mon cher chanoine, votre » hospice n'étant que très-imparfaitement organisé, il doit arri- » ver souvent que l'on manque chez vous du nécessaire. — Que » voulez-vous, sire? ces braves gens sont assez patients pour se » contenter de nos petits services. — Mais, lorsque vous êtes » dans la détresse, vous devez vous rappeler que je suis disposé » à faire en votre faveur tout ce qui me sera possible. Ainsi par- » lez-moi ouvertement : vous manque-t-il quelque chose? — Je » vous remercie, Sire, il ne nous manque rien... » Puis, après un instant de réflexion et d'hésitation : « Il y a une chose qui » me fait encore de la peine. Lorsqu'on nous apporte quelque » manœuvre qui a un membre cassé, les chirurgiens se hâtent » de dire qu'il faut le couper, sans songer que souvent ils ôtent » ainsi le gagne-pain à une famille tout entière. J'ai entendu dire » que l'on pourrait quelquefois prévenir de telles amputations » par l'usage des eaux thermales; c'est pourquoi je désirerais en » former un établissement artificiel, comme l'on fait à Paris. — » Vous ne pensez donc point aux difficultés d'un tel projet? Ne

» vaudrait-il pas mieux envoyer vos malades aux bains d'Acqui?
» — Cela nous serait absolument impossible, à cause des énor-
» mes dépenses que nécessiteraient le transport et le traitement
» hors de la maison. — Eh bien, si vous avez quelqu'un dans ce
» cas, vous pouvez l'envoyer en mon nom, je me charge des frais.»

Le chanoine remercia, et profitant largement de la permission du roi, dès le lendemain il envoya à Acqui tous les malades auxquels les bains pouvaient être de quelque utilité.

J'ai rapporté cet entretien à peu près textuellement, comme il m'a été raconté en 1836, par un des plus intimes amis du chanoine Cottolengo.

Après cela, si vous venez me demander où ce nouveau Vincent de Paul prend ces trésors inépuisables qu'il distribue avec tant de prodigalité, je vous répondrai que c'est là un problème indéchiffrable. Et personne ne pourra vous répondre autre chose, sinon qu'il semble puiser dans les trésors de la Providence; tant il est vrai de dire que la confiance en Dieu est assez puissante pour remuer les montagnes! A la vue d'un tel dévouement et d'un tel héroïsme, il n'est pas un cœur qui ne soit ému, pas une bourse dont les cordons ne se délient spontanément; et le denier de la veuve venant se joindre aux offrandes des princes, il en résulte ces sommes incalculables qui ne font que passer par les mains de la charité pour aller se perdre dans le sein des pauvres. Le roi donne chaque année cinq mille aunes de toile; c'est un modique secours au milieu de tant de besoins. Tous les jours on fait au chanoine des cadeaux de bijoux, de joyaux, de pierres précieuses, qui sont aussitôt vendus avantageusement pour la bonne œuvre. D'ailleurs, les amis qui l'observent de plus près ne peuvent trouver des termes pour dépeindre les vertus qu'ils admirent en lui. Après avoir consacré tous les instants de sa journée aux soins temporels et spirituels des malades, il réserve, à l'exemple du divin Maître, la plus grande partie de la nuit pour l'oraison. Son domestique m'a assuré qu'il lui arrivait souvent de n'avoir pas la peine le matin de faire le lit de son maître, car celui-ci passait assez souvent une grande partie de la nuit en prière, et se contentait de quelques heures de repos qu'il prenait sur un canapé. Il pratique si rigoureusement l'ab-

stinence, que depuis deux ans il ne mange plus de viande et ne boit plus de vin. En un mot, cet homme admirable nous rappelle les vertus du premier âge du christianisme. Oui, c'est là un des élus que le Dieu de l'immortelle charité semble avoir marqués de son sceau ; il se sert de lui comme d'un instrument de sa miséricorde, pour apaiser la faim et la soif de l'indigent, pour couvrir la nudité du pauvre, pour soulager la douleur de l'infirme; et à la fin des temps il s'en servira comme d'un instrument de gloire pour se rendre à lui-même un éclatant et bien touchant hommage, en couronnant ses propres dons dans ceux qu'il daigne appeler ses fils bien-aimés.

MARIE ET LE PLAN DIVIN.

Par M. NICOLAS.

L'illustre auteur des *Études sur le Christianisme*, M. Nicolas, nous autorise à publier d'avance dans les *Annales* la préface et deux chapitres de l'ouvrage qu'il va mettre au jour : « Marie et le plan divin. » La place nous manque aujourd'hui pour donner ces deux admirables chapitres; nous ne pouvons offrir à nos lecteurs que la préface, qui leur fera juger de l'importance du nouvel ouvrage de M. Nicolas.

Il est un assez grand nombre d'esprits de ce temps, n'ayant pas abjuré le Christianisme, qui professant de l'éloignement pour le culte de la Très-Sainte Vierge, ne veulent voir en lui qu'une dévotion parasite, et s'émeuvent du développement qui lui est donné, comme d'un abus attentatoire à l'honneur de Jésus-Christ, à la gloire de Dieu, et, ce qu'ils n'ajoutent pas toujours, mais ce qu'ils pensent, à la dignité de l'homme.

Le culte de la Très-Sainte Vierge a eu à compter de tout temps avec de tels esprits, et de tout temps aussi deux témoigna-

ges l'ont relevé de leur censure : le témoignage des multitudes, en qui respire la nature humaine, et le témoignage des hommes de génie, en qui elle resplendit.

L'un de ceux-ci, parlant d'eux, disait : « Ils voudraient éta-
» blir une secrète jalousie entre Dieu et la créature, à cause de
» l'honneur que nous rendons à Marie. Gens peu versés dans
» l'Écriture, esprits grossiers et pesants dans leur prétendue
» subtilité (1). »

Il pouvait appartenir à Bossuet de qualifier aussi sévèrement les censeurs du culte de la Sainte Vierge qui, de son temps, méritaient d'ailleurs cette sévérité.

Moins autorisé que lui, nous devons avoir pour ceux de nos jour une indulgence qui est presque de la justice, et nous ne pouvons prétendre qu'à les éclairer.

Dans ce dessein, nous avons entrepris cet ouvrage, où nous n'aurions atteint qu'à demi notre but, si nous n'avions fait que venger le culte de la Très-Sainte Vierge du reproche de superstition ; mais où nous nous proposons d'établir que le dogme de la Maternité divine, objet de ce culte, affecte la religion tout entière, et que le rapport le plus élevé de l'âme avec la Divinité s'en ressent.

Cette proposition, si exacte qu'elle soit, paraîtra tellement paradoxale à certains de nos lecteurs, que nous ne pouvons leur faire attendre longtemps sa justification, et rester nous-même sous le coup de la prévention de témérité où elle nous place.

Aussi, bien que tout l'ouvrage tende jusqu'à la fin à la développer et à la confirmer, nous avons jeté à l'avance, dans l'introduction qui suit cette préface, les fondements généraux de notre démonstration.

En attendant, nous devons convenir que l'ignorance de la vérité religieuse, sur ce point capital, trouve à quelque degré son excuse dans l'absence d'une exposition nouvelle de cette vérité, adaptée à la disposition actuelle des esprits et des âmes.

(1) Bossuet. Discours aux religieuses de Sainte-Marie, le jour de la Fête de la Visitation de la Sainte Vierge.

Le sujet de la Sainte Vierge est un de ceux qui ont été le plus traité. Ce sujet, qu'on estime n'être susceptible que d'émotions pieuses et ne pouvoir soutenir l'attention de l'esprit, est peut-être celui sur lequel s'est le plus exercée l'intelligence humaine. Nous connaissons un catalogue, non encore achevé, des livres qu'il a produits, et qui présente déjà quarante mille volumes, la plupart in-folio ou in-quarto. Et parmi ces monuments élevés à la gloire de l'humble Marie, ceux qui portent cette gloire le plus haut, et qui rivalisent le plus de dévotion envers elle, sont signés des noms les plus grands et les plus purs qui aient brillé dans le monde : Saint Augustin, saint Anselme, saint Bernard, Albert le Grand, Jean Gerson, Bérulle, Bossuet, pour ne signaler que les plus dévots et les plus illustres.

Mais, de tous ces ouvrages si nombreux, et dont quelques-uns si beaux, de tous ceux que le mois de Marie voit éclore tous les ans comme une moisson de fleurs plus ou moins hâtives, nous n'en connaissons pas un seul qui ne suppose déjà la dévotion à la Sainte Vierge dans l'âme du lecteur, et qui n'ait pour objet de la satisfaire.

C'est-à-dire qu'il n'y en a pas un seul pour les indévots, pour les indifférents, pour les esprits prévenus contre le culte de la Très-Sainte Vierge. A lire ces livres, on ne se douterait pas que l'esprit humain a traversé un abîme d'incrédulité. Ce sujet est toujours traité à l'ancienne manière. Il date encore des siècles de foi. Il est resté sur la rive opposée, et n'a pas passé de ce côté de l'esprit humain. Toutes les autres parties de la dogmatique catholique sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Église ont été réexposées, discutées ; elles ont conquis l'attention, reçu l'hommage de l'esprit nouveau. Le culte de Marie, non. Soit égard, soit mépris, il est resté le partage de ce qu'on appelait autrefois les dévots.

Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, rien de ce qui a été autrefois ne peut renaître, d'une manière générale, sans avoir été éprouvé par cet esprit moderne qui, même à bonne intention, n'accepte les vérités par voie de tradition antique qu'après en avoir renoué la chaîne par la réflexion. Le monde recommence. Sans doute, et il n'en a que trop fait l'expérience, il ne peut vi-

vre sans les conditions de la vie, sans la foi, et sans la foi catholique; mais, tout en reprenant ce joug divin, il veut faire acte de volonté et d'intelligence en le considérant une fois. Ce n'est pas collectivement, c'est individuellement que la foi renaît; et tout ce qui est individuel est réfléchi.

Cette disposition, avec laquelle il faut nécessairement compter, ne doit pas, ce nous semble, être improuvée. Dans la situation actuelle de l'esprit humain, elle est au moins digne des plus sympathiques égards. Quand le Christianisme parut sur la terre, il fut introduit dans le monde païen à coups de miracle, sans doute, mais aussi à flots de lumière. Aujourd'hui, après un siècle de paganisme social, il raparaît, introduit de nouveau par le miracle, le grand miracle de sa nécessité et des événements providentiels qui le proclament, et qui poussent, qui jettent la société dans ses bras. Mais en définitive, si pressée que soit la raison par ce puissant retour, elle réclame sa part d'attention, et par là d'hommage à la Vérité, dont elle ne peut éviter, et dont elle veut néanmoins accepter l'empire.

C'est pour cet état des esprits que nous avons écrit nos *Études philosophiques sur le Christianisme*. Le bien produit par cet ouvrage a semblé nous solliciter de traiter de la même manière le sujet de la Sainte Vierge, comme une suite et un complément de notre premier dessein. Nous nous sommes même d'autant plus senti porté à appliquer le procédé intellectuel à cet auguste sujet, qu'il ne paraît pas au premier abord s'y prêter, quoiqu'il en soit profondément susceptible, et que si nous l'avions fait avec succès, nous aurions concouru, par un grand exemple, à faire tomber le dernier et le plus spécieux des malentendus dont la philosophie s'autorise encore en face de la Religion.

Cette science humaine, grande et respectable, sans doute, quand elle ne veut pas l'être autant que la Religion, prétend marcher de pair avec la Fille du Ciel, et partager avec elle le ministère spirituel des âmes. Et, dans ce partage, elle s'attribue les esprits d'élite, les penseurs, et laisse à la Sagesse éternelle les esprits vulgaires, le peuple. A moi l'Intelligence, dit-elle, à vous le Sentiment.

Si ce partage était fondé, si la philosophie ne pouvait avoir de prises sur l'humanité, et si la Religion ne pouvait atteindre aux esprits d'élite, ni la philosophie, ni la Religion ne remplirait les fins de la Vérité qui doit luire pour tout le monde, descendre à la portée des plus petits, et répondre à la capacité des plus grands; être à la fois populaire et philosophique, simple et sublime, expérimentale et transcendante. D'autant que ces deux besoins ne suivent pas nécessairement le partage de l'humanité en savants et en ignorants : erreur grave de la philosophie! mais que, à divers degrés, la portion savante de l'humanité ne les éprouve pas moins l'un et l'autre que la portion ignorante; que chaque philosophe renferme un homme, comme chaque homme, étant un être intelligent, renferme un penseur; que ce qu'il y a même de plus radical et de plus constant dans l'un et dans l'autre, ce qui importe le plus en une science qui a pour objet la conduite et la destinée de l'homme, c'est l'homme, l'humanité : de sorte que c'est ne satisfaire aucun de ces besoins que de ne les satisfaire pas tous les deux, que de ne satisfaire pas surtout le plus instinctif, le plus humain et le plus pratique.

La philosophie nouvelle fait donc preuve d'une grande modestie, eu égard à sa prétention d'égalité avec la Religion, en déclinant la mission même que cette prétention lui impose, de répondre au commun besoin des hommes. Elle n'est plus alors, quand elle n'est pas funeste, qu'un beau mécanisme, dont le propre est de ne pas fonctionner.

La Religion qui accepte et qui réalise au plus haut degré cette tâche, atteint de plus les fins de la philosophie, et remplit ainsi les deux conditions de la Vérité.

De ces deux conditions d'ailleurs, celle qu'on abandonne à la Religion, de mettre la vérité infinie à la portée des plus humbles intelligences, est la plus sublime. Il n'y a rien de surprenant à ce que le Christianisme captive les esprits supérieurs par la hauteur et la profondeur des vérités qu'il leur expose, et la théologie, plus encore que la philosophie, semble n'être faite que pour des intelligences angéliques. Aussi compte-t-elle un beaucoup plus grand nombre de docteurs illustres que la philosophie ne compte de philosophes, sans ajouter que c'est à ceux-

là que la plupart de ceux-ci sont empruntés. Mais ce n'est là que le naturel en quelque sorte du Christianisme. Son surnaturel, c'est, en dominant à jamais les hautes intelligences par la sublimité de ses mystères, de ramener ces mêmes mystères, sans leur rien faire perdre de leur profondeur, à la portée des esprits les plus humbles et les plus grossiers ; de faire de la même vérité le transport d'un Bossuet et la première connaissance d'un petit enfant, le charme d'un Augustin et la pieuse pratique d'une servante ; en un mot, d'*Évangéliser les pauvres*. Voilà qui est proprement divin ; voilà ce que le Christianisme accomplit jusqu'à faire disparaître le prodige sous la vulgarité du fait, et ce que la philosophie n'a jamais pu faire pour ses vérités, moins hautes cependant que celles de la théologie.

Caractère admirable du Christianisme, où les plus hautes doctrines se révèlent dans les dogmes et dans des faits positifs, concrets, distincts, que les plus simples peuvent saisir, et dont les plus fortes intelligences ne peuvent épuiser les abstractions ! C'est le *Crucifix*, c'est *la bonne Vierge*, ce qu'il a de plus accessible et de plus parlant aux humbles et aux misérables : mais ce Crucifix a versé des flots de lumière sur les pages qui sont devenues la *Somme* de saint Thomas, et cette humble Vierge, transfigurée aux regards de l'aigle de Pathmos, concentre toutes les clartés qui sont dans la nature : les étoiles ceignent sa tête, le soleil la revêt de ses rayons, et le génie humain luit à ses pieds, comme le pâle croissant de la lune. *Mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim* (1).

C'est cette transfiguration du sujet de la Sainte Vierge qui nous paraît être devenue un besoin de notre temps, non-seulement pour la gloire de cet auguste objet de notre piété, mais comme argument de la sublimité et de la profondeur du Christianisme, tiré du plus humble et du plus naïf de ses mystères.

C'est ce que laissent généralement à désirer, comme nous le disions, les livres nombreux qui traitent cette matière, étant

(1) Apocalypse, c. XII, 1.

trop exclusivement conçus au point de vue d'une dévotion qui se nourrit d'elle-même, et la supposant dans l'âme du lecteur, alors qu'il s'agit précisément de l'y inspirer.

Et non-seulement ces livres ne peuvent pas inspirer cette dévotion où elle n'est pas; mais ils doivent en refroidir les dispositions : effet ordinaire d'une ardeur qui n'est pas au ton de ceux qu'elle doit persuader, et qui leur paraît intempérante.

Il faut même convenir que, comme il en est d'un brasier une fois bien allumé, qui dévore tous les aliments qu'on lui jette, et purifie même de sa flamme les objets qui devraient l'étouffer, la dévotion à la Sainte Vierge, parfaitement justifiée dans son principe et dans son ardeur, ne l'est pas toujours dans tout ce dont on la nourrit, au grand scandale de ceux en qui elle est à naître.

Dans beaucoup de livres sur la Sainte Vierge, on reproduit les formes du sentiment, sans le sentiment lui-même. Dans plusieurs autres le sentiment respire, mais les motifs, les fondements qui le justifient font défaut : il n'y a ni fond ni rive; et alors, faute d'être appuyé et accompagné, tout flotte au hasard, en deçà et au delà de la mesure qu'on ignore; tout paraît excessif, sans l'être le plus souvent. Dans un trop grand nombre enfin, non-seulement les fondements solides de la dévotion à la Sainte Vierge manquent complètement, mais la dévotion, défiante dans son vrai terrain, dont elle ignore les ressources profondes, se jette comme affamée sur une multitude d'accessoires équivoques, quelquefois faux, et dans tous les cas tellement vains et hors de proportion avec la grandeur du culte de la Sainte Vierge, que ce culte saint n'est plus aux yeux de l'observateur indifférent qu'une dévotion de fantaisie.

En présence de ces abus, un grand esprit, et un des plus pieux serviteurs de la Sainte Vierge, le Père Péteau, terminait une des plus savantes justifications de son culte, en traçant, d'une main éclairée, les règles suivantes qu'on ne saurait trop avoir devant les yeux, quand on entreprend de traiter ce grand sujet.

« J'oserai, en terminant, donner le conseil à tous ceux qui font profession d'honorer et de louer la Sainte Vierge, d'être » circonspects dans leur piété et leur dévotion envers elle; et, » s'en tenant à ce qu'il y a de vrai et de solide dans les louan-

» ges qu'ils lui adressent, de répudier les suppositions et les
» embellissements qui n'ont aucun garant, ou qui n'en ont pas
» de sérieux. C'est là, en effet, un genre d'idolâtrie secrète au-
» quel, comme l'a dit saint Augustin (1), certaines cordes du
» cœur humain sont disposées à répondre; mais que repousse
» la gravité de la théologie, c'est-à-dire de la Sagesse céleste,
» d'après laquelle nous ne devons rien embrasser ni approuver
» qui ne soit conforme à une règle certaine et autorisée. Et,
» pour ce qui est du choix de cette règle qui doit servir de cau-
» tion en cette matière, je ne prononcerai pas d'après moi-même,
» mais d'après un des plus graves et des plus savants docteurs,
» Jean Gerson, qui propose, dans une lettre, certaines règles
» qu'il appelle *des vérités*, dont je lui emprunterai celle-ci : *que*
» *le Christ a posé les limites à notre investigation, de telle sorte*
» *qu'il n'est pas permis d'affirmer rien qui soit autre ou autre-*
» *ment que ce qui est autorisé par les Saintes Écritures, et qui y*
» *est visiblement contenu, ou ce que l'Église, régie par le Saint-*
» *Esprit, a fait arriver à notre croyance par la tradition;* et
» cette autre qu'il adresse à celui qui s'ingère de savoir si Dieu
» a accordé à sa sainte Mère telle ou telle grâce surnaturelle
» qu'il n'a pas daigné nous faire connaître : *Qui es-tu, ô homme,*
» *pour scruter le secret de Dieu ? Qui es-tu pour te faire son con-*
» *seiller ? Que l'humaine loquacité pose un doigt sur sa bouche,*
» *et qu'elle se contente de ses limites.* Ces préceptes par lesquels
» Gerson tempère la licence immodérée des éloges décernés à
» la Sainte Vierge, et les contient dans les bornes d'une sobre
» et robuste piété, sont vraiment des préceptes d'or. »

Ils seraient bien démentis par ce grand homme, et bien ignorants de ses écrits, ceux qui verraient dans ces paroles citées de Gerson une censure indirecte du culte de la Sainte Vierge, lui qui avait une âme si dévouée à la Mère de Dieu, et dont la piété s'est élevée, dans son *Traité sur le Magnificat*, à des éloges qui dépassent peut-être tout ce qu'on a jamais dit de plus digne à la gloire de Marie.

(1) Aug., ép. 222.

Et en cela il ne faisait que recueillir le fruit de ses propres préceptes qui, contenant la piété dans ses limites, la rendent plus *robuste*, et lui font retrouver en profondeur et en élévation tout ce qu'ils lui refusent en divagations superficielles.

Mais ces conditions même ne suffisent plus aujourd'hui, et de nouvelles doivent s'y joindre.

Qu'on nous permette de dire comment nous les concevons.

L'apologiste de la Sainte Vierge doit être plus antique que jamais dans les éléments de son travail, et plus nouveau qu'on ne l'a été jusqu'à ce jour dans la manière de les produire, de les rattacher à toutes les autres parties du Christianisme, de montrer la solidarité qui unit le culte de Marie aux fondements de la Religion, et la rigueur logique qui en constitue l'économie, autant que l'esprit suave et puissant qui en vivifie l'application.

Une apologie de la Sainte Vierge ne doit plus être aujourd'hui une œuvre détachée du fond chrétien. Elle doit emporter avec elle la démonstration de la Religion tout entière. C'est une fleur qui veut être montrée en pleine terre. Contrairement au préjugé qui ne veut voir dans ce grand sujet qu'un rapetissement du Christianisme, ce doit être une nouvelle et lumineuse manière de manifester Jésus-Christ et de glorifier Dieu; de montrer, si je peux ainsi dire, la Vérité divine sous son angle le plus ouvert.

Ce travail doit avoir le caractère d'une exposition probante. Tous les sentiments que ce culte de la Maternité divine et humaine est si bien fait pour inspirer, doivent y trouver leurs expressions, sans doute, mais après leurs raisons; et la flamme du sentiment doit s'élever d'elle-même et la dernière de la réunion de toutes ces raisons qui doivent la produire. Que l'apologiste de Marie, en un mot, ne pose pas le comble de son culte, avant d'en avoir élevé les murailles et assis les fondements.

Et pour cela, qu'il ne fasse pas fond sur les notions de foi plus ou moins vagues qui se trouvent aujourd'hui dans les âmes, comme des terrains d'alluvion à peine formés, qui n'ont pas encore assez de consistance, et qui s'écarte sous le poids; mais qu'il descende jusqu'au sol primitif de la tradition et de la doctrine, jusqu'au roc de la parole de Dieu et de la nature des

choses qu'elle nous découvre, et que, partant de là, il élève largement, assise par assise, l'édifice de son culte et de sa foi.

Qu'il ne se renferme pas surtout dans le cercle des âmes pieuses, et qu'il ne traite pas son sujet dans un cénacle; mais en plein air, en quelque sorte, sous l'œil de tous, de manière à répondre à tous les ombrages, à toutes les susceptibilités, à toutes les ignorances, à toutes les préventions, à toutes les hostilités. Ce sera là son péril; mais ce sera aussi la gloire de sa cause. Comme les reconstructeurs du temple de Jérusalem, il sera enveloppé d'ennemis qui *se railleront de celui qui bâtit* (1), disant: *Que fait ce pauvre esprit* (2)? *pourra-t-il jamais réédifier* sur le terrain moderne de la raison son culte abattu, *en refaire les pierres brûlées, et les tirer de leurs cendres* (3)? Mais, comme ces juifs vaillants et fidèles, *que celui qui bâtit ait les reins ceints d'une épée, et que, faisant son ouvrage d'une main, il tienne cette épée de l'autre* (4), qu'il ait l'œil attentif aux dispositions si diverses de tous ceux qui doivent le lire. Qu'en édifiant le cœur pieux, qu'en raffermissant l'esprit incertain, qu'en éclairant la volonté droite, qu'en convainquant la conscience honnête, il ne perde jamais de vue le railleur, le sceptique, le philosophe, l'hérétique; qu'il écarte leurs traits, qu'il prévienne leurs objections, qu'il déconcerte leurs préventions, qu'il les tienne à distance par l'étendue et la supériorité de ses raisons, ou plutôt qu'il les y enveloppe, et qu'il amène au bienfait de sa conviction tous ceux en qui l'erreur n'est pas volontaire; qu'en un mot, à force de raison, de vérité, de doctrine et de lumière, il fasse respecter son œuvre, il élève à l'objet de sa vénération et de sa piété un monument dont on ne puisse détacher aucune pierre, sur lequel on ne puisse avoir aucune prise; de telle sorte

(1) Irriserunt ædificantes. Nehemias, ch. IV, v. 5.

(2) Quid Judæi faciunt imbecilles? V. 2.

(3) Numquid ædificare poterunt lapides de acervis pulveris qui combusti sunt? V. 2.

(4) Ædificantium enim unusquisque gladio erat accinctus renes. V. 18. Una manu sua faciebat opus, et altera tenebat gladium. V. 17.

que tous les fidèles puissent s'en glorifier, la multitude des faibles s'y abriter, et que les ennemis de la vérité qui resteront seuls au dehors et l'entoureront, abattus au dedans d'eux-mêmes, sachent, à leur salutaire déception, que Dieu a mis sa main dans cet ouvrage (1).

Tels sont les caractères que doit présenter aujourd'hui l'apologie de la Très-Sainte Vierge.

En les traçant, nous aurions tracé la censure de notre ouvrage, si nous nous étions abusé jusqu'à nous flatter de les justifier.

Le livre sur la Sainte Vierge que réclament les besoins nouveaux restera à faire après le nôtre. Il y faudrait un saint, théologien profond, contemplatif, et homme du monde.

Quant à nous, qui ne nous distinguons que par la moindre de ces conditions, nous ne pouvons que nous effacer devant cette grande entreprise. Notre unique ambition est d'en marquer la place.

En attendant qu'une main plus digne la remplisse, nous offrons cet essai au public des *Études philosophiques*, comme témoignage de notre fidélité à l'engagement dont il a bien voulu attendre de nous l'exécution.

Plus que tout autre sujet religieux, celui-ci se prête d'ailleurs à l'excuse d'être traité par une plume laïque. L'éloge d'une mère semble appartenir à tous ses enfants; et l'Église, autre mère, l'a compris, en accueillant de toute main, ce semble, l'apologie de la Très-Sainte Vierge. Ce n'a pas été pour nous une moindre raison de nous appliquer à le bien traiter. Loin de là, sentant tout ce que nous avions à racheter d'insuffisance à une telle tâche, et comme opprimé sous la grandeur de notre dessein, il n'est aucun travail préalable que nons nous soyons épargné, aucune précaution dont nous ne nous soyons entouré, aucun savant contrôle dont nous n'ayons recherché le bienveillant

(1) Factum est autem, cum audissent omnes inimici nostri ut timerent universæ gentes quæ erant in circuitu nostro, et conciderent intra semetipsos, et scirent quod a Deo factum esset opus hoc. Ch. VI, v. 16.

office ; et nous n'avons mis à cette laborieuse préparation d'autre limite que celle que réclamait enfin l'exécution.

Quant à celle-ci, nous ne dirons pas tout ce qu'elle a coûté à nos veilles. Ç'a été pour nous cette lutte nocturne de Jacob avec son céleste adversaire ; et si, pour l'honneur de notre dessein, Dieu a voulu que nous n'y succombions pas, ce n'a pas été sans nous humilier, en nous laissant, comme au patriarche, un signe de faiblesse, dont nos lecteurs s'apercevront plus d'une fois (1).

Plus d'une fois, en effet, cet ouvrage trahira l'incompétence de la main qui l'a écrit, et tout au moins la nouveauté et comme l'improvisation de sa science. C'est un défaut, entre autres, que nous ne saurions dissimuler. En le confessant, nous nous permettrons toutefois de faire observer que ce défaut n'est peut-être pas sans avoir sa qualité, auprès des lecteurs que nous avons particulièrement en vue de convaincre : c'est d'apporter, dans le ton, et dans la manière de leur présenter la vérité, la curiosité, l'ardeur et comme l'élan de sa découverte, que ne peuvent ressentir, ce semble, et communiquer au même degré ceux qui la possèdent de longue date, et en qui la science ne permet plus l'étonnement.

Quoi qu'il en soit, puisse cet essai, tel qu'il est, ne pas être trop au-dessous de l'attente qu'on a bien voulu en concevoir, trop indigne surtout de la majesté du sujet ! Puisse Dieu en bénir l'intention et le faire contribuer au mouvement général des âmes vers le culte de sa Mère immaculée ! Il ne faut pas se le dissimuler, si grand que soit ce mouvement, de si loin qu'il vienne, et de si haut qu'il parte, il trouve encore bien des retards et des résistances dans un grand nombre d'âmes, je ne dis pas impies, mais en qui une fausse culture a détruit ou affaibli la simplicité.

Ce sont ces retards et ces résistances que nous voudrions vaincre, ou plutôt convaincre.

Dans ce réveil de la foi au sein de la société, dans cette renaissance du Christ sur la terre, la voix de l'Ange de Rome s'est fait entendre, et les voix de tous les autres Anges de l'Église se

(1) Ipse vero claudicabat pede. (Genèse, XXXII, 31.)

sont unies à lui dans un saint concert. A ce céleste appel, la multitude des âmes simples, les bergers sont accourus : mais les Mages tardent à paraître, les Rois de la science et de l'esprit, qui cheminent si pesamment dans les voies de l'humilité, et qui ont à venir de si loin.

Puisse ce livre leur apparaître, comme l'*étoile*, dans le ciel de leur pensée; et puisse cette petite lumière, humble messagère de la Vérité qui parle à leur cœur, les diriger dans le mouvement que celle-ci leur imprime; les faire arriver du fond de l'Orient jusqu'à Jérusalem, jusqu'à Bethléem, jusqu'à la Crèche; je veux dire, de leurs préventions les plus reculées jusqu'au respect, jusqu'à la piété, jusqu'à la dévotion envers Marie, et avec cette *Vierge-Mère*, leur faire trouver, leur faire adorer l'*Enfant Dieu!*

Paris, décembre 1855. Octave de l'Immaculée-Conception de Marie.

AUGUSTE NICOLAS.

Affaires ecclésiastiques de Fribourg. — Nous avons déjà donné dans les *Annales* les documents les plus importants sur cette importante affaire, et en dernier lieu la belle lettre du Souverain Pontife du 31 juillet. Il paraît que le Conseil d'Etat, loin de tenir compte de la réponse paternelle du Saint Père et et des propositions conciliantes de l'Evêque, a gardé le silence jusqu'au 12 novembre, époque où, d'après des renseignements dignes de confiance, il s'est décidé à répondre enfin à l'autorité diocésaine. Dans quel sens a-t-il répondu? On ne le sait pas encore officiellement. Mais les subterfuges qu'on a voulu exploiter pour éluder la motion Monnerat, autorisent à penser que le Conseil d'Etat cherche à rendre tout à fait illusoire le décret du Grand Conseil, qui autorise la rentrée de l'Evêque. Ce décret, en effet, serait rendu tout à fait illusoire par le tour que voici. Afin d'empêcher la conclusion du concordat avec le Saint-Siége, le Conseil d'Etat repousserait l'idée d'un mode de vivre, dont le Saint-Siége sollicite l'adoption comme condition préala ble mise à l'ouverture des négociations pour ce concordat. D'un autre côté, afin d'empêcher l'adoption d'un mode de vivre, avec l'autorité diocésaine, il rejetterait *in globo* les avances faites à sa demande par l'Evêque. Mais pour essayer de se soustraire à l'odieux d'un pareil rejet, il opposerait aux propositions de l'E-

vêque, d'autres propositions rendues à dessein tout à fait inacceptables. Attendons d'ultérieurs renseignements pour y croire et pour traiter la question dans toute sa gravité et son étendue.

Il est à remarquer, du reste, que depuis lors des pas importants ont été faits dans la voie de la réparation et de la réconciliation. Nous ne citerons ici que l'entrée dans le Conseil d'Etat nouvellement élu, de MM. Bondallaz et Vonderweid.

Conservons donc l'espoir que les craintes légitimes inspirées par les faits mentionnés plus haut ne se réaliseront pas.

Quant au canton de Genève, nous aborderons résolument la question dans notre prochain numéro. Elle est si claire, si nette, si indépendante, si pressante à résoudre....

MÉLANGES ET NOUVELLES.

NOUVEAU CULTE A GENÈVE

CHRÉTIEN, ÉVANGÉLIQUE ORTHODOXE!!!

Nous lisons dans les *Archives du Christianisme* l'article suivant :

« GENÈVE. — Le jeudi, 15 novembre dernier, un nouveau lieu de culte a été ouvert à Genève, sur la rive droite du Rhône, au centre du nouveau quartier qui remplace les fortifications abattues. C'est une grande chose qu'un temple de plus, mais une chose plus grande encore, c'est que ce temple est un drapeau d'*unité dans la vérité*, planté au milieu de Genève par l'*Alliance évangélique*, au moment où tant de voix s'écrient : « Unité sans égard à la vérité et aux doctrines chrétiennes! » La chapelle peut contenir 600 personnes, et elle est du meilleur goût. Elle a été consacrée au service de Dieu au milieu d'un grand concours d'auditeurs, avec beaucoup de prières et de saintes exhortations. On y a entendu successivement dix chrétiens, divers par leurs positions ecclésiastiques, mais un par leur foi, et une grande édification a été produite.

» Voici l'invitation qui avait été publiée d'avance par le Comité :

« Des actionnaires réunis en Société anonyme, désireux d'ouvrir une salle qui servît à l'avancement du règne de Dieu dans notre chère patrie, sont par sa bénédiction parvenus à leur fin.

La salle, qui peut contenir 5 à 600 personnes, est prête, et ils ont hâte de la consacrer à sa destination.

» Ce n'est ni une chapelle, ni la propriété d'aucune Eglise, mais un simple lieu de culte ou de conférences, dont l'usage est offert, moyennant rétribution, à tout chrétien évangélique orthodoxe, quelle que soit sa dénomination religieuse. Usant de la liberté qu'ils désirent pour tous, ils l'ouvrent par fidélité à leurs propres convictions, mais ils veulent avant tout le consacrer par la prière; et comme parmi les diverses associations existant à Genève, l'Alliance évangélique résume le mieux leurs principes, ils se sont adressés à son Comité pour présider la séance d'ouverture.

» Ils invitent donc fraternellement à y assister, ceux de leurs concitoyens qui, dans la communion d'une même foi, prennent intérêt à leur œuvre.

» En conséquence, le Comité de l'Alliance évangélique acceptant avec plaisir cette délégation, fait savoir que cette assemblée aura lieu, Dieu voulant, le jeudi 15 novembre, à 7 heures du soir, dans le bâtiment de la *Société anonyme de la Rive droite*, en face de l'église anglaise.

» Pour le Comité de l'Alliance évangélique,

» Le président, J. Adrien NAVILLE.
» Les vices-présidents, L. GAUSSEN, professeur.
» Ch. BARDE, pasteur.

» La *Semaine religieuse* a reproduit cette invitation, mais, par une omission d'imprimerie, nous l'espérons, le mot *orthodoxe* ne s'y trouve pas après ceux de *chrétien évangélique* (10 novembre).

» Nous prions Dieu de bénir abondamment cette nouvelle maison de prière. Fr. MONOD, pasteur. »

Ainsi :

Encore un nouveau LIEU de culte de plus ouvert à Genève... sur les fortifications abattues...

Encore un drapeau de plus planté à Genève... celui de l'UNITÉ DANS LA VÉRITÉ, en présence de l'UNITÉ SANS ÉGARD A LA VÉRITÉ!!

Et cela, avec beaucoup de prières et de saintes exhortations, — avec la parole de DIX chrétiens, *un par leur foi!!*..

Et cette salle « du meilleur goût » « est offerte à l'usage de tout » *chrétien* ÉVANGÉLIQUE ORTHODOXE, quelle que soit sa dénomi-» nation religieuse,... MOYENNANT RÉTRIBUTION. »

Ah! combien nous serions curieux de savoir :

1° Quel est le *garant* de la VÉRITÉ et de l'ORTHODOXIE du nouveau culte?

2° Quel est le lien de l'UNITÉ d'une MÊME FOI sous l'action du libre examen privé et en l'absence de toute profession de foi déterminée, définitive et infaillible?

3° Quelle est la *rétribution* exigée pour entrer dans une salle qui doit « servir à l'avancement du règne de Dieu dans notre chère » patrie : salle qui n'est ni une chapelle ni la propriété d'aucune » Eglise? »

En attendant, nous croyons qu'il n'y a là ni *garantie*, ni *vérité*, ni *orthodoxie*, ni *unité*, ni *foi*, mais bien *rétribution* et nouveau fractionnement du protestantisme déjà passé de l'état *temple* à l'état *chapelle*, qui entre à l'état *salle* pour arriver à l'état *privé*, dernier terme logique de la dissolution fragmentaire du libre examen.

Que d'égarements, que d'inconséquence, que d'intelligences fourvoyées!

— Nous lisons dans le *Lien*, *journal des Eglises réformées de France*, à l'occasion d'un article de M. de Gasparin sur la liberté religieuse à Genève :

« ...Si la liberté religieuse est entière et complète sur le territoire de Genève, ce résultat est dû avant tout à l'esprit vraiment chrétien qui anime les fidèles et les pasteurs de l'Eglise nationale de cette ville, Eglise à laquelle appartient l'immense majorité des protestants genevois, et dont les membres ont longtemps exercé une influence décisive sur la direction politique du gouvernement du canton. »

1° Nous demandons au *Lien* ce que c'est que l'esprit *vraiment chrétien de cette immense majorité de fidèles et de pasteurs* qui ne croient plus à la divinité de Jésus-Christ et à la nécessité du baptême...

2° Nous lui demandons si la majorité des protestants genevois qui appartiennent à l'Eglise nationale est *immense*...

3° Nous lui demandons enfin si l'*influence décisive sur la direction* POLITIQUE *du gouvernement du canton* n'a pas été précisément une *limitation* de la liberté religieuse à Genève, et s'il n'est pas évident pour les dissidents protestants comme pour les catholiques, que la liberté religieuse n'a commencé que du jour où cette *influence* a été

ébranlée MALGRÉ les fidèles et les pasteurs de l'Eglise nationale?

BERNE. —*Y a-t-il foi ou incrédulité dans la Faculté de théologie protestante de Berne?* Tel est le titre d'une brochure qui vient de paraître à Berne. L'œuvre de division et d'hostilité marchait sourdement au milieu du protestantisme bernois; aujourd'hui elle éclate. Il y a deux partis en présence qui sont vivement aux prises. Et voilà que l'un d'eux accuse de rien moins que d'INCRÉDULITÉ la Faculté de théologie de Berne. C'est M. de Watteville-de Portes qui est son organe. A cette accusation, la Faculté répond par une déclaration du doyen, M. le professeur Studer, et du secrétaire, M. le professeur Immer. Puis ce dernier présente *ses réponses* aux questions de M. de Watteville.

Voici les questions de M. de Watteville :

1. « Est-il vrai que la Faculté de théologie, bien loin de conduire à la pure foi biblique, induit à l'incrédulité ceux qu'elle a reçus croyants? »

2. « Est-il vrai qu'on y enseigne que l'histoire évangélique sur laquelle repose la foi, est en grande partie un mythe, c'est-à-dire une pure déception? »

3. « Est-il vrai que la foi scripturaire des réformateurs, qui a transformé des peuples entiers, soit tournée en ridicule comme étant la foi aveugle du charbonnier, par des savants qui, dans leur vaine sagesse, ne sauveront pas une seule âme de la perdition? »

Les *réponses* du professeur Immer, loin de détruire l'accusation de M. de Watteville, la confirme, en expliquant et en justifiant les enseignements rationalistes de la Faculté.

A Berne, l'Eglise nationale a maintenu la confession de foi helvétique, et alors M. de Watteville établit que la Faculté de théologie de Berne, devenue rationaliste, doit se retirer.

Si la Faculté de théologie de Berne est conséquente avec le principe du libre examen, elle est inconséquente avec celui de la confession helvétique légale. La force des choses conduit donc le protestantisme bernois à supprimer tout à l'heure cette confession, et à subir toutes les autres décompositions, divisions et irritations qui en sont les suites inévitables.

Le mouvement est curieux à étudier et à suivre. — Surtout à Genève, où nous a été apporté violemment, au seizième siècle, le protestantisme bernois.

Hollande. — Voici qu'une nouvelle secte vient encore accroître l'anarchie universelle. Trois *Dominés* (c'est ainsi que les protestants des Pays-Bas appellent leurs ministres), Beets, Doedes et Chantepie, ont envoyé au Synode, ou commission suprême des réformés, une adresse pour lui signifier que désormais ils ne reconnaîtront plus son autorité. Le Synode a voulu d'abord avoir l'air de mépriser cette révolte. Mais bientôt cent ving-trois autres *Dominés* ont adhéré à l'adresse de leurs trois confrères, et ils sont suivis par un dixième au moins de la masse totale des *Dominés*, qui s'élève au chiffre de 12 à 13 mille. Ils ont en outre parmi le peuple des milliers d'adhérents.

Le but avoué de la nouvelle secte est de faire revivre l'ancienne doctrine réformée et de briser le joug du Synode, qui rejette et nie cette doctrine. En entrant dans la secte, chaque membre prend l'engagement de regarder comme non avenues les décisions du Synode et de combattre son autorité par tous les moyens. De là, dans tout le pays, des discussions et des controverses de la nature la plus orageuse. Cette secte nouvelle n'a fait que réveiller l'ardeur des sectes anciennes, et en particulier des sectes rationalistes, qui nient et foulent aux pieds tout ce que le chrétien a de plus cher et de plus sacré. Vrais Know-Nothing en matière de religion, les organes de ces dernières sectes prêchent les théories les plus subversives, détruisent tout respect pour les vérités les plus saintes, et enseignent un naturalisme anti-chrétien. On frémit en lisant les horribles blasphèmes répandus dans leurs écrits. C'est la négation la plus absolue de toute vérité révélée. Ils avancent, par exemple, « que la nature est la seule révélation divine, que par conséquent la Bible n'est pas la parole de Dieu, et que saint Paul a menti lorsqu'il a dit que par le Christ Dieu nous est révélé dans la chair. » Le grand apôtre n'est, suivant eux, qu'un fanatique, un visionnaire.

DES TENDANCES CATHOLIQUES

AU SEIN DU PROTESTANTISME.

Qui ne connaît, en Europe, Mme de Gasparin et son esprit? Sa fécondité littéraire, son ardeur dans la lutte, son plaisir à gourmander ses frères et ses sœurs en protestantisme, lui ont valu une incontestable renommée. Connue de tous, elle semble se méconnaître; elle vient de nous tracer un portrait d'elle-même auquel nul ne songeait; et cette peinture personnelle, malgré son style, ne sera acceptée de personne.

« Plus qu'une autre, dit-elle, j'ai l'intelligence paresseuse; volontiers j'aurais l'âme indifférente; les questions me font peur, la discussion m'est antipathique; je sais le charme du repos, je connais les ineffables douceurs de la vie chrétienne alors qu'elle marche à petit pas, sans bruit, au milieu d'œuvres toutes modestes, toutes incontestées....

» Qu'on ne me croie pas un plus grand courage que je ne l'ai. Je ne suis pas stoïque. Ce n'est pas avec un cœur tranquille par froideur, ce n'est pas avec une âme forte par fierté que je reprends le débat... » (1)

Mme de Gasparin se calomnie à plaisir; la somnolence et la

(1) Des corporations monastiques au sein du protestantisme, par Mme de Gasparin; 2 vol.

stérilité de son esprit sont démenties par la couverture du livre où elle se portraite ainsi ; je ne sais combien de volumes in-8, in-12, in-18, in-32 sont annoncés comme ouvrages du même auteur ! Son cœur se déclare amoureux des *doux courants sympathiques ; de l'unité d'idées*, *des préventions aimables, des aromes charmants de l'affection ;* mais il a soin de nous prévenir qu'il sait leur dire adieu et les sacrifier en les pleurant. Nous nous en doutions. Plus d'un protestant se plaindra d'avoir senti ses coups de boutoir sans apercevoir ses larmes, et si elle fustigeait ses frères en pleurant, elle a eu l'habileté féminine de voiler ses pleurs et de ne laisser voir que la main qui frappe avec virilité. Mme de Gasparin nous permettra de la contredire ; de bonne foi, elle se croit l'âme faite pour la paix, et cette douce illusion sert de préface à deux gros volumes où se cachent ses tendresses et se révèlent ses ardeurs guerrières. Encore quel champ de bataille elle a choisi ! Naguère elle morigénait ses frères et faisait un tableau charmant du protestantisme dans son livre des *Défauts des chrétiens d'aujourd'hui ;* à cette heure, elle entreprend une franche attaque contre leurs vertus. C'est là le travail d'une intelligence paresseuse et d'un cœur pacifique !

Après avoir étalé leurs misères, ri de leur petit culte en famille, s'être moquée de leur patois de Chanaan, blâmé leurs vues mystiques, flagellé les ministres qui dirigent et qui imposent leur joug à de trop dociles brebis ; après avoir blâmé l'indépendance des uns, critiqué l'esclavage des autres ; après avoir accompli cette razzia générale et comparé la route des protestants actuels à un tunnel très-noir où pendent quelques lanternes fumeuses, elle éprouve le besoin de faire une inspection complète des œuvres protestantes, des corporations, des tentatives, des efforts, et sans prendre aucun répit, elle parcourt la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Suisse, et fait une charge à fond contre les diaconnesse, contre les sœurs protestantes, contre les communautés d'orphelines et d'orphelins, contre tout ce qui, de près ou de loin, sent quelque peu le célibat ou avoisine le couvent. Elle crie au plagiat et à la pitoyable contrefaçon des œuvres catholiques ; et si les diaconnesses, leurs fondateurs et leurs directeurs tombent meurtris sous sa verve cruelle, c'est qu'ils ont eu la

maladresse de dérober aux champs catholiques une plante qui lui est naturelle et qui s'étiole sur le terrain protestant.

Il lui a suffi d'un petit livre pour parler des défauts, de tout ce qu'elle appelle les langueurs et les malsaines délicatesses de conscience, et elle avoue n'avoir pas tout dit :

« Oui, on pourrait parler et parler longuement de la légèreté qui préside à beaucoup de nos entreprises; on pourrait parler de ce besoin de faire du bruit qui nous travaille, de cette trompette embouchée et sonnée aux quatre vents des cieux pour chaque bonne intention, pour chaque mouvement des chrétiens; on pourrait parler de cette manie de s'associer, de s'organiser, de s'adresser au public avant même d'être né et d'avoir respiré; on pourrait parler de cette moderne inhabileté à agir seul, dans un petit coin, à l'ombre et au silence; on pourrait parler, et parler sérieusement de cette enflure qui altère trop fréquemment la vérité dans les récits d'œuvres; de ce faux spiritualisme qui la mutile dans les biographies, de ce sans-gêne à l'égard des faits qui les efface quand ils nuisent à certain bon effet général, ou qui les exagère, quand exagérés, ils parachèvent le tableau; on pourrait parler d'une liberté fâcheuse entre frères, qui est parfois la liberté à l'égard de règles mondaines très-excellentes, de scrupules très-fondés, de délicatesses très-légitimes... mais pour aujourd'hui, je crois que nous en avons assez.

» Des tendances contraires à celles que j'ai signalées se manifestent quelquefois chez nous, je le sais encore; dans ce moment elles sont l'exception, et c'est aux généralités actuelles que j'avais à faire.

» Comme il y a des chrétiens formalistes, il y a des chrétiens qui en prennent à leur aise avec les restrictions bibliques et qui mondanisent. Tout comme il y a des chrétiens esclaves sous le joug des hommes, il y en a de rudes à leurs frères et de cuirassés contre les avertissements les plus légitimes. Tout comme il y a des chrétiens communistes, il y en a de personnels, d'avares et de verrouillés dans le temple de leurs habitudes. Tout comme il y a des chrétiens égalitaires, il y en a de hautains et d'entichés de leur rang. Ces défauts, ces vices devrais-je dire, sont pires que les autres. Chacun de nous en trouve les racines en soi;

cependant la société chrétienne n'obéit pas à ces entraînements-là. Or, c'était le courant qu'il fallait indiquer, c'étaient les canaux par où se précipite le fleuve, ce n'étaient pas les remous où s'arrêtent quelques flots. De plus, ce qu'il y avait à dire, ce n'est pas ce que d'autres disent partout : en chaire, en conversation, dans les livres, dans les journaux ; c'est ce dont personne ne parle et qui pourtant existe et nous perd. — Ce n'est pas par les brèches bien gardées qu'entre l'ennemi, c'est par des mines souterraines, ignorées : c'est celles-là qu'il faut éventer » (1).

C'est avec cette avalanche de sel français que Mme de Gasparin parle de ses frères en Christ et se constitue leur directeur.

Pour blâmer les corporations protestantes, il lui faut plus d'espace, et sa verve se déploie en deux volumes in-8, qui sont une satire mordante de presque tout ce que le protestantisme a tenté de créations religieuses. Elle est inexorable, elle se trahit quand même, elle ne veut pas de ce prétendu bon ton qui consiste à ne prendre feu ni pour ni contre, surtout à ne point prendre feu du tout. Elle ignore cette éloquence de l'esprit qui n'est qu'un scepticisme déguisé ; elle ne songe pas à se promener placidement sous les oliviers de l'Académie, rivalisant de bien dire ; elle veut prendre feu et quel feu ! Elle sait peloter ses amis, elle a des pages où l'esprit ne tarit pas, où la colère éclate en étincelles brûlantes, où elle se montre tour à tour le fouet ou la houlette à la main. Quelque part notre écrivain dit spirituellement : «Peu de siècles n'ont eu moins de doctrines que le nôtre ; peu de siècles ont eu plus de doctrinaires. Jamais on a moins su se gouverner, rarement on a senti plus de penchant à gouverner les autres ! »

Mme de Gasparin a beau faire, elle est fille de son époque. Si, mieux que le bourgeois de Molière, elle fait de la prose et de la bonne prose, en le sachant très-bien, peut-être dirige-t-elle et aspire-t-elle à gouverner, sans le savoir. Le protestantisme est rudement gouverné par cette main de fer, malgré l'enveloppe d'un soyeux gant de velours ; et, n'en déplaise au talent humoriste de notre auteur, je trouve le catholique en

(1) Des défauts des chrétiens d'aujourd'hui, p. 316.

meilleure sécurité de conscience et en plus grande joie de cœur sous la houlette du Pape que sous la férule de Madame de Gasparin. Son Index est moins suave que celui de Rome, et si je ne savais que le verdict de Rome a plus de chances d'être sanctionné au ciel que n'en ont les censures de l'écrivain protestant, je le préférerais encore, tant il est bénin à côté des lignes sanglantes de Mme de Gasparin. Je suis sûr qu'en les lisant, plus d'un protestant, plus d'un ministre peut-être a regretté le confessionnal pour Mme de Gasparin, désirant lui voir en prendre le chemin et y aller chercher certains conseils de cette sorte : « Madame, vous faites des livres, rien de mieux; ils se vendent et ils se lisent, c'est l'honneur qu'ils méritent; mais, de grâce, visitez vos pauvres, écoutez humblement vos prédicateurs, sans les caricaturer; écoutez sans nous juger tous et nous tancer si vertement; laissez aux chefs spirituels cette mission de reprendre à temps et à contre-temps; soignez votre ménage et ne montez pas en chaire; soyez la femme forte de votre demeure, et non la gouvernante de l'Église, et, croyez-moi :

A chacun son métier,
Et les *brebis* seront mieux gardées! »

Ce conseil est non avenu dans le protestantisme; chez nous il aurait sa raison d'être. Mais Mme de Gasparin, mieux qu'aucune autre, a le droit de parler, et elle en use à notre satisfaction et au grand déplaisir de nos adversaires. De quelle autorité emprisonnerait-on son âme dans un cep qui est de l'homme?

Tout protestant est pape une Bible à la main!

Et elle a la Bible à la main et sur les lèvres; elle la cite, la commente, la juge; elle connaît l'inspiration de l'Esprit Saint, où elle commence, où elle finit. A son dire, saint Paul en manquait parfois, quand il lui arrive de glorifier le célibat; mieux avisée que lui, elle n'en manque jamais. Elle constate qu'elle n'a pas coutume de s'entendre avec saint Grégoire le Grand; c'est un malheur que ce pontife partage avec saint Paul. Quant à elle, elle a son interprétation personnelle, sa doctrine, et elle ne conçoit pas qu'il y ait en Europe et ailleurs un ministre qui soit

d'un autre avis que le sien, qui entende le texte sacré d'une autre façon que la sienne, et elle excommunie à qui mieux mieux les diaconnesses et leurs protecteurs. On ne peut nier ses merveilleuses aptitudes de lutte; on est tenté, en la lisant, de s'égayer aux dépens de ces tentatives de charité protestante, et de rire joyeusement de ce bataillon de pasteurs si vaillamment mis en fuite par la cravache de notre amazone. Le sourire meurt bientôt, parce qu'il s'agit de choses vénérées, et que le cœur se prend à gémir sur tant de nobles âmes vouées au fatal système du libre examen, du morcellement individuel, de cette religion qui est à la merci de tout régenteur; le cœur se réfugie sous l'autorité de Jésus-Christ, de son Église qui protége le faible, préserve l'habile et qui nous met tous à l'abri de la plus intraitable tyrannie qui soit au monde, de la tyrannie des gens d'esprit.

Le protestantisme, qui avait secoué la tutelle de la papauté, est allé se courber sous le joug du pouvoir civil et s'est fractionné en églises nationales; après avoir rejeté l'enseignement du Pape, des Conciles et des Docteurs, il est obligé de subir, sans trop se plaindre, les coups d'une griffe fine et aiguë, la flagellation d'*une femme d'esprit!*

Si Mme de Gasparin a entrepris cette campagne nouvelle, c'est qu'elle voit dans toutes les récentes manifestations de la vie religieuse, des tendances catholiques qui l'effraient et qu'elle redoute pour l'avenir. Partout, et surtout en Angleterre, elle rencontre les solides, les tenaces racines de Rome.

« Quand, dit-elle, sous Edouard VI, au seizième siècle, l'Angleterre se détourna de la tradition pour se porter vers la Révélation, elle se laissa trop guider par la sagesse humaine, pas assez par une humble soumission à ce qui est écrit. On pesa trop, on mesura trop, on s'inquiéta trop du succès; on ne se contenta pas de marcher droit à la Bible. Au lieu de retourner le sol à fond en y promenant la charrue, on pactisa avec les erreurs qui semblaient indifférentes, on mécontenta profondément les protestants, profondément les catholiques, et l'on prépara des embarras énormes à l'avenir. Car enfin il vient une heure où tout ce qui a vie suit la loi commune. Oubliez un germe sous un

amas de décombres, tôt ou tard, les décombres glisseront à droite, à gauche, et vous verrez sortir une tige verte, féconde, là où tout semblait mort.

« Partout où l'on sacrifie la liberté, si petite soit-elle, on prépare la victoire d'un mensonge. On cherche en Angleterre d'où viennent certains progrès du catholicisme, d'où viennent les développements du puséisme; on accuse le Pape, on tourne des regards menaçants vers les évêques romains, vers les monastères, on parle de restreindre la liberté des uns, de fermer les autres. Il ne faut pas regarder si loin, il ne faut pas regarder hors de chez soi, l'Église d'Angleterre renferme l'ennemi dans son sein, les armées qui l'épouvantent avec tant de raison sortent de ses propres forteresses, là ils naissent, là ils s'abritent, là ils se fortifient; tant qu'elle n'aura pas rejeté avec horreur les ferments de Rome vivant dans ses liturgies, dans ses dogmes et dans ses habitudes, elle y verra monter le flot romain; il grandira au dehors, il se gonflera au dedans, jusqu'au moment où elle en sera noyée.

« L'idée est la suprême force ici-bas; prenez garde aux idées; en contrarier les manifestations quand on en garde soigneusement l'essence, c'est se préparer d'éternelles défaites.

« Le puséisme n'est pas une importation en Angleterre, ce n'est pas un phénomène étrange, inexplicable, c'est le dégagement naturel des principes catholiques conservés par la Réforme anglaise. On dit de telle ou telle manifestation : Puséisme! et l'on se croit débarrassé du devoir d'y regarder de plus près. Mais le puséisme, c'est tout simplement l'ensemble des tendances romaines qui travaillent beaucoup d'Eglises et beaucoup d'individus parmi nous, c'en est le faisceau. Quiconque caresse quelque dogme, quelque coutume, quelque branche de l'organisation romaine, est puséyste à un certain degré. Ce qui a fait le puséisme en Angleterre le fera, le fait chez nous. Les erreurs de l'anglicanisme ont créé le puséisme, et du puséisme est sorti l'ordre religieux des Sœurs de la Miséricorde; ce que le principe monastique a produit de l'autre côté de la Manche, il l'a produit en Allemagne, en France, selon sa force.

» Comme le sol en Angleterre était plus favorable aux institu-

tions monastiques, l'institution monastique y vient mieux, elle y pousse plus dru, elle s'y manifeste avec plus de candeur; pourtant ici comme là, moins touffue ou plus hardie, c'est toujours la même plante » (1).

Mme de Gasparin contemple, par avance, les protestants rentrant enseignes déployées dans l'Église catholique; et, dit-elle, *il n'y arrivera point qu'en plein dix-neuvième siècle, au milieu du réveil des Église protestantes, une reculade effrayante s'opère vers le catholicisme romain, sans que du sein de ces mêmes Églises partent d'énergiques protestations.* Mme de Gasparin se charge de ce devoir; et quoiqu'elle ne se croie qu'un *chétif soldat,* elle a foi à sa mission, et s'inquiète peu de déplaire, pourvu qu'elle parle hautement.

Elle va fouillant dans les replis des cœurs, dénudant l'état actuel des âmes, et elle a des visions de terreur, parce que le catholicisme lui apparaît blotti en tapinois dans toutes les consciences. M. Vinet en est imprégné, M. Germond d'Echallens en est au moins badigeonné, et il n'y a pas jusqu'à M. Bost, le célèbre pourfendeur du papisme à Genève, qui n'ait son petit levain de catholicisme. Mais le chef de ce puséisme français, celui qui a levé l'étendard et qui pousse en avant vers Rome, c'est M. Matter. Dans un récent ouvrage sur *le ministère ecclésiastique,* cet auteur protestant met à nu les plaies protestantes, songe aux remèdes, et jette des regards d'envie sur nos croyances et sur nos institutions catholiques. Cette convoitise légitime d'une âme en peine, d'une intelligence élevée, d'un esprit fier et courageux, émeut Mme de Gasparin. M. Matter étudie les symptômes de défaillance qui attestent l'inefficacité du ministère protestant; en face d'un siècle pauvre en respects, en déférence, en sentiments de foi et d'amour, il réclame des chefs spirituels forts de toutes les puissances de la foi et de toutes les énergies de l'autorité.

Où se trouvent cette foi et cette autorité, sinon dans l'Église catholique? Il l'avoue et il laisse entrevoir les lacunes du protestantisme. Mme de Gasparin gémit à son aise de cette audace de M. Matter, et lui consacre un chapitre que nous reproduisons

(1) Des corporations, etc., t. I, p. 120.

volontiers. On y sent la haine de nos institutions ; la dureté des agressions n'est pas déguisée. Malgré ce ton tour à tour passionné et sarcastique, nous enregistrons ces pages comme un signe des besoins des âmes, comme un symptôme des angoisses que cachent les apparentes assurances du libre examen. Plus d'une âme regrette l'unité catholique, ses sacrements divins, ses secours, son appui, son inébranlable fixité ; plus d'une intelligence est lasse de l'incertitude et du désordre d'esprit. M. Guizot l'avouait lui-même : « Plusieurs d'entre nous ont besoin d'un port où ne pénètre aucune tempête, d'une lumière qui ne vacille jamais, d'une main qui ne les laisse jamais chanceler. Ils demandent à la religion plus d'appui pour leur faiblesse que d'aliment pour leur activité. Il faut qu'en les élevant, elle les soutienne ; qu'en touchant leur cœur, elle dompte leur intelligence ; qu'en animant leur vie intérieure, elle leur donne en même temps, et par dessus tout, un profond sentiment de sécurité.

» Le catholicisme est merveilleusement adapté à cette disposition si fréquente de nos jours. Il a des satisfactions pour ses désirs et des remèdes pour ses souffrances. Il sait en même temps soumettre et plaire. Ses ancres sont fortes et ses perspectives pleines d'attraits pour l'imagination. Il excelle à occuper les âmes en les reposant, et il leur convient après les jours de grande fatigue ; car, sans les laisser froides ni oisives, il leur épargne beaucoup de travail et allége pour elles le fardeau de la responsabilité. »

M[me] de Gasparin a moins de mesure ; elle prétend que le catholicisme est vivace, parce qu'il a des affinités secrètes avec tous les mauvais instincts de l'homme. Quelle que soit la distinction littéraire dont elle recouvre sa pensée, c'est toujours la même idée que M. de Gasparin a formulée plus vivement dans ses *Ecoles du doute :* « Le catholicisme est l'œuvre de Satan. » C'est donc là une thèse favorite, adoptée en famille ; des expressions la nuancent diversement, l'idée reste fixe.

Citons maintenant le chapitre intitulé : *Du puséisme chez nous.*

« Examinons un peu l'état des esprits chez nous, protestants calvinistes.

» Notre Réforme, notre protestantisme français ne sont pas responsables des sottises que nous faisons ; toutefois, en France comme ailleurs les esprits sont amateurs de nouveautés, paresseux à l'étude des questions, rebelles au joug immuable de l'Écriture, faciles au joug flexible de la sagesse humaine, portant en eux tout ce qui a créé Rome : mêmes soifs malsaines, même orgueil, même apocryphe sainteté.

« Voyons quel secours ces tendances romaines ont tiré de l'explosion de l'esprit monastique dans les pays de langue française.

« L'important et récent ouvrage de M. Matter nous fournira nos documents. Avant d'écouter cette voix très-sonore qui se donne à juste titre pour l'organe d'un public nombreux, je recueillerai quelques symptômes répandus de tous côtés, et qui trahissent l'étendue avec la gravité du mal.

» Il y a parmi nous un grand nombre de personnes, de personnes croyantes, vivantes et sérieuses, auxquelles l'organisation romaine, la discipline romaine, l'apostasie romaine sur des questions de premier ordre ne cause pas la moindre répugnance ; loin de là, chez qui elle excite une vive admiration. — Ces personnes-là n'hésiteront pas à dire qu'elles regrettent les ornements dans les églises, qu'elles regrettent la croix sur l'autel, qu'elles regrettent les tableaux ; qu'à leur avis la confession auriculaire est une pratique touchante, émouvante, salutaire ; que les associations monastiques sont une excellente invention ; que le célibat du prêtre verse je ne sais quelle poésie sur sa figure, bien prosaïque sans cela ; que nous manquons de chefs d'état-major ; que des évêques ne nous feraient pas de mal, que des directeurs nous feraient assez de bien(1); enfin, que les réformateurs ont beaucoup trop énergiquement manié le balai, et que dans ce gros tas d'usages, de cérémonies, de lois qu'ils ont lestement poussé dehors sous prétexte que ce n'étaient que souillures, il y a de l'or, il y a des diamants, il y a des perles, qu'il faut respectueusement s'agenouiller près de cet amas, qu'il faut y fouiller, et qu'il faut en retirer courageusement ce que des

(2) Plusieurs protestants en souhaitent un à Mme de Gasparin.

mains passionnées avaient jeté avec dégoût. Voilà ce que beaucoup de gens pensent en secret, voilà ce que plusieurs professent aujourd'hui.

« S'il y a des partisans déclarés de certaines formes, de certaines pratiques romaines, et ils sont en nombre, il y a bien plus de gens indifférents à l'hérésie catholique, tout prêts à prendre ce qu'ils appellent *leur bien* où ils le trouvent, toujours gagnés par des raisons prochaines d'utilité, se déclarant ennemis des principes, attachant même à cette légèreté une idée d'élégance et de bon ton, au fond trouvant commode de se faire leur règle, et sous prétexte tantôt d'amour, tantôt de largeur, de se vouer au culte du commode. Ceux-là sont plus à redouter que les amateurs décidés de l'organisation catholique ; ils se donnent pour impartiaux et votent habituellement dans le sens romain ; leur profession de foi ne les met ni à l'extrême droite ni à l'extrême gauche, mais quand vient le moment d'agir, ils marchent avec la droite : leur argent, leur influence appartiennent invariablement à ce côté-là. — Aux débuts de l'œuvre ils hésitaient, ils pesaient le pour et le contre, ils accueillaient les doutes, ils en partageaient plus d'un, mais comme ils n'avaient pas en eux le principe immuable de l'obéissance littérale à l'Écriture, leur barque démarrée a suivi le courant du fleuve : partie après les autres, elle les a dépassées. Ils contribuent plus que qui que ce soit à l'acclimatation des idées catholiques chez nous, parce que n'ayant arboré le drapeau d'aucun parti, nul ne songe à se défier d'eux. Indépendants en apparence, gagnés de fait à l'esprit que nous combattons, ils occupent successivement tous les points conquis par l'avant-garde.

» Le regrettable et bien-aimé M. Vinet n'appartenait pas à ceux-là ; oh ! non, sa conscience scrupuleuse ne lui permettait pas l'indifférence ; toutefois il subissait l'action des tendances catholiques fraîchement réveillées chez nous, quand naguère il tournait un regard d'admiration vers le célibat pastoral, et que concédant à regret le fait du mariage, il posait l'idée du célibat religieux comme un type idéal.

« Il n'y a pas longtemps, un esprit d'une tout autre trempe, M. le pasteur Bost, nous faisait ingénument la confidence de ses

affinités monastiques. M. le pasteur Bost soupire après l'*extraordinaire*, pas l'extraordinaire de la Bible, celui-là est trop ordinaire, mais l'extraordinaire des saint Bernard et des Rancé. M. le pasteur Bost semble résolu à pleurer tout le reste de sa vie sa vocation de trappiste, de chartreux, ou de bénédictin... Heureusement qu'une famille de onze enfants, la plus belle couronne du vieillard, nous rassure un peu sur l'intensité de ses aspirations et sur la profondeur de ses regrets. Mais si nous sommes rassuré sur la personne de M. le pasteur Bost, nous ne le sommes pas du tout sur la maladie que révèlent de semblables symptômes.

« Pour que de telles idées puissent s'implanter dans l'âme d'un Vinet; pour qu'un ancien adversaire de Rome, M. Bost, puisse sans sourciller nous faire confidence de ses tendresses pour la vie monastique et s'y complaire; pour que la chrétienté protestante, en Suisse et en France, n'ait pas tressailli à un son si nouveau, si étrange à ses oreilles; pour qu'elle ne se soit pas émue, pour que ce souffle empoisonné de Rome n'ait pas glacé notre sang, il faut que nous ayons fait à NOTRE INSU BIEN DU CHEMIN VERS ROME, ou vers l'indifférence.

« Or, rappelons-nous que ce qui appartient à l'indifférence appartient à l'erreur. Le cœur qui n'est point gardé ne se défendra pas. La maison était balayée, lorsque le diable qui en était sorti revint avec sept démons plus méchants que lui; il revint et y rentra. Elle était balayée, elle était parée, mais elle était vide. Aucun principe ne la défendait; et c'est parce que déserte, elle n'avait pas de maître; c'est à cause de cela que Satan s'en empara sans coup férir : ce dernier état fut le pire.

« Oui, nous avons marché, et M. Matter pourra nous entretenir de ses sujets de retour à beaucoup de principes, à beaucoup de coutumes romaines sans que nos nerfs en soient ébranlés le moins du monde. Si d'aventure nous le critiquons, nous autres protestants tranquilles, oh! c'est avec toute sorte de bonne grâce. Nous lui ferons doucement entendre qu'il veut nous mener un peu loin, que ce qu'il nous propose c'est tout simplement du bon gros catholicisme, mais cela dit, nous nous garderons bien de nous en offenser; de nous indigner encore davantage! S'é-

mouvoir, se fâcher ! ah ! fi ! il n'y a que le misanthrope pour cela. et le mysanthrope qui, au siècle dernier, était un redresseur de torts quelque peu mal appris, aujourd'hui est tout simplement un don Quichotte.

« On ne s'enflamme plus, surtout on ne se fait pas le chevalier errant de la vérité; on sourrit à propos et l'on montre par là qu'on n'est ni un aveugle ni un imbécile; plus, ce serait trop, et on reste là.

« On en est si bien resté là, qu'à l'exception du journal des *Archives,* pas un mot dans nos feuilles religieuses n'est venu relever la couleur sincèrement romaine du livre de M. Matter.

« Je ne ferai pas une analyse détaillée du travail de M. Matter; j'en relèverai les traits les plus vifs. Ce sera comme une vue prise à vol d'oiseau, qui, sur cette question, nous montrera au vrai l'état spirituel du public sur lequel s'appuient nos institutions de sœurs.

« Je conserve le plan de M. Matter, il nous ramènera fréquemment aux mêmes idées, c'est l'ordre qu'il a choisi, je ne suis pas libre d'en prendre un autre.

» Dès l'entrée, M. Matter pose carrément ses intentions : « C'est un *fait admis* dans la région où je vis, dit M. Matter, que des *transformations essentielles* sont devenues opportunes dans l'*enseignement* et dans *le culte* de notre Église. »

« Nous savons d'emblée ce que veulent M. Matter et les habitants de la région où il vit; il ne s'agit plus pour vous d'aller chercher dans l'ombre un principe qui se cache et de lui arracher son déguisement; l'idée se campe fièrement devant le public, et c'est bien de la peine épargnée.

« M. Matter, qui veut nous éviter le souci des conjectures, nous apprend quels seront les agents des métamorphoses que l'on rêve dans sa région. « C'est toujours par les ministres de la religion que doivent passer toutes les idées de modifications et s'entreprendre tous les travaux de réforme. » — Et comme notre clergé actuel, encore imbu du vieux levain protestant, n'est pas très-propre au rôle que lui ménage M. Matter, il veut que l'on s'occupe de son éducation « et de la réhabilitation la plus complète de son autorité ! »

« Notre siècle a besoin, suivant M. Matter, d'être conduit par *toutes les énergies de l'autorité!* — Il serait difficile au savant professeur de trouver dans la Bible rien qui accordât au pasteur *ces énergies d'autorité* si nécessaires à notre siècle ; aussi M. Matter laisse-t-il de côté l'institution évangélique du pastorat (comme les fondateurs de nos communautés laissent l'institution scripturaire du diaconat), pour aller chercher dans les siècles dégénérés de l'Église le mot de *sacerdoce* avec sa définition : « Un état *de grâce et de capacité spirituelle sui generis*, d'une nature spéciale, ayant une mission divine, *supérieure à celle du fidèle le plus avancé.* » On le voit, le curé de M. Matter et de l'Église romaine est à l'ancien de saint Paul, exactement ce qu'est la sœur protestante ou catholique à Phœbé, diaconnesse de Cenchrée.

« Ne nous étonnons donc pas si M. Matter, de même que les fondeurs de corporations protestantes, prête au peu de textes dont il se sert un sens exclusivement catholique : — Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi! crient nos supérieurs aux jeunes filles chrétiennes qui hésitent à prendre l'habit : — A quiconque vous pardonnerez les péchés ils seront pardonnés, à quiconque vous les retiendrez ils seront retenus! crie M. Matter à ses prêtres, oubliant que cette parole solennelle, Jésus ne l'a pas seulement adressée aux apôtres, mais aussi à tout l'ensemble des disciples (1).

« Ne nous étonnons pas davantage si, parmi les reproches qu'il fait à la Réforme, Matter insiste sur le levain fatalement libéral que la Bible a enfoui dans son sein. « Pour n'avoir pas constitué *une autorité,* propre par sa science et son caractère apostolique à faire respecter et prévaloir la doctrine des textes sacrés, *elle a livré* les règles de la foi aux individualités théologiques des laïques, aux fluctuations académiques ou pastorales.»

« Et c'est un grand malheur, car enfin, tout chrétien croyant, sincère, s'arroge le droit d'aller lui-même chercher sa foi dans

(1) Ces paroles : Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, n'ont été adressées par Notre Sauveur qu'aux Apôtres et à leurs successeurs, et non pas aux fidèles.

les Écritures, s'imagine qu'il peut comprendre les textes avec le secours du Saint-Esprit, ne veut croire que ce que dit la Parole de Dieu, veut croire tout ce qu'elle dit, et la *Bible* devient alors *une sorte d'idole myriaglotte*, à qui chacun fait parler sa propre langue... — Qui tient un tel langage, injurieux aux Écritures, à l'âme humaine, aux promesses de Jésus, à la sagesse du Dieu qui fit sa Révélation pour les ignorants? Est-ce l'*Univers?* lisons-nous une encyclique lancée par le pape contre les sociétés bibliques? Non, nous lisons un pieux docteur luthérien, entraîné par le mouvement puséyste qui soulève les nations réformées des deux côtés de la Manche.

« Que répondra ce docteur aux évêques, quand les évêques tonnant contre nos colporteurs parleront du Livre de Dieu comme d'un livre à qui l'on fait dire tout ce qu'on veut? Hélas! il se frappera la poitrine en avouant que ce qui nous perd, c'est « l'*absence* ou le mépris d'*une autorité juge de la doctrine,* l'absence ou le mépris d'un *sacerdoce dépositaire de l'une et de l'autre!* »

» M. Matter tourne un regard complaisant vers l'Angleterre qui a conservé les termes consacrés de *prêtre*, d'*évêque*, d'*archidiacre*, d'*archevêque*. L'Allemagne qui n'a pas gardé ces dignités bien étrangères à l'Église apostolique, a pourtant une hiérarchie qui indique le tradition sur la Révélation, M. Matter lui en sait gré.

« Rome et M. Matter déclarent tous deux que la consécration du prêtre est indélébile : « Tout homme revêtu du caractère sacerdotal est considéré (dans la région où vit M. Matter), comme *consacré au service de l'Église pour toujours.* » — Vous demanderez au savant professeur d'où il tire cette doctrine-là; si c'est de l'imposition des mains qui accompagnait les diverses missions conférées au temps des apôtres? Point. Qu'importe du reste l'exemple apostolique? Nous avons mieux que la Bible, nous avons la tradition; la tradition, exécration du Seigneur Jésus, dieu des esprits qui ne veulent pas de la Bible pour idole, et cette idole-là, échafaudage d'idées humaines dressé contre la Bible par toutes les nations infidèles, cette idole-là vraiment *myriaglotte,* parle à chacun la langue de leur propre cœur.

« Voulez-vous rétablir *le vrai* dans une Église? poursuit M. Matter, prenez pour lumière les textes du saint Code, oui, sans doute, mais ayez bien soin de prendre les textes *des professions de foi, ceux des livres de théologie ayant crédit*, et votre affaire est faite. — Si cela ne s'appelle pas tradition, je ne sais comment il le faut nommer.

» Revenons *à l'autorité* du prêtre. C'est l'idée favorite de M. Matter, elle se trouve partout sous sa plume, nous l'écartons parfois du bout de la nôtre, pourtant nous ne donnerions de ses doctrines qu'une infidèle esquisse, si nous ne fatiguions comme lui ce sujet.

» M. Matter qui, à défaut de la Bible (1), a pour lui plusieurs confessions de foi, M. Matter établit que le prêtre est investi non-seulement *de l'autorité épiscopale*, *mais de l'autorité apostolique*, *que son ministère est le ministère apostolique lui-même*, que la mission d'administrer les sacrements implique *un degré d'adoption* plus intime que la *simple pâture* du troupeau, et que ce sont là les fondements « d'une autorité considérée et définie par Jésus-Christ lui-même comme une faculté d'introduire dans le royaume des cieux. » Il appelle cela le *pouvoir des clefs*, et n'oublie qu'une chose, c'est que la puissance de lier et de délier a été confiée par le Maître à *tous ses serviteurs indistinctement*.

Avec tous les docteurs romains, il attache aux sacrements une efficacité magique : Jésus communique son Esprit aux fidèles, par le prêtre, *dans ses sacrements*. Avec tous les docteurs romains, M. Matter attribue au sacerdoce un caractère indépendant de l'homme revêtu de cette charge; le sacerdoce a « *des priviléges que n'a pas le simple fidèle*, ET DONT JOUIT MÊME LE PASTEUR INFIDÈLE, tant ils constituent une autorité personnelle. »

« .... M. Matter ne veut pas qu'on fasse du futur prêtre *un philologue*, *un latiniste*, *un helléniste et un orientaliste*. Il importe fort peu que le ministre de la parole lise les textes dans la langue originale, il lui suffit de les bien connaître et de « *savoir*

(1) Mme de Gasparin prétend avoir la Bible pour elle; M. Matter a la même prétention. Qui a raison? Il faut donc un juge au-dessus de ces diverses interprétations; sans cela la guerre est interminable.

les expliquer comme les expliquent les docteurs les plus fidèles. »
— C'est du Concile de Trente tout pur.

» M. Matter veut, à l'exemple des directeurs de nos communautés, qu'on découvre des vocations, et qu'on *en fasse naître* dans les rangs des catéchumènes et sur les bancs des écoles. Il lui faut *un noviciat* pour les apprentis pasteurs, comme il faut à ses amis une école préparatoire pour les apprenties novices.

« L'élève prêtre, appelons les choses par leur nom : le séminariste, prendra pour modèles saint Paul et *saint Augustin*, Luther et *saint Bernard*, Calvin et *Bossuet*, considérés comme pasteurs, exerçant *charge d'âmes*. — Rappelons-nous un peu ce que c'est que la charge d'âmes, dans le sens où l'exerçaient Augustin, le saint suavement tyrannique ; Bernard, le moine superbement despote ; Bossuet, le directeur au bon sens impérieux et hautain ! Rien au monde, suivant M. Matter, qui apprenne mieux au prêtre ce qu'il *faut devenir et comment on le devient.* Joignons à cela l'étude des lettres *de direction* qu'écrivaient saint Augustin, saint Jérôme (qui s'y entendaient); et nous aurons un aperçu du clergé que nous prépare M. Matter.

« Les mots d'*ordination*, de *consécration* lui sont chers à cause *de leur ancienneté;* il est bien forcé de convenir que ceux d'*imposition des mains* ont sur les premiers le droit d'aînesse, mais nos droits modernes, en en faisant usage, les lui ont gâtés.

« M. Matter croit à la succession apostolique. Il établit que le pasteur seul a le droit d'enseignement public dans sa paroisse. Il repousse énergiquement cette opinion faussement attribuée à l'Église protestante « que le ministère *ecclésiastique n'est pas juge en matière de foi!* »

« Puis, effrayé de ce qu'il vient de dire, M. Matter s'applique à démontrer l'inviolabilité du droit à l'examen qu'il définit ainsi : *le droit de voir si une doctrine est ou n'est pas fondée dans l'Évangile.* Mais ce retour vers la liberté individuelle l'étonne encore plus que la hardiesse de ses aspirations catholiques, il se hâte de rebrousser chemin et s'écrie : « *Quand même* ce droit appartiendrait *en principe* à tout fidèle; cependant, en pratique, le théologien seul serait *en état de l'exercer...* »

« ... On nous le disait naguère : « L'indépendance absolue de

la conscience n'est guère possible pour personne, *elle ne l'est pas du tout pour les masses.* » Cela ne se lisait pas dans l'*Univers*, cela se lisait dans l'*Espérance* du 2 mars 1854 ! cela n'était point signé du nom d'un curé nouvellement converti au protestantisme et mal habitué au libéralisme de l'Évangile, cela était signé du nom d'un ancien et respectable pasteur de l'Église réformée.

« En voulez-vous plus, voulez-vous savoir quelle doctrine votre curé, je me trompe, votre pasteur, vous imposera ? La sienne? Point ! *Celle de l'Église.*

« Et si la conviction du curé, je me trompe, du pasteur, est sur un point contraire à la doctrine de l'Église, s'il se croit appuyé par la Parole de Dieu? — Il se taira, car à parler dans ce cas, il y aurait un acte d'*arrogance intolérable, car ce serait se mettre soi-même seul au-dessus de l'Église!* ce serait à vrai dire, tomber dans l'abominable péché de cet hérésiarque Luther, et je vous le demande, qu'en penserait-on à Rome?

« M. Matter, car c'est lui qui parle et non quelque cardinal du saint collége, je l'avais un peu oublié, M. Matter secoue lestement l'exemple apostolique. Les fondateurs de nos communautés de sœurs l'ont rejeté de fait, M. Matter, excessivement loyal parce qu'il est excessivement convaincu, établit la thèse : « Le retour aux formes apostoliques, non-seulement est impossible, il ne serait pas utile. Chaque siècle a ses besoins et demande ses formes en vertu des mœurs et des goûts qui le dominent. » — C'est juste ce que dit l'Église romaine à propos des pompes de son culte et de ses règles disciplinaires. « Les formes varient de droit, portant leur légitimité en elles-mêmes et *dans le temps.* » — Avec cela on fait tout ce qu'on veut ; une fois que le temps appartient aux variations de l'esprit humain, nous pouvons bien laisser l'éternité aux principes, notre indépendance à l'égard de l'Évangile n'en sera nullement compromise.

« A propos de la *catéchisation,* M. Matter rentre avec bonheur dans ses deux sujets favoris : la tradition, l'obéissance. Ce qui a puissance sur tous les esprits, c'est sans doute ce qui est vrai de fond, mais c'est autant ce qui *de forme est un peu consacré par le temps....*

« ... Le pasteur prolongera l'instruction religieuse aussi long-

temps que durera *la sainte docilité* qu'il a formée avec tant de soins. Puis M. Matter jette un regard de convoitise sur ces diocèses romains qui possède chacun son catéchisme, il est vrai, mais où la *surveillance est assez exacte, les esprits assez bien assouplis* à l'autorité pour que cette variété de catéchismes ne donne pas lieu à une complète divergence d'enseignement.

« On le comprend, le savant docteur professe le culte des liturgies. Les composerons-nous ces liturgies, ou bien l'Église les écrira-t-elle?

« Ni l'un ni l'autre : « *n'affectez* jamais, nous dit M. Matter, de *créer* des prières d'Église! » Il permet *Notre Père* pour l'invocation particulière, Notre père n'est qu'un *ornement* de la liturgie; la prière sacerdotale sera publiquement récitée *une fois par mois,* aux grandes fêtes encore, Noël excepté. Où prendrons-nous donc nos prières? *Dans les anciennes collections.* Nous prendrons l'*Alleluia*, l'*Hosanna,* le *Gloria*, le *Dominus vobiscum,* le *Pax vobis*, et particulièrement *les litanies,* car l'*Esprit de Dieu y est.*

« L'Église d'Angleterre a conservé les litanies, l'Église de *Prusse les a reprises*, M. Matter les en loue, et celle de Russie encore davantage, parce qu'elle y a été plus hardiment.

« Il nous faut dans nos temples des hymnes régulièrement chantés et des prières prononcées matin et soir. — C'est ce que pense et ce que pratique miss Sellon, c'est ce qui se fait dans la chapelle des sœurs protestantes à Paris, où chaque matin se disent des prières publiques.

» Il nous faut des mélodies alternativement entonnées par l'assemblée et par les chœurs.

« M. Matter s'occupe des sacrements. Il veut l'*extrême onction*, qui n'est pas celle de l'apôtre saint Jacques, il le dit lui-même, mais qui est une *dernière* communion, une *dernière* bénédiction accompagnée ou non de l'imposition des mains.

« Il met la *consécration* au rang des sacrements et dit qu'elle *confère les dons et la spiritualité que demande le ministère.*

« Le baptême, suivant M. Matter, est *la régénération de l'humanité dans l'individu.*

« La sainte Cène est la *régénération* de l'individualité propre

du chrétien et le *rétablissement* des rapports primitifs où il est entré avec Dieu par la profession de foi en Jésus-Christ lors de son admission à la première communion. »

« M. Matter veut une *confession* préparatoire à la communion.

« Cela dit, M. Matter passe aux fêtes; « *Les fêtes sont des jours de dogmes, voulez-vous des fêtes? rendez-nous nos dogmes; lesquels? Eh! ceux de nos pères, ou de meilleurs.*

« M. Matter parle des fêtes nouvellement intronisées dans quelques pays, *fête de la récoltes, fêtes des missions, anniversaire de la Réforme.* Il revient aux grands systèmes religieux *de l'Orient et de l'Occident,* c'est-à-dire aux Églises grecques et latines, pour approuver leurs fêtes religieuses et arbitraires; il gémit de ce que la Réforme a laissé beaucoup de fêtes romaines; il demande les émotions, les cérémonies, les chants, les fêtes, à l'enthousiasme religieux d'abord, puis à l'Église *universelle,* notre mère commune, puis à l'Église apostolique, puis à l'*Église du moyen âge,* mises toutes trois sur la même ligne! — Quant au moyen âge, j'ai mes préjugés dont je demande pardon à M. Matter, mais s'il m'en souvient, les grandes fêtes de ce temps-là étaient quelque bel et bon auto-da-fé en Espagne, avec patients mitrés, cornés, revêtus de chemises soufrées, toutes couvertes de diables noirs; c'étaient en Allemagne quelques impériales brûlaisons de sorciers et surtout de sorcières, dûment torturés et disloqués au préalable. J'aime autant qu'un autre *les émotions*, pourtant celles-là me semblent de trop haut goût. M. Matter est de mon avis, j'en suis sûr; des mystères, quelque procession de flagellants feraient bien mieux son affaire!... Mais laissons-le nous dire lui-même quelles fêtes il nous ménage.

« Nous aurons l'*Avent;* nous aurons *le Carême* (on les a tous deux à Kaiserswerth). Nous aurons *un jour* spécialement consacré, parmi ceux que Jésus a passés sur la terre depuis sa résurrection, nous aurons la fête *des saints*, et nos premiers saints seront des pasteurs : « Qui nous empêcherait, dans des localités très-édifiées de la vie et de la doctrine d'un saint pasteur, de lui *consacrer une heure commémorative* dans une longue et uniforme année! » — Qui nous empêcherait? Rien au monde dès

que l'exemple apostolique n'oblige plus. Nous ne serons pas plus empêchés que ne l'ont été les chrétiens des troisième et quatrième siècles alors qu'ils célébraient l'anniversaire des martyrs. Les apôtres n'ont pas songé à faire la commémoration de la mort de saint Étienne. Qu'importe? Les apôtres avaient leurs idées et nous avons les nôtres; l'éternité appartient au principe, la forme est la reine du temps; elle porte sa légitimité avec elle : le roi est mort, vive le roi!

« Nous aurons en outre le jour *des morts :* « Comment enfin n'avons-nous pas encore repris *ce jour des morts*, que nos frères d'Allemagne appellent le jour de toutes les âmes? » (la Toussaint!) Miss Sellon l'a repris, comme les frères d'Allemagne.

« Quel dommage que les apôtres ne se soient pas doutés de tout cela; et comment avons-nous pu nous en tenir servilement à leur ignorance! Mais le temps est venu, nous allons secouer ce joug misérable, M. Matter ne veut pas qu'il comprime plus longtemps l'*esprit créateur de la piété évangélique.* — On a souvent reproché au protestantisme de n'être pas *créateur en matière de culte*, tout comme on lui reprochait de n'être pas créateur en matière d'organisation ecclésiastique, de n'avoir point d'ordres religieux, point de célibat monastique, point de perfection exceptionnelle, point de confession; on ne le lui reprochera plus; nos fondateurs de corporations, nos néo-catholiques le vont laver d'une telle honte; l'*esprit de création en matière de culte et de fêtes se montrera parmi nous aussitôt qu'on lui donnera libre allure;* — je le crois avec M. Matter, et je me permets d'ajouter à son catalogue, l'*esprit de création en matière de dogme.* Sa fête *des morts*, son opinion *sur les sacrements,* sur *l'autorité du clergé en matière de foi*, tant d'autres nouveautés qu'il serait trop long d'énumérer, touchent il me semble plus aux dogmes qu'aux cérémonies et ne tendent à rien moins qu'à remanier les principes mêmes de notre foi.

« L'Évangile est plein de symbolisme, d'esprit d'art, dit M. Matter; et il demande si notre culte demeurera *à perpétuité froid comme un être de raison!...* »

« ... J'ai pleuré aussi, un soir à Rome, le soir du vendredi saint, j'étais entré dans une église catholique. De sombres lueurs

l'éclairaient : la flamme de quelques cierges placés derrière des transparents sillonnés de gouttes de sang jetait une teinte lugubre sur l'assistance. Un capucin prêchait, il décrivait les souffrances de Marie; moins les angoisses de son cœur de mère et de croyante, qu'une agonie presque physique. La communauté tout entière gémissait, se lamentait et se déchirait; on eût dit les femmes de Jérusalem revenant de Golgotha en se frappant la poitrine. Le capucin se tut, les flammes s'éteignirent, l'assemblée s'écoula. Hélas! une fois dans la rue, tout fut fini; les hommes fredonnaient des cavatines, les femmes regardaient çà et là, on avait pleuré, c'était une affaire en règle, maintenant il fallait rire. Et quant à moi, qui avais pleuré comme les autres, je n'en valais pas mieux.

« Oui, peu de chose suffit pour remuer la surface du cœur : une voix grave ou stridente, une décoration, du noir au lieu de rouge, du blanc au lieu de noir! Seraient-ce là les arômes de la poésie, seraient-ce les sources secrètes de la vraie émotion? non, non mille fois. Poésie, tu siéges dans des régions plus hautes, tu descends vers nous, non pas comme une déesse d'opéra suspendue à des fils de fer dont le machiniste tient le bout, tu éclates dans l'âme, tout à coup, au sein du plus pauvre entourage; tu étais dans la chambre où Jésus mangeait la pâque avec les douze, tu étais au bord de la mer quand Pierre courrait à travers les flots vers le Seigneur ressuscité, tu marchais à côté des disciples d'Emaüs, alors que leur cœur brûlait au dedans d'eux; tu étais au jardin près du sépulcre quand Jésus disait *Marie!* tu étais chez Marthe, quand l'autre Marie s'asseyait aux pieds du Sauveur; tu es dans la plus pauvre demeure, dans les plus pauvres lieux de culte, tu es partout où l'on adore en esprit et en vérité!

« M. Matter, au chapitre de la cure d'âmes, insiste sur la *direction*. Les paroisses qui ne veulent pas de *directeurs* sont dans un état anormal que condamnait Grégoire de Naziance. — Rappelons-nous bien que nous devons avant tout, nous autres protestants, nous mettre en règle avec Grégoire de Naziance.

« M. Matter veut qu'on fonde des *retraites ecclésiastiques* assises sur le *principe de la supériorité*.

« Il faut en effet des prêtres élevés tout exprès et soumis à un

régime particulier, pour pouvoir *diriger et confesser ;* car le directeur ne peut diriger sûrement s'il n'est en même temps *confesseur ;* il faut qu'il ait *la connaissance de la vie intérieure, l'expérience des aspirations et des chutes de l'âme, le secret de ses rapports avec Celui qui seul en est maître.*

« Le jugement des cas difficiles, l'administration de la réprimande, de la *censure* et des *pénitences,* appartiendront aux consistoires. Cependant en France, en Suisse, dans les pays qu'un élan *trop généreux a porté au delà du but,* ce ne sera pas au consistoire qu'on confèrera un tel pouvoir, ce sera *au pasteur.* Et M. Matter demande si nous voudrions empêcher le pasteur *de résoudre les cas de conscience de tous, d'éloigner un pécheur du culte, de l'exclure de la table sainte, de lui prescrire les humiliations, les prières, les aveux publics, les actes externes qui pourront motiver sa réadmission.*

« Le pasteur invoquera sans scrupule le pouvoir de l'Etat quand il pensera en avoir besoin. « Sans *l'assistance de la loi, la cure* d'âmes du pasteur rencontre dans les mœurs publiques des difficultés propres à frapper les plus belles œuvres d'une longue stérilité ! » — C'est aussi l'avis de Rome.

« Y en a-t-il assez, faut-il encore, avec M. Matter, revenir sur la direction, sur la confession, sur l'autorité cléricale à propos de la cure d'âmes spéciale ? Je ne le pense pas, je pense que ceux qui ont des yeux ont vu.

« Je ne me suis pas arrêté à discuter avec M. Matter, je me suis borné à raconter. Je n'écris pas un livre de controverse contre Rome, et par conséquent je n'ai pas à guerroyer contre M. Matter. Je m'adresse à mes frères protestants, et je leur demande s'ils sont las de la Bible, s'ils veulent redevenir catholiques ? toute la question est là.

« Nous venons de retrouver, nettement posés, les principes que nous avons dégagés de l'institution des sœurs. Nous avons retrouvé l'idée d'une consécration et d'une perfection spéciales, la liberté à l'égard de ce qui est écrit, la direction, la tradition, l'amour des inventions catholiques, l'impatience avec la négation du joug biblique, le dédain de la fidélité de nos pères, les

ardentes aspirations pour tout ce qui a séduit, pour tout ce qui a perdu la chrétienté. Où nous mèneront de tels principes, étayés par les ordres religieux ?

« Les couvents protestants s'élèvent de toutes parts, à toute force on veut prendre nos filles pour en faire des sœurs ; les saintes appellations monastiques, la sainte obéissance, la sainte vie commune, le saint habit, le saint célibat, toutes ces saintetés apocryphes sortent à la fois de notre sol avec l'autorité du clergé en matière de foi, avec la consécration indélébile, avec la confession, avec les pénitences, avec les fêtes de la Toussaint, de l'Avent, du Carême, avec le culte de la tradition, avec la direction des âmes, avec les cérémonies, avec les retraites, avec la hiérarchie ecclésiastique. »

Avant d'examiner d'où viennent ces tendances catholiques, nous tenons à régler deux petits comptes avec Mme de Gasparin : son appréciation du moyen âge et son émotion à un sermon d'un P. capucin. Madame, vous écrivez, vous lisez ; et vous ne craignez pas de compromettre vos lecteurs par vos comptes de fée et vos descriptions de Barbe-Bleue sur le moyen âge ! Vos docteurs protestants (1) ont eu le courage de patientes et laborieuses recherches, et ils nous ont fait assister à une glorieuse et complète réhabilitation de ces trois siècles, le onzième, le douzième et le treizième, qui ont donné à l'Église et au monde tant de saints et tant d'hommes illustres. Les sciences étaient gardées, par ces moines avec lesquels vous redoutez d'être d'accord ; l'art, sous le souffle catholique, élevait nos cathédrales immenses qu'il ornait de statues et illustrait de peintures ; la foi faisait circuler une sève féconde qui s'épanouissait dans cette magnifique floraison d'ordres religieux qui ont sauvé la civilisation. Madame, votre peur du catholicisme vous a fait oublier l'histoire, et vous avez étalé une page de Voltaire qui ferait sourire une érudition d'écolier. Vous avez là-dessus vos préjugés, dites-vous ; gardez-les, si cela vous tente ; je ne sais qui en souffrira le plus, de vous ou du moyen âge. Mais votre honneur

(1) Voir Leo, Hurter, Voigt, Hallam.

et la science vous font un devoir de ne pas les publier ; et si vous avez quelque souci de votre renom, ne faites plus étalage de ces phrases rebattues d'un roman vieilli. M. de Pontmartin, le spirituel critique, a dit quelque part qu'il a été saisi de compassion quand il a vu M. Dupin faire un mémoire sur le moyen âge ; quand il a vu cet homme considérable, important, membre de deux Académies, du Comité agricole de la Nièvre, et même, à ce qu'on assure, président d'une des dernières Assemblées, fustigé comme un écolier en faute, peloté comme un conscrit en maraude, roulé dans la poussière de son érudition postiche, pour avoir voulu défigurer et souiller une des plus charmantes institutions que le génie chrétien ait jamais créées pour protéger la liberté de la femme et sa pudeur (1). Prenez garde, Madame, vos préjugés contre notre présent et contre notre passé pourraient bien vous valoir les aventures de M. Dupin ; surtout si vous vous obstinez à méconnaître les trésors de foi, de dévouement, de science et d'art que le moyen âge a fait jaillir du sein de ses agitations et malgré ses faiblesses inévitables. De grâce, effacez cette page maladroite ; nul n'ignore votre habileté à voir et à mettre en saillie la paille qui est dans l'œil de votre prochain ; vous apercevez plus facilement les travers que les vertus, et vos livres nous révèlent un meilleur juge des défauts des chrétiens d'aujourd'hui, qu'un peintre fidèle et sûr des gloires des chrétiens d'autrefois.

Vous avez pleuré à Rome ; la surface de votre cœur a été émue, et vous plaisantez ces pauvres romains de ce qu'ils ont versé des larmes de parade et ont senti une émotion de commande. Vous les connaissez mal et vous les jugez plus mal encore.

Notre culte extérieur a sa raison d'être dans nos besoins les plus intimes de l'âme, et dans l'hommage que l'homme doit à Dieu de son être tout entier, de son âme et de ses sens. Nier l'utilité des rits et des pratiques en matière de religion et de morale, dit Portalis, c'est faire preuve de déraison et d'impiété ; car c'est nier l'empire des notions sensibles sur des êtres qui ne

(1) Voir le livre de Veuillot : *Droit du seigneur.*

sont pas de purs esprits; c'est nier encore la force de l'habitude. Les rits et les pratiques sont à la morale et aux vérités religieuses ce que les signes sont aux idées.

Le vrai a une splendeur qui rayonne, et il est impossible que la foi n'ait pas son éclatante manifestation extérieure. D'ailleurs, la sainte Église est l'Épouse de Jésus-Christ; sa voix a des accents qui révèlent sa tendresse pour son Époux divin; ses chants, ses fêtes, sa liturgie, ses temples reproduisent la vie du Sauveur, racontent sa naissance, sa passion et sa mort, rappellent ses paroles et ses bienfaits; tous les jours qui passent, toutes ces cérémonies qu'elle déploie éveillent dans l'imagination la plus froide les majestueuses scènes de l'Évangile. La vie de l'Église est une contemplation perpétuelle et une permanente prédication des mystères de l'Homme-Dieu. Elle est tour à tour Magdeleine versant avec son cœur le vase de parfum sur les pieds de son Sauveur, et l'apôtre bien-aimé reposant sa tête sur la poitrine de son Maître et ami; il n'y a pas un de ses actes, aucune de ses paroles qui ne soient un cri de tendresse pour son Dieu. Pour vous, les faits évangéliques sont un souvenir, une abstraction; pour nous, ils sont une réalité vivante et glorieuse, ils se passent sous nos yeux, ils nous saisissent avec le charme de leur poésie et la puissance de leur vérité; l'Évangile est un livre ouvert à nos yeux, à notre cœur, et non pas un volume livré à nos caprices, à nos défaillances et à nos vanités personnelles. Vous avez été à Rome, Madame; eh bien, venez à Genève passer quelques mois; venez au milieu de cette population ouvrière qui n'a pour lumière religieuse que des temples déserts, des murailles nues, une voix de prêcheur plus ou moins convaincue, plus ou moins *grave* ou *stridente*, et vous ferez le parallèle avec la population romaine. Il y a une année j'étais à Rome; comme vous je suis allé à St-Marcello entendre le sermon du capucin sur les douleurs de la très-sainte Vierge. Peut-être ne vous êtes-vous pas mêlée au peuple romain; n'êtes-vous pas allée vous asseoir dans sa demeure; vous n'avez pas interrogé les enfants et les vieillards. Je l'ai fait plus d'une fois, et toujours je me suis retiré ravi de leur science religieuse et consolé de leur foi. Sans doute ce peuple aime le *far niente;* habitué à com-

mander à la terre, il dédaigne de la travailler; son âme s'ouvre plus volontiers aux inspirations de la poésie que ses mains aux labeurs de l'industrie. Ce peuple est artiste et non pas marchand. Ses croyances et son culte se revêtent d'un enthousiasme que la raideur puritaine ne comprend pas; mais écartez cette enveloppe, et étudiez ces âmes, vous les verrez grandes et sereines, généreuses dans leur dévouement, surtout gardant la notion vraie et intégrale de Jésus-Christ, ne l'assouplissant pas aux systèmes vaporeux ou rationalistes des rêveurs et des savants, et leur conservant, malgré les faiblesses et les fragilités de leur cœur, une tendresse naïve, un amour pur et enviable. Le symbolisme extérieur, les chants, les basiliques, tout n'est qu'un chemin qui mène à Jésus-Christ. L'année, avec son cycle liturgique, représente la série des faits sacrés, et chaque jour qui passe apporte un reflet d'histoire évangélique et envoie à l'âme un rayon de la vérité chrétienne. A Rome, plus que nulle part, toute journée, toute ruine parle de Jésus-Christ, de son passage sur la terre, de son empire immortel. Les faits et les doctrines chrétiennes se traduisent dans la vie sociale, se mêlent à la vie intime des familles, saisissent l'âme de l'enfant par de saintes et candides émotions, et depuis le doux triomphe du *Bambino Jesu a l'ara cœli*, jusqu'au solennel *Alleluia* de la Résurrection, la vie de N. S. Jésus-Christ trace son empreinte dans les fêtes comme dans les monuments, et le peuple catholique y lit cette histoire divine, en garde le suave et consolant souvenir. Cette grande épopée de l'incarnation devient populaire, elle arrive à l'âme du peuple par tous les courants, par les sens, par l'imagination, par le cœur; nulle faculté humaine n'est étrangère à cette connaissance de Jésus-Christ. Le Sauveur apparaît partout enseigné, protégé, aimé par son Église; l'Évangile se met à la portée de tous, et dans ce divin abaissement, le peuple qui pleure, qui travaille, qui n'a pas le loisir de discuter des textes hébreux ou latins, qui a une âme plus élevée que votre science, qui a des souffrances plus grandes que vos consolations; le peuple qui n'a le temps ni de faire des livres ni de lire les vôtres, le peuple rencontre Jésus-Christ partout, et dans cette sublime rencontre, sa foi y puise des trésors de lumières, de force et de

douceur qui suffisent à ses ténèbres, à ses faiblesses et à ses douleurs.

Madame, quand vous venez rire du rire suranné du 18e siècle sur nos cérémonies, vous ne les avez pas comprises; vous n'avez pas daigné les étudier; un coup d'œil superficiel nous juge et nous condamne. Je fais appel à votre loyauté et je vous demande d'approfondir ce que vous attaquez; vous comprendrez bientôt ce qu'écrivait un grand esprit : Ce même culte, qui est si simple en lui-même, se prête, dans ses développements extérieurs, aux progrès les plus magnifiques que l'imagination puisse concevoir; à ce point qu'on peut dire qu'il nourrit tous les beaux-arts des seules miettes de sa table, c'est-à-dire que ce qui n'est en lui que secondaire et accessoire, devient le fonds même, et le fonds le plus riche, d'où les génies de l'architecture, de la statuaire, de la peinture, de la musique, de la poésie et de l'éloquence, ont tiré et tireront à jamais leurs plus sublimes créations.

Et cependant la religion catholique porte toutes ces richesses avec indépendance, et n'en est pas gênée le moins du monde dans l'exercice de son culte spirituel. Comme une grande reine à qui tout cela revient naturellement, elle se laisse parer plutôt pour le bonheur de ses sujets que pour le sien, sentant bien qu'elle éclipse ses propres ornements et que c'est elle-même qui les consacre.

Il y a en elle quelque chose qui, en effet, la préoccupe avant tout et par dessus tout : c'est son divin Époux Jésus-Christ, c'est cet Agneau de Dieu, cette Victime sainte de l'amour qui lui suffisait dans les Catacombes, et dont toute la solennité des cathédrales, loin de la détourner, l'y ramène toujours.

La présence réelle constitue toujours le fond et la substance du culte catholique.

Là se trouve une puissance qui se fait sentir aux âmes les plus rebelles. Vous, Madame, vous n'avez pas échappé à cette émotion indéfinissable, et vous avez été forcée de l'avouer, aussi bien qu'une Genevoise qui, comme vous, avait l'esprit français et une grande valeur littéraire, et qui, malgré ses préjugés protestants, a écrit cette phrase :

« Jamais on entre dans les églises catholiques, dit Mme de

» Staël, sans ressentir une émotion qui fait du bien à l'âme et » lui rend, comme par une ablution sainte, sa force et sa pu- » reté » (1).

Cette pieuse impression atteint presque toutes les âmes incrédules; et jamais un catholique entrant dans vos temples n'a éprouvé d'autre sentiment que la tristesse et le froid de l'isolement. Dans vos églises ou dans vos temples, où se trouve donc la vie qui rayonne, et qui, par son rayonnement de lumière et de chaleur, indique la présence divine? Où, sinon dans nos édifices sacrés, où est Jésus-Christ, Sauveur et Consolateur? Quand vous nous avez enlevé nos sanctuaires, la poésie, les arts et le sentiment religieux qui les dressèrent se sont envolés avec l'Hôte divin qu'ils abritaient. Si vous voulez être témoin de ce spectacle dans toute sa nudité, comparez la cathédrale d'Amiens et celle de Lausanne; voyez le protestantisme dans ces grandes et vieilles églises ogivales qui n'avaient pas été préparées à son intention, embarrassé de tout ce luxe de magnificence, ne sachant que faire de tant de majesté, cherchant à l'amoindrir, *comme après le départ d'un roi on change le palais en hôtel et le trône en fauteuil!*

Que le parallèle se pose nettement entre Rome et Genève, entre le peuple artiste et le peuple marchand, et il sera facile de voir qui a laissé s'éteindre les grandes lumières chrétiennes sur Jésus-Christ. Dans cette métropole d'hier du calvinisme, les idées du Sauveur sont en décadence; la notion de la Rédemption, du péché originel, la foi à la divinité du Christ se sont évanouies; les travailleurs, les industriels et les savants sont presque au même niveau; les ministres eux-mêmes balbutient sur cette question. Ils essaient de publier des négations ou de timides peut-être; et si l'on veut consulter un thermomètre qui indique la température religieuse de notre cité, on sera douloureusement convaincu que les docteurs en sont aux doutes de M. Chenevière ou aux hésitations de M. Archinard, et que le peuple ne sait guère que ce qu'il a lu dans les *Mystères du peuple* d'Eugène Sue sur la question capitale, sur ce dogme central de la divinité de Jésus-Christ. Je le sais, il y a une réaction mé-

(1) De l'Allemagne, t. I, p. 64.

thodiste ; il y a dans l'Église nationale de jeunes ministres qui protestent par une affirmation plus sérieuse, par une publication d'un catéchisme orthodoxe, par une prédication plus accentuée ; à ce qu'on nous assure, ils portent ce qu'ils nomment la cène aux malades, organisent une direction spirituelle et cherchent un équilibre impossible entre les exagérations du piétisme et le nihilisme doctrinal de l'école nationale (1). Ces efforts trahissent une plaie profonde et ne font que constater le malaise réel, l'absence de foi et l'urgente nécessité de sauver Genève d'un oubli total de l'idée du Sauveur. Ce serait aujourd'hui une tâche admirable pour un autre Bossuet que de présenter le tableau des atteintes successives que le dogme de la Rédemption a reçues de la part des théologiens protestants, et d'offrir le spectacle de la pénurie de croyances chrétiennes dans les masses calvinistes. Il y aurait là une constatation évidente que l'Église catholique est la seule gardienne fidèle et dévouée du Sauveur J.-C. ; et son apologie recevrait de ce parallèle un secours puissant et une illumination nouvelle. Si l'on nous accusait de parti pris, nous pourrions répondre que nous avons vécu à Rome, et que depuis huit ans nous étudions à Genève l'état des âmes ; que notre enfance, notre jeunesse se sont écoulées dans cette cité dont nous aimons la gloire et apprécions le progrès industriel. Si l'on mettait en doute notre jugement ou la fidélité de notre mémoire, nous pourrions appeler en témoignage nos compatriotes qui chaque année se retirent dans la ville éternelle ; qu'ils prennent huit étudiants les plus habiles du collége de Genève, et huit élèves du collége romain, les moins avancés ; qu'ils choisissent ainsi dans tous les rangs et dans tous les âges, qu'ils établissent la comparaison, qu'ils interrogent sur N. S. Jésus-Christ, et ils se convaincront que Genève doute et ignore, et que Rome sait, affirme et croit la divinité de Jésus-Christ ; que cette foi est sa force et sa joie !

Mme de Gasparin connaît les aberrations du protestantisme ; elle sait que, par une logique fatale, ses théologiens sont allés jusqu'à l'esprit qui brise le Seigneur, *spiritus qui salvit Jesum*,

(1) MM. Coulin, Tournier, etc.

jusqu'à dépouiller l'Homme-Dieu de sa réalité historique, pour n'en faire qu'une fiction brillante et un poétique symbole du travail des siècles. Elle sait que l'inspiration des Livres Saints est contestée; que le darbysme, niant l'Église, a son siége à Genève; elle connaît ces systèmes et ces négations qui éclosent sous le souffle du libre examen, et ce n'est pas là ce qui l'épouvante; elle garde ses foudres littéraires et son ardeur belliqueuse contre les plus humbles manifestations qui révèlent une tendance catholique. Elle dépense ses épigrammes les plus fines contre toutes ces consciences qui cherchent un dévouement en commun, une association de bonnes volontés; contre toutes ces âmes, lasses de la libre interprétation et du vide des systèmes protestants; qui, après s'être affaissées sur elles-mêmes, dans leur fatigue et leur désespoir, s'être débattues dans la misère de leurs croyances, dans le paupérisme de leur foi, se cramponnent à nos dogmes et à nos institutions. Elle a peur d'un mouvement vers Rome; cette idée fixe lui manifeste partout un indice de cette tendance, et elle s'écrie :

« Si le catholicisme a laissé peu de traces dans notre Réforme, » il a pourtant ses racines dans notre cœur à tous, ne l'oublions » pas; il ne domine les hommes que parce qu'il sort de l'homme; » NOUS AVONS FORTEMENT ANCRÉES EN NOTRE AME, ÉTROITEMENT MÊ- » LÉES AVEC NOTRE FIBRE RELIGIEUSE TOUTES LES TENDANCES CATHO- » LIQUES... C'est cela, ce sont nos secrètes sympathies pour l'or- » ganisation romaine, pour l'esprit de Rome, qui ont ouvert la » porte aux ordres religieux récemment introduits chez nous » (1).

Ces choses sont vraies et sont bien dites. Toute âme humaine porte en elle les germes de la foi catholique; toutes les tendances spirituelles et morales l'entraînent vers les dogmes et les préceptes; et jusque dans les replis les plus reculés du cœur humain, il y a des forces secrètes qui le pressent, le poussent à s'incliner devant Jésus-Christ enseignant par son Église immortelle. La fleur qui jette au soleil son parfum et ses couleurs, dans le sol a des racines qui savent, par de puissantes affinités, attirer la sève destinée à lui donner sa vie et son éclat. Nos âmes,

(1) Des corporations monastiques au sein du protestantisme; t. I, p. 225.

qui doivent élever au ciel leurs fleurs et leurs fruits, ont ici-bas des sympathies avec le monde surnaturel ; elles ont des attraits, des besoins, une soif, une faim qui n'a son apaisement légitime que dans le catholicisme; religion d'autant plus divine qu'elle est *naturelle*.

Toute âme qui ambitionne la certitude de la vérité révélée, le bonheur de la foi, la lumière dans la paix, la sérénité dans la hauteur, la force dans la joie; toute âme qui gémit, toute âme qui sent l'exil en ce monde penche vers nous ; et c'est pourquoi, au milieu de nos tristes insuccès, nous ne désespérons jamais, parce que nous savons que l'âme la plus rebelle porte en son sein des semences de catholicisme qui n'ont besoin que d'une prière, d'une parole amie, de la grâce de Dieu pour germer et fleurir.

Permettez-moi, Madame, de ne pas désespérer de vous, de demander au Maître qu'un rayon de soleil disperse vos ténèbres et aille, jusque dans des profondeurs qui s'ignorent, rechercher et féconder votre grain de sénevé. Il attend cette lumière, et peut devenir un grand arbre où des oiseaux du ciel pourraient se reposer.

Madame, vous avez deviné la raison de notre force. Le catholicisme a des complices dans toutes les âmes ; il s'harmonise pleinement avec la nature humaine ; il n'y a pas un seul élément, dans la raison ou dans le cœur, qui ne puisse devenir un point de départ pour arriver à la foi catholique.

Vos formes protestantes, depuis l'église méthodiste jusqu'au darbysme, toutes vos organisations sont de l'homme ; elles trahissent une main frêle et *une sagesse humaine toujours courte par quelque endroit;* elles sont de création terrestre, elles enlacent quelques esprits, mais elles n'arriveront ni à la perpétuité, ni à l'universalité. Ce qui est du temps s'use avec le temps ; ce qui est de l'homme meurt avec l'homme. Notre sainte Église est de Dieu. Ce divin Fondateur sait par quels chemins mystérieux, par quelles voies secrètes la vérité vient à l'âme ; il l'a révélée, et il communique sa révélation d'une manière conforme à nos aspirations de l'intelligence et du cœur. Notre foi a pour objet le surnaturel, mais non pas l'irrationnel ; elle est en quelque

sorte raisonnable. Le Dieu de la foi est le Dieu de la nature humaine; sa parole ne contredit pas son œuvre. Le catholicisme n'est pas comme le protestantisme local, individuel et fugitif; il est de tous les temps et de tous les peuples; il convoite toutes les âmes, il traverse les siècles et les mers; partout où il aborde, il arrive dans son domaine. Il est sympathique à l'homme. Ce qui constitue un des caractères de sa divinité, c'est cette facilité merveilleuse de s'adapter à l'esprit du pâtre et au génie de saint Augustin, à se plier aux conditions les plus diverses, à n'être l'apanage ni d'une caste, ni d'un peuple, à satisfaire toutes les intelligences, à apaiser tous les cœurs et à s'harmoniser à toutes les formes sociales. La foi catholique s'insinuant dans les âmes, y trouve un sol qui l'attend; c'est une plante qui est dans son terrain natal, et voilà pourquoi abdiquer le catholicisme, c'est abdiquer ce qui est la vie et la grandeur de l'humanité. Nos dogmes ont leur raison d'être dans la nature de Dieu qui les révèle, et dans la nature de l'homme à qui ils sont révélés; comme le Sauveur et la Révélation, ils sont divins et humains tout ensemble. Il serait aisé de faire un livre où toutes nos croyances seraient légitimées par les accents de plainte ou d'envie des protestants qui les regrettent ou les désirent (1).

Madame, vous avez beau faire une dépense d'esprit et de littérature, vos pages sont de fragiles obstacles au mouvement des âmes qui viennent à nous. Le catholicisme a des amis dans la place, ce sont toutes les nobles tendances, toutes les aspirations élevées; vous avez peur de nos progrès, je le comprends!

Votre protestantisme est fait par l'homme; le catholicisme est fait pour l'homme! Voilà le secret de votre décadence et de notre force.

L'abbé Gaspard Mermillod, *miss. apost.*

(1) Ce livre est fait; c'est l'œuvre patiente d'un érudit allemand, Hœninghausen; dans deux volume intitulés : *La Réforme contre la Réforme,* cet auteur public une démonstration de notre foi fidèlement extraite de phrases et d'aveux protestants.

HISTOIRE DES RÉFUGIÉS PROTESTANTS.

Par WEISS.

Pour bien juger le grand acte de la révocation de l'Édit de Nantes en lui-même et dans ses conséquences, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. On s'est trop habitué à ne voir dans les protestants que des persécutés et des victimes, tandis qu'ils ont été le plus souvent des persécuteurs et des bourreaux; à considérer l'Édit de 1685 comme un acte d'arbitraire et de despotisme, comme une infraction à des traités solennels et sacrés, tandis qu'en réalité les protestants n'avaient jamais joui en France que de concessions bénévoles ou extorquées par la violence, révocables, par conséquent, sitôt que l'autorité serait assez forte et trouverait les circonstances opportunes, ainsi que le reconnaît Grotius lui-même. — L'Édit de Nantes avait été précédé par quarante années de guerres et de crimes; et si, durant cette sanglante période, les catholiques usèrent du droit légitime de repousser par la force ces hérétiques qui venaient bouleverser la constitution de la France, ils y étaient suffisamment excités par les révoltes, les brigandages, les déprédations sacriléges dont les protestants se rendaient partout coupables. Au milieu de ces excès, l'hérésie obtenait cependant de la Cour des édits favorables, mais seulement sous la pression de la terreur. Il en fut ainsi de l'Édit de Nantes. Placé

entre les catholiques qui refusaient au protestantisme le droit de cité dans le royaume, et ses anciens compagnons d'armes qui, non contents de réclamer une dette de reconnaissance, voulaient se gouverner et se protéger eux-mêmes, Henri IV hésitait ; aussi ne fut-ce que huit années après son avénement qu'il octroya l'Édit de Nantes, et lorsque déjà les protestants s'étaient mis en état de défense et menaçaient de renouveler la guerre civile. Entre deux maux il choisit le moindre ; il accorda le moins qu'il put, mais évidemment il eût voulu ne rien accorder. Du reste, cet édit n'était qu'un simple renouvellement des édits précédents, et dans son préambule il renfermait en germe la révocation, car il appelait le temps où il plairait à Dieu de permettre qu'on le servît *en une même forme de religion.* Cependant il rencontra partout l'opposition la plus vive, dans les rangs du Parlement comme dans ceux du clergé. On blâmait surtout les termes de *perpétuel* et d'*irrévocable*, dont le roi s'était servi pour qualifier son édit, et le gouvernement répondait que cette perpétuité serait éteinte et que la loi prendrait fin sitôt que les dissidents seraient revenus au giron de l'Église. Malgré tout, Henri IV dut user de son autorité pour obtenir l'enregistrement. On comprenait que l'édit faisait aux protestants une situation religieuse et légale, et même privilégiée, en France ; qu'il leur accordait une vaste organisation, très-dangereuse, au sein du pays. Henri IV lui-même, qui, sans doute, n'avait agi qu'en vertu d'anciens engagements et par un reste de sympathie pour une forme religiense qu'il avait abjurée autant par politique que par conviction, n'envisageait pas l'avenir sans crainte. Il voyait bien que « les huguenots étaient les ennemis de l'État, qu'ils feraient » un jour du mal à son fils, s'il ne leur en faisait, et que, s'il » venait à mourir, tôt ou tard la régente serait contrainte d'en » venir aux mains avec eux. » En effet, ils lui rendirent toujours la vie dure, et sitôt qu'il fut mort, Duplessis-Mornay s'écria : « C'est le moment de nous faire majeurs pendant la minorité du » roi. » Sous Louis XIII, la réaction protestante fut terrible. Partout les huguenots se réunissaient en assemblées séditieuses, s'organisaient en parti politique, partageant la France en huit cercles ou cherchant à la transformer en fédération républicaine,

à l'exemple de la Hollande ou de la basse Allemagne. Quel danger, en présence de l'état révolutionnaire de l'Europe! En France, quelle arme puissante aux mains d'une féodalité qui cherchait partout à relever la tête! quelle entrave aux grands projets de Richelieu, en lutte alors avec la maison d'Autriche qui pesait sur l'Europe! Impossible à la France, disait le Cardinal, de rien tenter de grand tant qu'elle sera travaillée de ce mal intérieur et que les huguenots auront le pied dans le royaume. Il ne recouvra sa liberté d'action que par la prise de La Rochelle, boulevard des sectaires. Au lieu de les écraser, il leur accorda, en 1629, l'*Édit de grâce*, qui renouvelait trop généreusement celui de Nantes, car les protestants, par leur révolte que rien ne justifiait, l'avaient eux-mêmes déchiré. Aussi M. Weiss (t. I, p. 30) loue-t-il Richelieu de s'être contenté de les abattre comme parti politique, en respectant leurs convictions religieuses. C'eût été peut-être, en effet, le vrai moment non-seulement de mettre fin à leur existence politique en France, mais de leur arracher tous leurs priviléges et de les réduire à une simple tolérance. Richelieu ne le fit pas, et, sous Louis XIV, ils ne cessèrent de s'agiter dans l'ombre.

On se figure souvent que Louis XIV, dans la première partie de son règne, tout entier aux conquêtes et aux plaisirs, ne songeait guère aux querelles religieuses; puis que, devenu vieux, s'inspirant aux pieds d'une femme dévote, il en vint à des persécutions fanatiques. Rien n'est plus faux que ce point de vue. Louis XIV n'avait que 47 ans en 1685, et l'acte de révocation est le résultat des efforts de toute se vie. Il y était poussé d'abord par l'intérêt politique, car l'unité religieuse était considérée alors comme une condition essentielle de l'unité de gouvernement; ensuite son zèle catholique lui avait toujours inspiré la pensée de travailler à la grande affaire de la suppression de l'Édit de Nantes par l'extinction de l'hérésie, sans employer jamais ni persécution ni violence. Il marchait à l'accomplissement de ce dessein, appuyé sur l'opinion unanime du pays, très-opposé au protestantisme. D'ailleurs, ce que nous appelons aujourd'hui tolérance, liberté des cultes, était alors inconnu. L'intolérance civile, fait politique plus que religieux, n'a pas été inventée par

Louis XIV : elle a toujours existé, jusqu'à ces derniers temps, chez les peuples modernes. Et même de nos jours, ne l'avons-nous pas encore en partie? Admettrions-nous parmi nous tous les cultes, le mahométisme, l'idolâtrie? Puis, à quel titre nous vanter d'une tolérance qui n'est que le fait de l'indifférence; qui, partie du chaos et de la division des doctrines, tend à les abolir toutes, dans les gouvernements et les individus? M. Weiss avoue lui-même que personne alors, pas plus parmi les protestants que parmi les catholiques, ne songeait à la liberté religieuse, et c'est pour cela qu'il loue Richelieu de s'être montré supérieur à son siècle (t. I, p. 30). Sans doute les protestants réclamaient bien la tolérance là où ils étaient vaincus; mais, venaient-ils à dominer, ils se montraient bien plus ardents persécuteurs que les catholiques : il suffit de citer l'exemple de l'Angleterre, et de rappeler l'Irlande.

Nous voyons donc la vraie situation de Louis XIV en face du protestantisme, et le projet qu'il poursuivait. Ce projet tenait à un plan très-ancien, antérieur même à son règne, qui consistait à obtenir par la persuasion la conversion successive des protestants, à resserrer peu à peu leurs priviléges, à les miner en silence, jusqu'à ce qu'enfin l'Édit de Nantes perdît sa raison d'être et tombât de lui-même. Ce plan avait reçu sous Louis XIII un commencement d'exécution; mais ce fut surtout Louis XIV qui songea à le réaliser dès qu'il eut pris en main les rênes du gouvernement, comme il nous l'apprend dans ses *Mémoires*, comme il le répète dans le préambule même de l'Édit de révocation. En cela, ne craignons pas de le répéter, il agissait par piété, sans doute, mais surtout par politique; car une foule de documents démontrent que, sans être aussi redoutable qu'autrefois, le parti protestant inspirait toujours des craintes. Aussi, bien qu'on n'eût rien de très-arrêté sur ce point, on préparait par diverses mesures la révocation. Par des concessions de grâce, par des retraits de priviléges, même par des secours pécuniaires, on cherchait à gagner les protestants, et on obtint un grand nombre de conversions dans la noblesse et dans la bourgeoisie. On multiplia les efforts après la paix de Nimègue, qui mettait le gouvernement en possession de toute sa force et de toute sa puissance.

On délibéra dès lors sur les meilleurs moyens de hâter le moment tant désiré : les avis se partagèrent dans les conseils de l'État, et de là aussi les variations de conduite des gouverneurs de provinces. Toutefois, les moyens rigoureux prévalurent. De ces moyens, le plus célèbre est celui qui fut imaginé par Marcillac, intendant du Poitou : nous voulons parler des logements militaires. Disons cependant que les plus grands excès, fort exagérés d'ailleurs par la passion, restèrent ignorés de la Cour, et que le clergé surtout y fut complètement étranger ; sur Louvois retombe presque toute la responsabilité de quelques actes trop sévères. — Cependant les protestants s'agitent et prouvent bien, comme le disait le duc de Bourgogne, que c'était moins la volonté de remuer qui leur manquait que la puissance. Mais, de son côté, le gouvernement redouble d'efforts ; il veut arriver à l'accomplissement d'un projet qui doit, suivant lui, rendre à la religion sa splendeur, assurer la tranquillité de l'État, raffermir l'autorité, obligée jusqu'alors de transiger avec les rebelles. L'approche de la succession d'Espagne hâte encore la mesure. On prévoit une guerre avec les nations protestantes, et on sait par expérience que les réformés ont toujours été, comme le disait encore le duc de Bourgogne, les amis des ennemis de la France. M. Michelet se rencontre sur ce point avec l'élève de Fénelon. « A cette époque, dit-il, il y avait une grande exaspération » contre les protestants. La France, bornée dans ses succès par » la Hollande, sentait une autre Hollande dans son sein, qui se » réjouissait des succès de l'autre. » On était donc pressé d'agir. D'ailleurs, les conversions sont si rapides et si nombreuses qu'on est en droit de croire qu'il n'existe presque plus de protestants en France, et que, par conséquent, l'Édit de Nantes n'a plus d'objet. Alors fut porté l'édit de révocation. Le gouvernement de Louis XIV se trompa, sans doute ; mais qui en accuser, sinon les protestants, qui trafiquèrent et se jouèrent de la conscience en feignant une conversion que leur cœur n'avait pas ratifiée ? Objectera-t-on la contrainte par laquelle cette conversion aurait été extorquée ? Mais, avant la révocation, la contrainte n'avait rien d'excessif et que ne pussent soutenir des âmes d'une force très-ordinaire. Et on ose transformer en martyrs de si faibles

chrétiens ! Fénelon a répondu : « Au lieu que les martyrs étaient » humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation, » ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, » et prêts à toutes sortes d'hypocrisies. Si on voulait leur faire » abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à » leur montrer des dragons. » Quoi qu'il en soit, de la même manière que Louis XIV avait été poussé par tout son siècle au projet de révocation, il vit tout son siècle applaudir à l'acte lui-même, sitôt qu'il fut porté. L'Église et le monde se confondirent dans un enthousiasme qui s'exprime avec la même sincérité dans les lettres de Mme de Sévigné et dans les grandes paroles tombées de la bouche de Bossuet sur la tombe de Michel Letellier. De tous les écrivains du temps, Saint-Simon seul, Zoïle de Louis XIV, protesta contre l'acte de révocation ; et encore s'opposa-t-il plus tard au projet qu'eut le Régent de rétablir l'Édit de Nantes.

On ignore généralement que l'édit de révocation était un terme aux mesures sévères employées jusqu'à ce jour contre les protestants, car il renfermait le principe, non de la liberté des cultes, mais de la liberté de conscience. Louis XIV y disait qu'en attendant qu'il *plût à Dieu d'éclairer comme les autres* ses sujets protestants, ils pourraient rester dans le royaume, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, *sans pouvoir être troublés ni empêchés* sous prétexte de religion. Aussi les conversions s'arrêtèrent, les convertis retournèrent à leurs temples, et les intendants des provinces adressèrent à la Cour d'unanimes réclamations. On comprend dès lors le dépit du gouvernement, qui voyait anéantie tout à coup une œuvre poursuivie si longtemps avec tant de patience. Il fallait, d'un côté, avouer qu'on s'était trompé en croyant toucher au terme, et, de l'autre, renoncer aux espérances fondées sur tant d'efforts. Louvois ne put s'y résigner. Malgré le roi, et à son insu, il lança dans les provinces des ordres sévères, et de ce moment seul a commencé la persécution. Dès lors aussi les protestants, malgré toutes les mesures prises pour les retenir, sortirent plus nombreux du royaume. Quel fut le chiffre de cette émigration ? Impossible de le fixer, parce que les documents officiels manquent presque absolument.

La statistique dressée en 1700 par ordre de Louis XIV est malheureusement fautive. Cependant, à propos de ce travail qu'il eut sous les yeux, et qu'il avait le moyen de contrôler, le duc de Bourgogne prétend que le nombre des protestants qui sortirent alors de France ne montait pas, selon le calcul le plus exagéré, au-delà de 67,732 personnes de tout âge et de tout sexe. Les écrivains protestants, il est clair, l'ont porté beaucoup plus haut; mais quelle foi faire sur des calculs qui varient entre 300 et 800,000? Tout en avouant, comme tous les historiens, que les documents précis font défaut, M. Weiss ne craint pas d'avancer que l'émigration entraîna 250 à 350 mille individus (t. I, p. 104). Il prend pour base de ses calculs le nombre des protestants de France; mais M. le duc de Noailles, en calculant d'après le nombre des réfugiés dont la présence fut constatée à l'étranger, arrive à un tout autre résultat, et il ne dépasse pas de beaucoup le nombre fixé par le duc de Bourgogne (*Hist. de Mme de Maintenon,* t. II, pp. 524 et suiv.). Pour nous, nous sommes très-frappé des réflexions qui terminent l'écrit de ce prince. « Il est » certain, dit-il, que le vide ne dut jamais être plus sensible » qu'au moment où il se fit. Cependant on ne s'en aperçut point » alors, et on s'en plaint aujourd'hui! Il faut donc chercher une » autre cause : elle existe, en effet, et si on veut le savoir, c'est » la guerre. Quant à la retraite des huguenots, elle coûta moins » d'hommes utiles à l'État que ne lui en enlevait une seule année » de guerre civile. » Il semblerait, en effet, ajoute M. le duc de Noailles, auquel nous empruntons beaucoup pour ce travail, que l'industrie tout entière fut alors entre les mains des protestants, et qu'on l'ait vue, après la révocation de l'Édit, presque entièrement disparue du royaume. Or, il y avait des corporations d'arts et métiers dont ils étaient entièrement exclus, et d'autres d'où ils n'étaient admis qu'en minorité. Ajoutons, pour notre compte, que le chiffre des émigrés de telle ou telle ville industrielle, de Tours notamment, fixé par M. Weiss, supposerait une population que la ville n'a jamais eue. La vérité est que l'émigration ne fit pas à la France le tort de lui enlever ses industries, mais de les introduire ailleurs, ce qui serait arrivé tôt ou tard, et de la priver ainsi du tribut que lui payaient les nations

étrangères. L'appauvrissement de la France à cette époque est dû à de tout autres causes qu'à l'émigration. La principale est la guerre, comme l'établit encore M. de Noailles, d'après le duc de Bourgogne. Cette guerre de 1688 fut-elle causée par la révocation? Non certainement; mais il est juste d'avouer que les rigueurs exercées par la France rallièrent contre elle les États protestants. Les réfugiés grossirent les rangs de ses ennemis et se réjouirent de ses revers. Le patriotisme de M. Weiss réprouve leur conduite, mais il fait trop d'efforts pour l'excuser et il en rend trop responsables les persécuteurs. Évidemment la Réforme saisit cette occasion de trahir ses tendances anti-nationales et ses sympathies pour les protestants étrangers. — On voit que d'exagérations et d'erreurs se mêlent aux récits de M. Weiss, et nous pourrions en citer bien d'autres exemples. Nous ne croyons pas, en particulier, que la quantité de numéraire sortie du royaume avec les émigrés ait été aussi considérable qu'il le prétend; les collectes faites pour eux en Angleterre et en Allemagne prouvent assez qu'ils n'emportèrent pas de grandes sommes.

Après la paix de Riswick, qui montra aux protestants que ce n'était pas pour eux qu'on avait fait la guerre, on reprit le travail des conversions, sans songer à revenir sur le passé. On ne le pouvait pas, comme l'observe encore si bien le duc de Bourgogne, car c'eût été rappeler en France un vieil ennemi plus exaspéré que jamais par sa défaite et ses malheurs. D'ailleurs, on n'avait aucun repentir du passé, malgré les tristes conséquences qu'avaient entraînées la révocation. Sans doute, la mesure avait été mal concertée, appuyée par des moyens que la charité et la liberté de conscience bien entendues réprouvent également; elle était surtout trop tardive, car déjà le protestantisme avait déposé en France ces germes de tolérance universelle et d'indifférence des religions qui s'y développèrent au XVIIIe siècle, et que Jurieu lui-même remarquait avec horreur parmi les émigrés; mais il serait difficile de prouver qu'elle ne retarda pas le règne de l'impiété et de l'anarchie, et même qu'elle n'empêcha pas la Réforme de s'étendre en France aux dépens du catholicisme, à la faveur de la décadence religieuse du siècle suivant. Quoi qu'il en soit, on poursuivit l'œuvre commencée, mais les inspirations

de la douceur finirent par l'emporter dans les conseils de Louis XIV, et la gloire en revint à l'Église, représentée par Bossuet et le cardinal de Noailles. C'est un point qu'établit à merveille M. Auguste Nicolas dans l'appendice sur l'Édit de Nantes ajouté à son chapitre *de la tolérance* dans son remarquable ouvrage *du Protestantisme*, dont nous parlions il y a peu de temps. Du reste, à cette époque, les intendants mêmes que M. Weiss représente comme les plus cruels, Basville par exemple, étaient loin de parler un langage de bourreau : il voulait seulement qu'on usât d'une contrainte un peu plus que morale pour déterminer les protestants à se faire instruire ; mais Bossuet tint bon, et fit prévaloir le principe de la liberté de conscience.

Pour achever de faire connaître l'esprit dans lequel est écrit l'*Histoire des réfugiés protestants*, disons que l'auteur est protestant lui-même. Il dit bien en commençant (préface, p. v), qu'il ne prétend pas traiter la question religieuse soulevée depuis trois siècles entre l'Église romaine et la Réforme ; malgré cette résolution, impossible du reste à tenir, il se montre partout protestant, non du XVIe siècle (il n'en existe plus de cette façon), mais tel qu'on peut l'être de nos jours, c'est-à-dire partisan du plus vague déisme. Au XVIe siècle, son héros est le chancelier de l'Hôpital, qu'il admire confondant les noms de luthériens, de huguenots, de papistes, dans la dénomination commune de chrétiens. Parle-t-il de la discussion de Bossuet et de Jurieu sur l'essence de l'Église, dans laquelle le protestantisme voulut admettre toutes les sectes? « Jurieu, dit-il, eût trouvé un argu» ment plus puissant pour sa doctrine, en faisant un pas de plus » et en proclamant l'indépendance absolue de la conscience in» dividuelle. » (t. II, p. 83.) Il n'y a pas de plus vaste et de plus élastique protestantisme. — A travers les assertions sceptiques de Bayle, « il entrevoit une idée sérieuse et digne d'exa» men, celle d'une morale innée dans la conscience humaine et » indépendante de toute religion positive. » (Ibid., p. 106). Voilà bien le déisme destructeur de toute révélation. — Ailleurs, il présente les variations des Églises protestantes, tant reprochées par Bossuet, comme la véritable essence du protestantisme, issu du principe du libre examen, et comme une im-

mortelle conquête de l'esprit humain (ibid., p. 115). Or, les fluctuations de doctrines étant la marque de l'erreur, comme l'unité et l'immutabilité sont le caractère essentiel de la vérité, c'est dire que le droit d'errer est une conquête de la civilisation !

En voilà assez pour éclairer nos lecteurs sur l'esprit dont M. Weiss s'inspire. Disons un mot du plan de son ouvrage. — Dans un livre préparatoire, il commence par exposer l'histoire des protestants de France depuis la promulgation de l'Édit de Nantes jusqu'à sa révocation. Il raconte ensuite, en autant de livres distincts, l'établissement des colonies protestantes en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suisse, en Amérique, et jusqu'en Danemark, en Suède et en Russie ; les édits des gouvernements en leur faveur ; les services qu'à leur tour ils rendirent aux nations qui les accueillirent, tant sous le rapport politique que sous le rapport de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la littérature et de la religion ; la mesure dans laquelle ils contribuèrent à la grandeur, à la richesse et à la liberté des contrées dans lesquelles ils furent reçus; enfin leur fusion successive dans les peuples au milieu desquels ils vécurent, et l'état actuel de leurs descendants. Tel est le cadre que s'est tracé l'auteur lui-même dans sa préface (p. VII), et qu'il a essayé de remplir. On comprend que tout cela est empreint de la plus ridicule exagération. A en croire M. Weiss, toutes les nations qui accueillirent les protestants auraient été plongées, sous tous les rapports qu'il énumérait tout à l'heure, dans une sorte de barbarie, et seraient arrivées, grâce aux réfugiés, au plus haut point de splendeur; c'est-à-dire qu'après avoir représenté en martyrs les protestants dans leur patrie, il en fait à l'étranger des apôtres de la civilisation. Nous ne pouvons songer à entrer dans la réfutation de tous ces paradoxes. Qu'il nous suffise de dire que M. Weiss va jusqu'à vanter la littérature et l'éloquence protestantes, jusqu'à les mettre en parallèle avec la littérature et l'éloquence catholiques, quelquefois même au-dessus ! C'est aux protestants que l'éloquence française, à l'en croire, est redevable d'une partie de ses immenses succès (t. I, p. 46) ! Plusieurs des ministres exilés en Hollande, dit-il ailleurs, sont à peine infé-

rieurs à Bossuet, et certainement supérieurs à Massillon, à Bourdaloue et à Fléchier (t. II, p. 61)!

Arrêtons-nous. Aussi bien nos lecteurs voient-ils assez qu'on ne peut permettre cet ouvrage qu'à des esprits déjà mûrs et formés. Il y a là sans doute des recherches et de l'érudition, mais surtout une apologie d'hommes qui, après avoir fait pendant un siècle et demi le malheur de la France, portèrent à l'étranger, comme s'en plaignait Jurieu lui-même, moins les ressources de l'industrie et du commerce, que le germe fatal de l'impiété et de l'anarchie.

V. Mynard.

(Extrait de la Bibl. Cath.)

Mgr MARILLEY A GENÈVE

Toute l'Europe connaît les luttes pacifiques, la vertu héroïque, l'inaltérable fermeté et la douceur attirante de Monseigneur Marilley. Les catholiques ont admiré son courage dans la prison et dans l'exil ; ils ont salué en lui un des glorieux défenseurs de la liberté de l'Église et un des vaillants champions de notre âge, qui tout en se soumettant à l'autorité civile dans tout ce qui est de l'ordre civil, ne permet pas aux pouvoirs humains l'empiétement sur les choses purement spirituelles, et devient ainsi, aux périls de sa vie, le défenseur des droits méconnus de la conscience et de la liberté religieuse. Monseigneur Marilley a été toujours à la hauteur de ces épreuves ; et avec une prudence et une longanimité éclatantes, il a su attendre, dans un exil de huit ans, l'heure où les hommes reconnaîtraient la justice de sa cause et de ses légitimes résistances.

Sans doute après la chute du Sonderbund, dans cet instant d'agitation où les vainqueurs, étonnés de leur victoire, durent improviser, au milieu de la tempête, un gouvernement et des constitutions, leurs œuvres et leurs hommes se sentirent de l'émotion de la guerre et de l'arbitraire. Le pouvoir civil avait des rancunes irréfléchies contre l'autorité religieuse ; de là un conflit inévitable et douloureux. Ce conflit, au lieu de se terminer par un accord réciproque, comme le demandait Mgr Marilley, fut brusquement résolu par un acte injuste et cruel qui jetait en prison et en exil un citoyen suisse, sans enquête, sans procès et sans jugement, un évêque qui n'avait d'autres torts que de refuser de consentir à une flagrante violation

des droits des catholiques, droits consacrés et reconnus par la constitution fédérale.

Monseigneur Marilley s'opposa constamment à tout mouvement populaire ; il préférait souffrir dans l'exil plutôt que d'obtenir sa rentrée par des agitations politiques. Il sacrifiait tout et toujours à son devoir. Sa vie comme ses conseils aux prêtres de son diocèse attestent qu'à ses yeux le prêtre doit être l'homme de Dieu, l'homme de tous, l'homme le plus dévoué aux vrais intérêts de son pays, et non pas l'homme d'un parti.

La malveillance se faisait jour dans la presse ; elle accusait d'hostilités et de passions politiques l'homme qui, par caractère, par devoir, par goût naturel, est le plus étranger aux querelles de parti, et qui ne demandait qu'à se dévouer au salut des âmes, sans souci des bruits de la terre et des changements politiques ; jamais une preuve contraire à cette assertion n'a pu être apportée. Son exil était illégal, jamais il n'a été mis en demeure de refuser son adhésion à la constitution fédérale, jamais il n'a été privé de ses droits civiques ; donc, en vertu de l'art. 41 de cette constitution, Monseigneur Marilley a toute liberté de résider sur le territoire suisse ; il pourrait au besoin en réclamer la reconnaissance devant les tribunaux. Après huit ans d'attente, après des pétitions multipliées, après des tractations toujours infructueuses, les catholiques de Genève avaient l'espoir que le gouvernement nouveau oublierait les actes arbitraires qui avaient pu naître dans une société désorganisée et le lendemain d'une explosion générale, et qu'il aurait à cœur de faire un premier pas dans la voie de la justice.

M. le curé de Genève, vicaire-général, s'adressa loyalement, sans arrière-pensée, aux membres du Conseil d'État, et demanda que l'exil illégal de Monseigneur Marilley cessât immédiatement. Cette demande fut accueillie, à la seule condition qu'à l'extérieur et dans les rapports avec le Conseil d'État et les Conseils municipaux, Monseigneur Marilley ne serait pas encore reconnu comme autorité officielle ; il était convenu que dans l'intérieur des églises, Sa Grandeur avait toute liberté d'action. Le bon sens, la liberté des cultes et l'usage ont depuis longtemps consacré ce droit de tous les cultes, que jamais le pouvoir civil n'a à s'inquiéter de ce qui se passe dans les temples ou les églises. Plus que nulle part, c'est une nécessité dans notre ville, où des ministres protestants de tous pays peuvent se réunir librement, comme ils l'ont fait naguère, où des darbystes peuvent être prêcheurs, où chaque pensée religieuse

est libre d'avoir sa manifestation. Monseigneur Marilley et M. le curé de Genève ont cru à cette assurance du Conseil d'État ; notre Évêque vint à Genève, il célébra la sainte Messe ; il adressa à une foule heureuse de sa présence, émue de revoir son Pontife exilé, des paroles pleines de réserve, de prudence, sans allusion à de douloureux souvenirs, empreintes de cet esprit de foi et de charité qui le caractérise, et il repartit pour Divonne sans savoir que sa présence servait de prétexte à une agitation.

Les catholiques avaient joui sans manifestation, sans éclat, de leur bonheur. La population était calme ; les protestants modérés et les radicaux sincères applaudissaient à cette première mesure, qui faisait cesser l'interdit illégitime du territoire à un citoyen suisse. Quelques hommes trompés s'agitèrent, essayèrent d'une de ces démonstrations si faciles à produire dans nos Etats républicains. Le Conseil d'État, en l'absence de M. Fazy, son président, crut trop facilement à une émeute, et il s'empressa de suspendre l'arrêté qui autorisait Monseigneur Marilley à venir à Genève.

Ce dernier arrêté émut la ville plus que la première décision ; les citoyens étaient tristes de voir le pouvoir céder à des influences, et les catholiques désolés d'un nouveau déni de justice.

Le Conseil d'État a essayé de légitimer sa mesure, en accusant M. le vicaire général d'avoir manqué à sa promesse.

Cette accusation est sans base aucune ; les pièces suivantes le prouvent évidemment.

Monseigneur notre Évêque et le clergé ont été d'une réserve admirable, évitant de blesser la plus exigeante susceptibilité.

Les catholiques ont été modestes dans leur triomphe, ils ne sont pas faibles dans leur défaite ; ils espèrent des jours meilleurs dans un avenir très-rapproché, mais ils ne s'endorment pas.

Ils ne font pas des émeutes, mais ils organisent une constitutionnelle manifestation, et ils poursuivront avec une persévérance pleine de calme et d'énergie la réclamation de leurs droits.

Nous allons publier les pièces qui feront ressortir que toutes les insinuations de la presse sont sans valeur ; qu'il n'y a eu ni intrigues dans l'ombre, ni échanges de promesses clandestines, mais une loyale tractation d'une question pendante dont tous souhaitent la solution pacifique.

Que résulte-t-il de ce déplorable et inattendu conflit ?

Une clarté nouvelle qui révèle à tous la bienveillance, la douceur et le noble caractère de Monseigneur Marilley, si odieusement calomnié par une partie de la presse.

Une union plus compacte des catholiques, et un attachement plus respectueux et plus grand, s'il est possible, pour leur Évêque.

Une constatation que son exil est illégal, que la constitution fédérale s'oppose à cet exil ; que tous les amis de la paix, de la patrie et de la liberté, doivent réclamer, pour l'honneur de notre pays, la destruction d'un acte arbitraire et inconstitutionnel, né dans des temps d'orages.

Il ne s'agit ici ni d'une lutte confessionnelle, ni d'une question politique, ni d'une querelle où les amours-propres sont engagés; il ne s'agit que du drapeau autour duquel tous devront se rallier, et qui seul peut abriter la paix dans notre pays fatalement livré aux dissensions religieuses, le drapeau de la justice et de la liberté.

Les protestants disent avec le *Journal de Genève* que cette mesure qui rappelle Monseigneur Marilley, EST JUSTE ET DÉSIRABLE EN PRINCIPE.

Les radicaux, même les agitateurs, disent avec M. J. Fazy, que l'exil de Monseigneur l'Évêque est illégal.

Telle est l'opinion publique ; les catholiques disent comme le supplément de la *Revue*, que le Conseil d'État veut résoudre cette affaire d'une manière conforme à l'opinion publique, qui désire la rentrée de Monseigneur Marilley. Les catholiques n'ont à attendre ni l'avis de Fribourg qui a mis, l'année dernière, par une décision de son Grand Conseil, les autres cantons *à la porte*, leur déclarant que les tractations religieuses entre l'Évêque et lui ne regardaient pas les Conseils d'État de Berne, de Neuchâtel, de Vaud et de Genève.

Les catholiques de Genève n'ont pas besoin du placet du Conseil d'État de Fribourg *pour obtenir la reconnaissance de leurs droits.*

Les catholiques ne croient pas que le Conseil d'État de Genève doive être à la merci de Fribourg, qui aujourd'hui est radical, qui demain peut être socialiste, ou conservateur, pour que justice leur soit rendue.

Ils ont pour eux le droit, le bon sens, l'opinion de tous les partis, les conservateurs et les radicaux, et c'est pourquoi ils espèrent, dans un avenir rapproché, la solution de cette question pendante depuis 1848.

G. MERMILLOD.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — *Lettre de M. le Curé de Genève au Conseil d'Etat.*

Genève, le 22 janvier 1856.

Monsieur le Vice-Président et Messieurs,

J'ai reçu l'arrêté du Conseil d'État d'hier qui « suspend jus- » qu'à nouvel ordre les effets de l'arrêté du 17 courant, PAR LEQUEL L'ÉVÊQUE ÉTIENNE MARILLEY N'ÉTAIT PLUS EMPÊCHÉ DE VENIR SUR LE TERRITOIRE GENEVOIS. »

L'arrêté d'hier m'accuse de n'avoir pas tenu la promesse faite par moi à M. J. Fazy, président du Conseil d'État, et à MM. les conseillers Duchosal et Fontanel, « que l'Évêque Étienne Maril- » ley viendrait à Genève sans caractère officiel, en évitant toute » manifestation et comme citoyen suisse. »

Et cette accusation se fonde sur ce que « il a été officielle- » ment annoncé dans l'église de St-Germain et au dehors que » Étienne Marilley officierait en qualité d'Évêque à la grand'messe, » hier dimanche, qu'il a été de plus annoncé qu'il officierait di- » manche prochain dans l'église de Carouge.»

L'accusation n'a pas d'autre base, rien de plus, rien de moins.

Eh bien, M. le Vice-Président et Messieurs, je viens déclarer à la face de tout le canton de Genève et de toute la Confédération helvétique, devant les catholiques comme devant les protestants, que l'arrêté d'hier oublie une des conditions essentielles et positivement exprimées dans la tractation de cette affaire, condition qui met à néant l'accusation dirigée contre moi.

J'affirme sur l'honneur que M. J. Fazy, Président du Conseil d'État, avec lequel j'ai eu deux conférences, et MM. Duchosal et Fontanel, conseillers d'État, m'ont assuré de la manière la plus catégorique, que « Mgr Marilley était absolument libre de » faire tout ce qu'il voudrait dans l'intérieur des églises. » L'un d'eux a ajouté : « Seulement, dans les communes catholiques, » les maires et Conseils municipaux ne seront pas obligés à lui » rendre les honneurs civils. »

J'invoque, en présence des honnêtes gens de tous les pays, le témoignage de MM. J. Fazy, Duchosal et Fontanel ; aucun d'eux, j'en suis sûr, ne déclinera cet hommage à la vérité.

D'ailleurs, tout le monde concevra facilement que le plus simple bon sens dictait cette condition.

Ainsi, déjà par cette seule affirmation de ma part, claire et nette, l'arrêté du 21 perd toute valeur, et l'arrêté du 17, qui a levé « tout obstacle à ce que l'Évêque Marilley vienne dans le » canton » reprend immédiatement sa force.

Je déclare, en outre, que j'ai tenu scrupuleusement mes promesses; que, non-seulement il n'y a eu aucune démonstration, mais que j'ai dit aux paroissiens de Genève, par des avis écrits, lus en chaire et entendus de plusieurs milliers de catholiques, « qu'il leur était recommandé de la manière la plus for» melle, de s'abstenir absolument de toutes démonstrations quel» conques, afin de ne blesser aucune susceptibilité. » De plus, j'ai écrit à MM. les curés du canton, le 19 janvier, pour leur adresser la même recommandation.

Quant à l'assertion d'une annonce pour Carouge, je n'ai qu'à dire qu'elle est fausse ; l'intention n'a pas même existé un moment ; et, d'ailleurs, si Mgr Marilley eût officié à Carouge, il en avait le droit en soi, et aussi par la force même des paroles positives, justes et pleines de raison de MM. Fazy, Duchosal et Fontanel.

Je suis pressé de vous adresser, dès ce matin, M. le Vice-Président et Messieurs, la présente protestation, et je vous conjure de rapporter l'arrêté d'hier. J'attendrai jusqu'à ce soir pour donner de la publicité à la présente lettre, désireux d'éviter aux magistrats de la république l'ennui d'une contradiction manifeste. Si l'intérêt de ma dignité personnelle, et ce que je dois à Mgr notre Évêque, au clergé, aux catholiques et à mes concitoyens, m'obligent à une publicité immédiate, je me verrai forcé à entrer ultérieurement dans les détails circonstanciés qui feront juger à sa juste valeur un arrêté pris si rapidement et précisément en l'absence de M. J. Fazy, avec lequel j'ai traité, et sans aucune de ces communications officieuses et convenables qui m'auraient mis à même de rétablir les faits, les conditions et

les droits entièrement dénaturés dans l'arrêté d'hier. J'aborderais alors aussi les diverses dispositions dudit arrêté qui, sans tenir aucun compte des itératives et catégoriques pétitions des catholiques, viennent enchaîner Genève aux fatales et illégales décisions des conférences de Fribourg, que les catholiques du canton repoussent entièrement et absolument, et repousseront toujours.

Je ne puis assumer sur ma tête, vous le comprendrez sans doute, Monsieur le Vice-Président et Messieurs, la responsabilité de l'agitation qui peut se manifester chez tous les amis de la paix publique, en voyant le déni de justice qui frappe encore les catholiques et qui défigure et annule des conventions d'honneur franches, généreuses et pacificatrices.

Agréez, Monsieur le Vice-Président et Messieurs, l'hommage de mon respect.

DUNOYER,

Vicaire Général, Curé de Genève,

II. — *Lettre de M. Fazy à la* Revue de Genève.

Berne, 24 janvier 1856.

Quelques journaux ayant fait du bruit de ce que le Conseil d'Etat de Genève a laissé venir l'évêque Etienne Marilley en visite à Genève, et, d'un autre côté, quelques personnes ayant voulu m'attribuer à ce sujet une influence particulière sur le Conseil d'Etat, je dois faire connaître que M. Marilley n'a été admis que sous la réserve expresse qu'il se présenterait à Genève sans caractère officiel, en évitant toute manifestation et comme citoyen suisse. Cette réserve prouve assez que ni les personnes qui nous ont demandé son entrée dans notre canton, ni nous-mêmes, nous n'avions entendu autre chose que de faire cesser, à l'égard d'un citoyen suisse, une interdiction de territoire que je ne crois pas légale. Si, comme dans d'autres circonstances, on fût venu nous demander de lui accorder l'entrée comme évêque, et comme entendant reprendre avec l'autorité civile ses rapports officiels interrompus, nous nous y serions refusé, jusqu'à ce que les conflits qui règnent entre cet évêque et les autorités du lieu de sa résidence officielle eussent été vidés. Mais d'après la manière dont la demande était conçue,

il nous eût été difficile de nous y refuser ; pour moi, j'y ai même vu de sa part une concession qui semblait dire qu'enfin les questions pendantes pourraient se traiter à l'amiable. Sachant, d'un autre côté, que dans le canton de Fribourg on était disposé à s'entendre avec cet évêque sur un mode de vivre semblable à celui qui se pratique à Genève, nous eussions eu, ce me semble, bien mauvaise grâce à nous opposer à un premier pas sans conséquence.

Je ne suis pas de l'avis que la messe qui a été célébrée par lui dans l'église de St-Germain, soit une dérogation à la réserve convenue. Dire une messe n'est pas, de la part d'un prêtre, reprendre une position officielle vis-à-vis de l'autorité civile, et si je suis bien informé, tout s'est borné à une messe.

En ce qui me concerne, je ne saurais point être effrayé de ces sortes de choses. Depuis longtemps je me suis accoutumé à ignorer toujours, comme autorité, ce qui se passe de relatif au culte dans les diverses églises de Genève. Chacun entend sa religion à sa façon, autrement il n'y aurait point de liberté religieuse. Je ne puis croire, comme on me l'a écrit, que plusieurs de mes amis politiques se soient émus de cette simple messe ; si cela est, le fait leur aura été présenté sous un faux jour, et j'ose espérer que lorsqu'ils y réfléchiront, ils répéteront encore en chœur le célèbre refrain du grand chansonnier de France :

Qu'on puisse aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté.

Agréez, etc. James Fazy.

III. -- *Lettre de M. le Curé de Genève à la* Revue de Genève.

Genève, le 26 janvier 1856.

Monsieur le Rédacteur,

Plusieurs insinuations se sont produites dans la presse à l'occasion de mes rapports avec M. le Président et deux membres du Conseil d'Etat au sujet de la rentrée de Mgr Marilley dans le canton de Genève. Je crois en conséquence nécessaire de donner l'explication suivante qui sera une nouvelle justification de la conduite de Mgr Marilley et de la mienne.

Je n'ai eu que des communications verbales avec MM. J. Fazy, Duchosal et Fontanel.

J'ignorais complètement la délibération du 17 janvier (1), dont l'existence ne m'a été révélée que le 21 au soir par les considérants de l'arrêté suspensif du même jour, et après le départ de Mgr Marilley pour Divonne.

Ce n'est *qu'aujourd'hui* 26 *janvier, vers les onze heures du matin*, que j'ai reçu, avec une lettre de M. le chancelier Marc Viridet, « l'extrait des registres du Conseil d'Etat, » dont la teneur suit :

« Du 17 janvier 1856.

« Sur la demande de M. le Curé de Genève, si l'évêque pourrait « venir à Genève sans caractère officiel, en évitant toute manifes- « tation et comme citoyen suisse, le Conseil d'Etat, vu l'art. 41 de « la Constitution fédérale, décide qu'il ne peut empêcher.

« Certifié conforme :

« Le Chancelier, Marc VIRIDET.

Je n'ai donc pu et dû, ainsi que Mgr Marilley, m'en rapporter qu'aux communications verbales et d'honneur, jusqu'à ce jour incontestées, et confirmées par la lettre de M. J. Fazy à la *Revue*, en date du 24 janvier.

Ces communications verbales se résumaient en ces trois idées :

1° Mgr Marilley pouvait venir à Genève, l'interdiction du territoire du canton était illégale, la constitution fédérale constituait son droit comme citoyen suisse.

2° Mgr Marilley était absolument libre, en vertu des usages établis à Genève, de la liberté des cultes et du simple bon sens, de faire dans l'intérieur des églises tout ce qu'il voudrait, en évitant toute manifestation extérieure pouvant troubler la paix confessionnelle.

3° Mgr Marilley ne viendrait que comme citoyen suisse, c'est-à-dire que les rapports officiels continueraient à n'avoir lieu qu'entre l'autorité civile et le vicaire-général seulement.

Il paraîtra de plus en plus évident à tous les hommes raisonnables et justes que Mgr Marilley et moi, étrangers à toute pensée perturbatrice ou imprudente, nous n'avons agi en tout que dans la ligne de vérité, de droit et de modération que nous commandaient les vœux si légitimes et si impatients des catholiques du canton de Genève, et que nous traçaient les exigences et les difficultés de la situation et de la localité.

(1) La *Revue* prétend que M. Dunoyer connaissait le décret du 17, puisqu'il le cite dans sa lettre du 22. La *Revue* ne remarque pas que ce décret était dans l'arrêté du 21 communiqué ce jour-là au curé de Genève.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, insérer, s'il est possible, la présente lettre dans votre plus prochain numéro.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'hommage de ma considération la plus distinguée.

DUNOYER, vic.-gén., curé de Genève.

IV. — *Deux lettres de M. Fazy.*

Au *Bund*, journal bernois.

Berne, 26 janvier 1856.

Messsieurs,

Vous vous êtes à plusieurs reprises occupés dans votre journal de l'affaire Marilley à Genève, et cela pas toujours de la façon la plus exacte. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous adresser à cet égard quelques explications.

Le gouvernement de Genève n'a jamais autorisé la rentrée de M. Etienne Marilley *comme évêque*. L'affaire se borne à ceci que, sur une demande du curé de Genève si M. Marilley pouvait venir à Genève sans *caractère officiel*, sans *manifestation, comme citoyen suisse*, il fut répondu oralement par le Conseil d'Etat que, considérant l'article de la constitution qui garantit à tous les Suisses le libre établissement dans tout le territoire de la Confédération, il ne pouvait s'y opposer. Cela est consigné textuellement dans le protocole de la séance du Conseil d'Etat du 17 janvier. Vous voyez donc que le retour de l'évêque n'a pas d'autre signification, sinon qu'un Suisse à qui l'entrée de notre territoire n'est pas interdite par la loi, ne sera pas entravé dans l'exercice de ce droit.

M. Marilley s'est-il conformé à cette convention orale?... Pour répondre à cette question, permettez-moi d'abord d'expliquer ce que nous entendions par les expressions de « *sans caractère officiel, sans manifestation*, et *comme simple citoyen suisse.* »

Ces expressions veulent dire d'abord que M. Marilley ne devait ni se réclamer de la qualité d'évêque, ni entrer en relations sous ce titre avec les autorités temporelles. Sous ce rapport, M. Dunoyer, curé de Genève, qui supplée l'évêque comme vicaire général, nous a assuré que nous continuerions à n'être en rapport qu'avec lui. Par *manifestations interdites* nous entendions : le port d'insignes épiscopaux sur la voie publique, des entrées solennelles dans la ville ou dans les villages, des relations officielles nouées avec les autorités municipales ou autres, l'acceptation d'honneurs rendus

publiquement, la présence à des processions à ciel ouvert. Enfin, quant à ce qui concerne la signification des mots *simple citoyen suisse*, cela indique fort clairement que ce n'était qu'à l'homme et non à l'évêque qu'était permise la libre entrée à Genève.

Maintenant M. Marilley, en lisant dimanche la messe à Saint-Germain, a-t-il par-là enfreint les conditions convenues? Pas le moins du monde à mon avis! Ce serait méconnaître tous les principes de la liberté religieuse que de vouloir empêcher un prêtre catholique qui n'est pas banni légalement de dire la messe dans une église de son diocèse. S'effrayer d'une chose semblable au milieu du dix-neuvième siècle est un enfantillage que je ne puis comprendre.

J'ai appris qu'en mon absence le Conseil d'Etat de Genève, ensuite de cette messe, a décidé, en date du 21, de révoquer la décision prise par lui le 17, et a en même temps invité les cantons diocésains à une nouvelle conférence. Je doute fort de l'opportunité de cette conférence, et, en ce qui me concerne, j'ai refusé auprès du Conseil d'Etat de Genève l'honneur d'y être délégué.

Les cantons diocésains sauront au Conseil d'Etat de Genève fort peu de gré de cette invitation; l'état de la question, tel qu'il est ressorti de la décision du 17, ne rendait pas nécessaire une telle conférence : en effet, je répète encore une fois qu'il ne s'agissait aucunement de la réintégration de l'évêque dans ses fonctions épiscopales, mais seulement de la rentrée à Genève d'un simple citoyen.

Je suis d'ailleurs convaincu que le temps des conférences, relativement aux points les plus importants de la question pendante, est passé. Fribourg le prouve en négociant actuellement pour l'établissement d'un *mode de vivre* par l'acceptation duquel toute la question est résolue. Pour nous, Genevois, cette affaire ne nous touche en rien, en effet, nous avons déjà, et sans cela, notre *mode de vivre* avec le clergé catholique.

Vous voyez, Messieurs, que, dans toute cette affaire, d'un caractère purement fortuit, il ne se trouve rien qui ait rapport à l'intention de gagner des voix pour une question de chemin de fer, ainsi que vous l'avez sérieusement affirmé dans votre journal, et que vous l'avez vraisemblablement appris de quelques-uns de vos spirituels confédérés, qui se prennent à tout ce qu'on leur raconte.

Agréez, etc. James FAZY.

A la *Revue de Genève.*

Berne, 27 janvier 1856.

Monsieur le Rédacteur,

En publiant la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 24, vous l'avez accompagnée de quelques mots qui pourraient laisser croire que moi aussi je partage l'idée que M. Marilley, en disant dimanche une messe à Saint-Germain, aurait contrevenu aux conditions sous lesquelles nous avions consenti à ne mettre aucun empêchement à sa venue sur le territoire du canton de Genève, je croyais cependant m'être expliqué assez clairement à ce sujet. D'un autre côté, on pourrait aussi, d'après ces lignes, supposer que j'approuve la convocation d'une nouvelle conférence. Je suis si peu de l'avis de cette conférence, que dès que j'ai eu connaissance de cette convocation, j'ai écrit au conseil d'Etat pour déclarer que je n'acceptais point d'y paraître comme son délégué. Je ne saurais point reconnaître comme fondé le sens qu'on a mis à cette conférence, et qui serait que Genève n'aurait pas pu laisser M. Marilley venir sur son territoire sans une autorisation des autres Etats. Je le répète, l'interdiction du territoire à un citoyen suisse qui n'est frappé d'aucune condamnation légale, est un acte arbitraire auquel je n'ai jamais songé à m'associer. Je n'ai compris l'interdiction qu'à l'évêque se présentant officiellement comme tel, jamais au simple citoyen. Si, dans d'autre temps, M. Marilley se fût présenté ainsi, il eût été admis comme il l'a été par l'arrêté du 17. Pour prouver qu'il est Suisse, nous n'avons pas à lui demander des serments et des explications qu'on ne demande pas à d'autres citoyens. Nous pouvons le faire s'il veut se poser en évêque reconnu par nous. Mais dès que nos rapports officiels avec lui restent suspendus, nous n'avons rien de semblable à exiger.

Maintenant entend-on régler dans la conférence les affaires épiscopales du diocèse? Si c'est cela, la conférence convoquée actuellement est beaucoup trop rapprochée de la précédente, elle n'aboutira à rien. Il valait mieux laisser le canton de Fribourg conclure son *modus vivendi* que de nous en mêler de nouveau. Et à ce propos je ferai remarquer que ceux des Fribourgeois qui se récrient contre la venue à Genève de M. Marilley comme simple citoyen, sans les en avoir prévenus (à ce qu'ils disent), s'occupaient à leur tour tout tranquillement *d'un mode de vivre* avec l'évêque, sans nous en prévenir officiellement. Si dans des conversations parti-

culières il en a été question, on y a parlé aussi de la venue de l'évêque à Genève comme simple citoyen, et tout en disant qu'on aimerait mieux qu'il ne vint pas, messieurs les Fribourgeois convenaient que là-dessus chaque canton avait le droit de faire ce qu'il voulait.

Maintenant M. Marilley est-il sorti des conditions convenues? je dis que ce n'est pas soutenable, et que, pour l'avoir cru, il a fallu que l'esprit public eût été travaillé d'avance et qu'on y eût représenté l'arrêté du 17 sous un tout autre jour que le véritable. Si dès dimanche soir on eût expliqué au public le véritable sens de l'arrêté du 17, et surtout que la messe du dimanche n'y était pas contraire, le sens si délicat de nos amis politiques en faveur de la liberté religieuse et des garanties constitutionnelles de liberté individuelle, eût pris immédiatement le dessus.

Qu'entendions-nous par ces mots : *Que l'évêque Marilley pouvait venir, sans caractère officiel, en évitant toute manifestation, et comme citoyen suisse?* Le voici :

C'était que M. Marilley ne réclamerait pas sa qualité d'évêque pour renouer des rapports, comme tel, avec l'autorité civile. M. Dunoyer, curé de Genève, nous avait affirmé que, comme vicaire-général, il restait seul chargé de traiter avec nous sur toutes les questions de l'Eglise et de l'Etat. Ce que nous entendions comme *manifestations interdites*, était de se présenter dans les rues avec le costume d'évêque, de faire des entrées solennelles en se rendant dans la ville et les villages, de se mettre en rapport avec les autorités municipales ou autres, de paraître à des processions hors des églises, etc. Enfin, se présenter *comme simple citoyen suisse*, voulait dire que c'était l'homme et non l'évêque auquel il n'était pas interdit de venir à Genève.

Ce qui se serait passé dans l'intérieur des églises et comme exercice du culte catholique, ne nous regardait pas et ne devait pas nous regarder. C'est ainsi que j'ai conçu toute l'affaire, et dans ce sens, si j'avais été à Genève le 21 de ce mois, j'aurais persisté pour le maintien de l'arrêté du 17.

Je devais ces explications à mes amis, parce que j'apprends avec étonnement que l'ont m'a fait jouer près d'eux un rôle que je ne saurais point accepter, et qui correspond bien plus aux calomnies dont j'ai été abreuvé pendant bien des années, qu'aux faits réels.

Agréez, etc. James Fazy.

V. — Un Comité provisoire s'est formé pour la défense des droits des catholiques du Canton de Genève. Quelques-uns de ses membres se sont déjà présentés auprès de Monsieur le Vice-Président du Conseil d'État, pour réclamer contre la révocation de la mesure qui favorisait la rentrée de notre Évêque. Quoiqu'il ait l'espoir d'une solution prompte et favorable, le Comité n'a pas cru devoir se borner à cette première démarche; il a résolu de convier les catholiques à l'appuyer par la signature d'une pétition franche et loyale, adressée au Gouvernement du pays. Il ne s'agit ni d'une question politique, ni d'une lutte confessionnelle; les catholiques se réuniront tous sur le terrain de la légalité, pour qu'il soit fait droit à leurs justes réclamations.

MM. J. DUFRESNE. — J. VOULLAIRE. — Ed. DUFRESNE. — M. MARTIN. — J.-Claude EMMANUEL. — Michel BERTHIER. — Marc MEHLING. — PATEK. — Edouard BERTHIER. — DECHEVRENS. — F. DEMAUREX. — Ami GRAND. — DUPUIS-GIROD.

Au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

Il est de notre devoir, comme de notre droit, de venir réclamer respectueusement contre votre arrêté du 21 jan vier de la présente année au sujet de Monseigneur notre Évêque.

Aucune disposition de la législation fédérale, ni de celle de notre canton, n'autorise les mesures en vertu desquelles Monseigneur notre Évêque a été depuis plusieurs années mis dans l'impossibilité de visiter les catholiques du canton de Genève et d'exercer au milieu d'eux les fonctions de son ministère.

Ces dispositions, s'il en existait, seraient d'ailleurs en contradiction ouverte avec les traités qui stipulent, en termes exprès, que l'Évêque ne sera jamais inquiété dans le cours de ses visites. Monseigneur notre Évêque est d'ailleurs citoyen d'un canton suisse, et à ce titre rien n'autorise à lui refuser l'entrée du territoire genevois, puisqu'il n'est, dans le lieu de son origine, sous le poids d'aucune condamnation judiciaire ayant pour effet de le priver de ses droits civiques.

Deux pétitions adressées dans le courant de l'année dernière, l'une au Conseil d'État, l'autre au Grand Conseil, sont restées sans réponse, et rien ne donne lieu de croire qu'aucun de ces deux corps ait jugé à propos de s'en occuper autrement que pour adop-

ter de concert avec le gouvernement de Fribourg de nouvelles mesures de rigueur.

D'autre part, à peine le Conseil d'État de Genève, se rendant aux représentations les mieux fondées, a-t-il déclaré que les obstacles qui s'opposaient à la présence de l'Évêque sur le territoire du canton *en qualité de citoyen suisse* ont cessé d'exister; à peine ce Prélat est-il arrivé au milieu de ses diocésains, que sur les murmures d'une très-faible partie de la population de la ville, et en face, si l'on veut, d'une *agitation toute factice*, dont nous n'aurions nulle peine à indiquer les agents et les causes, s'il y avait pour le moment utilité à le faire, le Conseil d'État retire son consentement, donné trois jours auparavant, et par un nouvel arrêté du 21 janvier, enjoint en termes équivalentsordre à l'Évêque de sortir du canton et lui défend d'y rentrer jusqu'à nouvel ordre.

Le Conseil d'État ne s'est très-certainement pas fait illusion sur l'impression pénible que la population catholique ressentirait d'une mesure aussi insolite, pour ne rien dire de plus. Mais il est permis de croire qu'il n'a pas réfléchi à l'alternative où il réduit cette population qui réclame avec persévérance ses droits légitimes et ceux de son Évêque, qui pendant longtemps n'obtient rien, et qui à l'instant même où elle obtient enfin une *partie* de ce qu'elle demandait, se voit déçue dans son espoir par la raison seule qu'il survient des contradicteurs parmi des hommes que cela ne concerne nullement.

Les soussignés se refusent à croire que le Conseil d'État veuille leur répondre qu'on peut tout contre eux et qu'il ne peut rien pour eux; que les lois et les traités n'existent que pour être invoqués contre eux, et enfin qu'ils sont soumis au régime de l'arbitraire le plus absolu.

Les soussignés ne veulent voir dans l'arrêté du 21 janvier qu'une mesure dont le Conseil d'État n'a pas eu le temps de peser la portée et les conséquences. Ils espèrent que les magistrats à qui il a été surpris sentiront et ont déjà senti la convenance, la nécessité même de le rapporter.

Ce retour spontané les couvrira d'honneur aux yeux de toute la population et dissipera toutes les alarmes.

Les soussignés terminent en conséquence par la demande qu'ils adressent au Conseil d'État de déclarer purement et simplement levés tous les obstacles qui s'opposaient à la rentrée de l'Évêque dans le canton de Genève.

Ils prient le Conseil d'État d'agréer l'hommage de leur profond respect.

Genève, le 27 janvier 1856.

BULLETIN DE LA PROPAGANDE PROTESTANTE.

FRANCE. — *Paris.* — *Départements.*

Les protestants français se posent assez volontiers en victimes sous leur gouvernement actuel ; ils ont pourtant toute liberté d'action, toute faculté de se réunir, de se concerter, de quêter, de sillonner la France de colporteurs. Nous pourrions enregistrer les détails dont ils se vantent ; aujourd'hui, nous nous bornons à publier le compte-rendu de deux séances qui ont eu lieu au temple de la Madeleine, à Genève, où des ministres protestants venaient solliciter les bourses genevoises en faveur de leur prosélytisme.

Propagande à Paris. — M. Rinkhof, membre du comité protestant de Paris, est venu à Genève pour donner le compte-rendu de la propagande. Il le donne dans le temple de la Madeleine, en présence d'environ deux cents personnes ; en voici le résumé :

Pendant longtemps les pasteurs du quartier St-Marcel, à Paris, eurent peu d'action sur les enfants ; ils se bornaient à en instruire chez eux trois ou quatre. MM. Mayer et Valette établirent ensuite une école qui, d'abord fréquentée par une douzaine d'enfants, l'est aujourd'hui par environ cinq cents, dont deux tiers sont protestants et un tiers catholiques ; ces Messieurs ne reçoivent ces derniers que quand ils ont reçu des parents la promesse que ces enfants seront élevés protestants. La presque totalité de ces parents sont balayeurs ou chiffonniers ; grand nombre d'entre eux sont Allemands, les autres Français.

Les enfants qui suivent ces écoles ouvrent aux membres du comité une voie facile pour pénétrer dans leurs familles et leur prê-

cher le protestantisme; ces familles sont toutes visitées. Les parents français reçoivent leurs visiteurs avec beaucoup de bienveillance, et se laissent convaincre assez facilement; mais ces impressions ne sont pas durables, et sont presque aussitôt effacées par d'autres personnes qui les visitent. Les Allemands, au contraire, sont moins polis, et même souvent grossiers; mais on trouve chez eux des traces de leur première instruction; on voit qu'ils ont longtemps vécu dans une atmosphère protestante.

Voyant que la presque totalité des enfants qui avaient fréquenté les écoles disparaissaient après avoir fait leur première communion, on a établi une société dite des apprentis, qui est composée de jeunes gens sortis des écoles et que nous avons placés en apprentissage chez des maîtres choisis, auxquels nous faisons nos conditions, dit M. Rinkhof; nous avons entre autres le droit de les patronner dans l'atelier. Ces jeunes gens, sortis d'apprentissage, disparaissaient comme les enfants de l'école; nous avons donc formé une société qui se nomme Société des jeunes gens, et qui, comme la première, se réunit tous les dimanches après l'office. Nous avons choisi parmi les membres de cette Société ceux qui nous semblaient les plus intelligents et les mieux disposés, pour composer ce que nous avons appelé le syndicat. Les membres du syndicat sont destinés à nous aider dans nos visites à domicile et à surveiller les autres; déjà six d'entre ces jeunes gens font leurs études à Strasbourg, dans le but de devenir ministres. Nous avons le projet d'établir des logements pour ces ouvriers, afin qu'ils puissent vivre ensemble et avoir le culte dans cet établissement.

M. Rinkhof assure que l'œuvre va toujours en progressant; cependant elle éprouve des difficultés. Plusieurs fois les propriétaires, soit sous l'influence catholique, soit mécontents de voir des écoles dans leurs maisons, ont refusé de continuer à les louer. Dans le but d'avoir un établissement stable, le comité a réuni une somme de 100,000 fr. pour posséder un immeuble qu'il a acheté, mais qu'il a payé 200,000 fr. LE ROI DE SUÈDE ET LE ROI DE PRUSSE, et plusieurs autres personnes, ont bien voulu souscrire généreusement pour aider le Comité; mais la dette n'est pas comblée, et les intérêts pèsent lourdement sur lui.

M. Rinkhof demande donc que Genève s'intéresse à cette œuvre, et il propose que chacune des personnes présentes se constitue comme chef de collecte, pour réunir les dons que leurs amis ou connaissances pourraient leur offrir. Il espère, par ce moyen,

que la dette sera promptement effacée. Il finit, enfin, par engager les jeunes gens qui ont étudié la théologie à aller à Paris pour aider le comité, qui est beaucoup trop peu nombreux pour visiter les 800 familles qu'il patrone ; ce sera pour eux des années de stage d'une grande utilité, en même temps qu'ils feront avancer le protestantisme en France.

Départements. — M. Boissonnas, Genevois, donne des détails sur les missions protestantes en France, dont il est un agent. La société centrale d'évangélisation, d'accord avec les conseils presbytéraux, facilite l'œuvre de l'évangélisation protestante en France; elle forme cinq sections, qui envoient tous les trois mois des députés à Paris; aucun pasteur n'est nommé sans l'autorisation du comité; des collectes sont faites pour fournir aux besoins des différentes églises, dont l'organisation est surveillée de très-près par le comité; on fait ensorte de rapprocher les églises séparées; c'est une pierre d'attente pour préparer le rétablissement des synodes provinciaux jadis si utiles au *développement de la réforme* en France. Huit nouvelles sections ont été adjointes dans la Normandie et dans les environs de Bordeaux ; déjà 32 départements sont envahis par les *œuvres évangéliques*, beaucoup de villes importantes les voient fleurir ; 46 agents sont à notre service, parmi lesquels sont 21 pasteurs. Neuf chefs-lieux de départements sont déjà pourvus d'ouvriers actifs. La section nord comprend 6 départements, 12 agents, dont 7 pasteurs et 21 siéges de culte ; on pourrait citer Fresnoy-le-Grand, ancienne commune catholique, qui n'en compte plus qu'un petit nombre, deux pasteurs la desservent ; Dunkerque, Cambray ont aussi des centres d'évangélisation très-actifs ; il cite un tisserand qui, converti au calvinisme, est devenu un apôtre très-actif. Le mouvement protestant a fini par s'étendre à cinq communes qui possèdent deux pasteurs actuellement. Deux instituts ne suffisent pas pour 170 enfants. Une des écoles a été fermée par le gouvernement ; mais des agents actifs vont à domicile continuer l'œuvre si entravée. En Normandie, l'œuvre évangélique semblait dépérir, lorsque M. Chossat, curé catholique converti à la réforme, a puissamment contribué à relever cette église. Il a été condamné à 5000 francs d'amende et six mois de prison pour avoir fait paraître un ouvrage injurieux au catholicisme. Ces invectives étaient, du reste, justifiées par les attaques des *Jésuites et de l'Univers*. Le temple de cette localité est grand, il contient 500 personnes ; 200 ont été récemment aggrégées. L'école a 85 garçons et 50

filles ; 100 adultes sont aussi en voie de conversion. L'œuvre a été entravée ; une des classes a été fermée, mais l'instituteur va à domicile continuer ses leçons, bien que l'autorité s'y oppose.

A Sainte-Opportune, toute la paroisse a quitté *le papisme*, et lorsque l'évêque s'y est présenté, deux personnes seulement lui ont fait cortége, de sorte qu'il s'est vu forcé de quitter *cette terre maudite ;* le Conseil communal a refusé de lui rendre les honneurs qu'on réclamait de lui. Là aussi l'instituteur, après avoir vu fermer son école, se transportait dans les familles ; mais, surpris par l'autorité, il a été condamné à quinze jours de prison. Toutefois il continue à faire du prosélytisme, et a su se conquérir l'affection et le respec ; l'autorité exige qu'il ne parle plus de religion, il s'y refuse.

Il est encore question de plusieurs autres villes où le prosélytisme se fait avec activité, mais où il rencontre bien des difficultés.

Blois, Rennes ont aussi demandé des pasteurs, et l'œuvre prospère. Au Mans, à Bergerac, des écoles ont aussi été fondées, trois pasteurs desservent actuellement ces localités. A Verdun, on a fondé plusieurs églises ; à Moulins, le Consistoire a refusé d'accéder aux conditions posées par le ministère des cultes. On exigeait que les catholiques ne fussent pas admis dans le temple ; on espère, à l'avevenir, vaincre ces difficultés. Deux colporteurs ont été expédiés aussi à Alger. A Sissac, des persécutions ont éprouvé les réformés. A Neuillac, un temple a été construit. A Mende et dans les villages environnants, les efforts de nos frères n'ont point été sans résultats. Il y a peu de temps le choléra se déclara dans une petite localité de 1600 personnes qui ne possédait point de pasteur ; mais plein de zèle, l'instituteur brava le fléau, organisa un service d'infirmiers ; vainement *il demanda aux catholiques et aux Sœurs les remèdes nécessaires dans ces circonstances, le fanatisme et l'intolérance les refusèrent.* On vit même les Frères aposter des espions pour voir où ce zélé réformé portait ses secours ; on voulut lui enlever ses malades, et M. le curé alla, accompagné de deux gendarmes, pour les forcer à se confesser, ce qui ne réussit point. Mais l'œuvre qui surtout a le plus d'importance dans ce moment, c'est de former des ministres, dont le nombre est trop petit ; aussi faisons-nous étudier plusieurs jeunes gens intelligents et choisis qui, nous l'espérons, viendront combler des vides qui sont si regrettables et retardent

l'avancement du règne de Christ. En trois ou quatre ans nous les mettrons en mesure de se présenter pour le baccalauréat. Nous avons douze élèves, dont plusieurs très-distingués; dix étudient déjà à la Faculté de théologie. Lons-le-Saulnier se recommande particulièrement à notre action, et nous espérons obtenir de prompts et solides résultats.

Enfin, pour terminer, je dois vous faire connaître la situation pénible de nos frères de France. Malgré tous les sacrifices qu'ils ont faits, les ressources font défaut cette année ; l'Ecosse, la Hollande n'ont point, comme par le passé, répondu à notre appel, et nous avons dû contracter des emprunts pour faire face aux plus pressantes nécessités ; nous avons même dû nous restreindre, et la propagation de la bonne nouvelle en a souffert. Genevois, soyez donc généreux pour soutenir vos frères de France !

Tel est le résumé décousu du discours inévitablement confus de M. Boissonas.

Tels sont les contes avec lesquels les ministres viennent exploiter la crédulité de nos protestants, vanter leurs progrès, accuser les Sœurs de Charité de refuser des remèdes aux malades, les curés d'imposer la confession par le sabre du gendarme !.... Nous prions les journaux français de reproduire ces exploits évangéliques, qui se résument en trois mots : « Le gouvernement nous persécute, nous faisons des progrès inouïs et la caisse est vide. »

La place nous manque pour parler de deux excellents ouvrages qui viennent de paraître ; les noms des auteurs les recommandent d'avance aux lecteurs ; nous en rendrons compte prochainement : *L'orthodoxie de la confession sacramentelle*, par M. Baud, curé-doyen de la ville de Berne. — *Discussion théologique et philosophique sur le protestantisme*, par M. l'abbé Cacheux.

LA

DOCTRINE DE LA JUSTIFICATION

CONSIDÉRÉE

SOUS LE POINT DE VUE PSYCHOLOGIQUE.

Depuis le moment où le refus d'adhérer aux décrets du Concile de Trente eut consommé la grande séparation des églises protestantes d'avec l'Église catholique, les doctrines de la Réforme, fixées dans des symboles et des confessions de foi, ont été livrées à la rigueur des lois logiques, et ont produit leurs naturelles conséquences. Le temps, qui est un grand maître et un critique infaillible, est venu infliger un rude châtiment aux ignorances de l'hérésie, tout en apportant une éclatante confirmation aux doctrines lumineuses de l'Église romaine.

Les réformateurs avaient beaucoup déclamé contre les moines et contre le clergé séculier. Ils avaient revendiqué sans aucune modestie pour leurs docteurs, le monopole de la science théologique et l'intelligence des divines Écritures. Or, il se trouve, après trois siècles de durée, que les doctrines de la Réforme viennent heurter par tous les points soit

des vérités de sens commun, soit des lois nécessaires de la vie psychologique.

Cette observation est de la dernière évidence pour une question que l'on avait regardée comme le palladium du système protestant (1). Nous voulons parler de la *Justification*. Luther lui-même avait dit : « Si ce chapitre vient à tomber, c'en est à jamais fait de nous » (2). Eh bien ! sur ce point comme sur tous les autres, la règle de foi du catholicisme a maintenu l'exacte vérité. Bien plus, dans un problème aussi obscur et aussi mystérieux que celui de la restauration de la vie spirituelle, le bon sens catholique a prononcé avec une admirable netteté. Il a pénétré si avant dans les profondeurs de la vie morale, que l'on peut regarder la célèbre session sixième du Concile de Trente, comme une étude psychologique bien supérieure aux méditations de Descartes. L'examen le plus superficiel convaincra facilement tout homme de bonne foi.

Il est bon de rappeler brièvement la doctrine de la Réforme sur la Justification. « *Être justifié*, dit Calvin (3), *c'est être réputé juste*, » être censé juste en Jésus-Christ, tandis qu'on ne l'est pas en effet. Dieu couvre le pécheur de l'ombre du Christ, et laisse subsister en lui l'iniquité. Les péchés ne sont point remis à proprement parler, mais seulement *déclarés remis*. De là, dans le système protestant, la justice est toute extérieure ; les péchés demeurent dans l'âme, ils sont seulement voilés et couverts aux yeux de Dieu par les mérites de Jésus-Christ. De là enfin, l'acte qui nous rend justes, est tout à fait différent de celui qui nous rend saints. Toutefois, nous devons dire que sur ce dernier point, Calvin se rapproche beaucoup de la doctrine catholique et reconnaît que l'u-

(1) *Art. smalk.* Part. II. § 3. Cf. *Solid. Declar.* III. 6. 653.
(2) *Tischreden.*
(3) Calvin. Instit. L. III. C. II. § 2.

nion de Jésus-Christ avec l'homme régénéré, produit en même temps la justification et la sanctification (1).

La doctrine catholique, au contraire, enseigne que Dieu remet les péchés, que le pardon de Dieu a un effet véritable, qu'il y a rénovation intérieure, purification, sanctification; et elle s'applique surtout à bien distinguer la part de Dieu et la part de l'homme dans l'acte complexe de la justification. C'est cette analyse si profonde et si délicate de la vie spirituelle qu'il importe de rapprocher de l'analyse psychologique moderne, afin de faire voir que ce sont les mêmes lois qui régissent, dans leurs principales manifestations, la vie intellectuelle et la vie morale.

Dans l'origine, l'âme est endormie et concentrée sur elle-même. Ni la conscience, ni la connaissance n'existent. Une cause extérieure vient à agir sur elle par l'intermédiaire du corps; une sensation a lieu, et en même temps le réveil de l'âme. Or, en y regardant de près, nous voyons clairement que, dans la première sensation, l'âme est à peu près passive; elle reçoit l'impression du fait extérieur, elle la subit, elle en est saisie. Mais bientôt revenant à elle-même, elle réagit vers la cause qui l'émeut, elle s'en distingue en la plaçant hors d'elle, elle distingue pareillement sa propre substance de la modification qu'elle a éprouvée, ou de la connaissance qu'elle a acquise. C'est de ces diverses parties que se compose tout acte de connaissance immédiate. Il renferme donc tout d'abord l'action d'une cause extérieure, suivie bientôt d'un retour de l'âme sur elle-même, par lequel elle analyse sa propre modification.

Eh bien! des phénomènes tout à fait analogues se succèdent en nous dans l'acte de la justification. Auparavant, l'âme est comme endormie dans son péché, elle est séparée de Dieu et vit en dehors de la justice. Soudain, elle reçoit

(1) Calvin. Instit. L. III. C. II. § 6.

une excitation extérieure, un appel de Dieu, qui l'émeut, qui la frappe et éveille en elle le sens des choses divines. La Providence miséricordieuse dispose sur le chemin des pécheurs un grand nombre de signaux et leur fait entendre des appels répétés. C'est ainsi qu'une rencontre fortuite, un mot jeté par distraction dans un entretien frivole, terrasse et subjugue un pécheur endurci. Quelquefois le spectacle de la nature, le calme, le silence, les ravissantes harmonies du monde extérieur agitent et troublent l'homme qui porte dans son cœur, avec le péché, tous les éléments des plus violentes tempêtes. Ailleurs, ce sont les infirmités, les longues maladies, la perte des biens temporels, qui rappellent les pécheurs au devoir. Les saintes lois de la vie qu'ils ont transgressées, se vengent et les châtient. On les voit reconnaître la main qui les frappe, et s'humilier sous la correction. Un signe bien expressif encore, c'est la mort. Elle choisit ses victimes et les prend autour du pécheur, tout près de lui, entre ses mains. A la vue des coups qu'elle frappe, il tremble, il frissonne et reconnaît le signe de Dieu. Mais les manifestations de la vie n'ont pas une moindre influence. Sur tous les points du temps et de l'espace, Dieu a semé les membres de son Église visible. Isolés ou réunis en communauté, les vrais chrétiens rappellent à Dieu le pécheur par mille voix différentes. Tantôt par des démonstrations rigoureuses, ils opèrent la conviction dans leurs âmes; tantôt ils les émeuvent par des sollicitations pressantes et tendres; tantôt enfin ils font retentir des accents prophétiques et menaçants dans ces solitudes ravagées par le péché. Il y a même dans l'organisme extérieur de l'Église un signe de Dieu qui exerce une grande influence. La force de la discipline, l'ordre des cérémonies, la gravité et la sainteté des ministres du culte, parlent aux pécheurs un langage à la fois doux et sévère. L'Église, qui est une mère, emploie avec un égal succès ces deux leviers tout puissants qui ont été remis aux mains maternel-

les, l'autorité et l'amour. L'autorité qui commande et subjugue, l'amour qui captive et qui charme; l'autorité qui éclaire, l'amour qui embrase; deux voix pénétrantes, qui commencent par se faire *entendre*, et finissent toujours par se faire *écouter*.

Toutefois, nul ne saurait déterminer d'une manière exacte le moment précis où l'appel de Dieu est entendu, où le signe est compris. Souvent des natures calmes et droites sont tardives à comprendre. D'autres âmes, richement douées, comme le fut saint Augustin, passent de longues années tout environnées des signes de Dieu, sans se convertir. Mais il arrive un moment où l'excitation divine et la réaction humaine s'unissent, s'épanchent l'une dans l'autre, et donnent naissance, par leur vivifiante union, au grand acte de la conversion.

Ainsi, sans vouloir nier que Dieu, par une opération toute puissante, puisse agir sur l'âme humaine, immédiatement et sans signe, nous croyons avec le Concile de Trente, que la vie spirituelle n'est restaurée dans les adultes qu'à la suite d'une excitation venue du dehors, qu'on appelle *grâce prévenante* (1).

Mais, de même que dans l'acte de la première connaissance, la cause extérieure qui agit sur l'âme fait entrer en exercice les sens, la conscience et la raison, de même aussi, dans l'acte de la justification, bien qu'il se passe dans un instant indivisible, il se produit dans l'âme une triple série d'opérations complexes, soit par rapport à Dieu, soit par rapport à elle-même, soit par rapport au monde extérieur.

En effet, le pécheur est endormi dans les liens de la passion, lorsque le signe de Dieu le touche et l'éveille. Il reçoit l'impression divine au centre du mal, au foyer même de l'in-

(1) *Concil. Trid.* sess. 6. C. v... ipsius justificationis exodium in adultis à Dei per Jesum Christum *præveniente gratiâ* sumendum esse.

cendie, à la partie la plus sensible de l'âme. Soudain, un trait de lumière lui révèle une puissance et une raison supérieures; il regarde, il s'étonne, *il a peur*. De tous nos sentiments, la peur se rapproche le plus de l'instinct. Elle naît en nous à la vue de causes et d'effets qui nous dominent. Elle arrête l'âme dans son mouvement d'expansion; elle la replie sur elle-même, et la force à reconnaître une puissance extérieure et supérieure à elle. A ce degré, elle n'est, il est vrai, qu'une faiblesse, mais une faiblesse qui fait contrepoids à l'entraînement de la passion. Elle suspend les audaces et les témérités de l'impie, elle l'arrête sur la pente du mal. Or, la peur qui a pour principe un objet personnel prend le nom de *crainte*. Le pécheur reconnaît donc un Dieu terrible, il le craint, et ce sentiment *est le commencement de sa sagesse* (1). En effet, il demeure toujours assez de lumière dans une âme raisonnable pour reconnaître dans le Dieu qu'elle craint une puissance conservatrice, une force salutaire et bienfaisante; elle n'éprouve ni effroi, ni horreur; au contraire, elle passe bientôt à la *confiance*. Ce sentiment marque une nouvelle phase dans le mouvement de retour vers Dieu. L'âme, en connaissant mieux la puissance qui s'est manifestée par un signe, commence à respirer, si l'on peut parler ainsi. Elle se rassure contre l'anéantissement, elle ose porter un regard confiant sur l'Être infiniment puissant qui l'émeut et l'appelle à la fois. Ce regard est timide encore; mais en se fixant sur l'infinie Bonté, il introduit dans l'âme une douceur intime, *un commencement d'amour* (2). Cet homme, secoué tout à l'heure par la crainte, rassuré par la confiance, se sent maintenant en possession de sa nature spirituelle, de cette âme raisonnable, qui tient à Dieu par un secret lien désormais. Il essaiera de lutter contre les passions qui l'entraînaient victo-

(1) Ps. 110.
(2) Concil Trid. sess. VI. C. 6.

rieusement ; désormais le moi véritable existe, la conscience religieuse est éveillée.

Si l'on considère avec une attention soutenue toute la série des faits qui se passent en nous à la suite d'une impression extérieure, on trouverait tout d'abord que l'âme rapporte cette impression à la cause qui l'a produite, ensuite qu'elle se distingue de cette cause en affirmant le moi comme distinct du non-moi, et qu'elle passe ainsi de la sensation au sentiment, du sentiment à la connaissance.

Il en est de même dans la justification. Les sentiments que nous venons d'analyser, la *crainte,* la *confiance,* l'*amour initial,* sont les premiers que l'âme éprouve sous l'action de la grâce ; mais chacun d'eux, sans changer d'objet, ni de direction, pénètre plus profondément dans l'âme, et bientôt ce mouvement, qui a Dieu pour principe, devient de plus en plus fécond, et aboutit aux actes les plus élevés, aux vertus théologales.

En effet, sous l'influence de la crainte, l'âme a reconnu, ainsi que nous l'avons vu, une puissance suprême qui dispose à son gré des phénomènes de ce monde, et qui les emploie pour la restauration des saintes lois de l'ordre. Or, la *Foi* n'est pas autre chose que la reconnaissance par notre esprit de cette puissance supérieure. Cette vertu a pour objet les véritables rapports qui nous rattachent à Dieu ; et comme la crainte dans l'âme du pécheur rend manifeste la violation de ces rapports, il suit que la foi et la crainte de Dieu sont intimement liées. Elles ont, en effet, plusieurs points communs. La crainte habite, pour ainsi dire, aux limites extrêmes de l'âme, dans cette partie où s'agitent les intérêts du corps ; elle montre l'activité de l'esprit et le pouvoir personnel à leur plus bas degré. Il en est de même de la Foi, qui n'est point encore vivifiée par l'Espérance, ni activée par la Charité. Elle a pareillement un caractère d'extériorité. Elle vient du

dehors (1); elle consiste dans un objet extérieur. Ce n'est que plus tard, après qu'elle a pris une forme personnelle, qu'elle devient *la foi formée et vivante.* Introduite alors dans le sanctuaire de l'âme, elle y règne en maîtresse, elle est le principe de ses joies et de ses douleurs, le motifs de ses actions, elle la fait vivre dans l'espérance et s'épanouir dans la charité. C'est ce que le Concile de Trente a parfaitement expliqué, en affirmant non point *que la foi seule justifie,* mais qu'elle est le *commencement,* le *fondement* et la *racine* de toute justification (2).

Or, la Foi ne consiste d'abord que dans la simple reconnaissance d'une puissance suprême, extérieure et supérieure; elle est comme la connaissance immédiate, purement objective. Mais l'action divine qui se poursuit en nous, ramène l'âme profondément sur elle-même, et lui montre dans Dieu non pas seulement la Puissance qui domine toute chose, mais encore le Vengeur de la loi et le Juge des actions. L'âme se représente alors le mystère de sa destinée. Autour d'elle elle aperçoit des abîmes et des incertitudes; tout l'effraie, tout la désespère, elle défaille. C'est alors que la Foi lui révèle le Christ historique, l'Homme-Dieu, ouvrant ses bras sanglants au pécheur et l'appelant à la pénitence. L'œil de l'âme se pose avec complaisance sur cette vue et s'y attache. Un désir s'élève, désir profond, intime, ardent, le désir du salut en Jésus-Christ. C'est là proprement la naissance de l'*Espérance;* sentiment plus doux que la Foi, et qui répand toujours une grande joie dans l'âme (3). Peut-on ne pas admirer ici la rigoureuse exactitude des paroles du Concile de Trente? (Sess. VI, C. 6) « *In Spem eriguntur, fidentes Deum sibi propter Christum propitium fore.*

(1) Rom. C. 10.
(2) Sess. VI. C. 8.
(3) *Malebranche.* Rech. de la Vérité. Liv. V. C. 4.

L'Espérance, qui a Dieu pour objet, est certainement une vertu théologale ; mais il y a, dans l'émotion agréable qu'elle produit, certain retour sur nous-même et sur notre bien-être futur. Par elle, en effet, nous désirons *notre* propre salut en Jésus-Christ ; et voilà pourquoi, dans sa marche vers Dieu, l'âme ne s'arrête pas à ce sentiment. Attirée qu'elle est par l'ineffable objet de tout amour, elle détourne les yeux d'elle-même, elle se donne tout entière à Dieu par un acte libre et désintéressé, elle aime (1). L'acte de *Charité* contient l'abdication du moi faux et égoïste du péché, et l'introduction du règne de Dieu en nous. Dans le principe, il est vrai, cet amour initial n'est point tout à fait pur. Il renferme encore des éléments empruntés aux divers états qui ont précédé. Il peut être altéré par la crainte, et mélangé avec le sentiment instinctif de notre conservation. Mais il se dépouille peu à peu de cet alliage et peut s'élever, dans certains cas, jusqu'à une perfection qui suffit pour justifier, pourvu qu'elle renferme, ce qui est bien naturel, le désir du sacrement. Ainsi, sous l'action de la grâce prévenante, l'âme voit naître en elle de sublimes vertus, qui la place dans de nouveaux rapports avec Dieu, la Foi, l'Espérance et la Charité. Mais elle éprouve en outre, en elle-même, une nouvelle série de sentiments, parallèles aux vertus, qui la modifient profondément et changent son état intérieur. Ce sont ces sentiments que nous allons examiner.

L'observation des phénomènes de la connaissance immédiate, nous montre d'abord, ainsi que nous l'avons dit, l'action d'une cause extérieure, puis une réaction de l'âme vers cette cause, à la suite de laquelle l'âme s'établit dans la conscience d'elle-même et se distingue tout à la fois, et de l'objet qui l'a modifiée, et de la modification qu'elle a subie. La lumière intérieure nous montre clairement ces différents faits.

(1) Concil. Trid. sess. VI. C. 6. « Liberè moreutur in Deum. »

Une série de phénomènes tout à fait analogues a lieu dans l'ordre spirituel par rapport à l'acte si complexe de la Justification. Dès que l'âme, éveillée par un signe, a reconnu l'appel de Dieu, et qu'elle a vu en dehors et au-dessus d'elle, un Vengeur de l'ordre outragé, son péché se présente nettement à sa pensée (1). Elle l'aperçoit sous ses faces les plus saillantes. Par rapport à Dieu, c'est une violation de la loi éternelle, c'est la perte du salut, c'est une attaque personnelle contre l'Être infiniment bon. Par rapport à elle-même, c'est la déchéance et la ruine, le désordre dans les affections, les ténèbres dans l'entendement, la maladie dans la volonté. Au dehors, c'est une longue série de maux de toute espèce : la mort du corps, dont les maladies sont la terrible avant-garde; puis ces grandes morts sociales, qui frappent des peuples et des empires, ces fléaux, ces calamités, cette perversité du temps (2), cette malice de chaque jour (3). Saisi d'effroi à la vue de ces suites terribles du mal, le pécheur s'arrête dans sa voie, *il cesse de pécher* (4), et c'est là une première disposition salutaire qui correspond à la crainte de Dieu dont nous avons parlé plus haut.

Mais en cessant de pécher, et en considérant à la lumière de la loi divine ses désordres passés, le pécheur ne saurait écarter la pensée d'un souverain juge. Il entend prononcer contre lui une sentence de malédiction, il sait par la foi la terrible menace du feu éternel; il s'émeut, il tremble, il a horreur et dégoût du mal commis. Premier degré du repentir. Mais lorsqu'il réfléchit davantage, et qu'il vient à considérer la dignité de sa nature qu'il a méprisée, les charmes ineffables de la vertu qu'il a dédaignés, l'excessive bonté

(1) Rom. III, 20. « Per legem enim cognitio peccati. » Cf. Gal. III, 24.
(2) Ephes. V, 16.
(3) Matth. VI, 34.
(4) Sess. VI. C. 14.

d'un Dieu Père qu'il a outragée, l'amour infini du Rédempteur, qui lui ouvre en vain les bras, alors son cœur est brisé, *broyé* (1), selon l'expression si juste du Concile de Trente; et, si l'entendement est effrayé par la vue de l'offense, si le cœur est torturé par le repentir, la volonté ne sera point sans se mettre en mouvement.

En effet, elle se soulève et fait un généreux effort. Elle forme *le propos de ne plus pécher* (2). Cet acte volontaire et libre correspond à l'acte de Charité, comme la Contrition correspond à l'acte d'Espérance. Bien que ces actes soient profonds et intimes, pourtant ils ne sont point parfaits dès le début, et ils ont besoin de se compléter par la réaction opérée dans l'âme à la suite d'un fait extérieur qu'il lui reste à produire. Reprenons, avant de l'examiner, les résultats de notre analyse. Sous l'influence de la crainte, le pécheur s'arrête, et *cesse de pécher,* la *douleur* le précipite aux pieds du Rédempteur, et le *bon propos* le relève. Il ne lui reste plus qu'à sceller et à rendre visible sa justification par un acte extérieur, qui en soit le signe et le complément nécessaire dans l'Église visible; cet acte, c'est la *Confession.*

Revenons à la psychologie. Aucune connaissance réfléchie n'existe dans notre esprit, qu'à la condition d'être unie mentalement d'abord à un signe, qui nous sert de point d'appui pour tout travail ultérieur de l'entendement. Cette connaissance unie à un signe n'est autre chose que la *parole,* moyen indispensable pour combiner, et surtout pour transmettre la connaissance. Or, il y a dans toute parole un élément intellectuel et une forme matérielle, un sens et un son; vivante image du sacrement. En effet, rien ne saurait exprimer plus parfaitement cette union étroite du divin et de l'humain, qui a lieu dans l'acte sacramentel, que cette alliance intime de la pensée et du son dans la parole.

(1) Sess VI. C. 14.
(2) Sess. VI. C. 4.

Or, toute parole prononcée n'est que l'écho d'une parole intérieure qui a précédé. De même, tout acte extérieur n'est que l'expression d'un état psychologique qui a précédé pareillement. Jusqu'ici nous avons étudié des phénomènes intérieurs ; nous avons vu, pour ainsi dire, la conception et comme la gestation de l'homme spirituel, il nous reste maintenant à le voir apparaître au dehors, il nous reste à assister à sa *naissance,* comme le dit saint Paul dans un grand nombre de passages (1). Voyons quelles en sont les conditions.

Tout acte surnaturel implique nécessairement un double élément, l'élément divin et l'élément humain. Jusqu'ici ces deux éléments ont été, il est vrai, mis en rapport, ils se sont rapprochés pour produire les actes qui ont précédé ; mais leur union ne s'est point encore formée d'une manière normale, elle n'est point devenue une unité concrète et organique, elle n'a point encore produit le mouvement régulier de la vie.

Il doit donc y avoir dans la Justification un acte extérieur qui représente la naissance de l'homme spirituel. Ainsi, dans le Baptême, après que les préliminaires ont été posés, le catéchumène est plongé dans l'eau-mère, et apparaît à l'existence et à la lumière, comme un homme nouveau régénéré dans la justice et dans la vraie sainteté.

Dans la Pénitence, qui n'est qu'un baptême laborieux, le pécheur, prévenu par la grâce et passant successivement par tous les états que nous avons décrits, vient lui-même au sacrement. Malade, il veut la santé ; accusé, il demande le pardon. « C'est déjà un signe de santé, a dit Sénèque, que de confesser ses péchés » (2). Il y a dans la confession la manifestation extérieure d'un état intérieur qui a précédé, et de

(1) Ephes. II, 5 ; Rom. VI, 11 ; Coloss. II, 6 ; III, 10.
(2) Epist. Moral. 53. « Vitia sua confiteri, sanitatis indicium est. »

la même manière que la parole prononcée est l'expression de la parole intérieure, ainsi la *Confession* (1) révélera la conscience tout entière, nous y retrouverons la triple relation de l'âme avec Dieu, exprimée par les vertus théologales, ainsi que les sentiments propres à la conscience du pécheur, c'est-à-dire une conscience effrayée qui se connaît, une conscience souffrante qui se repent, et une conscience active qui se relève. Enfin, de même que la parole extérieure réagit sur l'entendement, éclaire, anime et grave plus profondément la pensée, ainsi la confession réagit sur l'état moral du pécheur, le fait croître dans les vertus qui se rapportent à Dieu, et augmente ses dispositions salutaires de conversion.

En effet, dans l'institution divine de la confession, toutes ces parties sont représentées. La foi est personnifiée dans le ministre du sacrement. Il est le représentant de Dieu et de l'Église, la loi organique et vivante, le juge des actions. Il prononce, au nom de Jésus-Christ, le pardon de Dieu et de l'Église. Il a le pouvoir de lier et de délier; car l'Église qui applique ici-bas, d'une manière concrète et visible, les lois absolues de l'ordre moral, en particulier la loi de l'amour parfait de Dieu et du prochain, a le droit et le devoir de connaître si les conditions nécessaires à la vie morale sont posées. Si ces conditions font défaut, il n'y a point de naissance spirituelle possible; le pénitent demeure lié dans son péché; et voilà pourquoi, tant qu'il n'a pas fait effort pour se disposer à un état meilleur, son désordre intérieur se prolonge, et son opposition à Dieu continue.

Mais le ministre de Dieu n'est pas seulement l'homme de la justice et de la loi, ainsi que l'exprime si magnifiquement le poète chrétien (2).

Vidi una porta, e tre gradi di sotto

(1) De *fateor, fatus, fari,* parler. En allemand, *Beicht*, de *bejaken*, affirmer.

(2) *Dante*. Purgat. Canto IX.

Pec gire ad essa di eolor diversi,
Ed un portier ch ' ancor non facea motto.
E come l'occhio più e più v'apersi,
Vidil seder sopra'l grado soprano,
Jal nella faccia, ch'io non lo soffersi :
Ed *una spada nuda aveva in mano*
Che rifflettcva à raggi sì ver noi,
Ch'io dirizzava spesso il viso in vano :

Le prêtre est encore l'homme de l'espérance et de la miséricorde. Il ne voit pas seulement devant lui un coupable, un rebelle, mais surtout un malheureux, une âme désolée, torturée par le remords, en proie peut-être au désespoir. Il prie, il pleure, il fortifie, il console ; sa parole a des accents pathétiques comme celle du Christ sur la croix. Aussi, s'il ne parvient pas à persuader, toujours il donne joie et confiance, toujours il fait du bien (1).

Enfin la troisième relation dans laquelle se trouve le prêtre, c'est qu'il tient devant le pénitent la place du Christ triomphant et glorieux, du Christ qui a acquis l'Église par son sang, et qui la lave de ses souillures. La parole de l'absolution que le prêtre prononce, est une éclatante manifestation de la divine Charité. Elle produit ce qu'elle exprime, elle opère ce qu'elle signifie. Elle renverse, détruit, anéantit les obstacles qui existaient encore dans la conscience du pécheur, et procure, par sa vertu toute puissante, le mouvement régulier de la vie spirituelle. Ainsi est consommé le grand acte de la Justification. La créature nouvelle apparaît alors à la lumière de la grâce sanctifiante, soutenue par la Foi, l'Espérance et la Charité, pleine d'une sainte frayeur, nourrie d'une salutaire componction, faisant le ferme propos de réparer le mal commis et de demeurer à tout jamais un membre vivant de l'Église. C'est désormais ainsi qu'elle

(1) Concil Trid. sess. XIX. C. 8.

coopérera à l'œuvre divine ; car Dieu, dans sa sagesse infinie, a préféré réparer le mal commis, et tirer de ce mal un plus grand bien, plutôt que de l'empêcher de se produire (1).

L'Abbé Bourquart,
Professeur de logique au Lycée de Besançon.

29 janvier 1856.
Jour de st François de Sales.

(1) *S. Aug.* in Enchirid. C. 11.

HOMMAGE NATUREL DU PROTESTANTISME A LA VÉRITÉ

Tertullien en appelle au témoignage de l'âme naturellement chrétienne; nous faisons au protestantisme le même appel, et ses réponses nous frappent et nous étonnent. Sur la défensive avec le catholicisme, il nie et combat énergiquement nos dogmes les plus chers; mais lorsqu'il n'est point inquiété, qu'il fait seulement de la religion et qu'il moralise pour lui-même, il n'est plus reconnaissable; à chaque instant de frappants aveux et de belles paroles s'échappent en faveur du catholicisme. Enfant depuis quelques années seulement, de la grande Église, nous avouons avoir goûté de bien douces joies et recueilli de précieux souvenirs, quoique ayant cependant vécu dès lors toujours au milieu des protestants. En nous initiant à leur vie intime et littéraire, nous avons appris bien des choses qui nous font aimer et chérir l'Église catholique chaque jour davantage. Dans leurs entretiens et dans leurs écrits; ou les protestants font preuve de la plus grande ignorance et sont en proie à d'étranges préjugés; ou ils sont raisonnables, vrais, consciencieux et partant de là catholiques. Rien ne nous a fortifié autant dans notre foi que les ouvrages de l'illustre Vinet, de M. E. Naville et d'autres protestants estimables qui ont toujours su se respecter et être décents dans leurs écrits. Nous ne parlons point de ces mauvais livres qui paraissent chaque jour et qui abreuvent l'Église du Christ des mêmes outrages que l'impiété lui prodigue depuis dix-huit siècles; nous plaignons de tout notre cœur les auteurs de ces œu-

vres funestes, qui certes ne leur promettent ni immortalité, ni même du respect dans l'avenir; pauvres âmes! elles devraient bien s'apercevoir par ceux qui les applaudissent et les louent, dans quel abîme de dégradation et d'erreur elles sont tombées.

En citant Vinet et les hommes honorables qui ont marché sur ses traces, nous trouverions ample matière pour appuyer notre thèse; mais précédé dans cette exploration par de trop illustres devanciers, de Champagny, A. Nicolas, etc., nous préférons suivre une voie plus modeste, en citant quelques passages des romans moraux à la mode dans les familles protestantes.

Nous nous plaisons à reconnaître que ces ouvrages sont convenables, pieux même, qu'ils peuvent porter au sein des populations de très-bons fruits; mais comme ils passent à côté de l'Église catholique sans l'apercevoir, ou qu'ils se plaisent à entretenir des préjugés contre elle, nous serions heureux de fixer l'attention des estimables auteurs, afin qu'ils voulussent réfléchir un peu et examiner la foi qu'ils méconnaissent malheureusement d'une si étrange façon.

Nous serons des plus sobres dans les citations, notre intention n'étant point de faire une analyse de ces ouvrages, mais bien plutôt d'appeler l'attention de l'activité catholique sur ce point, parce que nous sommes persuadé que des travaux intéressants faits sur ces matières réveilleraient les protestants endormis dans leurs préjugés et attardés avec tant de confiance dans la fatale ornière tracée par leurs devanciers.

Ces recherches ranimeraient aussi la foi et le zèle des catholiques. Qu'un enfant soumis et dévoué fasse l'éloge de ses parents, c'est bien; mais que celui qui a quitté la maison paternelle en les méprisant et les maudissant, rende hommage à leur piété et à leurs vertus, c'est mieux encore. Les précieux aveux que l'on recueillerait agrandiraient aussi le domaine de la controverse et la rendraient en quelque sorte plus douce et plus calme. « *Voilà ce que vous dites, voilà ce que vous écrivez*, » dirions-nous à nos amis les protestants, nous ne demandons pas autre chose; seulement nous vous prions d'être conséquents et raisonnables, remontez avec franchise et courage aux principes qui vous font

agir, ces principes sont les nôtres, là où nous serons heureux de nous rencontrer.

Le roman, dans notre siècle, est une puissance avec laquelle il faut compter. Cette puissance domine toutes les classes de la société. Diriger la critique sur ce terrain, n'est point entreprise inutile. Il peut en sortir quelques résultats consolants. Aussi bien la voie est-elle naturelle pour pénétrer dans l'intimité de la vie protestante ; car dans les diverses patries du libre examen, le roman surabonde plus que partout ailleurs. Il n'est pas, en Angleterre et aux Etats-Unis, si faible femme sachant tenir la plume et coudre quelques lambeaux de phrases, qui ne se croie en droit de parler, de professer, de gourmander le monde à travers les voiles d'une fiction. L'occasion serait bonne pour traiter ici de l'influence de cette littérature si fade pour l'esprit, si énervante pour le cœur, si offensante la plupart du temps pour la rectitude de la pensée ; l'antipode toujours du goût et du beau, à considérer les formes du style et la structure artistique de l'œuvre ; mais à lui seul ce côté important du sujet exigerait un article entier. Il ne s'agit en ce moment que de surprendre quelques aveux consolants, quelques témoignages dépourvus d'artifices qui vont attester une fois de plus que la doctrine catholique est la vraie mère providentielle de l'humanité partout et toujours.

« Dieu vous le rendra, » dit avec reconnaissance le pauvre que la charité soulage ; « le Seigneur te récompensera, » est la bénédiction de la mère souffrante au tendre fils qui lui prodigue ses soins ; constatons seulement ces faits et d'autres pareils, et lorsqu'on viendra nous parler de l'inutilité des œuvres, nous en appellerons simplement au témoignage du cœur de la bonne mère et du pauvre reconnaissant.

Nous allons appuyer ces considérations générales par quelques citations.

Voici de quelle manière Mme Clémence Broussel peint le retour de la vertueuse Sophie Vernet, visitant pour la première fois la chambre de sa mère, morte pendant son séjour en Angleterre :

« Devant la bergère se trouvait encore la petite table ronde et

le panier à ouvrage que Sophie avait vu si souvent au bras de Mme Vernet lorsque celle-ci tricotait ou se promenait dans le jardin. Dans le panier était un bas de coton blanc à moitié achevé, et la position des aiguilles indiquait que l'ouvrage avait été remis dans le panier dans un moment de trouble et d'indisposition. Sophie saisit ce bas, en l'arrosant de ces larmes, elle le couvrit de baisers et le remit avec une sorte de vénération dans le panier.... Elle avait retrouvé la vieille robe de chambre de sa mère, qu'elle voulait garder comme une précieuse relique; elle la préférait à deux robes de soie qu'elle avait mises dans la malle à sa sœur, car Mme Vernet, lui avait dit la servante, mettait cette robe tous les matins. » (*Une institutrice en Angleterre,* tome II, p. 252-285.)

Voilà des sentiments vrais et naturels, c'est là le cri du cœur; mais aussi cessons de sourire en voyant le fidèle baiser et vénérer les reliques des saints, qui ne sont au fond que les serviteurs humbles et obéissants du Seigneur et qui, à ce titre seul, méritent d'être respectés et honorés par tout chrétien vrai et sincère.

L'aimable auteur des *Réalités de la vie domestique*, malgré son antipathie pour l'Église, vient aussi apporter son petit tribut d'hommage à la Vérité, involontaire sans doute, mais par cela même plus précieux; voici comme elle peint la douleur de l'intéressante Constance Darnay, qui croit être cause de la mort de sa tante :

« Je ne puis vous peindre mon angoisse intérieure. Oh! si du moins je lui avais confessé ma faute, afin d'obtenir son pardon! Mais non; elle est descendue dans la tombe sans que je me sois humiliée devant elle, sans que je lui aie dit ce que je sentais si vivement alors, combien j'étais indigne de ses bontés, de sa sollicitude à mon égard.

« J'avais le désir, l'intention de le faire, mais je différai; la mort fut plus prompte que moi : elle saisit sa proie, et laissa un aiguillon dans mon cœur.

« La mort de ma tante produisit néanmoins en moi une salutaire secousse; durant quelques semaines un sentiment de culpabilité domina ma vie; je m'efforçai d'y échapper en remplis-

sant de mon mieux les devoirs de ma nouvelle position, comme si ma tante eût été là pour approuver ma conduite. Je m'adonnai surtout aux choses pour lesquelles je me sentais le plus de répugnance, et cela comme une sorte d'expiation.

« J'avais reconnu ma faute devant Dieu et sollicité mon pardon, mais sans m'en ouvrir à personne. L'idée d'un aveu au vieux pasteur qui avait visité ma tante et qui dès lors revint me voir, me traversa l'esprit une ou deux fois ; mais je la repoussai bien vite avec effroi. Aussi, loin de recouvrer ce calme qui naît de la réconciliation avec un Dieu offensé, je n'échappai à mon malaise intérieur qu'en retombant peu à peu dans l'endurcissement.» (*Veuvage et célibat*, tome I, p. 13-15.)

Ces belles paroles nous touchent et nous émeuvent ; impossible à un enfant de l'Église de mieux faire comprendre le besoin si naturel de l'aveu, ou, ce qui est la même chose, de la confession. Mais comment alors s'expliquer qu'on prodigue ses sympathies les plus ardentes à la religion qui proscrit cette salutaire pratique et qu'on n'ait ni estime, ni respect pour la religion qui considère la confession comme un devoir des plus sacrés et des plus indispensables.

L'Allumeur de reverbères, ouvrage américain protestant, ne veut point rester en arrière dans ses aveux ; comme Mme Clémence Broussel, citée plus haut, il regarde le culte des reliques comme fort naturel, et croit en outre à la communion des âmes entre le ciel et la terre. L'humble Gertrude reçoit de son ami Willie, sur la tombe de son bienfaiteur et des parents de celui-ci, les chers et tendres aveux que son cœur désire, elle fait voir combien de pareils sentiments la rendent heureuse. Son fiancé, en proie aux plus douces émotions, s'écrie :

« O Gertrude, c'est trop de bonheur ! Que ne pouvons-nous le faire partager à ceux qui nous ont tant aimés.

« Et qui peut dire qu'ils ne le voyaient pas, ce bonheur, les êtres bien-aimés dont la cendre reposait là, dans le cimetière ? Qui peut dire qu'ils ne se réjouissaient pas de l'union de leurs enfants, que leur souvenir, leurs conseils et leur tendre affection avaient préservés du mal et comme gardés l'un pour l'autre jusqu'à ce jour. » (Tome II, page 288.)

On ne peut guère mieux exprimer, dans un roman, la communion des Saints. Il y a là cette tendre affection de ceux qui nous ont précédé dans la tombe qui nous préserve du mal, leur joie et leur bonheur en nous voyant heureux ici-bas, et notre reconnaissance à nous, pauvres mortels que le Seigneur n'a point encore appelés dans la demeure céleste.

Nous avons voltigé de fleur en fleur pour recueillir les doux parfums qui s'exhalaient sur notre passage, nous ne nous quitterons pas, cher lecteur, si vous le permettez, sans citer encore un curieux extrait de la *Feuille religieuse* du canton de Vaud, publication qui fait le charme et les délices des bonnes et pieuses femmes vaudoises. Dans chaque numéro on a toujours soin de raconter quelques traits travestissant la religion catholique, afin que les bénévoles lectrices n'oublient point que papisme, idolâtrie et superstition sont une même chose. La femme dévote qui lit ces spirituelles anecdotes, fait un noble usage de son libre examen en croyant *sur parole* ce qu'on lui raconte et en déplorant amèrement qu'il existe encore sur la terre *des millions* de personnes assez simples, assez crédules et assez ignorantes pour être catholiques.

Mais revenons à notre citation, la voici :

Priez sans cesse (1 Thessal. V, 17). — « Plusieurs pasteurs s'étaient réunis dans un des principaux comtés de l'Irlande, pour discuter quelques questions difficiles. Il fut demandé, entre autres, comment le commandement de : *Priez sans cesse*, pouvait être observé. Plusieurs opinions furent émises, et une personne de l'assemblée fut choisie pour écrire un essai sur ce sujet. Une servante qui entendit ces délibérations s'écria : « Quoi ! il faut un mois pour faire l'explication de ce texte ? C'est un des plus faciles et des plus beaux de la Bible. — Hé bien, lui dit un vieux pasteur, que pouvez-vous nous en dire ? Comment le comprenez-vous ? Pouvez-vous toujours prier ? — Oh ! oui, Monsieur. — Et quand vous avez beaucoup à faire ? — Ah ! Monsieur, plus j'ai à faire, plus je prie. — Eh bien, Marie, faites-nous comprendre cela ; car la plupart des gens pensent autrement. — Monsieur, dit la domestique, lorsque j'ouvre les yeux le matin, je prie le Seigneur d'ouvrir aussi les yeux de mon en-

tendement; et pendant que je m'habille, je le prie de me couvrir du *manteau de la justice* de Christ; et quand je me lave, je lui demande *le baptême de la régénération;* et quand je commence mon ouvrage, je lui demande que *ma force soit selon mes jours;* quand j'allume le feu, je prie que l'amour de Dieu se rallume dans mon âme; et quand je balaie la maison, je prie que mon cœur soit purifié de toute impureté; et pendant que je prépare et prends mon déjeûner, je désire d'être soutenue par la *manne* qui est *cachée*, et *par le lait spirituel et pur*, et pendant que je suis occupée des petits enfants, je regarde Dieu comme mon Père et je demande l'esprit d'adoption, afin de devenir un enfant; et quand... — Assez, assez! s'écria le vieux ministre; *ces choses sont révélées aux petits enfants*, et *elles sont* souvent *cachées aux intelligents et aux sages.* Continuez, Marie, à *prier sans cesse.* Quant à nous, mes frères, bénissons le Seigneur de cette explication, et souvenons-nous qu'il est dit: *Le témoignage de l'Eternel est assuré;* il donne la sagesse aux simples.» Ps. XIX, 8. (Année 1841, p. 175.)

Voilà certes les objets terrestres agissant sur l'esprit, la matière agissant sur l'âme; et si nous applaudissons au culte domestique de la simple servante, pourquoi mépriserions-nous les beautés du culte catholique, où tout est si sagement ordonné pour le recueillement et l'élévation des cœurs vers Dieu? Une de nos belles et imposantes cérémonies aura bien autant d'influence sur nous que le *balai* de la pauvre Marie, et un touchant tableau de la crucifixion de Notre Seigneur ne nous nuira pas davantage *pour l'adoration de Dieu en esprit et en vérité*, que toutes les occupations journalières de l'humble servante; et si les choses matérielles peuvent nous élever naturellement au culte spirituel de l'adoration et de la prière, pourquoi les négligerions-nous dans l'Église; pourquoi aurions-nous des temples tellement vides et nus qu'ils glacent l'âme et laissent notre esprit si facilement en proie aux choses qui l'agitaient en entrant? Ah! soyons-donc conséquents et rendons enfin justice au catholicisme, lorsque nous le voyons si naturel et si vrai dans toutes ses parties; et si nous refusons de lui rendre hommage alors que nous le devons, sachons au moins lui conserver notre estime et notre respect.

Les petites excursions que nous venons de faire dans le champ du roman protestant ont été heureuses ; nous l'avons vu rendre successivement hommage à la vénération des reliques, à la confession, à la communion des saints et aux cérémonies de l'Église. Le protestantisme, surpris dans sa vie intime, a laissé involontairement échapper des paroles que nous ne désavouerons point, c'est bien là le témoignage de l'âme *naturellement* catholique ; appliquons-nous donc à recueillir encore d'autres aveux. En faisant faire aux protestants un retour sur eux-mêmes, nous leur rendrons le chemin de l'Église plus facile, et nous aurons un jour la douce consolation d'appeler du doux nom de frères des personnes que nous chérissons à tant d'égards, et que nous aimerions déjà voir aujourd'hui serviteurs humbles et soumis de la Vérité.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR THÉODORE DE BÈZE.

(Deuxième article. -- V. le N° de Nov. 1855.)

« Tout le gros de la Réforme entra dans ce dessein (la conjuration d'Amboise), et la province de Xaintonge est louée par Bèze en cette occasion, d'*avoir fait son devoir comme les autres* (1). Quand nos réformés douteraient de M. de Thou qu'ils ont imprimé à Genève, et dont un historien protestant vient d'écrire que la foi ne leur fut jamais suspecte (2), ils n'ont qu'à lire Bèze, un de leurs chefs, pour trouver leur parti convaincu d'un attentat... (la conjuration) [3]. Cependant il fut par ses sermons, comme il le confesse, un des principaux instigateurs de la guerre; un des fruits de son évangile fut d'apprendre à des sujets et à des officiers de la couronne ce nouveau *devoir*. Tous les ministres entrèrent dans ses sentiments, et il raconte lui-même que lorsqu'on parla de paix, les ministres s'y opposèrent tellement, que le prince, résolu de la conclure, fut obligé de les exclure tous de la délibération » (4).

Le colloque de Poissy se tint en 1561. Charles IX, la reine mère et tous les princes du sang y furent présents. Le cardinal

(1) Bèze. Histoire eccl. tome III, p. 315; hist. des Var. liv. X, n° XXVI. (2) Burn. tom. I, préf. (3) Hist. eccl. n° XXXIV. (4) Liv. VI, p. 280 et suiv. Ibid. n° XLVII.

de Lorraine, Jacques Laynez et quelques autres orateurs distingués y défendirent avec vigueur la cause catholique. Les huguenots de France ne manquèrent pas d'y envoyer leurs plus célèbres docteurs. Bèze, qui avait dans le parti grande réputation de savoir et d'habileté, se rendit à cette fameuse assemblée, sur la demande du roi de Navarre (1). Il partit accompagné de Martyr, de Marlorat de Merlin, de Des Gallars et de quelques autres ministres, emportant la réponse flatteuse des seigneurs de Genève à la lettre du roi de Navarre (réponse qui avait été composée par Calvin). Le député genevois porta la parole au nom des calvinistes, dans cette célèbre conférence; et il oublia tellement le respect qu'il devait aux catholiques, qu'il excita leur indignation par les paroles qu'il employa sur l'Eucharistie, scandalisa tout l'auditoire, irrita la Cour et contribua ainsi à envenimer la dispute et à rendre inutiles tous les projets de paix. Après le colloque, il resta encore quelque temps en France, à la demande des principaux huguenots du royaume (2). Pendant ce séjour, il prêcha souvent, et on l'entendit défendre avec violence les erreurs de sa secte et exciter ceux de son parti à la guerre civile.

En 1562, Bèze fut à la bataille de Dreux, où les dévoyés furent vaincus et le prince de Condé fait prisonnier. En un mot, toujours ardent et intrépide pour la défense de la nouvelle religion, il se montre sur les champs de bataille, dans les Cours, auprès des princes, dans les synodes; partout où elle court quelque péril ou réclame de l'appui, il la soutient de sa voix et de sa plume.

Assassinat du duc de Guise. — François, duc de Guise, qu'on regardait à juste titre comme le génie tutélaire de la France dans ces temps de trouble où tant de factions l'agitaient sans cesse,

(1) Le roi de Navarre fit demander ces deux ministres (Calvin et Bèze), pour assister au colloque de Poissy. (Frag. biograph., p. 28, 1561, 21 juillet.)

(2) Le prince de Condé, la reine de Navarre et l'amiral de Chatillon ont fait prier le Conseil de leur laisser encore M. de Bèze pour trois ou quatre mois, pour l'avancement de la religion, ce qu'on leur accorde. (Ibid. p. 29, an 1561, 22 décembre.)

voulant terminer la guerre civile par un coup décisif, se préparait à faire le siége d'Orléans, qui était le siége des rebelles, leur place d'armes et leur boulevard. Un soir que ce grand homme s'en revenait tranquillement à son logis, Poltrot de Méré, gentilhomme de l'Angoumois, fanatique huguenot, caché derrière un buisson, lui tira, à quelques pas de distance, un coup de pistolet dont ce héros chrétien mourut peu de jours après. L'assassin, arrêté le jour suivant, avoua qu'*il avait été induit à cela par la persuasion du ministre Théodore de Bèze, lequel lui avait persuadé qu'il serait le plus heureux de ce monde, s'il voulait exécuter cette entreprise, puisqu'il ôterait de ce monde un tyran ennemi juré du saint Evangile.*

Tous les historiens qui parlent de ce crime sont unanimes à rapporter que l'infâme Poltrot accusa de complicité le ministre genevois. « Le meurtrier nomma parmi ses complices l'amiral de Coligny et Théodore de Bèze, ainsi que plusieurs autres; et quoiqu'il variât beaucoup dans ses dépositions subséquentes, sur les instigateurs de sa perfidie, il continua toujours à charger Coligny, dont l'apologie ne diminua pas l'impression produite par l'accusation de Poltrot. Ce malheureux fut livré au Parlement, qui le condamna à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux et écartelé, tandis que dans son parti on le comparait aux héros de l'ancienne Rome, à David, qui tua Goliath ; on l'inscrivait dans le catalogue des saints, comme un homme qui, par inspiration divine, s'était immolé pour le salut de ses frères et pour la conservation du vrai culte. Des vers furent composés en son honneur, et il reste encore des estampes avec des inscriptions qui élèvent son action jusqu'au ciel » (1).

« Les huguenots, dit Voltaire (2), ne lisaient plus l'Écriture que pour y chercher des exemples d'assassinats. Poltrot de Méré se crut un Aod envoyé de Dieu pour tuer un chef philistin. Cela est si vrai, que le parti fit des vers à son honneur, et que j'ai vu encore des estampes avec une inscription qui élève son crime jusqu'au ciel. Ce crime, cependant, n'était que celui d'un lâche,

(1) Biogr. univ., article Poltrot. (2) Essai sur les mœurs, tom. V, p. 286.

car il feignit d'être un transfuge, et assassinat le duc de Guise par derrière. Il est vrai que le traître Poltrot varia, dans la suite, dans son accusation contre l'apostat de Vezelay, et que celui-ci chercha à se justifier; cependant, l'histoire ne l'a pas encore absout du crime de complicité dans l'horrible assassinat de François de Guise. » D'ailleurs, Bèze ne se condamne-t-il pas lui-même, puisque dans ses écrits, bien loin de condamner le meurtre du prince lorrain, il le représente comme une action faite par une inspiration divine?

« Bèze, dit Bossuet, nous représente Poltrot comme *ému d'un secret mouvement* (1), lorsqu'il se détermina à ce coup infâme; et afin de nous faire entendre que *ce mouvement secret* était de Dieu, il nous peint encore Poltrot tout prêt à exécuter ce noir dessein, *priant Dieu très-ardemment qu'il lui fît la grâce de lui changer son vouloir, si ce qu'il voulait faire lui était désagréable, ou bien qu'il lui donnât constance et assez de force pour tuer ce tyran, et par ce moyen délivrer Orléans de destruction et tout le royaume d'une si malheureuse tyrannie* (2). *Sur cela, et dès le soir du même jour*, poursuit Bèze (3), *il fit son coup*. Ce fut dans cet enthousiasme, et comme en sortant de *cette ardente prière*. Aussitôt que nos réformés surent la chose accomplie, *ils en rendirent grâce à Dieu solennellement, avec grandes réjouissances* (4)... Bèze confesse *avoir infinies fois désiré et prié Dieu, ou qu'il changeât le cœur du seigneur de Guise, ce que toutefois il n'a jamais pu espérer, ou qu'il en délivrât le royaume; de quoi il appelle à témoin tous ceux qui ont ouï ses prédications et prières* » (5).

« C'était dans ses prédications et en public qu'il faisait *infinies fois* ces prières séditieuses, à la manière de celles de Luther, par lesquelles nous avons vu qu'il savait si bien animer le monde et susciter des exécuteurs à ses prophéties. Par de semblables prières, on représentait le duc de Guise comme un persécuteur endurci, dont il fallait que Dieu délivrât le monde par quelque coup extraordinaire. Ce que Bèze dit pour s'excuser,

(1) Bèze, Hist. eccl. livr. VI, p. 267. (2) Ibid. Liv. VI, p. 268. (3) Ibid. p. 269. (4) Ibid. p. 290. (5) Ibid. Liv. VI, p. 299.

qu'*il ne nommait pas ce seigneur de Guise en public* (1), est trop grossier. Qu'importe de nommer un homme, quand on sait le désigner par ses caractères, et s'expliquer en particulier à ceux qui n'auraient pas assez entendu? Ces manières mystérieuses de se faire entendre dans les prédications et le service divin, sont plus propres à irriter les esprits que des déclarations plus expresses. Bèze n'était pas le seul qui se déchaînât contre le duc, tous les ministres tenaient le même langage. Il ne faut donc pas s'étonner que parmi tant de gens d'exécution dont le parti était plein, il se soit trouvé des hommes qui crussent rendre service à Dieu en défaisant la Réforme d'un tel ennemi. L'entreprise d'Amboise, plus noire encore, avait bien été approuvée par les docteurs et par Bèze... Poltrot croyait plus faire pour sa religion que La Renaudie (l'un des principaux auteurs de la conjuration d'Amboise). Aussi s'expliqua-t-il hautement de son dessein, comme d'une chose qui devait être bien reçue. Encore qu'il fût connu dans le parti comme un homme qui se dévouait à tuer le duc de Guise, quoiqu'il lui en pût coûter, ni les chefs, ni les soldats, ni même les pasteurs ne l'en détournèrent. Croira qui voudra ce que dit Bèze, que c'est qu'on prit ces paroles pour *des propos d'un homme éventé* (2), qui n'aurait pas publié son dessein, s'il avait voulu l'exécuter. Mais d'Aubigné, plus sincère, demeure d'accord qu'on espérait dans le parti qu'il ferait le coup; ce qu'il dit *avoir appris en bon lieu* (3).

» Ce qui est bien certain, c'est que devant l'action il ne fit rien pour l'empêcher, et encore qu'il ne pût pas ne la pas savoir, et qu'après qu'elle eût été faite, il n'oublia rien pour lui donner la couleur d'un action inspirée. Le lecteur jugera du reste, et il n'y en a que trop pour faire connaître de quel esprit étaient animés ceux dont on nous vante la douceur » (4).

Si l'on me disait que l'on ne doit point s'en rapporter à Bossuet lorsqu'il parle des calvinistes, parce qu'il était leur ennemi déclaré, je répondrais que cette observation n'infirme en aucune

(1) Bèze, Hist. eccl. Liv. VI, p. 299. (2) Ibid. p. 268. (3) D'Aub., tome I, liv. III, ch. 17, p. 176. — Bossuet, Hist. des Var., liv. X, n° LIV. (4) Bèze, Hist. eccl., n° LV.

manière le témoignage de cet immortel écrivain concernant l'accusation de complicité dans l'assassinat du duc de Guise, portée contre Bèze, puisqu'il s'appuie sur les aveux de Bèze lui-même, et que d'ailleurs il est d'accord avec l'histoire.

Quoique Bèze fût bien convaincu que l'on peut faire son salut dans l'Église catholique, comme il l'avoua à saint François de Sales, il envoya cependant sa confession de foi en français, à son père; lui fit les offres les plus séduisantes pour l'attirer à Genève, asile ouvert à tous les déserteurs du catholicisme, et mit tout en œuvre pour le porter à apostasier. Les tentatives de séduction du fils hérétique échouèrent complètement contre la foi inébranlable du père. Ce père infortuné, qui avait si souvent gémi sur la vie dissolue de son fils, sur tous les scandales qu'il avait donnés par ses écrits obscènes et par ses prédications séditieuses, sur tous les maux qu'il avait déjà faits et qu'il voulait encore causer à sa patrie et à la religion de ses pères, repoussa avec indignation ses propositions odieuses, resta catholique et le renia pour son fils.

« Considérant la méchante vie et diaboliques mœurs de son dit fils, étant à l'article de la mort, et ayant fait tout ce qui appartient à un élu de Dieu, reconnaissant les bénéfices de Jésus-Christ, détestant et faisant vraie confession de ses péchés et offenses passées; ayant reçu l'absolution selon l'ordonnance de l'Église catholique; avant que de recevoir le sacrement du corps de Jésus-Christ, fit venir un notaire juré et témoins suffisants, et fit faire un écrit solennel, comme il répudiait son dit fils Théodore de Bèze, le déclarant ennemi de Dieu, traître à son roi et prince, rebelle à son père; ajoutant qu'il l'appelait au jugement de Notre Seigneur. Et incontinent après, louant et priant Dieu, ayant reçu le dit sacrement très-révéremment, et l'extrême-onction, selon la coutume de l'Église catholique, il rendit l'esprit à Notre Seigneur. »

Les efforts que fit encore l'hérésiarque pour pervertir l'une de ses sœurs qui était religieuse, furent aussi inutiles; il eut beau se rendre auprès d'elle, faire briller à ses yeux les avantages terrestres du nouvel évangile; elle lui reprocha ses impiétés et ses dérèglements, causes de son apostasie; le déshonneur

dont il couvrait sa famille, et resta fermement attachée à la vraie religion. Plusieurs fois il fut appelé en France par les plus influents des calvinistes, pour assister aux synodes qu'ils y tenaient ; il eut même quelquefois l'honneur de les présider. En 1588, il perdit sa femme, et quoique âgé de 70 ans, il se maria peu de mois après, avec une jeune personne qu'il appelait sa Sunaniste, tournant ainsi en dérision, dans son impiété bouffonne, le saint roi pénitent dont il avait mis en vers les psaumes pour être chantés dans les assemblées religieuses de la secte. Enfin, il mourut à Genève, le 13 octobre 1605, à l'âge de 86 ans. Après cette courte, mais fidèle notice sur la vie de ce trop fameux hérésiarque qui joua un si grand rôle à Genève et en France pendant sa longue carrière, il ne me reste plus qu'à mettre sous les yeux des lecteurs les portraits qu'en ont faits plusieurs écrivains qui appartiennent aux diverses sectes nées au seizième siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Théodore de Bèze jugé par les luthériens. — « Qui ne s'étonnera de l'incroyable impudence de ce monstre, dont la vie *orde et infâme* est connue de toute la France par ses épigrammes plus que cyniques? Et néanmoins, vous diriez à l'entendre que c'est quelque saint homme, un autre Job ou un nouvel anachorète du désert, voire plus grand que st Jean et st Paul, tant il trompette partout son exil, ses labeurs, sa pureté et l'admirable

sainteté de sa vie, comme ceux dont parle Juvénal, Satire 2me :

» Qui Curios simulant et bacchanalia vivunt. (1)
Qui veulent paraître semblables à Curius et qui vivent comme les bacchantes.»

« Bèze, dit un autre écrivain constitué en dignité dans sa secte, retrace dans ses écrits l'image de ces gens ignares et grossiers qui, à défauts de raisons et d'arguments, ont recours aux injures, ou de ces hérétiques dont la dernière ressource est d'insulter leurs adversaires... C'est ainsi que cet homme, pareil à un démon incarné, cet homme obscène, tout pétri d'artifices et d'impiétés, vomit ses blasphèmes satiriques » (2). Le même auteur ajoute : « Ayant passé vingt-huit années à lire plus de deux cent vingt productions calvinistes, je n'en ai rencontré aucune où les injures et les blasphèmes fussent si accumulés que dans les écrits de cette bête farouche. Que si quelqu'un en doute, il n'a qu'à parcourir les fameux dialogues contre Heshusius; on ne les croirait jamais écrits par un homme, mais par Belzébuth en personne. Aussi, j'aurais horreur de répéter les obscènes blasphèmes que cet être impur et athée vomit, dans les plus graves sujets, avec un mélange dégoûtant d'impiétés et de bouffonneries. Sans doute il avait trempé sa plume dans une encre infernale. » Et après avoir rapporté la fin tragique de Calvin, il fait la réflexion suivante : « Je sais bien que Bèze, dans ses écrits, parle autrement de la vie et des mœurs, ainsi que de la mort de Calvin; mais comme Bèze s'est rendu fameux par le même péché, aussi bien que par la même hérésie, comme le prouve l'histoire de Candide, personne ne pourra l'en croire sur ce point. » *Scio et lego Bezam aliter de vitâ, moribus et obitu Calvini scribere. Cum verò Beza eadem hæresi et eodem fermè peccato nobilitatussit, ut historia de Candida ejus meretricula testatur, nem ipsi in hâc parte fidem habere potest* (3).

Si Bèze, biographe de Calvin, a gardé le silence sur les fleurs de lis dont le dos de son héros a été marqué, c'est que s'étant illustré par le même vice et par les mêmes crimes, il ne pouvait se flétrir lui-même : voilà ce que les luthériens nous apprennent. Un des auteurs que nous avons sous les yeux donne la même raison du silence de Bèze sur les fleurs de lis du pontife de Genève, Jean Calvin, puis il dit : « De là vient sans doute l'horreur des calvinis-

(1) Heshussius, trad. de Florimond, p. 1048. (2) Schlussemberg, in theolog. Calv. lib 2. (3) Ibid. Calv. II, p. 72.

tes pour les fleurs de lis. On sait que, pendant longtemps, ils les effaçaient de partout et les arrachaient même de leurs jardins. »

Tilman Heshusius, déjà cité ci-dessus, dit encore, en parlant du héros de M. Gaberel : « Il fit déshonneur à ses disciples les plus honnêtes, par ses mœurs qui étaient des plus ordurières ; il célébra dans ses poésies sacriléges, qu'il rendit publiques, ses infâmes amours, ses commerces illicites, ses fornications, ses sales adultères, ne se contentant pas de se vautrer comme un pourceau dans toute cette fange d'impures voluptés, s'il ne réussissait, en même temps, à souiller de leur récit les oreilles de la jeunesse studieuse.» *Spurcissimis suis moribus dedecorifuit ipsius discipulis honestis, quique nefandos amores, illicitos concubitus, scortationes, fœda adulteria, sacrilego carmine decantavit orbis, non contentus eo quod ipse more porci in cœno flagitiosam libidinum sese volutaret, nisi etiam aures studiosæ juventutis sua illuvie contaminaret. (In lib. ver, et san. confessionis.)*

Théodore de Bèze jugé par les calvinistes. — Après avoir fait l'éloge de Bèze sous le rapport de sa naissance, de sa figure, de son esprit vif, enjoué et subtil ; de ses productions littéraires, latines et françaises, plusieurs historiens calvinistes ajoutent : « Voilà ce qu'il y eut de bon en lui ; mais quant à ses mœurs, on peut dire hardiment et sans scrupule que c'était un des hommes les plus pervers de son temps ; que c'était un libertin, un impie, un profanateur des choses saintes, par ses railleries empreintes d'athéisme ; qu'il était cruel, sanguinaire, toujours prêt à inspirer les plus noirs et les plus sanglants attentats ; qu'il était impudent, dissolu, plongé dans les plus honteuses débauches, comme il ne paraît que trop dans ses *Juvenilia,* etc., etc. » (1).

Bèze jugé par le jurisconsulte Beaudoin. — Le poëte apostat avait reproché au jurisconsulte son intempérance et l'avait comparé à un chien affamé qui rôde autour des cuisines, alléché par l'odeur séduisante des mets. Beaudoin, qui connaissait les raffinements gastronomiques de Bèze, parce qu'il avait souvent mangé à sa table, ne put supporter l'éloge de la frugalité dans un viveur comme le chantre de la volupté. Il démas-

(1) Voir Bolsec, Florimond, de Rœm, Spandan, Balduin, etc.

qua sa sensualité, couverte du manteau hypocrite de la mortification.

« Tu sauras d'abord que Beaudoin, même privé de son patrimoine, n'aurait pas besoin de mendier... Que veux-tu donc dire avec ces mots : Je crois le voir encore tantôt au milieu de cette ville de désœuvrés, tantôt au palais parmi ces flots de juristes et d'avocats, le nez au vent, flairant un dîner? Je voudrais bien savoir quel honnête homme a jamais flairé tes repas, à la façon de Sardanapale ou d'Héliogabale, débauché que tu es? ou tes soupers sacriléges, où le vice venait s'asseoir, incestueux amphitryon? Qui s'est approché de ta salle à manger sans se boucher le nez, suffoqué par cette odeur de lupanar qu'exhalaient tes fêtes nocturnes? qui voudrait mettre le pied dans ton bouge, sans craindre de rester souillé? Odeur et saveur, il y a de quoi suffoquer. Avec toi malheureusement, besoin est de se condamner à ne pas user toujours de chastes termes; et lorsqu'on veut parler de Théodore, gare aux oreilles pudiques! Mais j'espère que les âmes honnêtes me pardonneront, si ma plume prend des libertés auxquelles elle n'est pas accoutumée. En vérité, satire aviné, quand assis à côté de ta Pallas, tu fais le petit Platon, Beaudoin aurait donc été bienheureux, s'il avait pu olfacter un semblable nectar, une si douce ambroisie! Il faut que je rappelle une scène dont tu t'applaudis beaucoup. Ta table était magnifiquement servie, ta tête couronnée de roses... (Nous n'osons continuer la citation.) Alors tu chantas :

O docto bene fœminam cerebro!
Nam si dicere corculum solemus,
Cur non dicere mentula licebit?

Le juriste poursuit : « O Agapes évangéliques, ô scène philosophique! Beaudoin le rustre aurait été jaloux d'en faire partie, lui si peu fait aux élégances des grandes maisons, si étranger de sa nature à de tels mystères. *O religiosum convivium, o cœnam eruditam*, etc. (1).

Bèze jugé par William Colbert (*Histoire de la réforme protestante*, etc., lettre septième, numéro 200.) — « Jamais

(1) Bald. Responsis ad Calvinum et Bezam. Coloniæ 1564. 81, 82; voir Audin, Vie de Calvin, tom. II, p. 552, 553, 554.

peut-être le monde ne vit dans un même siècle une collection de misérables et de scélérats tels que Luther, Zwingle, Calvin, Bèze et les autres célèbres réformateurs de la religion catholique. Tous, de l'aveu même de leurs propres sectaires, étaient diffamés par les vices les plus honteux. Le seul point de doctrine sur lequel ils fussent d'accord entre eux, était l'inutilité des bonnes œuvres. Leur vie sert à prouver combien ils étaient sincères dans leurs principes, et il n'en est pas un seul parmi eux dont les actions n'aient pas mérité toutes les rigueurs de la justice humaine. »

Comme historien, il ne mérite aucune confiance. Bayle lui-même l'accuse d'avoir dénaturé les faits historiques pour donner des éloges à Calvin; d'avoir calomnié les écrivains luthériens comme les catholiques, et nié ou pallié les fautes de ses coreligionnaire.

Tel fut l'homme qui, après Jean Calvin, contribua le plus à consolider et à étendre la prétendue réforme, à Genève, en Suisse et en France. Aussi, François de Sales, tout convaincu qu'il était que la miséricorde de Dieu est infinie, qu'il ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, François de Sales, à l'exemple du Bon Pasteur, rempli de douceur et de charité à l'égard des brebis égarées de la maison d'Israël, n'eut jamais, cependant, une ferme espérance de pouvoir ramener le ministre genevois au sein de la véritable Église. Et ce qui inspirait au saint évêque la crainte de ne point réussir dans son entreprise, c'étaient les impiétés et les abominations bien connues de M. de Bèze. Voici comment le saint en parlait dans le temps qu'il se proposait d'aller à Genève offrir des conférences au fameux ministre.

« Il recommanda ceste entreprise aux prière et sacrifices du reverendissime évesque, de ses confrères les chanoines, des prestres dignes de secret, et de bons religieux ; et enfin, ne voulant estre accompagné que de son serviteur, le sieur Rolland, il s'en alla à Genève....... » Après sa première visite à M. de Bèze, « estant de retour à Thonon, il consulta fort long temps avec Dieu en ses sacrifices, à quoy réussirait la tentation (entreprise) qu'il avait faite pour convertir Théodore de Bèze, et il n'en eust point de bonne veuë, car (disait-il en soy même) un More peut-il bien changer de peau? ou un paon sa bigarrure? et cestuy-cy pourra-t-il bien faire, après avoir appris le mal? hélas! peut-estre que tant d'abominations qu'il a commises, et les saletez qu'il a publiées, le retiendront

dans le bourbier. Toutes fois il n'en desesperait point tout à fait, car il se ressouvenait à mesme heure, que Dieu avait dit qu'il ne voulait point la marque du pécheur, mais qu'il se convertist, et eust la vie; et qu'il estait prest de pardonner au pécheur, toutes fois et quantes qu'il se repentirait » (1).

Ainsi Bèze fut un écrivain licencieux qui eut des démêlés avec la justice, pour avoir mis au jour des livres remplis d'obscénités révoltantes, et pour s'être rendu coupable de simonie et de friponnerie. Il fut un suborneur de femmes ; il exerça sa muse dissolue à chanter l'adultère et la passion avilissante des nouveaux Carydons ; il entra dans une conspiration criminelle contre le trône de France ; il est accusé d'avoir excité un des membres de sa secte à assassiner, par haine contre le catholicisme, un grand capitaine qui, aux yeux des sectaires, ne pouvait avoir d'autres torts que d'être sincèrement attaché à la religion de ses pères et de tous les Français. Il se ligua avec les huguenots pour exciter en France, sa patrie, une guerre civile qui, sous plusieurs règnes, fit couler des flots de sang, couvrit de cendre et de ruines les plus belles provinces du royaume de saint Louis et détruisit plusieurs de ses plus beaux monuments. Il fut infidèle à Dieu, rebelle à son père et traître à sa patrie. Il contribua, autant que Jean Calvin, à peupler Genève d'une foule de misérables aventuriers, transfuges de France et d'Italie, qui venaient dans la Rome protestante chercher un nouvel évangile plus rassurant que l'ancien pour les cris importuns de leur conscience.

(1) Vie de saint François de Sales, par Ch.-A. de Sales, liv. III, p. 130-135.

NOTE SUR L'OPPORTUNITÉ DE L'OPÉRATION CÉSARIENNE.

(Mémoire sur l'opportunité et la simplification de l'opération césarienne, par M. le docteur Lebleu, chirurgien en chef de l'hospice civil de Dunkerque.)

A Monsieur le Directeur des Annales.

Genève, ce 15 février 1856.

Monsieur l'Abbé,

Vous me demandez d'insérer dans les *Annales* une *note sur l'opportunité de l'opération césarienne*, qui va paraître dans le bulletin scientifique du *Correspondant.* J'y consens. Toutefois, en accédant à votre désir, je tiens à déclarer que le sentiment qui inspire ce travail n'est nullement fondé sur des faits recueillis à Genève ou dans nos environs. En abordant ce sujet, je n'ai pas eu d'autre intention que de résumer en quelques pages les termes principaux d'une controverse qui occupe depuis trois ou quatre ans la presse médicale, les chaires de certains professeurs et l'Académie de médecine de Paris. Ces débats touchent à des points de doctrine trop importants; ils impliquent, de la part de ceux qui y ont pris part, des divergences trop fondamentales sur la définition philosophique de l'homme, pour qu'ils n'aient pas eu un peu plus de retentissement en dehors du public médical que le courant des questions agitées dans ce milieu

exclusivement scientifique. A bon droit l'on s'est ému, en voyant une notable partie du corps des médecins, et, parmi eux, des hommes haut placés dans l'enseignement, patroner des doctrines matérialistes qui ne tendent à rien moins, qu'à réaliser dans la pratique des faits, à légaliser sous le couvert de la science, des coutumes réprouvées par la tradition constante de nos Ecoles. Il a paru surprenant qu'au moment où plusieurs se louent de la prépondérance de plus en plus marquée des solutions spiritualistes dans la philosophie et dans les sciences; que ce soit, dis-je, justement à cet instant qu'une manifestation aussi malséante apparaisse parmi les médecins français qui avaient su, jusqu'à présent, se défendre de cette importation britannique. Ceux-là veulent toujours ignorer : malgré les dénégations formelles de tels savants, malgré la bonne volonté de plusieurs; en dépit des inconséquences pratiques d'un grand nombre, que la science moderne (et par là il faut entendre surtout les sciences physiques et naturelles) n'a point encore renié la constitution matérialiste que lui imposa la philosophie du dix-huitième siècle. Des progrès immenses ont été accomplis, des applications merveilleuses se sont produites. Ils n'ont pas empêché la permanence de l'hostilité au spiritualisme chrétien, transmise par l'enseignement et une coalition compacte de passions adverses. La médecine, plus immédiatement comptable que les autres sciences de toutes les solutions philosophiques et cosmogoniques, devait aussi réaliser avec plus d'intensité les germes de corruption. Ici le mal a été immense. Nous avons vu notre science altérée dans ses principes et dans sa constitution séculaire; les notions de l'ontologie spiritualiste, base des définitions des espèces morbides, méprisées; les phénomènes physiologiques et pathologiques dont le corps de l'homme est le théâtre, livrés aux explications mécaniques les plus absurdes, les plus déshonorantes; des médecins se sont imaginés saisir les mystères métaphysiques de la vie, les uns derrière le grossissement de leur microscope, les autres dans les puérilités des statistiques; ceux-ci, poursuivant jusqu'aux extrémités les plus déliées l'analyse du sang et la dissection des organes, ont cru, matérialisant des abstractions, toucher des causes et des agents étiologique. On a

vu tout cela et plus encore, car l'abaissement de la dignité professionnelle du médecin n'a pas tardé à devenir la conséquence inévitable de la dégradation des doctrines.

Formulant un dogmatisme nouveau, le matérialisme contemporain se veut imposer à la science sous le nom de *philosophie positive*. Chaque jour nous le voyons à l'œuvre, ce *positivisme* scientifique, dédaigneux des préjugés moraux qui gouvernent les consciences, non moins que de notions métaphysiques, maîtresses des plus hautes intelligences depuis que le monde raisonne et que la science se constitue. A entendre ces contempteurs de la métaphysique, le monde des faits réels n'a rien à démêler avec le monde logique. Pour eux, il ne s'agit plus de croire, mais simplement de savoir. Pour parler littéralement le langage du pontife de la secte (M. A. Comte) : L'*humanité désormais se substitue définitivement à Dieu, sans oublier jamais ses services provisoires. Au nom du passé et de l'avenir*, *les serviteurs théoriques et les serviteurs pratiques de l'humanité viennent prendre dignement la direction générale des affaires terrestres, pour construire enfin la vraie providence morale*, *intellectuelle et matérielle*, *en excluant irrévocablement de la suprématie politique tous les divers esclaves de Dieu, catholiques, protestants ou déistes, comme étant à la fois arriérés ou perturbateurs.* Cette formule est citée en tête du *Catéchisme positiviste,* ou *Sommaire exposition de la religion universelle*, *en onze entretiens systématiques entre une femme et un prêtre de l'humanité,* par A. Comte.

Qu'a de commun, direz-vous, ce fatras de théories malsaines avec la science médicale? Le trait d'union sera facile à trouver. La Faculté de médecine de Paris est occupée à greffer sur le matérialisme de Cabanis qui l'a infectée jusqu'à présent, le matérialisme positiviste de M. Comte. C'est M. Comte qui règne à la *Société de biologie*, présidée par le docteur Rayer ; M. Bérard, le professeur de physiologie de la Faculté, lui tend la main ; par l'organe de M. Littrè, son ami et disciple, il trône au *Journal des Débats,* dans les articles de haute science. Voulez-vous une preuve de la position prise par le *positivisme* dans la science à Paris? Le procédé n'est certes pas à la louange de la loyauté de

ses auteurs; mais ce n'est pas nous qui nous prendrons de regrets trop vifs en voyant la science mauvaise user, pour parvenir, de moyens déshonnêtes. Voici le fait. La plupart des médecins ont dans leur bibliothèque un livre qui se nomme le *Dictionnaire de Nysten.* Ce volume, écrit il y a 40 ou 50 ans, dans une mesure de sage respect pour les traditions, était arrivé à sa neuvième édition sans subir, eu égard aux doctrines, de modifications sensibles. Eh bien, sans avertissement préalable : M. Littrè, membre de l'Institut, et M. Robin, professeur agrégé à la Faculté de Paris, viennent de le transformer en un catéchisme complet de *philosophie positive*, en un manuel de matérialisme à l'usage des élèves en médecine et des médecins. Que dites-vous de cette façon d'insinuer dans des esprits non prévenus, sans discussion, sous forme de définitions courantes, de perverses doctrines, et cela sous le couvert d'un nom ancien, qui a cours dans la science. Et ce qu'il y a de plus désobligeant pour les médecins, c'est que plus des trois quarts lisent ce livre sans se douter le moins du monde de la portée de ses doctrines et des intentions des auteurs; ils boivent le mensonge comme de l'eau.

Cependant, Monsieur, des protestations devaient surgir. Au milieu de cette renaissance des doctrines catholiques, qui fait de nos jours la félicité et la paix de tant d'intelligences, il devait y avoir une place pour la régénération de la science médicale. Le même souffle qui a fécondé les sublimes questions de la philosophie, qui a relevé de la poussière de l'oubli les sources inspirées de l'art chrétien, devait toucher aussi ce sol rebelle des sciences qui a trop oublié Kepler, Newton et tant d'illustres maîtres, pour suivre les errements de Volney, de Lagrange, de Cabanis, de Broussais, etc. La médecine, plus prompte à sortir de l'humiliante position à laquelle l'avait réduite une secte philosophique, voit, non sans quelques succès, un groupe de jeunes hommes tenter de rétablir chez elle l'autorité de la tradition et le joug salutaire des solutions primordiales enseignées par la doctrine catholique (1). Il m'appartient moins qu'à tout

(1) Un journal, l'*Art médical*, publié à Paris, est leur organe de publicité. Il entrait naguère dans la seconde année de son existence.

autre de louer ici leurs efforts. Je n'entreprends donc en ce moment ni l'éloge de leurs œuvres, ni le développement de leurs opinions. Aussi bien, Monsieur, la plupart d'entre eux ne sont-ils pas des inconnus pour vous. Dans cette occasion récente où il vous était donné de prêcher une retraite aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Paris, vous les vîtes à l'œuvre, et entre autres mérites vous avez reconnu en eux des hommes arrêtés dans leurs visées, fermes dans leur propos, goûtant enfin cette satisfaction que leur envient plusieurs : celle d'avoir la confiance qu'ils possèdent la vérité ; qu'ils travaillent pour elle et qu'ils ont le périlleux honneur de la défendre.

Le travail qui va suivre est sur le terrain scientifique une protestation commandée par des convictions d'ordre moral. A ceux qui voudront trouver ici une injure pour l'esprit humain, un empiètement des droits de la conscience sur ceux de la raison et de la science, nous oserons répondre que ce qu'ils veulent appeler la science pure, libre de toute doctrine, n'existe pas ; que c'est là ou un rêve prétentieux d'imaginations mal réglées, ou une manière de se poser en tactitiens à l'encontre de la vérité catholique, qui ne peut consentir à ces disjonctions toujours hostiles pour elle, et, en définitive, funestes aussi à cette science sérieuse que l'on assure vouloir sauver.

Vous voulez bien, Monsieur l'Abbé, trouver ici l'hommage de mes sentiments les plus distingués.

Edouard Dufresne.

Note sur l'opportunité de l'opération césarienne.

Que les lecteurs veuillent bien se rassurer. Il ne s'agit point ici d'entrer dans les détails techniques d'une opération chirurgicale ; bien moins encore d'en poser rigoureusement les indications. On le va comprendre à l'instant ; l'intérêt sérieux et grave d'une haute question de doctrine domine ce sujet. M. le Dr Lebleu, dans le mémoire remarquable que nous signalons à l'attention,

ne se propose rien moins que de formuler une conclusion contre la coutume de l'infanticide ou fœticide médical qui tend si fort à prévaloir depuis quelques années ; c'est dire immédiatement que la religion, la philosophie et le droit sont intéressés à la solution adoptée. Posée en ces termes et placée à ce point de vue, nous hésitons d'autant moins à aborder cette question du fœticide, que par voie de prochaine conséquence, elle touche aux décisions les plus intimes de la morale pratique. La santé des individus, partant celle des populations, n'y est pas moins intéressée.

Entre les plus dures conséquences de la déchéance originelle, il faut compter pour la femme la nécessité d'enfanter dans la douleur. Mais trop souvent la peine s'aggrave encore ; l'accouchement, douloureux toujours, peut devenir laborieux, mettre la vie de la mère, celle de l'enfant en péril, et, pour des circonstances fortuites ou non, exiger l'intervention de l'art. Ici se présentent des cas extrêmes, il ne s'agit pas seulement d'accouchements laborieux dont l'art peut hâter le terme au moyen des manœuvres obstétricales ou d'opérations réglées par la science. Il est des cas où l'accouchement naturel est impossible : des rétrécissements, des déformations du squelette, reconnaissant d'ordinaire le rachitisme pour cause, en interdisent l'espoir. C'est ici qu'il faut délibérer, et l'on voit aisément quelles graves alternatives se présentent au jugement d'un homme consciencieux. Et ce n'est pas seulement l'homme de l'art qui est appelé à délibérer, c'est le chef, ce sont les membres de toute une famille, sans oublier le patient lui-même.

Deux existences sont en péril : celle de la mère, celle de l'enfant. D'une part il s'agit de prendre le parti le plus sûr pour sauvegarder les jours si précieux de la femme ; d'autre part se présente l'alternative non moins pressante d'assurer le bienfait du baptême à une créature toujours précieuse devant Dieu, quelque soit son état présent de faiblesse et d'infirmité.

Les moyens à mettre en œuvre sont extrêmes. Ils ne le sont pas plus que les circonstances ; car malheureusement il faut toujours faire une part trop certaine au danger encouru par les deux êtres placés en telles conjonctures.

Ici se trouvent en présence deux doctrines. L'une, la doctrine traditionnelle; celle qui a été inculquée aux Facultés de médecine par l'esprit de foi et l'enseignement de la théologie catholique. Doctrine qui milite en faveur de l'enfant et ordonne de tout faire pour obtenir un chrétien de plus, sans pour cela négliger le sort de la mère. C'est dans cette double pensée qu'ont été dirigées toutes les recherches des hommes de l'art depuis que la science existe. Nous verrons tout à l'heure que leurs efforts n'ont été ni vains, ni stériles.

L'autre doctrine place l'enfant en seconde ligne; elle va même jusqu'à le sacrifier totalement. Ses adeptes considèrent le fœtus comme une substance ou amorphe analogue à la plante. Cette doctrine, préconisée en Angleterre vers le milieu du dernier siècle, a passé en Allemagne. Depuis quelques années, elle tend à s'introduire en France, surtout à Paris, où elle trouve des défenseurs à l'Ecole et à l'Académie de Médecine. Nous verrons quels médiocres perfectionnements ses partisans ont apporté à l'art de l'obstétrique, combien peu surtout ils compensent la blessure que leur opinion inflige à la morale publique et privée. C'est contre ces enseignements que s'élève M. Lebleu, de Dunkerque, et plusieurs de ses confrères des départements.

Divers modes d'action se présentent au médecin dans les cas de vicieuse conformation du squelette qui exigent son intervention. Ce sont la *céphalotomie* ou *embryotomie*, l'*accouchement prématuré artificiel*, l'*avortement provoqué*, enfin l'*opération césarienne*. Tous ces procédés, sauf le dernier et le deuxième, provoquent la destruction du fœtus. Il suffira de quelques lignes pour les caractériser.

L'embryotomie, que l'on peut, que l'on doit employer quelquefois sur l'enfant mort, est une opération presque aussi dangereuse pour la mère que la césarienne. Cela est tellement vrai, que la science a fixé des limites où l'opération césarienne doit lui être préférée, même alors que l'on n'aura qu'un cadavre à présenter à la mère. Comment donc, quand l'enfant est vivant, peut-on se résoudre à sacrifier son existence, à peu près en pure perte, par une opération qui n'assure à la mère qu'un nombre infiniment petit de chances de plus que la césarienne?

Cette opinion est exprimée plus nettement encore par le docteur Lebleu et par le professeur Stolz, de Strasbourg (V. G. méd. de Strasb. 1845.)

On a évidemment exagéré depuis quelques années les dangers de l'opération césarienne. Il y a, sous ce rapport, une si grande différence entre les conclusions de certaines statistiques modernes et celles des accoucheurs les plus renommés d'il y a 30 ou 40 ans, qu'il devient évident que les chiffres rigoureux de la statistique ont plié sous les exigences des opinions. Tel est le sentiment de M. Lebleu, autorisé à cet égard par de nombreuses recherches. Les reproches faits à l'opération césarienne proviennent surtout des hôpitaux de Paris, où depuis plusieurs années elle ne réussit pas. M. Lebleu démontre avec raison que les insuccès de Paris ne sauraient rien prouver contre les résultats favorables obtenus à la campagne et en d'autres villes. Les conditions notoires d'insalubrité des maisons d'accouchement de la grande ville, peuvent tout au plus mettre l'administration des hospices en demeure de placer à la campagne les malheureuses femmes destinées à subir cette opération. D'ailleurs, l'auteur du mémoire démontre qu'en vertu des préjugés contraires à l'opération césarienne qui règnent à Paris, la plupart des sujets ont été opérés trop tard ou dans des conditions défavorables qui auraient pu être évitées. D'où il conclut que l'opération césarienne ne doit point être rejetée et qu'il la faut remettre en honneur.

Restent les deux autres moyens qui se présentent en cas de déformation du bassin.

L'accouchement prématuré artificiel, quand on ne le provoque qu'à partie du huitième mois, et dans le but réalisable alors de conserver les deux individus, constitue un procédé assurément fort acceptable. Des faits heureux l'autorisent, ainsi que le prouve le succès obtenu naguère par M. Bouchacourt, de Lyon (V. *Gaz. méd.* Sept. 1855). Mais il convient de ne point dissimuler les dangers réels de cette méthode, car aucune n'en est exempte. Dangers encourus par l'enfant et par la mère. La raison indique, en effet, qu'un travail mécanique brusquement substitué à celui de la nature ne saurait être indifférent à la santé de la femme. Quant à l'enfant, combien de fois viendra-t-il à peine viable? De

quelle espèce de vie jouira-t-il par la suite? Mettre ces alternatives en évidence, ce n'est point réprouver un procédé, c'est seulement en apprécier le fort et le faible. On ne saurait être trop sévère.

Loin de nous la pensée de vouloir confondre l'accouchement prématuré artificiel avec l'avortement provoqué ; mais nul doute que la première méthode, scientifiquement et moralement acceptable, n'ait dans la pratique le grave inconvénient de se rapprocher de la seconde.

Ici les mots parlent d'eux-mêmes : il s'agit de l'avortement provoqué. Le chirugien s'arroge le droit de détruire une des existences : celle de l'enfant. Il le fait de sangfroid, après avoir délibéré. Ce n'est pas la pression d'un danger imminent qui le dirige. Convenons que c'est là une méthode plus claire, plus commode, plus facile, plus rationnelle même que toutes les autres. Mais la question est de savoir si la morale l'autorise.

Cette coutume de l'avortement provoqué nous arrive d'Angleterre où elle est de pratique vulgaire. Notre réprobation est formelle. Le fœticide n'est pas de droit médical. Il est réprouvé par la tradition de notre art depuis le serment d'Hippocrate. Avant tout le médecin ne doit jamais nuire. Est-ce à dire qu'il n'y aura jamais d'exception? Des circonstances très-extraordinaires et fort rares pourront peut-être en provoquer une de loin en loin. Nous ne le voulons pas absolument contester. Mais, à coup sûr, ce ne sont pas les cas singuliers inventés à plaisir par des médecins imitant certains casuistes, forgeant des cas de conscience imaginaires qui nous doivent faire fléchir. Les raisons que l'on veut faire militer en faveur de la conservation de la mère, sont pour nous autant d'excitations à l'immoralité. Car parlons franchement : dans l'immense majorité des cas, quelles sont les femmes qui viennent réclamer l'intervention de l'art dans ces positions si extrêmes? Ce sont des malheureuses auxquelles des vices évidents de conformation auraient dû interdire la carrière maternelle. La plupart, victimes de la dépravation des mœurs, deviennent mère hors de l'état du mariage. Il est pénible de le dire; mais l'expérience des faits atteste que l'épreuve si redoutable de la céphalotripsie ou de l'opération césarienne,

n'est point une garantie suffisante contre une récidive. Ne sommes-nous pas alors en droit de taxer la pratique d'excitation à l'immoralité? On pourrait citer ici des exemples de ces filles rachitiques qui ont réclamé jusqu'à sept ou huit fois l'avortement. Et le médecin devrait devenir le complice de pareils désordres?

Quand de tels sujets sont engagés dans les liens du mariage; dans les cas les plus excusables : on est en droit d'accuser l'ignorance des parties contractantes, l'incurie des parents. Mais le plus souvent, résultat de calculs ambitieux ou intéressés, ces unions trouvent immédiatement leur punition dans les affreuses conséquences d'un acte que la raison et la morale réprouvaient à l'avance.

Quelques-uns d'arguer : vous n'avez pas le droit de rendre une pauvre femme responsable de l'imprévoyance de la nature qui lui refuse une satisfaction légitime. Imprévoyance est charmant. Le reproche est mérité sans doute par notre organisme si profondément altéré par la tache originelle; mais avouons que l'argument autorise par trop les mœurs phanéragames prêchées par certaine secte socialiste. Le christianisme, qui inspire la morale universelle, enseigne que la résistance aux penchants naturels si enclin à revêtir un caractère de dépravation, est le meilleur système de régénération pour l'individu comme pour l'espèce. Or, jamais trouva-t-il une occasion plus pressante d'application que dans le cas présent? Ces médecins si faciles ici à accuser l'imprévoyance de la nature, se montrent à la fois défenseurs d'une morale suspecte et détestables hygiénistes.

D'autres viendront dire que la femme, en pareille position, peut user de son libre arbitre, qu'elle est en droit de légitime défense contre une extrémité qui met sa vie en péril; partant que le médecin ne doit pas influencer une décision dont, après tout, elle est seule responsable. Nous croyons, tout au contraire, qu'ici le médecin a le droit de conseil et qu'il en doit user. Un médecin qui honore sa profession se refuse énergiquement aux instances d'un conscrit sollicitant une mutilation qui le dispense du service militaire. Les deux situations ont bien leurs analogies.

D'ailleurs, nous ne croyons pas que la mère ait le droit de

disposer du produit de la conception. Aussi consentons-nous de tous points aux paroles suivantes d'un des meilleurs défenseurs des saines doctrines qui aient pris la parole dans cette controverse (le docteur Labouverie) : « Ce n'est pas par le fait de sa » volonté que l'enfant se trouve placé dans le sein de sa mère et » que celle-ci se trouve exposée, mais bien par suite d'un acte » de la volonté de la mère elle-même ; en s'exposant à la conception, celle-ci a accepté toutes les conséquences qui pourraient » en résulter pour sa vie, sans acquérir en aucune façon le droit » de mort sur son enfant. »

On a proposé l'avortement provoqué et on l'accomplit en Angleterre dans des circonstances bien moins graves que celles qui résultent d'une difformité ; par exemple dans des cas de vomissements incoercibles. Nous ne donnerons ici aucun développement à notre réprobation bien plus formelle encore. C'est à peine si les imitateurs français des pratiques anglaises ont osé parler de ce cas particulier, tellement les résultats connus de l'avortement accompli en telles circonstances sont peu encourageants. Quel avortement, dans l'espèce qui nous occupe, ne pourrait-on pas excuser, si les dangers qui menaçaient la vie de la mère pouvaient être invoqués comme une raison valable ? Il n'y aurait plus là qu'une question d'appréciation, et le crime aurait toujours la faculté de s'abriter sous le prétexte d'une erreur.

Pour tout dire, en un mot, la méthode de l'avortement provoqué, dans les cas que nous venons d'apprécier, doit tomber sous le coup de la loi, de même que l'avortement criminel pratiqué dans les circonstances les plus ordinaires. C'est à dessein que nous appelons l'intervention du législateur, car il est des médecins qui ont écrit qu'ils se livreraient à cette pratique, tant que la loi n'en aurait pas interdit l'usage. Il n'est possible de faire abdiquer sa conscience avec plus de docilité. Ayons garde de dissimuler que l'avortement provoqué qui sacrifie l'enfant : ni n'est exempt de périls immédiats pour la vie de la mère, ni ne met sa santé à l'abri de fâcheuses conséquences ultérieures.

C'est déjà trop de détails. Aussi bien nous défendons-nous derechef d'avoir voulu apprécier ici tous les cas, toutes les circonstances atténuantes, toutes les extrémités redoutables dans

lesquelles le chirurgien peut se trouver engagé, soit fortuitement, soit avec les avantages de la réflexion. Ce n'est ni le lieu, ni le moment. Notre seul mobile a été la pensée de mettre en évidence un sentiment profond de répulsion contre une doctrine qui porte atteinte à la morale. Il n'est que trop évident, un sentiment repréhensible entraîne certains chirurgiens vers ces méthodes coupables. Ce sentiment, c'est le mépris du fœtus, c'est-à-dire, en définitive, le mépris de l'homme lui-même. Ne voyons-nous pas le fœtus appelé un être qui diffère à peine de la plante (Velpeau); un être vivant et non animé (Bichat); un parasite presque inerte, insensible (Simonart); une masse inerte (Dechambre). Il faudrait citer encore ici les enseignements de M. Dubois, dans ses leçons cliniques. Or; nous chrétiens, qui croyons que Dieu a créé l'homme à son image, et que Jésus-Christ, en revêtant le corps de l'homme, est devenu notre frère en Adam, nous sera-t-il possible de consentir à ces doctrines? Jamais. Elles sont pour nous l'extrémité de la dégradation. Voilà ce que l'on gagne, sous prétexte de science exacte et pure, à assimiler l'homme à un objet d'histoire naturelle, à en faire une tête de série animale, un batracien perfectionné. Nul doute que les études d'anatomie comparée faites sous la pression des systèmes matérialistes en philosophie, exposées sans correctifs dans toutes les chaires des Facultés de sciences, n'aient contribué à ne faire voir dans le fœtus qu'un vague produit de l'organisation. Il y a donc de notre part de légitimes motifs pour tenir à la définition scholastique, laquelle dit de l'homme qu'il est un esprit substantiellement uni à un corps, et que cette union constitue la personnalité de chaque homme.

Quel spectacle tristement instructif que de voir les deux courants du matérialisme philosophique et du matérialisme scientifique, converger l'un vers l'autre et se réunir pour conclure à la même solution pratique : le mépris du fœtus humain et la non culpabilité de sa destruction. Alors que de pareils préjugés s'établissent dans une société, comment s'étonner de voir apparaître des séries de scandales que nous osons à peine indiquer ici? Si beaucoup de désordres secrets dans le mariage ; si des unions illégitimes, systématiquement rendues stériles, ne trouvent pas

une excuse formelle dans ces doctrines dissolvantes, tout au moins sera-t-il permis de dire qu'elle les favorisent en leur prêtant un concours évident, quoique indirect.

On va se récrier et voir ici un procès de tendance contre des hommes qui réprouveraient de pareils rapprochements. Nous serions heureux de recueillir les protestations; mais elles ne feraient pas que le corps de délit ne soit présent, c'est-à-dire que des enseignements funestes n'aient été publiquement professés et trop souvent réalisés dans les faits pratiques. Elles ne feraient pas que nous ne soyons autorisés à dire qu'un tel oubli des principes n'a pu se produire que dans un milieu profondément déchristianisé et à la suite d'un développement scientifique complètement émancipé des dogmes qui doivent toujours demeurer supérieurs à toute science. On ne saurait arriver à parler de la sorte avec une innocence relative d'intentions que nous ne refusons point d'admettre, si ce n'est dans un monde où les vrais principes sociaux sont doublement altérés; dans l'esprit d'une part égaré par une philosophie hostile au spiritualisme; d'autre part dans la conscience qui ne se trouve point blessée d'une multitude d'aberrations, justement qualifiées de monstrueuses par la véritable conscience chrétienne.

Par son attachement à la doctrine de la régénération baptismale, par son empressement à ordonner que le sacrement soit confié le plus promptement possible au fœtus le moins développé comme à l'enfant à terme, l'Église catholique a sauvegardé la conscience scientifique d'une infinité de savants. Elle a constitué, en définitive, cette tradition doctrinale contre laquelle on voudrait aujourd'hui élever des objections aussi médiocres qu'impuissantes. Il serait bannal d'établir ici une démonstration rigoureuse d'un fait palpable. Il ne le sera pas de faire remarquer que l'habitude du fœticide et de l'avortement provoqué a pris naissance et se trouve professée sans opposition en Angleterre, dans un pays où l'église officielle et de nombreuses sectes dissidentes ont fait abandon du dogme de la régénération baptismale. C'est là un exemple instructif de l'influence d'une doctrine sur des questions sociales. En Allemagne, le fœticide

est moins préconisé qu'en Angleterre. En France, cette doctrine n'a trouvé des défenseurs que depuis peu d'années. Espérons que le nombre des résistances courageuses s'accroîtra. M. Lebleu, dont le travail distingué porte un double caractère d'autorité théorique et pratique, n'est point seul. Grand nombre de ses confrères ont suivi son exemple. Si nous n'en inscrivons pas ici la liste assez nombreuse, c'est uniquement par crainte de commettre l'injustice involontaire d'oublier quelqu'un.

Edouard Dufresne.

Médecin de l'hôpital de Plainpalais.

BIBLIOGRAPHIE.

Discussion théologique et philosophique avec le protestantisme, par l'Abbé Cacheux (1).

Nous devons saluer avec bonheur l'apparition d'un beau livre de polémique religieuse. C'est un nouveau phare élevé sur les citadelles de l'Église de Dieu. Puisse-t-il éclairer et ramener au port du salut tant d'âmes perdues au milieu des nuages de l'hérésie et brisées au contact des innombrables écueils du protestantisme. L'auteur, M. l'abbé Cacheux, curé d'Issenheim, rend ainsi compte de son ouvrage :

« Le 1r octobre 1853, une protestante domiciliée à Issenheim, embrassa la religion catholique. M. Burckardt, pasteur de l'église réformée de Guebbwiller, qui avait eu connaissance du projet de cette personne, lui écrivit qu'elle eût à se rendre chez lui. N'étant pas allée chez M. le pasteur, il arriva lui-même à Issenheim. Là, ayant appris que cette protestante était déjà catholique, il se permit de dire, en présence de trois personnes (malgré la recommandation de M. Guizot, de ne pas attaquer les croyances des catholiques), qu'il était venu pour préserver une brebis de l'erreur, et que cette brebis y était tombée. Dès que l'abbé Cacheux, curé d'Issenheim, connut ce propos, il écrivit à M. Burckardt, et l'échange de deux lettres fit naître cet ouvrage. »

Dans une première lettre, M. l'abbé Cacheux amène son adversaire sur le véritable terrain où toute discussion sérieuse doit commencer : l'*interprétation particulière*, seule base du protestantisme,

(1) Paris, librairie de Charles Douniol, 1856.

base frêle et traîtresse, sable mouvant où l'édifice bientôt ébranlé par le débordement des mauvaises doctrines, n'a pas tardé à crouler et ne présente plus aujourd'hui qu'un amas de ruines.

M. le curé d'Issenheim met en évidence les impossibilités, les absurdités, les extravagances du système protestant et les fatales conséquences qui en résultent. Il établit la nécessité d'une autorité pour fixer l'enseignement des écritures, il en appelle au simple bon sens. « Le bon sens nous dit que Jésus-Christ, source de vérité, n'a pas établi son Église sur la terre pour l'abandonner à l'erreur qui divise, mais qu'il a dû lui donner un fondement solide, réel, inébranlable. »

Pour répondre, M. Burckardt a jugé à propos d'éluder cette question de vie ou de mort; il a trouvé plus commode d'envoyer à M. Cacheux la brochure du ministre Puaux, intitulée : *Rome a-t-elle les caractère de l'Eglise de Jésus-Christ?* Par cette manœuvre, si familière du reste aux ministres protestants, M. Burckardt voulait échapper aux coups qui lui était porté et désespérer son adversaire, en lui jetant à la face toute la pacotille des vieilles accusations de l'hérésie contre l'Église. C'était réduire M. le curé ou à ne pas répondre, ou à répondre par un gros volume. Le prêtre courageux et patient n'a pas failli à cette dernière tâche. Il a pris la peine de réfuter une à une toutes les misérables allégations de la brochure de M. Puaux. En attendant, M. l'abbé Cacheux, dans sa seconde lettre à M. le ministre Burckardt, se contente de lui faire des observations générales et lumineuses sur cette brochure.

M. Burckardt, pour toute réplique, renvoie son adversaire à la lecture des ouvrages de controverse protestants. *Lisez*, dit-il, *méditez nos ouvrages de controverse*... Ainsi le ministre se décharge sur les autres du soin de répondre. Pourtant il cite un fait, celui du roi David, *qui n'était pas catholique*, et a cependant obtenu son pardon, après avoir *confessé ses transgressions à l'Eternel*. D'où il faut admettre qu'il y a rémission des péchés en dehors de l'Église romaine.

M. l'abbé Cacheux, dans sa troisième lettre, réfute cette objection. Il met en regard Jésus-Christ, *pierre angulaire* qui réunit l'Ancien et le Nouveau Testament, qui a sanctifié et sauvé les hommes de tous les temps, aussi bien avant qu'après la publication de l'Évangile. Il prouve que, sous la loi de Moïse, il y avait des moyens de pardon et de salut. C'était la connaissance de Dieu. la foi au Sauveur promis et l'observation de la loi. Il montre l'Église catholique ou universelle dans sa source primitive, c'est-à-

dire dans l'origine du genre humain et se développant avec les âges, d'où il conclut avec raison que le Roi-prophète étant membre de cette Église universelle, doit être considéré comme catholique.

Après cette troisième lettre, M. Burckardt a pris le parti du silence. C'était s'avouer vaincu. Ce duel théologique entre un prêtre et un ministre est saisissant. Il n'est pas la partie la moins démonstrative de l'ouvrage. L'écrit de M. Cacheux ne s'analyse pas. Il est lui-même une analyse. L'argumentation se trouve nécessairement gênée dans le cadre étroit qu'il a dû s'imposer. Mais cette perspective d'ensemble offre l'avantage de répandre, d'un seul jet, de vifs rayons de lumière à la fois sur tous les points de controverse. Le style a de la vigueur, de l'élégance, de la richesse. C'est une œuvre remarquable, surtout quand on considère qu'elle a surgi au milieu des mille sollicitudes d'un curé ayant sur les épaules le fardeau et la responsabilité d'une paroisse. M. l'abbé Cacheux a bien mérité de l'Église.

L'ORTHODOXIE DE LA CONFESSION SACRAMENTELLE.

Notre compatriote, M. Ant. Baud, archiprêtre et curé de Berne, vient de publier, sous ce titre, un excellent livre. La confession sacramentelle a toujours été le point de mire des hérétiques et des mécréants. Ne nous étonnons donc point qu'elle ait été attaquée par un déserteur de l'Église, de Sanctis. Pour faire pièce au catholicisme, cet ex-qualificateur au tribunal de l'inquisition romaine (1) s'est évertué, dans son *Essai historique et dogmatique*, à prouver que le sacrement de la pénitence, tel qu'il se pratique dans notre Église, ne reposait ni sur un fondement biblique, ni sur la tradition. C'eût été trop peu pour lui de s'arrêter en si beau chemin, il fallait encore dénigrer l'institution ; aussi a-t-il pris à tâche de la présenter sous les traits les plus odieux, comme un instrument de la tyrannie papale et un espionnage organisé au profit des despotes, etc., etc. Ce libelle était en beaucoup de points semblable à ceux qui l'avaient devancé ; mais l'auteur avait su

(1) C'est le titre qu'il se donne.

donner à ses attaques un vernis d'érudition qui pouvait en imposer aux lecteurs peu versés dans l'étude de la tradition. Il s'était appliqué à recueillir un certain nombre de passages où les Pères de l'Église avaient attaqué la confession publique, et il les avait présentés comme ayant été écrits contre la confession auriculaire ; d'où il avait argué que ces hommes vénérables par leur science et leur sainteté, avaient été de fougueux antagonistes de la confession sacramentelle.

Malgré les erreurs grossières que renfermait l'*Essai* de L. De Sanctis, la presse protestante, celle de Berne, entre autres, en fit de pompeux éloges. L'*Intelligentzblatt* l'appelle *une œuvre remarquable de logique, de force et de netteté,* et en recommande la lecture. C'était aux catholiques de la ville de Berne surtout qu'on faisait appel, en y publiant la traduction de cet écrit italien. M. Baud, curé de la paroisse catholique, le comprit. Aussi convaincu en son âme et conscience que c'était un piége que l'on tendait à leur foi, il dit à haute voix et publia même que ce libelle n'était qu'un tissu d'impostures, un détestable travestissement de l'un de nos sacrements.

Grand fut l'émoi de MM. les pasteurs bernois, qui, au nombre de treize, provoquèrent M. Baud à une conférence publique. Ils prétendaient qu'en avançant que le dogme de la confession sacramentelle était basé sur la parole divine, M. le curé de Berne avait attaqué indirectement l'église évangélique réformée. Celui-ci, convaincu que les colloques n'étaient qu'une occasion de troubles, une source de divisions, fit savoir à ces Messieurs qu'il préférait une discussion calme aux débats passionnés d'une dispute, et promit qu'il donnerait une réponse franche aux attaques de De Sanctis.

Tels sont les incidents qui ont forcé notre confrère de descendre dans la lice ; mais il n'a point oublié que la charité devait guider sa plume. On voit que dans ses termes il ménage son adversaire, parce qu'il sait que derrière lui se trouvent des hommes qu'il estime et qui valent mieux que celui qui s'est posé en champion de la Réforme. Si parfois il lui échappe quelque trait plus piquant, c'est qu'alors son âme de prêtre se trouve indignée des bassesses ou des infamies qu'on prête au sacerdoce. C'est à ses paroissiens que M. Baud a dédié son livre, mais c'est à tous les catholiques qu'il s'adresse, et à tous qu'il peut être utile. Il est rempli de solides arguments en faveur de la tradition, et c'est un traité complet sur la matière qui lui a servi de texte.

L. De Sanctis avait attaqué la tradition. Elle est cependant la base sur laquelle repose la religion ; c'est elle qui nous a remis les livres saints, qui nous en démontre l'authenticité. M. Baud expose ce qu'elle est dans le système catholique en regard de la sainte Écriture, il développe le degré d'autorité que nous accordons aux témoignages des Pères de l'Église, des Conciles généraux, et à l'enseignement de l'Église. Cette première partie est un exposé fidèle de la règle de foi catholique, elle est de nature à faire tomber bien des préjugés. Dans la seconde partie, l'auteur arrive à la confession sacramentelle, et, se servant de toute la puissance de ses arguments en faveur de l'autorité de l'Église, dont l'enseignement ne fait qu'un avec l'enseignement apostolique, il en conclut qu'une institution qui est appuyée sur une telle autorité, mériterait déjà à ce seul titre notre respect ; mais il n'oublie pas qu'il doit opposer des arguments aux attaques de son adversaire, il prouve que la confession, telle qu'elle se pratique dans l'Église catholique, est non-seulement basée sur la tradition et la pratique constante de tous les siècles, mais sur la parole même de Jésus-Christ, qui a communiqué à ses apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de remettre et de retenir les péchés, et qui par là même impose à ceux qui veulent en obtenir la rémission, l'obligation de les confesser. Il ne lui a pas été difficile de cueillir dans le vaste champ de la tradition des textes clairs et positifs en faveur de la confession auriculaire. Mais ceux qu'il s'est plu à citer sont spécialement tirés des SS. Pères auxquels De Sanctis avait arraché des lambeaux, pour en faire des antagonistes de la confession. Il faut avoir bien du courage pour oser affirmer, en face d'un public éclairé, qu'une institution adoptée depuis bientôt dix-huit siècles, pratiquée par des millions d'individus de tout rang, de tout âge, de tout sexe, n'est bonne qu'à former des hommes immoraux et hypocrites. C'est là cependant où vont se résumer les chapitres de De Sanctis, qui affirme que la confession est contraire à la saine raison, à la foi, aux bonnes mœurs, qu'elle est un obstacle à tout progrès civil et religieux, qu'elle porte le trouble dans la famille et dans la société. C'était, comme on le voit, une charge à fond contre le sacrement de la miséricorde. M. Baud l'a noblement vengé, par de beaux et magnifiques témoignages empruntés non pas aux seuls théologiens catholiques, mais aux hommes du siècle, aux littérateurs, aux médecins, à des penseurs, à des protestants même, tels que Leibnitz, Bayle, Isaac Casaubon. Que nous aimons surtout

le passage où le prisonnier du Spielberg, Silvio Pellico, parle de son confesseur : *Ah! malheureux, qui ignore la sublimité de la confession*, etc. Que ce témoignage, dirons-nous avec l'auteur, est persuasif! Ah ! c'est que l'illustre auteur des *Devoirs de l'homme* avait reconnu par lui-même le prix de la religion, avec son espérance et son pardon dans les jours d'infortune!

Combien de nos frères séparés tiendraient le même langage, s'ils avaient fait la douce expérience du bonheur que goûte au pied de son confesseur le chrétien repentant à qui il est dit au nom de Jésus-Christ : ALLEZ EN PAIX, VOS PÉCHÉS VOUS SONT REMIS. Nous avons entendu les regrets de l'un d'entre eux, M. Naville ; il disait : Qui n'a tourné au moins une fois dans sa vie un regard d'envie sur le tribunal de la pénitence?

Ah ! c'est qu'il comprenait qu'en effet l'homme a besoin de quelqu'un qui lui dise de la part de Dieu, comme autrefois le prophète : *Transulit tibi peccatûm Deus.*

Nous devons le dire : il n'y a pas une institution catholique contre laquelle on ait plus soin de prémunir la jeunesse protestante, et, par conséquent, point de dogme contre lequel ou soulève davantage les préjugés. On dit que l'absolution du prêtre promise à celui qui se confesse est un encouragement au crime, un brevet d'impunité. Mais qui ne connaît la doctrine de l'Église sur ce point? Elle répète cependant assez haut que le repentir est nécessaire, qu'il n'y a point de pardon s'il n'y a contrition. On dit que le prêtre s'attribue par là un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu seul ; mais est-il un prêtre qui ose dire que le pouvoir de pardonner lui vienne de lui-même? Tout au contraire, n'enseigne-t-il pas qu'il ne fait qu'appliquer aux âmes les mérites précieux du sang du Sauveur, qui a daigné choisir des hommes pour exercer en son nom un pouvoir tout divin?

Que nos frères séparés étudient donc à fond cette question, dans des expositions telles que celle qu'a publiée M. Baud ; ils comprendront alors ce qu'est l'Église, sa tendresse, sa miséricorde, dans le sacrement du pardon.

Loin de rester dans le champ clos d'un débat, l'*Orthodoxie de la confession sacramentelle* sera lue avec intérêt et fruit par tous les catholiques. Nous ne sommes pas les premiers à en recommander la lecture. NN. SS. les évêques de Fribourg, de Bâle, de Saint-Gall et de Sion nous ont devancé, et l'auteur peut à juste titre être fier de leurs encouragements et de leur approbation. C'est une ré-

compense qui l'aura amplement dédommagé de ses peines. Pour nous, qu'il nous soit permis de remercier notre honorable compatriote du bon livre qu'il vient d'ajouter à la collection des ouvrages apologétiques de l'Église et de ses dogmes.

Félicitons M. Baud d'avoir eu un conflit, car ce conflit nous a valu un excellent volume, un travail consciencieux qui est une bonne action et un grand service rendu à la vérité.

L'abbé Fleury.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

GENÈVE, 28 Février 1856. — Encore bien que l'affaire de la rentrée de Mgr Marilley n'ait pas fait un pas depuis le mois dernier, elle continue à préoccuper vivement l'esprit public. Il le faut bien croire en lisant nos journaux. Ils ne savent guère parler d'autre chose. C'est la *Revue* : servant alternativement de *Moniteur* aux deux opinions qui partagent le Conseil d'Etat. C'est le *Journal de Genève* : donnant enfin libre cours à ses mesquines préoccupations à l'endroit des catholiques, les voulant toujours tenir pour les fils en tutelle de l'an 1816 ; comme si dès lors les temps n'avaient pas marché, et avec eux n'avait pas grandi la force et le nombre des catholiques à Genève, sans oublier leurs droits constitutionnels.

Le tournoi de MM. Fazy et Tourte, dans la *Revue*, a excité le plus vif intérêt. C'était légitime ; car, en définitive, dans leur controverse, ces honorables magistats ne traitaient de rien moins, pour Genève, que de la politique de l'avenir, c'est-à-dire des rapports de l'Église catholique avec l'Etat. Cette vive préoccupation touchant un mode de vivre, touchant la reconnaissance plus ou moins officielle du caractère épiscopal, ne sont, de la part de personne, affaire de pure discussion méticuleuse sur des objets de médiocre importance. Evidemment, si les catholiques à Genève n'étaient rien, s'ils ne prenaient pas chaque jour une place plus importante dans le pays, on n'aurait pas tant souci de leurs intérêts et de leurs rapports avec leur évêque.

Fidèle à l'attitude parfaite qu'il a prise dès le début de la question, M. Fazy, s'efforce de résoudre par la liberté un conflit pénible, qui ne saurait plus être désormais qu'une source d'incidents désagréables, en pure perte pour la politique de son parti. Les raisons d'Etat qui légitimaient à ses yeux l'exil arbitraire de Monseigneur Marilley n'existant plus, Fribourg ne pouvant se passer de son évêque et entrant en négociations avec lui, M. Fazy ne voit

plus aucun inconvénient à ce que Genève se relâche de ses rigueurs et permette au pasteur de venir visiter son troupeau. Seulement on retardera la reconnaissance officielle du caractère du prélat jusqu'au moment où Fribourg se sera mis d'accord avec Mgr Marilley. Cette thèse n'est, après tout, que celle du bon sens. Elle est soutenue par M. Fazy avec les tempéraments les plus habiles. Le président du Conseil d'Etat sent que les catholiques acquièrent de l'importance. Il trouve inutile de les contrister davantage par la prolongation d'une mesure qui blesse les droits de leur conscience, non moins que leurs droits constitutionnels. A ceux qui les voudraient tenir liés par les chaînes du passé, il les montre progressant dans la liberté, soutenant des écoles, bâtissant une église, manifestant enfin que leur existence est loin d'être suspendue aux relations fort insuffisantes qu'ils entretiennent avec le budget.

M. Tourte aussi est fidèle à ses visées. Se posant en adversaire en face de M. Fazy, il aspire à diviser le parti radical à son profit, en exploitant l'animosité contre les catholiques, impérissable au sein d'une population toujours protestante par préjugés, sinon par croyances réelles, trop émancipée d'ailleurs à l'endroit de la religion, pour qu'elle puisse arriver à respecter dans autrui des sentiments qu'elle ne trouve pas en soi. M. Tourte excite les passions. Les masses radicales tremblent à la pensée qu'un gouvernement nommé par elles, pourrait se rendre coupable d'un acte de justice à l'égard des catholiques. M. Tourte se fait fort de ces basses répulsions, et agite devant les protestants effarés la perspective possible d'un *évêque* pouvant entrer et résider à Genève sous le couvert d'un simple citoyen suisse. Enfin, pris d'un élan de tendresse suprême pour le radicalisme de Fribourg, M. Tourte s'efforce de conserver les liens de solidarité qui ont rattaché avec si peu d'honneur et de profit la cause de M. Schaller au radicalisme genevois.

Qu'adviendra-t-il de ce conflit entre M. Fazy et le vice-président du Conseil d'État? On ne sait; et après avoir attendu pendant quelques jours la démission de l'un ou de l'autre, le public demeure stupéfait de ce spectacle d'un gouvernement où règne une si incontestable divergence de vues.

Le *Journal de Genève*, organe des conservateurs protestants, nous l'avons dit, en est encore à 1816. Désespéré de voir l'élément catholique grandir, il voudrait l'enserrer dans les étreintes législatives. Il y a là, de la part du protestantisme, double aveu de

faiblesse ; d'abord il regrette pour lui-même cet appui de l'Etat, sans lequel il ne peut vivre et constituer une force imposante ; puis il invoque contre le catholicisme les tracasseries législatives, comme garantie en sa faveur d'abord, et en outre dans l'espoir bien souvent frustré, cependant, que les vexations et les entraves des lois feront périr l'Église catholique. C'est l'éternel démenti infligé par les prétendus partisans du libre examen à leur théorie. Ces libéraux protestants ne peuvent vivre d'une vie intrinsèque. Il leur faut toujours des chaînes, ou tout au moins des articles de loi contre les catholiques. Pour parvenir à ce résultat, aucune condescendance ne leur coûte ; ils flattent les *Fruitiers d'Appenzell* ; ils cherchent même à s'insinuer auprès des mauvais catholiques, pour exploiter leurs anthipathies contre l'autorité morale de l'Église qui commande aux consciences. Ils ne redoutent rien tant, en définitive, que la véritable liberté pour l'Église catholique. Comédiens de libéralisme, ils crient à la persécution, parce que nous vivons et savons grandir au milieu des souffrances.

Les catholiques ne sont assurément qu'un prétexte dans tout ce bruit qui s'agite autour de Mgr Marilley. Ils n'ont réclamé à leur égard que l'exécution fidèle des traités et la cessation d'un déni de justice exorbitamment prolongé. Ni ils n'ont créé la situation avec ses complications, ni ils n'ont inventé les circuits pleins de mensonges et de défaites pour l'honneur où elle se trouve engagée par plusieurs. On ne saurait les rendre responsables des zizanies qui divisent les partis protestants, non plus que des intentions perverses de ceux qui entretiennent le feu de la discorde.

A Fribourg, les conférences entre les délégués du Conseil d'État et les représentants de Mgr Marilley n'ont produit aucun résultat définitif. On n'a pas cependant renoncé à tout espoir d'accommodement et l'on s'est ajourné à trois semaines.

Le Bulletin de la propagande protestante en France, publié dans notre numéro de janvier, a obtenu un double succès. Le premier a été de soulever des réclamations immédiates dans les localités où les évangélistes de la prétendue réforme se vantaient d'avoir remporté leurs triomphes. Nous publions ci-après un document qui met à néant les étranges allégations énoncées avec tant de complaisance devant l'auditoire béat du temple de la Madeleine. Quoique déjà insérée dans l'*Univers*, cette lettre était acquise à nos lecteurs.

Notre second succès a été de contraindre M. Boissonnas, l'un des évangélistes en cause, de revenir sur le récit de ses prouesses. Si quelque chose pouvait donner de la force à notre Bulletin, c'est la réponse embrouillée qu'il adresse à M. le curé de Fresnois. Il faut dire que M. Boissonnas n'a pas publié son compte-rendu. Il le débitait devant une assemblée dont il sollicitait les aumônes. Cent fois déjà nous avions entendu ce discours. Les évangélistes réformés de France, comme ceux d'Angleterre, sont des personnages qui s'engagent, moyennant un traitement, à porter les erreurs protestantes dans tel ou tel pays, dans ceux surtout où ils sont assurés de n'avoir à payer aucun tribut au martyre. Quand ils reviennent, il faut bien encourager les souscripteurs, se flatter de quelques succès, faire montre de quelques prosélytes. Les missions coûtent si cher! Aussi sommes-nous habitués depuis quelques années, à Genève, à entendre ces récits d'hommes qui viennent de loin. Notre situation est excellente à leur égard, pour nous défendre à la fois de la frayeur et de l'illusion. Pour cela, nous n'avons qu'à considérer autour de nous. Y aurait-il des raisons pour croire que le protestantisme ait plus de vertu pour attirer les âmes ailleurs que dans la cité de Calvin? En conscience, ce serait faire injure à Genève.

Cette fois-ci, trois personnes, dont pour nous le témoignage est grave, ont assisté à la séance et rassemblé leurs souvenirs dans le bulletin publié. M. Boissonnas, flagellé par les réponses que ses vanteries lui attirent, s'indigne et se veut prétendre calomnié. La dénégation est un système commode. Nous n'avons rien à y opposer, si ce n'est que nos témoins maintiennent leurs affirmations. D'ailleurs, la lettre de M. Boissonnas se réfute d'elle-même, ainsi que l'*Univers* l'a démontré. Que nos trois auditeurs aient commis quelques erreurs de nom, c'est possible (1). Mais une erreur de cette nature n'infirme ni l'ensemble du compte-rendu, ni les reproches d'exagération grande, pour ne rien dire de plus, que nous sommes en droit de maintenir contre lui. Il est des faits importants que M. Boissonnas aurait dû réfuter. Que ne parle-t-il de ce prétendu curé qui se serait fait accompagner de deux gendarmes, pour contraindre un moribond à se confesser? et encore de cette Sœur de Charité qui aurait refusé des remèdes à des choléri-

(1) Il est possible qu'ils aient pris Mansle pour Mende. Les feuilles protestantes ont souvent parlé de tentatives faites dans une localité de ce nom.

ques soupçonnés de protestantisme. Ces fleurs de réthorique, nécessaires pour faire passer le discours et réveiller l'intérêt des auditeurs, ont-elles, oui ou non, été prononcées?

Encore un coup, que M. Boissonnas se soit ému de ces rectifications, c'est tout simple. Son discours n'avait pas été calculé pour la publicité qui est venue fondre sur lui à l'improviste. Il se tiendra pour averti. Consolons-nous, le compte-rendu sera publié. Soyez sûr qu'il sera corrigé, revu et sévèrement expurgé. Ces boursoufflures sur la forme et le fond sont de règle dans les Bulletin de la propagande protestante. Mme de Gasparin ne déplorait-elle pas l'autre jour encore, en termes amers, cette coutume trop habituelle de ses coreligionnaires?

Fresnois-le-Grand, 14 février 1856.

Monsieur le Rédacteur,

Votre numéro d'aujourd'hui jeudi nous apporte un article des *Annales catholiques de Genève*, où nous lisons que M. Boissonnas, Genevois, dans une réunion protestante à Genève même, donnant des détails sur les missions de la prétendue réforme en France, cite en preuve de leurs succès Fresnois-le-Grand, *ancienne commune catholique*, dit-il, *qui n'en compte plus qu'un petit nombre*.

Je vous avoue, Monsieur, qu'en lisant ces lignes, les bras me sont tombés de surprise, pour ne pas dire d'indignation. Evidemment M. Boissonnas a été mal renseigné, ou, voulant citer le nom d'un pays à l'appui de ce qu'il avançait, il a nommé Fresnois par erreur. Je suis curé de Fresnois-le-Grand; je dois à la vérité et à l'honneur de mes paroissiens calomniés de donner un démenti sans réplique à cette assertion, que je ne veux pas qualifier. Je déclare donc hautement, et s'il le fallait, le pays tout entier se lèverait pour déclarer avec moi que la vérité est le contraire de ce qu'affirme si résolument M. Boissonnas, c'est-à-dire que la population entière est catholique à Fresnois, et que l'on y compte à peine quelques soi-disant protestants. Que M. Boissonnas vienne lui-même faire une enquête sérieuse, il trouvera que sur 4200 habitants environ, il y a certainement plus de 4000 catholiques. Pour le pays et nos environs, la preuve est palpable, mais il est besoin d'éclairer par des faits ceux que l'on trompe au loin.

Quoique nouvellement curé de cette paroisse, il me serait facile de faire l'histoire du protestantisme à Fresnois, et, par la seule exposition des faits, de détromper bien des dupes. Pour n'être pas long, rappelons que ce fut en 1848 que le protestantisme chercha à s'implanter dans ce pays; le moment était bien choisi, et tout le monde sait ici quels hommes alors le favorisèrent, et dans quel but. Voyons, toutefois, quels furent ses progrès. J'ouvre les archives de la mairie, et je trouve qu'au recensement quinquennal de 1851,

époque du plus grand succès de la secte, on comptait 4001 habitants, dont 3988 catholiques romains et 13 calvinistes. Je cite textuellement, et ces chiffres sont enregistrés sur la libre déclaration des individus. —Dans ces mêmes archives, je lis encore qu'une enquête officielle fut faite à la même époque par M. le juge de paix pour éclairer l'autorité supérieure et savoir si l'on devait donner suite à une demande d'ouverture d'un temple. Une lettre que je reçus alors de M. le sous-préfet fait connaître le résultat de l'enquête : « Je suis heureux, Monsieur le Curé, m'écrivait alors cet honorable magistrat, de pouvoir vous annoncer que M. le préfet a refusé l'autorisation d'ouvrir un temple protestant dans la commune de Fresnois-le-Grand. L'enquête a constaté qu'il n'y a pas de protestants à Fresnois; en conséquence, on ne peut invoquer ici le bénéfice de la loi, etc. » —Le temple cependant fut ouvert; il n'entre pas dans mon dessein de dire ici pourquoi et comment. Mais il est important de constater un autre fait. Pour obtenir l'ouverture du dit temple, on voulut donner la preuve qu'il y avait au pays de vrais protestants; pour cela on présenta à la signature des prétendus adhérents une espèce de réclamation que j'ai vue de mes propres yeux; elle portait 35 noms. Sur les 35 individus, bon nombre déclaraient ne savoir signer; plusieurs, tout en affirmant qu'ils voulaient rester catholiques, formulaient le désir de voir s'ouvrir un temple protestant. Je ne veux pas ici apprécier la valeur morale des signataires : on la trouvera authentiquement constatée dans les annales de la mairie et dans celles de la préfecture. Je ne cite que des chiffres. Or, d'après ces chiffres, résultat évident et de l'enquête de la justice et de celle de ces Messieurs eux-mêmes, M. Boissonnas n'est-il pas admirable, en vantant les succès du protestantisme, de s'écrier d'un air de triomphe : Soit en exemple Fresnois-le-Grand, *ancienne commune catholique qui n'en compte plus qu'un petit nombre?*

Mais depuis cette enquête, qu'est devenu le protestantisme à Fresnois? Dieu sait que nous ne pensions guère à prendre la parole, ni à entretenir le public de ce qui se passe chez nous; mais puisqu'on nous y force, il faut bien dire la vérité. Le protestantisme, parmi nous, n'est pas seulement mourant: il est mort. J'aime à rendre à mes paroissiens cet hommage bien mérité. Si, dès l'apparition des nouveaux prédicants, l'appât de la nouveauté et la curiosité en ont attiré un trop grand nombre au prêche, jamais pour cela ils n'ont pensé sérieusement à apostasier. La preuve en est qu'aujourd'hui ils laissent le temple désert; et, pour faire nombre, on est obligé de faire appel au loin aux sectaires d'autres pays. Notre Dieu, qui sait tirer le bien du mal, a permis que mes paroissiens bien-aimés ouvrissent les yeux, et que la présence du loup dans la bergerie ne fût qu'un signal pour les ouailles de se serrer plus étroitement sous la houlette du véritable pasteur. J'invite ces Messieurs à venir à une de nos solennités, ils verront que l'église, fort grande d'ailleurs, ne suffit pas pour contenir l'immense multitude des fidèles; que n'ont-ils pu assister à la

dernière, qui n'était que secondaire pourtant ; en voyant s'approcher de la sainte table, avec tant de foi et de piété, près de trois cents fidèles, force leur aurait été de convenir qu'il y avait à Fresnois plus que quelques catholiques.

Si le témoignage des vivants ne suffisait pas, nous pourrions invoquer le témoignage non moins accablant des morts. Voici un petit raisonnement sur lequel j'appelle toute l'attention de M. Boissonnas ; peut-être trouvera-t-il qu'il n'est pas très-facile d'y répondre. Une population de 4200 âmes doit donner annuellement 100 décès. Si le pays tout entier, ou à peu près, est protestant, comme l'affirme M. Boissonnas, le nombre des protestants décédés dans la commune depuis 1848, époque, comme nous l'avons dit, de la naissance et des plus grands succès du protestantisme chez nous, jusqu'à l'année présente 1856, doit être de 700 pour le moins. Eh bien ! dans le cimetière des dissidents, on compte, devinez combien de tombes? la chose est importante à constater, tout le monde comprend que là est la grande manifestation de la vérité ; on compte tout simplement neuf tombeaux. Neuf décès sur une population de 4200 âmes en huit ans ! M. Boissonnas dira-t-il que la Réforme a réformé la mort? Mais ce n'est pas tout, sur ces neuf tombes, sept sont d'enfants morts bien avant l'âge de raison, dont quatre pour le moins ont été par moi baptisés, et sont morts par conséquent dans le sein de l'Eglise. Restent donc deux adultes : c'est bien peu ; pourtant des deux il nous faut encore en revendiquer un, brave homme né catholique, qui a vécu dans la religion catholique, et est très-vraisemblablement mort catholique. Ancien militaire, il est revenu mourant des Invalides et dans un état de surdité tel, qu'il était impossible de se faire entendre de lui. Par le fait de sa femme, qui prêtait l'oreille aux protestants, il ne fut pas possible au curé d'arriver près du malade. Mort, on fut heureux de s'en emparer. C'était une bonne fortune, c'était le premier adulte qu'on enterrait, ça pouvait faire de l'éclat. Mais pendant l'inhumation même, toute la famille, un seul membre excepté, assistait à un service que, sur la demande par écrit des parents, nous n'avons pas balancé à célébrer pour le repos de l'âme du défunt, qui, à nos yeux et aux yeux de tous, était mort catholique. Pour être exact, il faut dire que le cimetière protestant n'est ouvert que depuis trois ans, mais c'est qu'avant cette époque il n'y avait pas eu un seul décès parmi les dissidents.

Résumons : d'après M. Boissonnas, la population de Fresnois presque entière est protestante ; cette population s'élève à plus de 4200 âmes, et pendant huit ans cette énorme population ne donne que neuf décès, desquels, pour être loyal, il faut encore en retrancher cinq ; encore une fois, je le demande, cela n'est-il pas prodigieux? Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est qu'au dire de M. Boissonnas on ait eu besoin de deux ministres pour faire ces neuf inhumations dans le cours de huit ans. Tout cela n'empêche pas le même M. Boissonnas de se plaindre de n'avoir qu'un petit nombre d'ouvriers pour l'immense moisson qu'ils ont partout à recueillir,

surtout à Fresnois-le-Grand. Deux pasteurs protestants à Fresnois! N'oubliez pas que c'est M. Boissonnas qui le dit, et par là l'apprend à toute notre population qui ne le savait pas. Maintenant que faut-il penser des autres vanteries de M. Boissonnas? A l'heure qu'il est, ne sommes-nous pas assez édifiés, et ne nous a-t-on pas donné le droit de conclure : *ab uno disce omnes*.

Il est temps de mettre fin à une lettre déjà trop longue; je ne pouvais cependant répondre qu'en rétablissant les faits par des détails circonstanciés, et je ne pouvais laisser passer de telles assertions. En présence de mensonges si audacieux, qu'on me pardonne l'expression, elle n'est que trop juste et on ne nous l'a rendue que trop nécessaire, est-ce que l'indignation ne soulève pas toute âme honnête? Ce n'est pas prévenir en faveur d'une cause que de recourir à de pareils moyens pour la défendre. Certes, la vérité catholique, que j'ai l'honneur et le bonheur d'enseigner à mon peuple, ne redoute pas de semblables attaques et triomphe assez par elle-même; mais Dieu m'est témoin que j'aimerais mieux mourir mille fois que de penser seulement à lui venir en aide par le mensonge! et ce que j'affirme ici en mon nom, tout prêtre catholique serait prêt à le signer de son sang. Déjà un citoyen honorable de notre pays a répondu à de semblables affirmations, on a essayé de répliquer, comme de coutume, par de vagues déclamations. Nous n'en doutons pas, on voudra aussi nous répondre : et à quoi ne répond-on point? Nous prions ces messieurs de ne point faire d'éloquence en pure perte, mais de détruire un à un les faits exposés par nous, et nous les prévenons que, pour toute réplique, nous les inviterons à venir faire, sinon une prière, du moins une visite au cimetière de leurs coreligionnaires à Fresnois-le-Grand; ils trouveront que les morts, tout morts qu'ils sont, élèvent bien haut la voix contre eux, que leurs rares tombeaux sont un témoignage vivant qui crie à l'imposture et au mensonge, et que du fond de leur sépulcre ils avertissent les peuples de ne pas recevoir sans examen ce qui sort de la bouche de ces éternels prôneurs du libre examen.

Veuillez agréer, etc. GEOFFROY,

Curé de Fresnois-le-Grand.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL A GENÈVE.

Le protestantisme révolutionnaire.

Le protestantisme à Genève, au fond, n'est qu'affaire de politique. En voulez-vous une fois de plus acquérir la preuve? considérez un instant les organes de publicité par lesquels la religion prétendue réformée se manifeste au public et essaie de faire acte de présence dans le monde intellectuel : c'est la guerre, c'est la répulsion, c'est le dénigrement à l'état de système continu; ce sont tous les moyens de défense plus ou moins avouables que peut accumuler la polémique; jamais l'exposition calme d'une conviction qui croit en soi et ose s'affirmer au grand jour.

Le fait n'apparaît que trop évident : dès longtemps le protestantisme n'a plus de fécondité. Lui-même, par la bouche de ses écrivains, a pris soin de faire l'histoire de ses défaites et de marquer le terme de sa course (1). A deux cents ans de distance, le protestantisme s'étonne de n'avoir pas vaincu

(1) Nous ne parlons pas seulement de l'*Histoire de la Papauté au dix-septième siècle,* par Ranke. Il faudrait citer ici des travaux d'histoire locale, et, avant tout, une thèse de la Faculté de théologie nationale, parue il y a quelques années.

le monde. S'ils ne considéraient les choses qu'avec le regard humain, les catholiques auraient certes le droit de s'étonner davantage. Leur adversaire n'avait-il pas à son service sa constante solidarité avec les passions de la terre; levier bien puissant, qui devrait triompher toujours, si les promesses du ciel n'étaient pas là.

Quelle preuve plus éminente de l'authenticité des divines assurances faites à l'Église! Certes, si le monde devait être vaincu, c'était par cette force subversive du protestantisme, si habile à saisir dans la conscience humaine les côtés vulnérables, si prompte à séduire en faisant appel à l'ambition, à la cupidité, à l'amour de l'indépendance, à tous les entraînements que veut réprimer l'Evangile de Dieu. Depuis ce trône érigé à sa raison par l'individualiste dans les hauteurs de son orgueil, jusqu'à ces cohortes fanatisées des sociétés maçonniques, qui prétendent adorer Dieu en esprit et en vérité en dehors des dogmes et des simulacres, disent-ils, inventés par les hommes; partout où il y a révolte contre l'Église, le protestantisme règne par autorité directe ou par voie de conséquence. Eh bien! il n'a pas vaincu; les ruines, fruits des révolutions, en tous lieux évidentes, sont protégées par les doctrines protestantes. Pour cela, le ferment du catholicisme n'a pas déserté la terre. Trois cents années de réforme n'ont pas tellement desséché le sol que les semences catholiques aient été anéanties. Elles reviennent à la surface et l'avenir verra leur fécondité.

Ceci est l'histoire de tous les établissements protestants des deux mondes. On la montrerait aisément dans cette Angleterre où des louanges venues de bouches illustres ne nous empêcheront pas de discerner un progressif abaissement des caractères, l'amour effréné du lucre et de jouissances sensuelles, la cruauté d'un égoïsme sans égal. Cette histoire se verrait en Prusse, comme aux États-Unis, comme dans l'industrieuse Hollande; mais nulle part ces péripéties n'ont ac-

quis autant d'évidence qu'à Genève, sur cette terre restreinte où il semble que, par un dessein particulier de la Providence, et pour l'enseignement de chacun, toutes les phases du protestantisme aient eu leur raison de paraître et de mourir.

D'autres ont décrit ici même et ces phases doctrinales successives, et ces revirements d'opinions touchant les dogmes fondamentaux du christianisme, la divinité de Jésus-Christ, par exemple. Ces annales d'une nation altérant successivement ses dogmes religieux, par raison d'Etat, comme autrefois certains souverains altéraient les monnaies, suffisent pour faire juger de ce fait prétendu providentiel du protestantisme qui devait (à entendre ses apologistes) ouvrir à l'esprit humain un horison si sûr. Cependant il importe de considérer le protestantisme genevois entré dans sa phase ultime d'émancipation absolue. Les liens qui l'attachaient à l'Etat se sont singulièrement relâchés. La solidarité antique n'est plus. Les Conseils de la république ne rendent pas d'ordonnances ecclésiastiques. Tout au plus ont-ils essayé de tarir les ressources secrètes qui donnaient jadis une influence si grande à la Compagnie des Pasteurs. C'est le moment de tenter une esquisse. Prenons sur le fait cette société si pénétrée d'estime de soi, si présomptueuse aujourd'hui comme toujours.

On l'a dit plusieurs fois dans cette Revue : c'est une illusion grande que de croire le protestantisme mort, du fait qu'il s'est pulvérisé et réduit en fractionnement infinitésimal. Sans doute il y a là de l'incohérence, partant de la faiblesse. La science théologique n'a plus à juger des systèmes qui conservaient, nonobstant leur tache originelle, des traces de grandeur, derniers vestiges des traditions catholiques dans l'esprit et les habitudes des premiers réformateurs. Vous ne constaterez pas, même sur le terrain de la philosophie rationnelle, cette unité grave des principes fondamentaux qui rallièrent, non sans gloire et sans résultats heureux, les intelligences d'élite au sein de la Réforme pendant le dix-sep-

tième et le dix-huitième siècle. Il faut faire abnégation de tant de forces vives déposées par le christianisme au sein d'une nation qui manifesta assurément des vertus et des lumières, en dépit de la dépravation doctrinale qui l'atteignait.

A Genève, l'observateur se trouve désormais en face de deux courants : l'esprit protestant et l'esprit catholique. Vous ne saurez pas distinguer autre chose. Le dernier résumant en lui seul l'unité doctrinale, la fixité dans les dogmes et la morale, l'autorité tutélaire reconnue et acceptée par les grands et les petits; l'esprit protestant, au contraire, couvrant de sa définition élastique toutes les formes de l'incrédulité, aussi bien que les innombrables christianismes rêvés par tant d'imaginations aventurées dans les équipées du libre examen. Et l'atmosphère de dissolution du protestantisme étant plus prépondérante, il est digne de remarque de considérer qu'elle absorbe et frappe de son empreinte jusqu'aux symptômes d'incrédulité et de sensualisme pratique qui se manifestent sur le terrain catholique. Il ne faut pas avoir habité huit jours dans une ville française ou savoisienne, pour apprécier la valeur de ces distinctions. Le catholique élevé dans un milieu où la foi ne règne point, ou dans lequel ses mœurs et son intelligence ont failli, a une toute autre manière d'esquiver les commandements de Dieu. Il a surtout à sa portée de tout autres moyens de régénération que cet homme qui a grandi dans les impasses de l'esprit protestant.

Naguère encore la division des esprits, que nous osons distinguer en deux courants dominés par les influences religieuses, eût été prématurée. Vivant des débris du passé, solidement constituée sur ses assises protestantes, la société genevoise semblait pour longtemps établie. L'élément catholique, résultat de l'occupation française, était bien de temps à autre l'occasion de quelques incidents : cependant trop faible d'une part, de l'autre constitué par une population absorbée

par le travail, peu inclinée vers les passions politiques, il n'imprimait aucune direction aux affaires. Ses mandataires se contentaient de réclamer itérativement la fidèle exécution des traités de Vienne et de Turin, garantie de son autonomie et de ses droits confessionnels. Ce n'est pas lui qui devait troubler la paix. Mais la république genevoise pouvait-elle faillir à sa destinée de perpétuelle agitation. Au sein du protestantisme se réveillaient les germes des vieux partis qui avaient si fort troublé l'Etat pendant le dix-huitième siècle, modifiés toutefois dans l'expression de leurs rancunes traditionnelles par les courants des idées libérales modernes. De là devait partir l'orage. A coup sûr, ce ne furent pas les catholiques qui semèrent le vent.

Il n'entre pas dans nos vues d'instruire ici le procès de ces querelles, qui remettaient en lumière, en face du patriciat, le levain d'opposition que la théocratie calviniste, avec des chances bien diverses de position, trouva toujours devant elle : depuis le parti des *Libertins* qui battirent en brèche l'établissement du réformateur picard, jusqu'aux radicaux de nos jours organisés par M. Fazy. Disons seulement que le progrès si rapide de l'opinion libérale atteste une singulière dissolution dans l'établissement protestant. Un instant ravivées au moment de la Restauration, les forces réformées sont bientôt atteintes de langueur. L'incrédulité se montre dans tous les rangs de la société. L'apparition du méthodisme puritain fait scandale au sein de la Compagnie des Pasteurs. Ceux-ci, convaincus du rationalisme le plus latitudinaire, mentant au principe du libre examen, s'épurent. Ils chassent des collègues qui n'avaient, à leurs yeux, d'autre tort que celui de revenir aux errements dogmatiques des premiers réformateurs. Le christianisme expérimental et rationaliste tel que M. Coquerel l'a formulé depuis à l'usage des banquiers de Paris, était fondé. La Bible n'est plus là que pour servir d'étiquette blasphématoire destinée à abriter les mul-

tiples fantaisies des consciences, la religion romanesque et sentimentale des uns, comme l'incrédulité prétentieuse et aventurée des autres.

A ce moment, pour la première fois, intervient d'une manière active l'élément catholique. Quelques années avant sa victoire définitive, le radicalisme obtint une extension des droits électoraux. Cette circonstance mit en évidence les électeurs catholiques. Les vieux protestants s'émurent en voyant leur nombre et en considérant leurs progrès. De là la fondation de l'*Union protestante*, cette institution ténébreuse qui a rempli le pays de troubles et de machinations. Instrument politique organisé sous la pression de la peur, pour comprimer l'essor légitime et naturel de la population catholique, pour la blesser dans ses intérêts et atteindre les classes inférieures par la corruption. L'*Union protestante* (aujourd'hui transformée en *Société des Intérêts protestants*) est la clef de voûte du système de résistance du calvinisme. Cette société secrète, d'une main combattant l'organisation du radicalisme, de l'autre l'expansion des catholiques.

Ici commence la lutte qui a suscité les péripéties variées qui troublent Genève depuis dix années. Pénétrant au cœur de l'action, nous allons étudier successivement le parti protestant sous ses deux faces, l'élément de révolution ou *radicalisme*, l'élément de résistance ou *parti conservateur*. Ces deux éléments, si distincts en apparence, fusionnent par tant de points, s'identifient si exactement par l'expression de sentiments prépondérants, qu'il est malaisé de ne les point confondre. Les événements récents qui ont suivi le retour passager de notre évêque n'ont que trop attesté cette solidarité toujours évidente pour les hommes avisés. Toutefois l'analyse doit distinguer, sous peine de faillir à la clarté.

Considérée dans son ensemble, la propagande radicale est un sujet complexe à bien des égards. Il faut dégager tout d'abord la question d'émancipation politique. Voulant avant

tout traiter du développement moral et intellectuel dans Genève, sous l'influence des nouveaux courants d'idées qui s'y sont partagé les esprits, il n'y a point à entrer dans les détails de l'histoire. Cependant il faut indiquer les lignes principales.

L'idée de transformer la vieille république, de l'adapter aux temps nouveaux, appartient à M. James Fazy. Pour l'exécution de cette pensée, il a eu des collaborateurs, mais pas de maître. Animé, dès ses jeunes années, d'une passion résolue contre la théocratie calviniste et son hypocrite domination, M. Fazy sut habilement unir ce dessein de destruction d'institutions vieillies avec tout un système de modifications de l'Europe entière rêvé par ses amis politiques. L'établissement protestant, usé par ses propres défaillances, a succombé sous les coups du flot révolutionnaire européen : c'est dire immédiatement quel courant de doctrines et d'idées fut répandu sur le pays. Le dessein primitif du moderne réformateur persiste et survit avec une allure de grandeur qu'il ne faut pas méconnaître. Mais il ne faut pas méconnaître non plus les éléments de dissolution importés. Ils sont les mêmes partout où il y a une œuvre de destruction à opérer. C'était d'ailleurs le protestantisme détruit par ses propres enfants. Car on ne saurait trop le redire : c'est la population protestante qui a constitué le parti radical. C'est de son sein qu'il est sorti armé de toutes pièces. Les conservateurs voudraient prétendre que ce furent les catholiques qui décidèrent du sort de l'établissement protestant : rien n'est plus faux. La population catholique, conservatrice par excellence, dans le vrai sens du terme, ne fut pour rien dans la révolution de 1846 qui porta M. Fazy au pouvoir; elle ne fut pour rien dans les précédentes oscillations qui ébranlèrent si fort dans Genève le principe d'autorité. C'est la conduite insensée du parti conservateur à l'endroit des catholiques, c'est à leur égard l'oubli complet des moindres notions de justice et de raison

qui ont dissout peu à peu les liens naturels des catholiques avec les conservateurs. Il a fallu dix ans pour consommer cette séparation : car ce n'est qu'aux élections dernières que les catholiques, sans entente préalable, mus uniquement par le sentiment de l'honneur, se sont levés pour protester, par un vote presque unanime, contre un gouvernement qui les avait blessé dans leur dignité et dans les droits de leurs consciences.

Faut-il insister ici sur les doctrines du radicalisme genevois touchant la politique, la religion, et même touchant les simples notions rationnelles? L'œuvre serait fastidieuse. Ses doctrines sont celles de la révolution en Suisse et dans le monde entier. L'histoire en est connue : c'est la destruction des couvents d'Argovie, c'est la querelle faite aux P. Jésuites de Fribourg et de Lucerne, c'est la guerre du Sonderbund, ce sont les violations du droit dans le Tessin, en Argovie, à Saint-Gall et ailleurs. Le radicalisme excelle en œuvres de destruction. C'est parfois le flot vengeur qui renverse des institutions vermoulues ou détournées de leur véritable but; mais combien plus souvent n'a-t-il pas été l'organe de l'envie jalouse, du mépris de toute supériorité intellectuelle ou sociale, l'instrument d'horribles désirs de vengeance et de haines traditionnelles?

A Genève, la religion des radicaux consiste à n'en point avoir. Ses adeptes professent l'indifférence et la tolérance universelle à l'endroit de tous les cultes possibles; il n'y a exception formelle que pour le catholicisme. Si les institutions protestantes ont été attaquées par le radicalisme, c'est uniquement parce qu'il les considérait comme des forces politiques adverses. Des questions dogmatiques, il n'a pris nul souci. Ce n'est point par là que le protestantisme est redoutable pour personne. Les formules élastiques du libre examen l'ont constitué à l'état de vaste abri destiné à recueillir l'incrédulité sous toutes ses formes, sous toutes ses nuan-

ces répulsives, aussi bien que les innombrables aspects sous lesquels il plait aux consciences réformées de considérer l'Evangile. Aussi le peuple radical genevois est-il profondément irréligieux. Il n'a pas de haine contre les ministres réformés, mais un mépris que rien n'égale. Il s'irritera bien contre quelques-uns, alors qu'il les surprendra dans quelques affaires politiques; par exemple le jour qu'il les verra suivre les tambours, comme ils firent il y a deux ans lors de la proclamation du gouvernement socio-conservateur; mais en temps ordinaire, il ne s'en préoccupe pas. On sent à merveille que comme force intellectuelle, il les tient pour rien. Tout au plus quelques-uns viendront-ils, par hasard, entendre MM. Oltramare ou Bungener, quand ces ministres, courtisans de popularité, s'abaisseront dans leurs discours jusqu'au langage des clubs, jusqu'à la calomnie des tavernes, pour réveiller les haines séculaires contre les catholiques. Le protestantisme ne connaît pas d'autres professions de foi. Les ateliers de Genève n'ont vu, dans les conférences de leurs ministres, qu'une seconde édition du *Juif Errant*. Le succès a été le même et le résultat moral identique.

La presse radicale fait grand étalage de maximes sur la tolérance, sur la liberté des cultes, sur les droits des consciences. Ce langage n'a de portée que pour caractériser un désintéressement total à l'endroit de toute religion, soit de la part des écrivains qui parlent, soit eu égard au public auquel ils s'adressent. Les gens qui ont au cœur une conviction sérieuse ont garde de s'exprimer de la sorte. Un homme vraiment libéral ne déverse pas le mépris sur quiconque ose croire à quelque chose; il sait respecter dans autrui ce qu'il veut voir respecter en soi-même; ni l'ordure de l'impiété ne souillera son langage, ni le ricanement stupide d'une intelligence abêtie, ne sera sans cesse le dernier mot de sa polémique. Si parmi certains catholiques les protestations libérales de la *Revue de Genève* ont pu faire quelque illusion sur des

consciences faciles, sur des gobe-mouches intéressés à se payer de mots : jamais ce langage n'abusa chez nous aucun homme intelligent du véritable état des esprits dans le peuple genevois.

Mais, dira-t-on, vous n'avez pas été écrasés; on a respecté vos droits, le gouvernement vous a donné protection. Nous accordons qu'on nous a laissé vivre, que nous n'avons pas participé plus ni moins que les autres aux charges publiques. Après tout, les catholiques sont là avec leur force, leur nombre, tenant leur place partout, parmi les travailleurs, dans le commerce, dans les forces intellectuelles du pays. En vérité, nous n'avons pas été trop molestés, c'est bien surprenant. Faudra-t-il, au dix-neuvième siècle, louer Genève de n'avoir pas créé pour nous une autre Irlande? Moins que personne nous voudrions faillir à la raison et à la vérité : les lois sont modérées, elles sont douces pour tous, elles le sont aussi pour les catholiques. Est-ce à dire pour cela qu'il faille méconnaître tout ce que le radicalisme a fait contre nous, sa connivence avec les actes de spoliation et d'oppression qui ont accablé les catholiques dans la Suisse entière depuis le Sonderbund; l'exil de notre évêque maintenu depuis huit années contre toute légalité, uniquement dans le but de soutenir à Fribourg un gouvernement radical, oppresseur de la majorité; les écoles primaires transformées, contre la lettre des traités, en écoles d'indifférentisme religieux; les écoles secondaires, bien plus imprégnées encore d'un esprit d'hostilité ouverte contre le catholicisme; fait notoire, la propagande radicale s'exerçant avec acharnement sur nos campagnes et nos populations ouvrières, y introduisant, par les moyens d'embauchage les plus multipliés, l'impiété, l'irréligion, les mœurs faciles, tout cela sous le couvert des principes libéraux; la domination des sociétés secrètes favorisée et étendue jusque dans les moindres villages; la franc-maçonnerie faisant partout ses affaires, avec ces

allures hypocrites et sentimentales qui abusent tant de simples; nos jeunes gens enrégimentés en clubs, comme celui des *Fruitiers d'Appenzell*, destinés à servir d'antichambre aux loges maçonniques : tels sont en raccourci les éléments de dissolution et de résistance que le radicalisme a opposé à l'élément catholique dans le canton de Genève; son espoir ne se dissimulait pas. Dans la limite extrême de la légalité, nous a-t-on épargné une occasion de tracasserie ou d'humiliation; dans la question épiscopale; dans les pénibles tractations pour le cimetière; dans les démêlés à propos de l'usage des combles de l'église Saint-Germain? etc., etc.

A ceci on objectera : Vous jouissez de la liberté et de ses avantages, sachez supporter ses inconvénients. Nous ne voulons point méconnaître la liberté, ni renier ses avantages; mais, pour cela, devons-nous ignorer sur quel terrain nous marchons; nous faire illusion touchant les véritables dispositions des hommes qui sont au pouvoir et des associations politiques qui les soutiennent; devons-nous surtout passer outre sans stigmatiser cette atmosphère d'immoralité pratique constituée dans Genève depuis quelques années. Ce serait exiger par trop de simplicité de notre part. D'ailleurs, l'objet de ce travail est de constater l'état des esprits dirigés par les idées radicales et le courant de doctrine introduit par leurs adeptes. Le rôle de narrateur oblige de ne point faillir à la vérité. Manifester les attaques sans nombre dont nos populations catholiques ont été l'objet, les embûches sans cesse dressées devant elles, c'est proclamer aussi les mérites de leur résistance et les vertus de la doctrine qui seule fait leur force.

Tout à l'heure le nom de notre vénérable évêque s'est trouvé sous notre plume. Ce nom rappelle les circonstances récentes qui ont marqué d'une nouvelle persécution pour lui les chemins de l'exil. Ces événements, dans la nue expression des faits, en disent plus que nous ne le pourrions sur les véritables dispositions du parti radical à l'endroit des

catholiques. Pareille conduite autorise toutes nos défiances, comme elle a appelé tous nos mépris. Quant aux lettres de M. Fazy, jusqu'à présent elles demeurent à l'état de sublimes déclaration de principes. Les faits n'ont encore rien réalisé de ses leçons de tolérance et de libéralisme.

Une réflexion s'empare de nous en contemplant l'action du radicalisme à Genève ; en définitive, il n'a qu'incomplétement réussi. Conduit par un homme maître de ses desseins, ce parti a été un admirable instrument de destruction. Servi par les circonstances extérieures, favorisé par la dissolution doctrinale intérieure, le radicalisme a balayé les institutions calvinistes. Aussi bien n'était-il plus viable, cet oasis réformé, construit au prix de tant de persévérance par ces bannis du seizième siècle, si habiles alors à confisquer le véritable parti national, dispersé dans l'exil ou terrorisé par des lois draconniennes. Faudra-t-il, pour cela, octroyer aux radicaux le mérite de posséder des principes de gouvernement, un corps sérieux de doctrines sociales? Voici tantôt dix ans qu'ils règnent; qu'on nous montre les hommes qu'ils ont fait surgir et la fécondité de leurs principes, et les bienfaits moraux de leur passage? Enlevez l'homme qui leur donna l'impulsion en sachant coaliser leurs répugnances, il ne reste plus rien. Voudrait-on nous contraindre à mesurer la distance énorme qui sépare M. Fazy de ses plus proches aides-de-camp; ce serait nous livrer à une ingrate comparaison entre des personnages dont l'un sait conserver des notions de gouvernement et des traces de souvenirs pour des principes libéraux tant de fois proclamés; tandis que les autres, fidèles à leurs caractères turbulents, tendent sans vergogne une main à l'*Union protestante,* glorieux de saisir une occasion de vexer les catholiques pour sacrifier à l'idole de la popularité. Les faits nous forcent donc à déclarer qu'il n'y a aucun fond sérieux à faire sur les dispositions libérales du parti radical. M. Fazy n'a point de disciples. Serait-il d'ail-

leurs possible d'oublier les scissions profondes, les revirements inattendus dont ce parti a donné le spectacle, toujours à propos des catholiques et dans l'espoir de les amoindrir? N'est-ce pas le parti radical qui a fourni le contingent socialiste qui trouble les bas-fonds de notre démocratie; lui encore qui a produit les démocrates purs, qui ont pris pour signe de leur régénération une haine plus outrecuidante que celle des autres radicaux à l'endroit de l'Église catholique? Qui a rendu possible l'éphémère apparition du gouvernement socio-conservateur, tombé l'an dernier, si ce n'est un appoint fourni par des radicaux qui croyaient solidement alors M. Fazy vendu aux ultramontains.

Ces défaillances n'échappent pas aux rares hommes sérieux du parti radical. En dépit de la victoire électorale du mois de novembre dernier, ils ont conscience de l'insuffisance du succès de leur labeur. Ils sentent parfaitement qu'ils ne disposent point en maîtres du présent, bien moins encore de l'avenir. La nullité de l'œuvre radicale en Suisse vient ajouter à leurs déconvenues. Qui oserait prétendre le contraire : la guerre du Sonderbund et toutes les iniquités qui l'ont suivies, n'ont eu d'autre but que l'écrasement de l'Église catholique en Suisse. L'Église a enduré la persécution, souffert mille misères : elle n'a pas succombé, elle se relèvera partout. Voyez plutôt à Fribourg, des premiers le Conseil d'Etat de Genève s'empresse de déclarer le gouvernement Schaller un des fruits secs de la tentative, et Dieu sait quel espoir avait été fondé sur lui dans la Confédération entière. Cette défaite importune; et s'il fallait, dans l'incident qui signalait naguère la rentrée de Mgr Marilley à Genève, chercher des causes de la conduite des *Fruitiers :* sans parler de l'animosité protestante, qui était au premier plan dans les motifs déterminants de ces pourfendeurs de libéralisme, on n'en trouverait pas d'autre que la colère suscitée par cet insuccès du radicalisme à Fribourg. On s'en venge en faisant éprouver à

l'évêque une nouvelle avanie. Cette conduite n'est pas magnanime, sans doute; elle est simplement à la hauteur de la distinction d'esprit de ceux qui l'ont inspirée.

Une des plus éclatantes déconvenues du radicalisme est sans contredit l'affaiblissement considérable subi par la souveraineté cantonale depuis le nouveau Pacte fédéral, et en définitive l'humiliation de Genève devant Berne, Zurich et Saint-Gall, c'est-à-dire la main mise sur nos pays de langue française, des égoïsmes et des sottes jalousies des cantons allemands. Rien n'a davantage contribué à déconsidérer le radicalisme que cette centralisation s'exerçant sur les douanes, sur les postes, sur les milices, sur l'instruction publique supérieure. Les catholiques surtout répugnent d'instinct à cette domination exercée par des pays où règne le plus grossier matérialisme.

Tant il est vrai que pour constituer un parti solide et durable, il ne suffit pas de négations doctrinales ou d'une coalition de répugnances trop souvent bâties sur le sol mobile de passions mesquines. Ces négations successives peuvent conduire des esprits distingués à un scepticisme éclectique. Un homme pourra venir qui établira un fil conducteur entre ces impossibilités, saura les grouper, parviendra à les faire agir, à les ressaisir dans les moments de défaillances, à les rallier après une défaite. Mais tout cela est de la politique d'expédient, un manége qui fait vivre au jour le jour; mais, encore un coup, la confiance ne s'établit pas, moins encore le prestige qui fait croire à l'avenir. Tel qu'il est, et en dépit de l'infirmité des éléments dont il dispose, M. Fazy a le relief d'être l'homme d'une situation. Nous ne dirons pas qu'il en soit le maître; mais au moins il la domine. Il sait louvoyer au milieu des difficultés. Il ne contient pas toujours des auxiliaires inquiets et vaniteux, mais il sait attendre et, pour se maintenir, mettre à profit leur incapacité et jusqu'à ces explosions de colère qui semblaient un instant le devoir compromettre.

En définitive, M. Fazy, sceptique en religion et en morale (qu'il nous excuse de ne pas prendre au sérieux le *temple unique*), puisqu'il ne veut reconnaître que le culte des intérêts, et n'attribuer de fécondité sociale qu'à l'utilitarisme, se trouve être, par la prérogative de sa dextérité et de son intelligence, le seul homme capable de gouverner un pays composé d'éléments ingouvernables. Il est, en toute vérité, l'expression la plus vraie d'un régime de transitions.

Nos populations si besogneuses, toujours en recherche de positions pour le commerce et l'industrie, malgré tout, savent gré à M. Fazy d'avoir ouvert à leur activité un nouvel horizon. Or, nul plus que lui n'a eu foi en l'avenir réservé à Genève, et l'on sait avec quelle résolution il inaugura la destruction des fortifications et les travaux énormes qui en sont la conséquence.

Mais il est temps d'aborder l'étude du protestantisme conservateur, qui, par ses fautes, une sourde obstination, ses inintelligentes menées, est devenu le complice le plus puissant de cette dissolution de doctrines et de principes qui ne caractérise que trop fidèlement la masse du parti radical.

H ***.

(*La suite au prochain numéro.*)

LETTRE INÉDITE DE SILVIO PELLICO

SUR LE PROTESTANTISME.

Monsieur,

Vous avez bien raison de ne pas craindre de paraître indiscret en m'entretenant de ce qui vous intéresse le plus — la Religion. Oh! que cet intérêt est grand à mes yeux aussi! Mais j'avoue qu'il perdrait de sa grandeur pour moi si je n'étais pas Catholique, si j'appartenais à des chrétiens sans Chef, sans unité, sans doctrine permanente. Je m'étonne que l'on puisse avoir de la foi, de la Religion dans le protestantisme, quand on a eu le temps d'exercer son intelligence d'après le principe d'incertitude, de doute et de variation qui le constitue. Je m'en serais moins étonné il y a trois siècles : car alors l'esprit de réforme pouvait se faire des illusions, croire que les dogmes resteraient, croire que la critique épurerait l'Église, mais qu'enfin il y aurait une Église. Ces illusions ne sont plus possibles aujourd'hui. Les conséquences inévitables du protestantisme ont été des doctrines toujours changeantes, toujours attaquables, toujours manquant d'autorité, toujours tourmentées par l'incohérence. J'avoue que je m'y perdrais dans le doute, ou plutôt je prierais sans cesse pour en sortir, et je crois que je n'aurais de repos, de foi qu'en devenant catholique.

Pardonnez-moi si je vous parle souvent de mon sentiment intime; c'est que je me suis rendu aux vérités du catholicisme

après avoir essayé d'autres voies pour me faire une conviction religieuse ; je n'en ai trouvé nulle part. Je n'ai pu vraiment dire : « Je crois à une religion, j'appartiens à une religion, » que quand je me suis mis de toute mon âme sous l'étendard de l'Église qui se nomme infaillible, que j'ai reconnue pour infaillible. — Votre raison éclairée, Monsieur, vous montre sous un jour favorable le catholicisme du moyen âge ; vous le jugez un fait providentiel, nécessaire au développement de l'humanité. C'est même là une opinion bienveillante et sage qui se manifeste aujourd'hui parmi tous les penseurs protestants. C'est une preuve de bonne foi et de lumière que d'en être déjà venu à accorder quelque éloge à ce grand édifice religieux que les premiers protestants avaient maudit. Il ne me sied pas de me vanter de mes lumières, mais Dieu sait que j'ai aussi une bonne foi complète dans ces questions. Eh bien ! mon cher Monsieur, permettez-moi de vous assurer que je pourrais bien accorder les éloges les plus sincères à des protestants ; je les aime et je les plains ; je sais qu'il y en a de vertueux, de pieux ; mais le protestantisme, je le vois avec douleur ; je ne démêle rien en lui de salutaire aux âmes ; je ne serais pas franc, si je m'efforçais d'y trouver quelque chose de louable. C'est une maladie de mes frères, c'est un malheur arrivé aux chrétiens, c'est la séparation au lieu de l'union. Je pense tout ceci depuis des années ; l'enthousiasme, la passion ne m'aveuglent pas. Ce qu'il y a encore de bon dans le protestantisme, ce n'est pas lui, c'est l'Évangile, c'est l'esprit de charité que l'Évangile prêche à tous ceux qui le reçoivent, même dans les communions qui errent loin de l'Église. Honneur toujours à l'Évangile ! mais non à l'événement funeste qui est venu diviser la grande famille des chrétiens. Oh ! que la charité serait plus vaste, plus puissante, si nous étions tous réunis ! si des générations ne s'étaient pas vouées à de sanglantes disputes, à des haines, à des pillages, à des usurpations, à des essais violents de réforme et de progrès social ! Ces luttes monstrueuses ont lassé l'humanité ; nous regardons finalement avec calme, avec le désir de rendre justice à tout le monde. Mais des siècles ont été perdus, des millions de cœurs se sont nourris de malveillance, le protestantisme a promis de répandre la vérité et il

n'a répandu que le doute. Hélas! ce supposé *fait providentiel* n'a pas plus été une bénédiction que ne le sont les grandes calamités. La bonté de Dieu tire quelques biens de tous les maux qu'il permet et que nous méritons par nos péchés. Le protestantisme, je ne puis l'envisager que comme un mal qui a été, qui est, ainsi que toutes les erreurs, une occasion pour susciter des Saints, pour rallumer le zèle, pour produire des actes de dévouement, pour éveiller dans les catholiques l'étude comme les vertus. Voilà ce que nous voyons. On nous a attaqués en invoquant la saine critique, et à force d'examiner, d'analyser, de comparer les attaques et les défenses, qu'en est-il résulté? Les arguments tournés contre l'Église ont tous trouvé leur réponse; ils la trouvent tous les jours. C'est pour cela que les préjugés des protestants éclairés comme vous, Monsieur, ont diminué. On ne nous accuse plus d'être ignorants, d'être mauvais logiciens; on lit Wiseman et d'autres profonds logiciens catholiques, et on les place pour le moins sur la même ligne que les autres savants penseurs de notre siècle. Je trouve tout naturel que dans votre bonne foi, dans votre amour pour la vérité, dans votre douce charité, vous ayez de la prédilection pour le protestantisme où vous êtes né, où vous avez été élevé; cette prédilection ne vous empêche pas de nous aimer aussi, mais elle vous porte à adopter facilement la prétention qu'a le protestantisme de se confondre avec la civilisation. C'est une gloire à laquelle les protestants de ce siècle aiment à s'attacher; ils renoncent à la gloire théologique, ou ils tiennent faiblement. Ce qui leur paraît essentiel, c'est de se persuader que le protestantisme perfectionne la science sociale et augmente la prospérité des peuples. C'est donc le *fruit*, disent-ils : auparavant il n'y a eu de bon que la *fleur;* rendons justice à la fleur, mais donnons la préférence au fruit. Votre langage est celui d'une illusion qui vous reste, mon cher Monsieur. Vous embellissez le protestantisme, parce que vous l'aimez. Vous vous plaisez à le croire plus avancé que l'Église romaine sous des points de vue différents. D'abord *dans l'ordre des temps*, dites-vous, il est venu le dernier. Cette considération est si faible, que vous l'exprimez avec modération, m'avouant que vous sentez qu'il n'y a aucun mérite à être né au-

jourd'hui plutôt qu'hier ; vous ne réclamez ici, à la faveur du protestantisme, qu'une *présomption d'avancement*. Cette présomption ne saurait exister à mes yeux. L'idolâtrie est venue après la religion primitive, et l'idolâtrie n'était pas un avancement ; l'arianisme est venu nier la divinité de Jésus-Christ, après les véritables chrétiens qui reconnaissaient et adoraient cette divinité, et l'arianisme était une fausse doctrine qui troubla l'Église et disparut. — Le protestantisme vous paraît supérieur *dans l'ordre de la civilisation*, et si cela me paraissait aussi une réalité, je dirais encore que la prospérité matérielle de quelques nations et le lustre des études littéraires et philosophiques sont des choses qui peuvent être complètement étrangères à la connaissance de la vraie religion. Une gloire admirable a illustré les Grecs, et c'étaient des païens ; puissance et gloire ont brillé sur l'ancienne reine du monde, et Rome était païenne. Cet argument de la civilisation est la déclamation de notre époque, mais il n'a point de solidité. Le christianisme, par son esprit divin de justice, d'amour et de compassion, a produit la civilisation dont nous jouissons ; les passions humaines gâtent cette civilisation, mais elles ne sauraient l'anéantir, tant que nous avons l'Évangile, tant que nous restons, quoique imparfaitement, sous l'influence chrétienne. — Quant à la supériorité que le protestantisme se flatte d'avoir *dans l'ordre évangélique*, oh ! combien elle me paraît imaginaire ! oh ! qu'il est facile de déclamer depuis trois siècles contre les mœurs des catholiques, ne les ayant pas meilleures dans la totalité ? Regardez l'Angleterre et la Prusse, surtout l'Angleterre. Il y a comme ailleurs des vertus à honorer, mais la corruption y est affreuse. Les statistiques ne peuvent le dissimuler, et quand elles osent établir des parallèles véridiques, elles sont humiliantes pour les protestants, comme les nôtres le sont pour nous. Ne détournez pas vos regards des grandes populations pour les fixer sur des localités spéciales, où les cantons les plus prospères appartiennent aux protestants, et où des voyageurs fort de bonne foi, mais dominés par la partialité, admirent un peu superficiellement les prétendues supériorités évangéliques de tout ce qui n'est pas romain. Hélas ! la Suisse n'a pas mal de corruption aujourd'hui dans tous ces cantons. Des protestants

vertueux et croyants jettent partout de hauts cris sur ce sujet; ils y recommandent avec anxiété la conservation de la foi et de la fraternité; mais l'indifférence, le ridicule et la fausse sagesse du rationalisme y attaquent la foi et la fraternité. Il n'en résulte pas un grand triomphe des mœurs, cela est connu. Les protestants nous ont dit pendant longtemps : « Nous valons mieux que vous.» Maintenant cette assertion est assez rare; vous ne pouvez la faire que dans des moments de partialité et d'oubli. — Mais après m'avoir marqué quelles sont les supériorités que le protestantisme semble vous offrir, vous me dites, Monsieur, que vous ne les attribuez pas à une action spéciale de la divinité; vous croyez que le catholicisme a été jadis à sa place, qu'il a été bon, qu'il a été voulu par la Providence, comme elle veut qu'il y ait la fleur avant le fruit; vous croyez que la Providence veut à présent l'existence du protestantisme qui serait le fruit. Pouvez-vous ne pas vous apercevoir de la faiblesse de cette supposition, mon cher Monsieur? L'amour que vous avez pour les prétentions sur lesquelles le protestantisme s'appuie, vous empêche d'apporter plus de sévérité dans cet examen. Hors les hypothèses, toujours faciles de l'imagination, il n'y a rien qui puisse faire croire que le catholicisme est mort ou se meurt, et que le protestantisme lui succède. Les ariens faisaient aussi votre hypothèse et leur doctrine, qui n'était point le fruit, a péri, tandis que l'Église catholique s'est conservée. Comment celle-ci ne serait-elle que la fleur, ayant eu de si grands fruits, tels que les Apôtres, les Martyrs, des Saints innombrables, des Missionnaires par toute la terre, les influences les plus irrécusables sur des progrès, non imaginaires, mais réels? comment ne serait-elle que la fleur produisant tous les jours autour de nous charité, bonnes actions, repentir, conversion, zèle pour notre foi ancienne et immuable? La corruption est grande, mais notre religion la combat autant qu'elle le peut, et l'on n'est pas informé de la vérité, quand on nie son action bienfaisante et sainte. Comment le protestantisme sera-t-il le fruit, ayant (on ne peut pas le contester) moins de foi, moins de persévérance dans les principes et dans l'enthousiasme, moins de constance et d'assurance dans les bases de sa logique, moins d'action sur l'âme? Com-

ment serait-il le fruit, n'étant pas une doctrine, n'étant pas une chose, mais un nom? Depuis les malheureux auteurs de cette fausse réforme, que de changements dans vos docteurs! Des protestants croient à la divinité de Jésus-Christ, d'autres n'y croient pas, et vous êtes également protestants. Votre âme pieuse et droite, Monsieur, voit un Dieu dans le Crucifié, vous l'aimez, vous le priez, d'autres protestants, non abrutis par l'ignorance, non méprisés, mais savants comme vous, honorés comme vous, prêchent contre votre croyance, contre votre Sauveur! Oh! mon Dieu! Et vous n'ouvrez pas les yeux, Monsieur? Vous savez mieux que moi ce qui se passe dans le protestantisme de l'Allemagne. On y est hautement en possession de ce qu'on veut appeler le rationalisme, on y publie des ouvrages qui réduisent la foi à rien du tout, qui nient l'Évangile, qui enfin ne sont pas moins impies que le déisme voltairien. On voit des conséquences semblables en Suisse, en France, partout. C'est bientôt dit que ces monstrueuses contradictions, variations, apostasies, ne sont rien; que ce sont les différentes cordes d'une lyre; que les cultes sont tous bons et non bons; qu'il faut prêcher l'Évangile, mais que l'on peut s'en passer. Ah! faites taire un moment votre imagination et vous prendrez un langage plus grave, plus vrai. Laissons au journalisme vulgaire ces théories brillantes et aériennes sur l'humanité, sur l'avenir, sur les phases religieuses, sur la mort de l'Église catholique, sur la beauté du désordre, sur l'harmonie des dissonances protestantes. Tout cela ne repose sur rien. J'ai exercé inutilement mon esprit à sonder ces profondes sciences humanitaires des rationalistes, des saints-simoniens, des panthéistes, etc., je n'y ai aperçu que des mots, des assertions illusoires.

Je me suis convaincu que la vérité est plus simple. Jésus-Christ a fondé une Église toujours vraie, toujours féconde de charité, toujours saintement en guerre contre les vices du cœur et de l'esprit. Jésus-Christ lui a révélé des dogmes, des mystères; il a institué des sacrements qui la caractérisent et la sanctifient jusqu'à la fin des siècles. Jésus-Christ lui a laissé un Chef visible dans saint Pierre et dans les successeurs de saint Pierre. Cette Église a reçu de Jésus-Christ une doctrine que

rien ne peut changer; dès qu'on y change quelque chose d'essentiel, dès qu'on refuse de se soumettre aux décisions de cette Église, on est dans la voie de l'erreur, on chancelle dans la foi, on enfante des systèmes humains, des interprétations sans nombre, des édifices sans base que le temps anéantit. Le protestantisme mourra, parce qu'il est de sa nature de se diviser; le catholicisme ne meurt point, parce qu'il est de sa nature de se conserver un, de n'avoir qu'un culte, une conviction, un but, voilà l'œuvre de Dieu.

J'écrirais toujours, mais ce sujet est inépuisable, et ce n'est pas dans une lettre qu'il est donné à l'homme d'exprimer pleinement tout ce qu'il sent. Il faut que je m'arrête et que je vous prie seulement de bien approfondir cette grande question si importante. Dieu sait combien je désire le triomphe de sa sainte vérité dans votre âme! Je m'adresse à lui, je vous recommande à lui. Sa grâce est si puissante! cherchez et vous trouverez. Votre attention s'est-elle assez tournée sur la stérilité dont le protestantisme a été frappé, sur l'inefficacité des missionnaires qu'il tâche de répandre, tandis que l'Église catholique, à travers tant d'orages que l'incrédulité lui suscite, a toujours un apostolat qui opère des conversions? Les missionnaires catholiques d'aujourd'hui, répandus dans les autres parties du monde, voient des bénédictions étonnantes sur leurs saintes prédications, sur le sang de ceux d'entre eux qui subissent généreusement le martyre. Il y en a beaucoup qui le subissent. Toute l'Angleterre sait que ses missions protestantes ne produisent ni héroïsme, ni conversions; c'est qu'on s'arme d'industrie, d'avantages matériels, de raisonnements, au lieu de s'armer de foi. Lisez-vous les *Annales de la propagation de la foi?* Mme la marquise de Barol vous engage à les lire, je vous y engage aussi. Elle vous les enverrait, si vous voulez; elle veut aussi vous envoyer un livre, c'est l'histoire d'un martyr. Mais on ne peut pas trop faire ces envois par la poste. Auriez-vous quelqu'un ici à qui on puisse remettre un paquet pour vous? L'évêque de Pignerol vous offrait aussi son troisième volume. Il regrette de ne pas s'être trouvé à Pignerol le jour où vous avez été pour le voir; il désire vous connaître, vous témoigner son estime, entendre vos explications.

vous donner les siennes. Mme de Barol n'a pas reçu votre livre, Monsieur; nous sommes sûrs qu'il n'est pas arrivé, car le bureau de la révision a été averti et on n'aurait pas retenu un livre adressé à elle. — Adieu, mon cher Monsieur. Je n'ai pas besoin de vour dire qu'on prie pour vous. — Mme de Barol prie et fait prier avec la charité et la foi que vous connaissez dans son âme. Elle vous offre ses compliments et l'assurance de tout son intérêt pour votre salut. — Croyez-moi votre bien dévoué serviteur en Jésus-Christ.

Turin. . . . .

(Publié dans *la Civiltà Cattolica,* en langue française.)

LE CATHOLICISME EN PRÉSENCE DES SECTES DISSIDENTES.

PAR J.-V. EYZAGUIRRE.

(Traduit de l'espagnol par M. Verdot, curé de la paroisse de Saint-Maurice de Besançon. — 2 vol. in-8.)

La belle langue espagnole, si grandiose dans ses expressions, si poétique toujours, se prêtait, il y a quinze ans, sous la plume de l'illustre et regrettable Balmès, à une brillante apologie du catholicisme comparé au protestantisme. Dans ce livre, le principe d'autorité et celui de la raison individuelle mis en présence étaient appréciés chacun dans les résultats de son action sur les individus et sur la société. Combien de lecteurs n'a pas obtenu cette œuvre modèle de force et de logique ! On était si peu habitué à voir l'Espagne, si longtemps endormie dans la torpeur ou troublée par les agitations révolutionnaires, faire acte de présence en Europe sur le terrain des idées. La patrie de ste Térèse et de st Jean de la Croix ne pouvait toujours faillir à sa destinée de nation catholique. Ce fut un prêtre, un enfant du peuple des montagnes qui replaça son pays au premier rang en Europe, après un silence trop longtemps prolongé. On dirait qu'en écrivant, Balmès a inspiré à un nouveau défenseur de la cause catholique la pensée de présenter dans les faits ce qui avait été la matière de ses arguments. Il nous vient des côtes lointaines de l'Océan Pacifique, de ces Espagnes américaines dont on oublie

trop aujourd'hui les jours de gloire et les temps héroïques. Sa langue est celle de Balmès : comme lui il aime sa terre natale, comme lui il se déclare le fils soumis de l'Église. M. l'abbé Eyzaguirre, doyen de la Faculté de Santiago, est un des hommes les plus distingués de son pays. C'est à son talent que nous devons l'*Histoire ecclésiastique, littéraire et politique du Chili*. En mettant en regard le *Catholicisme et les sectes dissidentes*, il s'est acquis un droit particulier à la reconnaissance de ceux qui vénèrent leur foi et de tous les amis de la vérité religieuse. M. l'abbé Eyzaguirre ne doutait pas de la merveilleuse fécondité du principe catholique, dont l'expansion s'est manifestée dans tous les âges. Il en avait étudié les œuvres dans son propre pays ; ce n'était pas assez pour lui. Le progrès, dont l'écho lointain lui arrivait à travers les flots de l'Océan, pouvait avoir apporté sur le vieux continent des modifications importantes dans les institutions comme dans les idées. Il avait entendu vanter les œuvres des sectes rivales de l'Église ; il se décide à les voir de près, à les examiner dans leurs résultats. Et voilà que dans ce but il entreprend un long voyage. Il quitte le Chili, traverse le Pérou, la Nouvelle-Grenade, parcourt les États-Unis. Ce n'est pas assez : il s'embarque pour visiter la Grande-Bretagne ; il voit l'Irlande, l'Angleterre et l'Ecosse. De là il passe en Hollande, en Prusse et dans les divers Etats d'Allemagne, se proposant pour but Rome. Mais avant d'aller se reposer au Vatican pour y recueillir la bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ, il veut savoir où en est le schisme ; il part pour Saint-Pétersbourg et revient à Constantinople. Son cœur l'entraîne aux Lieux Saints. A son retour, il visite le Caire, Malte, Naples, Madrid, Paris, enfin il arrive à la ville éternelle. Voulant connaître à fond la vérité, M. Eyzaguirre ne se contente pas de traverser comme touriste ces nombreuses régions ; il y stationne, il étudie les hommes et les choses, il recueille les faits, il compare les institutions enfantées par l'Église à celles qui ont été produites par les sectes ; il juge du degré de vitalité que possèdent les unes et les autres ; partout sur son passage il poursuit son examen, recherchant l'action religieuse sur les esprits et sur la société. Si parfois son œil s'arrête sur les monuments, c'est encore pour interroger la pen-

sée qui a présidé à leur création. Il nous semble que l'analyse du *Catholicisme en présence des sectes* se résume dans les trois questions que s'est posées l'auteur avant de commencer ses investigations, à savoir :

1° Quelle est aujourd'hui la pensée dominante du catholicisme dans tous les pays du monde?

2° Quelle est à cette heure l'action du catholicisme dans tous les pays du monde?

3° Quelles sont les destinées que l'on peut présager aux dissidents?

Ces questions sont graves ; elles touchent à l'avenir religieux de l'Europe et du monde, et leur solution est pleine d'actualité.

A titre de voyage, l'ouvrage de M. Eyzaguirre intéresserait tout lecteur ; mais les données importantes qu'il renferme en font un livre à la fois attachant et sérieux. Nous voudrions pouvoir en donner une analyse complète ; mais la multiplicité des pérégrinations de l'auteur nous empêchera de le suivre. Cependant nous ferons avec lui quelques haltes dans les pays qui méritent le plus de fixer notre attention au point de vue religieux, soit parce qu'ils sont mal connus, ou parce qu'ils ont été mal jugés par bien des personnes qu'aveuglent les préjugés de secte ou d'éducation. Les Etats-Unis, l'Irlande, l'Angleterre, la Hollande nous présenteront d'intéressants détails et de graves sujets de réflexions.

Après avoir quitté la reine de l'Océan Pacifique, la belle Valparaiso, M. Eyzaguirre ne trouve rien sur les côtes qui soit digne d'attirer ses regards. L'Océan seul l'occupe. Ses flots agités lui représentent la société remuée dans ses fondements par les doctrines subversives de l'irréligion et de l'impiété. Il se demande s'il n'est pas quelque part un principe qui pourrait dominer les tempêtes et sauver les gouvernements et les peuples. C'est la même question que se sont adressée le lendemain des récentes commotions tous ceux que préoccupe l'avenir. Pour tous il n'y eut qu'une réponse : point d'ordre sans autorité, point d'autorité sans unité.

Mais quel est le pays qui se prêtera le mieux au développe-

ment de ces principes? Est-ce peut-être celui où est proclamée la liberté d'examen? Voyons donc ce qui s'y passe.

Nulle contrée n'est riche, par les mines précieuses qu'elle renferme, comme le Pérou ; mais en le traversant, M. Eyzaguirre ne rencontre que des ruines. Depuis plus de vingt années, cette terre est désolée par l'anarchie. Les doctrines rationalistes y ont été implantées par le docteur Vigis. Dès lors il n'y a plus que vertige dans les esprits et désordres dans les mœurs : signes certains d'une décadence prochaine, que doit avancer un système déplorable d'éducation.

La Nouvelle-Grenade a eu ses époques de gloire ; mais là aussi a soufflé la tourmente révolutionnaire. Elle a sécularisé les maisons religieuses, annihilé l'action du clergé, fermé les écoles qu'il dirigeait, perverti l'instruction publique et chassé les pasteurs. Un peuple privé des secours religieux ne tarde pas à tomber dans un fatal oubli de ses devoirs. Aussi peu de pays présentent le spectacle d'une dégradation pareille à celle où sont tombés les habitants de Panama. Qui en accuser, sinon un gouvernement dont les tendances au despotisme sont connues de l'Europe entière? Ces fiers républicains ne savent trouver un peu de vigueur que lorsqu'il faut poursuivre des évêques qui ne veulent pas être les humbles valets du pouvoir. On sait tout ce qu'a souffert l'illustre métropolitain de Bogota, Mgr Mosquera, qui venait naguère demander à la France un peu de repos et de liberté. Néanmoins, on ose proclamer ce gouvernement le *gouvernement modèle*. Là où l'injustice règne, il n'y a ni principes, ni moralité.

Passons aux Etats-Unis. C'est là, dit-on, l'Eden de la terre. On le croirait, du moins en lisant ces romans anglais, qui ont fait des habitants de l'Amérique du Nord un type pareil à celui des patriarches. Il n'est pas jusqu'à Chateaubriand qui, par ses riantes descriptions des rives du Missouri, n'ait popularisé l'idée qu'aux confins des forêts vierges de la Floride se trouve l'idéal du beau et du bien. L'auteur des *Natchez* peignait le désert; mais aujourd'hui ce sol est envahi par la civilisation et l'industrie. C'est là que ce sont abattues les Sociétés bibliques. Voyons ce qu'elles ont pu y produire. Ici nous laissons parler M. Eyza-

guirre; il va nous dire ses impressions à la vue des hommes et des choses :

« Il y a un sentiment qui domine tous les autres parmi les citoyens de l'Amérique du Nord. En vérité, ce sentiment n'est ni le plus généreux, ni le plus digne d'un noble cœur; ce sentiment, c'est le *moi avant tout*. Cette maxime, fille du matérialisme le plus égoïste, fermente violemment dans leur esprit et sert de mobile à toutes leurs actions. Gaguer de l'argent, devenir riche, voilà leur unique pensée. Pour arriver à ce but, ils ne s'arrêteront pas beaucoup à examiner si leurs projets sont bien légitimes, ou si leurs spéculations présentent des difficultés. Comme le jeune homme qui obéit à l'impétuosité de son caractère, ils se disent à la vue de l'or, dans lequel ils mettent tout leur bonheur : *En avant!* et ils marchent sous cette enseigne jusqu'à ce qu'ils aient réalisé leurs désirs. Le spéculateur qui, dans ses calculs, pèse tout à la balance rigoureuse de son propre intérêt, n'y laisse aucune place pour autrui; au contraire, il sacrifie à son profit la paix, la propriété et le bien-être des autres. Notre jugement à cet égard sur les individus se trouve justifié par les actes du gouvernement de l'Amérique du Nord et par la manière d'agir des citoyens. Ce gouvernement a envahi le Mexique, les Californies et l'Orégon, uniquement parce qu'il y a vu de l'or. Aussi quand, pour justifier son acquisition, il invoque les titres spécieux d'*annexion*, de *cession* et de *compensation*, les nations civilisées lui donnent le seul titre qui lui convienne et l'appellent *usurpation*.

L'Américain du Nord joint à l'égoïsme une haute idée de lui-même, de son intelligence, de sa puissance morale, de sa force physique et de sa valeur. Au sortir des écoles, le jeune homme est à ses propres yeux un homme libre, et avec sa liberté il croit avoir tout en partage. Il ne reconnaît à personne le droit de lui donner des ordres ni des conseils; car il connaît tout, il comprend tout, il prévoit tout. Se croyant assez fort, il ne reconnaît d'autre supériorité que la force brutale; il n'y a que celle-là qui puisse lui inspirer le respect.

» De telles idées ne peuvent être corrigées par l'éducation; au contraire, elles trouvent, dans un grand nombre de circonstances, respect et sympathie dans l'éducation elle-même. Commençons par les écoles. Elles sont comparativement plus nombreuses que dans toutes les autres nations civilisées. Mais tandis que dans les écoles

de France ou de Belgique, par exemple, le jeune homme, à l'âge de seize ans, a des idées claires sur la religion, sur ses devoirs, sur la morale, sur la vertu ; le jeune américain du Nord, arrivé au même âge, sort de l'école sans autre connaissance que celle qui lui fera gagner de l'argent. Si sa bonne étoile le conduisait dans une école catholique, il y apprendrait quelques notions religieuses ; mais ce serait une exception, car l'apprentissage se fait dans des écoles municipales où l'on ne parle jamais de religion.

» J'ai visité les établissements les plus célèbres, et j'ai remarqué que la religion ne figure dans leur programme que d'une manière négative. Je citerai celui que je considère comme le premier de son genre, soit à raison de ses proportions matérielles, soit à cause du grand nombre d'âmes qu'il contient, celui de Girard, à Philadelphie. *Ici*, est-il écrit dans le programme, *on ne donne aucun enseignement sur la religion*, afin que chacun soit libre de choisir celle qui lui convient. »

En lisant les pages qu'a écrites M. l'abbé Eyzaguirre sur l'éducation donnée aux jeunes Américains, nous n'avons pu nous empêcher de reporter nos regards sur nos écoles cantonales de Genève. Le système y est le même ; on dirait que M. Pons est allé s'inspirer à Philadelphie pour ses règlements. C'est le même plan, la même série d'idées. Mais quel avantage devra retirer notre patrie d'une telle éducation ? Quelle espèce d'hommes la société aura-t-elle plus tard à son service ? Nous pouvons répondre avec M. Eyzaguirre :

«... Des hommes qui la corrompent, qui la minent, qui la détruisent ; voilà l'unique et triste profit qu'offrent de tels établissements à cette société déjà toute ébranlée par les fortes secousses qu'elle subit chaque jour. Ceux qui ont vu dans cette disposition unique (*ici on ne donne aucun enseignement religieux*) la cause des graves obstacles qui s'opposent à la prospérité des Etats-Unis, ne se trompent certainement pas. C'est de là qu'ils viennent en effet. Tout le monde connaît la haine implacable du peuple pour son ancienne métropole. Personne n'ignore non plus la mauvaise foi avec laquelle on viole les contrats. On en voit chaque jour la preuve dans les banqueroutes frauduleuses ; et certes, cette haine et cette mauvaise foi ne sauraient avoir pour résultat ni le bonheur, ni la prospérité d'une nation.

» L'éducation est nécessaire pour l'âme aussi bien que pour le corps; mais pour l'âme, une éducation parfaite ne peut être uniquement l'œuvre de l'homme, parce qu'il faut à l'esprit humain, pour sa direction, des motifs supérieurs, surtout quand son humeur ou son caractère, égarant sa raison, ne trouvent pas dans l'homme instruit des qualités capables de donner du poids à sa parole. La mission de l'homme qui enseigne dans une école ne peut jamais exercer sur la conscience de l'élève d'autre influence que celle d'un individu qui, doué d'une aptitude supérieure, communique aux autres ce qu'il a appris, et cela pour en recevoir une rétribution. Ce n'est donc pas là une inspiration qui parle avec force au cœur de l'enfant, ni qui soit capable de former sa conscience; il faut une autre voix, une voix supérieure, éternelle et ineffable, dont l'écho intérieur impose silence à l'humanité et la porte à reconnaître sa faiblesse. Cette voix lui apprend à chercher en dehors de ce monde visible le principe de ses devoirs, l'origine de la loi et la source de l'autorité qui en fait l'application; à reconnaître en Dieu la sanction du droit, et à respecter la justice comme le fondement sur lequel repose le bien-être des individus et de la société. Cette voix secrète, c'est la religion, et ses sanctions sont les seules qui puissent lier la concience humaine. Emancipez les hommes de l'influence de cette inspiration intérieure, et alors vous verrez toujours vivre en eux ces vices que la religion seule peut combattre avec succès. Une vérité si élémentaire n'est cependant comptée pour rien dans l'instruction que reçoivent ordinairement les enfants de l'Union américaine. »

La législation des Etats-Unis se ressent de l'exagération des idées de liberté et de respect pour l'individu. Aussi est-elle impuissante pour la répression des délits. Notre auteur cite à ce sujet les aveux des magistrats eux-mêmes. Voici deux traits qui montrent jusqu'où va la tolérence, lorsqu'il s'agit du catholicisme :

« Cent cinquante mille catholiques à New-York voient un jour leurs temples menacés d'incendie par les *universalistes;* leur évêque qui, à tant de qualités brillantes réunit une fermeté de caractère et une intrépidité d'âme peu communes, découvre ce projet abominable, et prie le magistrat de prendre des mesures pour le faire échouer. Qui croira qu'au dix-neuvième siècle il ait obtenu

cette réponse : « Nos lois n'ont aucune action pour s'y opposer! » La crainte du zèle bouillant des Irlandais suppléa fort à propos dans cette circonstance à la législation de l'Amérique du Nord, et prévint un malheur qui, selon le magistrat, ne pouvait être prévenu par les lois du pays !!! »

Voici un autre fait relatif au même sujet, et qui n'est pas moins significatif que celui que nous venons de lire :

« Personne n'ignore les profanations commises dans les églises de Philadelphie et de Temington par des hordes furieuses, qui ont réduit les unes en cendres, et arrosé les autres du sang des catholiques, dans les premiers jours de mai de l'année 1844. Personne n'ignore non plus les violences tentées en 1853 contre le nonce de Sa Sainteté, l'illustrissime monseigneur Bedini, par des troupes d'assassins qu'avaient excités des Allemands émigrés et un apostat italien ; cet attentat produisit dans la société entière une impression d'horreur, qui fit dire dans le congrès même de Washington, aux illustres sénateurs Cass, Everett, Darion et autres : « Depuis les » plages de l'Angleterre jusqu'au centre de l'Ibérie, de tels faits » seront publiés hautement, comme autant de preuves de l'im- » puissance des gouvernements républicains à protéger la vie et la » liberté des individus... L'hospitalité se plaint d'avoir été violée ; » les droits d'un homme illustre qui la réclamait ont été indigne- » ment foulés aux pieds, et d'une extrémité de l'Océan à l'autre, » le peuple américain croit que la nation entière a subi un outrage » qu'elle doit nécessairement effacer à tout prix. »

Il n'est cependant pas un pays dont on ait autant vanté la tolérance religieuse. On croirait que dans l'Amérique du Nord se sont réalisées toutes les utopies rêvées par les défenseurs de la liberté de conscience. Tant il est vrai qu'à mille lieues de distance, on ne connaît pas toujours la vérité. Avouons toutefois que la tolérance est inscrite dans les lois, et qu'il a fallu d'un côté toute la haine qu'affectent les puritains pour l'Église catholique, de l'autre toute la surexcitation protestante dont l'Angleterre avait à cette époque donné le signal, pour fermer les yeux sur de tels méfaits.

Jetons maintenant un coup d'œil sur l'état religieux des Etats-Unis. Ici nous laisserons encore parler M. Eyzaguirre :

« Il faudrait un long travail pour établir la nomenclature complète de toutes les divisions du protestantisme américain. On y compte non-seulement les premières sectes qui parurent en Europe, mais beaucoup d'autres presque ignorées et dont les noms ne sont point encore inscrits dans le dictionnaire des hérésies. La secte des épiscopaux se nomme la religion des riches ; les quakers comptent leurs prosélytes parmi les femmes ; les évangéliques, les universalistes, les anabaptistes, les réformistes, et tous, avec des croyances distinctes, ont aussi leurs adeptes.

» La divergence d'opinions qui règne parmi les ministres de toutes ces sectes, sur les points les plus essentiels du christianisme, saute aux yeux de ceux qui vont entendre les sermons qui sont adressés aux assistants dans les différents temples. Chacun y explique l'Evangile à sa manière, et chacun contredit ce qu'un autre vient d'affirmer dans la même chaire. Quelle foi peut-il y avoir dans le cœur d'un peuple qui remarque le dissentiment de ses pasteurs sur les points essentiels de son symbole !

» Le clergé protestant a senti le besoin de faire cesser une division qui met en évidence la fausseté de son système. Quelques-uns ont cru que par le moyen des synodes, ils pourraient arriver à l'unité en se mettant d'accord sur les points substantiels. C'est pour cela que les membres de plusieurs communions se rassemblèreni en 1852. Le hasard voulut que je fusse présent à une session de celui des presbytériens, à Saint-Paul de Baltimore. Les statues des Apôtres Pierre et Paul, placées sur le portail de cette église, m'avaient fait croire qu'elle appartenait au culte catholique. J'y entrai, et je vis une douzaine d'hommes qui discutaient, en présence d'un auditoire composé de quelques femmes et de petits garçons. Un jeune homme rédigeait les décisions et les lisait ensuite aux auditeurs, qui, par un mouvement de tête, exprimaient leur adhésion. Cela me parut absurde au dernier point.

» Mais ces réunions ont-elles atteint le but que c'étaient proposé leurs promoteurs? Non, certainement. Nous avons remarqué le petit nombre d'assistants qu'avaient attirés le plus célèbre de ces synodes, celui de saint Paul. Cependant leurs opinions furent divergentes, et ils se virent, en se retirant, obligés d'abandonner la discussion à quelques hommes et d'en laisser la sanction aux femmes et aux enfants.

» Les hommes qui conservent encore le sentiment de leur dignité, et à qui l'affaire du salut paraît encore mériter un moment

de réflexion, ne peuvent s'accoutumer à flotter sur cette mer où l'entendement et la conscience, agités par les vents d'opinions contraires, ne sauraient trouver une place pour jeter l'ancre du salut. Dans ce cas, deux extrémités se présentent : il faut chercher la fixité pour ses croyances, ou ne croire à rien. La première alternative ne se trouve que dans le catholicisme, et la seconde entraîne la société à sa ruine. Cette dernière extrémité, celle de ne croire à rien, est très-fréquente aujourd'hui dans l'Amérique du Nord, ou la majorité se compose d'hommes sans croyance, partant sans aucune espèce de religion, tandis que la première a valu des triomphes éclatants au catholicisme, dans ces derniers temps surtout. »

A ce tableau du protestantisme aux Etats-Unis, opposons celui du catholicisme par la même main :

« En déroulant maintenant le tableau que présente le catholicisme dans les Etats-Unis, il nous semble voir quelqu'une de ces colonnes grandioses qui, respectées par trente siècles, s'élèvent encore majestueusement dans les vastes solitudes de Palmyre et de la Thébaïde, comme si elles voulaient contempler les amas de ruines qui les environne. Deux siècles se sont écoulés à peine depuis qu'un petit nombre de catholiques, précédés de trois missionnaires, qui s'étaient soumis aux rigueurs de l'exil pour conserver la foi persécutée dans leur patrie (l'Irlande), arrivèrent à Maryland et y jetèrent les fondements d'une église pour y rendre à Dieu le seul culte véritable ; et il y a un peu moins d'un demi siècle que Pie VII fit ériger la première métropole à Baltimore, où le nombre de fidèles s'était considérablement accru. Dès lors cette église s'est étendue comme la vigne de l'Évangile, et le ciel a répandu sur elle de si abondantes bénédictions, que ceux qui l'ont plantée, comme ceux qui l'ont arrosée, ceux qui la cultivaient comme ceux qui en recueillent les fruits, ont été forcés de s'écrier : *Le doigt de Dieu est ici!* En vérité, je ne trouve pas d'autre moyen d'expliquer le phénomène de l'existence de trente-sept diocèses érigés dans un demi siècle, et qui comptent dans leur sein plus de deux millions de fidèles, dirigés par sept archevêques, vingt évêques et quatorze cents prêtres ; dix-neuf séminaires ecclésiastiques, trois universités, un nombre considérable de colléges, et plus de cent monastères, au sein desquels une foule de pieuses vierges, portées sur les ailes de la ferveur, se proposent pour modèles les Thérèse, les Catherine de Ricci, tandis que d'autres, au milieu des exercices de la vie ac-

tive, reproduisent l'esprit laborieux des saint Vincent de Paul dans les hôpitaux, dans les asiles pour les orphelins et dans les maisons consacrées à l'éducation. Revêtu de toute sa magnificence et de toute sa splendeur, tel qu'on le vit aux premiers siècles de l'Église, le catholicisme paraît enfin dans huit conciles nationaux, célébrés pour établir l'uniformité dans la discipline de si vastes diocèses, et la presse protestante, contemplant le spectacle offert au public par la dernière de ces augustes assemblées, s'écrie : *Jamais on n'a vu dans les Etats-Unis quelque chose d'aussi imposant, d'aussi majestueux!!* »

M. Eyzaguirre a eu soin de visiter les établissements où la philanthropie américaine a déployé sa bienfaisance. Il a visité à New-York l'institution des aveugles et des sourds-muets, l'asile des Madeleines. Partout il a vu de la propreté, de l'ordre, de l'élégance même, mais nulle part les douces attentions de la charité.

« Chaque fois, dit-il, que je traversais les grandes salles des hôpitaux publics de New-York, ornées de marbre et de statues précieuses érigées à la mémoire de leurs fondateurs et de leurs bienfaiteurs, je constatais l'absence de toute affection dans le service des malades ; je remarquais à sa place un air insouciant et froid comme le marbre, et aussi inanimé que le bronze de ces statues. »

Son impression fut tout autre lorsqu'il pénétra dans les asiles ouverts par la pieuse libéralité des catholiques aux besoins de leurs frères.

« Le catholicisme, dit M. Eyzaguirre, qui, fidèle à ses inspirations célestes, fait sentir son action bienfaisante, admirablement étendue à toutes les classes et à tous les besoins de la société, a rempli cette mission dans les Etats-Unis avec non moins de zèle et de liberté que sur les autres points du globe. Depuis l'enfant qui doit son existence à une faute et son abandon à un nouveau crime, jusqu'au malheureux qui exhale son dernier soupir, abandonné de tous, excepté de la religion, tous les êtres que le monde connaît et qu'il appelle malheureux, trouvent un asile au sein des institutions catholiques des Etats-Unis. A Charlestown, à Richemond, à Pittsbourg, à Baltimore, à Buffalo, à Philadelphie et à New-York, j'ai visité ces établissements, et chaque fois ma vue a été frappée de quelqu'un de ces spectacles grandioses que la charité présente

au sein du catholicisme : la sœur de Saint-Vincent de Paul et celle de Saint-Joseph, soignant de leurs propres mains les ulcères dégoûtants des maladies secrètes, changeant le linge et les vêtements des malades avec un amour que Dieu seul inspire, et, dans le temps qu'elles répandent le baume et la médecine sur les plaies de leurs corps, purifient d'un bain tout céleste, plus salutaire et plus important, le cœur, où tant de fois, hélas ! toutes ces infirmités ont pris naissance !

» Les sœurs du Cœur-de-Jésus et les Salésiennes, entourées de petits enfants, qu'elles caressent et qu'elles embrassent avec une tendresse vraiment maternelle, me rappelaient vivement l'esprit de Celui qui a dit : « Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux est à eux. » Oh ! me disais-je à moi-même, ces créatures n'ont peut-être jamais connu de parents, et quand leurs tendres cœurs ont pu palpiter, leurs premiers mouvements se sont portés sur ces êtres qui ont changé en une source de joie les larmes de leur enfance. D'autres religieuses, vouées à la mission de rétablir dans sa grâce et sa beauté primitive l'âme qu'avaient corrompue les excès de ses passions, sondent avec habileté les plaies du cœur de leurs élèves, se livrent avec elles à la méditation, au travail des mains, et, par des réflexions faites à propos, elles arrivent à leur inspirer l'horreur du vice, ouvrant ainsi dans leur cœur le passage à l'innocence et à la grâce, qu'elles ont le bonheur de recouvrer.

» Je ne cherche ici à éveiller des susceptibilités d'aucune espèce ; et je ne serai point sans doute suspect de partialité, lorsqu'en présence d'effets aussi manifestes, j'affirmerai que tous les établissements dirigés dans les Etats-Unis par diverses institutions catholiques, l'emportent de beaucoup sur ceux qui vivent sous l'influence de l'esprit et de la morale du protestantisme.

» Les ordres religieux ont droit à une large part dans les glorieux travaux du catholicisme aux Etats-Unis, et le premier concile de Baltimore faisait déjà l'éloge du zèle des Dominicains, des Jésuites, des Lazariste et des Sulpiciens. Ces divers instituts, qui se sont propagés rapidement, exercent leur ministère, non-seulement dans les missions, mais encore dans l'éducation de la jeunesse, au sein des colléges et des universités ; ils ont fourni déjà plus d'un évêque aux divers diocèses, et la régularité de leur discipline, comme cette admirable fidélité aux lois de leur institut, qui caractérise gé-

néralement ces religieux, les rend respectables même aux yeux de ceux qui ne professent point le même symbole de foi. »

Les Etats-Unis passent, ainsi que l'Angleterre, pour les pays où la sanctification du dimanche s'observe avec le plus de fidélité. M. Eyzaguirre a voulu se rendre compte de l'exactitude de cette assertion. Il voyait, en effet, les boutiques fermées, les rues presque désertes, partout cet air solennel et silencieux qui convient si bien au jour du Seigneur. Il en concluait que chacun devait être appliqué à la prière ; mais quel ne fut pas son étonnement, lorsque pénétrant dans les temples, il les trouva presque déserts. Où étaient donc, pendant ce temps-là, les scrupuleux observateurs du saint jour ?

« Sortez de la ville, visitez les jardins et les maisons de campagne, entrez dans les petits villages des environs, faites le tour des innombrables tavernes et maisons de jeu, c'est là que vous les trouverez par milliers. »

Ne dirait-on pas que M. Eyzaguirre a voulu tracer ces lignes pour ce qui se passe chaque dimanche chez nous à la Belotte, par exemple, à Plainpalais, aux Pâquis. A Genève comme à New-York, on ferme les boutiques ; mais que le nombre des brebis fidèles à écouter la voix des pasteurs est petit, en comparaison de ceux qui vont le dimanche admirer la belle nature, ou louer l'Éternel sous les voûtes de son vaste temple, le verre en main ! Ici c'est au Salève qu'on se dirige ; à Washington, c'est au Mount-Vernon, d'où l'on a coutume de rapporter quelque souvenir du libérateur de l'Union.

« Deux fois par semaine, dit M. Eyzaguirre, a lieu un pèlerinage qui de Washington se dirige à Mount-Vernon. Les pèlerins, au retour, rapportent des bâtons qu'ils ont cueillis sur cette montagne, et qu'ils emportent sans doute au lieu de leur naissance, comme ceux que les pèlerins d'autrefois coupaient sur la montagne sainte et portaient avec eux jusqu'à la mort. Un préjugé de ce genre me sembla singulier, chez un peuple dont les individus regardent ordinairement avec dédain tout ce qui touche à l'idée d'un pèlerinage chrétien. Je conviendrai sans peine que le père de la République, le fondateur de l'indépendance nationale et le législateur de la confédération américaine, a des titres au souvenir de ses concitoyens ;

le lieu qu'il habita mérite d'être connu ; mais le cœur que dilate un pareil pèlerinage, quel motif a-t-il de prétendre qu'un autre cœur demeure insensible à la vue des lieux qui lui rappellent les mystères vénérés de la foi qu'il professe, ou les triomphes immortels des héros de cette même foi? Et cependant, ceux dont l'enthousiasme s'exalte jusqu'au délire en gravissant la colline de Mount-Vernon ; ceux qui achètent au poids de l'or les fleurs que l'on cueille en ces lieux ; ceux qui découvrent respectueusement leur tête en s'approchant de la maison du libérateur de l'Amérique anglaise ; ceux, enfin, qui se disputent l'honneur de s'asseoir les premiers dans la chaise du fondateur de la confédération des Etats-Unis, ceux-là ne veulent pas que l'on donne des marques d'une vénération profonde dans les lieux sanctifiés par la présence du fondateur du christianisme, et que l'on se prosterne devant le tombeau du Libérateur du genre humain. Triste inconséquence de l'homme, qui n'est accessible qu'aux impressions matérielles, et dont l'esprit n'est animé ni par la foi, ni par rien de ce qui s'y rattache. »

Tel est le point de vue adopté par M. Eyzaguirre pour examiner chacun des pays qu'il parcourt. L'Angleterre, la Hollande, les Etats d'Allemagne nous offriraient des détails aussi curieux que ceux que nous venons de lire. Mais n'oublions pas qu'ici il s'agit d'un compte-rendu et que, par conséquent, il faut savoir se borner.

Nous pourrons, dans un second article, suivre M. l'abbé Eyzaguirre sur un autre théâtre, et entendre de sa bouche l'impression que lui a produite la vue de la Suisse, qu'il n'a pu traverser sans entendre parler des souffrances de notre évêque bien-aimé.

Nous ne terminerons cependant pas cet article sans remercier M. Verdot d'avoir traduit l'ouvrage de M. Eyzaguirre et d'avoir procuré aux lecteurs français la facilité de ressentir les douces impressions qu'il avait subies lui-même en le lisant dans la langue de l'auteur. En cela, il a réalisé le vœu qu'exprimaient bon nombre de catholiques avec le journal l'*Univers* qui, en annonçant, le 1er septembre, la publication de l'ouvrage de M. Eyzaguirre, disait : « Nous espérons que bientôt une bonne traduction permettra aux lecteurs français d'en faire l'objet de leurs méditations. »

Cette traduction avait ses difficultés ; car on sait que le génie de la langue espagnole diffère essentiellement du nôtre. Tandis que nous aimons la concision des phrases, l'Espagnol aime les longues périodes. M. l'abbé Verdot a cependant su, tout en conservant dans sa version la fidélité la plus scrupuleuse à la pensée de M. Eyzaguirre et même à la forme, donner au style le trait rapide de notre langue sans exclure la richesse de l'expression. Nous ne doutons pas que cette traduction ne donne de la vogue à l'ouvrage de M. Eyzaguirre, et que sous peu la typographie ne le popularise par une de ces éditions que chacun peut aborder.

L'abbé Fleury.

A Monsieur le Directeur des ANNALES CATHOLIQUES.

Monsieur,

C'est une bien vieille histoire que celle de Théodore de Bèze. Mais, puisqu'il a plu à M. Gaberel de remettre en lumière celui que ses contemporains avaient surnommé le *Verbe de Calvin*, je vous demande la permission de dire un mot sur ce chapitre.

C'est le 24 octobre 1548 que Bèze s'est réfugié à Genève, où il fut tendrement accueilli par Calvin (1). L'année suivante, il fut nommé professeur à l'académie de Lausanne.

Quels étaient alors ses titres? Une jeunesse fort dissipée, il l'avoue, et ses *Poemata juvenilia*, imprimés à Paris dans cette même année 1548, qui fut celle où il abjura publiquement le *Papisme*.

J'ouvre ce recueil et j'y trouve deux pièces où Bèze affecte des amours infâmes : l'une est l'épigramme tant de fois citée, *De suâ in Candidam et Audebertum benevalentiâ;* l'autre, moins connue, a pour titre *In nuptias Iuni Garneri et Margaretœ Uraniœ.*

Singuliers titres pour être préposé à l'éducation de la jeunesse! Que ne dirait pas M. Gaberel, et à bon droit, d'un pareil choix fait sciemment par un évêque? Et que devons-nous penser de l'approbation donnée à ce choix par le Calvin de Lausanne, par le grand *Réformateur* Viret?

(1) *A magno illo Calvino* amantissimè *exceptus*, a dit Bèze lui-même.

Bayle dit que Bèze ne fut qu'un fanfaron d'infamies, et que ses *Juvenilia* ne sont que des débauches d'esprit! Je le veux bien : mais ces sortes de débauches viennent-elles à la pensée, je ne dis pas d'un chrétien, je dis d'un libertin ordinaire? Que sera-ce de les faire imprimer? L'auteur avait alors vingt-neuf ans.

Et qu'on n'objecte point qu'il n'avait pas fait encore abjuration publique du Catholicisme. Il y avait douze années et plus que Bèze était calviniste du fond de l'âme, ainsi qu'il l'atteste lui-même : la première chose dont il rend grâces à Dieu dans son testament, c'est *quod anno ætatis suæ decimo sexto* VERÆ CHRISTIANÆ *Religionis* COGNITIANE AC LUCE DONATUS SIT. Et il dédie ses *Juvenilia* au professeur Volmar, à celui-là même qui l'avait amené au Calvinisme! Etranges Réformateurs, en vérité, que Bèze et Volmar!

On récrimine; on montre des saletés analogues dans des versificateurs qui n'ont point passé au Protestantisme. Récriminations sans portée! Les versificateurs dont on parle n'érigeaient pas une Église nouvelle. Ils ne se posaient point en Réformateurs. Ils ne déblatéraient point contre la corruption des Papes et celle des moines. Bayle n'a pas manqué de faire cette réflexion; elle est sans réplique. S'étonner qu'un fondateur de Religion ait, en plein Christianisme, célébré *comme siennes* des mœurs contre nature, est-ce donc se montrer démesurément exigeant?

Quæ fecisse nefas, FINGERE FACTA *nefas*. Bèze ne peut récuser cette sentence; elle est de lui.

Agréez, etc.

FOISSET,

Conseiller à la Cour impériale de Dijon.

UNE CIRCULAIRE DU PROSÉLYTISME PROTESTANT.

La *Société des Intérêts protestants* vient d'adresser une réclame à ses fidèles associés. Les idées et le style trahissent une âme qui méprise les objections calomnieuses et l'âpreté de la controverse inaugurée dans les conférences de la Madeleine et dans les déclamations du Fort de l'Ecluse. Il y a dans ces pages les effusions d'un cœur qui rougit de ce prosélytisme abaissé, de cette poursuite des pauvres catholiques à l'aide de secours et de pamphlets. La circulaire ne veut pas convertir les catholiques, mais les rendre meilleurs chrétiens; elle n'ose plus écrire que nous adorons la Sainte Vierge, mais elle prétend que nous la glorifions trop; comme si le Sauveur, en la choisissant pour mère, ne l'avait pas glorifiée plus que toutes nos louanges humaines! Elle affirme que Jésus-Christ est oublié dans l'Eglise catholique; comme si l'Eglise ne lui gardâit pas la fidélité d'une foi inviolable et d'un amour persévérant! Quoi qu'il en soit de ces accusations, la circulaire ajoute que l'Eglise catholique n'est pas dépourvue de toute vérité. Nous la remercions de cette bienveillance inouïe, et nous lui dirons franchement que la vérité est une, exclusive, universelle, et que l'Eglise catholique est de droit divin la seule gardienne de ce trésor des âmes. Dans notre ville se rencontrent de nombreux esprits qui sont las des questions religieuses, qui ont eu de grands abattements devant tous leurs systèmes tombés, devant leurs opinions en poussière, et qui se prennent d'un rêve mystique, d'une immense commu-

nion des âmes dans la charité, sans aucune préoccupation de la vérité. Channing était aux Etats-Unis l'expression de ce désir, et la circulaire en est un écho affaibli; elle a pourtant encore sa couleur locale par une pointe d'hostilité contre le catholicisme assez mal déguisée. C'est ici le condiment obligatoire de toute publication protestante. Nous savons gré au rédacteur de la circulaire d'avoir édulcoré ses anthipathies et de n'avoir pas écrit que nous catholiques, nous sommes de pauvres esprits enténébrés dans une RELIGION DE DÉCEPTION ET DE MENSONGE (1). Il y a là un courage que nous ne pouvons méconnaître et dont nous prenons acte; nous étudions cette attitude nouvelle du protestantisme, bientôt nous lui consacrerons un article plus complet. A cette heure, nous nous bornons à dire que la circulaire peut être de la poésie, mais que ce n'est pas de la doctrine; que proclamer un christianisme sentimental réunissant Platon, Marc-Aurèle et Fénelon, c'est en réalité proclamer la négation secrète du christianisme. L'Eglise, comme son divin Fondateur, ne peut sacrifier la vérité sous aucun prétexte; malgré tout ce lyrisme sentimental, qui peut être l'illusion d'un bon cœur, elle doit garder tout ce que le Maître lui a confié; elle doit répéter toujours : *Qui ne croira pas sera condamné.*

G. MERMILLOD.

Du prosélytisme évangélique à Genève, par la commission d'évangélisation de la Société Genevoise des Intérêts protestants.

Ce n'est point un Rapport sur ses travaux que vient présenter ici la *Commission d'Évangélisation* de la *Société genevoise des Intérêts protestants*; elle désire seulement faire connaître d'une manière générale l'œuvre dont elle s'occupe, et dissiper, autant qu'il est en elle, des préventions qui risquent d'entraver sa marche; elle tient à ce que les membres de notre Église comprennent bien le but qu'elle se propose, les principes qu'elle professe et l'esprit qui l'anime, afin que tous les amis de l'Évangile soient disposés à lui accorder leur concours actif et soutenu.

Évangélisme et *prosélytisme évangélique*, ce sont pour nous deux mots qui ont la même signification, car ils expriment l'un et l'autre l'œuvre par

(1) Ces paroles ont été prononcées à la Madeleine.

laquelle on cherche à amener à la foi évangélique ceux que l'on envisage comme en étant encore plus ou moins éloignés.

Il y a, nous le reconnaissons, un prosélytisme condamnable, c'est celui qui a pour mobile de satisfaire des passions humaines, et pour effet, par conséquent, d'exciter ces mêmes passions chez les autres : l'orgueil, l'ambition, la cupidité, la jalousie, la haine, peuvent se cacher sous le manteau de la religion et amener les conséquences les plus fâcheuses; mais il y a aussi un prosélytisme honorable, qui est à la fois pour le chrétien un droit et un devoir.

Si toute conviction sincère et profonde cherche à se répandre au dehors, cela doit être vrai surtout des convictions chrétiennes, qui sont les plus puissantes de toutes, parce qu'elles reposent sur un fondement divin et qu'elles s'emparent non-seulement de l'intelligence, mais du cœur et de la conscience. Une foi vivante est nécessairement une foi communicative. Plus on apprécie le don de Dieu en Jésus-Christ, et plus aussi la reconnaissance envers le Seigneur, la charité envers les hommes font un devoir sacré de ne pas jouir en égoïste de la plus précieuse bénédiction. Le véritable amour fraternel, qui travaille au soulagement des misères temporelles, travaille avec non moins d'ardeur au bien spirituel du prochain.

Qu'a fait notre Sauveur durant son ministère? Du prosélytisme ! *Il s'est anéanti en prenant la forme de serviteur, il est venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité,* il est allé *de lieu en lieu* pour instruire et pour sauver, il a aimé les hommes jusqu'à donner sa vie pour eux.

Qu'ont fait les Apôtres et les premiers disciples? Du prosélytisme ! Ils ont prêché, ils ont écrit, ils ont répandu la Parole de vie, et le même zèle dont ils se sont montrés animés pour convertir les Juifs et les païens, ils l'ont déployé pour s'opposer aux doctrines erronées que de faux docteurs voulaient introduire dans l'Église.

Qu'ont fait nos réformateurs? Du prosélytisme! Ils ont travaillé à remettre en honneur la doctrine chrétienne obscurcie par des commandements d'hommes, à rétablir le culte dans sa pureté première, à rappeler aux hommes les lois de la morale outragée, en un mot, à propager la vérité selon le Seigneur.

Qu'ont fait les vrais chrétiens de tous les temps et de tous les lieux? Du prosélytisme ! Car toute Église vivante doit être une Église militante dans laquelle chaque membre s'envisage comme un soldat qui combat pour Christ et avec l'esprit de Christ. L'inaction, c'est la mort, et dans toutes les époques où la foi s'est ranimée, elle a été expansive et agissante. *Vous êtes la lumière du monde,* dit Jésus-Christ à ses disciples, *une ville située sur une montagne ne peut être cachée et on n'allume point une chandelle pour la mettre sous un boisseau, mais on la met sur un chandelier et elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison* (Matt. V, 14, 15).

« Mais, dit-on, ne vaut-il pas mieux laisser chacun dans ses convictions particulières, plutôt que d'entrer dans une voie où l'on s'expose à troubler la paix qui est la conséquence de la charité et sans laquelle il n'y a point de bonheur. »

Que cette objection soit un motif pour bien examiner ce que l'on veut et pourquoi on le veut, nous le reconnaissons, mais nous ne croyons pas que ce soit une raison suffisante pour rester dans l'inaction, car à ce compte-là, jamais aucune vérité ne se serait propagée, jamais l'Évangile n'aurait été prêché.

Si nous repoussons le *zèle amer* qui est dépourvu de charité, nous ne voulons pas davantage de la fausse paix qui sacrifie la vérité. Ce sacrifice, ce n'est pas l'amour qui le demande, c'est l'indifférence, et à force de laisser-aller, on arrive à la mort spirituelle. La véritable tolérance, qui respecte toutes les opinions consciencieuses, s'applique aussi à les éclairer, précisément parce qu'elle les respecte; elle cherche à instruire sans blesser, à convaincre sans violenter, et l'union dont elle est la base, ne consiste pas dans l'abandon des croyances individuelles, dans une fusion qui ne satisfait que les indifférents, mais dans une libre manifestation de la foi, dans l'exercice des mêmes droits pour tous et dans ce support réciproque qui permet à chacun de parler et d'agir selon sa conscience, sans s'exposer à des soupçons ou à des procédés malveillants.

D'ailleurs, qu'on ne s'abuse pas, en imposant silence à la vérité, on donne une prime à l'erreur, car pour celle-ci, il n'y a ni repos ni trève, et ceux qui croient avoir concouru au bien de l'Église et de la patrie, quand ils ont fait taire la voix de l'Évangile par amour pour la paix, risquent bien plutôt d'avoir compromis et perdu ce qu'ils prétendaient sauver. N'attendons pas qu'il soit tard pour agir, mais sachons unir, dans toutes nos démarches, les ménagements de la charité aux légitimes exigences de la foi.

Les adversaires du prosélytisme insistent encore, en disant : « Nous comprenons qu'on évangélise les païens ou les incrédules, mais l'Église romaine est finalement une Église chrétienne; elle a retenu et professe les principales vérités de l'Évangile, de telle sorte que les divergences ne portent que sur des points secondaires, auxquels on a tort d'attacher une si grande importance. »

Nous admettons qu'il faut avant tout s'occuper de ceux qui vivent sans Dieu, sans foi et sans espérance. Nous nous gardons aussi de prétendre que l'Église romaine n'a rien conservé de la vérité évangélique, et que tous les membres qui la composent sont dans les ténèbres les plus épaisses. Mais peut-on réellement et sans une inconséquence manifeste, appartenir à cette Église et appartenir à Christ? Tous les enseignements de Rome sont-ils d'accord avec les enseignements de l'Évangile? Le culte de Rome est-il conforme au *culte d'esprit et de vérité* prescrit par le Seigneur?

L'histoire est là pour montrer, d'une part, les éléments étrangers au christianisme qui se sont introduits dans l'Église romaine, et, d'autre part, les oppositions que cette Église a soulevées, chaque fois que des hommes éclairés et pieux, soit avant, soit après la réformation, ont voulu recevoir ouvertement et répandre autour d'eux le pur Evangile. Ces oppositions ont-elles cessé de nos jours? La Parole de Dieu a-t-elle son libre cours dans tous les pays qui se disent chrétiens, et même très-chrétiens? Les temps sont changés, mais non pas les principes, car ceux-ci ne sauraient se modifier

d'une manière efficace, tant que la vérité divine sera plus ou moins méconnue, tant que ne sera pas venu, pour toute l'Eglise, le règne de Dieu par Jésus-Christ, à la place du règne de Dieu par le Pape. A nous donc de travailler avec foi, avec amour, à l'avancement de ce règne! A nous d'être ouvriers avec le Seigneur dans cette œuvre excellente!

D'ailleurs, notre position particulière et les circonstances générales dans lesquelles nous nous trouvons ne sont-elles pas un appel d'en Haut?

Genève est comme un point de mire pour toutes les attaques de l'ultramontanisme, c'est une citadelle que l'on voudrait détruire, car elle représente et elle défend un grand principe qui est incompatible avec la suprématie romaine. Il ne s'agit point ici de politique, il s'agit de quelque chose qui est au-dessus de la politique elle-même. Laisserons-nous périr entre nos mains le dépôt qui nous a été confié? Serons-nous envahis et dominés sans nous servir des armes spirituelles que Dieu nous a données, sans avoir fait des efforts actifs et soutenus pour gagner à la cause de la foi chrétienne et de la liberté chrétienne ceux que l'on nous envoie pour les renverser? Sans doute nous devons et nous voulons respecter tous les droits de nos frères catholiques, mais nous devons aussi et nous voulons maintenir le glorieux héritage que nous ont légué nos pères; l'amour de la patrie nous le commande, et la reconnaissance envers le Seigneur en fait un devoir sacré à tous les enfants de la vieille Genève.

Comprenons encore les signes du temps actuel. Toutes les secousses qui ont ébranlé la société moderne nous disent que l'homme doit s'appuyer sur quelque chose de plus solide que sur le sable mouvant des opinions humaines, des systèmes politiques et des intérês matériels; les plus indifférents se tournent d'une manière instinctive vers la religion, pour lui demander de satisfaire les besoins qui les travaillent et de les préserver des dangers qui les menacent.

Ah! si le catholicisme, profitant de ce retour à des dispositions meilleures, avait compris qu'il devait enfin conduire à Jésus les âmes *fatiguées et chargées*, nous n'aurions alors qu'à nous associer de cœur à son œuvre et à y concourir selon nos forces. Mais au lieu de penser avant tout à éclairer, à régénérer, à sauver les individus et les Etats, Rome n'a vu dans les circonstances présentes qu'une occasion favorable de ressaisir, si possible, son antique domination. Elle s'est associée aux mouvements politiques, tantôt dans un sens tantôt dans un autre; elle a affiché ses indulgences, elle a déployé tout le luxe de ses cérémonies, elle a invoqué les saints de son calendrier, elle a sorti ses reliques de la poudre des tombeaux, elle a dressé ses nombreuses madones, elle a mis partout sur l'autel la *Vierge Marie*, qu'elle a entourée des titres les plus glorieux, et, en définitive, pour éprouver l'obéissance de ses sujets, elle n'a pas reculé devant la proclamation d'un nouveau dogme.

Parler aux sens et à l'imagination, flatter les passions que recèle notre pauvre cœur, est-ce donc là le vrai moyen de satisfaire ceux qui ont *faim et soif de la justice*, ceux qui soupirent après la vérité, ceux qui cherchent la paix et le salut? Est-il étonnant que beaucoup de ces malheureux repoussent la pâture qu'on leur offre et s'éloignent toujours davantage du christianisme

qu'ils ne connaissent pas? Ne doit-on pas s'attendre à ce que beaucoup d'autres, séduits au premier moment par ce qui n'a que l'apparence, fassent ensuite un triste retour sur eux-mêmes et retombent dans l'incrédulité? Et nous, amis de l'Evangile, qui voyons se creuser toutes ces *citernes crevassées* qui ne contiennent point d'eau, nous resterions sans rien faire? Nous hésiterions à aller répéter à tous nos compagnons de voyage, non pas: venez à nous! mais: venez avec nous! venez puiser à la *source qui jaillit jusqu'à la vie éternelle,* et dont le Fils de Dieu lui-même a dit: *Celui qui boira de cette eau n'aura plus jamais soif?*

Oui, comprenons les desseins de la Providence et ne refusons pas d'agir avec le Seigneur et pour le Seigneur.

Travailler pour le Seigneur, voilà notre but. Travailler avec le Seigneur, voilà le principe qui nous anime et qui nous dirige dans le choix des moyens à employer.

Ce que nous nous proposons, ce n'est pas d'amener nos frères de la communion romaine à notre opinion, ce n'est pas d'obtenir de leur part une adhésion extérieure à une forme de culte ou d'Eglise, de préférence à une autre, ce n'est pas non plus de produire en eux une persuasion stérile; nous voulons, par la grâce de Dieu, amener des âmes à Christ, notre unique Sauveur, et propager cette foi vivante qui régénère et qui sanctifie.

Notre premier moyen pour cela, celui qui résume tous les autres et sans lequel tous les autres, selon nous, ne sauraient avoir efficace, c'est de répandre la Parole de Dieu. Nous disons comme les prophètes: *à la loi et au témoignage!* Nous disons comme Jésus: *Sondez les Écritures!* Nous disons comme les chrétiens des premiers siècles et comme les réformateurs du seizième: *prenez et lisez!* Nous nous appliquons à faire comprendre que toutes les objections mises en avant pour empêcher la lecture du Volume sacré sont en réalité sans valeur et qu'elles tombent devant ce simple raisonnement du bon sens: si Dieu a parlé, n'est-ce pas pour qu'on connaisse sa parole? Nous pensons qu'il faut porter l'aliment spirituel à tous ceux qui le demandent, et qu'il faut l'offrir aussi à ceux-là mêmes qui n'en sentent pas le besoin, qui s'abusent sur l'état de leur âme ou qui ne se préoccupent que de leurs intérêts matériels. Nous avons une foi si grande dans l'efficace de la Révélation, qu'alors même que les traductions catholiques nous paraissent défectueuses à certains égards, nous n'hésitons pas à les répandre pour empêcher qu'on détourne nos frères du Livre de vie, à force de leur répéter cette accusation trompeuse: « Prenez garde, les Bibles des protestants sont falsifiées! »

Nous cherchons encore à propager de bons livres religieux qui puissent instruire et édifier; nous fournissons à ceux qui cherchent la vérité un enseignement simple et solide sur la foi évangélique; nous les faisons visiter plus ou moins régulièrement pour amener avec eux des conversations chrétiennes; nous les encourageons à venir dans nos temples, à assister à nos diverses réunions religieuses, nous favorisons ces cultes de famille, ces habitudes de prières si propres à produire des effets salutaires, en un mot, nous profitons de toutes les occasions que le Seigneur nous offre pour faire briller aux yeux de tous la lumière de l'Evangile.

Sans doute nous sommes obligés quelquefois de combattre des idées erronées et superstitieuses, mais nous ne cherchons pas la controverse; nous ne voulons pas qu'on se contente de détruire sans édifier, et nous tenons à ce que l'on ne s'imagine pas être un bon protestant si l'on n'est pas un bon chrétien. Nous pensons de plus que la charité doit être la compagne fidèle de la vérité, et que pour faire du bien aux âmes, il faut avant tout beaucoup aimer et beaucoup prier.

Ajoutons enfin que, dans notre intime conviction, le prosélytisme évangélique ne doit jamais être séparé de la foi et de la vie chez ceux qui y travaillent. L'exemple est encore plus efficace que toutes les paroles, et nous devons nous rappeler constamment cette déclaration de notre Maître : *Que votre lumière luise devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux!* (Matth. V, 16.)

Telle est notre œuvre, tels sont nos principes! Sommes-nous fondés à demander le concours de tous les amis de l'Evangile? Nous le croyons et nous nous adressons avec confiance à quiconque dit à Dieu du fond de son cœur : *Que ton règne vienne!* Chers frères en Jésus-Christ, ne repoussez pas l'appel que nous vous adressons, donnez-nous la main d'association, unissez vos efforts aux nôtres, soutenez notre Société par vos dons et par vos prières, et rangeons-nous tous ensemble sous l'étendard de Christ pour faire triompher la cause de Christ!

La Commission d'Evangélisation de la Société Genevoise des Intérêts protestants :

MM. Duby, pasteur, président; Goudet, avocat, vice-président; Tournier, pasteur, secrétaire; Roehrich, pasteur, directeur de l'Evangélisation; Andersen, past. de l'Eglise luthérienne; Chauvet-Hentsch, membre du Cons.; Droin, pasteur; Duval, docteur; Favre, Edmond; Freundler, ministre du St-Evangile; Humbert, notaire; Jaquet, pasteur; Lutscher, pasteur; Martin-Labouchère; Meylan, Th., membre du Cons.; Molly, membre du Cons.; Prod'hom, diacre; Roget, prof.; Théremin, pasteur; Vaucher-Dunand, pasteur; Viollier, pasteur.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

GENÈVE. — La paroisse catholique de Genève vient d'être émue par le plus consolant spectacle. Les prédications du Carême, suivies dès les premiers jours avec un empressement sans égal, ont été terminées par des fêtes pascales telles que jamais il ne nous avait été donné d'en contempler. Le nombre des fidèles qui se sont approchés des sacrements s'est élevé considérablement au-dessus des années précédentes. La communion générale des hommes surtout a été admirable de recueillement et de gravité. Rien n'était plus touchant que de voir ces rangs pressés où toutes les classes de la société se rencontraient dans une commune pensée de foi et d'amour pour Dieu, pour la religion sainte qui nous apprend à le connaître, à l'aimer, à le servir. Certes, nous n'avions pas besoin de preuves nouvelles de la divinité du catholicisme, de sa puissance de régénération sur les esprits, de ses vertus consolatrices pour relever les cœurs abattus; mais on accordera qu'il nous ait été particulièrement doux de contempler à Genève ces merveilles de la grâce, ces conversions inespérées, ces retours inattendus, ces résurrections d'âmes ensevelies depuis des années entières dans les secrets de positions difficiles, dans les chaînes si souvent inextricables du respect humain et de la conjuration des intérêts de la terre. A voir cette libre action de l'enseignement catholique sur les intelligences, dans une ville comme la nôtre, où l'on a tout fait pour nier sa force et contester ses bienfaits, il est impossible de ne pas croire à la divinité des promesses faites à cette Église toujours persécutée.

La doctrine catholique a été exposée dans son ensemble sans

discussion, sans controverse. Cette imposante affirmation d'une Eglise qui assure posséder le dépôt de la foi, et qui ouvre le trésor de la science divine avec la sérénité que communique la possession de la vérité, a produit un effet immense. Catholiques et protestants ont été émus de cette confiance autant qu'éclairés par cet enchaînement de solutions non moins nécessaires à l'intelligence du savant qu'au plus humble travailleur. Notre église, si petite toujours, semblait se dilater pour recevoir la foule qui s'entassait dans son enceinte; eût-elle été trois fois plus grande, elle serait demeurée insuffisante devant un empressement qui ne cessait de s'accroître. Après les discours sur les questions fondamentales, les femmes les premières ont été conviées aux exercices d'une retraite, puis est arrivé le tour des hommes. Ils ne se sont montrés ni moins sympathiques, ni moins avides d'enseignements. Pendant plusieurs jours, dix-huit cents hommes sont venus entourer la chaire chrétienne de leur assentiment le plus sympathique et le plus intelligent.

Les protestants étaient nombreux dans l'auditoire; on en a vu plusieurs suivre jusqu'au bout cette exposition des vérités nécessaires au salut. Nous ne prétendons point ici dévoiler les secrets des consciences ni révéler des manifestations nombreuses, qu'il faut laisser à la grâce de Dieu le soin de faire germer au souffle de sa bienfaisante influence; disons seulement que l'effet général et extérieur de ces prédications a été puissant sur la société protestante. Aujourd'hui moins que jamais elle sera tentée de se servir contre l'Eglise catholique de cette arme du mépris et du dénigrement dont elle a tant abusé.

— Nous apprenons que dans nos campagnes, à Carouge, et surtout à Chêne, les prédications et les communions ont offert le même consolant spectacle. E...

— Nous ne répugnons point à dire que l'Eglise nationale protestante essaie encore de faire parade de quelques prosélytes inconnus que lui amènent l'indigence et la dureté des temps. Cependant ces prosélytes lui échappent pendant l'été et ne lui restent pas longtemps fidèles. La maladie, ou des prédications de Carême les ramènent à la foi qu'ils avaient niée extérieurement. Nous avons eu quelques retours, et ces pauvres gens, attristés de leur apostasie provisoire, ont apporté à l'église un certificat que leur avait donné le Consistoire; nous le faisons connaître en entier,

non sans faire remarquer que cette Eglise, si timide d'affirmations, n'ose pas même se donner le nom de religion, puisqu'elle ne donne qu'un *certificat de* PROSÉLYTE à un individu qui devrait être arrivé, à ce moment où jamais, à la possession d'une foi définitive ; il est vrai que se faire protestant, c'est abdiquer le symbole pour la recherche perpétuelle par le libre examen.

ÉGLISE NATIONALE PROTESTANTE DE GENÈVE.

Certificat de prosélyte.

Le Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève certifie que...... ayant solennellement déclaré dans le temple de l'Auditoire qu'..... adoptait les principes de l'Eglise chrétienne réformée, qu'après l'avoir librement et volontairement choisie pour la sienne, ... voulait vivre et mourir dans le sein de cette Eglise, et qu'.... se conduirait d'une manière conforme à l'Evangile de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, a été admis le...., selon les formes voulues par le Règlement du Consistoire, à entrer dans la communion de l'Eglise nationale protestante de Genève.

En conséquence le Consistoire l'a autorisé à participer à la Cène du Seigneur avec les fidèles de cette Eglise, et lui a donné cet acte authentique et formel de son admission.

Fait à Genève, le.....

Pour le Consistoire,
J. TREMBLEY, *président.*

— M. Boissonnas se débat encore au milieu de ses petits mensonges, de ses imprudentes affirmations. Les démentis pleuvent sur lui ; c'est une grêle qui perce à jour le malencontreux discours prononcé par lui dans le temple de la Madeleine. Nous ne prétendons poursuivre ce ministre ni dans ses détours, ni dans les refuges déshonorants où il voudrait encore braver le grand jour de la publicité. Nous nous déclarons satisfaits. Désormais, soyons en sûrs, les évangélistes aux gages de la Société biblique se montreront plus prudents dans l'exhibition de leurs prétendus succès.

Il serait oiseux de reproduire ici la correspondance complète de M. Boissonnas et de M. le curé de Fresnois. Nous n'insérerons pas non plus une lettre écrite de Genève au journal l'*Univers* par M. H. Nevris, encore bien qu'elle confirme toutes les affirmations de notre Bulletin. Personne à Genève ne l'a contestée. M. Nevris est étranger à la rédaction des *Annales.* Il nous est même complètement inconnu.

— Nous sommes heureux de produire ici une lettre écrite par une Sœur de charité de Lancy, au moment de s'embarquer pour l'Orient. Quinze Sœurs partent pour remplacer d'autres Sœurs décimées par le typhus :

Marseille, 15 mars 1856.

Ta surprise sera grande, ma bonne Fanny, en voyant le timbre de ma lettre. Oui, je suis à Marseille, y attendant le moment où je verrai se réaliser le plus ardent de mes désirs : je pars pour Constantinople, où nos bonnes Sœurs succombent de fatigue et demandent avec instance du secours. J'ai eu le bonheur d'être acceptée par nos vénérés et si bons supérieurs, pour faire partie de la nouvelle colonie qui s'y rend. Je ne l'ai su que l'avant-veille ; nous étions loin de nous y attendre, avant une dépêche télégraphique reçue avec la demande instante de quinze Sœurs. Tu sais quels étaient mes désirs ; ceux de mes supérieurs, dont la volonté m'est chère et que je regarde comme celle de Dieu, ont seuls pu me faire attendre aussi longtemps l'effet de ces mêmes désirs. Les moments de la Providence n'étaient pas arrivés ; mais enfin je vois déjà la mer, et bientôt elle nous portera vers le port désiré. Je n'ai pu prévenir personne avant mon départ de Paris ; rien n'était près pour le départ, à peine ai-je eu le temps de me reconnaître. Excuse-moi auprès de mes bonnes tantes, de tout le monde ; si nous ne nous embarquons que lundi, je pourrais peut-être encore leur écrire, mais préviens-les, en attendant, et surtout assure-les de mon bonheur, et toi-même crois-le bien réel, ma bonne petite sœur. Ce n'est pas à dire que je n'aie point souffert de la séparation de la grande famille à laquelle j'avais le bonheur d'être adjointe, et qui, en cette circonstance, m'a donné de telles preuves d'affection, que mon cœur se brisait. D'une autre part, Gabrielle, que je laisse à Paris et non plus à Versailles, a imposé encore à ce pauvre cœur un sacrifice difficile à rendre.... Mais non, mon Dieu, je ne veux point compter avec vous, vous savez ce que je laisse : Sœurs chéries sur lesquelles toutes mes affections se reposent avec une tendresse dont vous êtes le principe et la fin, membres bien-aimés d'une famille d'autant plus aimée qu'elle a déjà coûté tant de larmes à mon cœur !... Agréez-en le sacrifice ; j'étais trop heureuse, votre amour me le faisait sentir et me poussait de tout quitter. Puissé-je obtenir ce même amour et y livrer mon cœur sans plus aucune réserve !... Le ciel ne peut s'acheter trop cher. Sois-

donc bien généreuse, bonne Fanny ; pour moi, le plus grand sacrifice serait de vous croire toutes deux dans la tristesse pour votre petite missionnaire, heureuse d'offrir à N. Seigneur ce dernier sacrifice, le seul qu'elle put lui présenter.... Je te quitte ; impossible de continuer ; il faut que je prévienne toutes les maisons qui se trouvent sur la route, car notre Supérieur-Général, qui revient de Rome, est à Marseille, et notre très-honorée et si bonne Mère nous y a accompagnées. Le cœur faiblirait s'il s'arrêtait aussi à la pensée de ne les plus revoir ; mais au ciel la joie sera plus pure, si nous avons su souffrir quelque petite chose sur la terre... Adieu, je t'écrirai de Constantinople dès que je le pourrai. Tu peux adresser tes lettres pour moi à Paris, sous l'enveloppe de ma Sœur Giraudot (en les affranchissant), ajoutant ; pour les faire parvenir à Sœur C......., à Constantinople. Comme nos Supérieurs envoïent leurs plis par le ministère, elles me parviendront sûrement. Gabrielle t'a sans doute écrit ; je te la recommande, son pauvre cœur a tant souffert de cette séparation et a tant fait souffrir le mien ! écris-lui quelques lignes de consolation , elle en a besoin ; mais elle est cependant bien généreuse, et mon bonheur adoucit sa peine. Au ciel nous nous retrouverons.... Adieu, prie beaucoup et fait beaucoup prier pour moi. Nous passerons toute la semaine sainte en mer, et ne pouvons arriver que pour le mardi de Pâque, si elle nous traite bien. A la garde de Jésus qui nous appelle !

Sœur C.....

BIBLIOGRAPHIE.

LES FEMMES DE L'ÉVANGILE, homélies prêchées à Paris. — **LA FEMME CATHOLIQUE**, faisant suite aux homélies,

Par le R. P. D. Joachim VENTURA, de Raulica (1).

Ces deux ouvrages, si riches de science, d'éloquence et de piété, si pleins de faits, de récits, de tableaux et d'enseignements, peuvent se résumer en un seul mot : *l'apostolat de la femme.* Ce mot, comme l'idée qu'il exprime, est tout moderne et tout chrétien. Dans l'antiquité il n'eut pas été compris ; chez les Grecs et chez les Romains, il y avait des esclaves, des matrones, des citoyennes, il n'y avait pas de femmes apôtres, c'est-à-dire de ces femmes vouées à un ministère d'édification et de charité, semant autour d'elles, avec l'autorité de leurs exemples et de leurs bienfaits, des paroles de foi, de consolation et d'espérance. Les hommes eux-mêmes dédaignaient de communiquer à la foule leurs pensées et leurs croyances ; le prêtre ne sortait pas du temple, le philosophe de son école, et on ne voit qu'un Socrate mourir pour la vérité qu'il a proclamée. L'apostolat ne pouvait d'ailleurs se produire au milieu des fausses religions ; l'erreur se propage, mais ne s'évangélise pas.

La religion hébraïque a eu des martyrs, elle n'a pas eu à proprement parler d'apôtres, parce qu'il n'entrait pas dans les desseins de Dieu qu'elle sortît des limites de la Judée. Mais dès que

(1) 2 vol. in-8. Paris, chez Vaton, libr.-édit.

le Christ paraît, l'apostolat commence. Des hommes sont choisis parmi les disciples du Maître pour aller porter sa doctrine jusqu'aux extrémités du monde. La femme aura-t-elle sa part de cette haute et sainte mission ? Pourquoi non ? N'a-t-elle pas une intelligence pour comprendre la vérité, un cœur pour la sentir, une voix persuasive pour la faire croire et la faire accepter ? N'est-il pas possible de trouver en elle assez d'élan pour embrasser avec ardeur la foi nouvelle, assez de vertu pour la mettre en pratique, assez de courage pour la confesser et la défendre en face même de la mort ? La femme sera donc appelée, et Jésus-Christ lui-même ira au-devant d'elle, et lui parlera avec une affectueuse douceur ; il la relèvera de son abaissement, la consolera si elle est affligée, la guérira si elle est malade, lui pardonnera si elle est coupable, et la fera passer de la reconnaissance à l'amour, et de l'amour à l'enthousiasme de l'apostolat et du martyre.

C'est cette réhabilitation et cette vocation de la femme que le P. Ventura nous dépeint dans une suite d'homélies aussi remarquables par la forme que par le fond. Il emprunte ses types aux livres saints et les fait poser devant nous avec une réalité singulière. Oui, voilà bien les femmes de l'Evangile, ces femmes qui s'appellent *la Chananéenne, la Samaritaine, Véronique, Marthe, Marie*... Nous les reconnaissons à leur noble et chaste attitude, à la douce auréole qui couronne leur front, à la suavité des parfums qui se répandent sur leurs pas. C'est une galerie de portraits d'une grâce de dessin, d'une fraîcheur de coloris inimitables, qui, avec un air de ressemblance, ont chacun un caractère particulier, et auxquels on peut appliquer les vers du poète :

. . . . Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum ;

Ou plutôt c'est une procession angélique partie des rives du Jourdain, allant de l'ancienne à la nouvelle Jérusalem, chantant l'hosanna divin, et semant sur sa route les roses de Saron et les palmes du Calvaire.

Le P. Ventura ne se borne pas à de vagues et de poétiques descriptions ; à chaque type féminin il rattache un mystère ou

un symbole, afin de mieux graver ce type dans notre mémoire et en faire pour nous une leçon vivante. Voici comment il expose lui-même son dessein : « Afin de rendre encore plus solides, » plus utiles et plus variées ces homélies, nous nous sommes ef- » forcé de lier le récit que nous y expliquons à l'un des mystè- » res, à l'un des dogmes, à l'une des lois du christianisme, en » sorte que cette loi, ce dogme, ce mystère y apparaît ressor- » tant du récit, et mis en action... Par ce moyen les doctrines » servent à faire comprendre le fait et le fait à confirmer les doc- » trines, et les doctrines et les faits s'expliquent, s'éclaircis- » sent mutuellement les uns les autres, et l'Evangile y est ex- » pliqué par l'Evangile... » Ainsi la Chananéenne, c'est la prière, la prière humble, persévérante, importune, la prière exaucée par la divinité vaincue et contrainte à la miséricorde. La femme malade, c'est la piété timide qui approche avec tremblement de Jésus, mais qui n'a besoin que de toucher la frange de son manteau pour se sentir guérie et fortifiée *par une vertu sortie de lui*. La Samaritaine, c'est la grâce qui a soif du Seigneur et ne peut être désaltérée que par les eaux *jaillissant jusqu'à la vie éternelle*. Madeleine, c'est l'amour pénitent qui pleure et s'accuse aux pieds du Maître chéri, qui implore son pardon non des lèvres, mais du cœur, et reçoit la paix en échange de ses aveux et de ses larmes. Les saintes femmes au tombeau, c'est le bonheur des petits et des humbles, de ces petits que Jésus place à ses côtés, qui sont dans les confidences du Ciel, pour lesquels les anges ont de secrets messages, et qui sont appelés les premiers à glorifier le Ressuscité du Calvaire comme ils ont été les premiers à adorer le premier-né de Bethléem.

Ces simples et touchantes explications eussent suffi à l'édification des fidèles; mais le savant Théatin, inspiré par les Pères, nourri de leurs fortes études, creuse et pénètre plus profondément. La vie des modestes héroïnes de l'Evangile n'est pas seulement pour lui l'image et le modèle de la vie chrétienne, c'est l'image de l'Eglise, de cette Eglise dont les grandes et immortelles destinées le préoccupent et l'exaltent. La Chananéenne, cherchant et trouvant Jésus-Christ dans la maison où il s'était caché, figure les âmes saintes aimant le Seigneur et le cherchant

et le trouvant dans la maison de l'Eglise, où il réside. L'état de Véronique avant sa guérison est la figure de l'état de l'Eglise des Gentils avant sa conversion, et toutes les circonstances de cette guérison miraculeuse représentent et prophétisent les circonstances qui ont eu lieu dans la conversion des infidèles. La résurrection de la fille de Jaïre est un magnifique présage de la condition future des Juifs, que Dieu conserve pour servir de témoins à l'Eglise, et qui ressusciteront un jour à la vie de la foi dont les patriarches ont déposé en eux le germe. La veuve de Naïm est en même temps l'Eglise-Mère, pleine de tendresse pour ses enfants morts, et de zèle pour leur résurrection, et la Mère-Eglise, qui nous engendre à Jésus-Christ par le baptême et nous allaite de sa doctrine. Ici, nous l'avouons, nous avons rencontré quelques rapprochements un peu forcés et péniblement amenés, ce qu'il faut en partie attribuer à la patrie de l'auteur. Le génie italien, brillant et subtil, ami de ces *concetti* de mots et de pensées qui charment et étonnent l'imagination, aime et supporte ce genre de commentaire qui était aussi en grand honneur chez les Grecs aux premiers siècles de l'Eglise; le génie français, au contraire, net, précis, positif, ne se prête pas à un symbolisme trop compliqué. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les homélies ont été prêchées, et que la prédication avec ses vives et soudaines allures laisse aux digressions plus de champ et de liberté que le livre qui doit courir rapidement au but pour ne pas fatiguer le lecteur solitaire; enfin, si c'est un défaut, c'est un heureux défaut, *felix culpa*, car il a fourni au théologien orateur l'occasion des plus magnifiques développements. Son esprit si vaste et si vigoureux étouffait sous le voile des saintes femmes qu'il met en scène; il le fait éclater de toutes parts; la mine qu'il fouille est en apparence peu féconde et à demi épuisée; il saura en tirer une telle quantité d'argent, d'or, et de pierres précieuses qu'il semblera créer lui-même les richesses qu'il découvre; c'est une surabondance de textes, de citations, de savantes interprétations, de réflexions pieuses, d'aperçus philosophiques, de sentiments onctueux, d'élans mystiques, des mouvements d'éloquence à éblouir et désespérer nos meilleurs sermonaires. Il ne se défend pas du reste d'avoir voulu

donner une leçon à nos prédicateurs de paroisse; il les traite même un peu durement dans sa préface; il leur reproche de faire du prône « une chanson monotone, languissante, froide, sans intérêt, sans élévation, où on ne trouve rien qui éclaire, rien qui touche, rien qui édifie, un entretien qu'un petit nombre de bonnes femmes suit et dont personne ne tire aucun profit. » Ce jugement est sans doute trop général et trop sévère, mais quelle que soit la rigueur du maître, il a le droit d'être écouté, car personne n'a mieux que lui joint l'exemple au précepte, et un seul de ses discours suffirait presque pour défrayer la chaire dominicale pendant une année, tant son éloquence est nourrie et substantielle, tant il y a de variété dans le récit, dans le raisonnement et dans le style. En assistant à ses *Conférences* de l'Assomption, où le dogme, expliqué et commenté avec une si ferme logique, avec un langage si superbe et si dominateur, élevait l'âme dans les plus hautes régions où il soit donné de pénétrer, qui eût pu croire que le même homme saurait, dans ses *Homélies,* descendre aux plus suaves peintures, aux détails les plus intimes de la vie évangélique?

Le passage à Paris du P. Ventura à la suite de commotions qui avaient jeté le trouble dans tous les esprits et les avaient préparés à la réflexion et au repentir, a été un événement providentiel. Les maîtres et les disciples de nos écoles, les savants, les philosophes, les fidèles de toutes les conditions, le clergé même, ont puisé dans ses entretiens, dont la chaleur était si communicative, une science de la religion plus élevée et plus profonde, un amour plus vif de la vérité et je ne sais quelle flamme nouvelle allumée par ces rayons partis d'une contrée plus voisine du soleil et du centre de la catholicité, éternel foyer des intelligences et des cœurs. Son enseignement est venu ainsi achever et compléter de la manière la plus opportune celui de l'aigle de Notre-Dame, de cet *orateur unique,* comme dit son illustre émule, *que Dieu a suscité en France pour concilier le christianisme avec la science et l'esprit moderne.* Ce sont deux génies égaux doués de qualités diverses. Le prédicateur français, disposant d'une langue dont il connaît tous les secrets, qu'il dirige en maître et qu'il sait plier aux évolutions et aux moindres ca-

prices de sa pensée, a le don singulier de donner un air de nouveauté aux matières les plus usées par de précédentes empreintes. C'est ainsi qu'il semble découvrir et enseigner pour la première fois les vérités consacrées par l'Ecriture et la Tradition, et annoncées au monde depuis deux mille ans. Il y a toujours de l'inattendu dans ses plus simples discours. Egalement habile à planer sur les sommets et à descendre dans les profondeurs d'un sujet, il procède par larges synthèses, entremêlées de mouvements oratoires, de peintures brillantes, de savantes digressions, de fines et spirituelles observations, d'allusions piquantes qui composent un tout saisissant et harmonieux. La parole, le geste, l'attitude, sont dans un parfait accord, et cet ensemble a je ne sais quoi de fascinateur qui trouble, agite et force l'auditeur à suivre son guide impérieux partout, et quelquefois même là où ni l'un ni l'autre n'auraient voulu aller. Son éloquence est noble, choisie, transcendante et en même temps populaire et aimée de la foule, grâce à cette sympathie contagieuse et à cette émotion frémissante qui se communique aux natures les plus incultes et les plus rebelles. C'est Bossuet, moins ferme et moins sublime peut-être, mais aussi entraînant et aussi inspiré. — L'orateur italien se fait jour violemment à travers un langage qui n'est pas le sien; il emporte en quelque sorte d'assaut les mots dont il a besoin pour rendre sa pensée, et après les avoir ainsi conquis de haute lutte et les avoir frappés du sceau de sa puissante originalité, il les lance avec une énergie et une justesse de coup d'œil incomparables. Il se tient en chaire comme un chef d'armée prêt à engager le combat ou à chanter la victoire; sa tête est pleine d'idées, son regard plein d'éclairs, son cœur plein de sentiments impétueux; toute sa personne est en travail, pour projeter au dehors l'esprit qui l'anime ou pour épancher, comme d'une urne intarissable, des flots de science toujours plus pressés et plus rapides; son érudition a autant de variété que d'étendue; sa doctrine a la solidité du roc qui sert de base à l'Eglise, et sur lequel il s'appuie lui-même; sa pensée est hardie sans être aventureuse; il rachète par la force ce qui peut lui manquer en élégance et en souplesse; la logique est une arme qu'il manie comme une massue pour terrasser ses adver-

saires; mais, en vainqueur généreux, il leur tend la main pour les relever et ne les abandonne qu'après les avoir réconciliés avec le ciel et avec eux-mêmes. Il a quelque chose de l'abondance, de la netteté et de l'admirable déduction de Bourdaloue, mais avec plus d'entrain, de mouvement et une sorte de brusquerie familière qui n'est pas sans charme. L'indépendance de ses opinions, la liberté de son langage, la franchise de ses jugements, son dédain des convenances vulgaires, ont pu, cependant, déplaire à des esprits doux et timides. Nous ne l'avons pas entendu prêcher en italien, mais nous ne sommes pas étonné de la gloire quelque peu orageuse qu'il s'est acquise dans sa patrie.

En France, ses deux rivaux d'éloquence, auxquels il faut en ajouter un autre que je n'ai pas besoin de nommer (le P. Ravignan), ont exercé sur la jeunesse sérieuse une influence décisive. Ils ont chassé du milieu d'elle le respect humain; ils ont fait baisser le front à l'impiété; ils ont arraché à la fausse philosophie son masque et son manteau; ils ont mis la religion, ou du moins les questions religieuses, à l'ordre du jour : ils ont soulevé de terre des âmes allourdies pour les emporter dans des régions supérieures où elles ont pu se dilater à l'aise; ils ont dissipé de funestes préjugés et réconcilié la foi avec la raison, avec la liberté, avec l'art, avec l'industrie, avec tout ce qu'il y a dans le monde de beau, de généreux et d'utile. Lorsqu'ils ont cessé de parler, il s'est fait dans l'atmosphère de la grande cité un silence, un vide qui se sent mieux qu'il ne s'exprime. Heureusement qu'ils ont laissé quelques disciples qui continuent la moisson et qui recueilleront ce que leurs maîtres ont semé. Heureux les ouvriers de la dernière heure, s'ils obtiennent le même salaire que les premiers : l'admiration, la reconnaissance publique, et, ce qui vaut mieux encore, des fruits de bénédiction et de salut!

Le P. Ventura n'est pas seulement un orateur, c'est aussi un écrivain de premier ordre. Le livre intitulé : *La femme catholique,* qui fait suite aux *Homélies*, prouve qu'il a entièrement conquis notre langue et sait aujourd'hui l'assujettir à toutes les formes de la pensée. Outre des qualités de style qui étonnent dans un étranger, il y a ici un mérite de composition singulièrement

remarquable ; la division surtout est des plus heureuses : *Ce que le catholicisme a fait pour la femme, — ce que la femme à son tour a fait et peut faire encore par le catholicisme.* C'est là un cadre habilement disposé pour recevoir de vastes et brillants tableaux. Le sujet choisi par l'auteur a souvent été effleuré, mais jamais il n'a été traité avec le soin et les développements qu'il comporte. Telle est la tâche entreprise par le P. Ventura, il en parle lui-même en ces termes modestes et charmants :

« Nous ne savons pas qu'on ait jamais ramassé les traits de la beauté surhumaine de l'esprit et du cœur catholique de la femme épars dans les nombreux volumes de l'histoire de l'Eglise, et qu'on les ait réunis pour en faire le portrait d'après nature de la plus belle, de la plus noble, de la plus sublime création de la grâce du christianisme. Nous regrettons de ne pas être un peintre assez habile pour donner à un pareil portrait tout le charme, tout l'éclat et toute la vie dont nous le croyons susceptible. C'est un sujet céleste, angélique, qu'on ne peut bien rendre que par le pinceau des anges et les couleurs du ciel. »

On voit quelles hautes et gracieuses pensées ont présidé à la composition de ce *nouveau Génie du christrianisme.* Dans un ouvrage exclusivement consacré aux louanges de la femme catholique, il y avait un écueil à craindre : l'afféterie. Notre peintre a su l'éviter. Ses couleurs sont vives et attrayantes, sans jamais rien perdre de la sévérité chrétienne et sacerdotale. Il aurait pu faire du Corrége et du Mignard, il a fait du Raphaël et du Titien. Mais avant la question d'art, il y a la question historique et philosophique. Le P. Ventura l'a étudiée et approfondie plus même qu'il ne l'avait projeté, et le fil d'or s'est étendu sous la main de l'habile ouvrier, de manière à former deux volumes compactes dont le premier a déjà paru et dont le second sera prochainement publié. L'auteur a pris pour épigraphe ces mots de la Genèse : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui un aide à son image.* — Il aurait pu y joindre cette pensée de saint Jean Chrysostome qu'il a lui-même rappelée : *Les femmes peuvent prendre part, aussi bien que les hommes, aux combats de la cause de Dieu et de l'Eglise;* car c'est le récit de ces combats livrés par la femme pour le triomphe de la religion, qui fait le

fond du livre. Nous y retrouvons, non plus à son aurore, mais dans tout l'éclat de sa gloire et de ses bienfaits, cet apostolat de la femme dont nous parlions en commençant. Depuis la naissance du Christ, cet apostolat se continue à travers les siècles, et quand on considère d'où la femme est partie, et où elle est arrivée par le christianisme, on ne peut s'empêcher de voir dans cette transformation un des plus grands prodiges qui aient été opérés pour la conversion de l'univers. L'esclave de l'homme devient son égale, la créature avilie et dégradée, une sainte à qui on dresse des autels, la victime de toutes les passions et de toutes les tyrannies, la reine du foyer domestique, la protectrice des empires. Par quels moyens s'est accomplie, dans la destinée de la femme, une si subite et si complète révolution? Par l'influence du dogme et de la morale catholique, par le mystère de l'Incarnation où une vierge a été de moitié avec Dieu pour le salut du monde; par les sacrements qui relèvent les âmes les plus abaissées, régénèrent et purifient les cœurs les plus souillés, et surtout par le sacrement du mariage qui, en consacrant l'indissolubilité du lien conjugal, assure à la femme la liberté de ses actions, la dignité de sa vie, le respect de son époux et de ses enfants, la sécurité de son présent et de son avenir. Plus de ces unions contraintes, fortuites ou passagères, plus de ces répudiations insultantes, de ces divorces comptés par le nombre des consuls, plus de ces sacrifices infâmes de la pudeur à des divinités plus infâmes encore, plus de ces amours partagés avec des courtisanes, ni de ces gynécées où la jalousie emprisonnait l'impudicité, mais une existence à ciel ouvert, un joug librement accepté, de légitimes et durables attachements, une protection qui n'a rien d'humiliant, une soumission qui n'a rien de servile, des hommages affectueux, délicats ou chevaleresques, la pratique de toutes les vertus et de tous les devoirs de la famille : voilà ce que le catholicisme a fait pour la femme.

Maintenant, qu'a fait en retour la femme pour le catholicisme? Quels ont été les résultats de ce touchant et mystérieux échange de service et de reconnaissance entre les deux puissances du monde moderne? C'est ce que le P. Ventura a expliqué dans les

cinq parties de son ouvrage, qui correspondent à cinq époques de la Religion et de l'histoire : l'époque de Jésus-Christ, celle des Apôtres, celle des Martyrs, celle des Pères de l'Eglise, le moyen âge, et les temps modernes. En lisant ces pages à la fois si savantes et si animées, on est frappé d'étonnement et d'admiration à la vue de cette suite ininterrompue de saintes et nobles figures qui, dans le long cours des âges, s'avancent une palme à la main et une auréole au front, les unes s'agitant, comme Marthe, pour le service extérieur du Maître, les autres agenouillées à ses pieds, comme Marie, dans une muette contemplation; celles-ci montrant les stigmates de leur passion soufferte à l'exemple et pour l'amour du Rédempteur; celles-là les écrits qu'elles ont inspirés, ou les images chères et sacrées de leurs pères, de leurs époux, de leurs frères, qu'elles ont convertis au Seigneur, et dont elles ont fait des saints, des confesseurs, des martyrs : plusieurs, enfin, armées du sceptre ou du glaive avec lequel elles ont gouverné les peuples ou repoussé les ennemis de leur foi ou de leur patrie; spectacle sublime, digne des hommes et des anges, peinture admirable que nous craindrions d'altérer en le morcelant par une froide analyse.

Après nous avoir peint la femme catholique s'élevant par une transfiguration soudaine jusqu'aux sommets de l'héroïsme et de la sainteté, il reste à l'historien une tâche aussi belle, mais plus difficile peut-être à remplir, c'est de nous la montrer agissant sur les barbares avec une douce et invincible autorité, s'emparant d'abord des cœurs pour mieux subjuguer les esprits, souveraine par le double empire de la grâce et de la vertu, parlant, priant, convertissant, fondant des hôpitaux et des monastères; Clotilde, Geneviève, Mathilde, Elisabeth, etc., apôtre de la charité auprès du pauvre et de la clémence divine auprès du riche, opposant la croix au glaive et l'oratoire au champ de bataille, également honorée et respectée dans le château féodal, dans le cloître et dans l'Eglise, et n'apparaissant au milieu des populations que comme l'ange des miséricordes, image de cette *trêve de Dieu* le plus souvent conclue et réglée sous ses auspices; forte de sa faiblesse même, recevant ses inspirations d'En-Haut, le

regard et le cœur sans cesse tournés vers Marie, cette patronne tant aimée de nos pères, cette omnipotence suppliante qui, placée entre le ciel et la terre pour la réconcilier, résume en elle les mérites et toute les gloires de la femme.... Mais pourquoi chercher péniblement à nous figurer à l'avance par l'imagination le tableau de la femme catholique au moyen âge, lorsque l'auteur lui-même a pris soin de nous en donner une magnifique esquisse dans son avant-propos dont nous voulons au moins citer quelques phrases, afin de faire oublier les nôtres :

« En parcourant, dit-il, la quatrième époque, on sera forcé de convenir qu'à aucune autre époque cette action de la femme catholique, reine ou simple particulière, vierge ou mariée, au cloître ou au milieu du monde, ne s'est exercée sur une plus large échelle et n'a opéré tant de prodiges qu'au moyen âge, car on l'y verra convertir les rois et les peuples barbares; faire passer le christianisme dans toutes les institutions sociales et créer littéralement les monarchies et les nationalités des peuples chrétiens.... On verra, dans la même période historique, la femme catholique inspirer tous les fondateurs d'Ordres religieux et contribuer, par tous les moyens, à ces premières fondations aussi bien qu'à la construction des temples, des couvents des deux sexes, des écoles, des hôpitaux qui pendant cette longue époque ont surgi comme par enchantement et couvert le sol de l'Europe pour la splendeur du culte et pour le soulagement de toutes les misères et de toutes les douleurs. On la verra aussi rappeler à leurs devoirs les princes, améliorer la condition des peuples, aider les missions, s'intéresser au maintien de la discipline et de la science dans le clergé, défendre les évêques, soutenir le Pape, enrichir les pauvres en enrichissant l'Eglise. On verra, en un mot, que tout ce qu'à cette époque le christianisme et l'Eglise ont fait de grand, de merveilleux, d'utile dans l'ordre civil et politique aussi bien que dans l'ordre moral et religieux, ils ne l'ont fait qu'avec l'assistance et le concours des saintes femmes. En sorte que la femme catholique de cette époque de foi a peut-être mieux que l'homme mérité de l'Eglise, des peuples et des Etats. »

Enfin, dans la cinquième époque, l'auteur nous fera voir la

femme catholique toujours elle-même et « montrant par le pro-
» dige des mêmes vertus que le catholicisme qui l'inspire possède
» toujours la même sève divine, la même force, la même vérité,
» et que, pour cela même, il est le christianisme véritable, l'uni-
» que vraie religion. »

Qui peut mieux que celui qui l'a ainsi tracé exécuter un si beau et si vaste plan? Nous attendrons donc avec confiance la fin d'un ouvrage aussi bien commencé et qui a déjà tenu plus qu'il n'avait promis.

DU MOUVEMENT INTELLECTUEL A GENÈVE.

(Deuxième article.)

Le Protestantisme conservateur.

Dans la première partie de ce travail, nous avons étudié l'élément protestant de la société genevoise, agissant sous l'influence révolutionnaire et dissolvante du radicalisme. On l'a vu : émancipé de toute notion religieuse solide, ne conservant des errements réformés que cette haine traditionnelle de la véritable Église, qui s'unit si volontiers au mépris de l'autorité et à la jalousie contre les classes privilégiées par la fortune ou la naissance. On l'a vu encore, sous la conduite d'un chef habile, aspirant vers des temps nouveaux, brisant violemment avec le passé de la théocratie calviniste, marchant vers un avenir, uniquement caractérisé, à ses yeux, par les perspectives de l'accroissement industriel. Toutefois, instrument admirable pour détruire, le parti radical n'est point encore parvenu à constituer autour de lui une opinion unanime. Souverain de passage, inaugurant une période transitoire dans le pays, son libéralisme, dépourvu de sincérité, ne représente pas plus l'avenir qu'il ne réalise pour le présent un gouvernement fort et digne de respect.

Le parti conservateur, dont il faut à son tour apprécier

l'évolution et les tendances, est sans contredit la force vive du protestantisme. S'il en représente les principes subversifs et les impuissances avec autant d'intensité que les radicaux, il est juste de dire aussi que les lueurs de christianisme, que la part de vertus religieuses conservées par la Réforme sont chez lui. Tout d'abord nous aimons à proclamer cette prérogative : la justice le veut. C'est pour nous d'ailleurs l'occasion de dire que dans l'appréciation qui va suivre, notre respect est acquis d'avance à ces consciences droites naturellement religieuses, que l'ignorance, les préjugés de l'éducation, le hasard de la naissance ont fait grandir loin de l'atmosphère catholique. L'exposé de notre sentiment pourra leur déplaire, soulever en elles des réflexions amères : elles n'y pourront pas trouver la trace du dénigrement pour des convictions sérieuses.

Un triple signe de décrépitude se manifeste dans le protestantisme conservateur : décadence politique, décadence religieuse, décadence intellectuelle. Il faut apprécier successivement ces trois caractères.

I.

Assurément elle ne manquait pas de grandeur, la théocratie politique si laborieusement organisée par cette tribu d'étrangers accourus à la voix de Calvin pour peupler Genève. Entre les circonstances qui préparèrent sa chute : les unes irrésistibles furent le résultat du concours fortuit des événements et des modifications imprimées à la société par les modernes idées de tolérance et de libre établissement ; d'autres furent des indices immédiats de la dépravation intellectuelle qui gagna les Conseils de la République, après avoir troublé les diverses classes de la nation.

A coup sûr, pendant le dix-huitième siècle, le petit territoire de Genève était sévèrement expurgé de catholicisme.

La discorde civile, pour autant, n'était pas absente. On sait : les querelles périodiques des partis qui divisaient la République; leurs proverbiales collisions; les ferments révolutionnaires qui se glissèrent à la faveur du trouble. On n'ignore pas davantage la fatale conclusion de ces années de désordres : le tribunal révolutionnaire institué, le sang des magistrats répandu, enfin les armées du Directoire venant, par une surprise peu glorieuse, mettre un terme à cette succession de gouvernements impuissants. La terre était bien préparée pour faire prospérer les germes d'anarchie irrésistiblement contenus dans les formules protestantes. En vain les apologistes de la Réforme voudront-ils récuser ces étreintes de la logique des passions; ils ne sauraient faillir aux lois qui gouvernent la nature humaine. Le mépris de l'autorité divine de l'Église, la suprématie de la raison individuelle érigée en principe quoique sans cesse frauduleusement esquivé : ces deux caractères, toujours inhérents à l'esprit protestant, n'ont cessé, à toutes les époques historiques, de communiquer aux adeptes de la religion prétendue réformée un caractère factieux. Factieux à l'endroit de l'Église, factieux contre l'État, le protestantisme est sur pied continuel de guerre déloyale et sournoise avec la société tout entière. De là ses préférences pour les partis religieux ou politiques qui surgissent en dehors de ces deux termes éminents d'une société réglée. Voyez plutôt les avances faites au jansénisme, au gallicanisme, au joséphisme, au parlementarisme, et soyez surpris des connivences immédiates que le dissolvant révolutionnaire peut entretenir avec les divers partis protestants.

A Genève, cette tendance est visible. Aussi, pour étudier les phases de la décadence politique, suffit-il de prendre pour fil conducteur les phases diverses de l'esprit révolutionnaire. L'examen est instructif.

Comprimé pendant la domination impériale, l'esprit protes-

tant renaît avec une énergie qui se conçoit au moment de la Restauration. Il s'incarne dans un gouvernement fort qui ravive les traditions et s'efforce de faire renaître les us et coutumes de l'ancienne théocratie. On sait les mesures prises à l'égard des catholiques à ce moment annexés au nouveau canton, les rêves de conversion formés à leur sujet dans les Conseils de la République. On connaît moins les velléités d'opposition exprimées par le parti libéral qui se posa immédiatement en adversaire du patriciat, qui avait repris les siéges curules du Conseil d'État, de par droit de naissance.

On louvoie avec ces éléments d'opposition et l'on pactise avec eux jusqu'en 1830. Les preuves d'habileté furent manifestes. On éloignait un danger; malgré tout, on ne détruisait rien. Tout à coup, l'échauffourée des Polonais, conduits par le général Ramorino, en 1832, sur le territoire sarde, projette la lumière sur la situation. A partir de ce moment, la partie est gagnée par la révolution. Ce n'est plus pour elle qu'affaire de temps. Elle travaille sourdement. L'aristocratie genevoise avait adhéré au programme du parti libéral, qui minait la monarchie française pendant la Restauration. La branche aînée des Bourbons, à ses yeux, représentait le catholicisme : le motif était suffisant pour la combattre. Elle s'alliait, en ceci, avec ses coreligionnaires de France. A cet endroit, leurs évolutions furent toujours les mêmes. Libéraux sous la Restauration, dynastiques sous le régime de Juillet, les protestants de France et de Genève font de l'opposition à l'empereur Napoléon III, uniquement parce qu'il n'opprime pas l'Église catholique. Or, il faut connaître ce trait universel dans la morale des protestants : pour eux, tout gouvernement qui ne se montre pas hostile à l'Église, leur déplaît. A l'instant ils se disent persécutés; c'est leur jeu partout.

Les conservateurs patronèrent donc à Genève, au nom de l'esprit protestant, les mêmes passions anarchiques qui minèrent la monarchie de Juillet. En vain, à l'exemple du roi

bourgeois, qui fut leur idéal, s'efforcèrent-ils d'affecter le juste-milieu doctrinaire pour garder un équilibre instable sur la pente des concessions progressives. Le peuple de Genève voulut être logicien; il ne sut rien comprendre à ces réticences calculées dans des desseins d'intérêt personnel. Habilement travaillé par les meneurs du radicalisme, il tira toutes les conclusions des principes si chaudement appuyés par ses magistrats. Les fruits de cette conduite équivoque sont connus. Dès longtemps préparée, la révolution de 1846 éclata. Pour comble de dérision, ce fut sur la question des Jésuites que succomba le gouvernement conservateur. Il n'y avait pas un germe de dissolution révolutionnaire qu'il n'eût caressé et fomenté. Les apparences d'honnêteté dont ses adhérents voudraient se parer n'y feront rien. C'était en petit et à l'avance la même chute infligée plus tard à la Maison d'Orléans.

Au lendemain de la révolution de 1846, les conservateurs n'avaient à prendre qu'un seul parti raisonnable : celui de se rapprocher loyalement des catholiques. Ils auraient ainsi sinon entièrement comprimé le radicalisme, tout au moins singulièrement diminué son influence. Mais il n'en devait pas être ainsi. Plutôt périr que d'être sauvé par les catholiques : tel fut le cri du protestantisme aux abois. Fidèle à sa haine séculaire, il se prit à rendre responsable le petit troupeau de l'avènement du radicalisme et de ses conséquences. Voyant en nous le parti de l'avenir, considérant la force irrésistible de notre expansion, ces libéraux professeurs de tolérantisme et de libre établissement sur toutes les plages où ils trouvent quelque chose à gagner, se coalisèrent pour ruiner des concitoyens, pour enrayer leurs progrès, pour corrompre les faibles. Vaine tentative! en dépit des efforts de l'*Union protestante,* les catholiques vivent, l'avenir est à eux et aussi l'honneur; car ce n'en sera pas un médiocre pour ceux qui auront résisté et traversé sans faiblir ces

temps d'épreuves et d'intimidation pour les consciences.

Quelques années encore après sa défaite de 1846, le parti conservateur espéra reprendre le pouvoir. Aujourd'hui cet espoir est formellement évanoui. Réduit à se renier lui-même, le protestantisme conservateur se résigne au triste rôle d'appoint des listes socio-démocratiques. C'est-à-dire qu'il sert d'auxiliaire aux factions radicales qui de temps à autre se détachent de M. Fazy. Juste châtiment d'un parti aveugle. Des doctrines, il n'en a pas; des principes, aucun; un plan de conduite, pas davantage; les hommes même lui manquent. Le seul mobile qui le pousse est son acharnement contre les catholiques. On n'imagine pas les hontes que ce parti a subies. Il a fait passer et soutenu pendant deux ans le gouvernement socio-conservateur, c'est tout dire : l'anéantissement ne saurait aller plus loin.

Rien n'est comparable à la stérilité de cette opposition. A coup sûr, le gouvernement radical est attaquable; il a commis des fautes : fautes de politique, fautes d'administration; atteintes à la religion, atteintes à la morale; de quoi n'est-il pas reprochable? Le *Journal de Genève* (organe des conservateurs) a souvent brillé dans cette guerre de coups d'épingle que nécessite son intervention quotidienne. Cependant il se peut dire que ces côtés de la lutte, qui devaient être les plus sérieux, les plus décisifs, n'ont que médiocrement servi la cause. La situation était trop irrésistible pour que la raison intervînt avec faveur : la passion, la passion seule devait être le premier et le dernier mot de ces querelles.

Que l'on considère la formation de ce parti hybride, de cette sorte de tiers-parti qui a pris pour guide le *Cercle National,* et dont les efforts n'ont conclu qu'à l'éphémère apparition du gouvernement *Decrey-Campério*. L'on vit alors une fraction de conservateurs bourgeois, jaloux de s'émanciper de la tutelle de l'aristocratie, se grouper autour d'un système de fusion où l'on ne savait trouver d'autre mobile dirigeant

que la passion contre M. Fazy. Chacun connaît le petit succès de cette coalition, qui donna le spectacle de conservateurs jetant à l'eau, pour tendre la main au radicalisme socio-démocratique, les derniers débris de principes d'ordre réservés par leur parti; se ralliant à la Constitution radicale de 1847; adoptant avec enthousiasme le Pacte fédéral. Eh bien, ce parti n'a captivé l'attention qu'en inventant la fable de Fazy vendu aux ultramontains. C'est la concession du terrain pour la nouvelle église catholique qui fut le levier le plus puissant dans cette manœuvre. Qu'on juge par là de l'authenticité du libéralisme mis à l'ordre du jour par Messieurs du Cercle National. Soyons des Suisses plus purs, des Genevois plus dévoués que les autres, s'écriaient-ils à l'envi; pour cela on mettait résolument en suspicion, on traitait en ennemis les catholiques, c'est-à-dire la moitié de la population du canton. Croyez donc maintenant aux programmes où la générosité déborde, où l'on jure d'oublier les ressentiment anciens pour inaugurer entre tous les citoyens une ère de réconciliation?

Pour tout dire : le parti conservateur, impuissant à se relever lui-même, se borne depuis quatre ans à servir d'aiguillon à tous les besoins d'opposition que soulève le radicalisme. Il n'est pas possible d'abdiquer davantage. Que si l'on veut pénétrer plus avant la politique des conservateurs, étudions leurs organes de publicité. C'est dans le *Journal de Genève* qu'il faut surprendre la tactique du parti. Dirigée par un comité où l'aristocratie est loin d'avoir la prépondérance, cette feuille, à vrai dire, représente le côté excessif, remuant, haineux du parti conservateur, plutôt qu'il n'en est l'expression générale. Combien d'entre ceux de son parti qui le désavouent, qui le blâment sans gêne. Mais ici, comme en bien des choses, la parole est au plus outrecuidant, au joûteur le plus résolu. Arrière les nuances délicates, les individualismes difficiles, les petits groupes de législateurs inécoutés. Vos répugnances sans échos ne sauraient agir sur

la masse. Encore qu'il vous en coûte, il faut subir le mot d'ordre des fanatiques.

On sait ce que le *Journal de Genève* ne veut pas. Il a deux bêtes noires : M. Fazy et les catholiques; mais bien empêché serait celui qui voudrait formuler ses doctrines politiques. Il fait état de mépriser l'autorité sous toutes ses formes, et s'évertue à se parer des plumes du plus brillant libéralisme. Vous n'imaginez pas la profusion de paroles en faveur de la liberté que dépense le *Journal de Genève.* C'est une exhibition de chaque jour, un peu incohérente, sans doute, mais où il n'est pas impossible de surprendre un fil directeur. Le conservateur genevois ne conserve que lui-même; c'est l'égoïsme solitaire le plus transcendant. Il n'accepte pas la grande ligne de la politique conservatrice en Europe. Il enveloppe dans une commune réprobation et le roi de Naples, et l'Autriche, et le Pape, et l'empereur des Français. Il est en ce moment mécontent de l'Angleterre, qui se serait laissé mettre à la remorque de la France, une puissance catholique. En revanche, il est aux pieds du despotisme russe; il idolâtre le Piémont, et ne sait rien voir d'égal à la république modèle des États-Unis. Toujours factieux vis-à-vis de l'ordre et de la civilisation réglée, ce conservateur se pose obliquement dans toutes les questions. Vous le croyez d'accord avec vous sur un système d'ensemble : à l'instant il glisse entre vos mains et s'échappe pour mettre en évidence le bout de l'oreille de l'esprit protestant. Partisan à outrance de la révolution sous toutes ses formes, parce qu'elle s'insurge toujours contre l'Église : survient-il une crise, soyez sûr que les premiers moments d'émotion une fois passés, il lui trouve une excuse. Le *Journal de Genève* est sans cesse en quête d'un *libéralisme nouveau.* Tancé dans ses hypocrisies calculées par son compétiteur la *Revue*, les leçons demeurent inutiles. Le zèle persiste sans vergogne, plus fanfaron que jamais, après chaque réprimande.

L'attitude du *Journal de Genève* dans la politique intérieure de la Suisse fait toucher au doigt ces masques de libéralisme. Voyez comme il s'est vite consolé de la guerre du Sonderbund, parce que les cantons catholiques y trouvaient une humiliation. Quel rôle double dans l'affaire de l'exil de Mgr Marilley! Là, comme ailleurs, le protestant n'entre jamais franchement dans le parti de l'ordre, l'équivoque lui est nécessaire en politique comme en religion. Il sent à merveille qu'une société bien réglée ne pourrait accepter sans réserves ce dissolvant principe du libre examen.

Que plusieurs Genevois conservateurs, et même très-protestants, ne se rangent pas à l'avis du *Journal de Genève,* cela ne doit faire doute pour personne. Pour l'honneur du parti, il en est qui s'insurgent contre cette politique sans dignité, où les principes sont continuellement sacrifiés aux intérêts du jour et aux passions du moment. Regrets superflus, recommandations vaines! Ces protestations isolées ou sans force de cohésion demeurent impuissantes, sans écho dans le public, à l'état de controverses de salon. Parmi ces rares opposants, le découragement est de pratique ordinaire. Affligés du présent, aux regrets des fautes passées, désespérant de l'avenir, leur défaillance se comprend : elle trouve son excuse en présence de ce naufrage humiliant d'un établissement politique qui n'a pas même pu sauver l'honneur de son drapeau.

II.

La décadence religieuse du protestantisme conservateur n'est pas moins manifeste que son incapacité politique. Ce n'est pas à dire, encore un coup, que le protestantisme soit mort, ainsi que le prétendent bénévolement des écrivains trop prompts à juger des faits intellectuels au simple point de vue logique. Le protestantisme est en dissolution

doctrinale à Genève et partout : c'est vrai. Ses lambeaux de doctrine, ses systèmes incohérents, multiples comme les étoiles du firmament, surnagent épars dans une lourde atmosphère d'incrédulité et d'immoralité pratique engendrée par lui : c'est encore vrai; mais il ne s'ensuit pas que les populations perdues dans de tels espaces, pour autant soient disposées à accepter la doctrine catholique. Il semble, au contraire, que ces organismes intellectuels faussés n'aient plus de capacité suffisante pour atteindre le vrai. Vous les voyez mobiles, prêts à subir toutes les suggestions, disposés à toutes les faiblesses du cœur et de l'esprit, engagés dans les rêveries politiques et sociales, aventurés dans le rationalisme le plus raffiné comme le plus grossier. A coup sûr il y a là plus de ténèbres que de lumière, plus d'inclination vers l'erreur que vers la vérité. L'étude rapide que nous allons faire de l'élément religieux du protestantisme conservateur sera la justification de ce jugement.

L'ancienne République genevoise était une théocratie; non pas que le corps des ministres ait toujours dominé l'opinion et imposé ses volontés. Pas le moins du monde. Œuvre habile, mais avant tout, œuvre humaine, l'établissement calviniste était au premier chef une machine politique dirigée par des préjugés religieux. Le gouvernement était formulé en vue du dogme atroce de la prédestination calviniste. Cette tribu de prédestinés était menée avec une verge de fer; la terreur les rendait vertueux, ou tout au moins les devait faire paraître tels. Tout dans les rouages administratifs, judiciaires, politiques, était combiné pour réaliser cette société puritaine rêvée par le réformateur. Pendant le premier siècle, tant que dura la ferveur doctrinale, le règne des ministres fut complet; les Conseils souverains ne furent à peu près que leurs humbles serviteurs. Police soupçonneuse, inquisition publique et privée, tribunal de mœurs, lois somptuaires, répression violente, bûchers allumés, arrêts de mort, aucune

sanction pénale ne fut refusée au régime tyrannique introduit par la législation calviniste. Mais les lois devaient durer plus que les dogmes inventés par des intelligences rebelles. Il n'y avait pas cent ans que Calvin avait quitté la scène du monde, que déjà son édifice doctrinal était ébranlé. Vers la fin du dix-septième siècle, le doute était partout, le rationalisme avait pénétré dans la Compagnie des Pasteurs, l'accord entre les lois et les dogmes devenu impossible. On sait les jugements infligés par Rousseau à l'anarchie dogmatique des pasteurs de Genève : il n'a jamais été réfuté.

Si bien que les magistrats s'émurent. Voyant l'édifice politique compromis par des contestations sur des enseignements inattaqués jusqu'alors, ils redoutèrent non sans motifs un effet fâcheux pour la sûreté de l'Etat. L'on vit à ce moment les rôles intervertis, et les Conseils politiques vouloir imposer silence aux nouveautés religieuses. Le réformateur avait si bien combiné les deux pouvoirs, que ce changement se pouvait introduire sans paraître forcer les termes de la Constitution nationale.

Dès lors ces oscillations furent continuelles. Les occasions se pourraient compter, où le pouvoir civil intervint soit pour provoquer des décisions de la part de la Compagnie des Pasteurs, soit plus souvent encore pour imposer un silence toujours commode aux magistrats, jamais friands de prétextes de troubles et d'atteintes aux coutumes établies. Ainsi se constitua cette chaîne ignominieuse, cette main mise de l'État sur l'Église, caractère constant des civilisations protestantes. On se targue de liberté indéfinie des consciences, on n'aboutit qu'à la plus humiliante sujétion. De longues périodes de calme se passent, le système paraît merveilleux, les indices de faiblesse, les conflits apparaissent quand même. Il suffit d'une révolution pour mettre à nu les désordres des jugements privés, les dissentiments des doctrines, enfin la décadence totale d'un établissement, qui la veille encore, manifestait des apparences de stabilité.

C'est ce qui arriva en 1846 à l'avènement du radicalisme. Le protestantisme conservateur se sentit blessé à mort, en voyant le bras de chair qui le faisait vivre depuis 300 ans. Car c'est le propre du protestantisme, que de se croire perdu et persécuté, dès l'instant où il ne domine plus. Voyant se rompre le lien de solidarité qui l'attachait au pouvoir civil, il eut conscience de son néant et de la vanité de sa déclaration de principe. Il lui fut insupportable de vivre en présence de l'élément catholique émancipé par les lois et aspirant vers un avenir meilleur. Ne cherchez pas d'autres secrets des violences de ces dernières années; d'autres mobiles de tant d'efforts, de basses menées, de projets de compression sans cesse fomentés contre nous. Tout cela est peu glorieux, sans doute; un singulier abaissement des caractères se trahit dans cette campagne de résistance du calvinisme effaré; mais qu'y faire? Encore un coup, il n'y a pas moyen de faillir à l'histoire, et ce n'est pas la première fois que nous exprimons le regret de trouver devant nous des adversaires aussi médiocres par le cœur que par les visées de l'intelligence.

Faudrait-il maintenant décrire les détails de cette lutte toujours pendante? Trop souvent nos lecteurs ont eu sous leurs yeux ces pénibles récits. Il importe cependant de caractériser les groupes qui partagent le protestantisme conservateur. Cette variété dans les éléments agissants porte avec soi un enseignement sérieux.

Il faut distinguer les restes de l'Église nationale, les sectes dissidentes, sans oublier de faire une large part aux individualistes.

Dernier débris de l'établissement calviniste, l'Église nationale se dissoudrait à l'instant, si ses rapports avec le gouvernement par le budget venaient à cesser. On le vit bien l'an dernier, alors que les Conseils de la République furent saisis d'un projet de loi touchant la séparation de l'Église et de

l'État. Le lien de doctrine qui relie entre elles les ouailles de l'Église nationale est nul. Le fait de reconnaître les Saintes Écritures comme la parole de Dieu, uni au programme du libre examen, n'implique point une règle de foi. Cette formule élastique ne trompe personne. Elle abrite les nuances les plus variées de l'incrédulité, aussi bien que les demeurants du calvinisme traditionnel, singulièrement rares chez elle aujourd'hui. Ses adeptes professent plutôt une sorte de christianisme banal, sans définitions arrêtées, sans dogmes précis. Les plus bizarres incohérences s'y rencontrent. La plupart des pasteurs persistent dans un complet rationalisme, n'osant pas professer la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ; d'autres, qui se voudraient rapprocher de l'orthodoxie méthodiste, constituent une jeune école, laquelle fait état de reconnaître la divinité du Rédempteur. Mais cette ferveur de jeunes gens ne conclut à rien de fort sérieux. De leur part c'est affaire d'imagination et de sentiment, bien plus que le résultat des lumières de la foi. Ni la science, ni de hautes pensées, ni la méditation solitaire, n'ont présidé à cette évolution où l'on ne saurait surprendre que des élans vagues de piété, une tendance mystique absente chez le commun des autres ministres.

Il serait inutile de vouloir trouver ici quoique ce soit de ressemblant au puseysme anglais ou prussien. Ces évolutions de l'anglicanisme d'Oxford et du luthéranisme de Berlin, bien autrement fondées en droit, s'appuient sur la science, sur le retour des traditions, sur les investigations historiques, sur un coup d'œil de bonne foi porté sur les causes premières de la scission avec le catholicisme. A Genève, on ne trouve que les convictions étiolées, sans consistance, de deux ou trois jeunes ministres dont le rôle novateur ne conclut qu'à rassembler de petits cénacles féminins où l'on porte les simulacres de la communion calviniste, coutume autrefois sévèrement interdite par la loi dans l'Église de Genève, et ainsi d'autres petites pratiques.

Cependant cette Église nationale, se voyant sur le penchant de la ruine, a voulu faire acte d'énergie et témoigner de sa fécondité. Alors fut créée la Société des Intérêts Protestants; alors furent prêchées ces conférences violentes qui déshonorèrent pendant deux années les chaires des temples; alors surtout furent organisées ces entreprises de prosélytisme vénal, dont l'unique résultat est d'attacher provisoirement à l'Église nationale quelques pauvres diables qu'on n'ose jamais nommer. Bien plus, cette Église, chez elle rongée par la dissidence et l'irréligion, a prétendu faire acte de présence au dehors et se risquer dans les combats de l'apostolat. Les lecteurs des *Annales* se souviennent des déconvenues de M. Boissonnas, des démentis infligés à ses vanteries; tout cela a fait du bruit, suscité des haines, des animosités, suggéré de sots discours, provoqué des apostasies; mais tout cela n'a pas relevé de son déclin une Église désormais sans force spirituelle. Un fait qu'il importe de signaler, c'est l'indigence des vocations pour le ministère; les grandes familles, toutes à peu près tournées vers le méthodisme, dès longtemps ne fournissent plus de sujets; le reste est fort clairsemé. Sans les bourses affectées aux étudiants français, la Faculté de théologie nationale serait déserte.

Quel lustre de science attribuer à cette Faculté? aucun. Les bigarrures doctrinales les plus étranges s'y heurtent. Le christianisme affirmatif de M. Diodati touche le rationalisme radical de M. Chenevière. Le fanatisme de M. Oltramare rencontre les convictions malléables de M. Munier. Malgré ses palmes académiques, M. Chastel est en vérité insuffisant pour glorifier toute la Compagnie; il n'y a donc pas un grand théologien. Trait caractéristique : le protestantisme à Genève n'a pas la vertu d'alimenter une publication scientifique. Chez lui, aucune de ces majestueuses intelligences, où une science abondante vient en aide aux solides prémices de la Foi. Ce qui a vie, ici, doit avoir le tour

polémique, et appuyer les intérêts politiques; aussi les commérages acrimonieux du *Journal de Genève* et la fade composition de la *Semaine religieuse* suffisent pour alimenter les besoins intellectuels de la société protestante. A coup sûr, ces lecteurs se montrent peu difficiles.

Les sectes dissidentes de l'Église nationale sont nombreuses. Naguère encore ces séparatistes formaient un petit troupeau très-distinct, fort soucieux de son autonomie. Quoique divisés en plusieurs groupes, ses adeptes se caractérisent par un retour marqué vers les primitives doctrines du calvinisme. Ils ont repris dans sa rigueur insensée le dogme de la prédestination, et ne récusent point le fatalisme qu'il entraîne. Anéantissant le libre arbitre de l'homme dans une fausse définition de sa chute, ces sectaires font consister toute la religion dans la conception que l'homme acquiert de sa participation au péché originel. Devant la viciation héréditaire de notre nature morale, les fautes quotidiennes de l'individu sont comptées à peu près pour rien. On conçoit l'orgueil gigantesque qui résulte de ce système. Tout le méthodisme tourne là dedans; acquérir la conception de son péché, c'est atteindre le moment de la conversion, et, suivant ses docteurs, le point culminant du christianisme. Ajoutez à ce dogme essentiel de la prédestination, une volonté de reconnaître plus expressément que l'Église nationale, qu'ils taxent d'arianisme, la divinité de Jésus-Christ. Nous disons volonté à dessein, car la notion de la divinité de Notre Seigneur n'est pas plus exacte chez les méthodistes que celle de la rédemption. Ses conceptions fausses touchant le péché originel altèrent toute l'économie du plan divin.

Il y a dix ans encore une ligne de démarcation bien tranchée existait entre l'Église nationale et l'*orthodoxie méthodiste*. Aujourd'hui les deux troupeaux, sans avoir fusionné, ont des points de contact bien plus nombreux. Nombre de nationaux ont emprunté quelque chose aux méthodistes et se

frottent d'*orthodoxie*. Cette sorte de fusion, passablement ridicule, est le résultat des excitations de ces dernières années. Le zèle protestant s'étant réchauffé, l'Église nationale a ressenti quelque honte de son abaissement, de sa tiédeur, de sa nullité d'action dans le prosélytisme; de là ces évolutions dans certaines consciences, ces rapprochements de vieux pasteurs rationalistes vers des dogmes vieillis que naguère l'on taxait de *mômeries*. Ces changements apparaissent fort évidents dans les sermons et les ouvrages de plusieurs ministres.

Sans parler des motifs politiques considérables dans cette apparence de rapprochement entre les dissidents et les nationaux, il faut voir dans ce fait bien plutôt un signe d'affaiblissement religieux, un symptôme de la décadence de la notion de la vérité et de sa certitude, que des marques d'intensité plus grande dans la foi et des preuves éminentes de régénération morale. Cette promiscuité établie entre des doctrines si opposées, ce laisser-passer accordé à toutes les croyances, sauf à l'affirmation catholique, cette tolérance mutuelle établie, ces efforts tentés pour produire une action commune entre gens jusque-là adversaires à outrance, qu'est-ce que tout ceci, sinon chez chacun la diminution de la confiance en ce qu'on a cru être le vrai christianisme; et, pour tout dire en un mot, une proclamation plus libérale, s'il est permis de parler ainsi, du principe du libre examen. Ces consciences protestantes sont tellement fatiguées de disputes, de divagations dans le vide, de discussions inutiles, d'études sans résultat, qu'elles ne savent plus, ce qu'il faut, ni ce ce qu'elles doivent croire. Sauf peut-être chez certains méthodistes, pour lesquels la conviction religieuse est plutôt une sorte de coaction morale superstitieuse : que voyons-nous chez le gros des protestants? Enlevez par la pensée, chez ces intelligences frelatées, les notions de répulsion contre le catholicisme, cette collection d'absurdités traditionnelles qui

constitue le fonds du dogmatisme réformé, il ne reste quoi que ce soit de distinct : des apparences de dogmes indéfinis, des idées incohérentes, rien que la divagation scripturaire donnant une surface confuse à un fonds sans solidité.

Les dissidents eux-mêmes, quoique plus fortement attachés par l'intention à certaines affirmations dogmatiques, ont contribué pour leur grande part à ce latitudinarisme d'opinion. C'est chez eux que M. Schérer a professé son mysticisme rationaliste et son système sur l'inspiration des Écritures. N'ont-ils pas dans leur cénacle M. de Gasparin et sa théopneustie? Ne sont-ils pas comptables, enfin, d'une foule de manifestations individualistes, de celle de M. Vinet, par exemple, dont le dissolvant sur l'ensemble des manifestations protestantes a été d'autant plus actif, que ces individualités sont apparues entourées des prestiges de l'esprit et de la gloire littéraire? Voyez plutôt ce que deviennent les théories de Vinet sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, aux prises avec l'esprit étroit et violent de M. Turrettini.

Le méthodisme, avec ses manifestations multiples, a engendré et légitimé l'individualisme, ce raffinement des beaux esprits protestants, que nous aimerions à contempler avec plus de bienveillance, s'il ne s'agissait en ce moment pour nous de tout autre chose que de spéculation littéraire et philosophique. Combien de révoltes contre la morale et la raison n'ont pas autorisé ces exemples donnés de haut par des hommes que l'opinion publique complaisante entourait d'honneur et de considération? L'individualisme ne sera jamais populaire. Cet orgueil érigé en système répugne trop au bon sens pratique pour être accepté des masses. Toutefois, que ceux qui le cultivent sachent qu'ils contribuent pour une part considérable à la corruption, au délaissement du culte public et des notions de morale sociale que les masses foulent aux pieds avec une logique si absolue dans les orgies du sensualisme en action.

Ce serait méconnaître aussi un lien de solidarité évident, que de ne pas faire mémoire ici du *darbysme,* de l'*irwingisme,* du *mormonisme,* sans oublier les ministres illuminés qui demandent leur foi aux convulsions des tables tournantes. Genève possède des exemplaires multiples de ces végétations appendiculaires du protestantisme. Le seul fait de leur présence est un jugement. Entrez dans la première ville catholique venue, vous y trouverez le monde, ses vices, ses séductions, opposant leur protestation permanente à l'action de l'Église; de pareils phénomènes, aucun!

Le véritable et sérieux christianisme est donc en baisse à Genève, en dépit de tous les stimulants qu'a voulu s'appliquer le protestantisme. Conférences extraordinaires, conciliabules, gros livres et petites brochures, contrefaçons des œuvres catholiques sous toutes les formes; rien de cela n'a abouti à donner plus de corps et de solidité à un édifice menacé par son état intrinsèque bien plus que par le dehors. Une démonstration plus prolongée serait inutile. Les faits parlent d'eux-mêmes, et un avenir prochain s'apprête à leur donner une signification bien plus puissante encore.

III.

Les dogmes religieux unis aux doctrines politiques constituent la force d'une nation. Quand ces deux éléments se balancent dans un équilibre satisfaisant, la vie sociale est assurée. Elle pourra même se mouvoir avec le prestige de l'habileté et de la puissance, encore bien que la véritable religion n'y soit pas en honneur. L'Angleterre est là pour manifester un exemple trop célébré peut-être de cette alliance d'une admirable constitution politique avec les errements faux des doctrines réformées. Sans vouloir établir de comparaison trop précise, il se peut dire qu'à Genève, pendant trois siècles, on vit un spectacle analogue. En dépit des étroites limites de son enceinte, la cité de Calvin, sut porter, au loin, le bruit de sa renommée, et au dedans faire prévaloir, malgré plusieurs

éclipses, l'autorité d'un gouvernement fort et respecté. Or, partout où se montre ce privilége d'une nation agissant et se gouvernant elle-même, cette nation possède des intelligences pour la servir et des caractères éprouvés pour l'entourer d'affection patriotique.

Les habitudes traditionnelles avaient imprimé un caractère manifeste au peuple genevois. Cependant il est digne de remarque que ce ne fut qu'au dix-huitième siècle que Genève produisit des hommes de quelque valeur, c'est-à-dire au moment où l'esprit protestant ayant baissé, les intelligences osaient déserter les étroites lisières du calvinisme pour entrer dans le courant général des idées en Europe. Depuis Calvin et Bèze, dont il faut apprécier la valeur littéraire, jusqu'à Charles Bonnet, il n'y a pas de noms à citer. L'*Histoire de la littérature française à l'étranger*, de M. Sayous, est là pour confirmer une assertion que l'on pourrait soupçonner de partialité.

Si l'état religieux de Genève au dix-huitième siècle ne mérita que trop la peinture mordante que fit Rousseau de la Compagnie des Pasteurs, il faut reconnaître aussi qu'une réaction salutaire contre le rationalisme philosophique de ce temps-là s'était élevée partout, qu'à Genève même plusieurs esprits distingués y prirent part. Les noms de Charles Bonnet, de de Luc, de Trembley, de Saussure, de Mallet du Pan doivent être inscrits les premiers dans ce groupe d'hommes qui donnèrent un lustre si véritable à leur pays. Leur influence se prolongea; nul doute qu'elle ait contribué à former cette société qui honora Genève dans les lettres et les sciences jusqu'en 1830. Ces hommes furent inégalement religieux; quelques-uns même, surtout entre ceux qui s'occupaient de sciences physiques et naturelles, ne l'étaient pas du tout; mais chez ceux qui subirent l'influence religieuse, il est intéressant de constater un éloignement sensible des dogmes calvinistes, et au contraire une tendance vers l'atmosphère des vérités générales créées par le catholicisme. Cette tendance est très-positive dans Bonnet et de Luc. Or,

il en est résulté, pour ces savants et leur école, une raison plus haute, plus impartiale, plus solide, plus préparée à entrer en rapport avec les défenseurs universels de l'ordre et des droits de Dieu dans le gouvernement temporel de la Providence. A cet égard, il est fort curieux de constater dans M. de Maistre le lien de sympathie avéré qui l'unissait avec ces savants de Genève réformée, et certes ce n'est pas à l'illustre auteur des *Soirées de St-Pétersbourg* qu'il faut contester un brevet de stricte orthodoxie, non pas seulement dans l'expression positive des dogmes, mais encore dans le point de départ et la définition des grandes solutions philosophiques qui s'imposent à l'origine de toutes les sciences, comme aux principes de toute véritable politique. Or, chez les grands esprits, ces solutions sont commandées par les vérités religieuses.

Combien la société protestante est loin, aujourd'hui, de ce commerce des grands esprits dont s'honorait Genève il y a 30 ou 40 ans! Pour en être convaincu, que l'on compare l'attitude des Genevois lettrés en présence des dernières révolutions, si dissemblable de ce qu'elle fut en 1793. Quelques-uns voudront soutenir que l'esprit chrétien s'est fortifié, du fait que l'on a beaucoup disputé sur les matières religieuses. Les discussions ont jeté au vent beaucoup de paroles; pour cela, la notion de la vérité n'a pas grandi; elle est au contraire de plus en plus menacée par cette intempérance de contestations, par ce libertinage de la pensée qu'engendre la mise en pratique du libre examen. Ici les hommes ont mis le christianisme à leur niveau, au lieu d'aller à lui.

La conséquence immédiate de cet abaissement de l'esprit chrétien, est un abaissement corélatif des intelligences dans le pays. Il serait absurde d'arguer contre cette proposition du nombre bien plus considérable aujourd'hui d'individus qui ont reçu une éducation lettrée. C'est ici plus que jamais que la qualité domine la quantité. Quelques rares esprits d'élite ayant autorité sont plus salutaires pour une nation que des multitudes d'individus médiocres infectés de fausse science, n'ayant appris dans les écoles que les moyens de s'enivrer de doctrines malfaisantes.

Aussi l'indigence s'étale au milieu des prétentions les plus exagérées. Les méthodes pédagogiques sont perfectionnées à outrance ; on est parvenu à atteindre des procédés ingénieux pour l'enseignement et à le constituer à l'état de véritable industrie. Mais pour autant on ne fait pas des hommes. Car l'homme, ce mélange de politique et de religion, comme dit Aristote, ne se crée qu'avec des idées. Or, aujourd'hui à Genève, les sciences ontologiques sont bannies, la métaphysique méprisée. Les intelligences des enfants, après avoir subi l'épreuve d'un enseignement littéraire que le feu sacré n'inspira jamais, sont livrées sans contre-poids aux sciences physiques et naturelles, qui ne servent que trop souvent à les familiariser avec le matérialisme et le dédain de la parole révélée. Quoi de surprenant si cette jeunesse, lancée dans le monde avec de tels préjugés, n'aspire qu'à jouir et se passionne exclusivement pour les affaires de bourse et d'industrie. Sans doute il se dépense, dans ce courant, de l'activité et de l'intelligence; il se fait des fortunes; mais la sève intellectue le et morale dépérit. Bien peu échappent au naufrage, et personne ne voit apparaître au milieu de la foule qui spécule, de ces hommes qui font naître le dévouement et entraînent à leur suite. Ici le protestantisme conservateur se trouve l'égal du protestantisme révolutionnaire. Si le parti de la résistance, le plus privilégié assurément par la position et les connaissances traditionnelles, n'a su se donner ni un chef, ni des esprits d'élite, il faut une cause à ce dénuement. Pour nous, cette éclipse méritée ne connaît pas d'autre raison que la diminution de l'esprit chrétien ; car le vrai christianisme sauve l'esprit humain du naufrage où le convient incessamment les ténèbres des mauvaises passions et de la fausse science. Après tout, l'Église catholique fait-elle autre chose depuis dix-huit siècles qu'elle inonde le monde de l'éclat de ses lumières et qu'elle le protége par ses bienfaits?

Pénétrant plus avant dans l'examen, faut-il faire toucher au doigt le néant des œuvres intellectuelles à Genève? Nous avons réglé le bilan du parti radical ; les conservateurs sont-ils beaucoup mieux partagés? La théologie protestante n'ose faire acte de présence nulle part. Ce simple énoncé est caractéristique ;

car on ne saurait accorder le nom de science aux pamphlets publiés sous le nom de conférences. Là on voit un ministre faiseur de romans mettre l'histoire ecclésiastique en tableaux mélodramatiques; un autre reproduire les ignobles calomnies de MM. Michelet et Quinet sur le sacerdoce catholique et la confession; un troisième, leur chef et le plus autorisé, oser, en plein dix-neuvième siècle, refaire cette histoire légendaire de l'Église qui aurait conservé intact le dépôt de la foi, tel que la Réforme l'accepte, jusqu'au dixième siècle, puis que le monde, plongé dans la nuit du moyen âge, n'aurait retrouvé la lumière évangélique qu'à la venue de Luther.

L'Église nationale ne soutient aucun organe scientifique; les dissidents n'ont pas plus d'énergie; chacun a laissé périr ce qu'il avait tenté de fonder. Seule la *Bibliothèque Universelle* rappelle encore les anciennes traditions littéraires et scientifiques de Genève. Un Bulletin scientifique très-autorisé donne une sérieuse valeur à cette publication. La littérature ne s'y présente pas non plus dépourvue. Sans doute des étrangers apportent un concours efficace; mais il faut reconnaître un cachet de distinction et de solides mérites dans l'œuvre de quelques collaborateurs nationaux.

Reste le *Journal de Genève*. Les mérites de cette feuille sont d'analyse facile. Elle remplit à merveille son rôle d'instrument acrimonieux au service d'un parti. La rancune s'y distille, interminable, habile à se renouveler, savante dans l'exploitation des circonstances. Mais que dire de l'exécution? Ici encore c'est un étranger de récente naturalisation qui tient la plume. Ah! c'est en lisant ces pages aussi dépourvues d'idées élevées que de sentiments généreux, que l'on sent le néant religieux du protestantisme. Pour lui, c'est un tison de discorde, un brandon politique, un stimulant de l'orgueil, une formule de négations; une croyance quelconque, une lumière intellectuelle, une révélation sur Dieu et l'homme : jamais! Le fait est tellement vrai, qu'à l'endroit de son protestantisme, le journal manque souvent aux plus vulgaires convenances. C'est la même plume frivole et incroyante d'un vaudevilliste qui rend compte dans le journal des bruits de théâtre et de la bohème-littéraire, aussi bien que des

sermons des prédicateurs ou des sujets de contention très-fréquents qui divisent les protestants à Paris autant que partout ailleurs. Quoi de surprenant qu'en des mains pareilles le protestantisme ne soit pas autre chose qu'un cri de guerre?

Pour compléter cette esquisse, il faudraït nous asseoir au foyer domestique et étudier ce que le protestantisme a fait pour la femme. Disons rapidement qu'il ne l'a point élevée, et que la femme protestante, à Genève comme partout, subit cette irrésistible déconsidération qu'engendre la faculté du divorce. Son autorité dans la famille est moins grande, le respect des enfants est diminué. Aussi est-il possible de constater la position inférieure que la mère tient dans la famille.

Vienne l'âge des passions, et voyez l'influence acquise en France, sur tant de jeunes hommes bouillonnants de désirs d'émancipation, par une mère chrétienne. Dieu nous garde de vouloir contester à Genève et les bons désirs et les intentions droites; mais ces prémisses de la volonté humaine sont insuffisants. Comment une mère pourra-t-elle ressaisir son fils égaré, s'il n'y a pas entre eux le lien de la même foi et des mêmes espérances? où sera le point d'appui pour opérer cette grande œuvre de la régénération d'une âme, si la mère ne peut faire appel à cette conscience qu'elle a ouverte à l'enseignement de l'Église et aux joies de la science du ciel? Rien de semblable ne se peut opérer dans ces familles diverses de croyances, où l'on peut contempler à son aise l'œuvre du libre examen invoqué non-seulement pour sanctionner les divagations de doctrine, mais encore le libertinage des passions.

Il faut une conclusion. Elle ressort de soi, de cet examen des triples marques de décadence que nous venons de constater dans le protestantisme conservateur. Une société qui a perdu le sens de la saine tradition politique, qui ne connaît plus le lien de conscience imposé par la religion, est destinée à voir périr en elle les forces intellectuelles et morales. Ces conséquences sont irrésistibles. A ceux qui se voudraient faire illusion du fait de la prospérité matérielle apparente qui couvre d'une surface brillante cette génération amoindrie, nous leur demanderons, dans le silence de la réflexion, qu'ils veuillent se

poser cette question : A Genève, à l'heure présente, sent-on quelque part l'action d'une puissance morale énergique, capable de gouverner et d'instruire, revêtue de cette dignité qui force le respect et impose l'exemple? Une réponse sincère ne peut être que négative; sinon elle ne correspondrait ni à l'anxiété des gens de bien, ni à ce découragement de tant de citoyens honorables qui déplorent de vivre dans des ruines, dans un milieu dissolvant où le mal, sous tous ses aspects, se déploie sans répression, sans contre-poids suffisant. Si l'on interroge à ce point de vue la situation morale et intellectuelle de Genève, il n'est pas possible d'en infliger la responsabilité à l'un plutôt qu'à l'autre des deux grands partis protestants qui se disputent le pouvoir. Si celui qui tient les rênes du gouvernement, plus logique dans la voie du mal, plus déterminé à braver les augustes notions du devoir et de l'obéissance, qui s'imposent encore, grâce à Dieu, à un si grand nombre de consciences, semble exercer une action plus prépondérante; d'autre part le parti réactionnaire conservateur ne peut se disculper d'une adhésion entière au dogme du libre examen, et à tous les germes de corruption qu'il répand dans la politique et dans la conscience religieuse. Après avoir en vain cherché dans son attitude la présence d'un frein de résistance efficace contre le mal, on a la déception de ne constater que le culte de l'intérêt personnel et cet amour frénétique du bien-être et de la spéculation d'argent, ces narcotismes suprêmes des facultés de l'esprit comme des instincts généreux du cœur.

Voilà ce que pensent beaucoup de gens qui se demandent chaque jour comment il se peut faire qu'une société puisse vivre ainsi.

Y a-t-il quelque espoir fondé de voir se lever une force vive et maîtresse d'elle-même au milieu de cette malfaisante obscurité?

Peut-être essaierons-nous de le rechercher un jour.

H ***.

Cette étude sur le protestantisme conservateur est une étude générale; il y a sans doute des exceptions honorables, qui révèlent une vie littéraire et politique; nous citerons entre autres M. Gustave Pictet, dont les débuts au Grand Conseil indiquent un homme d'avenir. G. M.

MARIE, MÈRE DE JÉSUS-CHRIST.

Le court et timide essai que nous publions ici sur les grandeurs de la Mère de Dieu, n'était pas destiné à prendre place parmi les travaux que publient les *Annales Catholiques de Genève.* Ce n'était primitivement qu'une sorte de catéchisme prêché il y a quelques mois à l'occasion d'une fête de la Sainte Vierge. Je voulais donner à ma Mère du ciel un modeste gage de ma filiale affection, et en même temps exposer d'une manière simple et claire l'enseignement de l'Église touchant l'auguste Mère du Sauveur. Pour cela, je me suis permis de faire de larges emprunts à quelques anciens scolastiques, et en particulier à la théologie de Contenson, qui m'a fourni la plupart des textes des SS. Pères que j'ai cités. Je ne puis pas dire que j'aie puisé des matériaux et des idées dans l'excellent livre de M. Nicolas : il m'eût sans doute rendu d'inappréciables services, mais il n'était pas même annoncé lorsque je tentai d'offrir mon modeste labeur à Celle qui, comme une bonne Mère, tiendra compte moins de mon travail en lui-même que de l'intention qui l'a inspiré. Je prie mes lecteurs de n'être pas moins indulgents qu'Elle, ni que M. le Directeur des *Annales*, qui n'a pas dédaigné de me demander la communication de ces quelques pages.

Posons d'abord en principe cette vérité fondamentale de notre foi : « *La vie éternelle, c'est connaître Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ* (1) : *tout esprit qui confesse que Jésus-*

(1) Joann. XVII, 3.

Christ est venu dans la chair, est de Dieu (1) ; *tout esprit qui divise Jésus-Christ, n'est pas de Dieu* (2) ; *celui qui confesse que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, demeure en Dieu, et Dieu en lui* (3) ; *celui qui croit que Jésus-Christ est le Christ*, *est né de Dieu* (4) ; *celui-là triomphe du monde, qui croit que Jésus-Christ est le Fils de Dieu* (5). Ainsi toute notre foi repose sur Jésus-Christ, seule pierre angulaire, personne divine qui réunit en elle les deux natures : il est le Fils de Dieu, mais il est venu dans la chair, ou, si vous le voulez, pour me servir des expressions ordinaires de l'Église, Jésus-Christ est Dieu et homme, une seule personne ayant les deux natures, la nature divine et la nature humaine; tellement qu'on a pu dire de lui en toute vérité : *voilà l'homme ;* et pourtant nous disons avec non moins de vérité : *il est Dieu,* nous l'adorons comme Dieu, lui rendant les mêmes hommages, le même culte qu'au Père et au Saint-Esprit (6). Malheur à celui qui séparerait ces deux natures, car celui-là n'est pas de Dieu (7) ! Mais ici faisons une remarque importante pour notre foi : Jésus-Christ est une seule personne, mais non pas une personne composée de la divinité et de l'humanité, de la même façon que la personne humaine est composée du corps et de l'âme : non, mais c'est une personne divine subsistant avec les deux natures. Il n'y a point non plus chez lui de personnalité humaine; il n'y a que la personne du Fils de Dieu, qui est Dieu comme son Père.

Or cette personne adorable qui a un Père de toute éternité, a eu une Mère dans le temps, et cette Mère, c'est Marie. *Mater ejus*, *Mater Jesu,* sa Mère, la Mère de Jésus, nous dit l'Évangile ; *ex quâ natus est Jesu ;* c'est d'elle qu'est né Jésus, et puisque Jésus est Fils de Dieu, puisqu'il est Dieu, Marie est vraiment Mère de Dieu. « Si quelqu'un, s'écrie le concile d'Éphèse, dit que Jé-
» sus-Christ n'est pas vraiment Emmanuel, Dieu avec nous, et
» que la Sainte Vierge, n'est pas vraiment Mère de Dieu, qu'il
» soit anathème, car Marie a enfanté selon la chair le Verbe fait
» chair, selon qu'il est écrit : « Et le Verbe s'est fait chair. »

(1) I Joann. IV, 2. (2) Id. IV, 3. (3) Id. IV, 15. (4) Id. V, 1. (5) Id. 6. (6) Id. 23. (7) I Joann. IV, 3.

« Si quelqu'un avance, dit le concile de Chalcédoine, que la » glorieuse Sainte Marie toujours Vierge est appelée abusive- » ment, et non pas en toute vérité, Mère de Dieu, ou qu'elle » n'est Mère que d'un homme, et non pas du Verbe incarné, que » celui-là soit anathème. » « Nous confessons, ajoute le second » concile de Nicée, que notre Maîtresse et Reine, Sainte Marie, » est vraiment Mère de Dieu, parce qu'elle a enfanté selon la » chair une personne de la Très-Sainte-Trinité, Jésus-Christ » notre Dieu. » Et ici les conciles ne rendent-ils pas fidèlement la pensée de nos Saints Livres? Ecoutons donc l'archange Gabriel dans le mystérieux colloque de l'Annonciation : *Le Fils que vous enfanterez, c'est le Fils du Très-Haut; ce fruit saint qui naîtra de vous, c'est le Fils de Dieu.* Telle est encore à peu près la parole de sainte Elisabeth, saluant Marie sous l'inspiration du Saint-Esprit ; elle l'appelle Mère de son Seigneur ; *Mater Domini mei.* Et qui n'a pu remarquer aussi comment le concile d'Ephèse faisait allusion à cet autre passage célèbre du prophète Isaïe : *Une Vierge concevra et enfantera un Fils*, et quel sera ce Fils? il sera *Dieu avec nous, Emmanuel* (1). Concluons donc avec saint Cyrille d'Alexandrie, avec la foule des Pères de l'Église : « Marie, il est vrai, n'a pas tiré de sa sub- » stance l'essence du Verbe divin, mais elle a engendré un Fils » qui est Dieu et homme tout ensemble ; elle a engendré le Fils » de Dieu fait homme. Celui qui est né de Marie et le Fils de » Dieu, mais le Fils de Dieu est Dieu comme son Père, donc Ma- » rie est Mère de Dieu. *Si Deus est D. N. J. C., quomodo non* » *est Dei Genitrix quæ illum genuit Sancta Virgo.* »

A cela, qu'objecte l'hérésie, toujours penchée sur un livre qu'elle ne comprend pas? Peu satisfaite de témoignages si imposants, elle nous demandera comment il peut se faire que Dieu ait une Mère. Comment cela peut-il se faire? Sans doute le mystère est grand, prodigieux, d'une profondeur infinie, mais qu'est-il, après tout, sinon le mystère de l'Incarnation? Qu'on m'explique l'un, et j'expliquerai l'autre.

Et pourquoi, s'écrie-t-on encore, dites-vous Mère de Dieu,

(1) Is. VII.

et non pas Mère de l'homme, Mère de l'humanité de Jésus-Christ? Cette difficulté peut paraître sérieuse à quelques esprits, et cependant elle n'en est pas une; car la relation de filiation ne tombe-t-elle pas toujours sur la personne, et jamais sur la nature? Ainsi nos mères n'ont pas tiré notre âme de leur âme, mais à raison de l'unité personnelle qui existe entre l'âme et le corps, elles sont véritablement mères d'un homme; de même la Sainte Vierge n'a tiré de sa substance ni l'âme, ni la divinité du Christ, mais le Fils unique de Dieu s'étant uni hypostatiquement à l'âme et au corps qu'il a daigné prendre dans le sein de Marie, elle est Mère d'un Dieu, au même titre que notre mère est mère d'un homme.

Aussi, jetons un rapide regard sur l'histoire de l'Église, et nous y verrons comment nos Pères dans la foi tenaient à cet article de notre croyance : « Marie est mère de Dieu. » Qu'on me laisse ici transcrire l'émouvant récit que le P. Mac-carthy nous fait des événements qui se sont passés à l'occasion du schisme de Nestorius. Le quatrième siècle venait de finir; Nestorius était monté sur le siége de Constantinople, et sa foi n'était pas encore suspecte, il gouvernait en paix cet immense troupeau, jusqu'alors nourri du lait de la plus saine doctrine. Tout à coup l'hérésiarque, caché sous la peau de brebis, se décèle du haut de sa chaire patriarchale; et dans le temple du Seigneur, Nestorius fait entendre ces étranges paroles : Ne disons pas que Marie est la Mère de Dieu, de peur que nous paraissions faire de cette Vierge une déesse, *ne faciamus Virginem deam,* ou que nous ne ressemblions aux païens qui donnent des mères à leurs dieux, *excusabilis gentilitas matres diis introducens.* Certes, un tel discours était captieux : il était difficile de colorer l'hérésie d'un vernis plus brillant, et de la présenter sous une plus grande apparence de l'amour du bien; on dirait que le malheureux voulait uniquement arracher les fidèles à un grand péril, et cela à peu de frais, par une simple correction de langage.

Mais que peuvent les subtiles artifices de l'esprit de mensonge contre la foi des chrétiens? l'hypocrisie de ce langage ne peut les tromper. A ces mots de Nestorius, l'auditoire éclate en murmures; une voix courageuse accuse hautement l'évêque impie

de blasphème; les prêtres et le peuple sortent en foule du lieu saint, et le troupeau abandonne le pasteur. Constantinople est dans le trouble et dans l'alarme, comme dans les calamités publiques. Bientôt le bruit de l'outrage fait à Marie se répand au loin, tout le monde chrétien s'ébranle; l'Afrique pousse un cri d'indignation, l'Asie et l'Europe y répondent; le Pape saint Célestin assemble les évêques de l'Italie, et foudroie l'hérésie naissante et son auteur. Enfin un concile nombreux réuni à Éphèse prononce cette solennelle définition que je citais tout à l'heure, en même temps qu'il dépose l'audacieux novateur. Mais admirons encore ici le zèle et la foi des chrétiens : l'assemblée des évêques s'était prolongée fort tard, on ne se sépara que dans la nuit; cependant tout le peuple veillait aux portes de la basilique, où les Pères étaient réunis, et il restait là dans l'attente du jugement du concile. A peine la victoire de Marie est-elle proclamée que la ville retentit d'applaudissements et de cris d'allégresse; les Pères du concile sont reconduits chez eux en triomphe; on brûle des parfums sur leur passage, des feux et d'innombrables flambeaux allumés attestent la joie universelle, et donnent à cette nuit mémorable l'éclat d'un beau jour. Bientôt l'anathème prononcé contre Nestorius est répété par toutes les églises de la chrétienté, et la gloire de Marie semble briller d'un plus vif éclat à proportion de l'injure qui lui a été faite. Qu'il est consolant pour nous d'avoir à rapprocher ces deux scènes, séparées par quatorze siècles d'intervalle, et qui sont la manifestation d'une même foi, d'un même amour! Oui, les chrétiens des siècles futurs rediront les fêtes splendides qui ont accueilli naguère la parole du successeur de saint Pierre et de saint Célestin; ils rediront cette assemblée solennelle des évêques réunis à Rome, et les religieux transports dont la ville éternelle était témoin le 8 décembre 1854; ils rediront cette journée à jamais glorieuse dans les fastes de l'Église. Alors, comme en 431, c'est l'organe infaillible de l'Église qui proclame la vérité dans le monde; mais ce n'est plus pour foudroyer un impie novateur; non, ce triomphe aussi glorieux qu'autrefois, est aujourd'hui plus pacifique; il s'agit tout au plus de fixer quelques hésitations, ou mieux de satisfaire les désirs empressés, de pro-

clamer la foi de tous les enfants de l'Église. Et nous aussi, nous avons pris part à la joie de nos frères; les catholiques de Genève n'ont pas voulu être des enfants dégénérés des chrétiens d'Éphèse; ils n'ont pas voulu que notre ville fût comptée pour rien dans l'Église de Dieu, et qu'elle ne portât sur son front que la couronne ignominieuse de métropole de l'hérésie. A la parole du Pontife de la véritable Rome, nous avons été heureux de répondre par le cri de notre foi; et ce cri, nous sommes plus heureux encore de le transmettre aux âges futurs par l'érection de l'église de l'Immaculée Conception.

Qu'on me pardonne cette digression; je reviens à mon sujet, en me permettant une observation qu'expose longuement le P. Newmann dans une de ses conférences. Pourquoi l'Église de Jésus-Christ met-elle tant de soins à proclamer le dogme de la maternité divine? C'est parce que cette expression : « Marie, Mère de Dieu, » est un résumé précis et très-exact du dogme du *Verbe de Dieu fait homme.* En effet, si Jésus-Christ a eu une mère, il est véritablement homme; et il est Dieu, bien plus, personne divine, puisque sa Mère est Mère de Dieu. Ainsi glorifier la Mère, c'est manifester le Fils; et exalter le Fils, c'est exalter la Mère.

Oui, c'est glorifier la Mère, c'est l'exalter, car quelle chose plus magnifique pouvons-nous faire d'elle que de dire qu'elle est mère de Dieu? Ce mot seul ne justifie-t-il pas outre mesure la piété des nations chrétiennes envers Marie? N'y a-t-il pas dans cette seule parole une source inépuisable de louanges et de divines richesses? Et quand les prophètes et les apôtres auraient écrit des montagnes de livres sur les merveilles de grâces accomplies dans Marie, ne faudrait-il pas en revenir à ce mot : Marie, Mère de Dieu, Marie de qui Jésus-Christ est né? « Quand » le Saint-Esprit vous dit expressément que Jésus est né de la » Vierge Marie, que voulez-vous de plus? s'écrie saint Thomas de » Villeneuve. » Cette seule parole : « Marie est Mère de Dieu, » ajoute saint Pierre Damien, est un éloge qui surpasse tout ce » que peut inventer l'esprit humain, et l'ange même avec ses su- » blimes perfections. »

Et en effet, la dignité de Mère de Dieu est infinie dans son

genre, disent saint Thomas et Suarez. Car par la maternité divine, la Très-Sainte Vierge est unie au Verbe de Dieu : elle lui est unie de l'union la plus intime, de l'unité la plus forte, puisqu'en vertu du lien ineffable qui l'enchaîne au Verbe divin, elle donne la vie de l'homme au Fils même de Dieu, et par là elle fait du Fils de Dieu son Fils propre, son Fils unique. Je le sais, elle ne contracte pas avec le Verbe, comme la sainte humanité du Sauveur, une union telle qu'il en résulte l'unité de personne; mais après cette union qui s'appelle hypostatique, il n'en est point de plus intime, de plus excellente dans les inventions de Dieu. C'est le lien d'une mère avec son fils, lien d'une affinité réelle, d'une parenté véritable que Marie contracte avec le Fils de Dieu, avec Dieu. Et ici, de crainte de me laisser éblouir par l'éclat d'une telle magnificence, je me contente de citer les paroles de ces hommes qui brillèrent dans l'Église par leur science, et qui méritèrent d'être appelés ses Pères, ses Docteurs. « Marie, » nous dit donc saint Thomas, a contracté une union suprême avec » une personne infinie, *unio suprema cum persona infinita.* La » Sainte Vierge, dit-il encore, en sa qualité de Mère de Dieu, a une » certaine dignité infinie, provenant du bien infini qui est Dieu, et » en ce genre il ne peut rien se faire de mieux, de même qu'il n'y » a rien de mieux que Dieu. Dieu, s'écrie à son tour saint Bona» venture, Dieu peut bien faire un monde plus grand, plus vaste, » plus parfait, mais il ne peut faire une mère plus grande que la » Mère de Dieu. » Selon la pensée d'Albert le Grand, après être Dieu, il n'y a rien de plus grand que d'être Mère de Dieu. « Dieu, » affirme aussi saint Bernard, a donné à Marie tout ce qu'il pou» vait lui donner en la faisant Mère de Dieu. » Certes, de telles expressions paraissent assez hardies; j'ai pourtant essayé de les adoucir, autant qu'il était possible, sans trop affaiblir la pensée, et j'aurais pu être taxé de témérité, si j'avais osé de moi-même exalter ainsi les grandeurs de la Mère de Dieu. Et pourtant ce n'est pas tout encore; laissons plutôt parler le saint évêque d'Hippone, et nous l'entendrons établir une sorte d'identité entre Marie et son divin Fils. « Il a pris, dit-il, un corps de la chair » de Marie, et c'est la chair de Marie qu'il nous donne en nourri» ture dans le banquet du salut : *ipsam Mariæ carnem nobis man-*

» *ducandam ad salutem dedit.* » J'omets beaucoup d'autres passages semblables, et pour abréger je me contente de citer encore cette apostrophe du saint abbé de Clairvaux : « Quelle a été grande, ô Marie, votre familiarité avec Dieu ! Il demeure en vous et vous demeurez en lui ; vous le revêtez de la substance de la chair, et il vous revêt de sa gloire ; vous couvrez le soleil d'une nuée, et le soleil vous couvre de sa splendeur. » « Oui, » dit encore saint Augustin, quand je vous appellerais la parfaite » ressemblance de Dieu, une forme divine, vous seriez digne de » ce nom ; *si formam Dei te appellem, digna existis;* vous n'êtes » rien moins que l'abrégé des attributs divins, *divinorum attributorum epitome.* »

Mais poursuivons, et quelque impuissant que nous soyons devant une si grande tâche, considérons une autre conséquence de la maternité divine : je veux dire cette espèce de juridiction, cette autorité qu'elle a sur son divin Fils. En effet, nous ne devons point refuser à la Mère de Dieu ce qui appartient essentiellement et de droit naturel à toute mère ; nous ne lui refuserons point cette autorité sanctionnée si souvent et avec tant de force dans la loi de Dieu. Car Jésus-Christ l'a dit : « Je ne suis point venu détruire la loi, mais l'accomplir avec la plus grande perfection ; » et s'il a voulu que ses apôtres en prêchassent l'observation comme indispensable pour arriver à la vie éternelle, lui-même a commencé par nous en donner l'exemple : *cœpit facere et docere.* Se serait-il donc dispensé du devoir de l'obéissance et du respect à l'égard de sa Mère? Ouvrons plutôt nos Saints Évangiles, et si nous leur demandons qu'elle fut la vie du divin Maître dans la maison de Nazareth, ils ne nous répondront presque rien, sinon qu'il était soumis à Marie. Aussi saint Pierre Damien s'adresse-t-il en ces termes à cette bienheureuse Mère : « Vous approchez du redoutable tribunal de la Majesté divine, » non pas en suppliant, mais en commandant ; non pas comme » une servante, mais comme une maîtresse ; car comment pour» rait-il s'opposer à votre autorité, le Fils tout-puissant qui a été » conçu dans vos chastes entrailles? »

Mais que seraient le respect et la soumission, s'ils n'étaient accompagnés de l'amour? Ce ne serait point l'honneur qu'un

fils doit à sa mère, mais plutôt la crainte et l'obéissance d'un esclave; or, pourrions-nous, sans injure, supposer une telle chose dans le cœur si parfait de Notre Seigneur Jésus-Christ, et croirions-nous un seul instant que le divin Maître, en rendant à Marie le respect qu'il lui devait, ait manqué au premier devoir, au devoir important de l'amour? Loin de notre esprit un tel blasphème, comme aussi ne prétendons point pouvoir exprimer suffisamment la grandeur de cet amour. Si nous, pauvres misérables que nous sommes, avec notre cœur gâté par le péché, nous aimons tant celle qui nous a donné le jour; si Jésus-Christ a eu pour nous, enfants ingrats, êtres rebelles, un amour qui n'a pas connu de bornes, quel n'est pas l'amour d'un Fils si parfait, d'un Fils divin pour une mère si parfaite? Jésus aime sa mère, je ne dis rien de plus, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage : il y a là une source inépuisable de réflexions.

Mais combien sont sensibles à ce divin Maître les outrages que l'hérésie se plaît à prodiguer à cette auguste Mère! combien blessent son cœur de Fils les injures que les dévoyés de l'Église font à la Très-Sainte Vierge! Insensés qui se font un point de religion d'attaquer, de blasphémer la personne que Jésus aima le plus! Pour nous, brebis de Jésus-Christ, nous le connaissons, nous connaissons mieux les sentiments de son cœur. Nous sommes ses disciples, ses enfants, ses membres, et c'est pourquoi nous respectons sa mère. C'est bien là une des gloires de l'Église, d'avoir si bien compris les affections de son divin Epoux, et d'avoir su les faire ainsi passer dans le cœur de ses enfants. On s'étonne que nous aimions Marie, et pourquoi? parce qu'on ne connaît pas vraiment Jésus-Christ.

Mais ajoutons un trait à ce tableau bien pâle, il est vrai, des magnificences de la Mère de Dieu : c'est qu'elle est la Reine, la Maîtresse des anges et des hommes. Car si le Fils est Roi, dit un pieux auteur, comment la Mère ne serait-elle pas Reine et Maîtresse? si elle a de l'autorité sur son Fils, comment n'en aurait-elle pas sur ce que possède son Fils? C'est une Reine toute-puissante, c'est-à-dire qu'aucune de ses volontés ne saurait rester sans effet; rien de ce qu'elle demande ne pourrait lui être refusé; elle désire et tout s'empresse; elle veut et tout cède. Mais cette

toute-puissance est une toute-puissance suppliante, *omnipotentia supplex.* Si la Mère du Sauveur voit tout se soumettre à son empire, c'est que ses prières exercent un empire irrésistible sur le cœur de son divin Fils : Jésus-Christ peut tout, et elle peut tout auprès de lui ; rien ne peut aller contre la volonté de Celui qu'elle a porté dans ses chastes entrailles et nourri de son lait, et cet aimable Sauveur ne saurait un seul instant contrarier les désirs de sa Mère. Aussi jouit-elle d'un pouvoir sans bornes ; et par l'empire qu'elle exerce sur le cœur de Jésus, elle a vraiment l'empire du monde. « Oui, dit saint Bernardin de Sienne, dès » que Marie consentit à la maternité divine, elle mérita de re- » cevoir la royauté sur toutes les créatures, et dès lors le sceptre » du monde fut placé dans ses mains : tous les êtres qui dans le » ciel et sur la terre sont sujets à Jésus-Christ, le sont par là » même à sa très-sainte Mère. »

Elle est donc bien légitime, la confiance des catholiques envers Marie, et ce n'est pas sans raison qu'ils font à chaque instant monter jusqu'au pied de son trône les accents de leurs douleurs, les gémissements de leurs angoisses, les cris de leur détresse, comme aussi les chants de leur reconnaissance. Puisque Marie est Mère de Dieu, tout ce culte lui est dû, et toutes nos paroles, toutes nos expressions ne sont que de faibles bégaiements d'enfants. « Je ne saurais, ô Marie, disait saint Grégoire le Thauma- » turge, comment vous louer, vous qui avez renfermé dans vo- » tre chaste sein Celui que les cieux ne peuvent contenir ! *Quibus* » *tu laudibus efferam nescio, quia quem cœli capere non pote-* » *rant tuo grœmio contulisti.* » Ne vous étonnez donc plus, nos frères séparés, si d'un bout à l'autre de l'univers, l'Église proclame avec un saint enthousiasme les prérogatives et les gloires de la Très-Sainte Vierge. Ne vous étonnez plus si le génie de la foi a consacré les temples les plus majestueux et les plus riches merveilles au culte de Notre-Dame. Ne vous demandez plus pourquoi la liturgie sacrée déploie toutes ses pompes et toute la splendeur de ses chants, pour honorer sur la terre la reine des Anges. Ne demandez pas non plus pourquoi l'Église répète si souvent ses éloges dans ses saints offices et la salue des noms les plus pompeux. Ne cherchez pas pourquoi le malade, sur sa

couche de douleur; pourquoi le marinier, au milieu des flots enflés par la tempête et sur sa nacelle agitée; pourquoi la jeune fille, jalouse de conserver la plus belle des vertus; pourquoi la pauvre mère de famille, tout près de succomber sous le poids du devoir; pourquoi le soldat sur le champ de bataille, pourquoi tous les vrais chrétiens, en un mot, s'adressent à Marie avec tant d'espoir et d'amour. Marie est Mère de Dieu; c'est d'elle qu'est né Jésus : *ex qua natus est Jesus*.

Après avoir considéré ce qui forme la véritable grandeur de Marie; après avoir vu ce qu'est la maternité divine dans ses prérogatives intrinsèques et essentielles, je dirai quelques mots de ce qui fait, pour ainsi dire, l'apanage de cette sublime majesté : je veux parler de l'intégrité de son âme par l'exemption de tout péché, et de l'intégrité de son corps par sa virginité perpétuelle. Je n'aurais ici qu'à transcrire encore les nombreux passages des Docteurs de l'Église, où, laissant un libre champ aux transports de leur foi et de leur amour, ils donnent à la Mère de Dieu les éloges les plus magnifiques. C'est ainsi qu'ils la comparent à l'arche d'alliance, à la toison de Gédéon, au buisson ardent brûlant sans se consumer, au lis au milieu des épines. « Elle est, nous dit un des Pères du concile d'Éphèse, le pur trésor, l'ornement et l'honneur de la virginité; le paradis spirituel » du second Adam; l'auguste sanctuaire où s'est contractée la » merveilleuse union de la nature divine avec la nature humaine, » et où s'est accomplie la réconciliation du monde; la nuée où » repose celui qui est assis sur les Chérubins, l'échelle mystérieuse par laquelle Dieu descendit sur la terre. » Je n'en finirais pas si je voulais énumérer tous les titres, toutes les brillantes images qu'empruntaient nos pères dans la foi pour donner une idée de l'excellence de la Sainte Vierge. Mais une chose facile à remarquer, c'est que ces titres, ces figures, ces images s'accordent à proclamer la croyance de l'Église : 1° « L'âme de » Marie n'a pas été un seul instant souillée du plus léger péché » actuel, de la plus petite faute vénielle; 2° Marie, dans le premier instant de sa conception, par un privilége spécial du » Dieu tout-puissant, et en vue des mérites de Jésus-Christ, » Sauveur du monde, a été préservée et exempte de toute tache

» du péché originel ; 3° Marie fut toujours vierge. soit lorsqu'elle » devint Mère de Dieu, soit avant, soit après cet enfantement » merveilleux. »

Voulons-nous quelques détails? En voici que j'ajoute le plus brièvement possible, les limites que je me suis tracées ne me permettant pas de donner à chaque proposition le développement nécessaire.

« Lorsque la bonté de Dieu, dit Jean Damasène, voulut créer » l'homme, chef-d'œuvre visible de l'univers, il étendit d'abord » la voûte immense des cieux ; le sol de la terre fut placé au- » dessous ; la mer fut renfermée dans ses limites ; puis Dieu créa » toutes les choses qui devaient remplir et orner l'univers. Et » c'est alors que parût l'homme dans une sorte d'appareil royal, » et qu'il fut placé dans le jardin de délices. Mais bientôt, le » péché ayant tout gâté, Dieu, dans sa miséricorde, ne permit » pas que son ouvrage fut à jamais anéanti, et pour le refaire, » pour le réparer, il créa un nouveau ciel, une nouvelle terre, » une nouvelle mer qui continssent celui que rien ne peut con- » tenir. Ce ciel, cette terre, cette mer, c'est Marie. » Puis le saint Docteur explique sa pensée. « Elle est le ciel, continue-t- » il, car c'est elle qui, pas sa prodigieuse virginité, a fait luire » le soleil de justice ; c'est une nouvelle terre qui nous a donné » l'épi de vie, germé dans ses chastes entrailles ; elle est la » mer où s'est formée la perle spirituelle et précieuse. Ainsi pa- » raît cette nouvelle création, ce paradis magnifique du Roi des » rois, cette demeure ornée qu'anime une âme raisonnable. Que » ce monde nouveau est magnifique ! quelle est étonnante, sa » splendide beauté ! Il est plein d'agrément par les arbres des » vertus ; il est embaumé du plus doux parfum de la chasteté ; » aucun bien n'y manque : il est digne vraiment de devenir » la demeure d'un Dieu venant à nous. Le premier monde était » bon pour l'homme ; mais rien n'était digne de Dieu que la » sainte et admirable Vierge Marie. » Et ici le saint Docteur continue en empruntant aux Prophètes le développement de sa pensée.

Remarquons donc comment Marie est comparée au monde sortant des mains du Créateur, tel qu'il était lorsqu'Adam en fut

constitué le maître : c'était alors un monde vierge, un monde sanctifié, un monde pur; et Marie doit le surpasser en pureté, en beauté.

Mais recueillons les idées de notre foi, rappelons-nous ce que nous savons sur la sainteté, la majesté de Dieu, et croirons-nous que la mère de Jésus-Christ puisse être moins parfaite que celle que nous dépeint l'Église, et dont saint Jean Damasène vient de nous faire le tableau? Je le demande encore au lecteur le moins bien prévenu : je suppose qu'il nous eût été permis de nous choisir une mère, aurions-nous choisi une esclave, ou une personne sortie de l'esclavage, une personne diffamée, disgraciée de quelque manière que ce fût? Or, ce qui nous serait impossible, Dieu a pu le faire, il l'a fait pour lui-même. Lorsqu'il appelle quelqu'un à une mission, à une dignité, il l'y prépare, il l'y dispose, de manière à ce qu'il soit propre à cette mission, à cette dignité. Il dispose tout avec sagesse; tout est coordonné par son admirable providence. Or, Marie, nous l'avons vu, a été appelée à la plus haute mission, à la plus éminente dignité qui puisse être accordée à une pure créature. Elle a donc dû recevoir une grâce proportionnée à cette dignité; et cette grâce, c'est la grâce complète, la grâce dans toute sa plénitude. « Vous êtes pleine » de grâce, lui dit l'ange; vous avez trouvé grâce devant Dieu. » « Mais, dit saint Thomas à qui nous avons aimé à faire beau» coup d'emprunts, cette grâce n'eût point été proportionnée à » la maternité divine, si la sainte Vierge eût pu être souillée du » plus léger péché; car la gloire des parents rejaillit sur leur » fils, et cette tache eût rejailli sur Jésus-Christ, qui la touche » de si près, puisqu'il a pris sa chair d'Elle. » Et de là l'ange de l'Ecole conclut qu'elle n'a jamais commis de péché actuel, ni mortel, ni même véniel. Mais si la conclusion est rigoureuse à l'égard du péché véniel, combien elle l'est davantage à l'égard du péché originel! Car si le péché véniel est une souillure, il n'est pas autant opposé à la majesté de Dieu que le péché originel; puisque celui-ci rend vraiment l'âme ennemie de Dieu, la sépare de Dieu, la jette dans les chaînes de l'esclavage du démon, ce que ne fait pas le péché véniel.

D'ailleurs Marie était prédestinée pour être la Reine des anges;

aurait-elle été moins pure qu'eux? Et si la tache du péché, quel qu'il fût, l'eût souillée un seul instant, son auguste Majesté ne serait-elle pas inférieure aux esprits angéliques chez qui l'éclat de la grâce n'a pas été terni un seul instant? « Qu'on ne me parle » donc pas de péché, m'écrierai-je avec saint Augustin, lorsqu'il » s'agit de la Mère de Dieu! non, qu'il n'en soit pas même ques- » tion! une telle parole porterait atteinte à la gloire de N. S. » Jésus-Christ; car, nous le savons, la grâce lui a été donnée » avec une telle abondance, qu'elle a triomphé du péché absolu- » ment, et en toute manière, puisqu'elle a mérité de concevoir » et d'enfanter Celui qui est sans péché. » Oui, comment aurait-elle été un seul instant l'esclave de Satan, celle qui devait lui écraser la tête? Comment aurait-elle pu être l'ennemie de Dieu, celle qui devait être la Mère de Dieu? Aussi c'est avec joie que nous aimons appliquer à Marie cette parole de nos Livres Saints : « Vous êtes toute belle, et il n'y a point de tache en vous; *tota » pulchra es, et macula non est in te.* » Non, elle n'a pas la plus légère ombre d'une faute actuelle; l'Église nous le dit par l'organe du saint concile de Trente, je le crois. Elle a été préservée et exempte de la tache originelle; l'Église me l'a dit par la bouche du Souverain Pontife, je le crois; pour l'honneur de Jésus-Christ, *propter honorem Christi,* je le crois, *credo.*

Mais, outre l'intégrité, la pureté de l'âme, la gloire de Dieu exigeait dans Marie une autre intégrité : celle du corps, je veux dire la virginité perpétuelle. Elle fut en effet vierge lorsqu'elle devint Mère de Dieu, car elle devait vérifier en sa personne la célèbre prophétie d'Isaïe annonçant à la maison de Juda un événement prodigieux, un miracle extraordinaire : « Voici, disait le pro- » phète, qu'une Vierge concevra et enfantera un Fils, *ecce virgo » concipiet et pariet Filium.* » Et en effet, le Père Éternel ne devait communiquer à personne sa dignité de Père, et le Fils de Dieu ne devait pas naître comme les hommes pécheurs; il convenait à son infinie perfection qu'il apparût sur la terre, sans avoir porté atteinte à l'intégrité de sa Mère. De même qu'au jour de la création, les plantes sortirent de la terre sans qu'elle eût été ni labourée, ni ensemencée, mais à la simple parole de Dieu; ainsi, dit Bellarmin, Jésus-Christ devait naître de Marie par la toute-puissance de la parole divine.

Et qui ne sait aussi la préférence marquée que le divin Maître a accordée aux vierges, et quelles distinctions il leur réserve dans le ciel? elles forment sa cour choisie, son cortége de prédilection; ce sont les vierges qui le suivent toujours et partout. Marie devrait-elle donc être exclue de la suite de son divin Fils? Jésus-Christ aurait-il choisi pour Mère une personne à qui aurait manqué ce qu'il a préconisé si haut? Le lis de la virginité devrait être arraché de l'éclatante couronne qui ceint le front de la Mère de Dieu! cette perfection (car la virginité est un état de perfection dans la loi du Christ), serait déniée à Celle dont la la dignité est si grande!

Mais il faudrait oublier l'attachement qu'a eu pour ce saint état l'humble épouse de Joseph; elle met la virginité au-dessus de tout; elle semble vouloir refuser même la maternité divine, parce qu'elle ne connaît pas d'homme et qu'elle n'en veut pas connaître; *quoniam virum non cognosco.* Et comment pourrions-nous penser que le Saint-Esprit n'eût pas conservé ce sanctuaire qu'il avait sacré par sa présence et sanctifié de son ombre? Comment pourrions-nous croire qu'il eût laissé profaner ce tabernacle où s'était accompli par son opération le plus prodigieux des mystères? Et quelle créature assez insensée eût osé porter atteinte à l'éclat de l'Épouse du Saint-Esprit?

Aussi comment les Apôtres désignent-ils Marie dans leur symbole? C'est la *Vierge* Marie. Comment l'appellent les fidèles de tous les temps et de tous les lieux? La *Vierge* Marie, la Sainte *Vierge.* Et comment nos adversaires eux-mêmes sont-ils contraints de l'appeler, s'ils veulent être compris? La *Vierge.* La Vierge, c'est donc la Vierge des Vierges, la Reine des Vierges, la Vierge proprement dite, la Vierge par excellence, la Vierge toujours Vierge.

Et lorsqu'au quatrième siècle, l'impie Helvidius osa attaquer cette prérogative de Marie, ce fut un cri d'indignation qui lui répondit. « Tu as détruit le temple du Seigneur, lui dit saint » Jérôme, tu as souillé son sanctuaire, lorsque tu as osé dire que » Marie n'avait pas toujours été vierge. » « Et qui donc, demande » saint Epiphane, n'a pas toujours pensé à une Vierge, lorsqu'il » a pensé à Marie? » « Dire le contraire, c'est un sacrilége,

» pense saint Ambroise. » « C'est une absurdité et une folie, » d'après Origène. » Aussi la voix discordante d'Helvidius fut bientôt étouffée par le concert unanime des fidèles : la virginité de Marie était du domaine de la foi, Helvidius fut condamné comme hérétique.

Plût à Dieu que son hérésie eût été à jamais ensevelie avec lui ! Mais l'effort continuel du démon, c'est de mordre au talon Celle qui lui brise la tête. Et voilà pourquoi nous sommes appelés à entendre si souvent de scandaleux blasphèmes contre ce dogme; et puisqu'il faut nous abaisser à de si misérables sophismes, ne savons-nous pas qu'on répète souvent : « Jésus a eu » des frères, donc Marie a eu plusieurs enfants, donc elle n'a » pas toujours été vierge ? » Voyez donc ces hommes habiles qui comprennent mieux nos Saints Livres que l'Église, colonne et fondement de la vérité, avec ses dix-huit siècles d'existence et de croyance constante et immuable ! Voyez-les entendant mieux le dépôt sacré de la foi que l'Église, qui l'a reçu des mains des Apôtres ! Mais qu'ils nous disent à quelle époque ce dogme a été inventé. Et puisqu'ils découvrent dans l'Écriture Sainte des choses si belles pour la gloire du Fils de Dieu (1), comment n'y ont-ils pas vu que les proches parents y étaient appelés frères, que Loth, neveu d'Abraham, était nommé aussi frère d'Abraham ? Les hommes qui gémissent sur l'ignorance des *romanistes* ou *romains*, ignoreraient-ils donc ce que l'histoire ecclésiastique nous dit touchant la mère ou les mères des frères de Jésus ? Quant aux objections tirées du texte de saint Matth., Ch. I, 25, elles sont encore plus faibles; elles ne paraissent mériter aucune réponse. Aussi sommes-nous heureux d'appartenir à l'Église catholique, et de pouvoir nous écrier avec les fidèles de tous les siècles : « Je crois la virginité perpétuelle de Marie, pour l'honneur de Jésus-Christ, *propter honorem Christi,* je crois, *credo*.

A. B.

(1) M *** a trouvé dans l'Evangile que Marie était appelée MÈRE DES FRÈRES DE JÉSUS (*Notre-Dame de Genève sera-t-elle,* etc., p. 15). Nous le défions de pouvoir citer un seul passage à l'appui de cette assertion, que nous dénonçons comme une sacrilége imposture.

PHILIPPE HOWARD

COMTE D'ARUNDEL

MARTYR DE LA VÉRITÉ

Sous le règne d'Elisabeth.

Ce qu'il y a de moins connu dans l'histoire du peuple anglais, c'est la ténacité qu'il mit à repousser la réforme religieuse du seizième siècle; et, si je ne craignais de trop étonner mes lecteurs, je dirais que ce ne fut qu'à force d'astuce et de terreur qu'on parvint à vaincre sa résistance. Si cette dernière assertion paraissait incompatible avec certaines qualités qui forment le fonds du caractère national, je dirais qu'il fut un temps où ces belles qualités furent ternies par l'ascendant qu'on laissa prendre à des hommes dépravés et cupides, et je leur appliquerais les paroles que Démosthènes, dans un excès d'indignation patriotique, appliquait jadis à un roi qui spéculait, aussi lui, sur la corruption de son siècle : *On a vu*, s'écriait-il un jour, *d'autres souverains, avant Philippe, jouir de prospérités extraordinaires; mais il y a un bonheur qui n'est échu qu'à lui seul, c'est qu'ayant eu besoin d'hommes pervers pour lui servir d'instruments, il en a trouvé dont la perversité surpassait et ses besoins et son attente.*

Le tableau complet des iniquités qui furent alors commises en Angleterre, reste encore à tracer; mais il y a une lacune, cor-

relative à celle-là et qu'il importerait encore plus de remplir. Il faudrait entrer dans le détail des diverses protestations qui se sont succédées dans le cours du seizième siècle, et même plus tard, sous d'autres formes. Surtout il faudrait exhumer ou réhabiliter la mémoire de ceux qui ont protesté par le martyre.

Parmi ces noms, il n'en est aucun qui soit plus digne des hommages de ses co-religionnaires, que celui de Philippe Howard, comte d'Arundel, qui mourut dans la Tour de Londres en 1595. La dernière période de sa vie offre des particularités non moins étonnantes que les merveilles qui ont signalé le passage des plus grands saints sur la terre.

Sa naissance semblait l'avoir condamné d'avance à partager et même à défendre au besoin l'erreur religieuse qui avait séparé sa patrie du centre de la chrétienté. Son aïeul, le comte de Surrey, n'avait péri sur l'échafaud que pour expier son peu de ménagement pour l'orgueil ambitieux des Seymours, et malgré ses goûts politiques et ses qualités chevaleresques, il ne s'était pas montré très-hostile à la religion nouvelle, et son père, Thomas, duc de Norfolk, s'était ressenti de l'influence exercée sur lui par sa tante paternelle, la duchesse de Richmont, cette femme non moins impérieuse que dénaturée, qui figura comme principale accusatrice de son propre frère, et qui comptait parmi ses hôtes de prédilection un moine apostat nommé Bale, l'un des historiographes les plus discrédités du protestantisme, et son digne rival Fox, le célèbre auteur des *Actes et monuments des martyrs*.

Tels furent les premiers instituteurs de ce duc de Norfolk qui faillit devenir l'époux de Marie Stuard et jouer un grand rôle sous le règne d'Élisabeth; mais au lieu de délivrer une reine persécutée et de dicter des lois à la persécutrice, il eut, comme son père, la tête tranchée sur un échafaud, avec la triste consolation d'être accompagné au lieu du supplice par ce même Fox, qui ne pouvait lui avoir inspiré beaucoup de respect pour les antiques croyances auxquelles il avait voué la haine la plus fanatique (1).

(1) Il faut avoir lu les brutales invectives, les impudentes fictions et apos-

Son fils, Philippe Howard, alors âgé de 15 ans, se trouva ainsi orphelin ; car sa naissance avait coûté la vie à sa mère, lady Mary Fitz-Alan, morte à l'âge de 17 ans, emportant avec elle les regrets et l'admiration de tous ceux qui avaient connu la maturité de son cœur et de son esprit (1). Le roi d'Espagne, Philippe II, qui lui avait donné son nom, n'avait plus reparu en Angleterre depuis le jour où il l'avait tenu sur les fonts baptismaux ; et lors même qu'il eût pris au sérieux les devoirs de cette paternité spirituelle, mille obstacles l'auraient empêché de les remplir. Mais la Providence qui veillait sur le noble enfant, l'avait prémuni dès ses plus tendres années contre les dangers de sa haute naissance, dangers considérablement aggravés par la faiblesse de son père qui se laissait dominer par les prédicateurs et les théologiens de la religion nouvelle, dans l'espoir de donner ainsi moins de prise aux interprétations et aux dénonciations des inquisiteurs de cour. Heureusement le duc de Norfolk ne les avait pas consultés pour l'éducation de son fils, mais avait suivi l'impulsion de sa conscience et de son cœur en allant prendre dans l'université d'Oxford un homme sur lequel sa science et sa modestie avaient depuis longtemps attiré les regards, et qui, tout en se conformant extérieurement aux pratiques de l'Église anglicane, nourrissait au fond de l'âme une vénération toute filiale pour le culte proscrit. Le précepteur et l'élève, condamnés à respirer cette atmosphère de fanatisme et de mensonge, en conçurent l'un et l'autre un tel dégoût, que le premier devint catholique et alla se faire prêtre en pays étranger (2) ; tandis

trophes fanatiques et souvent obscènes qui remplissent les *Actes et monuments* de Fox, pour se faire une idée de la vulgarité de cet écrivain qui eut tant de vogue en Angleterre. Son ouvrage était placé à côté de la Bible dans chacun des appartements du palais d'Elisabeth, et un passage d'une comédie de Shirley nous apprend qu'on le trouvait dans les vestibules des châteaux de province, pour l'instruction des domestiques et des tenanciers (*The witty fair one*, act. II, s. 1).

(1) Lady Mary Fitz-Alan était fille et unique héritière d'Henri Fitz-Alan, comte d'Arundel, titre qui passa alors dans la maison de Howard, et qui a été de nos jours si dignement porté par celui qui vient d'hériter du duché de Norfolk.

(2) Cet ecclésiastique, qui s'appelait Grégoire Martin, était membre du collége de Saint-Jean à Oxford.

que l'élève, mûri avant l'âge par le malheur, par la contrainte, par l'étude et surtout par la controverse dont il était témoin, garda dans son jeune cœur des germes précieux que la prospérité faillit étouffer entièrement, mais auxquels l'adversité donna plus tard une fécondité inattendue.

Son mariage presque funèbre à l'âge de quatorze ans, quand son père, déjà prisonnier dans la Tour, ne pouvait plus se faire illusion sur son sort, ne put que renforcer les impressions sérieuses de son enfance, et il fallut, pour les affaiblir, que la séduction du mauvais exemple se joignît aux grossières flatteries de ses maîtres pendant le séjour peu fructueux qu'il fit ensuite à l'université de Cambridge, où il ne trouva pas les purs enseignements de son instituteur d'Oxford. Mais tous les dangers qu'il courut pendant ces années, n'étaient rien, en comparaison de ceux qui l'attendaient à la cour d'Élisabeth, où il fit sa première apparition à l'âge de 18 ans, c'est-à-dire moins de trois ans après l'exécution de son père.

La présence du fils au milieu des courtisans et des juges qui avaient provoqué ou prononcé la sentence, et devant la reine qui était intervenue despotiquement dans le procès (1), ne fut pas jugée aussi sévèrement qu'elle aurait pu l'être dans un autre temps. C'était alors une maxime reçue dans les grandes familles, qu'il fallait caresser la main qui avait frappé et qui pouvait frapper encore, et se ménager des protecteurs contre les ombrages et les caprices d'un pouvoir pour lequel la légalité n'était qu'un jeu.

Mais cette position était pleine de périls pour quiconque s'y aventurait. Il fallait, pour se mêler à une telle cour, se dépouiller de tous les sentiments de justice qu'une naissance heureuse, ou une éducation plus ou moins chrétienne, avait pu laisser dans le cœur.

Mais il y avait un danger plus inévitable que celui-là, et qui se

(1) La reine avait fait venir les juges devant elle et devant son conseil privé, pour leur faire part de je ne sais quelle révélation d'un ambassadeur étranger. Ils vinrent sans être accompagné du duc de Norfolk qui n'en fut pas moins condamné à mort.

rattachait à un genre de corruption sur lequel les historiographes de l'Église et de l'État se sont exprimés avec une grande réserve facile à comprendre ; mais les révélations indirectes d'une foule de documents historiques y ont largement suppléé (1) et ont jeté sur ce coin jusqu'à présent si obscur du tableau, une lumière véritablement effrayante. On a acquis une preuve de plus de la vérité de cette observation déjà très-ancienne, que la volupté et la cruauté marchent ordinairement ensemble. C'est même à peine si le mot *volupté* est assez fort pour caractériser les désordres que cette cour, non moins orientale par les mœurs que par le despotisme, ne prenait même pas la peine de dissimuler. Suivant le témoignage non suspect d'un contemporain, c'était la plus impure des divinités païennes qui présidait aux orgies galantes de cette *Reine-Vierge* (2), qui trouvait l'idée d'admettre en sa présence une pécheresse comme Marie Stuard, si blessante pour sa modestie. Elle avait un langage de convention pour les actes officiels et pour les discours d'apparat, langage obscur et entortillé comme celui d'une sibylle, et elle avait un tout autre vocabulaire pour ses habitudes domestiques et pour ses relations intimes. Après la contrainte et les fatigues de la représentation en public, elle satisfaisait au plus pressant besoin de son cœur, en l'épenchant dans celui d'un ami digne de la consoler et de la comprendre. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur la nature de ces consolations, grâce aux indiscrétions commises par des contemporains et surtout par des contemporaines (3). Nous savons aussi les qualités dont il fallait être doué pour être admis au rang et au rôle de consolateur. Un étudiant en droit, nommé Hatton, ne devint-il pas d'abord favori, puis capitaine des gardes, et enfin chancelier, pour avoir ravi sa royale maîtresse par

(1) Les dépêches conservées dans les archives de Simancas et consultées par Lingard lui ont fourni ces renseignements précieux.

(2) Where there was no love but that of the lusty god of gallantry Asmodeus. — Harrington's *nugæ*, p. 166.

(3) Voir dans Lingard les révélations de lady Shrewsbury, et celles de Faunt, secrétaire de Walsingham. Ce dernier dit positivement qu'à la cour d'Elisabeth on pratiquait toutes sortes d'énormités.

les grâces qu'il déploya devant-elle en dansant une gaillarde, et cet élégant danseur ne devint-il pas l'arbitre de la vie et de la mort d'un grand nombre de catholiques traduits devant sa cour? Sir Walter Ralheig conquit la faveur par des procédés plus brusques ; avant lui le lord amiral Seymour avait réussi par des familiarités étranges dont elle conserva le goût dans un âge assez avancé. Mais le conquérant qui sut le mieux affermir sa conquête, et qui remporta en outre sur tous ses rivaux la palme de l'impudence et de la scélératesse, fut cet infâme comte de Leicester, dont on a voulu faire presque un héros de roman, et qui laissa sur les mœurs publiques, ou du moins sur celles de l'aristocratie de cour, une empreinte satanique trop facile à reconnaître dans les générations suivantes. Digne émule de César Borgia, auquel personne ne ressembla plus que lui, il ne recula jamais devant aucun crime pour satisfaire ses trois passions tour à tour dominantes, l'ambition, l'avarice et la sensualité. Malheur à celui qui lui faisait osbtacle dans le culte d'une de ces trois idoles; car il possédait à fond, et dans toutes les variétés imaginables, la science de l'empoisonnement et de l'assassinat, sans parler des procès de tendance qui étaient entre ses mains une arme non moins meurtrière que le poignard ou le poison (1). Et voilà le personnage dont une foule de gentilshommes portaient la livrée pour faire leur cour à la *Reine-Vierge,* et qui exploita pendant tant d'années les faiblesses de cette reine à son profit! La patience avec laquelle une nation naturellement fière et jusqu'alors décente dans ses mœurs a supporté ce long scandale, est une des énigmes les plus inexplicables de son histoire, surtout quand on pense à la clause qu'Élisabeth avait voulu faire insérer dans le statut de la première année de son règne, en vertu de laquelle la succession au trône d'Angleterre était indirectement, mais infailliblement garantie à l'héritier qui pourrait naître de son commerce avec lui (2). La tolérance est sans doute une

(1) Voir la mort tragique de Sommerville et de son beau-père Arden. Biogr. brit. Voir aussi les lettres d'Howel. Vol. IV, p. 451.

(2) Elle voulut qu'au lieu des mots : *Heirs lawfully begotten,* on mit : *The natural issue of her body.* Quelle prévoyance maternelle!

belle chose, surtout quand elle est pratiquée par des sujets envers une souveraine; mais il y a des lois dont la transgression devrait rendre impossibles certains éloges dont les historiens, les poëtes (1), les moralistes, et même les prédicateurs se sont à l'envi rendus coupables (2), et je ne comprendrai jamais que le peuple de Londres, sans distinction de croyances religieuses, n'ait pas brisé le cénotaphe sur lequel on lisait qu'Élisabeth avait été la première vierge sur la terre, et qu'elle était la seconde vierge dans le ciel (3).

Voilà dans quelle fournaise ou plutôt dans quel cloaque fut jeté Philippe Howard, à un âge où il était naturel qu'il fût plus ébloui que choqué du spectacle qu'il allait avoir sous les yeux. En le voyant s'incliner devant le favori qui avait poussé son père sur l'échafaud et baiser respectueusement cette main royale qui avait signé son arrêt de mort, les courtisans pur sang étaient charmés de le voir s'élever ainsi au-dessus des petites susceptibilités de la piété filiale.

Il avait d'autres titres à la considération et même à la prédilection de la *Reine-Vierge*, chez laquelle près de vingt années de galanterie rarement interrompues (4) avaient aiguisé plutôt qu'amoindri le goût pour ce genre de conquêtes. Ces titres étaient d'abord sa jeunesse et sa candeur qui promettaient un proie facile, ensuite son refroidissement manifeste pour sa femme, à partir du moment où il eut mis le pied à la cour. C'était la première

(1) Tompson a dit d'elle dans son poëme de la Liberté :

> . . . . She like the secret eye
> That never closes on a guarded world.

(2) Au couronnement de la reine Victoria dans l'Eglise de Westminster, l'archevêque de Cantorbéry lui recommanda pour modèle la glorieuse Elisabeth, dont il ne connaissait probablement l'histoire que par les écrits officiels du temps.

(3) She was, She is (what can there more be said),
In earth the first, in heaven the second maid.
View of London, p. 371, in-8, 1708.

(4) Ses privautés avec lord Seymour avaient commencé avant son avènement au trône, et avaient été découvertes par la reine douairière Catherine Parr, sixième femme d'Henri VIII.

condition de succès aux yeux d'Élisabeth. Toute passion dont elle n'était pas l'objet lui semblait un vol fait à la toute puissance de ses charmes. La découverte des amours de sir Walter Raleigh avec Élisabeth Throckmorton, lui donna un tel accès de rage qu'elle enferma le coupable dans la tour de Londres, et l'on vit des scènes encore plus terribles quand elle soupçonna lady Sheffield et lady Frances Howard de lui disputer le cœur de Leicester. Ces ombrages et ces exigences, qui augmentèrent chez elle avec l'âge, ne respectaient pas davantage les amours légitimes. La moindre marque de tendresse conjugale donnée imprudemment en sa présence, mettait la foudre dans ses yeux et le jurement sur ses lèvres. Ce danger n'était pas à craindre pour Philippe Howard, car le lien sacré par lequel il avait été uni à la malheureuse Anne Dacre, de laquelle il n'était pas alors digne, s'était relâché à tel point que non-seulement il avait rompu tout commerce avec elle, mais il exprimait hautement ses doutes sur la validité de leur union. Une biographie presque contemporaine dit formellement que tout ceci était fait pour donner satisfaction à la reine dont il craignait plus que jamais d'encourir la disgrâce, depuis qu'une sorcière, en tirant son horoscope, lui avait dit qu'il courait grand risque d'être renversé par une femme (1). Bientôt son indifférence s'étendit à d'autres membres de sa famille, et semblable au navigateur qui, arrivé à une certaine hauteur en mer, ne voit plus que le ciel et l'eau, Philippe Howard se trouva parvenu à ce point de sa carrière de courtisan où tout sembla cesser d'exister pour lui, excepté la cour et ses plaisirs. De désordre en désordre et de chute en chute, il tomba dans un abîme encore plus profond que celui d'où la grâce avait tiré saint Augustin, et l'oubli de tous ses devoirs fut porté si loin qu'il ne garda plus aucun ménagement devant Dieu ni devant les hommes. Une vertu lui restait encore, vertu à la vérité purement humaine, mais dont personne, dans cette cour aussi cupide que corrompue, ne lui avait donné l'exemple : c'est la libéralité; encore dégénéra-t-elle bientôt

(1) Biographie manuscrite.

en profusion extravagante, car il tenait à figurer somptueusement dans les joutes et dans les tournois, et à ne pas rester au-dessous de l'attente et des exigences de la reine dans les fêtes qu'il lui donnait au château de Framingham; de sorte qu'à la ruine de ses mœurs, de son âme et de son bonheur domestique, se joignit bientôt la ruine imminente de son patrimoine.

L'année 1580, date de la mort de son aïeul maternel, le comte d'Arundel, qui lui transmit ce titre, paraît avoir été l'époque du premier réveil des bonnes impressions de son enfance. Sans en venir à une rupture ouverte avec la cour, il se rapprocha de sa femme, en qui les dernières épreuves avaient redoublé non-seulement la piété, mais aussi la tendresse, et ce rapprochement lui fit trouver dans le courage d'autrui un supplément à celui qui lui manquait encore. Nous ne savons pas si ce fut un éclair intérieur ou le grondement de la foudre au dehors qui détermina cette transformation imprévue. Cette même année, Grégoire XIII s'était prononcé hautement en faveur des insurgés catholiques d'Irlande, et avait accordé aux soldats qui se joindraient à eux tous les priviléges des anciens croisés. Cette provocation avait été, dans les deux royaumes, le signal de mesures atroces dont il était impossible qu'un noble cœur ne fût pas révolté. Ce fut comme l'inauguration du règne de la terreur en Angleterre, et il y a de nobles natures pour lesquelles la vérité devient plus attrayante dans les temps de persécution. Or, jamais la vérité catholique ne fut plus largement pourvue de ce genre d'attraits qu'elle ne le fut à l'époque où Philippe Howard tourna vers elle ses premiers regards.

Les missionnaires venaient chercher le martyre aussi joyeusement que les pirates anglais allaient dépouiller les sujets espagnols dans le Nouveau-Monde. Le père Campian, de la Société de Jésus, était enfermé dans la tour de Londres, et l'on crut que les tortures d'esprit et de corps qu'on lui avait fait endurer, le rendraient incapable de disputer la victoire à des théologiens protestants qu'on voulut mettre aux prises avec lui. L'auditoire, presque exclusivement composé de ministres et de courtisans, trouva naturellement que les raisons du plus fort étaient les meilleures; mais il y en eut un sur qui ce spectacle produisit une

impression dont il lui fut impossible de ce distraire. C'était Philippe Howard, à qui la Providence sembla laisser entrevoir ce jour-là le triste sort qui l'attendait dans cette même prison où il venait de voir le serviteur de Dieu mis à de si terribles épreuves. Cette image le suivait partout, tant à cause de sa grandeur qu'à cause du contraste qu'elle offrait avec les personnes et les choses qu'il avait habituellement sous les yeux. Ses fonctions et ses plaisirs lui étaient également à charge. Une voix intérieure, qui devenait chaque jour plus importune, lui disait que sa place était ailleurs, et que le sacrifice était de beaucoup au-dessus de la jouissance.

Mais c'était précisément cette idée de sacrifice qui l'empêchait de rompre définitivement ses liens. Son esprit était déjà tout converti à la foi catholique; mais il trouvait son cœur et son caractère encore trop délabré par le long séjour qu'il avait fait à la cour pour oser s'enrôler dans cette milice héroïque qui cueillait alors tant de palmes et bravait tant de supplices. Enfin, après de longs et rudes combats intérieurs, durant lesquels il ne fut soulagé par aucun épanchement avec personne, un jour qu'il se promenait seul dans la galerie de son château d'Arundel, il s'arrêta tout-à-coup, les yeux levés et les mains jointes, comme pour prendre Dieu à témoin de la double résolution qu'il formait de devenir membre de la sainte Église catholique et de vivre désormais conformément à ses préceptes. Le premier auquel il confia son secret fut son frère, lord William Howard, qu'il aimait d'une tendresse toute particulière, et dont la conversion suivit de très-près la sienne.

Mais une rupture immédiate avec la cour était impossible sans éveiller les soupçons des ennemis clairvoyants qui épiaient toutes ses démarches et avaient déjà su ébranler son crédit. D'un autre côté, la loyauté naturelle de son caractère et la tournure très-sérieuse que venaient de prendre ses idées lui rendaient toute dissimulation impossible. Dans cette alternative, ce qu'il y avait de plus dangereux était d'attendre. Les yeux du secrétaire Walsingham et ceux de Leicester, tous deux ses ennemis jurés, étaient attachés sur lui comme sur une proie qu'ils pourraient bientôt dévorer, et la reine, qui était alors à l'apogée de

sa haine contre la religion catholique, laissait un libre cours à leurs calomnies et à leurs trames. Bientôt la disgrâce du comte d'Arundel ne fut plus un mystère pour personne ; enfin, les affronts que chacun se croyait en droit de lui faire devinrent si marqués et si fréquents, et la position des catholiques anglais devint si affreuse, qu'il résolut de faire ce que plusieurs milliers de ses compatriotes avaient fait avant lui, et d'aller chercher en pays étranger un sûr asile contre la persécution.

Mais ses préparatifs et le voyage que fit son secrétaire dans le Nord pour se procurer les moyens de passer en Flandre, ne purent échapper aux espions que Walsingham entretenait partout. Le secrétaire, déjà très-suspect comme catholique, fut examiné à diverses reprises devant la reine et devant les membres les plus acharnés de son conseil, qui ne négligèrent ni questions captieuses, ni moyens d'intimidation, sans excepter la torture, pour extorqner au prisonnier des aveux compromettants pour son maître, auquel on imputait des intelligences secrètes avec Marie Stuard et le cardinal Allen. On avait tellement monté la tête à Elisabeth sur cette prétendue trahison de celui qui avait été son favori, qu'après un banquet somptueux qu'elle s'était fait donner par lui, elle l'avait déclaré prisonnier dans sa propre maison, en lui donnant pour geôlier et pour inquisiteur lord Hunsdon, autrefois page du duc de Norfolk, son père, et maintenant persécuteur implacable du fils. Après quinze semaines d'emprisonnement et plusieurs interrogatoires qui laissèrent intacte l'innocence de l'accusé, ses ennemis ajournèrent la satisfaction de leur haine, mais lui n'ajourna plus celle qu'il se devait à lui-même, et il alla faire son abjuration entre les mains du père Edmond, un des plus saints et des plus courageux missionnaires que le collége de Douai eût envoyés en Angleterre pour y chercher la couronne du martyre (1).

(1) Le véritable nom du Père Edmond était William Weston. Il fut dix-sept ans prisonnier à la Tour de Londres et dans d'autres prisons. La pieuse comtesse d'Arundel pénétra jusqu'à lui à la faveur d'un déguisement pour lui porter une somme d'argent qui devait payer son évasion. « Je ne suis pas ici pour de l'argent, répondit le jésuite, et ce n'est pas par de l'argent que je veux en sortir. »

A dater de ce jour, un calme jusqu'alors inconnu entra dans l'âme du comte d'Arundel, et ses progrès dans la piété furent si rapides, qu'il ne put plus se passer de la présence d'un aumônier dans sa maison, pour se retremper tous les jours par une fervente participation au saint sacrifice de la messe, où il figurait ordinairement comme répondant, à l'exemple de Thomas Morus, sur les traces duquel il voulait marcher jusqu'au bout.

Mais la terreur était à son comble parmi les catholiques du royaume, traqués comme des bêtes fauves par une armée d'espions, et souvent placés dans la dure nécessité de choisir entre l'apostasie et le supplice dont on punissait les traîtres. Il n'y avait qu'un moyen sûr de se soustraire à cette alternative, et quoique ce moyen eût assez mal réussi la première fois, le comte d'Arundel résolut de faire une seconde tentative, en prenant toutes les précautions qui étaient propres à lui assurer la protection du ciel et la coopération des hommes. En même temps il écrivit à la reine une lettre aussi respectueuse que franche pour lui expliquer les motifs de sa douloureuse détermination. Cette lettre, qui devait être remise immédiatement après son départ, a été conservée tout entière, et fait trop d'honneur au caractère et à la mémoire de son auteur, pour que je n'en insère pas ici les plus intéressants passages.

Après avoir rappelé à la reine, d'un ton également exempt de regret et d'amertume, les longues années qu'il a passées à son service aux dépens de son bonheur domestique, après lui avoir reproché respectueusement la dureté de ses derniers procédés à son égard, la satisfaction donnée à la haine de ses plus mortels ennemis et les circonstances blessantes qui ont accompagné sa disgrâce imméritée, il lui fait part des réflexions sérieuses que lui a suggérées le sort tragique de ses ancêtres immédiats, son bisaïeul, son aïeul et son père, le premier condamné à mort sans être confronté avec ses accusateurs, le second exécuté sous des prétextes frivoles, le troisième sacrifié à des considérations qu'il ne se permet pas de juger. Puis il poursuit :

« En voyant de quels coups ma famille a été frappée dans trois générations successives, j'ai pensé qu'il n'était pas impossible qu'en héritant de leur haute position, j'héritasse également

du malheur qui a semblé les poursuivre. Plus je comparais la puissance de mes ennemis avec ma propre faiblesse, plus je me confirmais dans la triste pensée que ma destinée serait tôt ou tard entre leurs mains; car je voyais combien il était facile de donner à Votre Majesté de l'ombrage contre mes ancêtres et contre moi, et le péril auquel je venais d'échapper m'avait prouvé surabondamment que mon innocence n'était plus une protection suffisante. Je savais que j'étais accusé par les membres de votre conseil de professer une religion qui leur est odieuse, et qu'ils vous dépeignent comme dangereuse à l'Etat. Enfin j'ai réfléchi, et cette réflexion a été la plus déterminante de toutes, dans quelle misérable situation se serait trouvée mon âme, si dans mes dernières tribulations l'espoir de mes ennemis avait été réalisé, comme il fut sur le point de l'être; car je proteste que le poids le plus lourd que je sentis alors sur ma conscience était de n'avoir pas vécu conformément à la loi de ce que je crois fermement et indubitablement être la vérité.

» Déterminé par toutes ces raisons, mais principalement par la dernière, je pensai que la négligence de mes devoirs envers Dieu pouvait avoir été la cause de mon châtiment, et je résolus en conséquence d'entrer dans la voie qui préserverait le plus sûrement mon âme du naufrage, au milieu de tous les dangers qui pourraient menacer mon corps. Et depuis que j'ai agi conformément à cette bonne résolution, bien qu'elle n'ait pas été sans péril pour mon existence, j'ai trouvé, grâce à Dieu, un repos d'esprit que je n'avais pas connu auparavant. Aussi je regarde avec raison mes misères passées comme mon plus grand bonheur, en ce qu'elles ont produit en moi, bien qu'indirectement, la détermination sans laquelle il ne pouvait y avoir de tranquillité pour moi dans ce monde ni de félicité éternelle dans l'autre. Et comme j'étais résolus à tout endurer plutôt que de m'écarter volontairement de la ligne que je m'étais tracée, je m'appliquai, autant qu'il dépendait de moi, à ne rien faire qui fût en opposition avec mes saintes croyances, et je m'exposai ainsi, dans maintes occasions, au déplaisir de Votre Majesté. Par exemple, quand vous assistiez avec toute votre cour à l'ouverture solennelle du Parlement, pendant que vous écoutiez le sermon dans la cathé-

drale de Westminster, je me promenais seul dans un des bas-côtés ; dans une semblable occasion, je fus forcé de m'absenter de la chapelle royale de Greenwich, et toutes les fois que les dimanches ou les jours de fête Votre Majesté se rendait au service divin, je me suis scrupuleusement abstenu de vous accompagner.

» Je ne pouvais pas espérer que la véritable cause de mes fréquentes absences serait longtemps ignorée, sachant combien de regards hostiles et jaloux étaient fixés sur les partisans de l'ancienne religion, et à quels dangers ils s'exposaient quand ils avaient le courage de cacher chez eux un jésuite ou tout autre missionnaire. Je compris donc qu'il fallait ou renoncer à servir Dieu, conformément à ma conscience, ou me mettre dans le cas de subir la pénalité la plus sévère. Ma résolution étant inébranlable quant au premier point, il ne me restait plus qu'à chercher les moyens d'échapper au second. Et cependant il y avait de puissantes objections contre le parti pour lequel je penchais : ma famille, mes amis, mon pays natal, étaient autant de liens qui enchaînaient mon cœur, et qu'il n'était pas facile de rompre ; mais les malheurs de ma maison, la puissance de mes ennemis, le souvenir de mes tribulations et la parfaite connaissance de mes dangers, l'emportèrent sur les considérations de patrie, de famille et d'amitié.

» Je n'ai pas voulu que Votre Majesté ignorât les véritables causes de mon exil volontaire, et si mes ennemis voulaient en prendre avantage pour me calomnier auprès de vous, demandez à ceux d'entre eux qui me haïssent le plus mortellement si, dans le cas où ils professeraient la même religion et seraient exposés aux mêmes dangers que moi, ils n'auraient pas tenu la même conduite pour le repos de leur conscience et le salut de leur âme. Il faut de toute nécessité qu'ils répondent affirmativement, ou qu'ils consentent à passer pour des athées, ce qu'ils n'avoueront jamais d'une manière formelle, quelqu'enraciné que puisse être l'athéisme dans leur cœur. Que Votre Majesté veuille bien demander encore à n'importe lequel d'entre eux ce qu'il aurait fait, étant placé dans des circonstances analogues à celles où je me trouve, ayant dans sa famille des souvenirs domestiques comme ceux que j'ai sans cesse devant les yeux, sa-

chant déjà par expérience les angoisses de la persécution, et de plus professant une religion que Votre Majesté déteste, et dont la pratique a été transformée en trahison et en félonie par un récent acte de votre Parlement? Il répondra nécessairement de deux choses l'une, ou qu'il aurait couru joyeusement à la mort, ce qui serait contraire à la loi naturelle et plus contraire encore au témoignage de sa conscience; ou bien qu'il aurait embrassé le même parti que moi, et qu'il se serait soustrait par l'exil aux menaces de la loi et à la haine de ses ennemis. »

Pendant que le comte d'Arundel écrivait cette lettre et achevait ses préparatifs dans le plus profond mystère, la police secrète de Walsingham avait les yeux ouverts sur ses moindres démarches et soudoyait des espions et des traîtres non-seulement autour de lui, mais jusque dans les ports de mer où on savait qu'il devait s'embarquer. Deux fois il se dirigea vers la côte de Sussex où était le navire qui devait le transporter en France, et deux fois le départ fut ajourné, sous prétexte que le vent n'était pas favorable. Enfin l'ordre fut donné de mettre à la voile et le capitaine fit semblant de vouloir gagner le large, quand un petit bâtiment de guerre, commandé par un prétendu pirate que les passagers reconnurent aussitôt pour un scélérat couvert de crimes, les aborda sans pavillon, et après les avoir déclarés bonne prise, le commandant offrit à lord Arundel et à sa suite de les laisser passer outre, moyennant une rançon de cent livres sterling, garantie par un billet que le prisonnier souscrirait sur-le-champ. Le noble fugitif, malgré son peu d'estime pour les ministres d'Elisabeth, ne crut pas possible qu'aucun d'eux pût se dégrader au point de se servir d'un homme comme celui qu'il avait devant les yeux, et il donna sa signature. Aussitôt son interlocuteur, chant de rôle et de langage, lui signifia l'ordre qu'il avait de le ramener à Londres, et s'empara de tous les bijoux et autres objets précieux qu'il portait sur lui. Mais la sérénité du prisonnier ne fut troublée ni par son arrestation imprévue, ni par la rapacité ou l'insolence des agents du gouvernement, ni par l'arrivée des gardes qui vinrent avec le lord chambellan prendre possession de lui sur le rivage, ni même par les larmes d'un de ses anciens serviteurs qui le reconnut à Guilford,

et qui ne put cacher son effroi en voyant son maître escorté comme un malfaiteur.

La Tour de Londres, où tant d'illustres victimes l'avaient précédé, lui fut donnée pour prison, et sir Christopher Hatton, le gracieux danseur, le futur chancelier, et l'un des conquérants du cœur de la reine, lui fut donné pour examinateur. Ce choix n'était pas très-hostile, et l'on espéra que l'accusé se laisserait prendre à cette trompeuse apparence d'impartialité. On savait d'avance que ni les menaces, ni l'appareil de la torture, ne lui arracheraient aucune déclaration compromettante pour autrui, et l'on tenait cependant à connaître les complices de sa fuite et de ses projets ultérieurs. Les espions placés autour de lui, et ceux qu'on entretenait à Paris sous toute espèce de déguisements, sans excepter celui de prêtre, avaient signalé une correspondance mystérieuse entre le docteur Allen et le comte d'Arundel, et ce fut sur ce point que porta le premier interrogatoire que ce dernier eut à subir devant les membres du conseil. Interpellé par eux sur ce qu'il aurait fait après avoir passé sur le continent : « J'aurais servi partout où le docteur Allen m'aurait « cru bon à quelque chose, répondit-il fièrement, pourvu que » c'eût été pour la cause catholique. » On lui montra une lettre de trois pages où son écriture était très-habilement contrefaite par un des agents de Walsingham, et où on lui faisait tenir le langage d'un grand seigneur turbulent qui promettait de débarquer en Angleterre avec une armée libératrice, et on le somma de s'expliquer catégoriquement sur le contenu de cette lettre. A quoi il répondit que, si l'on avait résolu sa mort, il priait Dieu d'avoir pitié de son âme, mais que l'imputation était trop grossière et l'invention trop facile à reconnaître, pour qu'il se donnât la peine de la réfuter.

Ce premier triomphe de l'innocence sur l'astuce ne pouvait être qu'illusoire, et en faisant comparaître le prisonnier devant la cour de la Chambre étoilée, on pouvait lui faire expier à la fois son abjuration, sa fuite du royaume et sa mortifiante supériorité dans les derniers interrogatoires. Il y avait eu un juge fameux sous Henri VIII, nommé lord Audley, que l'ambassadeur français Marillac appelait, dans ses dépêches, *un grand*

vendeur de justice. Il avait eu un si grand nombre d'imitateurs sous les règnes suivants, que toutes les cours du royaume en étaient infestées, la Chambre étoilée comme les autres. Il ne faut pas oublier que, dans sa lettre d'adieu à Élisabeth, lord Arundel avait presque accusé ses courtisans d'athéisme, et avait tenu à cette reine, aussi hautaine que rancuneuse, un langage pour lequel il n'y avait pas de pardon à espérer. Il fallait donc trouver, dans les dispositions du nouveau code pénal, la satisfaction de toutes les haines soulevées par l'accumulation de tant de torts. Or, il y avait trois chefs d'accusation sur lesquels le prisonnier s'avouait coupable; il convenait qu'il avait voulu sortir du royaume sans la permission de la reine, qu'il avait correspondu avec le docteur Allen, et qu'il s'était réconcilié avec l'Église de Rome. En effet, ces trois aveux furent faits par lui avec dignité et même avec joie, devant un auditoire non moins ému qu'édifié, ce qui n'empêcha pas la cour de le condamner à une énorme amende et à un emprisonnement dont la durée devait dépendre du bon plaisir de la reine.

Mais un emprisonnement, même perpétuel, n'était pas assez pour cette reine magnanime, et les dépositaires de la portion la plus odieuse de son pouvoir royal comprirent trop bien ses iniques intentions. Le système de surveillance minutieuse et barbare qui se pratiquait précisément à cette époque sur la pauvre Marie Stuart, était appliqué au comte d'Arundel par des agents non moins serviles et non moins impitoyables que les geôliers de la reine d'Écosse. Le lieutenant de la Tour semblait goûter deux bonheurs à la fois, celui d'assouvir la rancune de sa maîtresse, et celui d'humilier le représentant de la plus noble famille du royaume, et d'aggraver ses humiliations par toutes les vexations qu'il pouvait inventer. On lui interdisait jusqu'au recueillement de la solitude, en le gardant toujours à vue, et l'on ne se relâcha de cette rigoureuse surveillance que quand elle fut devenue dangereuse à ceux qui s'en étaient chargés; car le cachot qu'on lui avait donné pour demeure était si humide, si infect et si rarement visité par le soleil, que les gardiens n'en pouvaient supporter l'odeur, et ils n'y étaient pas plutôt entrés qu'ils se hâtaient d'en sortir. Deux fidèles domestiques avaient obtenu la

permission de s'enfermer avec leur ancien maître, mais à condition de se soumettre au régime de la prison et de ne la quitter qu'avec le bon plaisir du conseil. Mais l'insalubrité du lieu, et les maladies qui en furent les suites, les firent bientôt ressembler à des cadavres ambulants, et il fallut les remplacer par d'autres qui furent bientôt réduits au même état. Le noble prisonnier lui-même, qui était dans toute la vigueur de l'âge, puisqu'il n'avait pas encore trente ans, fut assailli par toutes les souffrances et les infirmités qui se répartissent ordinairement sur une longue vie ; encore ces épreuves n'étaient-elles rien auprès de celles que sa patience et sa charité eurent à subir, par suite des machinations infernales qui se tramaient autour de lui et contre lui.

Des espions, à chacun desquels l'infatigable Walsingham avait assigné son rôle, épiaient jusqu'aux gestes et aux soupirs de leur victime, et envenimant ses paroles les plus innocentes, en faisaient la matière des dénonciations les plus propres à rendre la reine et ses ministres de plus en plus implacables. Le silence même était interprété comme un crime, toutes les fois qu'interrogé sur ce qu'il ferait si le Pape venait à excommunier la reine, le comte d'Arundel refusait de répondre à cette perfide question. Des rapports presque quotidiens étaient rédigés et expédiés au conseil par cette hiérarchie de bourreaux, et avaient pour effet ordinaire d'ajouter de nouvelles rigueurs à celles qui étaient déjà prescrites.

Rio.

(La sute au prochan numéro.)

MÉLANGES ET NOUVELLES.

GENÈVE. — Evidemment la secte des tables tournantes ne se décourage pas ; ni les plaisanteries, ni les attaques ne la détournent de ce qu'elle appelle sa mission. Elle vient d'organiser une espèce de temple ; elle y a appendu une cloche qui, à trois heures du matin, a mis en émoi les pompiers et les habitants des alentours. Après avoir publié deux volumes de *révélations divines et mystérieuses*, elle continue la publication de ces communications entre le ciel et la terre par le moyen d'une table, et annonce un nouvel ouvrage d'explications de la Bible par la table. En voici le programme :

Rome, Genève et l'Eglise du Christ. Ouvrage dicté par le Fils de Dieu, le Sauveur du monde, seul Médiateur entre Dieu et les hommes.

Dieu se servit encore cette fois d'une table comme moyen de communication. C'est par cette même table que nous reçûmes *les Révélations divines et mystérieuses* que nous publiâmes l'année dernière.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui se compose de deux volumes in-12, jolie édition et beaux caractères.

Le tome premier paraîtra dans le courant de ce mois, et le second dans le courant du mois prochain.

Toute homme qui respecte la liberté dont Dieu lui-même orna son cœur, doit *examiner toutes choses et retenir ce qui est bon.* Or, le Genevois, le vrai républicain ne connut jamais que le joug de l'Evangile. Sa conscience doit être aussi libre que son bras et sa pen-

sée. Le plus hideux despotisme, c'est le despotisme religieux, parce qu'il tend à tuer, non-seulement l'homme, mais son âme.

Genevois! aimes-tu ta patrie? aimes-tu ta vieille liberté? Veux-tu faire respecter ta devise : *Post tenebras lux?* Veux-tu faire respecter l'aigle que tes ancêtres, jadis, teignirent de leur sang? Eh bien, accepte et partage avec nous les faveurs que Dieu répand à pleines mains sur notre chère patrie. Ne fais pas comme malheureusement tant de gens ont fait et font encore; ne juge point cet ouvrage avant de l'avoir lu et médité. Fais mieux encore, compare-le avec ton Evangile, mais que cet examen soit fait avec un esprit d'indépendance et de droiture.

Au nom de la Société :

D. Mestral, A. Bort, A. Bret, E. Bret.

Genève, le 3 avril 1856.

Tels sont les résultats du libre examen; cette intempérance d'idées religieuses et d'excentricités ne se produit pas dans les âmes soumises à l'autorité de Jésus-Christ dans l'Église catholique. Genève est destinée à nous montrer toutes les fatales conséquences du protestantisme dans le darbysme, l'irwingisme, le mormonisme et les tables tournantes; des hommes sérieux se laissent prendre à ces rêveries!

— Le *Journal de Genève* s'est emparé d'une correspondance adressée à l'*Univers*, dans le but évident de jeter du discrédit sur la presse catholique et de la convaincre d'exagérations sans valeur. Les feuilles catholiques se sont empressées de démentir la fausse nouvelle qu'elles avaient publiée. Nous ne voyons pas trop comment le *Journal de Genève* ose, comme conséquence, défendre les dires de M. Boissonnas, quand ils ont reçu de si magnifiques et de si éclatants démentis. Il n'y a qu'une seule conclusion à tirer de ces faits, c'est que les journaux religieux ne craignent pas de reconnaître leur erreur quand ils ont été trompés, et que M. Boissonnas est encore stigmatisé de *ses vanteries* dans le temple de la Madeleine, que jusqu'à présent ses mensonges sont constatés quand il affirmait les progrès protestants en France, quand il osait parler du refus des Sœurs de Charité de donner des remèdes aux protestants, des gendarmes qu'un curé envoyait aux malades calvinistes pour leur imposer la confession. M. Boissonnas et le *Journal de Genè e* ont intérêt à trouver l'*Univers* une fois dans le faux, afin de suspecter sa loyauté; mais cette aventure prouve une

chose : que les inventeurs de lettres apocryphes sont des ennemis des journaux catholiques.

— Des conférences ont été prêchées dans les campagnes par des ministres protestants. Le sujet était le *vrai protestant*.

MM. les conférenciers ont défini le vrai protestant, l'homme qui croit à la Bible, qui la reçoit comme la seule règle infaillible et divine de la foi et de la vie, et qui remplit les devoirs qui découlent de ce grand principe.

Le développement de cette définition, qui n'est autre que l'article 1r du règlement organique de l'Église nationale, du 7 juin 1840, a été l'objet des quatre premières conférences : la *foi à la Bible*, — la *lecture de la Bible*, — l'*obéissance à la Bible*, — la *propagation de la Bible* et en général des vérités et des principes qu'elle renferme. La dernière conférence examinait *les causes* qui empêchent le développement du vrai protestantisme, telles que le matérialisme, l'orgueil spirituel, l'esprit de routine et la fausse honte.

SUISSE. — **Vaud.** — La Société pastorale vaudoise qui s'est réunie dernièrement, a chargé diverses commissions d'examiner les questions suivantes :

1° Convenance de célébrer chaque année, à l'époque de la consécration des ministres et au nom de l'Eglise nationale, une fête religieuse publique destinée à faire connaître toujours davantage les œuvres chrétiennes de nos jours, et en particulier ce qui se fait dans le sein des Eglises suisses pour l'avancement du règne de Dieu ;

2° Fondation d'une société destinée à aider dans leurs études en général, et principalement dans celles qui sont faites en vue du ministère ecclésiastique, les enfants de parents peu aisés ;

3° Fondation de commissions religieuses à l'instar *des diaconies de Genève* ;

4° Etablissements de bibliothèques circulantes en faveur des personnes de l'Eglise nationale.

ÉTRANGER. — États-Sardes. — *Turin.* Nous lisons exactement les journaux protestants, et nous y trouvons chaque fois ces pompeuses périodes sur les progrès de l'évangélisation protestante, que Mme de Gasparin reproche si spirituellement à tous les comptes-rendus, et dont M. Boissonnas nous a fourni, à ses risques et périls, de si brillants échantillons. Les feuilles calvinistes parlent de leurs progrès dans les Etats-Sardes : voici un démenti qui leur vient d'un prêtre apostat actuellement ministre à Turin, qui se plaint de la concurrence anglaise et se lamente de ce qu'il a été accusé de prêcher le radicalisme religieux ; sa lettre est adressée aux méthodistes de Genève. Desanctis désespère du protestantisme en Italie ; c'est là l'*empire de la bête*. L'amabilité du style est à la hauteur de la théologie. Il crie famine, la caisse est vide ; les prosélytes sont là, comme partout ailleurs, de pauvres hères que lui amène la faim ; et, par surcroît, il a pour adversaire un vendeur de glaces et de petits bonbons, qui a quitté son commerce pour faire de l'évangélisation protestante au service de la propagande anglaise ; il y trouve des bénéfices qui font envie à M. Desanctis. Le marchand de bonbons est bien habillé, mieux logé, il vit sans rien faire depuis qu'il est devenu apôtre du protestantisme darbyste. Le métier est commode et lucratif.

Voici la lettre dans sa naïveté :

Turin 22 mars 1856.

Au Rédacteur de l'*Avenir*.

Cher frère,

..... Je veux profiter de cette occasion pour vous donner des nouvelles de l'œuvre du Seigneur parmi nous. Il n'est pas encore arrivé, et je crains qu'il n'arrivera jamais pour la pauvre Italie, le temps d'une réformation religieuse dans le sens de l'Evangile. Mon malheureux pays est le centre de l'empire de la Bête, et tous nos efforts, je crois, doivent se borner à dire aux élus de Dieu : « Sortez du milieu de Babylone, mon peuple, afin que vous ne participiez pas à ses péchés. » Je ne me fais point d'illusion sur ce point : les convertis à l'Evangile, en Italie, seront toujours en petit nombre. Mais cela ne nous empêche pas de faire tous nos efforts ; au contraire, nous devons travailler beaucoup en tous les sens. Je suis convaincu que le temps de l'avénement du Seigneur est proche, et ainsi ses fidèles serviteurs doivent mettre à profit le talent qu'ils ont reçu. Je suis convaincu que l'Evangile en Italie doit être annoncé tel qu'il est écrit, sans y mêler aucune doctrine humaine. Nous devons édifier sur le seul fondement qui est Christ, Dieu manifesté en chair, et ne pas édifier sur ce fondement précieux du

bois, du foin, du chaume. Tel est notre désir, à nous qui prêchons l'Evangile aux Italiens indépendamment de toute Eglise établie. Il paraît que les préjugés qui s'étaient soulevés contre nous vont disparaître. Dieu en soit loué! Non, cher frère, ce n'est pas le radicalisme religieux que nous prêchons, comme on l'a dit, mais c'est l'Evangile sans les décrets des synodes.

A propos du radicalisme religieux, nous avons malheureusement un agent barbyste envoyé de Londres. Ce pauvre égaré appartenait d'abord à l'Eglise vaudoise, ensuite à notre congrégation; mais étant allé à Londres, il s'est laissé séduire. L'été passé il était à Londres, pauvre vendeur de glaces et de petits bonbons; à présent il est à Turin, bien habillé, mieux logé, et vivant sans rien faire, sinon d'aller de maison en maison répandant le darbysme. Depuis son arrivée s'est propagée la funeste doctrine de l'antinomianisme, qui était inconnue à nos convertis, mais qui est une conséquence du darbysme, au moins du darbysme exagéré. On enseigne que les chrétiens étant délivrés du joug de la loi, ont le privilége et non pas le devoir d'observer les commandements de Dieu: le dimanche on peut, selon cette doctrine, travailler sans péché, si l'on a la conscience d'être chrétien et par conséquent d'être délivré du joug de la loi. Vous ne sauriez croire, cher frère, le mal que font de pareilles doctrines, jetées parmi nos cénophytes. J'ai cru devoir prêcher pendant plusieurs dimanches contre ces doctrines, et j'ai la conscience de n'avoir pas travaillé en vain. Que les chrétiens prient pour cette pauvre Italie, si malheureuse. Nous avons à soutenir le combat contre les irwingiens, les darbystes et les prêtres, qui chacun à sa manière fait la guerre à l'Evangile.

Nous, chrétiens italiens libres de Turin, de Gênes, de Casale, sommes dans une grande détresse. Nos congrégations sont composées de pauvres ouvriers; les évangélistes sont pauvres, et ils ne reçoivent aucun salaire. A Turin nous avons un colporteur qui répand la Parole de Dieu et les traités dans le Piémont, nous avons une école pour les enfants, nous avons le loyer à payer et ne pouvons absolument suffire à ces dépenses indispensables. Que nos chers frères de Suisse et de Lyon, pauvres comme nous, prient pour nous, comme nous prions pour eux, et le Maître de la moisson nous enverra les moyens de continuer son œuvre. Jusqu'à présent les évangélistes sont à leur poste; ils ont fait et font beaucoup de sacrifices pour agir selon leur conscience: ils ont la ferme conviction que l'œuvre à laquelle ils travaillent est l'œuvre de Dieu, et se confient à son soin paternel. Prions, afin que Dieu mette dans le cœur des chrétiens riches de tendre une main secourable à ces frères qui travaillent dans l'œuvre du Seigneur.

Que nos reins soient toujours ceints, et nos lampes allumées; car le Seigneur est proche.

Votre dévoué frère en Christ,

L. DESANCTIS.

FIN DE LA SEPTIÈME SÉRIE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA SEPTIÈME SÉRIE.

FIN DE LA TABLE.

GENÈVE. — MARC MEHLING, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, CORRATERIE, 12.

ANNALES CATHOLIQUES

DE GENÈVE.

ANNALES
CATHOLIQUES
DE GENÈVE,

PUBLIÉES SOUS LA DIRECTION

De M. l'Abbé G. MERMILLOD,

Missionnaire apostolique, Vicaire de Genève.

Et fiet unum ovile, et unus pastor.
(Paroles de N. S. J.-C.)

Post tenebras lux.
(Devise de Genève.)

HUITIÈME SÉRIE.



GENÈVE.

MARC MEHLING, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

Corraterie, 12.

1856.

SITUATION DE L'ÉGLISE GRECQUE EN ORIENT.

Le retour des Grecs et des autres schismatiques orientaux à l'unité romaine, n'est pas une chose aussi difficile qu'on pourrait croire. M. Pitzipios le démontre d'une manière évidente dans son livre de l'*Église orientale*, publié à Rome, sous les auspices du Saint-Siége.

M. Pitzipios prouve d'abord que le schisme ne vient pas d'une différence de dogme. Photius et Michel Cérulaire, les principaux fauteurs du schisme, ont bien cherché, pour donner un prétexte à leur séparation, à élever des dissidences dogmatiques sur la procession du Saint-Esprit; mais le grand Concile tenu à Florence, en 1438, sous le Pape Eugène IV, avait aplani toutes les difficultés. Les patriarches de Constantinople et les Pères de l'Église orientale y étaient tombés d'accord, avec les évêques de l'Occident, qu'on ne s'était disputé que sur des mots, et, qu'en définitive, on croyait identiquement la même chose.

Malgré sa séparation, l'Église orientale avait continué à reconnaître la suprématie du Pontife romain, et n'avait cessé de la proclamer dans tous ses cantiques. Elle priait également pour les morts; c'était implicitement reconnaître le dogme du purgatoire, car il n'y avait pas lieu d'intercéder pour les âmes des élus, en possession du ciel, non plus que pour celles des damnés qui en sont à jamais bannis. Quant

aux différences de rites, elles ne sont pas un motif de schisme, puisque l'Église catholique les admet. Il importe peu que le baptême soit fait par immersion ou par aspersion ; que la communion se fasse sous les deux espèces, avec ou non des pains azimes ; il importe encore moins que les morts, conduits à leurs dernières demeures, aient le visage découvert ou soient enfermés dans un cercueil. La coutume des Occidentaux de faire des génuflexions dans leurs prières solennelles, n'a rien qui doive offusquer les Orientaux qui s'en dispensent. Parce que tous les prêtres de l'Orient portent de la barbe, ce n'est pas une raison que l'usage de se raser n'ait pu être très-légitimement adopté par ceux de l'Occident. L'Église d'Orient accorde la prêtrise aux hommes mariés, et les autorise à vivre avec leurs femmes légitimes, sans toutefois pouvoir, dans aucune circonstance, se marier après leur ordination. Cet usage est fondé sur ce que, dans l'Église primitive, le mariage n'était pas un obstacle à l'exercice du sacerdoce. La discipline de l'Église romaine repousse de la prêtrise les hommes mariés, afin de conserver aux prêtres une entière liberté, et de leur permettre de se vouer exclusivement aux choses spirituelles. Néanmoins, elle ne repousse pas d'une manière absolue l'usage contraire adopté en Orient ; elle l'admet pour plusieurs rites unis, et notamment pour le clergé maronite.

En 1849, les décrets du Concile de Florence furent solennellement promulgués dans tout l'empire d'Orient, par les soins de l'empereur Jean Paléologue, qui avait assisté lui-même à ce Concile. L'ancien schisme avait donc cessé : mais peu d'années après, les Turcs prirent Constantinople. Les Pontifes grecs, pour ne pas porter ombrage aux Sultans, cessèrent toute relation avec les Latins, que ces derniers considéraient comme leurs plus redoutables ennemis. D'un autre côté, les Sultans donnèrent aux patriarches et aux évêques de l'Orient l'administration temporelle de leurs coré-

ligionnaires. Devenus ainsi de véritables fonctionnaires civils, révocables, par conséquent, ils perdirent toute indépendance; et la perception des impôts dont ils étaient chargés, ne tarda point à dénaturer complètement l'exercice de leur ministère. Ils se livrèrent bientôt à la plus honteuse simonie.

Non-seulement le patriarchat de Constantinople fut mis aux enchères; mais aussi tous les siéges métropolitains, tous les évêchés, tous les bénéfices ecclésiastiques, et même les plus petites cures. Le gouvernement ottoman n'y voyant que des profits, favorisait les intrigues, pour se donner prétexte de multiplier les révocations. Moins les charges ecclésiastiques étaient entourées de garanties, plus les titulaires devaient s'empresser de pressurer les pauvres chrétiens, pour s'acquitter des dettes que leur nomination leur avait fait contracter, et ensuite, s'il était possible, pour faire fortune. Ce clergé, dont le schisme pendant plusieurs siècles avait déjà étouffé les vertus chrétiennes, tomba, au bout de quelque temps, en une complète perversité. Aussi, quand le Sultan Abdoul-Medjid voulut appliquer le fameux tanzimat décrété par Mahmoud II, son prédécesseur, les patriarches et évêques opposèrent-ils la plus vive résistance pour empêcher les réformes faites dans l'intérêt des chrétiens. Se plaçant sous la protection de l'empereur de Russie, pour conserver leurs priviléges, ces indignes pasteurs commirent, dans ces circonstances, des horreurs que, d'après la propre expression employée dans la note que le gouvernement ottoman en avait adressée au patriarchat, *les gens les plus misérables n'oseraient pas commettre*.

« Ils multiplièrent les impôts soi-disant *ecclésiastiques*, qu'ils perçurent par la force, en faisant vendre au pauvre laboureur ses bœufs et ses semences, ou en l'enfermant pour plusieurs mois dans les prisons du gouvernement, ou en refusant la sépulture aux morts et le baptême aux nouveaux-

nés. Il firent acheter au poids de l'or tous les sacrements, les offices et les secours de la religion. Ils défendirent aux simples prêtres (qu'ils dépouillèrent avec la même atrocité que le peuple) de prêter la moindre assistance de leur ministère à quelque chrétien que ce soit, avant que les soi-disant droits de l'évêque n'eussent été préalablement acquittés. Ils persécutèrent par la trahison, et encore plus souvent par la calomnie près du gouvernement ottoman, tous ceux qui avaient osé censurer leur conduite. De l'autre côté, ce clergé dépravé se livra entièrement à une débauche effrénée, tournant même en dérision, pendant ses orgies, tout ce que la religion chrétienne a de plus sacré. Il mit la discorde et le désorde dans les ménages; il enleva des femmes à leurs époux; il trompa des filles innocentes, et entraîna à la prostitution, par le moyen de la religion, des veuves appartenant aux plus honnêtes familles. Il autorisa les bigamies; il divorça des époux de la manière la plus sacrilége; il mit à l'enchère les indulgences, les anathèmes, les excommunications, les pardons et tous les autres pouvoirs spirituels de l'Église, et marchanda avec les banquiers juifs la dignité épiscopale. La maison de la résidence de chaque évêque devint le lieu des plaisirs les plus impurs, et le palais du patriarchat fut réduit à un état de véritable cabaret! Enfin, ce clergé commit des crimes qu'on n'oserait pas même prononcer. »

M. Pitzipios, dans le cours de son ouvrage, a cité des faits très-nombreux à l'appui de cette peinture affligeante du clergé grec. La vérité, ainsi démasquée, n'a pas manqué de le mettre en émoi. Le patriarche de Constantinople voulait lancer contre lui des anathèmes; mais la plupart des membres du Saint-Synode cherchèrent à détourner des coups qui n'auraient donné qu'un plus grand éclat à des faits impossibles à contester. Les précautions prises pour étouffer l'orage furent inutiles; les passions de quelques-uns ne purent se

contenir, et, pour apaiser l'indignation publique, il fallut en venir à la destitution du patriarche lui-même, malgré la protection de l'ambassadeur d'Angleterre, se substituant à celle de la Russie. Bornons-nous à rappeler ici ce singulier incident signalé, il y a quelques mois, par toute la presse.

M. Pitzipios ne se dissimule pas les difficultés qu'il y a de remédier au mal; sans doute le peuple grec est le premier à se plaindre de son clergé dont le joug lui devient de plus en plus insupportable; mais d'un jour à l'autre ce clergé ne peut se métamorphoser et rompre complètement avec ses anciennes habitudes.

Sans en arriver là immédiatement, on peut, cependant, l'entraîner dans une voie meilleure que celle qu'il a suivie jusqu'à présent. Pour se conformer aux exigences des Sultans, le clergé grec, il y a quatre siècles, a rompu toute relation avec le Saint-Siége. La politique de la Porte Ottomane aujourd'hui venant à changer, pourquoi le Grand Seigneur n'imposerait-il point aujourd'hui au patriarche grec, placé maintenant en dehors du protectorat russe, de renouer ses rapports de subordination envers le Pontife romain, dont l'Église grecque elle-même ne conteste pas la primauté. Plus le clergé grec est dégradé, plus il est devenu servile, plus il doit se soumettre sans résistance aux ordres du pouvoir temporel, pour peu que ce pouvoir ait de force, et il ne peut manquer d'en avoir avec l'appui de la France. Ce premier pas serait immense, non pas qu'il puisse pour le moment beaucoup changer l'état des choses; mais il ouvrirait une carrière toute nouvelle où les réformes deviendraient possibles. Ce ne serait plus, dès lors, qu'une affaire de temps.

Ce point obtenu, la première chose serait de détruire les préjugés qui existent dans la nation grecque contre l'Église latine. Ils sont effectivement très-grands. Les fauteurs du schisme ont appliqué tous leurs efforts à les enraciner de plus en plus, comme le meilleur moyen de perpétuer leur

œuvre perverse. D'un autre côté, il ne faut pas se le dissimuler, les circonstances politiques et, avouons-le franchement, le zèle maladroit de beaucoup de missionnaires latins, ont singulièrement facilité les efforts que ces faux pasteurs n'ont cessé de faire pour abuser les pauvres chrétiens d'Orient.

La France se vante beaucoup du protectorat qu'elle n'a cessé d'exercer dans les Echelles du Levant. Elle glorifie Louis XIV et Louis XV d'avoir renouvelé avec le Sultan les capitations octroyées aux rois de France, leurs prédécesseurs, en faveur des chrétiens d'Orient. Ces capitations étaient tout simplement certains priviléges accordés aux latins établis sur les côtes de la Méditerranée qui les plaçaient comme Francs sous la protection de nos consuls.

Quels sont maintenant les motifs de cette condescendance de la Porte-Ottomane pour les rois de France? Les faits historiques ne le démontrent que trop clairement. Les rois très-chrétiens d'alors n'étaient les alliés du Sultan que parce qu'ils étaient les ennemis des autres chrétiens qui soutenaient encore la lutte contre les infidèles, sur les rives du Danube et jusque sous les murs de Vienne. On se faisait un titre d'une protection sans doute honorable, accordée à quelques colons latins, à quelques couvents de moines italiens dans des ports éloignés; et, pendant ce temps-là, on se réjouissait des échecs que faisaient éprouver les armées ottomanes à la chrétienté, au cœur même de l'Europe. Il n'en est pas moins vrai que tous les triomphes des Turcs n'aboutissaient, en définitive, qu'à consolider leur puissance, qu'à augmenter leur arrogance et qu'à river plus fortement la chaîne des malheureux chrétiens de l'Orient tombés sous leur domination. Assurément, dans cette circonstance, le clergé grec avait beau jeu de faire croire aux chrétiens d'Orient que les princes d'Occident, alliés de leurs persécuteurs, étaient les ennemis de la foi catholique. Les latins, qui profitaient de cette alliance; les

Grecs même, qui passaient au rite latin pour se couvrir du protectorat franc, devaient naturellement devenir un objet de haine pour ces pauvres chrétiens d'Orient; ils devaient les considérer comme des espèces de renégats, ou tout au moins comme des traîtres à la patrie.

On sait tout ce que les sentiments patriotiques ont de force chez les peuples qui ont eu une brillante et longue existence. Chez le peuple grec, ces sentiments doivent être plus profonds que chez aucun autre : et c'est peut-être à cela qu'il faut attribuer son attachement à la foi chrétienne au milieu des persécutions. Il les eût facilement évitées en abjurant, et ce n'était pas son clergé corrompu qui pouvait le retenir, en le scandalisant tous les jours, en le laissant croupir dans l'ignorance. Mais pour un peuple ignorant, les cérémonies extérieures du culte sont presque tout. Vouloir les modifier en changeant son rite, c'est lui enlever ce qu'il considère comme la partie la plus essentielle de la religion, et pour le peuple grec, c'est lui ôter le principal nerf du sentiment national.

Aussi les moines italiens et tous les missionnaires latins qui, dans une langue étrangère et par l'intermédiaire d'un interprète, essayaient de convertir les pauvres schismatiques grecs, en leur conseillant, comme la plus sûre des garanties, d'abandonner le rite oriental, s'épuisaient-ils en vains efforts. La plupart du temps, leur zèle apostolique ne faisait qu'augmenter la répulsion des chrétiens d'Orient pour l'Église romaine et rendre leur union de plus en plus difficile.

Aujourd'hui les choses ont bien changé. La liberté plus grande accordée à nos missionnaires leur a permis de s'établir partout au milieu des populations orientales, et par conséquent de les mieux juger. Ils sont donc les premiers à reconnaître qu'il faut moins s'appliquer en Orient à élever des églises latines qu'à réparer dans leur délabrement et réédifier au besoin les vieilles églises orientales, si chères à la masse des chrétiens de ce pays. Cela étant, il ne faut peut-être pas

bien longtemps pour arriver à de consolants résultats, pour faire tomber tous les préjugés. Sans doute, il y a des siècles que l'on travaille à la réunion de l'Église grecque ; mais, jusqu'à ce jour, les efforts se faisaient le plus souvent en sens inverse du but à atteindre, et les circonstances politiques étaient aussi contraires qu'elles sont devenues favorables.

PHILIPPE HOWARD

COMTE D'ARUNDEL

MARTYR DE LA VÉRITÉ

Sous le règne d'Elisabeth.

(*Suite.*)

Si du moins l'on s'était contenté de torturer le corps et qu'on eût laissé l'âme de ce courageux martyr goûter d'avance le prix de son sacrifice. Les privations, les souffrances du corps, la perspective d'une mort prochaine, l'interdiction de tout commerce avec ce qu'il avait de plus cher, rien de tout cela n'avait troublé sa sérénité angélique; mais ses persécuteurs n'avaient pas épuisé toutes leurs ressources. A leur instigation, des parents de lord Arundel, parmi lesquels on vit figurer son propre frère lord Thomas Howard, n'eurent pas honte de revendiquer à leur profit, sous prétexte de forfaiture, une partie des biens du prisonnier, et de partager ensuite leur butin avec les courtisans qui leur avaient procuré des juges corrompus. On vit que ce trait avait navré le cœur du patient, et on lui prépara une épreuve encore plus poignante. On aposta de faux témoins pour jurer devant des cours de justice que le comte d'Arundel avait parlé avec mépris de la religion catholique, et que sa prétendue conversion n'était autre chose qu'un calcul de politique. Quand ce

propos lui fut malicieusement répété : « Dieu seul, répond-il » avec sa douceur habituelle, connaît le secret des cœurs ; mais » il faut avouer que c'est une bien étrange politique que celle » qui m'a conduit à la perte de ma liberté, peut-être même de » ma vie, et qui m'a procuré une existence comme celle à laquelle je suis condamné dans cette prison. »

Restait maintenant la ressource suprême de la calomnie, et il faut avouer qu'en ceci le secrétaire d'État Walsingham se surpassa lui-même. La femme d'un de ses espions émérites, lequel avait obtenu un petit emploi à la Tour pour prix de ses longs et lointains services, fut gagnée à prix d'argent pour imputer au prisonnier la paternité d'un enfant qu'elle venait de mettre au jour (1), et pour instruire de ce prétendu méfait la comtesse d'Arundel elle-même, afin de flétrir ce noble cœur et de l'aliéner sans retour ; mais la dénonciation fut accueillie avec encore plus de mépris que d'indignation. Alors les diffamateurs se rejetèrent sur une autre imputation qui, à cette époque, n'avait pas encore cessé d'être dégradante (2), celle de l'ivrognerie ; imputation qui surpassait les autres en invraisemblance, et qui ne trouva partout que des incrédules.

Trois années se passèrent ainsi à lutter journellement contre la brutalité du lieutenant de la Tour, contre les piéges des gardiens et des espions, contre les souffrances du corps et du cœur, et surtout contre la calomnie, que lui-même comparait justement aux têtes toujours renaissantes de l'hydre ; mais l'épreuve avait déjà duré assez longtemps pour munir son âme non pas de l'impassibilité stoïque des anciens philosophes, mais de l'armure bien plus impénétrable et surtout bien plus légère de la résignation. Le goût de la perfection chrétienne s'était tellement fortifié en lui, que les exercices ordinaires de la piété ne lui suffisaient plus, et le temps consacré par lui à la méditation et à l'oraison avait tellement empiété sur ses autres occupations, que

(1) Toutes ces particularités sont tirées de la biographie manuscrite.

(2) Camden dit positivement dans ses Annales (liv. III, ch. 5), que les Anglais étaient remarquables par leur sobriété jusqu'à l'époque de la guerre de Flandre, et que ce fut seulement alors qu'ils devinrent grands buveurs.

celles-ci n'étaient plus qu'un simple accessoire dans la distribution de sa journée. Le matin, avant même de s'habiller, il s'agenouillait plusieurs heures de suite sur les dalles de sa prison, les mains et les yeux toujours levés vers le ciel, et il demeurait dans cette attitude jusqu'à l'entier épuisement de ses forces. On remarquait que ces genoux en étaient devenus durs; mais la décadence de son corps le touchait peu, et les remontrances des médecins, jointes à celles de ses serviteurs, ne purent obtenir que de rares adoucissements à la pénitence rigoureuse et toujours croissante par laquelle il punissait ses sens de leur trop longue domination sur son âme. Il jeûnait régulièrement et sévèrement trois fois par semaine, sans compter les veilles des grandes solennités religieuses et des fêtes de la Sainte Vierge pour laquelle il avait une dévotion particulière. Son activité intellectuelle, qui s'était portée autrefois sur des études appropriées au rôle brillant qu'il jouait dans le monde, se repaissait maintenant de la lecture des saintes Écritures et des Pères. Il méditait pour son propre usage les belles et solides leçons contenues dans la correspondance de saint Jérôme, il lisait avec un élan de sympathie triomphale les gloires du christianisme primitif dans l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe, et il trouvait dans les œuvres spirituelles de Louis de Grenade cette manne cachée dont le goût se fortifiait en lui tous les jours. Quelquefois toutes ces lectures, secondées par la prière, produisaient en lui une telle surabondance de sentiments et d'idées, qu'il était contraint de leur donner un libre cours et de les rédiger sous une forme dont nous sommes hors d'état d'apprécier le mérite, à cause du soin ou plutôt de l'acharnement avec lequel il détruisit tous les ouvrages qui sortirent ainsi de sa plume. Cependant il en est un qui a survécu à tous les autres et qui peut jusqu'à un certain point nous dédommager de leur perte. Cet ouvrage n'est point écrit sur le papier, et ne se trouve point dans les bibliothèques. Il offre tous les caractères grandioses du style lapidaire et monumental, et il est impossible de lire sans une profonde émotion le petit nombre de mots dont il se compose. On peut le voir encore aujourd'hui dans la Tour de Londres, dans ce vieux donjon sanctifié par la présence et par les souffrances de plusieurs

martyrs. C'est ici le cas de dire avec l'Écriture que si les hommes se taisent, les pierres même rendront témoignage. Le témoignage dont je veux parler donne à ce sombre séjour une ressemblance de plus avec les Catacombes. Ce sont des inscriptions bien courtes, mais bien significatives, gravées par lord Arundel sur les murs de sa prison, précisément à l'époque où nous sommes parvenus de son histoire, c'est-à-dire en l'année 1587, immédiatement avant la grande et terrible épreuve pour laquelle il semblait recueillir toutes ses forces. La première inscription, qui porte la date du 28 mai, est une espèce de consolation qu'il s'adressait à lui-même, et qu'il voulait avoir constamment devant les yeux, afin de l'avoir toujours présente à son esprit.

Sicut peccati causa vinciri opprobrium est, ita è contra, pro Christo custodiæ vincula sustinere, maxima gloria est.

ARUNDEL, may 28, 1587 (1).

La seconde, gravée au-dessus de la cheminée, n'est plus seulement une consolation à sa captivité, c'est encore une aspiration vers la récompense promise à ceux qui sont persécutés pour la justice, et c'est sur cette glorieuse perspective qu'il semble avoir voulu tenir toujours ses regards fixés.

Quanto plus affectionis pro Christo in hoc sæculo, tanto plus gloriæ cum Christo in futuro. 22 juin 1588.

Gloria et honore coronasti eum, Domine.
In memoria eterna erit justus (2).

(1) De même que c'est un opprobre d'être lié pour le péché, de même c'est la plus grande gloire d'être chargé de chaînes pour le Christ.

(2) Plus on souffre d'affliction pour Jésus-Christ dans le temps, plus on aura de gloire avec lui dans l'éternité.

Il y a dans le même lieu d'autres inscriptions du même genre, laissées par d'autres prisonniers; il y en a qui font allusion, en termes plus ou moins couverts, à la torture et à l'espionnage. Deux frères, Arthur et Edmond Pole, enfermés tout jeunes dans la même tour, mais dans des chambres séparées, où ils moururent encore plus de chagrin que de maladie, ont laissé chacun une inscription sur le mur. Voici celle d'Arthur Pole :

Deo servire
Pœnitentiam inire

La mort de Marie Stuart, en 1587, et la cessation des complots et des insurrections auxquels la pitié pour ses malheurs avait donné lieu, apportèrent un certain adoucissement à la captivité des prisonniers d'Etat, et le comte d'Arundel fut un de ceux qui eurent le plus à se réjouir de ce changement inespéré. La consolation de revoir sa femme et son enfant en bas âge lui fut interdite comme par le passé; mais il en trouva une presque aussi douce que celle-là dans les communications qu'il lui fut permis d'avoir avec quelques compagnons d'infortune, parmi lesquels se trouvait un vieux prêtre occupant un cachot contigu au sien, et coupable d'avoir rétracté sa courte adhésion à la religion de l'Etat. Ce nouveau consolateur, en qui la force d'âme était loin d'égaler la piété, n'en fut pas moins pour lord Arundel comme un envoyé de Dieu et une source de nouvelles grâces qui coulèrent sur lui en abondance. Trente guinées remises secrètement par la comtesse d'Arundel à la fille du lieutenant de la Tour, aplanirent à tel point toutes les difficultés, qu'on parvint à introduire dans la prison tout ce qui était nécessaire pour la célébration du saint sacrifice, et le noble captif y assistait avec un redoublement de recueillement et de ferveur, faisant lui-même les réponses, appuyant sur les mots avec un sentiment profond de leur signification, et se nourrissant du pain de l'Eucharistie aussi souvent que son humilité le lui permettait. Mais toutes ces consolations devaient être de courte durée, et une nouvelle épreuve, plus terrible que toutes les précédentes, attendait le comte d'Arundel au commencement de l'année 1588, lorsqu'aux approches de l'invasion espagnole, la terreur causée par le bruit d'un prochain massacre des catholiques se répandit dans tout le royaume et pénétra jusque dans les donjons de la Tour. Dans une existence comme la sienne, la prière tenait une si grande place et ouvrait de si belles perspectives, qu'il avait fini par

Fato obedire
Regnare est. A. Pole 1564.

Il y en a deux d'Edmond Pole, dont l'une est tout à fait illisible. L'autre est la traduction du verset si plein d'espérance: « Qui seminat in lacrymis, in exultatione metet. » (*Ætatis* 21. Ed. Pole. 1562.)

croire à sa toute-puissance, pourvu qu'elle remplît les conditions voulues par celui qui devait l'exaucer; et quelles conditions pouvaient être plus favorables que celles où se trouvaient ses coreligionnaires exposés à tant de souffrances? Il eut donc la pensée de les inviter à se joindre à lui pour prier Dieu, comme fit autrefois Esther dans une circonstance analogue, d'écarter de son peuple la catastrophe sanglante qui le menaçait, ou de donner à ses serviteurs la grâce d'être bien préparés, si sa justice exigeait qu'ils fussent frappés. Toutes ces supplications devaient s'élever à la fois pendant vingt-quatre heures consécutives de toutes les maisons, de toutes les chaumières et de toutes les prisons du royaume, et un vieux prêtre, enfermé pour sa foi dans la Tour de Londres, devait présider du fond de son cachot à ce grand acte religieux, dont l'imprudence ne fut pas même soupçonnée par son principal auteur. Mais ses ennemis, dont pas un n'avait été désarmé par ses souffrances, et dont les espions étaient plus vigilants que jamais, se réjouirent d'avoir trouvé dans cette prière séditieuse la matière ou le prétexte d'une accusation capitale, et pour être plus sûrs du succès de leur trame infernale, ils agirent par la terreur et les menaces sur l'imagination de ce malheureux prêtre, dont le caractère pusillanime fléchit et se dégrada jusqu'à rendre un faux témoignage contre son compagnon d'infortune. Il accusa le comte d'Arundel d'avoir fait et suggéré cette prière avec une coupable arrière-pensée contre sa patrie, et en déguisant sous une vague formule les vœux secrets qu'il faisait pour le succès de l'invasion espagnole.

Ce qui donnait un spécieux prétexte à cette accusation, indépendamment de l'aveu du principal complice, c'était la paternité spirituelle du roi d'Espagne, qui, trente ans auparavant, avait donné son nom à Philippe Howard le jour où il l'avait tenu sur les fonts baptismaux. Ce funeste honneur fut maintenant tourné contre celui qui l'avait reçu, et on affecta de croire que des vœux sincères pour le triomphe d'une patrie protestante engagée dans une lutte à outrance contre un potentat catholique ne pouvaient pas être dans le cœur du filleul de Philippe II. L'idée de traduire devant une cour de justice, pour crime de haute trahison, un pauvre prisonnier coupable d'avoir adressé au ciel des

prières séditieuses, n'était encore venu à l'esprit d'aucun despote, soit ancien, soit moderne; il fallait un règne et un gouvernement comme celui d'Elisabeth pour familiariser les imaginations avec les innovations les plus monstrueuses, et il fallait un régime de terreur comme celui-là, avec l'emploi de tous les genres de séduction et d'intimidation, pour rendre possible le scandale inouï, qui navra et révolta les cœurs honnêtes, d'un prêtre, naguère le compagnon de captivité du comte d'Arundel et son consolateur, venant figurer comme son principal accusateur devant la cour du Banc de la Reine. Mais avant l'ouverture des débats solennels, le noble prisonnier dut subir plusieurs interrogatoires préliminaires dans lesquels l'innocence et la mansuétude furent presque constamment aux prises avec l'astuce et la brutalité. Le nouveau chancelier Hatton, qui n'avait jamais partagé les sentiments haineux de ses collègues, réussit la première fois à placer les faits allégués sous un jour moins défavorable; mais la seconde séance fut rendue bien plus orageuse par la présence de lord Hunsdon, envoyé tout exprès par la reine, et dont la haine contre le comte d'Arundel était aussi violente qu'inexplicable. Ce grossier personnage, qui semblait avoir à cœur de représenter dignement sa maîtresse, et qui mettait à son service une insolence sans mesure et une sorte de loquacité sauvage, faisait tourbillonner autour des oreilles de l'accusé les questions, les jurements, les menaces et les injures les plus ignobles, le qualifiant d'*animal*, de *traître*, et déclarant qu'il le pendrait lui-même de sa propre main, s'il n'avait pas subi son supplice dans quatre jours. Les autres commissaires, plus calmes, mais non moins esclaves de leurs instructions, procédèrent plus régulièrement, mais non moins impitoyablement. Outre le principal chef d'accusation qui fut retourné dans tous les sens, on reproduisit tous les griefs qui servaient habituellement de prétexte aux poursuites contre les catholiques, et on somma l'accusé de répondre à une foule de questions parfaitement étrangères au procès, par exemple s'il croyait à la puissance temporelle du Pape, auquel un des commissaires osa donner la qualification de *scélérat fieffé* (arrant knave). Lord Arundel, qui s'était aperçu, dès le premier jour, que toute défense serait inutile,

fut plein de calme et de dignité devant ses juges, qui ne purent obtenir de lui aucune réponse à leurs questions inconvenantes. Aux autres il répondit brièvement et sans trahir la moindre émotion sur son visage, et il sortit de ces deux interrogatoires sans avoir fait, sur aucun des points alors si vivement controversés, une seule des concessions que certains catholiques se croyaient permises quand ils avaient la mort ou la torture en perspective.

Dans le cours de cet interrogatoire, il y eut un moment bien solennel, où on put juger à la fois et de sa résignation et de l'empire qu'il était parvenu à exercer sur lui-même. Ce malheureux prêtre, nommé William Bennet, naguère son consolateur et son ami, le même qui l'avait nourri tous les jours de la parole de Dieu ou du pain des anges, qui avait été avec lui en communauté de souffrances et de prières, après avoir été introduit par les commissaires au milieu du plus profond silence, répéta tout haut en face du comte d'Arundel la déclaration mensongère qu'il avait déjà faite dans la Tour, savoir : que l'accusé lui avait demandé de dire une messe du Saint-Esprit pour le succès des armes espagnoles, et de s'associer aux prières qui devaient se dire pendant vingt-quatre heures dans la même intention. Un autre témoin, sir Thomas Gérard, détenu dans la même prison pour avoir professé les mêmes croyances, et qui avait promis tout ce qu'on avait voulu pour éviter la torture, vint confirmer la déposition qui venait d'être entendue. Quand cette scandaleuse confrontation eut été terminée, lord Arundel, interpellé sur ce qu'il avait à répondre, ne crut pas qu'une telle accusation, reposant sur de tels témoignages, méritât d'être réfutée par une seule parole.

Le prêtre parjure fut atterré par ce silence trop significatif; à peine eut-il été reconduit dans sa prison, que sa conscience déchirée par des remords bien autrement poignants que la torture dont on l'avait menacé, le contraignit à consigner un désaveu immédiat et formel, dans une lettre qui pouvait le compromettre très-sérieusement et qui aurait fait tomber l'accusation, si la condamnation de l'accusé n'avait pas été arrêtée d'avance. Voici cette lettre :

« TRÈS-HONORABLE ET NOBLE PAIR,

» C'est à genoux devant Dieu et devant ses anges, et devant l'univers entier, s'il le faut, que je viens implorer votre pardon, avec une conscience déchirée et un cœur contrit, pour la grande offense que j'ai commise contre vous dans mes dernières épreuves et dans mes interrogatoires. On est venu me montrer une lettre de moi dans laquelle je reconnaissais la suprématie spirituelle de la cour de Rome, et l'on m'a dit que c'en était fait de moi, et que je ne pouvais échapper à la torture et au supplice, à moins que la reine ne me délivrât par un pardon spécial, dont vous devinez facilement les conditions. Tout a été mis en usage pour m'y faire souscrire, et mon imagination séduite et troublée m'a induit à faire tous les aveux qu'ils ont voulu obtenir de moi, et dont je ne soupçonnais pas les conséquences si fatales pour vous. La faiblesse de corps et d'esprit, causée par ma longue détention, est la seule excuse que je puisse alléguer, sans qu'elle soit d'aucun secours pour calmer les remords de ma conscience; aussi mon désir est-il, pour obtenir le pardon de Dieu et le vôtre, de sacrifier, s'il le faut, vie et membres, pour attester à la face de Dieu, des anges et des hommes, la fausseté de ma déclaration, qui m'a été arrachée par la crainte des tourments et de la mort. J'offre en expiation mon corps et ma vie, pour que le monde en dispose de la manière qu'il plaira à Dieu. *Amen.*

» Votre pauvre chapelain,

» William BENNETT, *prêtre.* »

La lecture de cette lettre laissa l'âme de lord Arundel aussi calme qu'auparavant. Une seule espérance y trouvait place désormais, et ce n'était pas l'espérance de prolonger sa vie et ses angoisses. En vain cette rétractation décisive fut-elle lue devant les juges, et confirmée de vive voix par son auteur; en vain les réponses de l'accusé, dans le dernier interrogatoire qu'il subit, devinrent-elles de plus en plus victorieuses et produisirent-elles, dans la plupart des spectateurs, la conviction de son innocence; contrairement à leur attente, mais non pas à la sienne, le tribunal, composé de membres non moins endurcis contre la jus-

tice que contre la pitié, se montra fidèle jusqu'au bout à sa mission de sang et de vengeance, et on vit un rayon de joie illuminer le visage du condamné quand il entendit la sentence qui ordonnait de le faire mourir du supplice des traîtres. « Puisque c'est à ma foi qu'on en veut, » dit-il d'une voix ferme, « *je n'éprouve qu'un regret, c'est de n'avoir qu'une seule vie à sacrifier pour elle.* »

Pendant cette séance nocturne, on veillait et on priait au château d'Arundel, où l'on entendit pour la première fois le chant d'un rossignol qui, après avoir répété pendant toute la nuit sa note vibrante et plaintive, disparut avec l'aube du jour pour ne plus revenir, et laissa les cœurs en proie à de tristes pressentiments (1).

Mais dans la solitude de son cachot, la joie du prisonnier fut troublée par un nouveau genre d'inquiétudes. Outre l'art de torturer le corps, on avait trouvé, sous ce règne, l'art de torturer l'âme, le cœur et l'imagination des prisonniers et des mourants. On estimait encore assez le peuple pour redouter l'effet que produirait sur lui un acte de foi scellé par un sacrifice sanglant et volontaire, et on avait recours aux précautions les plus brutales pour imposer silence aux victimes dans le dernier moment. Bien plus, on soulevait contre elles, à force de calomnies, les passions populaires, et on se montrait ingénieux à leur donner un avant-goût des flétrissures qu'on voulait attacher à leur mémoire. On ne trouvait pas que ce fût assez de leur imputer la trahison, on tenait surtout à les faire passer aux yeux de leurs coreligionnaires pour des apostats de la dernière heure, et l'on fabriquait, sous leur nom, des rétractations revêtues de signatures imitées avec un art vraiment diabolique. L'idée du découragement que causerait parmi ses frères le succès d'une pareille machination ôtait au comte d'Arundel le calme dont il avait besoin pour se préparer à la mort. Prévoyant que toute allocution aux spectateurs lui serait interdite, il se mit à rédiger une déclaration simple et concise où il protestait de son innocence devant Dieu et devant les hommes, affirmant qu'il mourait uniquement

(1) Biographie manuscrite.

pour sa foi, et que sa prétendue trahison n'avait été qu'un prétexte pour ses ennemis devenus ses juges et les arbitres de son sort. Cet écrit, dont il multiplia les copies, devait être jeté en guise de suprême adieu au milieu de la foule qui entourait l'échafaud et qui manifestait presque toujours plus de sympathie pour les victimes que pour les bourreaux. Serait-ce que, dans les crises de décomposition sociale, la perversité ne descend que lentement des classes supérieures dans le peuple?

Mais toutes ces précautions devaient être superflues. Une simple exécution capitale n'était pas un supplice assez raffiné pour satisfaire les rancunes qui le poursuivaient à toute outrance. Au lieu de verser son sang d'un seul coup, on résolut de le tarir lentement dans ses veines par les tortures auxquelles on croyait que son corps, son cœur et son esprit ne pouvaient manquer d'être en proie; on fit tout pour rendre ses infirmités incurables et pour redoubler les angoisses de sa tendresse conjugale et paternelle; et comme on croyait que le calice de la mort aurait pour lui la même amertume que pour les âmes vulgaires, on voulut en faire, pour ainsi dire, la pensée fixe de ses jours et la terreur de ses nuits, en laissant planer un impénétrable mystère sur l'heure où il serait appelé à consommer son sacrifice; mais on recommanda par dessus tout à ses surveillants de ne laisser pénétrer jusqu'à lui aucune consolation du dehors, sous quelque forme ou quelque prétexte que ce fût, afin qu'il sentît bien, dans tous les instants de sa triste existence, son abandon et sa dépendance.

Séparé violemment de ce qu'il avait de plus cher au monde, et pressentant que cette séparation n'aurait pas de terme ici-bas, il s'était préservé du découragement par la prière et par des communications intimes et quotidiennes avec des compagnons de captivité qui avaient fait le rude apprentissage du ministère ecclésiastique au péril de leurs jours, et qui avaient consolé d'autres captifs, dans d'autres prisons, avant d'être confinés dans celle-ci. Parmi ces vétérans de la persécution, on distinguait le père Southwell, auquel le noble prisonnier donnait par anticipation la qualification de *bienheureux* (blessed father), et qui fut l'un des plus saints et des plus fermes champions de la foi ca-

tholique durant cette lugubre période qu'on pourrait appeler la *terreur anglicane*. Enfermé d'abord dans un trou sale et obscur, qu'on ne pouvait pas même appeler un cachot, il en avait été tiré, au bout d'un mois, pour subir son interrogatoire, mais tellement changé, que ses geôliers eux-mêmes avaient peine à le reconnaître à la lumière du jour, et tellement dévoré par la vermine que son père, informé de l'état dans lequel il avait paru, avait osé écrire à la reine une lettre courte et fière dans laquelle il demandait que son fils fût mis à mort si son crime de haute trahison pouvait être prouvé, mais, qu'en attendant, il fût traité comme un gentilhomme. En effet, cette démarche singulièrement hardie avait eu pour résultat de faire transférer le prisonnier dans une cellule moins sombre et moins infecte et presque contiguë à celle du comte d'Arundel, à qui ce voisinage parut être la visite d'un ange dans sa prison ; non pas pour le délivrer, son sacrifice était fait, mais pour le soutenir dans ses défaillances et dans les privations de cœur qu'une haine raffinée avait imaginées contre lui comme un supplément à la torture.

Son espoir ne fut pas trompé. Grâce à une connivence temporaire obtenue à prix d'argent, il puisa dans les entretiens de son compagnon des consolations qui lui parurent trop douces pour pouvoir être de longue durée. En effet, toute communication, soit de vive voix, soit par écrit, fut bientôt interdite entre eux; mais le chien du noble captif, par un instinct merveilleux et touchant, continua de visiter le lieu d'où son maître avait coutume de revenir joyeux et consolé. L'intelligent animal était accueilli à son retour par des marques de la plus vive émotion et par un redoublement de caresses. Ce spectacle, qui se renouvelait souvent, loin d'attendrir le lieutenant de la Tour, ne faisait que lui suggérer des observations brutales. Tantôt il gourmandait son prisonnier sur les expressions trop respectueuses dont il se servait en parlant de ce père Southwell, qui n'était, disait-il, qu'un rebelle et un traître; tantôt il déchargeait sa mauvaise humeur sur le pauvre chien, et voulait que ses fréquentes visites à l'ami de son maître fussent autant de délits de flagrante infidélité; et quand ce dernier soutenait qu'il l'en aimait davantage, son interlocuteur, obéissant à la fois à sa propre rage et à l'es-

prit des instructions qu'il avait reçues de haut lieu, éclatait en reproches et souvent en outrages ; ou bien, assaisonnant grossièrement l'insulte par le sarcasme, et lui demandait si son chien n'allait pas chercher la bénédiction du prêtre pour la lui rapporter ensuite. « Cela pourrait bien être, répondait le comte » avec calme, et ce ne serait pas la première fois qu'on aurait vu » ce genre de rapports entre les animaux et les saints. Saint Jé» rôme ne nous dit-il pas que les lions qui creusèrent la tombe » de saint Paul, ermite, restèrent les yeux fixés sur saint An» toine, attendant qu'il levât la main pour les bénir? »

Maintenant le comte d'Arundel n'avait plus auprès de lui le père Southwell, transféré depuis peu dans une autre prison, ni le père Edmond, qui avait jadis reçu son abjuration. La correspondance qu'il trouva moyen d'entretenir avec le premier, et dont les plus précieux fragments ont été conservés, nous le montre alors préoccupé d'un seul soin, celui d'effacer toutes les taches qui pourraient le rendre indigne de la palme du martyre à laquelle il aspirait.

Tacite a dit que la passion de la gloire était la dernière dont les grandes âmes se dépouillent. La grande âme dont je raconte ici les épreuves avait aussi rêvé la gloire comme couronnement de tous les bonheurs terrestres, et il faut avouer qu'un homme si richement pourvu des dons de la naissance et de la fortune, pouvait légitimement aspirer à tout. Doué de facultés brillantes que vivifiaient en lui les élans sympathiques d'un cœur toujours noble, même dans ses égarements, il avait fait admirer son éloquence, non point dans ce Parlement alors trop fidèle écho du trône et servile jusqu'à la bassesse, mais dans des réunions fortuites qui avaient lieu loin de la capitale, à Chichester, par exemple, où il prononça un imprudent et magnifique discours, dont le souvenir lui survécut, et que sa prodigieuse mémoire lui permit de dicter ensuite mot pour mot, quand il fut de retour à Londres.

Ces souvenirs ne réveillaient plus en lui que des remords, car il y avait longtemps qu'il avait senti la première atteinte de cette vive lumière dont parle Bossuet, et qui fait qu'*on en veut à ses faibles yeux de s'être laissé éblouir par la vaine gloire du monde.*

Sa pénitence volontaire avait commencé à l'époque de son abjuration. Depuis lors, toute trace de luxe et même de distinction aristocratique avait disparu de ses vêtements. Dans sa prison, le retranchement fut encore plus sévère sur les habitudes innocentes qui lui étaient restées de ses jours de prospérité temporelle, et bientôt il ne se distingua du plus humble de ses serviteurs que par la rare dignité de son maintien, et le mélange de douceur et de majesté empreintes sur son visage. A force de se complaire dans l'expiation de ses anciennes fautes, il en vint à désirer les humiliations comme il avait désiré les applaudissements ; il apprit à bénir la main paternelle qui le frappait pour le guérir, et il ne vit plus dans ses persécuteurs et dans ses geôliers que les instruments involontaires, mais dociles, de la miséricorde d'en haut. De là une patience à l'épreuve des imputations les plus flétrissantes et des privations les plus imprévues ; de là ce témoignage étonnant rendu au noble captif par un de ses gardiens, qui disait ne lui avoir jamais entendu proférer une plainte ni une parole amère contre aucun des personnages dont la haine persévérante avait accumulé tant de misères sur sa tête.

Outre la charité de sentiments, il trouvait moyen de pratiquer, du fond de son cachot et malgré la pauvreté où on l'avait réduit, cette charité active qui l'avait rendu jadis si populaire et qui avait été l'un des plus vifs besoins de son noble cœur, dans le temps même où Dieu semblait en être banni ; à cette époque, non-seulement il soulageait les souffrances que les rapines commandées ou autorisées par les pouvoirs publics multipliaient autour de lui ; ses bienfaits s'étendaient plus loin que ses domaines, et tout l'enivrement des honneurs et de la cour ne put jamais lui faire oublier la foule de malheureux qui vivaient de ses aumônes. Absent ou présent, rien n'était changé à ses libéralités ni aux bénédictions qu'elles attiraient sur lui et qui devaient un jour retomber en rosée céleste sur son âme à moitié flétrie. Souvent, dit son biographe, on vit les rues tellement obstruées par la multitude de mendiants qui se pressaient sur son passage, que ses chevaux avaient peine à se frayer un chemin, et malheur à celui de ses serviteurs ou clients qui aurait trahi, par un propos ou par un geste, son dédain pour ce cortége dé-

guenillé; sur ce point seul, son intolérance fut incurable. On se souvenait de l'indignation qu'il laissa éclater un jour, pendant les assises de Chichester, contre un gentilhomme qui avait insulté en sa présence un mendiant importun qui voulait pénétrer jusqu'à lui. On aurait pu croire, à la véhémence de l'apostrophe, que c'était lui-même qui était l'offensé; c'est qu'il possédait dès lors, comme germe de ses progrès futurs dans la voie de la grâce et de la vérité, cet amour des pauvres, don si exquis et si rare, même parmi ceux qui les soulagent, et qui est peut-être plus qu'aucun autre don la marque distinctive d'une âme d'élite (1).

Tout ce que pouvait faire maintenant le noble captif, c'était de prélever la part des pauvres sur ce qui lui était alloué pour son entretien à titre de prisonnier de la reine; car il ne disposait plus de sa fortune personnelle, et il n'était permis ni à sa famille ni à ses amis d'adoucir les privations de sa captivité. Une chose empêchait cette ressource de tarir entre ses mains, c'était la fréquence et la rigueur toujours croissante de ses jeûnes; car il trouvait ses épreuves et trop courtes et trop douces pour la dette d'axpiation qu'il croyait avoir à acquitter. Et ce n'était pas seulement les scandales de sa jeunesse et son long oubli de Dieu qui alimentaient ses remords; ses lettres au père Southwell, où il mettait sa nouvelle devise : *Afflictio dat intellectum*, nous montrent dans sa conscience une plaie toujours saignante, entretenue par le souvenir de son ingratitude envers sa femme. On voit que l'idée de réparer ses torts envers elle aurait pu seule le réconcilier avec la vie et le faire rétrograder dans la carrière de douleurs qu'il avait si courageusement parcourue.

Tout à coup des rumeurs sinistres, présage assuré de quelque nouvel orage prêt à fondre sur les catholiques, pénétrèrent dans sa prison. C'était au cœur de l'hiver de 1595. On avait appliqué jusqu'à dix fois le père Southwell à la torture pour lui ar-

(1) On demandait un jour à Donoso Cortès, qui venait de raconter l'histoire merveilleuse de sa conversion, s'il n'y avait pas dans sa vie intérieure quelque chose qui pût expliquer ou motiver une grâce si extraordinaire? «Rien, répondit-il, si ce n'est peut-être que le pauvre qui était à ma porte, je l'ai toujours regardé comme mon frère.»

racher l'aveu de complots imaginaires; et quand ses bourreaux, qui siégeaient dans le conseil de la reine, avaient vu qu'ils ne pouvaient le condamner comme conspirateur, ils avaient résolu de le juger comme missionnaire et comme prêtre. La procédure avait été extrêmement sommaire, et lord Arundel, qui savait la marche expéditive de cette sorte d'affaires, avait le cœur serré par les plus tristes pressentiments. Bientôt il ne lui resta plus aucun doute sur le sort de celui qu'il avait appelé son père, et il apprit avec des angoisses impossibles à décrire toutes les circonstances de cette horrible tragédie. La police du temps, qui craignait la manifestation des sympathies populaires, avait pour ainsi dire enfoui sa victime dans le plus profond cachot de Newgate et ne l'en avait tirée que pour la traîner sur une claie, sans avertissement préalable, au lieu de l'exécution; mais les préparatifs du supplice avaient déjà attiré sur son passage, malgré la rigueur de la saison, une foule respectueusement empressée, dont l'indignation empêcha le scheriff d'imposer silence à celui qu'on vénérait déjà comme un martyr. Son allocution fut simple et touchante, mais surtout généreuse et patriotique. Après avoir protesté de son innocence, il pria pour la reine et pour la conversion du royaume, et il fallut l'intervention presque menaçante des spectateurs pour empêcher le bourreau de l'éventrer, pendant qu'il respirait encore (1).

Qu'on se figure, s'il est possible, ce que devint le comte d'Arundel en apprenant tous ces affreux détails. A cette terrible secousse, vint s'en joindre une autre d'une nature toute différente, qui l'achemina rapidement vers le terme de ses souffrances.

En août 1595, la sixième année depuis sa condamnation à mort, et la onzième depuis son emprisonnement, il fut saisi immédiatement après son repas d'un mal si soudain et si violent, que la cause n'en pouvait être douteuse. On fut tenté de supposer que le cuisinier de la Tour, gagné par un agent secret de la reine, que le comte avait renvoyé de son service, avait mêlé à ses ali-

(1) La sentence portait que le coupable serait pendu, détaché de la potence *encore vivant,* puis éventré et coupé en quartiers (V. Challoner's missionnary priest.)

ments une forte dose de poison pour épuiser le peu de forces qui lui restaient et pour rendre sa guérison impossible. A dater de ce jour, il fut persuadé que sa fin était proche, et il s'y prépara avec une résignation qui aurait pu être joyeuse s'il n'avait ambitionné le martyre sanglant pour sa foi. « *C'est là que j'aurais voulu mourir*, » disait-il tristement à ses gardiens, en leur montrant à travers la fenêtre de sa prison la colline de Tower-Hill, où avait coulé le sang de son père et de tant d'autres victimes du despotisme royal. C'était un regret suggéré sans doute par le martyrologe des premiers chrétiens, qui avait été depuis onze ans sa lecture de prédilection, et qui faisait que l'idée de supplice et celle de triomphe étaient devenues inséparables dans sa pensée.

Dès que les médecins eurent déclaré que la maladie ne laissait aucun espoir, un rayon de joie vint illuminer son visage amaigri. Il osa se flatter que la pitié pour un mourant l'emporterait sur la raison d'Etat, et que le P. Edmond, son introducteur dans cette Eglise militante et gémissante pour laquelle il avait le bonheur de tant souffrir, pourrait pénétrer dans son cachot. Enfin il crut toucher au moment après lequel il soupirait depuis tant d'années, et serrer sa femme et ses enfants contre son cœur, avant que ce cœur fût glacé par la mort. On lui disait que la reine avait pris l'engagement formel de ne pas le laisser mourir sans lui avoir accordé cette suprême consolation.

Il écrivit donc en tremblant une lettre à moitié suppliante, que le lieutenant de la Tour se chargea de remettre sur-le-champ. Sur le premier point, celui de l'introduction d'un confesseur, la réponse fut péremptoirement négative. Sur le second, la générosité royale allait bien au delà de la demande du prisonnier; ce n'était pas seulement aux embrassements de sa femme et de ses enfants qu'il allait être rendu, mais à la pleine jouissance de ses honneurs et de ses biens. Une seule condition était mise à toutes ses faveurs : un simple acte de présence dans une église protestante, c'est-à-dire l'apostasie!

Ce moment fut affreux; ce fut comme l'éponge imbibée de fiel et tendue avec dérision pour étancher la soif de son cœur. Un seul espoir lui restait encore, celui de pouvoir transmettre ses

derniers adieux à sa famille par son frère lord William Howard, secrètement catholique, le même qui avait été le premier confident de sa conversion. Cette nouvelle requête fut rejetée comme les deux autres. La loi de la nature devenant de plus en plus forte à l'approche du dernier moment, le moribond se rabattit enfin sur son frère lord Thomas Howard, partisan déclaré de la religion nouvelle, et plus disposé à plaindre qu'à admirer quiconque s'obstinait à périr pour l'ancienne. Malgré cette dissidence, le lien de fraternité parut encore suspect, et il fut décidé que le prisonnier mourrait seul !

Toutes ces espérances si cruellement déçues auraient accablé tout autre courage que le sien. Mais les forces du corps ne répondaient pas à celles de l'âme. Un affaissement général le força de renoncer à la lecture du bréviaire, pratique pieuse qu'il n'avait pas discontinuée depuis son emprisonnement ; heureusement sa dévotion était devenue plus simple, en devenant plus fervente, et cette simplicité lui fit trouver dans la fréquente récitation du chapelet des consolations ineffables. L'extrême faiblesse de ses membres ne lui permettant plus de quitter sa couche, il restait là silencieux et immobile, sauf l'imperceptible mouvement que la prière imprimait à ses lèvres. Parfois on entendait le léger cliquetis de son chapelet qu'il égrainait de sa main cadavéreuse. Les médecins ayant été congédiés comme inutiles, il ne restait plus auprès du moribond que les deux serviteurs qu'on lui avait laissés et que leur séjour prolongé dans ce cachot humide et infect avait rendus presque aussi pâles que leur maître. L'aspect des personnes et des choses donnait à ce lieu l'air d'un caveau funèbre.

Tout à coup on vit entrer le lieutenant de la Tour, non plus de cet air impérieux et insultant dont il avait contracté l'habitude envers son prisonnier, mais d'un pas inquiet et presque timide. Le jour où il avait délivré ce message si dur de la part de la reine, il avait été témoin d'une résignation tellement surhumaine, que le remords était entré dans son âme avec la pitié. C'était par l'impulsion de ce double sentiment qu'il venait maintenant se précipiter à genoux auprès du lit de sa victime, et, d'une voix suffoquée par les larmes, lui demander pardon d'a-

voir été si fidèle à l'esprit de ses instructions. « Monsieur le lieu-
» tenant, répondit le malade en se levant avec peine sur son
» séant et en recueillant le peu de forces qui lui restaient,
» je vous pardonne de tout mon cœur, comme je désire moi-
» même que vous me pardonniez les remarques peu charitables
» que j'ai pu faire sur vos procédés. » Puis le prenant affectueu-
» sement par la main : « Vous voyez, ajouta-t-il, que ma déli-
» vrance est prochaine et que les mauvais traitements, de quel-
» que part qu'ils viennent, ne peuvent plus désormais m'atteindre;
» ce n'est donc pas pour moi que je veux vous parler. Mais quand
» d'autres viendront occuper ici la place que je vais bientôt lais-
» ser vacante, souvenez-vous qu'ils sont déjà assez malheureux
» sans que vous aggraviez par vos duretés le poids de leur mal-
» heur. Il ne faut pas fouler aux pieds ceux que la fortune a
» jetés par terre. Ses vicissitudes sont si brusques dans le temps
» où nous vivons, que les persécuteurs peuvent à leur tour de-
» nir persécutés ; et vous-même, qui avez la garde des autres, qui
» vous répond que vous ne serez pas gardé sous les mêmes ver-
» rous? Adieu, Monsieur le lieutenant, ou plutôt à revoir ; pen-
» dant le peu de jours qui me reste à vivre, je ne veux plus voir
» en vous qu'un ami. »

On se figurerait difficilement une scène plus émouvante et plus solennelle. Le coupable était là, désarmé de toutes ses dures attributions, couvrant de baisers et de pleurs la main décharnée qu'il étraignait dans la sienne, et trop bourrelé de remords pour faire attention à l'avertissement prophétique par lequel son prisonnier, devenu son juge, avait terminé son allocution. Cette peine du talion, que ce dernier venait de lui prédire, ne se fit pas attendre; au bout de quelques semaines, sir Michel Blount (c'était le nom du lieutenant) se vit disgracié, destitué de ses fonctions, emprisonné dans cette même Tour et subissant, de la part du lieutenant non moins brutal que lui, les mêmes vexations qu'il avait infligées aux autres.

Le comte d'Arundel avait réglé d'avance l'emploi de sa dernière semaine, assignant à chaque partie de la journée sa dévotion spéciale, et après avoir supputé jusqu'au dimanche 19 octobre, qui fut le jour de sa mort, il ferma le calendrier en disant

avec un accent que ses serviteurs remarquèrent : *Jusque-là et pas davantage.*

Son agonie fut tellement douce qu'il put continuer et même articuler ses prières jusqu'à la fin, se reposant de l'oraison mentale par le chapelet, et récitant en tout ou en partie les psaumes les plus appropriés aux aspirations de son cœur. Sa physionomie se transfigurait pour ainsi dire à mesure qu'il sentait approcher le moment de sa délivrance. Ses serviteurs, témoins peu intelligents de cet avant-goût de la béatitude céleste, ne cherchaient pas même à contenir leurs sanglots, et plus il s'efforçait de les consoler, plus ils étaient attendris. « Peu à peu, dit son biographe, sa voix devint plus lente et plus creuse, et, après un suprême effort pour prononcer une fois encore les noms de *Jésus* et de *Marie*, la dernière minute de sa dernière heure étant venue, sans changer d'attitude, sans trahir par aucun mouvement le moindre malaise, les yeux toujours fixés vers le ciel et les mains posées en croix sur la poitrine, il parut se laisser gagner par un doux sommeil et rendit sa belle âme à celui qui l'avait créé pour sa gloire. »

Il semblerait que ce drame lugubre dût finir avec ce dénouement, et que les rancunes royales dussent être pleinement satisfaites. Ce corps exténué, réduit à l'état de squelette avant sa décomposition, disait assez par quelle série de tortures physiques et morales le noble captif avait passé. Mais ce n'était pas assez pour Elisabeth et son conseil. Cette reine impure et haineuse, en qui l'impureté servait de stimulant à la haine, et que les poëtes et les prédicateurs n'en ont pas moins proclamée chaste et magnanime, voyant qu'elle ne pouvait plus persécuter sa victime comme elle l'avait fait pendant dix ans, se mit à la poursuivre dans les objets de ses plus chères affections, et particulièrement dans sa veuve, qui fut traitée sans aucun égard pour son rang ni pour son sexe, et réduite, dans son extrême détresse, à emprunter des lits pour elle et pour ses enfants. Mais il y eut une chose encore plus inouïe, ce fut l'acte par lequel la vengeance royale alla, pour ainsi dire, troubler les cendres du défunt jusque dans son cercueil. Il y eut, dans la chapelle de la Tour, une cérémonie dérisoire et sacrilége, où le ministre du

culte officiel, après avoir demandé au lieutenant si son prisonnier avait persévéré jusqu'à la fin dans ses mauvaises voies, entonna devant l'assistance un chant d'actions de grâces et de malédictions; d'actions de grâces pour le Très-Haut qui venait de délivrer ses fidèles serviteurs d'une grande crainte; de malédictions contre l'ennemi de Dieu et de la reine. Ces malédictions, dont les formules bibliques étaient empruntées au cantique de Deborah et au cinquième chapitre du livre des Juges, se terminaient par le fameux verset que le fanatisme avait déjà fait entendre sur l'échafaud de Marie Stuart : *Ainsi périssent tous vos ennemis, ô Seigneur, et que ceux qui vous aiment soient comme le soleil, quand il paraît dans sa puissance* (1), et l'assistance, de gré ou de force, répondait : *Amen;* et cette réponse féroce trouvait de l'écho partout, depuis l'infime populace jusqu'aux grands corps de l'Etat qui passaient pour représenter les besoins légitimes et les instincts généreux de la nation, et qui n'en représentaient alors que les petites passions et les grandes frayeurs (2). A force de terreur, le despotisme était parvenu à supprimer toute contradiction autour de lui, dans les assemblées des vivants comme sur la tombe des morts; on ne laissait même pas la liberté des épitaphes. La poésie et l'histoire payaient avec un empressement scandaleux leur tribut d'adulation; et ce n'étaient pas seulement les poëtes lauréats et les historiographes salariés qui courbaient le front devant l'idole. Spencer, le plus beau génie de ce siècle après Shakespear, n'a-t-il pas souillé son poëme, d'ailleurs si admirable, de *la Reine des fées*, par des épisodes où, sous le voile trop transparent de l'allégorie, il ose se faire l'apologiste des faiblesses et même des crimes d'Elisabeth (3)? Et Camden, le grave et savant Camden, le correspon-

(1) Voir tous les détails de cette cérémonie non moins burlesque qu'odieuse, dans l'*Histoire de la ville et du château d'Arundel,* par Tierney. vol. II, p. 409.

(2) On sait le rôle abominable que joua la Chambre des Communes dans la catastrophe de Marie Stuart. On rédigea une formule de *dévote prière à Dieu,* pour qu'il inclinât le cœur d'Elisabeth à signer la sentence de mort!

(3) Je me contenterai de signaler, dans le livre I, les stances 40-45 du ch. II, les stances 22-28 du ch. III. Dans le livre, V, le ch. IX presque tout en-

dant et l'ami de notre historien de Thou, n'a-t-il pas fait l'apothéose de son patron machiavélique, lord Burghley, comme d'un grand homme et même d'un saint (1) ; et, après une courte mention de la mort du comte d'Arundel dans la Tour, n'a-t-il pas l'impudence d'ajouter *qu'il éprouva la douce sévérité de la reine*, et qu'il se tua lentement par son genre de vie trop austère (2)? Après cette mention courte et presque dédaigneuse, les historiens subséquents semblent s'être donné le mot, de génération en génération, pour retrancher de leurs annales tout ce qui aurait pu réveiller le souvenir de cette monstrueuse iniquité, et c'est ainsi que cette figure si suave et si grandiose s'est effacée peu à peu de la mémoire des hommes, et que le caractère le plus noble, le plus pur, le plus éprouvé, le plus idéal, en un mot, qu'ait produit le patriciat britannique, a été, pour ainsi dire, renié par les dispensateurs habituels de la gloire humaine. Heureusement nous savons qu'au point de vue providentiel leur silence n'a pas plus d'importance que leurs éloges. Nous savons aussi que ce n'est pas toujours la même génération qui est appelée à cueillir dans la joie ce qui a été semé dans les larmes, et que, dans la magnifique ordonnance de la cité de Dieu, le martyre volontaire subi par les héros chrétiens porte tôt ou tard ses fruits, et que leurs mérites peuvent encore, après plusieurs siècles, retomber en bénédictions et en lumières sur les esprits involontairement égarés.

RIO.

tier est une dégoûtante apologie du meurtre de Marie Stuart. Elisabeth y figure sous le nom poétique de *Mercilla,* du mot *Mercy,* qui veut dire *miséricorde!!*

(1) Ann. Lib. IV, cap. CXXIX.

(2) Being tied to a most strict course of religion, he pined himself with an aus tere kind of life. *Ib.*, chap. LXXX.

De l'influence des aumôniers catholiques et des ministres protestants en Crimée.

Un de nos amis nous communique une lettre qui lui est adressée par un capitaine d'artillerie. Les sentiments qu'expriment ces trop courtes pages révèlent un homme d'esprit et de cœur, un homme qui réunit la foi à la bravoure et qui allie la piété aux devoirs militaires. Il a noblement gagné la croix de la Légion-d'Honneur dans les combats de la Crimée; il l'a reçue des mains de l'illustre général Canrobert. Cette lettre est un supplément digne d'être ajouté aux belles pages du livre si recherché : *La Croix et l'Épée*.

Monsieur l'Abbé,

Les applaudissements et les démonstrations de joie avec lesquels toutes les classes de la société viennent d'accueillir l'assurance d'une paix définitive, ne laissent pas douter qu'en France on ne regardât comme une calamité publique la guerre qui finit. La civilisation délicate du siècle n'admet plus les hommes emportés par les boulets, les privations du camp, les marches forcées, le deuil des familles, la dépopulation des campagnes, l'appauvrissement du trésor et la cessation des affaires;

aussi la guerre, qui ne peut se faire sans tout cela, est-elle plus que jamais détestée, plus que jamais maudite comme un fléau. Cependant le bien, comme en presque toutes les choses humaines, y est mélangé avec le mal; si elle arrache les hommes à leur famille, à leurs travaux, pour leur faire souffrir la faim, le froid et la mort, elle leur apprend le sacrifice, le dévouement et le mépris de la vie. Cette fois, en diminuant le trésor public, elle a augmenté la gloire de la France, et sur les ruines qu'elle a amoncelées, elle a relevé du moins les plus fermes soutiens des sociétés défaillantes, en rehaussant la foi du prêtre et l'honneur du soldat.

Il ne m'appartient pas, Monsieur l'Abbé, de nombrer les profits que le pays tirera de la campagne glorieusement achevée de 1855, d'expliquer notre prépondérance en Orient, les mers ouvertes à nos vaisseaux, nos alliances raffermies, c'est affaire de plus habiles, et vous ne me le demandez pas; peut-ère me sera-t-il plus aisé de vous parler d'une autre alliance que j'ai vu renouer, et qui a aussi son importance par les grandes choses que lui doit le monde moderne, l'alliance entre l'Eglise et l'armée. Le prêtre et le soldat se ressemblent par tant de traits, qu'en se rencontrant ils devaient, comme il est arrivé, se tendre la main en frères; tous deux sont par état obéissants, dévoués, prêts au sacrifice de leur vie. Sur un signe ils abandonnent leur famille, la maison, le champ paternel, et traversent les mers l'un pour servir les malades et les infirmes, l'autre pour servir son pays. Les rudes privations, les pénibles travaux, remplissent une existence qu'ils consacrent au dévouement : celui-ci prosterné au lit du mourant, l'autre debout devant l'ennemi.

Autrefois ils se prêtaient un mutuel appui; la croix bénissait l'épée, et l'épée soutenait la croix. Avant de charger l'ennemi, le chevalier invoquait le Dieu des batailles, et Bayard, mortellement atteint, baisait sur la garde de son épée la croix qui console le mourant. Mais lorsqu'il fut décidé, en un certain monde, que la religion était un mensonge et la croyance en Dieu une faiblesse, les pratiques de Godefroid de Bouillon et de saint Louis furent jugées indignes des gens de cœur. Au soldat sans cesse exposé à mourir, on répéta que la vie était tout et la mort

la fin de tout; on lui représenta le prêtre comme un satellite en soutane, apôtre du privilége, et il le renia au nom de l'indépendance et de la dignité humaines. Aujourd'hui qu'une cruelle expérience a détrompé des vertus de convention, le ministre de l'Évangile a recouvré le droit d'exercer sa mission de charité et de dévouement. Il lui a été permis de suivre l'armée française aux lieux où Pierre l'Hermite avait autrefois guidé nos ancêtres. Dès le début de la campagne, les aumôniers de régiments ont éclaté parmi nous avec cette éloquence d'action qui, pareille à celle des apôtres, est entendue de tous les cœurs et parle toutes les langues. Sur le champ de bataille, on les a vus, jusqu'au milieu des balles et sous le feu de la mitraille, consoler les blessés, réconcilier les mourants avec Dieu; et le cheval de l'un d'eux (celui du P. Parabère) a été tué pendant qu'il marchait à ce saint ministère. Dans nos ambulances sans cesse remplies par le feu de l'ennemi et la contagion, ils venaient montrer le ciel aux moribonds abandonnés, bercer leur dernier sommeil et leur adoucir la mort. Combien de fois, quand la science devenue impuissante passait distraite et sans s'arrêter devant le grabat d'un pauvre mutilé, ont-ils apporté une prière et une espérance là où la terre n'avait plus rien à promettre! Chaque jour ils recommençaient, sans se lasser jamais, sans être rebutés par la vue et l'odeur des plaies, sans craindre la mort hideuse qu'on trouve entre les lits infects des hôpitaux; mort mille fois plus effrayante que celle qui frappe le soldat dans la mêlée.

Des ministres protestants avaient aussi accompagné l'armée anglaise, et chaque dimanche, vêtus d'habits noirs et corrects, de cravates blanches, raides et irréprochables, ils exhortaient un auditoire de soldats noircis par la poudre et la boue des bivouacs. Loin de moi la pensée de blâmer l'attitude et le dévouement de ces messieurs; mais n'est-il pas permis de croire que l'impression qu'il faisait était bien affaiblie? Des hommes qui vivent sans famille, souffrant chaque jour de mille manières et par mille privations, sont aisément touchés par la voix des prêtres que la règle de leur état prive comme eux des joies de la famille et oblige aux mêmes fatigues. Au contraire, aucun souvenir, aucune pensée pieuse n'est réveillée par le costume des ministres protestants

confondus avec la foule et dont le caractère n'est annoncé par aucun signe extérieur. La robe du prêtre catholique qui signale sa mission aux regards de tous, rappelle sur la terre étrangère les souvenirs de la patrie absente et les premières impressions de la jeunesse.

Le christianisme froid de la Réforme, dépouillé d'appareil et de cérémonie, peut bien parler à la raison, mais il ne dit rien au cœur; et les hommes, à la guerre, sont plus impressionnables, plus sensibles qu'ailleurs. Les cérémonies du catholicisme résument d'ailleurs toute la pensée du soldat qui est l'enfant du peuple. Sans elles, il ne saurait imaginer les saintes joies du ciel; toutes ses douleurs sont adoucies, lorsque affligé il voit au-dessus de l'autel le martyre d'un Dieu fait homme. Au delà des frontières, quand l'œil n'aperçoit plus que des horizons inconnus, les plus fermes ont souvent des heures de trouble pendant lesquelles leur pensée semble fuir pour retourner vers la patrie. Combien de fois le saint sacrifice a-t-il ranimé ces cœurs prêts à défaillir? devant l'autel improvisé des camps, le vieux soldat chevronné retrouve de vagues et pieux souvenirs; le jeune soldat, parti hier du village, revoit avec joie les blanches draperies qui lui rappellent l'église du hameau, celle où il a été pour la première fois convié à la Table Sainte. Toutes ces cérémonies agissent plus efficacement sur les âmes qu'on ne veut le croire; quand bien même tous les hommes aimeraient Dieu, cet amour, comme toutes les amours d'ici-bas, ne serait-il pas sujet aux défaillances? Les catholiques qui ont le plus pratiqué la vie dévote, parlent de moment de sécheresse pendant lesquels la pensée de Dieu les laisse froids et indifférents; que sera-ce à l'armée, où tant d'heures sont données aux soucis, aux travaux, aux nécessités de la vie? La pensée de Dieu ne vient pas d'ailleurs nous trouver comme les autres objets de nos amours. Dieu nous est toujours présent, mais jamais visible; il est donc nécessaire de le rappeler, de le représenter à la pensée. La religion catholique est la seule qui ait senti cette nécessité d'avertir les âmes et de les distraire de la matière par des signes matériels; elle multiplie les chapelles, les croix, les oraisons; ses adversaires ne manquent pas de dire qu'elle est tout entière dans les formes

extérieures ; mais, dans le fond, ce réseau d'obligations qui enlace toute la vie, ces cloches qui frappent les oreilles vingt fois par jour, ces autels, ces images qui remplissent les yeux ne sont pas autre chose que cette sentence : Pensez à Dieu, adorez Dieu. Sans doute les âmes pieuses n'auraient aucun besoin de ces secours, mais pour l'immense majorité des hommes, cette formalité du culte n'est pas de trop.

Vous m'avez demandé, Monsieur l'Abbé, quelles impressions m'a laissées la guerre d'Orient : A côté des protestants, la religion catholique m'a paru la plus consolante et la plus tendre. J'ai vu de près le christianisme grec et ses ministres dégradés au service du pouvoir temporel, dont ils sont avant tout l'instrument, et je suis revenu fier d'appartenir à l'Église romaine. En résumé, la guerre d'Orient a continué la mission civilisatrice que la France remplit en ce monde ; nos armées laissent après elles mille enseignements féconds pour les Turcs. Notre organisation militaire, la femme réhabilitée devant eux par sa plus touchante personnification, la Sœur de charité ; nos aumôniers aux ambulances, nos soldats en marche ou à la bataille, ont parlé à leur âme plus éloquemment que n'eussent pu faire des missionnaires isolés. Désormais les lieux saints sont protégés, l'œuvre de Pierre l'Hermite est finie, et enfin à cette guerre, qu'on disait infructueuse, nous devons d'être redevenus la France glorieuse ; et ce sont là des richesses qui valent tout l'or du monde. A Marignan, à Rocroy, nous pouvons ajouter SÉBASTOPOL.

Agréez, Monsieur l'Abbé, l'assurance de mes sentiments dévoués.

A. REBILLOT, capitaine d'artillerie.

NOTICE

SUR LA VIE DE M. BAILLARD,

CURÉ ET ARCHIPRÊTRE DE CHÊNE.

La tombe vient de se fermer sur un des derniers représentants de cet ancien clergé qui a si bien mérité de l'Église : M. Baillard, curé et archiprêtre de Chêne, a paisiblement rendu le dernier soupir et remis son âme à Dieu. Nous n'aurons plus la joie ni de le voir, ni de l'entendre ; il nous restera celle de le louer. Faire son éloge pendant sa vie, c'eût été blesser son humilité et chagriner son cœur. Mais aujourd'hui qu'il ne nous reste que sa mémoire, publions sans crainte ses vertus et ses œuvres. Il fut une des gloires de notre clergé, sa place se trouve donc naturellement marquée dans les *Annales*. Les fidèles de notre diocèse qui l'ont connu, aimeront encore à entendre parler de ce bon vieillard, et les chrétiens de tous les pays s'édifieront de ce que nous avons à raconter de la vie de ce digne serviteur de Dieu.

Le monument funèbre élevé par un fils sur la tombe d'un père intéresse le passant, le fait réfléchir et souvent lui arrache une larme. Que ces lignes, hommage de filiale et de respectueuse affection pour celui qui fut mon Mentor et mon premier maître, aillent du moins apprendre à tous qu'il y a encore, grâces à Dieu, dans son Église, de grandes vertus et de beaux caractères.

Jean-François Baillard naquit à Chêne le 6 décembre 1775. Il sortait de cette classe obscure de la société qui a fourni à l'É-

glise tant de dévoués serviteurs. Ses parents vivaient du travail de leurs mains. Leur unique ambition eût été d'être assez riches pour faire donner un peu d'éducation à leur jeune enfant, dont les goûts sérieux trahissaient un penchant à l'étude. Oh! que je serais heureux, disait son père en le prenant sur ses genoux, si je voyais un jour mon petit François dire la messe à St-Pierre (1)! Les vœux de ce bon père n'ont pu s'accomplir en entier; mais le fils auquel il souhaitait cette bonne fortune eut le bonheur de monter au saint autel. Il a fourni dans le sanctuaire une des plus belles carrières qu'il soit donné à un prêtre de parcourir.

M. l'abbé Cullaz, vicaire de Chêne à cette époque, discerna le jeune Baillard parmi ses compagnons d'âge, à cause de sa piété. François tenait à honneur de servir tous les jours la sainte messe, et pour cela il devançait l'aurore. M. Cullaz, en récompense de cette pieuse assiduité, se chargea de lui donner quelques leçons. Découvrant bientôt dans cette jeune âme les semences des vertus sacerdotales, il lui demanda s'il voulait étudier le latin. A cette proposition, François fut au comble du bonheur. Tous ses goûts le portaient à la prêtrise. Il avait chez lui sa petite chapelle, ses ornements, son livre de messe, et il ne se lassait pas de figurer dans l'humble chambre de sa mère les cérémonies qu'il avait vu pratiquer à l'église. M. Cullaz, témoin de son application, ne douta plus que Dieu appellerait un jour son élève au sacerdoce; il le dirigea vers ce but, et après deux ans de leçons, il l'envoya au collége d'Annecy pour y faire son cours de quatrième.

Les études de latinité étaient alors plus fortes que de nos jours. Le jeune Baillard se trouva faible à son début; il écrivit même à son Mentor qu'il ne se sentait pas de force à suivre la classe pour laquelle il s'était présenté. M. Joguet, aussi vicaire de Chêne, et devenu depuis lors confesseur de la foi, voulut lui-même ranimer son courage et lui donna pour devise ces mots du poëte :

Labor improbus omnia vincit.

(1) Ancienne cathédrale des évêques de Genève, devenue depuis l'époque de la réformation un temple protestant.

François redoubla d'ardeur, et ses efforts ne tardèrent pas à être couronnés de succès. Au second semestre de l'année, il se rangeait parmi les forts élèves de sa classe.

C'étaient à de généreux protecteurs qu'il devait de pouvoir suffire aux frais de sa pension. Il conserva pour eux une vive reconnaissance : ce fut là le premier lien qui l'attacha surtout à une famille vertueuse dont il est resté l'ami le plus dévoué jusqu'à sa dernière heure. Dans le but de se suffire à lui-même, il entra comme répétiteur dans la famille ***, à la fin de ses humanités. On y a conservé longtemps le souvenir de son affabilité et de sa tendre piété.

François Baillard faisait son cours de philosophie lorsqu'éclata la révolution française, qui emporta tous les établissements religieux. Le contre-coup se fit immédiatement sentir en Savoie, et le 8 février 1793 on y proclama la constitution civile du clergé, décrétée par l'Assemblée Constituante de Paris. A cette époque, bien des courages faiblirent, bien des vocations chancelèrent. Il n'en fut pas ainsi de celle de François Baillard ; elle était arrêtée, et plus il voyait approcher le terme de ses études, plus son désir de se consacrer au service des autels était ardent; il faisait tout pour se rendre digne de cet insigne honneur.

Cependant de grandes difficultés s'opposaient à ses desseins. Les écoles de théologie étaient fermées, les chaires muettes; tous les prêtres restés fidèles à Dieu et à l'Église avaient pris le chemin de l'exil. Quel moyen d'ailleurs employer pour se soustraire aux levées de la souscription qui moissonnaient les enfants de la France? S'il eût manifesté ses intentions, il se serait exposé à la vindicte des tribunaux révolutionnaires.

Aidé des conseils d'une personne qui connaissait les exigences des mauvais jours, François Baillard se décida à commencer des études de médecine, qui le mettraient à même d'obtenir un brevet d'officier de santé, à l'aide duquel il serait libéré du service, tout en ayant une plus grande liberté d'action. Il se fixa dans ce but à Confignon, chez M. Boëjat père, auprès duquel il acquit en médecine une série de connaissances élémentaires et pratiques. Une fois pourvu de son brevet, M. Baillard n'alla pas plus loin. Il s'informa du lieu où s'étaient réfugiés les chefs spirituels du

diocèse, et résolut d'aller étudier auprès d'eux. Il est beau de voir ce jeune homme affrontant tous les dangers pour devenir prêtre, à une époque où les déportations étaient à l'ordre du jour, à l'heure même où M. Joguet, son conseiller d'autrefois, était fusillé à Cluses, pour avoir exercé au Grand-Bornand les fonctions ecclésiastiques.

M. Bigex, grand vicaire official du diocèse, avait gagné les montagnes du Valais, et il vivait, à titre d'exilé, à la cure de Lide, petit hameau perdu dans les gorges du Grand Saint-Bernard. François Baillard alla l'y rejoindre. Il se jeta à ses pieds et lui déclara qu'il venait à son école étudier la théologie pour être plus tard à ses ordres. M. Baillard fut accueilli comme un courageux lévite, et dès le lendemain il se mit à l'œuvre. Ce fut là son séminaire : école de privations, de souffrances et de pieuse résignation. Amour du silence, fidélité au devoir, persévérance dans le travail, régularité parfaite, telles furent les pieuses habitudes que M. Baillard contracta dans cette cure hospitalière, où l'on savait cependant tempérer l'âpreté des mauvais jours par une douce gaîté, tout en conservant le ton le plus digne de la gravité sacerdotale. Il nous semble que toute la vie de M. Baillard n'a été que le reflet de ces deux belles années, durant lesquelles, suivant son témoignage, il n'avait pas eu occasion d'apprendre les cérémonies saintes, mais où il avait chaque jour sous les yeux toutes les vertus de son état personnifiées dans son habile maître.

Lorsque les vocations sont épurées par le feu de la persécution, tout alliage humain disparaît. Celle de M. Baillard eut ce cachet précieux. A l'approche de son ordination, l'horizon était encore bien sombre. La religion continuait à être proscrite; le saint ministère ne s'exerçait que d'une manière furtive, tantôt dans une ferme, tantôt dans une autre, par de courageux missionnaires. M. Baillard était impatient d'aller grossir leurs rangs. Monseigneur Odet d'Orsonnens, évêque de Lausanne, plus heureux que ses collègues dans l'épiscopat, avait pu rester à son siége. M. Baillard, muni d'une délégation spéciale, se rendit auprès de lui, à Fribourg, pour recevoir de ses mains les ordres sacrés. L'ordination eut lieu dans la modeste chapelle du vénérable Canisius, le 8 mars 1800.

Nous pouvons juger de la préparation qu'il mit à ce grand acte de sa vie et de l'importance qu'il y attachait, par le soin qu'il prit d'en faire chaque année l'anniversaire. A pareil jour, il prenait le plus bel ornement de sa sacristie, et il ordonnait qu'on allumât les cierges comme aux jours de fête. Plusieurs fois, en sortant de l'église, ses paroissiens se sont demandé quelle solennité extraordinaire, à eux inconnue, on venait de célébrer. C'était simplement l'anniversaire de l'ordination du digne curé. Après le saint sacrifice, il faisait en ce jour une pose au pied de l'autel, et il y renouvelait ses promesses cléricales dont il ne se départit jamais.

Après son ordination, M. Baillard alla immédiatement, sur l'ordre de ses supérieurs, prendre son poste aux environs de Genève. C'était encore l'époque des missions. Le prêtre n'avait alors ni cure, ni bénéfice, ni prébende, ni revenus; il allait et venait, visitant les fidèles à demeure, instruisant les enfants à domicile, disant la messe avant l'aurore dans quelque grange ignorée, toujours vivant à la garde de Dieu. Tel fut le genre de ministère qu'exerça M. Baillard à Archamp, lorsqu'il y arriva ; il se fixa bientôt dans la maison Chatillon. Les fidèles, sevrés depuis plusieurs années du pain de la parole divine, en étaient avides. M. Baillard le rompit aux grands et aux petits avec le zèle d'un apôtre. C'est de cette époque que datent ses premiers catéchismes raisonnés qui furent l'occupation de toute sa vie.

Le Concordat vint enfin rendre la paix à l'Église ; les paroisses virent reparaître les pasteurs disséminés par la tempête. M. Martin, curé de Chêne, était en Piémont. A la première nouvelle du rétablissement du culte, il repassa les Alpes. Il avait connu le jeune Baillard durant ses études; il le demanda pour vicaire. Ses supérieurs le lui accordèrent. Il débuta donc, en 1803, à Chêne, sa paroisse natale, d'où il ne devait plus sortir.

Il y eut alors dans toutes les paroisses ample matière à exercer le zèle. Les pierres du sanctuaire avaient été profanées, les églises dévastées; tout était à refaire. Il y avait des baptêmes à administrer, des mariages à revalider, des adultes à instruire. M. Baillard s'adonna à l'œuvre de régénération de concert avec

son respectable curé. Comme il était jeune et ardent, la part la plus pénible lui échut naturellement en partage. Le dévouement qu'il montra lui concilia en peu de temps l'affection de M. Martin, qui le traita dès lors comme son enfant.

Les rapports de M. Baillard avec son curé furent toujours empreints de la vénération la plus profonde. Il l'aimait comme un père, l'estimait comme un savant, en parlait comme d'un saint. Ses paroles étaient pour lui des oracles, et il suivait invariablement ses conseils. De son côté, M. Martin faisait de M. Baillard le plus grand cas. Il le peignait à ses supérieurs comme un prêtre selon le cœur de Dieu, entre les mains duquel il serait heureux de pouvoir laisser sa paroisse. « C'est le bâton de ma vieillesse, écrivait-il un jour; laissez-le moi jusqu'à ce que je descende dans la tombe. » Touchantes paroles! M. Baillard eut plus d'une fois l'occasion d'en remplir tout le sens. L'époque surtout où il lui fut donné de manifester toute sa tendresse pour ce vieillard, auquel la Providence l'avait associé, fut celle où M. Martin devint infirme. Il avait atteint sa 76e année lorsqu'une chute sur la glace lui occasionna un fracture à la jambe. Dès ce moment, M. Baillard voulut servir de garde-malade à son curé. Il s'installa dans sa chambre, avec un lit de camp, et le jour et la nuit il lui prodigua seul les soins que nécessitait sa position. Il en fut ainsi jusqu'à la mort de M. Martin, c'est-à-dire pendant deux années, durant lesquelles M. Baillard fut chargé du poids de l'administration.

La mort sépara le maître et l'élève le 13 novembre 1816.

La douleur du dernier fut celle d'un fils devenu orphelin. Jamais le nom de M. Martin n'est venu sur ses lèvres sans que de douces larmes n'aient mouillé sa paupière. Il l'appelait son bienfaiteur et son père, et lorsque plus tard il lui fut donné pour successeur, il ne le désigna jamais que par ces mots : *mon vénérable prédécesseur*. Ce respect pour la mémoire du patriarche n'a été ni d'un an, ni d'un jour. Nous l'avons entendu pendant trente années invoquer en chaire et ailleurs l'appui de son grave témoignage. Il avait pour lui une espèce de culte. Telle il avait reçu de ses mains la paroisse de Chêne, telle il aurait voulu la voir toujours. Modifier une institution réglée par M. Martin,

c'était arracher une fibre de son âme. Cependant M. Baillard ne manquait ni d'initiative, ni d'heureuses conceptions; mais son humilité et sa reconnaissance lui faisaient voir en toute circonstance la grande figure de son prédécesseur, comme le beau idéal du prêtre.

M. Baillard avait été désigné par l'homme qui le connaissait le mieux, à l'attention des supérieurs ecclésiastiques du diocèse de Chambéry, dont Chêne faisait partie avant l'acte d'aggrégation du canton de Genève au diocèse de Lausanne. Mgr de Solle se fit un devoir de respecter les pieux désirs de M. Martin, dont il recueillit l'héritage. Le 17 novembre 1816, M. Baillard fut nommé curé de Chêne.

Ce serait faire connaître bien imparfaitement M. Baillard, que de dire seulement ce qu'il a été dans sa vie publique. Aussi on me permettra de dévoiler cette vie intime et admirable, dont il m'a été donné d'être pendant plusieurs années l'heureux témoin. Il n'est pas un des dix vicaires qui ont passé sous sa direction qui n'aient été frappés comme moi de ses vertus. Si je pouvais recueillir leurs témoignages, ils diraient tous que la vie de M. Baillard a été une vie de prière, de travail, de mortification et de foi, mélangée de la plus aimable gaîté. Sa journée commençait par la prière. Les migraines fréquentes auxquelles il fut sujet jusqu'à l'âge de 65 ans l'avaient privé d'une partie de son sommeil; il y consacrait cinq ou six heures à peine. A quatre heures, le matin, en hiver comme en été, sa lampe était allumée. Sa première action était l'oraison, qui ne durait pas moins d'une heure. A peine achevée, elle faisait place à la récitation des heures canonicales, qui étaient suivies à leur tour de la préparation à la sainte messe. Personne ne se doutait encore à Chêne que le pasteur eût quitté sa dure couche, et déjà il avait donné une heure et demie à la prière. L'Angelus tardait-il à sonner, il s'adressait alors à Marie et récitait son chapelet; ensuite il se mettait à l'étude. A six heures en été, à sept en hiver, M. Baillard disait sa messe; il ne manqua pas un seul jour, par sa faute, de monter au saint autel. Il nous semble encore voir ce digne prêtre de Jésus-Christ entrer à l'église en récitant le *gloria patri*. Arrivé au milieu du sanctuaire, il ado-

rait profondément Notre Seigneur, et ne se relevait qu'après s'être humilié jusqu'à terre, en collant ses lèvres sur le pavé du chœur. Il célébrait ensuite avec gravité, et ne se retirait qu'après son action de grâces, pour se livrer à l'étude.

La prière précédait son travail, elle le couronnait; et lorsque onze heures et demie avaient sonné, M. Baillard quittait ses livres, posait sa plume et revenait à son bréviaire. Il récitait *sexte* et *none*, et donnait ensuite quelques minutes à l'examen particulier. Ne dirait-on pas que je trace la journée d'un fervent séminariste? C'était celle du curé de Chêne.

La nuit n'arrivait jamais sans qu'il eût fait une visite au saint-sacrement, devant lequel il récitait une seconde fois son chapelet. C'était, surtout durant ses courses, sa prière favorite. Jamais on ne l'a vu traverser la ville de Genève, sans qu'il prît en main un petit rosaire. Il le récitait alors pour la conversion des hérétiques. Au coup de sept heures, M. Baillard suspendait son travail, comme un moine que la cloche appelle au chœur. Il reprenait une dernière fois son bréviaire pour commencer l'office du lendemain. Il faisait suivre *Matines* et *Laudes* d'une prière pour les défunts. Après avoir si largement payé sa dette à Dieu, il nourissait encore son âme de la parole divine, et lisait un chapitre des Livres Saints, tiré alternativement de l'Ancien et du Nouveau Testament. Une journée si bien remplie n'est-elle pas celle d'un saint? Telles ont été, je ne crois pas trop dire, toutes les journées du vénérable prêtre que la mort a frappé. S'il fût une passion pour M. Baillard, ce fut celle de l'étude. Elle occupa tous les moments qu'il ne donna pas à Dieu ou à ses paroissiens. On peut dire de lui qu'il accomplissait à la lettre ces paroles de l'Apôtre : *Nos autem orationi et doctrinæ instantes erimus.* Pour moi, je ne crois pas qu'il y ait dans l'Église un prêtre qui ait aimé plus que lui le cabinet. Il écrivait tout ce qu'il devait dire en public, et comme il a parlé presque chaque dimanche, à une messe ou à une autre, pendant près de cinquante ans, on peut juger de la masse de manuscrits qu'il laisse comme un monument de son infatigable application. Il voulait que les prêtres respectassent la parole sainte, et la crainte qu'il avait de n'être pas à la hauteur du ministère allait si loin, qu'il pré-

parait tous ses avis, même ceux qu'il donnait en certaines circonstances au tribunal de la pénitence.

Pour faire face à un pareil labeur, il fallait du temps. Jamais M. Baillard n'en perdit un instant. Il prenait de très-courtes récréations; habituellement il utilisait sa promenade en visitant ses malades et en disant au retour ses complies. En route, il méditait sur ses prônes et les étudiait. Le jeu ne put pas lui ravir ses moments; il avait promis, à son ordination, de ne point prendre part aux jeux de hasard. Il fut fidèle à ses engagements jusqu'au dernier jour de sa vie. Sa distraction, c'était l'écriture.

Mortifié comme un anachorète, M. Baillard ne se permettait aucune de ces jouissances qui adoucissent la vie, pas même les plus licites. Il était sévère à lui-même, et appliquait chez lui comme chez les autres les principes de la plus invariable frugalité. Jamais on ne le vit, à la table même la plus copieusement servie, toucher à plus de trois plats. Je dis toucher à dessein, car la mesure de nourriture qu'il prenait était si mince, qu'on ne pouvait comprendre qu'elle pût suffire à son existence. Il servait les autres et s'oubliait lui-même. Pendant le Carême, ses jeûnes étaient d'une austérité presque effrayante; jamais il ne profita de l'adoucissement accordé par nos évêques pour l'usage de la viande. Il se serait fait un scrupule de dépasser trois onces pesant à sa collation. Pendant bien des années, nous l'avons vu se contenter d'une simple rôtie mélangée d'un peu de café. Ce ne fut qu'à l'âge de 72 ans qu'il consentit à atténuer la rigueur de ses privations, en prenant un peu plus de nourriture. Enfin une foi vive venait compléter cette vie intérieure et donner à chacune de ses actions ce parfum qui les rend agréables à Dieu.

Il n'y avait, dans tout ce que faisait le digne curé de Chêne, qu'une seule pensée : celle de glorifier Dieu et de servir l'Église. Il faisait tout dans ce but, et dans ses actions l'esprit de foi jaillissait comme une flamme. M. Baillard avait une de ces âmes délicates et tendres, à qui les émotions de toute nature arrachaient des larmes. Il ne pouvait parler des souffrances de Notre Seigneur sans être profondément ému. Cent fois sa parole a été entrecoupée par les sanglots, lorsqu'il a eu à lire ou à citer quelques-unes des marques de la charité du Sauveur. En chan-

tant l'Évangile les jours de Noël, du Jeudi-Saint, du Corps de Dieu, la voix lui manquait lorsqu'il arrivait à ces mots : *Invenietis infantem pannis involutum positum in præsepio. Tu mihi lavas pedes? Caro mea verè est cibus.* Tant était vive la foi qui remplissait son âme! Pareille à la sensitive, elle s'épanouissait à tout rayon venant du ciel. Aussi comme il prenait part soit aux joies de l'Église, soit à ses tribulations! C'était un deuil dans son âme lorsque quelque scandale venait affliger son troupeau; combien il était douloureusement affecté, quand un malheureux pécheur mourait sans sacrement! Mais aussi, quelle joie inondait son cœur, lorsque la Pâque avait été générale, que le nombre des communiants avait été grand aux fêtes de Noël, de la Sainte Vierge, ou lorsque un majestueux cortége avait accompagné Notre Seigneur à la procession du Saint-Sacrement. Il n'y avait pas pour ce bon pasteur de plus grande allégresse.

A ces vertus antiques, M. Baillard joignait une douce gaîté qui les rehaussait encore, en leur enlevant ce qu'elles pouvaient avoir, chez quelques individus, de triste et de sévère. Ses formes étaient polies, ses procédés délicats; il avait en partage de très-bonnes manières. Sa conversation était piquante et enjouée; il faisait volontiers, dans une société, les frais du discours. Il avait à son service une collection de récits qui étaient stéréotypés dans sa mémoire. Comme ils étaient variés et adaptés aux circonstances, on aimait toujours à les entendre. Ils se rattachaient à ses jeunes années, à ses bienfaiteurs, à l'établissement du catholicisme à Genève, etc.; mais tous avaient un cachet d'aimable gaîté. Ses rapports avec ses vicaires étaient ceux d'un père avec ses enfants, d'un maître avec ses disciples. Il les affectionnait sincèrement, et leur donnait en toute circonstance l'appui de ses conseils et de ses charitables avertissements.

Je m'oublie, en retraçant cette vie d'intérieur. Il est temps d'envisager M. Baillard comme homme public; car il lui a été donné d'accomplir de grandes œuvres...

M. Baillard, nommé curé, fit dans sa paroisse ce que chaque curé est appelé à faire dans tous les postes de la catholicité; mais il s'acquitta de ses fonctions avec un talent marqué, une prudence persévérante, un zèle éclairé et un désintéressement

complet, qui lui valurent l'affection de ses paroissiens et l'estime de ses confrères. Il est peu de prêtres qui aient pu parcourir une carrière de 80 ans, sans avoir eu des détracteurs ou des ennemis. M. Baillard a joui de ce glorieux privilége. Sa vie fut toujours à l'abri de la malignité. Durant les longues années de son sacerdoce, il ne s'est pas élevé la moindre voix accusatrice ni pour ternir sa réputation de prêtre, ni pour attaquer l'homme privé. J'en prends ici pour témoins et nos pères et leurs enfants.

La confiance que lui donnèrent ses confrères est une preuve non équivoque de son mérite. On connaissait sa longue expérience et sa discrétion, et l'on s'en rapportait à ses décisions. M. Vuarin surtout, d'illustre mémoire, l'honorait de son amitié. Il le choisit en maintes occasions difficiles pour conseiller intime, je dirai presque pour régulateur de son zèle et de ses actions. Il est des âmes généreuses et ardentes qui ne reconnaissent jamais les torts d'un ami et qui embrassent aveuglément toutes ses querelles. Quant à M. Baillard, il se défiait toujours, en pareil cas, de son affection, et nul ne peut se vanter d'avoir trouvé en lui un juge complaisant. Il eût sacrifié, s'il l'eût fallut, son amitié à la justice, avec un vif regret sans doute, mais avec une fermeté sans égale. Aussi ses amis lui surent-ils toujours gré de ses conseils. Ils revinrent à lui en lui restant fidèles, quoique des divergences de vue sur les moyens d'opérer le bien les séparassent parfois. C'est à lui que revenait l'honneur d'avoir rédigé la plupart des adresses à l'autorité. S'agissait-il de quelque pièce importante, M. Vuarin la remettait aux mains de M. Baillard. Convaincu que la forme ne fait qu'ajouter au fond et qu'elle lui enlève parfois ce qu'il peut avoir de rude, il pesait chacun de ses mots, et n'en admettait aucun qui pût blesser personne. C'est que la charité dirigeait sa plume, comme elle règlait ses paroles. Il n'est personne qui puisse dire avoir entendu tomber de ses lèvres un mot attentatoire à la réputation du prochain. Si parfois il lui échappait quelque trait plus acéré, c'était contre les jacobins qu'il les décochait : ces dévastateurs dont il avait vu, pendant la révolution, les œuvres de pillage et de sang.

Comme administrateur de sa paroisse, M. Baillard ne fut pas moins à la hauteur de son mandat. Il en comprit les besoins, et

tous ses efforts tendirent à y porter remède. Persuadé que les populations telles que celles de notre pays, qui ont un rapport journalier avec les protestants, ont besoin d'une instruction plus solide que les autres, il travailla toute sa vie à propager la connaissance de la religion. Au tribunal, au catéchisme, en chaire, partout il instruisait. Durant ses belles années, il se complaisait à expliquer les éléments de la doctrine aux enfants; il le faisait avec cette douce simplicité qui plait au jeune âge. Dieu sait combien il lui en coûta de renoncer à cette intéressante fonction, qu'il affectionnait de toute son âme; mais s'apercevant que les enfants profitaient de sa surdité pour se livrer à la turbulence, il céda à ses vicaires cette partie du ministère, s'en réservant une autre part, celle des catéchismes raisonnés, qui furent l'occupation de toute sa vie. M. Baillard ne fut pas assurément un grand orateur; notre admiration pour lui ne doit pas nous inspirer des éloges exagérés, qu'il eût rejetés lui-même; mais, parmi les catéchistes, il a tenu la première place. Nul plus que lui n'a travaillé cette partie de l'instruction chrétienne; il lui a donné tous ses soins. En composant ses catéchismes, sur le Symbole, sur les Commandements de Dieu et sur les Sacrements, M. Baillard avait l'intention de suppléer, disait-il souvent, à ce que son cours de théologie avait d'incomplet. Alors, se mettant vis-à-vis de ses livres, il étudiait ce que les auteurs avaient dit de mieux sur le sujet qu'il avait à traiter. Après s'être inspiré des réflexions des autres et des siennes propres, il donnait à ses pensées une rédaction claire, nette, précise, qui se distinguait par l'ordre, la méthode et le choix des expressions.

Après avoir parcouru, au bout de plusieurs années de travail, toute la doctrine catholique, M. Baillard aurait pu reprendre la série de ses catéchismes et se reposer; mais, peu content de lui-même, il a refondu son ouvrage une seconde, et même une troisième fois, en recopiant en entier ses nombreux cahiers, avec une netteté qui permettrait de les livrer d'un jour à l'autre à l'impression; ils formeraient la matière de six beaux volumes.

M. Baillard ne se contentait pas d'écrire toutes ses instructions, il se condamnait à les apprendre à la lettre. Ce n'est pas

qu'il n'eût pu parler d'abondance; car, pour cela, rien ne lui manquait, ni la parole, ni la science, ni l'exactitude de l'enseignement; mais une humilité profonde le portait à se défier de lui-même : « Je n'ai pas, disait-il avec ingénuité, pu faire de » fortes études de réthorique; en mon temps, on ne soignait pas » cette partie comme de nos jours; c'est pour cela que je m'as- » treins à écrire et à apprendre par cœur tout ce que je dois » dire. » Cependant parfois il lui arrivait, dans les homélies, à la messe basse du dimanche, de sortir de ses cahiers et de traduire en improvisations le fruit de ses méditations. Il montrait alors ce dont il était capable; réellement il s'élevait jusqu'au charme de la parole.

Je comprends ce qu'il a fallu de peines à ce vieillard vénérable pour arriver à graver dans sa mémoire ses nombreuses instructions. Ce ne fut cependant qu'à 64 ans qu'il consentit à agir d'une autre manière. Il travaillait une semaine entière pour retenir une instruction; c'était une espèce de martyre. On se permit de lui faire remarquer qu'il pourrait bien alléger sa peine, en usant de notes écrites. Alors il se mit une quatrième fois à l'ouvrage, pour faire une nouvelle copie de toutes ses instructions, sur feuilles volantes, en gros caractères et par mots abrégés; ce qui lui permit encore pendant plus de dix ans l'usage de la chaire. Voilà jusqu'où alla le zèle et le courage de ce zélé catéchiste.

Il avait été frappé, dès son entrée à Chêne, d'un défaut d'ordre dans les familles, provenant du désœuvrement des jeunes enfants, dont plusieurs, à cette époque, allaient mendiant de porte en porte leur pain de chaque jour. Pour y porter remède, M. Baillard encouragea de toutes ses forces l'établissement d'une école de filles. Il fit venir de Genève, où elle instruisait, une dame vertueuse qui, aidée de ses conseils, forma à la piété et au travail deux générations de femmes, les mères et les enfants. Son nom se présente ici naturellement à ma reconnaissance et sous ma plume, puisqu'elle me porta sur les fonts du baptême, alors que M. Baillard daigna honorer ma famille, dans la même circonstance, en me servant de parrain. Je ne puis le taire : ce fut Mme Angelin, cette pieuse chrétienne dont la mémoire sera

longtemps, à Chêne, en bénédiction, qui ouvrit cette école. Pour montrer tout l'intérêt qu'il y portait, M. Baillard s'astreignit à y donner, plusieurs fois la semaine, des leçons d'écriture et de grammaire. Plus tard la Providence lui ménagea des ressources sur lesquelles il était loin de compter; il en fixa aussitôt, dans sa pensée, l'application à un établissement tenu par des Sœurs de Charité. Mais cette œuvre demandait du temps et de l'argent; il ne put la réaliser qu'en 1832, époque où il jeta les bases de l'établissement qu'il laisse à sa paroisse. Grâces au concours et au dévouement de la mère Boubat, qui vint à Chêne comme fondatrice et comme supérieure, l'œuvre s'est consolidée au milieu des épreuves, et aujourd'hui elle marche et prospère.

Cette fondation si belle n'est cependant pas la seule dont il dota sa paroisse. Il en fit une autre en faveur du petit Séminaire de la Roche, où un jeune homme de Chêne pourra recevoir gratuitement le bienfait de l'instruction, s'il a l'intention de devenir prêtre un jour.

Tels sont les monuments que laisse après lui le vénérable curé de Chêne; ils lui assurent un droit bien fondé à la reconnaissance de ses paroissiens.

Dans ses rapports avec le monde, M. Baillard avait eu une aménité devenue proverbiale. Le temps, qui emporte tout, ne put la lui enlever; il la conserva jusqu'à l'époque où sa surdité croissante l'obligea de renoncer à toute réunion, même à celle de ses confrères. Ce fut pour lui une grande privation; il avait eu avec tous de si doux rapports! Mais son bonheur était de les revoir à sa table. Lorsque, en certains jours fixés par d'antiques usages, il ne les voyait pas paraître, il disait avec tristesse : « Mes amis m'oublient. » Il n'en était pas ainsi; car tous ses confrères l'ont aimé jusqu'à la fin; il lui en ont donné une preuve éclatante lorsqu'ils sont venus spontanément célébrer avec lui le 50e anniversaire de son ordination à la prêtrise. Ce fut une belle fête pour le pasteur et pour le troupeau; on y vit le vénérable vieillard officier environné non-seulement des prêtres de la paroisse qu'il avait élevés, mais de tous ceux du canton de Genève et du voisinage; tous unissant leurs vœux à ceux des fidèles accourus comme à une solennité, lui dirent *Ad multos annos*.

Cependant le beau temps de la vie de M. Baillard était passé ; sa surdité augmentait, il ne pouvait plus entendre qu'avec difficulté les confessions de ses pénitents. M. Baillard, toutefois, resta à son poste ; seulement il se déchargea de l'administration de la paroisse sur son collaborateur dévoué, M. Delétraz. Mais il lui fut impossible de renoncer à la chaire ; il voulut encore y remonter à son tour, et quand il en descendit, ce fut pour lui comme une abdication ; il avait 76 ans : c'était l'heure du repos.

Depuis cette époque, M. Baillard ne prêcha plus à ses paroissiens que par l'exemple. Il continua à célébrer la sainte Messe et à assister pieusement aux offices ; mais des faiblesses, qui se renouvelèrent de temps en temps, commencèrent à faire craindre pour ses jours. Ce fut à l'autel qu'il en fut atteint d'une manière plus sérieuse, le 25 décembre 1853, en célébrant la sainte messe ; il fallut l'emporter dans sa chambre, et dès lors il n'en est sorti qu'une seule fois, pour visiter un vieil ami auquel il voulait encore presser la main avant de mourir.

La mort n'a pas surpris M. Baillard ; il s'y prépara toute sa vie. Chaque fois, dans ses derniers jours, qu'un confrère venait le visiter, il le priait de demander à Dieu, pour lui, paix et miséricorde, à cette heure solennelle de son passage du temps à l'éternité. Pour être toujours prêt, il aurait voulu pouvoir, tous les jours, avant de communier, purifier sa conscience. On fut obligé de calmer ses inquiétudes. Il ne manquait à cette belle âme que le baptême de l'épreuve ; Dieu le lui ménagea pendant quelques mois, en lui inspirant une crainte trop vive de ses jugements. Pour la faire cesser, il fallut lui recommander l'obéissance qu'il avait si souvent prêchée aux autres.

M. Baillard s'est affaissé graduellement sous le poids de la vieillesse ; il s'est éteint sans de trop grandes souffrances. Le 29 avril, à 1 heure du matin, il est allé recevoir la récompense de ses longs travaux et de ses vertus. Sa mort n'a été que le passage d'une âme qui quitte une masure usée pour la demeure éternelle. Il manque ici une dernière page à mon récit ; mais il ne m'a pas été donné de pouvoir mêler mes larmes à celles de mes confrères. Cette page est écrite dans le cœur de tous ceux qui ont accompagné la dépouille mortelle de M. Baillard à sa

dernière demeure; dans celui de ses paroissiens, qui l'ont vénérée avec tant d'empressement, enfin dans les regrets du clergé qui préconise partout ses vertus. Son nom ne sera jamais oublié, dût-il n'être jamais inscrit ni sur le marbre, ni sur la pierre : il vivra comme ses œuvres, il vivra gravé dans les cœurs.

Le jour de Pentecôte.

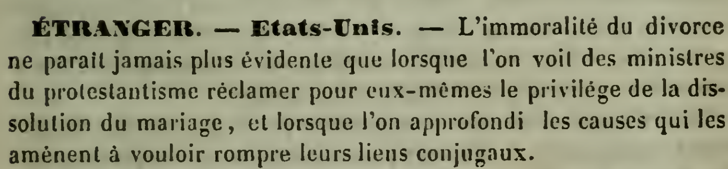
L'Abbé FLEURY,
Curé de Veyrier.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

GENÈVE. — M. l'abbé Delétraz vient d'être nommé curé-archiprêtre de Chêne. Le persévérant et filial dévouement qu'il a toujours eu pour M. Baillard, ses longues années de ministère dans la paroisse de Chêne le désignaient d'avance au choix de l'autorité diocésaine. C'est avec joie que la paroisse a vu Mgr Marilley imposer le fardeau pastoral à un ecclésiastique qu'elle aime et apprécie depuis longtemps. Nous n'avons pas compris pourquoi le *Journal de Genève* a dit que c'était le Conseil d'Etat qui avait fait cette nomination ; c'est là une erreur étrange. L'autorité ecclésiastique nomme, en se conformant, pour la nomination, à un mode de vivre adopté provisoirement avec le Conseil d'Etat. Le *Journal de Genève* prend-il ses désirs pour la réalité? Le *Journal de Genève*, malgré lui, trahit son anthipathie pour la liberté religieuse; il rêve l'autocratie de l'Etat jusque dans l'Eglise.

— M. Gaberel, pasteur calviniste, s'est donné, dans ses loisirs, la mission de faire l'histoire de Genève. Décidément il se pose comme le chevalier, défenseur officieux de la vertu de Théodore de Bèze ; de plus, il ose ternir la sainteté de saint François de Sales. Une pareille énormité fait apprécier un homme : M. Gaberel, comme historien, est jugé désormais. Nous pourrions le renvoyer à M. Sayous, à M. Sainte-Beuve, même à Vinet, qui tous trois ont écrit sur saint François de Sales ; mais M. Gaberel a fait son siége, et il mérite bien la rude flagellation qui vient de lui être infligée par un protestant sérieux, M. Galiffe. Dans une biographie

sur son père, M. Galiffe appelle l'histoire de M. Gaberel un roman qui cherche le succès dans *des concessions faites à la galerie protectrice;* ce qui signifie qu'il sacrifie la vérité aux préjugés locaux et étroits du calvinisme. M. Galiffe affirme que M. Gaberel écrit en calviniste haineux et non pas en historien compétent; il l'accuse d'avoir *donné le coup de pied de la fable* à l'illustre archiviste qui a publié les matériaux sur l'histoire de Genève. M. Gaberel semble avoir compris cette leçon méritée, et maintenant il utilise les loisirs de sa retraite dans la publication de petits feuilletons et de petites anecdotes sur Voltaire et la Vénérable Compagnie. Ce rôle d'anecdotier lui vaudra des succès moins compromettants pour sa science historique. Nous reviendrons sur la brochure de M. Galiffe, qui indique un mouvement d'études profondes et fait pressentir une histoire véritable de ces temps fabuleux de la Réforme. Le temps n'est plus où les lois de fer de Calvin, où son souvenir planaient sur tout esprit indépendant et faisaient à Genève de tout écrivain un panégyriste obligé du bourreau de Servet, un admirateur fanatique de ce Noyonnais qui est venu détruire nos vieux souvenirs et nos vieilles libertés de Genève. Le libre examen commence à devenir une réalité dans l'histoire, et la vérité brillera bientôt après les ténèbres amoncelées à plaisir par les défenseurs officiels de cet étranger picard, dont on a trop longtemps fait la gloire de notre ville.



ÉTRANGER. — Etats-Unis. — L'immoralité du divorce ne parait jamais plus évidente que lorsque l'on voit des ministres du protestantisme réclamer pour eux-mêmes le privilége de la dissolution du mariage, et lorsque l'on approfondi les causes qui les amènent à vouloir rompre leurs liens conjugaux.

Les journaux américains nous apprennent que trois pasteurs de New-York plaidaient à la fois devant les tribunaux pour des causes de divorce; et le scandale des débats a été tel, que les journaux honnêtes, comme le *Courrier des Etats-Unis*, se sont fait un devoir de ne pas les reproduire.

L'un de ces ministres, le Rév. M. Cox, célèbre par son fanatisme contre les catholiques, avait épousé une femme qu'il croyait riche.

Désappointé du côté de la fortune, et désillusionné même, d'après ses plaintes, quant à la vertu, il a plaidé en divorce, en se faisant fort de prouver que Mme Cox fréquentait les maisons de prostitution même avant son mariage.

Mais malgré la foule de témoins qu'il a cités à comparaître, malgré les récits circonstanciés dans lesquels ils sont entrés, le jury n'a pas trouvé la preuve concluante. Le divorce n'a pas été admis, et le Rév. Cox est très-chagrin de voir sa femme, sinon innocentée, du moins acquittée.

La position du Rév. Rufus Griswold est encore plus bizarre. Ce digne ministre, n'aimant plus sa légitime épouse, désirait en épouser une autre. Mais la bigamie n'étant encore permise que chez les mormons, le Rév. Griswold n'a pas trouvé de meilleur moyen, pour se débarrasser de l'objet de ses ennuis, que de l'accabler de mauvais traitements. Mme Griswold, rouée de coups, s'est décidée à quitter le domicile conjugal. C'est là où l'attendait son irascible mari, qui, aussitôt, a réclamé le divorce pour cause d'abandon.

Le révérend personnage a gagné sa cause en première instance, et il s'est empressé de convoler en secondes noces. Mais voilà que l'épouse battue et mécontente en a appelé à une autre juridiction. Elle a prouvé les sévices de son mari, et le divorce a été annulé; ensorte que le Rév. Griswold se trouve à la tête de deux femmes. Laquelle est la bonne, suivant les *Canons* des théologiens de la Réforme? *That is the Question*, et nous avouons notre incompétence.

Enfin, le Rév. R... est à son tour sur la sellette par sa femme, qui réclame le divorce, « parce que son mari fait la cour à toutes les jolies femmes de sa paroisse. » Il est vraisemblable qu'elle gagnera son procès, d'après l'échafaudage de témoignages qu'elle a rassemblé pour prouver la fragilité de son mari.

On voit quels désordres sont produits par la perspective du divorce, même dans la classe la plus morale parmi les protestants. Dès qu'une passion étrangère traverse le cœur des mariés, aussitôt on songe à un second mariage; il n'y a pas d'iniquité qui ne se commette pour en arriver à cette fin. — Si les ministres n'échappent pas à ce scandale, on peut comprendre le parti que le peuple sait tirer du divorce, et à quel point le protestantisme a relâché le lien conjugal.

— Dans une conférence tenue à Calcutta par les missionnaires protestants et à laquelle assistaient des ministres de la secte épiscopale, des presbytériens, des méthodistes, des baptistes, des congrégationalistes, etc., le canon suivant a été adopté à l'unanimité : « Si un converti, avant de devenir chrétien, a épousé plus d'une femme suivant la pratique des juifs et celle des églises primitives, il lui sera permis de les garder toutes ; mais il ne sera éligible à aucune dignité dans l'église. » Ce fait est rapporté par le Rév. David Allen, ex-missionnaire dans l'Inde.

Chili. — Tout s'apprête à Rome pour l'établissement prochain d'un séminaire américain. On assure que M. l'abbé Eyzaguirre, le savant auteur de l'ouvrage intitulé : « *Le catholicisme en présence des sectes dissidentes*, a offert pour cette fondation 321,000 fr. Si le bruit est fondé, comme nous avons lieu de le croire, on ne saurait trouver des éloges suffisants pour une conduite aussi généreuse. On dit aussi que le Saint-Père ferait, dans le même but, une offrande d'environ 43,000 fr. Enfin, l'on croit que le séminaire projeté, et pour lequel se font d'aussi louables et d'aussi généreux sacrifices, serait pour l'Amérique méridionale, ensorte que ce projet serait indépendant d'un autre projet de séminaire pour l'Amérique du Nord, dont nos correspondances des Etats-Unis nous ont déjà entretenus. Ce sont là, on le voit, de belles espérances pour l'avenir de ces églises, et nous devons prier que Dieu les bénisse et les féconde.

Suède. — On a découvert, il y a quelques mois, à la bibliothèque royale, à Stockholm, deux documents aussi intéressants que précieux pour l'antiquaire et le catholique. Ce sont deux pages, originales et autographes, des *Révélations de sainte Brigitte*. C'est le brouillon même de la composition avec ses fautes, ses changements et ses ratures. Les pages sont bien conservées et les caractères très-lisibles. Toutes les circonstances prouvent en faveur de l'authenticité de ces pièces.

Déjà en 1851, M. Raaf, conseiller d'Etat et membre de l'Académie, avait signalé ces documents, mais ils furent oubliés. Il y a quelque temps, M. Klemming les retrouva et les publia dans un mémoire contenant les preuves de leur authenticité. Un fac-similé photographié accompagne ce travail. L'auteur a disposé en regard du texte les pages correspondantes de l'édition latine et de la version suédoise.

Angleterre. — *Statistique du catholicisme en Angleterre et en Ecosse.* — Le *Catholic Directory*, ou Almanach ecclésiastique de 1856, donne les détails suivants sur l'état du catholicisme en Angleterre et en Ecosse :

La province ecclésiastique de l'Angleterre comprend une métropole et douze siéges suffragants. Le nombre des prêtres s'élève à 944, celui des églises à 708 ; il y a 17 couvents de religieux et 88 de religieuses. Pendant l'année 1855, le nombre des prêtres s'est augmenté de 11. On construit en ce moment une trentaine de nouvelles églises, un couvent pour les Bénédictins et un autre à Liverpool pour les Oratoriens. Il y a en Angleterre 11 séminaires ou colléges catholiques, et 5 séminaires situés hors du pays, savoir : deux à Rome, le Collége Anglais, fondé par Grégoire XIII en 1579, et le Collegio Pio, établi par Pie IX en 1852 ; un à Lisbonne, établi en 1624 ; un à Valladolid, en Espagne, et un à Douai, en France. Il y a aujourd'hui dix aumôniers catholiques pour l'armée anglaise en Orient. Parmi les nombreuses conversions qui ont eu lieu l'année dernière, on compte celles de plusieurs ministres protestants et de laïques d'un rang distingué. Les noms les plus célèbres sont ceux du docteur Foulkes, ancien professeur à l'université d'Oxford, du docteur Palmer et du lord comte de Dunraven. Il y a treize lords catholiques qui sont pairs héréditaires du royaume et siégent au Parlement ; ce sont les lords comtes de Shrewsbury, de Fingall et de Kenmare, les lords barons Beaumond (encore mineur), Camoys, Stourton, Vaux de Harrowden, Petre, Arundel de Vardour, Dormer, Stafford, Clifford et Loyat. Le nombre des membres catholiques de la Chambre des Communes s'élève à quarante, dont trente-neuf sont élus par l'Irlande, et un seul, lord E. Howard, par le district d'Arundel en Angleterre.

L'Eglise en Ecosse est administrée par quatre vicaires apostoliques. Le nombre des prêtres s'élève à 135, celui des chapelles à 141 ; il y a trois couvents de religieuses et un collége ecclésiastique écossais à Rome, un à Valladolid et un à Ratisbonne. Les Frères Maristes sont établis à Glascow (Ecosse) depuis quelques mois. Glasçow est une ville de 400,000 âmes, où l'on compte plus de 100,000 catholiques appartenant presque tous à la classe ouvrière. On comprend dès lors de quelle utilité y seront les écoles tenues par les Frères Maristes. Ils feront pour les garçons ce qu'y font déjà pour les filles de nombreuses religieuses (70 environ), qui élèvent les filles de toutes les classes, depuis celles des familles les

plus riches jusqu'aux orphelines dénuées de toutes ressources. Pour arriver à ce résultat, les Maristes ont fondé à Glascow un noviciat où ils ont déjà reçu de très-bons sujets. Il est bien à souhaiter que cette congrégation se multiplie en Ecosse, où les catholiques manquent presque partout d'instituteurs et d'institutrices.

— *Mission protestante intérieure de Glascow.* — Cette mission est fondée sur le principe le plus large, dit un journal protestant ; ses directeurs et ses agents sont pris indifféremment dans toutes les Eglises protestantes du pays, dans l'Eglise nationale d'Ecosse, dans l'Eglise libre, dans les Eglises presbytérienne unie, baptiste, épiscopale, indépendante et presbytérienne réformée. La mission emploie 55 agents qui ont pour champ de travail les quartiers les plus pauvres de la ville et des environs ; chacun d'entre eux est chargé en moyenne de 413 familles formant 2000 âmes ; chacun d'entre eux fait le dimanche soir un culte auquel assiste un nombre total de plus de 3000 personnes. En outre 400 personnes qui n'allaient jamais à l'église, ont été amenées par le ministère de ces mêmes agents à fréquenter les temples ; 600 jeunes gens et près de 1700 jeunes filles ont reçu par leurs soins une instruction religieuse. La situation financière de la mission est malheureusement moins brillante ; les recettes pour le dernier exercice ont été de 45,000 fr., et les dépenses de 70,000. Il y a deux ans, une vente faite par les dames de Glascow avait produit 27,500 fr., et un legs fait à la société 12,500. Les directeurs ont avec ces ressources grandement développé leur œuvre ; mais aujourd'hui que ces revenus extraordinaires sont dépensés, ils se trouvent en déficit et il leur faut pour continuer 25,000 fr. de plus de recette ordinaire par an.

Hollande. — *Statistique religieuse des Pays-Bas.* — D'après une correspondance adressée de La Haye à l'*Assemblée nationale de Paris*, sur une population de 3,195,209 âmes, les Pays-Bas comptent 1,668,443 réformés néerlandais, 1,164,142 catholiques, 58,518 israélites, dont 55,333 israélites nés irlandais et 3185 israélites portugais, 53,415 luthériens évangéliques, 42,619 chrétiens séparatistes, 38,735 mennonites, 8895 luthériens rétablis, 8346 réformés wallons ou français, 5427 jansénistes, 5002 rémonstrants, et un petit nombre de presbytériens, d'anglicans épiscopaux, d'écossais et de frères moraves.

Statistique de l'Eglise catholique des Pays-Bas. — Suivant l'Annuaire ecclésiastique (*Kerkelijk Nederland*) de 1856, par M. Wen-

sing, *l'archevêché d'Utrecht* comprend 237 paroisses, 15 doyens, 14 professeurs, 239 curés et desservants, 134 chapelains et vicaires, 255 églises et chapelles, 1 couvent, et 279,461 âmes; *l'évêché de Harlem* : 199 paroisses, 16 doyens, 17 professeurs, 206 curés et desservants, 131 chapelains, 207 églises et chapelles, 1 couvent et 272,738 âmes; *l'évêché de Bois-le-Duc :* 233 paroisses, 13 doyens, 19 professeurs, 223 curés et desservants, 200 chapelains et vicaires, 237 églises et chapelles, 11 couvents et 356,213 âmes; *l'évêché de Bréda* : 78 paroisses, 6 doyens, 16 professeurs, 78 curés et desservants, 58 chapelains et vicaires, 80 églises et chapelles, 2 couvents et 128,779 âmes; *l'évêché de Ruremonde :* 187 paroisses, 11 doyens, 28 professeurs, 178 curés et desservants, 154 chapelains et vicaires, 190 églises et chapelles, 21 couvents et 196,152 âmes. Toute la province ecclésiastique des Pays-Bas comprend 924 paroisses, 1 archevêque, 3 évêques, 2 évêques *in partibus*, 61 doyens, 94 professeurs, 924 curés et desservants, 677 chapelains et vicaires, 969 églises et chapelles, 36 couvents et béguinages, et 1,233,343 âmes.

STATISTIQUE RELIGIEUSE DU MONDE.

Nous résumons une statistique religieuse du monde entier que nous trouvons dans la *Gazette ecclésiastique norwégienne*, n° 13 :

Catholiques.	
Catholiques romains,	149,559,000
Grecs,	70,511,000
Arméniens,	2,767,000
	222,837,000
Protestants.	
Branche réformée,	37,955,000
Branche luthérienne,	20,014,000
Evangéliques unis,	11,524,000
	69,493,000
FAISANT PROFESSION DE DÉISME.	
Juifs,	4,000,000
Islamisme,	120,000,000
	124,000,000
PAGANISME.	
Idolâtres,	561,000,000

BIBLIOGRAPHIE.

L'Icarie américaine, d'après des documents inédits, par Victor Duret (1).

Il vient de paraître dans la ville de Neuchâtel une brochure que la Suisse a bien accueillie et que Genève s'est empressée de lire. Notre pays a compris que ces pages substantielles ont une grande portée pratique et renferment des enseignements significatifs pour les peuples livrés aux illusions des idées nouvelles, et qui se jettent à corps perdu dans les systèmes politiques non encore éprouvés. Dans l'*Icarie*, nous voyons l'utopie dans ses résultats réels; l'utopie contrôlée par l'expérience. Cette épreuve a été dure. Nous y voyons l'histoire intime de la colonie que Cabet essaya de fonder après la révolution de 1848, qui fit le tour du monde et dont l'hémisphère de l'ouest ressentit le contre-coup. C'est vers ces rivages du Nouveau-Monde que le réformateur contemporain, quittant la basoche, dirigea son expédition. Un premier convoi d'adhérents fut envoyé dans le Texas : il échoua dans le projet communautaire. L'avant-garde trouva de la misère et des déserts au lieu des ressources et des espèces que Cabet devait y adresser. C'est dans cette province que Victor Considérant tente à cette heure la réalisation des harmonies de Fourrier.

Beaucoup de défections se produisirent dans l'armée de la fraternité, lors de l'échec du Texas. Malgré cette cruelle déception, l'ancien avocat à la cour royale de Paris persista dans son entre-

(1) Genève, chez tous les libraires.

prise; il en choisit pour le théâtre un autre district de l'Union américaine, et vint s'établir à Nauvoo, sur les bords du Mississipi, dans l'Etat Illinois. Cette ville était alors presque abandonnée, après l'expulsion des Mormons qui l'avaient fondée et l'eussent considérablement agrandie, si la secte avait précipité l'essor de ses destinées aussi rapidement qu'elle se le promettait.

L'auteur, en guise de préliminaire et comme pour dessiner à grands traits le théâtre de l'expérience communautaire, indique la configuration du sol à Nauvoo, et de ces notions topographiques il passe à l'étude de la colonie. Il en dépeint l'intérieur et l'extérieur, la vie et les travaux; il retrace les opérations agricoles et les occupations industrielles, et nous introduit dans les ateliers d'hommes et les ouvroirs de femmes. Il examine ensuite comment y est traité et résolu le problème capital de l'éducation, et comment est appréciée la question première par excellence, quoi qu'en disent les novateurs, la question religieuse; et, de ces lignes diverses successivement marquées se forme le cadre, le tableau de la société. Vous en avez l'ensemble, et l'esprit général d'une telle société transparaît dans ces détails instructifs et intéressants à différents points de vue, et qui aident le lecteur à formuler son jugement sur l'Icarie.

Cabet avait résolu de gouverner en dehors de l'influence religieuse, avec les seuls mobiles des passions, et nous sentons que ce n'est pas sur un terrain ferme que nous marchons.

Dans tous les embranchements de la communauté, cette inconsistance, ce terrain vague apparait. C'était dans la famille, c'est dans l'école, ce sera dans l'ensemble de l'Icarie.

En conclusion, que les amateurs d'émigration prennent garde. Cette fièvre-là passera, et l'on reconnaitra qu'il y a encore du travail à faire en Europe pour l'agriculture, l'industrie et la culture morale.

L'opuscule de l'*Icarie en Amérique* offre de l'intérêt pour l'observateur des utopies qui se rencontrent en bataille rangée dans notre époque, et ont la ruine pour aboutissant commun; elle a une véritable portée pour l'organisateur politique, et des leçons pour l'ouvrier qui est souvent dupe de ses illusions et pense, en émigrant, trouver l'Eldorado des poètes.

BX 802 .A55
SMC

ANNALES CATHOLIQUES DE
GENHVE.
AIP-1689 (MCAB)

BOOK DOES NOT
CIRCULATE